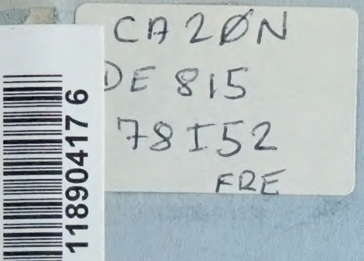
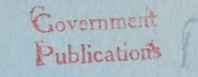
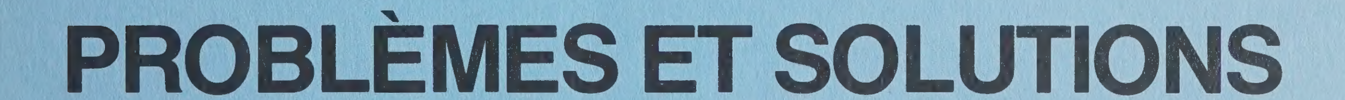




RAPPORT FINAL

INCIDENCES DE LA BAISSE DES EFFECTIFS SCOLAIRES SUR LES ÉCOLES DE L'ONTARIO



PROBLÈMES ET SOLUTIONS

Commission d'enquête sur la baisse des effectifs dans les écoles de l'Ontario

31 octobre 1978 **Toronto, Ontario**



RAPPORT FINAL

INCIDENCES DE LA BAISSE DES EFFECTIFS SCOLAIRES SUR LES ÉCOLES DE L'ONTARIO

* * *

PROBLÈMES ET SOLUTIONS

* * *

Commission d'enquête sur la baisse des effectifs dans les écoles de l'Ontario

31 octobre 1978 Toronto, Ontario

On peut se procurer d'autres exemplaires de ce rapport à l'adresse suivante:

The Ontario Government Bookstore
880 Bay Street
Toronto, Ontario
M7A 1N8

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements

Pour préparer le présent Rapport final, j'ai sollicité et reçu les avis et l'aide d'un grand nombre de personnes, notamment -- et de façon encore plus importante qu'auparavant -- des auteurs des documents de travail et des bulletins d'information. Comme précédemment, j'ai également pu compter sur la collaboration toute particulière des présidents des différents comités, MM. Michael Connelly, Howard B. Henderson, Edward Hickcox, John Holland et le professeur Vernon S. Ready (de l'université Queen). Les données d'ordre démographique ont été recueillies par M. Saeed Quazi, avec l'exactitude et le souci du détail qu'on lui connaît. Je tiens également à remercier très sincèrement le personnel de Statistique Canada et celui des divers services du ministère de l'Education et des autres ministères du gouvernement de l'Ontario, qui n'ont pas ménagé leur temps et leurs efforts pour nous fournir les renseignements nécessaires.

En raison de l'importance que j'ai accordée aux aspects économiques et financiers, notamment au financement public, j'ai sollicité un appui tout particulier de M. John Holland, qui me l'a accordé avec empressement et a droit à toute ma gratitude. Les activités de la Commission sont presque devenues la seule et entière responsabilité de M. Henderson, qui s'est acquitté de sa tâche depuis le début avec une grande compétence, malgré de très grands inconvénients personnels.

Tous les responsables de la réalisation de cette tâche désirent exprimer leur plus profonde gratitude aux membres du personnel de la Commission, dont la compétence, le dévouement et l'efficacité ne se sont jamais démentis. Ils nous ont demandé de garder l'anonymat, mais tous ceux qui les ont vus à l'oeuvre peuvent témoigner de la qualité de leur travail et de leur dévouement, et savent qu'ils n'ont jamais hésité, au besoin, à travailler le soir et les jours de congé. Leur collaboration nous a été très précieuse, beaucoup plus que je ne le méritais ou n'osais l'espérer, et je suis sûr que leurs nouveaux employeurs pourront mettre à profit leurs talents et leur compétence et apprécier leur dévouement.

Il va de soi que j'assume la pleine et entière responsabilité des opinions et points de vue exprimés dans ce rapport, ainsi que des erreurs et omissions

qui s'y seraient glissées. J'assume aussi l'entière responsabilité des recommandations du rapport. La tâche qui m'a été confiée, pourtant déjà lourde, a été rendue encore plus difficile par suite des échéances que j'ai établies. J'en ai cependant retiré une grande satisfaction, en raison notamment des liens d'amitié qu'elle m'a permis de nouer ou de renforcer. Partout, j'ai été accueilli avec chaleur et courtoisie. Tous étaient conscients que la recherche de solutions était une tâche collective, qui ne pouvait être accomplie par une seule personne.

Lettre de présentation

Le 31 octobre 1978

Le docteur Bette Stephenson
Ministre de l'Education
Province de l'Ontario
Edifice Mowat, 22e étage
Queen's Park
Toronto, Ontario
M7A 1L2

Madame le ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport final, que vous trouverez ci-joint. Ce faisant, je m'acquitte de la mission qui m'a été confiée il y a un peu plus d'un an. Comme je l'avais promis, mon rapport est bref et précis. Après une courte introduction et quelques renseignements généraux, j'analyse exclusivement au cours de chacun des chapitres l'incidence de la baisse des effectifs scolaires en regard des divers sujets retenus. Conformément à mon mandat, j'ai cherché à évaluer de façon réaliste les coûts de la mise en oeuvre de chaque recommandation dans toute la mesure du possible, pour chaque chapitre, sauf lorsque ces coûts ne se prêtaient pas à une estimation.

J'ai surtout tenu, comme vous le constaterez, à présenter des solutions pratiques et raisonnables, ce qui m'a souvent fait chercher des compromis pour surmonter les oppositions et présenter un terrain d'entente susceptible de nous permettre de faire face à cette période d'incertitude.

Il m'est apparu essentiel d'accorder une attention toute particulière à la conjoncture économique actuelle et aux contraintes d'ordre financier. Si nos conseillers en économie ont raison, nos conditions économiques seront tout aussi rigoureuses, voire davantage, dans un avenir prévisible, non seulement pour la prochaine décennie, mais très probablement jusqu'à la fin du siècle. Il s'ensuit qu'un grand nombre des améliorations que j'aimerais voir apporter en matière scolaire et qui doivent être apportées le plus tôt possible, ne

peuvent tout simplement pas l'être aujourd'hui ou dans l'immédiat. Nous n'avons pas en effet et nous n'aurons pas les ressources financières nécessaires. En fait, à moins d'un redressement rapide et important de nos conditions économiques et d'un accroissement de nos ressources financières, nous devons réduire nos attentes en matière scolaire et prévoir la réduction systématique du nombre et de l'importance de nos programmes scolaires.

Toutes les projections dont nous disposons maintenant pour l'Ontario indiquent clairement que la baisse des effectifs dans les écoles élémentaires se poursuivra vraisemblablement jusqu'en 1986, et jusqu'en 1994 dans les écoles secondaires. Le nombre de naissances continue à baisser, et aucun des éléments qui expliquent cette baisse (et dont j'ai parlé dans mon premier rapport provisoire) n'a changé. En fait, les démographes canadiens prévoient que la famille moyenne comptera 1,6 enfant, voire 1,5. Or, comme le bilan ontarien de la migration interprovinciale nette est à nouveau négatif pour quatre des cinq derniers mois, de mai à septembre 1978, et que les rapports indiquent que la migration internationale nette n'augmentera vraisemblablement pas de façon importante, la baisse des effectifs des écoles élémentaires pourrait fort bien se poursuivre jusque vers 1990, et jusqu'après l'an 2000 pour les écoles secondaires. Selon l'hypothèse qui m'apparaît la plus fondée -- mais ce n'est qu'une hypothèse -- je crois cependant que cette baisse devrait s'atténuer vers le milieu des années 1980 jusqu'au début des années 1990 dans les écoles élémentaires, et à compter du milieu des années 1990 et pendant quelques années dans les écoles secondaires. Mais à long terme, c'est-à-dire à compter des années 1990, le nombre de parents "potentiels" diminuera constamment, au fur et à mesure que les enfants nés de l'explosion démographique de la fin des années 1940 et 1950 atteindront l'âge de 40 ans et davantage, et seront remplacés par les cohortes nées dans les années 1960 et 1970.

Dans l'avenir immédiat, et même à moyen terme, la baisse des effectifs scolaires exercera donc des pressions implacables. Sans écarter la possibilité d'un renversement de la tendance du taux de fécondité, qui viendrait accroître légèrement les effectifs scolaires s'il s'amorçait après 1980 ou 1990, nous devons également être conscients que (si l'évolution constatée en Europe se poursuit ici) la baisse progressive des effectifs pourrait bien durer jusqu'à

la fin du siècle. Heureusement, les pires effets de ce phénomène auront fini de se faire sentir dans une dizaine d'années, ce qui permet déjà d'entrevoir un certain soulagement. Si nos économistes plus optimistes se révèlent meilleurs prophètes que certains de leurs collègues moroses, notre économie devrait alors s'être redressée, et le chômage et l'inflation auront atteint des niveaux plus acceptables. Nous pourrions alors, tant par la qualité de l'éducation que par l'égalité des possibilités d'éducation, reprendre le terrain que nous aurions pu perdre au cours de la décennie précédente. Cependant, comme je l'ai indiqué dans chacun de mes rapports provisoires, j'ai confiance que si nous faisons montre d'imagination et de collaboration, il ne sera pas nécessaire que nous perdions du terrain au cours de cette période difficile de la prochaine décennie.

Notre situation m'apparaît plus critique que je ne l'avais prévu il y a un an, mais je n'en continue pas moins de croire que loin d'être une catastrophe, l'avenir s'annonce comme une période de défis et de possibilités. Certains, à tous les paliers du système scolaire, seront déçus et essuieront peut-être de dures épreuves, et cela est inévitable. Mais la collaboration de tous nous permettra d'épargner ces tribulations au plus grand nombre.

Il nous faudra modifier nos programmes scolaires, comme je l'indique dans une section ultérieure, mais cela pourrait bien être l'occasion d'une consolidation plutôt que d'une détérioration de la qualité, même si le choix des options ne sera vraisemblablement pas aussi vaste et illimité qu'aujourd'hui. Pour certains, cela constituera un gain net, et non pas une perte, pour l'éducation de nos enfants et de nos petits-enfants. Je ne partage pas entièrement ce point de vue.

Dans les pages qui suivent, Madame le ministre, je parle sans fard et sans détour, mais aussi sans exagération. J'essaie de présenter clairement chaque problème et, la plupart du temps, la solution logique qui s'impose tout naturellement, sans chercher à tenir compte des facteurs politiques ou autres. Je reconnais cependant qu'il se peut que vous soyez obligée d'en tenir compte.

Veuillez agréer, Madame le ministre, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

R.W.B. Jackson
Commissaire

LISTE DES TABLEAUX

Chapitre 3

Chapitre 4

Chapitre 5

Chapitre 5 page

Chapitre 6

Chapitre 8

Chapitre 8

Chapitre 8 page

Chapitre 9

LISTE DES GRAPHIQUES

Chapitre 3 page

Préface

On ne peut apporter de solution simple au problème de la baisse des effectifs dans les écoles de l'Ontario, car il existe plusieurs problèmes, différents selon les conseils scolaires, et chaque problème a des caractéristiques particulières qui nécessitent des solutions bien adaptées. Ces différences existent même entre les conseils scolaires d'une même région métropolitaine, et certainement entre les conseils scolaires de la région Nord, malgré certains problèmes communs propres aux régions éloignées tels que l'isolement, la faible densité de population et les incertitudes économiques. Même sous le seul aspect des effectifs, on trouve des conseils scolaires voisins qui connaissent une croissance rapide, d'autres une évolution stable, d'autres enfin une baisse marquée.

En vérité, au moment où ma tâche se termine, je suis bien forcé de reconnaître que je me trouve devant un paradoxe quelque peu déconcertant: s'il est vrai que la baisse de la population scolaire entraîne un grand nombre de conséquences, ce phénomène en lui-même ne pose aucun problème pour l'éducation. En fait, bien des gens m'ont dit que loin d'être un obstacle ou un problème, cette baisse est une occasion exceptionnelle d'améliorer l'éducation en Ontario. Ce sont les facteurs connexes, principalement d'ordre économique, social et financier, qui sont à la source des problèmes qui nécessitent une solution.

Les lecteurs constateront, en parcourant le présent rapport, ainsi que mon deuxième rapport provisoire sur les problèmes qui nécessitaient mon attention immédiate, que je traite exclusivement des incidences de la baisse des effectifs scolaires sur chaque aspect de l'éducation. C'est presque exclusivement d'un point de vue économique et financier que j'ai défini les problèmes et présenté les solutions.

Comme nous ne pouvons rien faire pour freiner la diminution de la clientèle de nos écoles, nous devons apprendre à nous adapter à ce phénomène et chercher à maintenir la qualité de l'éducation, compte tenu des circonstances économiques, scolaires et financières défavorables qui existent à l'heure actuelle, et qui existeront encore pendant bien des années.

Dans la première section du présent rapport, j'analyse brièvement le contexte général et les contraintes économiques et financières qui sont les nôtres, avant d'indiquer le plus clairement possible les données démographiques inéluctables dont nous devons tenir compte. Mon analyse et mes conclusions sont fondées sur des études récentes préparées par Statistique Canada et l'Ontario Department of Treasury, Economics, and Inter-governmental Affairs (TEIGA). Dans la deuxième section, j'analyse l'incidence de la baisse des effectifs scolaires sur les programmes scolaires, qui sont au coeur de notre système scolaire, puis sur les services d'appui tels que la formation des enseignants, des agents de supervision et des autres agents d'éducation. J'étudie ensuite les mécanismes de fonctionnement, c'est-à-dire la gestion du système, la sélection, la nomination et les conditions de travail de toutes les catégories de personnel. J'aborde ensuite les installations scolaires, et enfin les problèmes importants du financement des écoles, des ressources locales et provinciales, des dépenses d'exploitation et d'immobilisations, et des sources de revenus. Dans la troisième et dernière section, et dans les trois appendices qui contiennent mes recommandations, je résume les données sur les coûts et présente quelques remarques sur les étapes de cette enquête, les leçons que j'en ai tirées et les conclusions générales auxquelles je suis arrivé.

Je crois que mon rapport final inclut toutes les considérations importantes. Les lecteurs constateront que j'ai accordé une attention spéciale aux incidences à court terme et à long terme, aux problèmes exceptionnels de la région Nord par rapport au sud, et aux droits et privilèges des Franco-ontariens et des écoles catholiques. En outre, j'ai abordé certaines questions telles que les conseils scolaires importants et ceux de taille modeste, les grandes et les petites écoles, les caractéristiques particulières des régions métropolitaines et les problèmes de croissance des nouvelles banlieues qui les entourent. J'ai aussi analysé les questions de l'enseignement du français, langue seconde, l'enseignement de l'anglais, langue seconde, notamment aux immigrants, et le multiculturalisme.

J'ai cherché à manifester un optimisme raisonnable dans toutes mes constatations, en soulignant les possibilités qui se présentent à nous en éducation. J'ai également cherché à présenter des conclusions et des solutions qui tiennent compte des contraintes économiques et financières existantes. Bien

des gens m'ont dit qu'il ne m'appartenait pas de reconnaître ces contraintes et d'en tenir compte dans la recherche de solutions. J'aurais versé dans la facilité et l'utopie en recommandant, par exemple, un accroissement illimité du nombre des enseignants par la réduction du nombre d'élèves par classe, sans égard aux coûts, ou même un élargissement des programmes scolaires en vue de fournir des services spéciaux à chaque enfant, sans tenir compte des distances et des coûts.

Mais cela ne m'est pas apparu une attitude responsable ou raisonnable. J'ai préféré présenter des solutions qui tiennent compte de nos contraintes actuelles, sans cependant jamais perdre de vue les intérêts et les droits primordiaux de nos enfants et les expériences qui sont essentielles à leur développement. Si j'ai pu réussir à présenter des solutions raisonnables et pratiques, j'aurai alors la satisfaction d'avoir bien accompli ma mission. Ma tâche est terminée, il appartient aux autres d'en juger la valeur, de la compléter, de la corriger. Mais quel que soit l'avenir, j'ai confiance que notre système scolaire survivra, car il mérite de survivre en raison de son excellence. Je ne prévois pas qu'on lui apportera des changements radicaux ni qu'on écoutera ces faux prophètes qui voudraient bêtement renverser et détruire tout ce que nous avons mis des générations à construire.

Section 1

Baisse des effectifs scolaires: contexte social et avenir

Introduction

Le présent rapport est axé sur la situation démographique de l'Ontario et ses conséquences actuelles et futures sur notre système scolaire. Notre analyse portera surtout sur l'évolution des effectifs scolaires et le maintien d'un système efficace de transfert des ressources de l'économie de la province au secteur des écoles publiques.

Dans ses deux rapports précédents, la Commission avait d'abord mis l'accent sur les changements démographiques, puis sur les contraintes économiques et financières. Cet ordre de présentation reflétait ses perceptions initiales sur l'importance et la nécessité relatives de ces deux catégories distinctes de renseignements (il reflétait peut-être aussi ma propre spécialisation professionnelle).

Le présent rapport final procède inversement: il traite d'abord des conditions économiques et financières, puis des nouvelles réalités démographiques. Ce nouvel ordre s'explique pour deux raisons. Tout d'abord, le public ontarien est de plus en plus sensibilisé aux nouvelles tendances démographiques et aux problèmes qui en découlent pour les services publics. En outre, depuis un an, on se rend compte de plus en plus que les principaux problèmes que doivent résoudre les responsables des décisions ne découlent pas de la baisse des effectifs, mais de la conjoncture économique et des conditions des finances publiques qui caractérisent la fin des années 1970 et continueront d'exister pendant encore quelques années. Si ces conditions rendent difficile la gestion de la contraction des effectifs scolaires, elles rendraient encore plus difficile la gestion de leur expansion.

L'évolution des effectifs scolaires présente des problèmes d'ordre organisationnel et administratif. Mais cette évolution et les problèmes qui l'accompagnent ne sont pas nouveaux: sauf exception, nous les connaissons depuis déjà quelque temps. Or, l'Ontario dispose d'un nombre important d'administrateurs compétents, capables d'analyser les problèmes organisationnels et administratifs qui découlent de la baisse de la population scolaire et de conseiller les membres démocratiquement élus des conseils scolaires.

Dans ce nouveau contexte, les conseils scolaires et les administrateurs prendront des centaines de décisions, mais les décisions qui seraient appropriées pour un conseil ou une école pourraient ne pas l'être ailleurs. On ne doit pas attendre d'un rapport sur l'évolution de la population scolaire ontarienne des réponses pertinentes immédiates aux problèmes administratifs propres à chacun des conseils scolaires locaux. En particulier, la présentation de données sur le contexte social de cette évolution n'a pas pour but d'indiquer aux autorités locales les choix administratifs et politiques qu'elles doivent faire. Le rapport vise simplement à leur expliquer les raisons des choix à faire et à préparer la voie à des recommandations susceptibles d'améliorer les conditions dans lesquelles ces choix seront arrêtés.

Le contexte social est analysé sous deux aspects: l'aspect économique et financier, et l'aspect démographique. Nous nous trouvons ainsi à écarter quelques aspects intéressants de la sociologie de l'éducation tels que le comportement interpersonnel en classe, ainsi que les grands thèmes de l'éducation et de l'ordre socio-politique. Naturellement, si nous devions modifier radicalement le fonctionnement de nos écoles ou repenser les relations qui existent entre l'école et la société, les phénomènes de l'évolution des effectifs scolaires et de notre économie pourraient avoir des significations très différentes pour nos écoles. Mais nous analysons ici les effets de cette évolution importante sur les écoles actuelles, et non pas sur les écoles que nous pourrions idéalement avoir. Cela ne veut pas dire que les changements à apporter à la nature des écoles publiques ne sont pas importants, ou qu'ils n'ont pas fait l'objet de l'attention de cette Commission. Mais dans les circonstances actuelles, nous devions avant tout nous préoccuper du maintien d'un système scolaire efficace et de l'adoption d'une politique axée sur les nouvelles réalités économiques et démographiques. Dans notre deuxième rapport provisoire (Chapitre 1, section B), nous avons déjà souligné que des changements importants à la nature du système scolaire sont inévitables, voire souhaitables, et que nous devons dès maintenant préparer cette évolution. Dans ce même rapport, nous avons aussi indiqué -- et nous le répétons dans notre rapport final -- qu'avant de bouleverser l'organisation des rapports entre l'école et la société et

d'apporter des changements radicaux aux activités internes des écoles, il faut commercer par régler les problèmes urgents du maintien de notre système scolaire dans le contexte actuel.

Chapitre 1

Conditions économiques et accords financiers

L'Ontario dispose d'immenses ressources financières, et ses citoyens -- en leur qualité de contribuables locaux et provinciaux -- accordent un appui généreux à la cause de l'éducation publique. Ses enseignants sont nombreux, qualifiés et bien rémunérés, et ses dépenses actuelles par élève se comparent favorablement à celles du passé ou à celles qui sont faites ailleurs en Amérique du Nord. La Commission n'entend pas déterminer si les dépenses de l'Ontario au chapitre de l'éducation sont trop faibles ou trop élevées. La province pourrait probablement consacrer à l'éducation beaucoup moins d'argent qu'elle ne le fait, tout en assurant un système d'éducation assez semblable au système actuel. Elle pourrait aussi dépenser beaucoup plus qu'elle ne le fait, sans pour autant réduire le niveau élevé des dépenses pour les autres services publics et la consommation privée.

Voici comment se comparent les dépenses de l'Ontario au titre de l'éducation par rapport à celles des autres provinces.

Dépenses par élève, par province (en dollars courants)

Année	T.-N.	I.-P.E.	N.-E.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.
1970	413	526	564	597	782	910	704	655	833	748
1971	504	592	619	600	827	971	781	682	896	810
1972	574	648	690	686	884	1,044	876	757	969	876
1973	719	740	779	761	1,099	1,106	1,006	865	1,058	1,001
1974	843	987	917	879	1,276	1,271	1,165	1,038	1,208	1,188
1975	1,085	1,268	1,091	1,065	1,515	1,494	1,406	1,225	1,475	1,481
1976	1,245	1,437	1,424	1,245	1,642	1,758	1,592	1,457	1,634	1,751

Source: Statistique Canada, Elementary-Secondary Education-Financial Statistics, 1974-75, Ottawa, 1977, pp. 96-99.

Statistique Canada, Elementary-Secondary Education-Financial Statistics, 1975-76, Ottawa, juillet 1978, p. 60.

Dépenses des conseils scolaires par habitant, par province

Année	T.-N.	I.-P.-E.	N.-E.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.
1974	239	249	235	229	296	304	258	255	294	260
1975	300	305	272	267	337	349	304	295	353	319
1976	340	339	348	304	350	406	338	339	383	372

Source: Statistique Canada, Elementary-Secondary Education-Financial Statistics, 1975-76, Ottawa, juillet 1978, p. 61

L'Ontario est de loin la province qui tend à dépenser le plus pour l'enseignement élémentaire et secondaire, mais les écarts entre les provinces s'amenuisent.

La proportion actuelle ou passée des dépenses au titre de l'éducation, par élève, par rapport à l'ensemble des revenus ou à une partie du produit provincial n'a rien de sacré ou d'intangible. Elle résulte d'un grand nombre de décisions prises au cours d'un processus politique continu; elle sera très différente dans quelques années, et de nouveau quelques années plus tard.

Au cours des années 1950 et 1960, les dépenses de l'Ontario au titre de l'éducation ont augmenté très rapidement, en dollars courants, tant par rapport à l'ensemble des dépenses provinciales que par rapport au produit provincial brut.[1] Elles ont continué de croître au cours des années 1970, mais elles ne sont plus le poste le plus important du budget provincial et n'augmentent plus aussi rapidement que les dépenses provinciales totales.[2] Il faut aussi reconnaître que les années 1970 en Ontario marquent la fin d'une époque d'accroissement considérable des dépenses dans ce secteur.

Si l'on se limite à l'enseignement élémentaire et secondaire -- l'ensemble du budget de l'éducation comprend aussi le secteur postsecondaire --, on constate un phénomène intéressant au cours des années 1970, non pas tellement en raison des sommes en cause, mais du déplacement des charges assumées par la province et

---

1 Premier rapport provisoire, Commission d'enquête sur la baisse des effectifs dans les écoles de l'Ontario, février 1978, pp. 8 et 9.

2 Ibid., pp. 8 et 9.

les municipalités.[1,2] Cela se vérifie particulièrement lorsque les dépenses sont exprimées en dollars constants. Par exemple, une augmentation des dépenses des conseils scolaires de $148 millions (en dollars de 1970) de 1970 à 1975 représentait une hausse de 9%, mais une augmentation de 30% des subventions provinciales en dollars réels et une baisse de 13% des impôts locaux (taxe foncière) en dollars réels. L'augmentation de $192 millions (en dollars de 1970) de 1975 à 1978 ne représentait qu'une hausse de 11%, mais une baisse de 4% du financement provincial et une augmentation de 34% du financement local (voir le deuxième rapport provisoire, p. 34).

L'éducation et l'économie: perspectives nouvelles

Au cours des années 1950 et 1960 (surtout de 1961 à 1968), dans les nombreuses études économiques et statistiques publiées au Canada et ailleurs, on insistait sur la nécessité de considérer les dépenses au titre de l'éducation comme des investissements et on rappelait le rendement élevé de ces investissements. L'étude sur les politiques expansionnistes en éducation qui a eu le plus d'influence est probablement celle de Edward Denison. Son ouvrage, The Sources of Economic Growth in the United States and the Alternatives Before Us[3], paru en 1962, a servi de modèle à un grand nombre d'études analogues vers le milieu des années 1960. Au Canada, c'est l'étude de Gordon Bertram, The Contribution of Education to Economic Growth[4], publiée en 1966, qui a eu le plus d'influence sur l'élaboration des politiques d'éducation. Comme il s'agissait d'une étude du Conseil économique du Canada, cela a pu lui conférer une certaine autorité. Parce que l'auteur attribue aux investissements en éducation une partie importante de la croissance

---

[1] Deuxième rapport provisoire, Commission d'enquête sur la baisse des effectifs dans les écoles de l'Ontario, juillet 1978, pp. 24, 26 et 34.

[2] Richard M. Bird, Financing Education in Ontario, Document de travail n° 2, Commission d'enquêtè sur la baisse des effectifs dans les écoles de l'Ontario, mars 1978, p. 5.

[3] E.F. Denison, The Sources of Economic Growth in the United States and the Alternatives Before Us. New York: Committee for Economic Development, 1967.

[4] G. Bertram, The Contribution of Education to Economic Growth. Ottawa: Imprimeur de la reine, 1966.

économique du Canada (produit par travailleur) pour la période de cinquante ans terminée en 1961 (p. 56), et surtout parce qu'il explique qu'une bonne partie de l'écart entre le revenu par habitant au Canada et aux Etats-Unis vient des différences au chapitre de ces investissements (p. 57), son ouvrage est devenu une source de référence importante pour ceux qui préconisaient une expansion des dépenses publiques en éducation, au nom de l'intérêt national. La popularité de ce genre d'études semble avoir atteint un sommet vers 1968, soit à peu près à l'époque même où le Canada consacrait plus de 8% du PNB à l'éducation et commençait à être reconnu de plus en plus dans le monde au premier rang des pays développés pour ses dépenses en éducation (en pourcentage du PNB)[1].

Aujourd'hui, on ne fait plus guère de recherches ou de travaux sur le rendement de l'éducation ou sur le caractère d'investissement des dépenses en éducation. Ces dépenses semblent intéresser davantage les économistes qui se spécialisent en finances publiques que ceux qui étudient la croissance économique. L'intérêt porte aujourd'hui beaucoup plus sur les rapports entre l'augmentation de ces dépenses et les économies fiscales, ou entre l'augmentation de ces dépenses et celles des autres services publics, que sur les rapports entre ces dépenses et la croissance économique.

Nous ne prétendons pas que les résultats de la recherche économique ou des travaux des économistes déterminent la politique des dépenses en éducation, ni que les économistes écrivent pour alimenter des controverses sur les politiques des dépenses publiques. Mais nous constatons qu'au moment où les dépenses publiques en éducation ont augmenté le plus rapidement, les politiques correspondaient aux thèmes dominants de la recherche économique en éducation. Et lorsque ces politiques ont réduit la part de ces dépenses, cela correspondait à un courant identique prôné par les économistes. Si les responsables ou les conseillers politiques recommandaient aujourd'hui d'accroître les dépenses en matière d'éducation, ils ne trouveraient pas d'arguments convaincants dans les ouvrages économiques actuels.

---

[1] Voir Unesco Statistical Yearbook, 1972, p. 512; ou D. Munroe, The Organization and Administration of Education in Canada, Secretary of State, Education Support Branch, Ottawa, 1974.

Cette orientation nouvelle des études sur les dépenses en éducation et le changement d'attitude des responsables des politiques sont manifestes depuis 1974 au moins. On trouve une indication intéressante de la nouvelle orientation des études sur ce sujet dans deux déclarations du Conseil économique de l'Ontario. Dans son rapport annuel de 1974-1975, le conseil rappelle que "lors de sa fondation en 1961, l'objectif principal de l'organisme était de faire des enquêtes et de publier des rapports sur les problèmes touchant la croissance des entreprises industrielles et de l'emploi en Ontario. L'accent principal était mis sur le développement économique: en fait, certains ont même suggéré que le nouvel organisme s'appelle Conseil de la productivité ou Conseil du développement économique" (p. 1). Dans un communiqué publié en octobre 1973, le président du conseil déclarait: "Pendant quelques années, le Conseil accordera la priorité à la recherche sur les dépenses publiques plutôt qu'à la recherche sur le développement économique... Le programme étudiera surtout l'ampleur et la croissance des dépenses publiques... Une attention particulière sera accordée aux dépenses en matière de santé, d'éducation et de services sociaux et communautaires, qui représentent environ les deux tiers du budget ontarien". (Toronto Globe and Mail, 11 octobre 1974, p. B1).

On trouve également dans le Report of the Special Program Review (Rapport Henderson) de 1975[1] une indication aussi intéressante du changement d'attitude des responsables des politiques, et peut-être de l'opinion publique. En parlant de l'importance de contrôler les subventions provinciales aux conseils scolaires (p. 214), ce rapport indique que d'après les données disponibles, "... il semble... que le système soit devenu beaucoup plus coûteux que nécessaire". (p. 215)

A en juger par les écrits actuels sur les politiques d'éducation, le public, les chercheurs et les hommes politiques s'intéressent davantage aujourd'hui aux questions telles que l'égalité des possibilités d'éducation, les demandes concurrentielles de fonds pour l'éducation et d'autres secteurs, la proportion des dépenses en éducation par rapport à l'ensemble des dépenses publiques, les rapports entre l'éducation et la fiscalité, etc. On ne s'intéresse plus guère à l'aspect "investissement" de l'éducation, sauf par le biais d'une certaine

---

[1] Gouvernement de l'Ontario, The Report of the Special Program Review, novembre 1975.

préoccupation relativement aux besoins en main-d'oeuvre, notamment aux "goulots d'étranglement" qui empêchent une industrie particulière de se développer ou réduisent sa compétitivité à l'étranger. Mais ces préoccupations n'ont pas grand chose à voir avec l'éducation et les dépenses en éducation.

Bref, il semble que les économistes et ceux qui se préoccupent des politiques d'éducation soient implicitement d'accord pour dire qu'au Canada, et dans d'autres pays industrialisés dotés de systèmes scolaires coûteux et très développés, nous sommes "sur-éduqués", en ce sens que pour la plupart, nous ferions probablement notre travail presque aussi bien ou aussi mal que maintenant même si nous avions passé un peu plus ou un peu moins de temps à l'école.

A moins d'une réapparition improbable de la croyance qu'on peut toujours espérer un rendement élevé (sous forme de productivité accrue) en accroissant les dépenses au titre de l'éducation, il est tout aussi irréaliste de s'attendre à retrouver ce mouvement d'augmentation des dépenses qui a caractérisé les années 1960, qu'il le serait de s'attendre à ce que reprenne le phénomène d'accroissement des effectifs. Pour la politique des dépenses en éducation, le facteur le plus important du contexte économique est la perception actuelle qu'ont les hommes politiques, les chercheurs et le public du fait que les dépenses affectées au titre de l'éducation font concurrence aux autres dépenses publiques.

Pourtant, il faut s'attendre à ce que notre société, qui semble s'enrichir de plus en plus (mais plus lentement qu'au cours des dernières décennies), maintienne ou accroisse le niveau élevé de ses dépenses en éducation. L'éducation est généralement considérée comme un "bien supérieur", ou un bien auquel on consacre plus d'argent quand ses revenus augmentent. Les dépenses réelles par élève au titre de l'éducation devraient donc continuer d'augmenter. Cela ne veut pas nécessairement dire qu'elles s'accroîtront au rythme nécessaire pour assurer que les dépenses totales en éducation augmentent dans le contexte de la chute des effectifs scolaires, encore moins qu'elles s'accroîtront au même rythme que le produit provincial brut ou les recettes provinciales. Mais cela veut dire que nous serons davantage portés à consacrer plus d'argent à l'éducation si l'économie va bien que si elle va mal, et si nous en avons davantage à dépenser

dans tous les autres secteurs. Nous reviendrons sur ce sujet un peu plus loin dans ce chapitre.

Il est difficile de prévoir qui assumera à l'avenir les coûts des services d'éducation. Il se pourrait que la répartition actuelle des dépenses publiques et privées en éducation ne soit plus la même. Il est plus probable qu'il y aura d'autres changements importants dans la répartition des coûts de l'enseignement public entre les provinces et les municipalités.

L'école et la fiscalité: le financement des écoles

Les recettes des conseils scolaires proviennent de deux sources: les subventions provinciales (paiements de transfert) et les taxes foncières imposées pour les conseils scolaires par les municipalités. Les subventions provinciales constituent une part importante du budget provincial, soit $1 970 millions (estimation) pour l'année financière 1978-1979, ou environ 13,5% du budget provincial. C'est là une hausse d'environ 4,8% (en dollars courants) par rapport à 1977-1978, mais une baisse réelle de 2 à 4% (selon l'indice d'inflation retenu). Etant donné le contexte d'austérité actuel et l'engagement du gouvernement d'équilibrer son budget et de réduire sa ponction sur les ressources totales de la province[2], cette baisse réelle se poursuivra vraisemblablement. En dollars courants, le budget de l'éducation augmente de 4,8% contre 7,0% pour l'ensemble du budget, ce qui indique que d'autres secteurs réclament une part accrue des fonds publics.

Cependant, lorsque les effectifs scolaires diminuent d'environ 2% et que la baisse réelle des subventions est de 4%, cela ne veut pas nécessairement dire que les contribuables locaux voient leur fardeau fiscal s'accroître, à moins que les conseils scolaires n'augmentent les dépenses réelles par élève. Par exemple, supposons qu'un conseil scolaire "moyen" perd 2% de ses effectifs cette année, et que les subventions provinciales par élève l'an dernier représentaient

---

[1] Ontario Budget 1978, pp. 11-12.

[2] Ibid, p. 10.

la moitié de son budget, l'autre moitié venant des taxes foncières. Si les dépenses par élève, en dollars réels, sont les mêmes que l'an dernier, la baisse des dépenses totales est alors de 2%. Si cette baisse est partagée également, elle entraîne des économies de 2% à la fois pour le conseil scolaire et pour la province. Mais si cette réduction des dépenses n'est appliquée qu'au conseil scolaire, elle entraîne des économies de 4% pour le conseil scolaire; elle entraînerait aussi des économies de 4% pour la province, si elle n'était appliquée qu'à la province. Mais selon les choix politiques du budget de 1978, ce qui aurait pu être une économie de 2% à la fois pour le conseil scolaire et pour la province devient une économie de 4% qui profite exclusivement à la province. Cependant, le fardeau fiscal des contribuables locaux n'a pas pour autant augmenté: ils fournissent le même effort fiscal, mais pour moins d'élèves. Leur fardeau fiscal peut même avoir été allégé si la liste des contribuables imposables est plus importante ou si l'évaluation a augmenté.

Il est regrettable que les taxes doivent être perçues en dollars courants, et que pour les accroître de 9% afin de tenir compte d'une inflation de 9%, les conseils scolaires doivent décider expressément d'augmenter les taxes scolaires municipales. Du point de vue politique, c'est comme s'ils imposaient une hausse de 9% même sans inflation.

Dans la mesure où un conseil scolaire ne veut pas ou ne peut pas augmenter les revenus qu'il tire de la taxe foncière en fonction du taux d'inflation, il se trouve à démontrer une caractéristique souvent mentionnée de ce genre de taxe. L'élasticité des recettes de l'impôt foncier (élasticité-revenu) est plus faible que celle de l'impôt sur le revenu ou de la taxe de vente. Ces recettes augmentent beaucoup plus lentement que le revenu. Cela est vrai même si la hausse du revenu reflète une amélioration du revenu réel ou seulement une augmentation inflationniste. (L'inverse est également vrai: les recettes tirées de l'impôt foncier ne diminuent pas rapidement en période de récession ou de déflation.)

Il se peut que le coeur de nos problèmes financiers actuels en éducation soit le manque de souplesse (c'est-à-dire la faible élasticité-revenu) de l'impôt foncier. On pourrait aussi prétendre que c'est l'inflation. Il est évident que dans un contexte inflationniste, les conseils scolaires ne peuvent pas maintenir leurs revenus réels au même niveau si le rendement des taxes foncières n'augmente pas au même taux que l'inflation. En outre, il n'est pas possible que la province garde pour elle-même les économies découlant de la baisse des effectifs scolaires (en supposant que les dépenses réelles par élève ne changent pas) dans un contexte inflationniste, à moins que le rendement des taxes locales n'augmente au même taux que l'inflation.

Cela revient à dire que la province pourra diminuer les dépenses provinciales en profitant des économies réelles découlant de la baisse des effectifs scolaires dès qu'elle aura mis en oeuvre une réforme complète de la taxe foncière ou éliminé l'inflation. On est libre de choisir entre l'une ou l'autre de ces impossibilités pour expliquer la difficulté de faire servir ces économies à la réduction des dépenses provinciales.

Etant donné le régime d'impôt foncier actuel et l'attitude générale devant les taxes foncières, la province n'a pas besoin d'augmenter beaucoup la participation des municipalités et de leurs contribuables aux coûts de l'éducation pour aggraver le problème du maintien de cette contribution locale au financement de l'éducation publique.

Les Tableaux 1, 2 et 3 du Document de travail de R.M. Bird et N.E. Slack, Property Tax Reform and Educational Finance in Ontario[1], résument les problèmes propres au financement et aux taxes locales.

De 1970 à 1974, les dépenses des conseils scolaires ont augmenté au taux annuel de 6%, tandis que les subventions provinciales augmentaient de 12% et les taxes scolaires de 2% (Bird et Slack, p. 11). Vers 1974, l'impôt foncier assurait 38% des revenus des conseils scolaires, et les taxes foncières aux fins scolaires

---

[1] R.M. Bird, N.E. Slack, Property Tax Reform and Educational Finance in Ontario, Document de travail n° 21, Commission d'enquête sur la baisse des effectifs dans les écoles de l'Ontario, 1978.

représentaient 44% de l'ensemble des taxes foncières, soit une baisse respective de 54 et de 59% en cinq ans.

Comme le montre le Tableau 1.1, la situation a beaucoup évolué au cours des dernières années. En 1977, ces chiffres étaient de 43 et 47% respectivement. Les revenus des conseils scolaires ont augmenté d'un peu plus de 50% de 1974 à 1977, mais la proportion des subventions provinciales est passée de 58 à 54%. "Les taxes scolaires ont augmenté de façon marquée de 1975 à 1976, soit de 25% (augmentation de 21% des taux d'imposition aux fins scolaires et de 4% de la base d'imposition) ou plus de deux fois l'accroissement des taxes municipales en 1976."[1]

Depuis 1975, la hausse des taxes scolaires a renversé l'orientation antérieure en baisse de l'importance relative de l'impôt foncier dans les revenus des ménages. Le Tableau 1.2 montre que l'impôt foncier représentait 3,2% de ces revenus en 1970, 2,4% en 1974 et 2,6% en 1977, contre 1,6%, 1,1% et 1,2% respectivement pour les taxes scolaires. Le compte de taxes scolaires a diminué de $9 de 1970 à 1974, mais il a augmenté de $89 de 1974 à 1977. En d'autres termes, les taxes scolaires ont diminué de 1970 à 1974, mais en 1977 elles ont augmenté de 44% par rapport à 1970. Malgré tout, les taxes scolaires et l'impôt foncier représentaient un pourcentage beaucoup plus faible du revenu des ménages en 1977 qu'en 1970 (baisse de 19% et de 25% respectivement). Pour les années 1970 à 1977, l'élasticité de l'impôt foncier relativement au revenu des ménages n'est que de 0,81. En d'autres termes, lorsque ce revenu augmentait de 1%, l'impôt foncier augmentait de 0,81% (2,6 ÷ 3,2).

Le Tableau 1.3 nous donne des renseignements intéressants sur l'évolution des taxes foncières en période de hausse du revenu par habitant (en dollars réels et en dollars courants). De 1969 à 1976, l'évaluation imposable a diminué beaucoup, soit de 22%, en pourcentage du produit provincial brut. En dollars réels, on constate aussi une baisse de l'évaluation par habitant (6%). Il n'est

---

[1] *Ibid*, p. 13.

TABLEAU 1.1

RECETTES DES ADMINISTRATIONS LOCALES DE L'ONTARIO, 1974-1977

	1974	1975	1976	1977 (estimation)
	(en millions de dollars)			
Municipalités				
Impôts locaux	1,105	1,311	1,469	1,640
Subventions provinciales	944	1,233	1,288	1,455
Divers	455	570	697	815
Sous-total	2,504	3,114	3,454	3,910
Conseils scolaires				
Impôts locaux	877	1,040	1,296	1,480
Subventions provinciales	1,333	1,633	1,724	1,875
Divers	71	76	83	90
Sous-total	2,281	2,749	3,103	3,445
Ensemble des recettes locales				
Impôts locaux	1,982	2,351	2,765	3,120
Subventions provinciales	2,277	2,866	3,012	3,330
Divers	526	646	780	905
Total	4,785	5,863	6,557	7,355

Note: Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.
Le poste "Divers" comprend les "en lieu de taxe" versés par la province.

Source: Ministère du Trésor (1977), Local Government Finance in Ontario, 1975 and 1976, pp. 5, 10 et 14.

TABLEAU 1.2

TAXE FONCIÈRE MOYENNE DES PARTICULIERS EN ONTARIO, PAR MÉNAGE, 1970-1977

	1970	1974	1975	1976	1977 [1]
	$	$	$	$	$
Taxes et charges municipales	181	212	244	263	284
Taxes scolaires	180	171	195	236	260
Ensemble des taxes foncières	361	383	439	499	544
Part des revenus des ménages					
	%	%	%	%	%
Ensemble des taxes foncières	3.2	2.4	2.4	2.5	2.6
(Taxes scolaires)	(1.6)	(1.1)	(1.1)	(1.2)	(1.2)

[1] Estimation

Source: Ministère du Trésor (1977), Local Government Finance in Ontario, 1975 and 1976, pp. 6 et 15.

TABLEAU 1.3

ÉVOLUTION DE L'ÉVALUATION ET DES TAXES FONCIÈRES EN ONTARIO, 1969-1976

	Dollars courants			Dollars constants de 1976		
	1969	1976	Evolution (%)	1969	1976	Evolution (%)
Evaluation (en millions de dollars	16,320	30,118	85	28,270	30,118	7
Pourcentage du PPB	50.0	38.9	-22	50.0	38.9	-22
Par habitant (en dollars)	2,210	3,615	64	3,828	3,615	- 6
Impôt foncier (en millions de dollars)	1,438	2,765	92	2,870	2,765	- 4
Pourcentage du PPB	4.4	3.6	-18	5.1	3.6	-29
Pourcentage de l'évaluation	8.8	9.2	5	10.2	9.2	-10
Par habitant (en dollars)	195	332	70	389	332	-15
Taxe d'habitation et taxe sur les exploitations agricoles, par habitant (en dollars)	113	194	72	226	194	-14

Note: L'évaluation comprend l'ensemble de l'évaluation imposable. L'impôt foncier comprend les charges spéciales et les taxes d'affaires, mais non les "en lieu de taxes". Le produit provincial brut au cours du marché et l'évaluation tiennent compte de l'indice implicite des dépenses nationales brutes des comptes nationaux pour les dépenses gouvernementales courantes en biens et services.

Source: Ontario Statistics 1976 - population, PPB; National Income and Expenditure Accounts - indices de déflation; Ontario, Municipal Financial Information et Local Government in Ontario, 1975 et 1976 - évaluation et taxes.

donc pas étonnant que le rendement réel de la taxe foncière ait diminué de 4% de 1969 à 1976. Par contre, ce qui est étonnant, compte tenu des réactions accrues de protestation contre l'impôt foncier, c'est "le fait que les taxes ont également diminué par rapport à l'évaluation imposable; le taux d'évaluation a augmenté légèrement de 8,8% en 1969 à 9,2% en 1976, mais son rendement réel -- du point de vue du pouvoir d'achat -- a diminué, passant de 10,2% à 9,2%".[1] Bien que les revenus de la taxe foncière, en dollars courants, aient augmenté de 92% de 1969 à 1976, ils ont sensiblement diminué par rapport au PPB (de 29% en dollars réels et de 18% en dollars courants). Les taxes foncières réelles par habitant ont diminué de 15%, et la taxe d'habitation et la taxe sur les exploitations agricoles de 14%.

Le fait -- économique ou politique -- que le rendement de l'impôt foncier n'a pu rattraper le produit provincial brut ou l'inflation est encore plus intéressant si on le compare avec la progression des recettes provinciales. Ces dernières ont augmenté à un taux annuel moyen de 15,5% de 1972 à 1977, alors que l'inflation (selon l'indice des prix du PNB) n'a été en moyenne que de 10,4%. Cela donne une hausse annuelle réelle de 5,1% tandis que le PPB réel a augmenté de 3,6%[2]. Pour la période de 1977-1982, selon les projections (voir D. Foot, et al., The Ontario Economy 1977-87, Conseil économique de l'Ontario, 1977), les recettes provinciales devraient augmenter de 11,5% et l'inflation de 6,3%. Cette croissance de 5,2% correspond à une augmentation moyenne du PPB réel de 5,4%.[3]

Soulignons ici un point important au sujet des difficultés, selon les conseils scolaires, les municipalités et les contribuables locaux, de faire assumer une part accrue des dépenses scolaires par les taxes locales ces dernières années. Il n'y a pas eu d'accroissement important du fardeau de ces taxes ou de l'ensemble de l'impôt foncier par rapport au produit provincial, au

---

[1] Ibid, p. 16.

[2] D.K. Foot, Resources and Constraints: Public Education and the Economic Environment in Ontario 1978-1987. Document de travail n° 1, Commission d'enquête sur la baisse des effectifs dans les écoles de l'Ontario, 1978, pp. 12-19.

[3] Ibid.

revenu par habitant ou au revenu des ménages. La difficulté a été de maintenir ou d'augmenter le rendement d'une taxe dont l'élasticité-revenu est faible.

Si la proportion des taxes scolaires sur les propriétés résidentielles par rapport au revenu des ménages en 1970 avait été la même, le rendement aurait augmenté de 33,3% en 1976 et en 1977 (voir Tableau 1.2). Si la proportion de l'ensemble des taxes foncières (résidentielles et autres) par rapport au PPB avait été la même de 1969 à 1976, le rendement aurait été de 22% supérieur en 1976 (voir Tableau 1.3). En supposant que cette augmentation de 22% s'applique aux taxes scolaires et aux taxes municipales (même si, en fait, les taxes scolaires ont augmenté moins rapidement que les taxes aux fins municipales au cours de cette période), voici comment on peut évaluer les effets de la réduction des taxes foncières par rapport au produit provincial brut. En 1976, l'ensemble des dépenses des conseils scolaires a été de $3 103 millions, dont $1 724 millions ou 55,6%[1] provenaient des subventions provinciales. Si la part locale, soit $1 379 millions, avait été de 22% supérieure, elle se serait établie à $1 682 millions, et la part provinciale aurait pu être ramenée à $1 421 millions, soit 45,8% de l'ensemble.

Bien des raisons expliquent la difficulté de maintenir ou d'augmenter le rendement de l'impôt foncier, mais elles ne comprennent pas la capacité contributive, car cette condition est reliée au ratio impôt/revenu. L'impôt foncier a été critiqué comme étant injuste, régressif et anachronique. Il est évident qu'il n'est pas populaire, comme tous les impôts. On peut également dire que depuis 1967 au moins, il est en voie de réforme. Le rapport de la Commission Smith (Ontario Committee on Taxation, 1967) est généralement décrit comme étant à l'origine de cette réforme. Ce rapport recommandait, entre autres, que l'impôt foncier joue un rôle moins grand dans le financement public et que, pour ce faire, on augmente les subventions provinciales aux fins scolaires et municipales. Les politiques de réforme ont suivi les recommandations de cette Commission, et il faut reconnaître que le rôle réduit de l'impôt foncier dans le financement de l'éducation jusqu'à ces dernières années a été conforme à la politique provinciale.

---

[1] Ministère de l'Education, Education Statistics Ontario, 1977, p. 15.

La faible élasticité-revenu de l'impôt foncier, décrite simplement dans ces pages comme une des caractéristiques de cet impôt, a souvent été mentionnée comme étant l'une de ses faiblesses. Mais selon certains, cette caractéristique est plutôt une "vertu". Il ne fait pas de doute que l'augmentation "automatique" de la taxe de vente et de l'impôt sur le revenu qui accompagne l'inflation est parfois décrite comme un "vice" de ce genre d'imposition. Une taxe qui n'est pas élastique oblige à recourir fréquemment à l'autorité politique pour faire approuver une augmentation des taxes et des dépenses. Si l'on pense que ce recours permet une meilleure évaluation du niveau optimal des taxes et des dépenses, la faible élasticité-revenu d'une taxe n'est pas alors un "vice".

Il semble évident qu'à l'heure actuelle, en Ontario, le gouvernement tient à ce que les conseils scolaires (ainsi que les municipalités et les contribuables) jouent un rôle accru dans la détermination des dépenses en éducation, notamment pour établir une limite à ces dépenses en vue de pouvoir consacrer des fonds à d'autres secteurs. Il semble presque tout aussi évident qu'il veuille faire profiter le trésor provincial d'une partie, sinon de la totalité des économies découlant de la baisse des effectifs scolaires. Voilà deux raisons qui font que la part de l'impôt foncier dans le financement de l'éducation doit jouer un rôle important, et probablement accru.

C'est pour cette raison que très tôt, cette Commission s'est penchée sur les rapports qui existent entre le financement de l'éducation et la réforme fiscale. A ce stade, il lui semble approprié de présenter l'énoncé suivant:

> La chute des effectifs scolaires entraîne et continuera d'entraîner des économies réelles, même dans l'hypothèse du maintien ou de l'accroissement progressif des dépenses par élève. La totalité ou une partie de ces économies peut être réalisée sous forme de réduction des dépenses provinciales, mais la partie qui reviendra au trésor de la province dépendra de notre volonté d'augmenter la contribution locale au financement scolaire. La baisse des effectifs scolaires permet d'augmenter le rôle des taxes locales dans le financement de l'éducation sans accroître le fardeau réel de l'impôt foncier. Mais les difficultés qui accompagnent l'augmentation du rôle des taxes locales augmenteront avec le taux d'inflation. En fait, si l'inflation continue d'être élevée, il sera probablement impossible de recourir davantage aux taxes foncières, à moins d'un progrès marqué de la réforme de l'impôt foncier. En particulier, pour accroître le rôle de la taxe foncière dans le financement de l'éducation, il faut des réformes permettant de modifier plus rapidement l'évaluation imposable lorsque la valeur marchande des immeubles change.

L'économie ontarienne, le budget provincial et les écoles publiques

Quelles que soient les corrections que la province apportera aux accords existants pour répartir les coûts de l'éducation, il est normal de supposer que notre tendance à consacrer des fonds à l'éducation sera affectée par la conjoncture économique ainsi que par les priorités relatives accordées à l'éducation et aux autres catégories de dépenses dans les budgets provinciaux (et naturellement, dans une certaine mesure, dans les budgets municipaux).

Dans son premier rapport provisoire, la Commission a étudié avec beaucoup d'attention les chiffres réels et les projections sur la situation économique et les recettes et dépenses provinciales. Nous n'en donnerons ici qu'un bref résumé, mais deux points de ce rapport méritent d'être répétés.

Tout d'abord, il n'est pas facile d'évaluer l'état actuel de l'économie. Par exemple, on peut choisir de mettre en relief les indicateurs positifs. Ainsi, il est vrai (comme c'était le cas au début de l'année) que les Ontariens produisent plus que jamais et qu'il y a beaucoup plus d'emplois qu'avant, tant en nombre qu'en pourcentage. Mais il est également vrai que la croissance du produit provincial brut en 1977 a été bien inférieure au taux de croissance "normal" ou "attendu". Il semble maintenant que la croissance sera légèrement plus forte en 1978, mais qu'elle restera décevante. L'augmentation du produit par habitant et par travailleur a été très modeste depuis quelques années, et un nombre important de personnes, formées à grands frais, ne trouvent pas de travail dans les domaines pour lesquels ils se sont préparés.

Le deuxième point, c'est que depuis le début des années 1970, le secteur des dépenses au titre de l'éducation subit une concurrence plus grande des autres secteurs des dépenses publiques dans le budget provincial. Son premier concurrent, le plus important, est le domaine de la santé. Depuis 1970, la santé et l'éducation (pour tous les secteurs et tous les niveaux) représentent plus de la moitié des dépenses provinciales depuis 1970 et, sauf pour l'année 1974-1975, les dépenses du secteur de la santé constituent une part un peu plus importante des dépenses provinciales que celles du secteur de l'éducation. Par

comparaison, les dépenses du secteur de la santé ont été, sans exception, bien en-deçà de la moitié de celles consacrées à l'éducation au cours des années 1960 (Premier rapport provisoire, p. 8).

L'accroissement rapide des dépenses en éducation (454%) dans les années 1960 correspondait à une augmentation de 20,8% de la population, de 122% du PPB et de 296% des dépenses provinciales (Premier rapport provisoire, p. 7). Au cours des années 1960, l'Ontario pouvait prendre les décisions politiques de consacrer au secteur public une part importante de l'augmentation du produit provincial, de consacrer à l'éducation une proportion démesurément grande de cette part, et d'augmenter quand même les dépenses des autres services publics et le revenu personnel réel disponible (RPRD) par habitant (revenu réel après impôts par habitant).

Pour l'ensemble du Canada, le RPRD par habitant, qui a augmenté de 1,66% par an de 1955 à 1960, s'est accru de 3,18% de 1960 à 1965 (soit près du double) et de 3,20% de 1965 à 1970[1]. Le Tableau 1.4 montre qu'au cours des années 1950, l'augmentation du RPRD par habitant en Ontario a dépassé la moyenne canadienne, mais qu'elle a été inférieure à cette moyenne au début des années 1960. Vers la fin des années 1960, tant en Ontario que pour l'ensemble canadien, le RPRD par habitant a augmenté de plus de 3,0%. Vers le début des années 1970, tant au Canada qu'en Ontario, l'augmentation du RPRD a été anormalement élevée en raison de la forte croissance du PNB et du PPB. Par suite du ralentissement de la croissance démographique et du taux élevé de l'augmentation du RPRD, le RPRD par habitant a enregistré une augmentation extraordinairement forte.

En raison des niveaux élevés du RPRD par habitant au début des années 1970, la récession de 1974-1975 et la reprise incertaine en 1976, 1977 et 1978 semblent encore plus graves. Nos attentes sont apparemment colorées non seulement par l'amélioration de notre niveau de vie au cours des années 1960, mais aussi par l'accélération de cette amélioration au début des années 1970. C'est également au début des années 1970 qu'a commencé le phénomène de la chute des effectifs scolaires. A cette époque, nous faisions montre d'une rare tolérance à l'égard de la hausse des coûts par élève et de l'ensemble des coûts de l'éducation. On

---

[1] D.K. Foot et al., The Ontario Economy, 1977-1987, Conseil économique de l'Ontario, 1977, p. 51.

TABLEAU 1.4

REVENU PERSONNEL DISPONIBLE PAR HABITANT EN ONTARIO, 1950-1973

Année	Population[1]	Revenu personnel disponible	RPD par habitant	Indice des prix à la consommation[2] (1961: 100)	RPD réel (dollars de 1961)	RPD réel par habitant	Augmentation du RPDR par habitant	Croissance annuelle moyenne du RPDR par habitant
	(en millions)	(en milliards de dollars)	(en milliers de dollars)		(en milliards de dollars)	(en milliers de dollars)	(%)	(%)
1950	4.471	5.208	1.165	79.6	6.543	1.463		
1951	4.598	5.916	1.287	88.0	6.723	1.462	0	
1952	4.788	6.467	1.351	90.2	7.170	1.498	2.5	
1953	4.941	6.860	1.388	89.4	7.673	1.553	3.7	2.0
1954	5.115	7.090	1.386	89.9	7.887	1.542	-0.7	
1955	5.266	7.644	1.452	90.1	8.484	1.611	4.5	
1956	5.405	8.273	1.531	91.4	9.051	1.675	4.0	
1957	5.636	9.066	1.609	94.3	9.614	1.706	1.8	1.9
1958	5.821	9.745	1.674	96.8	10.067	1.729	1.3	
1959	5.969	10.167	1.703	97.9	10.385	1.740	0.6	
1960	6.111	10.529	1.723	99.1	10.625	1.739	0	
1961	6.236	-10.720	-1.719	100.0	10.720	1.719	-1.0	
1962	6.351	11,533	1.816	101.2	11.396	1.794	4.4	1.6
1963	6.481	12.320	1.901	103.0	11.961	1.885	2.9	
1964	6.631	13.106	1.976	104.8	12.506	1.886	2.1	
1965	6.788	14.301	2.107	107.4	13.316	1.962	4.1	
1966	6.961	15.850	2.277	111.4	14.228	2.044	4.2	
1967	7.127	17.233	2.418	115.4	14.933	2.095	2.5	3.5
1968	7.262	18.855	2.596	120.1	15.699	2.162	3.2	
1969	7.385	20.696	2.802	125.5	16.491	2.233	3.3	
1970	7.551	22.189	2.946	129.7	17.108	2.271	1.7	
1971	7.703	24.465	3.144	133.4	18.340	2.357	3.8	4.0
1972	7.824	27.687	3.441	139.8	19.805	2.461	4.4	
1973	7.939	31.189	3.927	150.5	20.724	2.609	6.0	

[1] Au 1er juin

[2] Toutes catégories, pour l'ensemble du Canada.

Source: Ontario Statistical Review, (1976).

peut dire, en un sens, que notre première réaction devant ce phénomène a été de ne pas réagir. Cette inaction n'a certainement pas été causée par l'évolution du RPRD par habitant, qui a continué d'augmenter.

Les Tableaux 1.5 et 1.6 présentent quelques indicateurs économiques qui peuvent nous éclairer sur notre tendance actuelle et future à accepter facilement des hausses de taxes et une croissance rapide dans une catégorie particulière de dépenses.

La croissance réelle du PPB a été beaucoup plus élevée au cours des bonnes années 1967-1972 qu'au cours de la période de récession de 1972-1977, et les projections l'établissent à 5,4% pour la période 1977-1982 et 4,4% pour la période 1982-1987. Cela correspond à des augmentations apparemment très fortes du RPRD par habitant pour la décennie 1967-1977, et à une croissance en 1977-1982 et 1982-1987 qui se compare favorablement avec celle de 1960-1965 et 1965-1970.

Mais cette augmentation du revenu disponible par habitant vient principalement du fait que l'augmentation de l'emploi est plus élevée que celle de la population. En fait, il faudra employer plus de gens pour réaliser cette croissance du revenu disponible par habitant. (Cette difficulté, qu'évoque le Tableau 1.5, d'accroître la productivité est corroborée par les chiffres les plus récents sur la productivité et l'emploi. Selon le Financial Post du 7 octobre 1978, le PNB canadien en dollars constants (1971) a augmenté de 3,7% à la fin du deuxième trimestre de 1978 par rapport au trimestre correspondant de 1977; et selon le Financial Post du 5 août 1978, le nombre de Canadiens ayant un emploi a augmenté de 3,4% en juin 1978 par rapport à juin 1977. Il en découle que l'augmentation du produit par personne employée est presque nulle pour l'année.) On doit aussi observer que les projections sur le RPRD par habitant et par personne employée pour la prochaine décennie, qui sont présentées au Tableau 1.5, sont fondées sur l'hypothèse d'un accroissement des déficits provinciaux, nonobstant les engagements politiques relatifs à la présentation de budgets équilibrés.

TABLEAU 1.5

CROISSANCE ANNUELLE MOYENNE DE L'ÉCONOMIE ONTARIENNE, 1967-1987

	Evolution		Projections	
	1967-1972	1972-1977*	1977-1982	1982-1987
Produit provincial brut réel**	6.1	3.6	5.4	4.4
Population	1.9	1.6	1.4	1.4
Immigration brute (en milliers)	78	94	75	75
Main-d'oeuvre	3.6	3.5	2.2	2.0
Emploi	3.2	3.0	2.4	2.1
Chômage	4.2	5.5	6.5	5.3
Revenu personnel disponible réel par habitant	4.2	4.0	3.3	3.3
Revenu personnel disponible réel par personne employée	2.8	2.6	2.3	2.5
Surplus ou déficit (en milliards de dollars)	-0.21	-1.25	-2.94	-8.35

* Certaines données sont fondées sur des estimations.

** Compte tenu de l'indice de déflation du PNB

Source: Institute for Policy Analysis.

TABLEAU 1.6

CROISSANCE ANNUELLE MOYENNE DES DÉPENSES ONTARIENNES, 1972-1987

	Evolution*	Projections	
	1972-1977	1977-1982	1982-1987
Santé	22.6	13.1	14.0
Education	11.7	11.3	10.5
Trésor, etc.	14.9	12.4**	12.5**
Transport et communications	11.3	14.5	13.6
Services sociaux et communautaires	23.4	11.0	12.5
Dette publique	11.9	12.8	13.8
Autres	14.3	12.3	12.0
Dépenses totales	15.7	12.4	12.5
Inflation du PNB	10.4	6.3	6.8
Inflation pour tous les secteurs publics	12.4	7.4	8.1

* Les taux de croissance pour la période 1972-1977 doivent être interprétés avec prudence, malgré le soin avec lequel on a cherché à définir les catégories de façon uniforme.

** Calculé selon le taux moyen de croissance.

Source: Institute for Policy Analysis.

Le Tableau 1.6 montre que les projections sur la croissance du RPRD par habitant et par personne employée dépendent d'autres hypothèses (ou d'autres ensembles de projections): (i) une croissance des dépenses provinciales totales de 12,4% en 1977-1982 et de 12,5% en 1982-1987, contre 15,7% en 1972-1977; (ii) une croissance moins forte de toutes les principales catégories de dépenses, à l'exception du transport et des communications et de l'intérêt sur la dette publique. Les projections sur la croissance modeste du RPRD par habitant et par personne employée dépendent d'autres projections sur la progression des dépenses de la plupart des services publics.

Des projections sur la tendance du gouvernement à convertir ses recettes en paiements de transfert aux conseils scolaires présentent un très grand intérêt pour les responsables du financement de l'enseignement dans les écoles de cette province. M. David Foot, de l'Institute for Policy Analysis, de l'Université de Toronto, a préparé un ensemble de ces projections. Il s'aventure ici sur l'un des terrains les plus risqués des prévisions économiques, car il se trouve à prédire le comportement des responsables des politiques des dépenses en éducation. Pour cette raison, et compte tenu des réactions vigoureuses que suscitent parfois ses projections sur la croissance nulle de ces transferts, nous les présentons dans leur contexte originel:

> Depuis 1973, les subventions provinciales aux administrations locales sont régies par la "Convention d'Edmonton", qui garantit que les transferts provinciaux aux administrations locales augmenteront au même rythme que les recettes budgétaires provinciales. L'année de base choisie est l'année fiscale 1973-1974. Selon le trésorier de la province, l'Ontario a transféré près de $13,7 milliards à même ses recettes budgétaires de $46,2 milliards (ou 29,6%) au cours des cinq dernières années. Compte tenu des autres paiements, notamment des "en lieu de taxes", des indemnités de compensation de taxes, des paiements d'incitation à l'emploi et des versements à la caisse de retraite des enseignants, l'ensemble des paiements provinciaux aux administrations locales s'est élevé à $15,4 milliards depuis 1973. La croissance annuelle moyenne de ces transferts excède 14%, bien que le taux d'augmentation ait baissé rapidement depuis l'année record 1975-1976.
>
> Ces transferts provinciaux se sont ainsi répartis depuis cinq ans:

	Pourcentage
Education	50,3
Transport	12,9
Aide sociale	5,0
Autres transferts conditionnels	2,6
Ensemble des transferts conditionnels	70,7
Ensemble des transferts non conditionnels	10.7
Paiements aux organismes	7,4
Autres transferts (dont 8,4% pour la caisse de retraite des enseignants)	11,2
Total	100,0

Les paiements conditionnels représentent un peu plus de 70% de l'ensemble des transferts. L'élément le plus important de ces paiements est de loin les transferts aux conseils scolaires: à eux seuls, ils constituent plus de la moitié de l'ensemble des transferts. La croissance annuelle moyenne de ces paiements a été environ deux fois moins forte que celle de tous les autres transferts (9,7% contre 20,7% -- pour une moyenne de 14,4%). L'évolution de la croissance a été à peu près semblable, sauf pour cette année: 10,9% (estimation) pour les transferts au secteur de l'éducation, et 0,4% seulement (estimation) pour tous les autres transferts. Soulignons enfin que le poste "autres transferts" comprend aussi les paiements à la caisse de retraite des enseignants, qui représentent $1,296 milliard pour les cinq dernières années (ou 8,4% de l'ensemble des transferts pour cette période). La hausse de ces paiements dépend des nécessités actuarielles de la caisse, qui dépendent à leur tour des salaires des enseignants. Il n'est donc pas étonnant que ces paiements aient augmenté de façon importante ($100 millions ou plus de 42%) en 1976-1977; pour 1978-1979, ils devraient s'élever à $262 millions.

Les perspectives à court terme qui sous-tendent les engagements de l'année financière 1978-1979 ont été récemment expliquées par le Trésorier de la province (dans un discours prononcé le 16 septembre 1977 devant le Provincial-Municipal Liaison Committee). Le Trésorier a proposé certaines modifications à la Convention d'Edmonton: essentiellement, il s'agit d'élargir la base de calcul des subventions. Le principal élément nouveau (qui représente environ 70% des nouvelles additions) porte sur les paiements à la caisse de retraite des enseignants. En incluant ces nouveaux postes dans la convention, le Trésorier a pu réduire les paiements provinciaux aux administrations locales, les ramenant pour la période 1978-1979 de $3,748 milliards selon la formule antérieure à $3,713 milliards selon la formule "élargie", soit une différence de $35 millions. Cette nouvelle projection représente une croissance nulle par rapport à l'année antérieure, selon la nouvelle formule, et une diminution réelle des transferts totaux selon la formule antérieure. Simultanément, le Trésorier a annoncé pour 1979-1980

des transferts provinciaux de $4,023 milliards (une augmentation de 8%) pour établir l'équilibre prévu par la "convention élargie d'Edmonton".

Voici quelques exemples de l'application de ces propositions aux transferts aux conseils scolaires et aux administrations locales de la province:

	----- en milliards de dollars -----			Pourcentage
	1977-1978	1978-1979	Augmentation	d'augmentation
Transferts aux conseils scolaires				
Subventions générales				
Caisse de retraite des enseignants				
Total				
Transferts aux municipalités et organismes locaux				
Total des transferts				

En conséquence, les perspectives à court terme dans le secteur de l'éducation indiquent une croissance de 10,9% des subventions provinciales (ou une croissance de 5,4% des transferts totaux aux conseils scolaires, y compris les paiements à la caisse de retraite des enseignants) en 1977-1978, et une augmentation de 4,8% (ou de 7,4% des transferts totaux) en 1978-1979. Compte tenu de l'inflation, cela représente une augmentation réelle d'environ 3 à 4% en 1977-1978 et une baisse réelle d'environ 2 à 3% en 1978-1979.

Les perspectives à moyen terme sont encore moins prometteuses. Tel qu'indiqué dans les projections ci-dessus*, les dépenses au titre de l'éducation devraient en moyenne augmenter de plus de 20% (augmentation réelle d'environ 3 à 4%) au cours de la prochaine décennie. Cependant, ce total comprend les dépenses du secteur postsecondaire et de l'enseignement spécial et culturel, l'administration du ministère et lès contributions à la caisse de retraite des enseignants, ainsi que les subventions aux conseils scolaires. La croissance des dépenses de cette dernière catégorie, qui reflète notamment la baisse prévue des effectifs scolaires, ne devrait augmenter que légèrement jusque vers 1981, puis diminuer jusqu'en 1986. Voici comment on pourrait résumer les perspectives à moyen terme en ce qui a trait aux subventions aux conseils scolaires (sans les paiements à la caisse de retraite):

---

* Tableau 1.18 du premier rapport provisoire, Commission d'enquête sur la baisse des effectifs dans les écoles de l'Ontario, 1978.

	Taux de croissance annuelle moyenne	
	1977-1982**	1982-1987**
Subventions générales aux conseils scolaires	2,2	-0,1
Taux d'inflation	7,4	8,1
Augmentation réelle (approx.)	-5,2	-8,2

** L'année 1977 indique l'exercice 1977-1978, etc.

> Pour la prochaine décennie, ces projections indiquent donc que les conseils scolaires en Ontario devraient prévoir une croissance réelle nulle des subventions provinciales qu'elles reçoivent. (pp. 23-28)[1]

La Commission n'endosse pas ici les projections de M. Foot sur la croissance en dollars réels des transferts aux conseils scolaires. De toute façon, ces projections sont fondées sur des éventualités précises et accompagnées de nuances importantes. Mais elles sont conformes aux tendances récentes observées dans l'évolution des dépenses publiques et notre développement économique. Plutôt que de prévoir quelle sera l'importance des transferts du gouvernement provincial aux conseils scolaires, ou si ces paiements, en dollars réels, augmenteront ou diminueront, la Commission préfère résumer ainsi l'évolution de la participation du gouvernement provincial et des conseils scolaires au financement de l'éducation:

> Au cours de la prochaine décennie, il semble que des pressions considérables seront exercées pour diminuer la proportion des fonds publics consacrés à l'éducation. Les conseils scolaires seront ainsi incités à recourir davantage aux contribuables des municipalités qu'ils desservent. La baisse des effectifs scolaires est le facteur social principal qui permettra de réaliser cette transformation sans nécessairement réduire les ressources par élève ou accroître le fardeau de l'impôt foncier.

---

[1] D.K. Foot, Resources and Constraints: Public Education and the Economic Environment in Ontario, 1978-1987, Document de travail n° 1, Commission d'enquête sur la baisse des effectifs dans les écoles de l'Ontario, 1978.

Chapitre 2

Variables démographiques et évolution des naissances vivantes jusqu'à 2001

Les responsables des politiques en matière d'éducation, les administrateurs qui dirigent les systèmes scolaires, les enseignants, les parents et les contribuables doivent prendre conscience de ce phénomène généralisé: la proportion des enfants par rapport à l'ensemble de la population ne cesse de diminuer dans les sociétés industrielles du monde occidental depuis déjà quelques générations.

Si l'on considère ses conséquences ultimes, cette évidence ne se vérifiera pas toujours. Elle ne s'est d'ailleurs pas toujours appliquée aux sociétés et aux cultures de cette partie du monde. Mais elle correspond à une donnée du XIXe et du XXe siècles dans les sociétés les plus étroitement reliées avec ce qu'il est convenu d'appeler la révolution industrielle.

Des nuances doivent être apportées immédiatement. Les généralisations historiques ne nous sont guère utiles lorsqu'il s'agit de prendre des décisions en vue de desservir la clientèle scolaire actuelle ou celle que nous aurons dans un avenir prévisible. Le Tableau 2.1 et le Graphique 2.1 illustrent l'application de ce phénomène à la société canadienne et sa portée limitée sur l'orientation des politiques scolaires.

Le Tableau 2.1 indique que les enfants de moins de 5 ans représentaient 18,51% de la population canadienne en 1851. Cette proportion passait à 9,14% en 1941, 12,37% en 1961, puis à 7,53% en 1976. En Ontario, la proportion des enfants de moins de 5 ans était de 13,08% en 1881. Elle passait à 7,87% en 1941, 11,97% en 1961, et seulement 7,35% en 1976. Au Canada et en Ontario, la proportion des enfants de moins de 10 ans suit la même évolution.

Le Graphique 2.1 illustre, pour le Canada et l'Ontario, l'évolution de la réduction à long terme (ligne droite) de la proportion des enfants par rapport à la population totale. L'évolution à court terme (depuis 1941) montre le caractère dramatique de ce phénomène. Il est évident qu'une évaluation de

TABLEAU 2.1

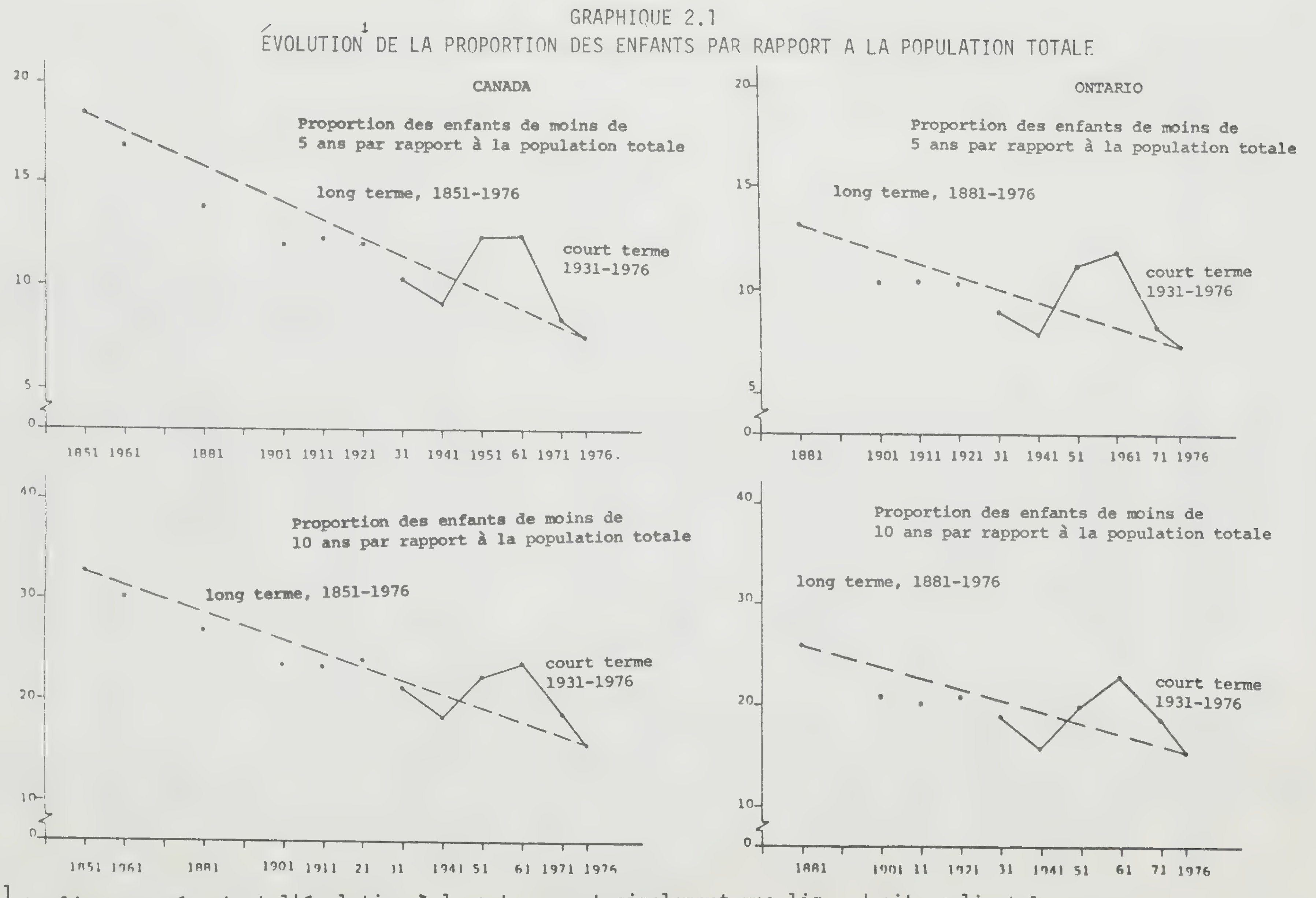
PROPORTION DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS ET DE MOINS DE 10 ANS PAR RAPPORT À LA POPULATION TOTALE

CANADA						ONTARIO					
Année	Population totale	Enfants de moins de 5 ans (0-4)	%	Enfants de moins de 10 ans (0-9)	%	Année	Population totale	Enfants de moins de 5 ans (0-4)	%	Enfants de moins de 10 ans (0-9)	%
1851	2,436,000	451,000	18.51	797,000	32.72						
1861	3,230,000	543,000	16.81	972,000	30.09						
1871	3,689,257					1871	1,620,851				
1881	4,325,000	599,000	13.85	1,161,000	26.84	1881	1,926,922	252,053	13.08	497,486	25.82
1891	4,833,239					1891	2,114,321				
1901	5,371,000	646,000	12.03	1,264,000	23.53	1901	2,182,947	224,814	10.30	455,382	20.86
1911	7,207,000	890,000	12.35	1,675,000	23.24	1911	2,527,292	263,266	10.42	507,431	20.08
1921	8,788,000	1,059,000	12.05	2,109,000	24.00	1921	2,933,662	301,809	10.29	609,670	20.78
1931	10,377,000	1,075,000	10.36	2,208,000	21.28	1931	3,431,683	307,711	8.97	640,699	18.67
1941	11,507,000	1,052,000	9.14	2,098,000	18.23	1941	3,787,655	297,924	7.87	599,439	15.83
1951	14,009,000	1,722,000	12.29	3,120,000	22.27	1951	4,597,542	514,722	11.20	914,014	19.88
1961	18,238,247	2,256,401	12.37	4,335,923	23.77	1961	6,236,092	740,193	11.87	1,414,712	22.69
1971	21,568,310	1,816,155	8.42	4,070,160	18.87	1971	7,703,105	637,255	8.27	1,420,770	18.44
1976	22,992,600	1,731,995	7.53	3,619,800	15.74	1976	8,264,465	607,205	7.35	1,275,020	15.43

Source: M.C. Urquhart, Editor, Historical Statistics of Canada. Toronto: MacMillan of Canada, 1965, p. 16.
Recensement du Canada, 1971, Volume 1, Deuxième partie.
Recensement du Canada, 1941, Volume 3.
Données non publiées de Statistique Canada pour 1976.

GRAPHIQUE 2.1

ÉVOLUTION[1] DE LA PROPORTION DES ENFANTS PAR RAPPORT A LA POPULATION TOTALE



1 La ligne représentant l'évolution à long terme est simplement une ligne droite reliant le pourcentage de 1976 à celui de 1851 (Canada) ou de 1881 (Ontario); il ne s'agit pas d'une "ligne des moindres carrés".

Source: Tableau 2.1

la tendance de cet indicateur démographique n'aurait guère aidé à améliorer les aptitudes des responsables politiques et administratifs à régler le problème de l'accroissement des effectifs scolaires au cours des dernières décennies. Il est également vrai que les données démographiques provinciales, qui sont très importantes pour les responsables politiques et les fonctionnaires provinciaux, ont une utilité limitée pour les responsables politiques et les administrateurs locaux. En outre, ce n'est qu'au recensement de 1971 que les taux de réduction correspondaient pour la première fois à une baisse du nombre d'enfants.

Les responsables politiques et les administrateurs savent que leur première tâche est de s'occuper des problèmes actuels et de prévoir quelques-uns de ceux qui pourraient survenir dans quelques années. Les vastes perspectives historiques ne sont utiles que parce qu'elles peuvent fournir des assises pour faire des projections concernant l'avenir et prévoir les problèmes éventuels. Pour avoir quelque valeur en matière de services publics, y compris en éducation, ces prévisions doivent être très précises quant aux circonstances de temps et de lieu. Dans le secteur de l'éducation, les connaissances démographiques essentielles à un programme de planification de dix ans (qui constitue un horizon plutôt lointain en planification) sont le nombre et la répartition géographique des enfants nés au cours des six années précédentes, et les projections sur les naissances pour chacune des six années suivantes, ainsi que quelques renseignements sur leur répartition. Pour étendre l'horizon de la planification, il faut des projections détaillées sur une période encore plus longue.

Les projections sur les naissances en Ontario, présentées ci-après, constituent des données fondamentales sur notre société, sur le contexte de la prise de décisions en éducation, et sur l'origine du phénomène de la baisse des effectifs scolaires. Elles visent à étendre l'horizon de la planification jusqu'au siècle suivant.

Naissances vivantes jusqu'en 2001

Le présent rapport final ne reprend ici que quelques données du premier rapport provisoire sur les composantes et la structure démographiques en Ontario (Chapitre 1) et sur les effectifs scolaires (Chapitre 3). En présentant dans ses deux rapports provisoires des données et des projections sur la population

et les effectifs scolaires, la Commission entendait démontrer que les projections sur les naissances utilisées alors par la plupart des planificateurs, bien des démographes et presque tous les agents d'éducation étaient trop élevées. Cet objectif demeure, et c'est pourquoi on retrouve dans ce rapport final cette variable démographique importante que sont les naissances, même si les projections relativement faibles présentées par la Commission sont beaucoup plus largement acceptées aujourd'hui qu'il y a huit mois.

Les indices en faveur d'une réduction des estimations sur les taux actuels de fécondité et des projections sur les taux de fécondité et les naissances continuent de s'accumuler. Nous avons intégré à nos projections certaines des données les plus récentes sur les projections relatives aux naissances. Pour en savoir davantage sur l'évolution passée, présente et future de la population ontarienne par rapport aux effectifs scolaires actuels et futurs, le lecteur est prié de se reporter aux premier et au deuxième rapports provisoires.

La Commission dispose maintenant de trois ensembles de projections sur les naissances, la population scolaire et les effectifs des écoles de l'Ontario. Il s'agit d'abord des projections de Statistique Canada, publiées en juillet, sur les naissances vivantes et les effectifs scolaires. Un deuxième ensemble, qui ne porte que sur les effectifs scolaires, a été préparé par le Ministry of Treasury, Economics and Intergovernmental Affairs (Ontario) et remis à la Commission en juin. Le troisième ensemble a été préparé par la Commission. Ces trois ensembles contiennent chacun des projections multiples fondées sur des hypothèses différentes relativement à la fécondité (pour les deux ensembles qui comportent des projections sur les naissances) et à la migration nette. Elles sont présentées dans le présent chapitre et dans le suivant.

Projections sur les naissances vivantes

Le Tableau 2.2 indique le nombre de naissances vivantes pour l'Ontario selon les plus récentes projections préparées par Statistique Canada pour la période 1976-1977 à 2001-2002, en fonction de l'année "de recensement", c'est-à-dire du 1er juin au 31 mai. Les hypothèses utilisées pour chaque projection sont données dans les notes des tableaux. Les quatre projections sont fondées sur des combinaisons de deux taux de fécondité (de 1,8 enfant à 2,0 et de 1,8 enfant à

TABLEAU 2.2

ÉVOLUTION DES NAISSANCES VIVANTES EN ONTARIO
ET PROJECTIONS JUSQU'EN 2001

Année civile, janvier à décembre	Naissances vivantes, chiffres réels	Année (date des recensements) 1er juin au 31 mai	Naissances vivantes, projections (Statistique Canada)			
			Projection*			
			1	2	3	4
1975	125,775**	1976-77	130,000	129,700	126,700	126,400
1976	124,700	1977-78	134,000	133,200	128,100	127,400
1977	122,758	1978-79	138,200	136,700	129,700	128,600
		1979-80	142,200	139,800	131,200	129,600
		1980-81	146,300	142,900	132,800	130,700
		1981-82	150,100	145,500	134,700	132,000
		1982-83	154,000	148,200	136,500	133,300
		1983-84	157,800	150,800	138,000	134,300
		1984-85	161,600	153,300	138,900	134,800
		1985-86	164,400	154,900	139,500	134,900
		1986-87	166,600	155,800	139,100	134,100
		1987-88	168,400	156,500	138,200	132,900
		1988-89	169,600	156,600	137,400	131,700
		1989-90	170,500	156,500	136,300	130,400
		1990-91	170,500	155,600	134,800	128,600
		1991-92	169,800	154,100	133,600	127,100
		1992-93	168,400	152,100	132,200	125,400
		1993-94	167,000	150,100	130,700	123,700
		1994-95	165,600	148,200	129,300	122,000
		1995-96	164,500	146,500	128,000	120,500
		1996-97	163,700	145,100	126,900	119,100
		1997-98	163,300	144,100	125,900	117,900
		1998-99	163,300	143,500	125,300	117,000
		1999-2000	163,800	143,300	124,800	116,300
		2000-2001	164,800	143,600	124,700	115,900
		2001-2002	166,200	144,200	124,800	115,700

**Registraire général

* Hypothèses:
Projection 1: Famille de 1,8 enfant à 2,0 vers 1991;
Migration nette de 47 500 à 71 900
Projection 2: Famille de 1,8 enfant à 2,0 vers 1991;
Migration nette de 32 300 à 18 600
Projection 3: Famille de 1,8 enfant à 1,6 vers 1991;
Migration nette de 40 500 à 48 000
Projection 4: Famille de 1,8 enfant à 1,6 vers 1991;
Migration nette de 23 500 à 25 200

Source: Statistique Canada, et la Fédération des enseignants canadiens, Les classes en 2001, Ottawa, 1978.

1,6 vers 1991)* et quatre niveaux différents de migration nette. Dans le coin supérieur gauche du tableau, les chiffres réels des naissances vivantes indiqués par le registraire général de l'Ontario pour les années civiles (1er janvier au 31 décembre) 1975, 1976 et 1977 ont été ajoutés. On constate certains écarts en comparant les naissances réelles et celles des deux premières années des projections (bien que les années ne concordent pas dans les deux cas). Les projections sont toutes trop élevées. Les hypothèses utilisées ne correspondent pas à la baisse continue (et plus forte que prévue) des naissances vivantes en 1976 et en 1977. Cela permet de douter sérieusement des projections 1 et 2, et les projections 3 et 4 devraient probablement être révisées à la baisse de 3 à 5%**. Les projections sur les effectifs scolaires fondées sur ces modèles doivent aussi être redressées.

Malgré ces critiques et ces réserves, soulignons que la courbe de l'évolution du nombre des naissances vivantes du Graphique 2.2 est très intéressante. Les résultats étonnants de la projection 1 viennent de la combinaison d'une fécondité et d'une migration nette élevées. La projection 2 tient compte d'une baisse de la migration nette et d'une fécondité élevée. Les deux projections reflètent un écho lointain du "Baby Boom". Cet écho est toujours présent dans les projections 3 et 4, fondées pourtant sur l'hypothèse d'une fécondité plus faible. Dans les quatre projections, le taux des naissances est suffisamment élevé vers la fin des années 1970 et pendant une partie des années 1980 pour augmenter un peu les effectifs scolaires avant la fin du siècle, avant qu'ils ne reprennent leur tendance à la baisse.

Le Tableau 2.3 présente les neuf projections préparées par cette Commission sur le nombre de naissances vivantes d'ici la fin du siècle, à partir de diverses hypothèses sur la fécondité et la migration nette. Les trois hypothèses relatives à la fécondité (nombre d'enfants par famille) sont les suivantes: 1,75 de 1975 à

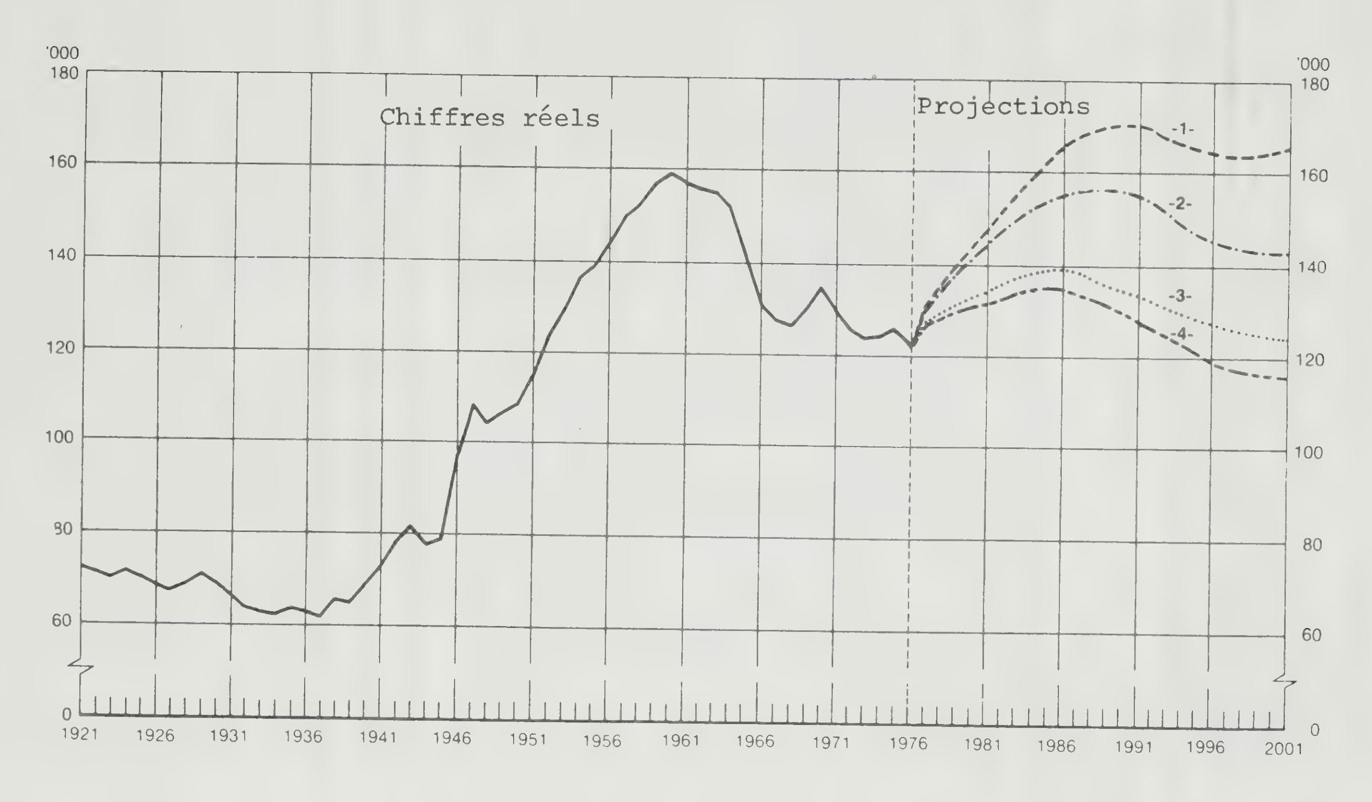
---

* Dans un autre rapport de Statistique Canada, une autre hypothèse est utilisée: 1,5 enfant.

**Les naissances ont continué de fléchir au cours des sept premiers mois de 1978, de sorte que ces révisions à la baisse devraient être encore plus importantes.

GRAPHIQUE 2.2

ÉVOLUTION DES NAISSANCES VIVANTES EN ONTARIO (1921-1976)
ET PROJECTIONS JUSQU'EN 2001, 1, 2, 3 ET 4



Source: Statistique Canada, et la Fédération des enseignants canadiens, Les classes en 2001, Ottawa, 1978.

TABLEAU 2.3

NAISSANCES VIVANTES EN ONTARIO
PROJECTIONS JUSQU'EN 2001

(Projections de la Commission d'enquête sur la baisse des effectifs dans les écoles de l'Ontario)

ANNEE	PROJECTIONS *								
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Fécondité élevée: 1.75			Fécondité moyenne: 1.6			Fécondité faible: 1.5		
	nulle	25,000	50,000	nulle	25,000	50,000	nulle	25,000	50,000
1976 (Chiffres Réels)	124,647								
1977 (Chiffres Réels)	122,476								
1978	125,991	128,320	128,368	123,831	123,952	124,000	123,111	123,500	123,560
1979	127,941	131,333	131,424	123,554	124,812	124,900	122,092	123,400	123,530
1980	129,703	134,076	134,220	123,032	125,464	125,600	120,809	123,310	123,480
1981	131,240	136,505	136,715	122,991	125,699	126,250	118,491	123,244	123,680
1982	132,490	138,549	138,838	122,648	126,053	126,900	116,591	121,924	122,177
1983	133,381	140,138	140,516	121,949	127,033	127,300	114,327	120,118	120,442
1984	133,844	141,202	141,781	122,372	127,455	127,800	114,724	121,031	121,526
1985	133,849	141,721	142,603	122,376	127,571	128,100	114,728	121,475	122,231
1986	133,423	141,729	143,018	121,987	127,600	128,350	114,363	121,482	122,587
1987	132,614	141,337	143,083	121,247	127,700	128,500	113,669	121,146	122,642
1988	131,441	140,581	142,826	120,174	127,196	128,450	112,663	120,498	122,422
1989	129,927	139,490	142,277	118,790	126,866	128,300	111,366	119,563	121,952
1990	128,108	138,101	141,470	117,127	126,264	127,900	109,806	118,372	121,260
1991	126,042	136,468	140,400	115,239	124,771	127,400	108,036	116,973	120,343
1992	123,797	134,644	139,118	113,186	123,103	126,100	106,112	115,409	119,244
1993	121,454	132,699	137,692	111,043	121,324	124,800	104,102	113,741	118,021
1994	119,097	130,708	136,202	108,882	119,498	123,500	102,075	112,027	116,736
1995	116,812	128,756	134,732	106,769	117,689	122,000	100,087	110,324	115,446
1996	114,674	126,922	133,365	104,757	115,953	120,800	98,181	108,678	114,200
1997	112,748	125,277	132,176	102,887	114,337	119,600	96,390	107,123	113,036
1998	111,085	123,878	131,224	101,190	112,876	118,400	94,728	105,680	111,976
1999	109,717	122,766	130,552	99,684	111,596	117,600	93,201	104,360	111,033
2000	108,659	121,964	130,183	98,377	110,510	116,900	91,806	103,166	110,209
2001	107,908	121,476	130,120	97,268	109,624	116,500	90,544	102,103	109,509

* Les hypothèses sont expliquées qu Chapitre 2, page 36.

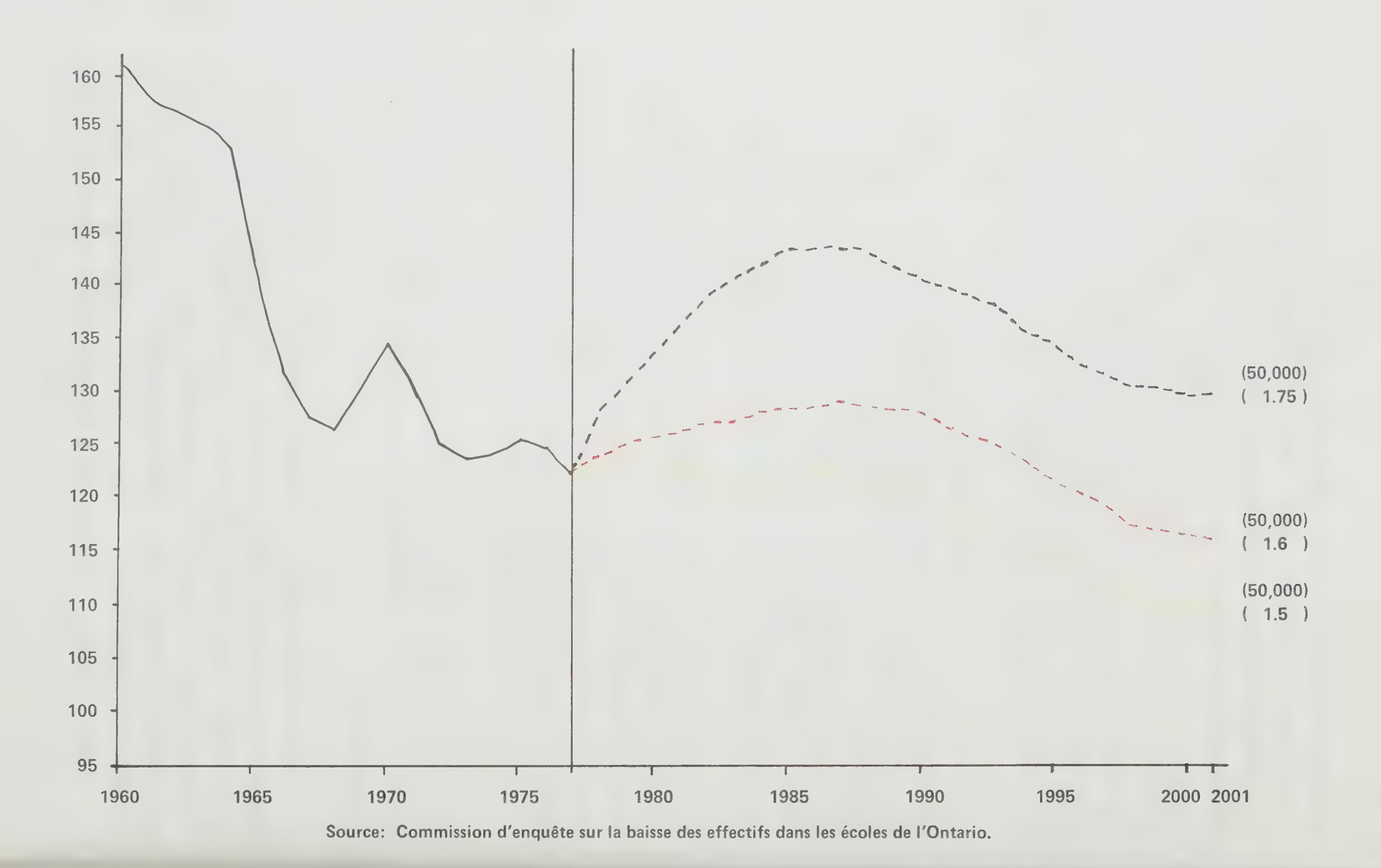
la fin du siècle; 1,75 de 1975 à 1983, puis 1,6 jusqu'en 2001; 1,75 de 1975 à 1983, puis 1,5 jusqu'en 2001. Pour la migration annuelle nette, les trois hypothèses sont les suivantes: baisse du niveau actuel de 46 000 à 35 000 vers 1983, puis augmentation continue à 50 000 vers 1990, et maintien de ce rythme jusqu'en 2001; baisse du niveau actuel de 46 000 à 25 000 vers 1986, puis maintien de ce rythme jusqu'en 2001; migration nette nulle, c'est-à-dire arrêt immédiat de la migration nette positive et aucune reprise d'ici la fin du siècle. Comme dans le cas des projections de Statistique Canada, les différences entre les combinaisons des taux de fécondité élevée et de migration nette élevée, ainsi que des taux de fécondité faible et de migration nulle, sont importantes. A nouveau, les projections sur les naissances en 1978 (sauf peut-être en cas de migration nette nulle) semblent trop élevées, surtout lorsque l'on sait que les naissances enregistrées en Ontario au cours des sept premiers mois de 1978 sont inférieures à celles de la période correspondante de 1977. Le fléchissement important des naissances vivantes qui se produit lorsque la migration est nulle laisse entendre que le taux de natalité -- et partant,des effectifs scolaires -- est affecté par les migrations beaucoup plus qu'on ne le suppose généralement.

Pour aider le lecteur à interpréter ces projections sur les naissances vivantes, les valeurs du Tableau 2.2 sont illustrées sur le Graphique 2.2, et celles du Tableau 2.3 sur le Graphique 2.3. Dans les deux cas, les chiffres réels des périodes antérieures sont indiqués. Les courbes lisses découlent des formules utilisées dans le modèle; en fait, l'évolution du taux des naissances ne correspond pas de façon aussi précise à aucune courbe. Dans les lignes des projections, on retrouve de nouveau l'écho (proche ou lointain) du "Baby Boom" antérieur. Ce qui compte davantage, c'est la persistance du fléchissement vers la fin du siècle. Ce dernier phénomène est naturellement un écho du "Baby Bust" d'après 1960.

Un grand nombre de ceux qui s'intéressent à l'évolution sociale trouvent que les déterminants physiques et culturels des taux de fécondité et des taux de naissance sont plus intéressants que les taux eux-mêmes. Il y a certes peu de sujets aussi intéressants en ce domaine des études sociales. Mais nous ne connaissons pas grand chose sur le phénomène social de l'évolution des taux de reproduction humaine.

GRAPHIQUE 2.3

EVOLUTION DES NAISSANCES VIVANTES EN ONTARIO ET PROJECTIONS, 1960–2001



Source: Commission d'enquête sur la baisse des effectifs dans les écoles de l'Ontario.

La Commission a entendu bien des gens qui lui ont fait observer que le taux de natalité connaîtrait une remontée avec le retour "de temps plus prospères". Mais en attribuant à la situation économique notre faible taux actuel de natalité, on oublie qu'avant 1973, en pleine période d'expansion économique, le taux de fécondité et le taux de naissances continuaient de fléchir.

On a aussi attribué la chute de la natalité aux coûts du logement et aux pénuries de logements. Pourtant le taux des naissances a été élevé pendant les 15 premières années qui ont suivi la Deuxième Guerre mondiale, et il a fléchi par la suite, même si les normes relatives à la construction de logements se sont généralement améliorées pendant cette période. Cette explication soulève également une question intéressante sur les relations causales entre le coût des logements et le taux des naissances, puisque l'augmentation du nombre de travailleurs par ménage, qui est si étroitement reliée à la baisse de la natalité, a apparemment contribué à la hausse des coûts du logement.

La multiplication des préservatifs physiques, pharmaceutiques et chirurgicaux peut expliquer en partie le fléchissement de la natalité, notamment l'apparition de ce phénomène depuis 1961 et son acuité. Mais cela n'explique pas grand chose, car avant même l'apparition de la pilule, des avortements et des vasectomies, les naissances avaient atteint un sommet et commençaient à diminuer. A nouveau, la question des relations causales surgit. Les nouvelles techniques et méthodes viennent-elles d'une demande accrue, ou encouragent-elles une consommation accrue? La même question peut être posée quant aux connaissances du public sur les moyens anticonceptionnels.

De toute façon, les éléments socioculturels qui déterminent les taux de fécondité et de natalité ne sont pas des aspects qui ont des incidences immédiates sur les politiques scolaires. Ce sont les naissances elles-mêmes, les naissances récentes et les naissances futures, qui sont les éléments déterminants immédiats de la demande future de services scolaires.

Les projections préparées par cette Commission sur les naissances en Ontario sont plus faibles que la plupart des projections de ce genre. Celles que la Commission a considérées le plus sérieusement en faisant ses projections

sur les effectifs scolaires sont fondées sur une migration nette d'environ 50 000 vers la fin du siècle et un taux de fécondité ramené à 1,6 avant la fin du siècle. Il s'agit de la projection 3 du Tableau 2.2 (Projections de Statistique Canada), même si je crois que ces valeurs sont trop élevées, et de la projection 6 du Tableau 2.3 (Projections de la Commission). C'est la projection 6 du Tableau 2.3, la plus faible des deux, qui devrait représenter le mieux le comportement de cette variable démographique si importante pour la planification scolaire.

Cependant, au moment de terminer ce rapport, il m'apparaît nécessaire d'ajouter une précision. En raison de la baisse continue des naissances jusqu'au milieu de 1978, les chiffres de la projection 9 (Tableau 2.3), qui sont beaucoup plus faibles que ceux de la projection 6 (Tableau 2.3), peuvent se révéler rapidement l'estimation "la plus probable" des naissances futures. Je prévois un changement notable dans l'évolution des naissances vivantes au cours des deux prochaines années; si ce changement ne se produit pas, je suggère que la projection 9 soit retenue comme étant la meilleure estimation des naissances futures. En pareil cas, on n'aura presque pas ressenti l'écho du "Baby Boom" si souvent annoncé avec vigueur par un grand nombre d'observateurs de la scène démographique. Le nouveau "sommet" prévu sur le graphique des naissances sera tout au plus un "plateau", qui durera pendant cinq ou six ans, avant de glisser continuellement sur une pente négative.

Chapitre 3

Projections démographiques: groupes d'âge scolaire et effectifs scolaires

Les taux de natalité, actuels et prévus, sont un indicateur social de grand intérêt même pour les gens très pratiques qui s'occupent de l'administration et des politiques scolaires. Bien qu'ils ne soient pas un facteur qui affecte immédiatement la demande de services scolaires, ils influent sur la population scolaire, qui détermine automatiquement cette demande.

La conversion des naissances en effectifs scolaires repose sur diverses hypothèses relativement à certains aspects du contexte social, notamment la survie des enfants, leur rythme de progression dans le système scolaire et leur tendance à poursuivre leurs études après l'âge de fréquentation scolaire obligatoire. Les effectifs scolaires actuels et futurs ne sont pas simplement un indicateur qui renseigne sur l'ampleur nécessaire des opérations actuelles et futures, mais aussi un aspect du contexte social qui influe sur le fonctionnement et la gestion des écoles, et sur l'élaboration des politiques de développement du système scolaire.

Les projections sur les groupes d'âge scolaire faites par Statistique Canada et les projections de cette Commission sur les effectifs scolaires, qui sont présentées ci-après, sont fondées sur les projections relatives aux naissances du chapitre précédent. Les projections de TEIGA[1] sont fondées sur les propres projections du ministère sur les groupes d'âge.[2]

---

[1] Ministry of Treasury, Economics and Intergovernmental Affairs, The effect of Demographic Change on Enrolment and Use of School Facilities in Ontario to the Year 2001, rapport préparé pour la Commission d'enquête sur la baisse des effectifs dans les écoles de l'Ontario.

[2] Le ministère de l'Education prépare des projections à court terme sur les effectifs scolaires, et les revise chaque année. Nous avons utilisé ses chiffres comme point de repère pour évaluer la validité des diverses autres projections à court terme jusqu'en 1986 ou 1987. Ces données étant disponibles auprès du ministère, nous ne les avons pas reproduites ici. Pour l'année critique de 1987, l'écart avec nos plus récentes projections (pour les écoles élémentaires et secondaires) n'est que de 0,23%.

Le Tableau 3.1 présente quatre projections de Statistique Canada sur les groupes d'âge scolaire, par groupes d'âge et pour chaque année jusqu'en 2001. Pour les écoles élémentaires, l'âge est de 5 à 13 ans (9 années); pour les écoles secondaires, il va de 14 à 18 ans (5 ans). (Nous avons omis les projections pour l'enseignement postsecondaire, car ce sujet déborde notre mandat.) Le Graphique 3.1 illustre les données du Tableau 3.1. Les hypothèses propres à chaque projection, qui sont à la base des différences entre chacune, sont les taux de fécondité et de migration indiqués dans la note du Tableau 2.2 du chapitre précédent.

La Projection 3 du Tableau 3.1 est acceptée par la Commission comme étant l'estimation la plus vraisemblable, ce qui revient à accepter l'hypothèse d'un taux de fécondité ramené à 1,6 et d'une migration nette de 50 000. La Projection 4 est également une approximation hypothétique valable que pourraient analyser avec soin les administrateurs et les responsables politiques. Mais la Commission n'accepte pas l'hypothèse d'une migration nette de 25 000 comme étant la plus probable. La migration internationale est un élément très important de la migration nette en Ontario. La faible migration de la Projection 4 est reliée à l'hypothèse antérieure d'une baisse considérable de l'immigration. Or, il est peu probable que nous fermerons entièrement ou presque entièrement nos portes aux immigrants, de façon permanente, et rien ne semble indiquer une modification importante des politiques fédérales d'immigration.

Le Tableau 3.2 présente les projections du rapport TEIGA sur les effectifs scolaires pour les groupes de 5 à 14 ans et de 15 à 19 ans, de 1976 à 2001. Les coefficients de participation servent à calculer les inscriptions correspondantes prévues aux écoles élémentaires et secondaires. Comme nous l'indiquons plus loin, ces projections correspondent à celles de la Commission, notamment celles relatives à la population.

En comparant les chiffres du Tableau 3.2 avec les chiffres correspondant du Tableau 3.1 pour les années 1981, 1986, 1991, 1996 et 2001, on constate que les projections 3 et 4 du Tableau 3.1 sont assez semblables aux projections sur

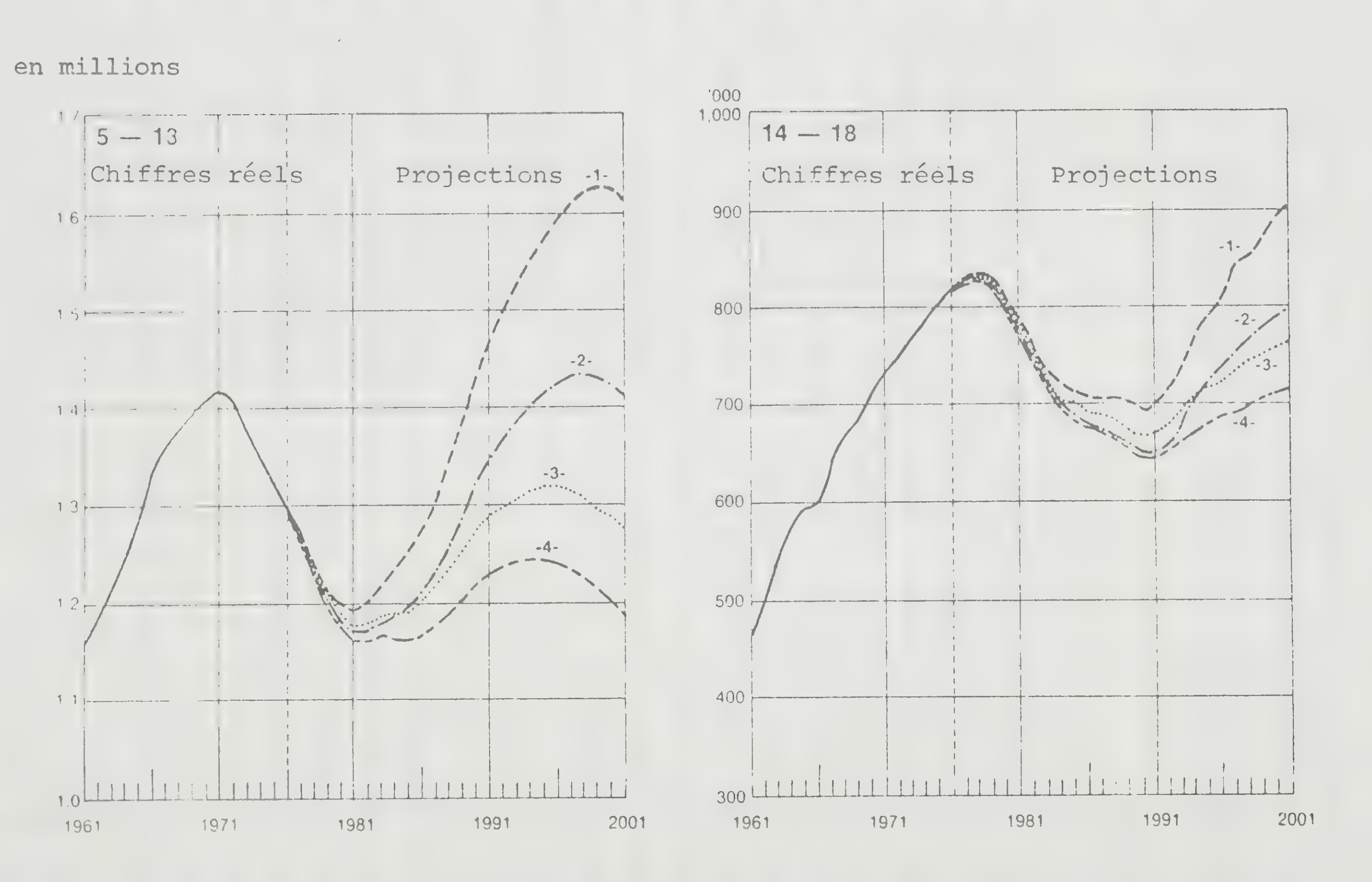
TABLEAU 3.1

EFFECTIFS SCOLAIRES PAR GROUPES D'ÂGE, PROJECTIONS JUSQU'EN 2001
(en milliers)

Année	PROJECTION 1		PROJECTION 2		PROJECTION 3		PROJECTION 4	
	5-13	14-18	5-13	14-18	5-13	14-18	5-13	14-18
Recensement de 1976	1302.4	815.9	1302.4	815.9	1302.4	815.9	1302.4	815.9
1977	1272.1	827.9	1270.0	827.0	1270.0	827.0	1267.8	826.0
1978	1241.5	834.6	1236.4	832.3	1237.1	832.7	1232.5	830.6
1979	1214.3	832.2	1205.1	827.9	1206.8	828.9	1199.5	825.7
1980	1200.0	814.6	1185.9	807.8	1189.5	809.8	1179.0	805.1
1981	1192.8	795.1	1172.9	785.5	1178.7	788.6	1164.8	782.4
1982	1203.4	765.5	1176.7	752.9	1182.5	757.4	1164.6	749.3
1983	1218.5	737.9	1184.4	722.1	1188.2	727.9	1166.3	718.0
1984	1232.0	720.9	1189.6	701.8	1189.9	709.3	1163.8	697.5
1985	1246.6	715.1	1195.9	692.5	1190.9	701.5	1160.7	687.9
1986	1272.7	709.5	1212.8	683.2	1201.1	693.9	1166.6	678.4
1987	1305.2	708.8	1234.7	678.6	1216.1	691.3	1177.3	673.7
1988	1343.3	706.1	1262.5	672.1	1235.3	686.6	1192.0	667.0
1989	1381.1	701.2	1289.3	663.3	1252.4	679.8	1204.6	658.0
1990	1423.8	692.9	1320.3	650.9	1271.8	669.4	1219.5	645.8
1991	1459.3	701.6	1344.2	655.0	1285.3	672.7	1228.7	647.0
1992	1492.6	717.1	1365.8	665.7	1297.0	680.7	1236.1	652.8
1993	1522.9	739.0	1385.0	682.6	1305.8	692.7	1241.1	662.7
1994	1549.8	761.2	1401.1	699.1	1312.0	702.8	1243.6	670.5
1995	1573.3	788.4	1414.7	720.1	1315.8	716.0	1243.7	681.2
1996	1593.1	809.7	1424.3	734.9	1315.8	724.8	1240.8	687.2
1997	1608.1	830.5	1430.4	748.8	1312.9	733.6	1234.9	698.7
1998	1617.7	850.7	1431.8	762.3	1306.9	742.1	1226.3	699.9
1999	1622.0	870.0	1428.6	775.1	1298.4	750.1	1215.5	705.5
2000	1622.3	887.9	1422.2	786.8	1288.0	756.6	1202.6	710.0
2001	1618.9	903.9	1412.9	796.8	1276.6	761.2	1189.4	712.4

GRAPHIQUE 3.1

QUELQUES PROJECTIONS SUR LA POPULATION D'ÂGE SCOLAIRE, 1961-2001



Source: Statistique Canada, et la Fédération canadienne des enseignants, Les classes en 2001, Ottawa, 1978.

TABLEAU 3.2

ÉVOLUTION LA PLUS VRAISEMBLABLE DE LA POPULATION ET DES EFFECTIFS DES ÉCOLES ÉLEMENTAIRES ET SECONDIARES EN ONTARIO, 1981 A 2001, PROJECTION IV

Année	POPULATION			PROJECTIONS	
	Groupes d'àge		Tous les groupes d'âge (0 à 85+)	Effectifs des écoles élémentaires	Effectifs des écoles secondaires
	5 TO 14	15 TO 19			
	(en millions)	(en millions)	(en millions)	(en millions)	(en millions)
1976	1.47	0.81	8.26	1.36	0.61
1981	1.32	0.82	8.93	1.25	0.58
1986	1.33	0.68	9.52	1.26	0.51
1991	1.36	0.67	10.08	1.29	0.51
1996	1.37	0.69	10.60	1.30	0.53
2001	1.34	0.70	11.00	1.27	0.54

Source: Social and Economic Data, Central Statistical Services, Ministry of Treasury, Economics and Intergovernmental Affairs, 1978.

la population du Tableau 3.2. Le groupe d'âge des écoles élémentaires allant de 5 à 14 ans (dix ans), et celui des écoles secondaires, de 15 à 19 ans (5 ans), des comparaisons précises ne sont pas possibles.

Les projections préliminaires de la Commission sur les effectifs scolaires ont été analysées en détail dans le deuxième rapport provisoire. Au moment de leur présentation, bien des gens ont dit qu'elles étaient trop faibles et irréalistes. En particulier, on considérait que les projections sur les naissances (sur lesquelles elles étaient fondées) étaient trop faibles. Depuis lors, les données disponibles indiquent que les effectifs scolaires seront beaucoup plus faibles que les projections ne le laissaient entendre. Et avec le passage des mois, il semble plus approprié de réviser à la baisse le taux de natalité.

Les récentes projections de Statistique Canada et de TEIGA militent en faveur d'une révision à la baisse de la plupart des projections sur les effectifs scolaires faites pour l'Ontario (et aussi pour beaucoup d'autres territoires). Rappelons cependant que les projections préliminaires de la Commission, tant pour les groupes d'âge scolaire que pour les effectifs scolaires, sont plus faibles que celles de Statistique Canada ou de TEIGA (voir le deuxième rapport provisoire, pages 8-9).

La projection préliminaire sur la population scolaire présentée dans le deuxième rapport provisoire est celle qui décrit la situation future avec la plus grande vraisemblance. Cette projection est présentée dans le Tableau 3.3 et illustrée dans le Graphique 3.2. Malgré les différences qui existent entre les projections de TEIGA et de Statistique Canada (projections 3 et 4) et les projections préliminaires de la Commission sur les groupes d'âge scolaire et les effectifs scolaires, toutes ces projections prévoient une baisse des groupes d'âge scolaire et des effectifs des écoles élémentaires jusque vers le milieu des années 1980, suivie d'un accroissement progressif jusque vers le milieu des années 1990, puis d'un fléchissement jusqu'au tournant du siècle, et une baisse des effectifs des écoles secondaires jusque vers 1992 ou 1993, suivie d'un accroissement progressif jusqu'après 2001, et d'une baisse implicite peu après. Dans toutes ces projections, on accepte comme "probable" un taux de fécondité

TABLEAU 3.3

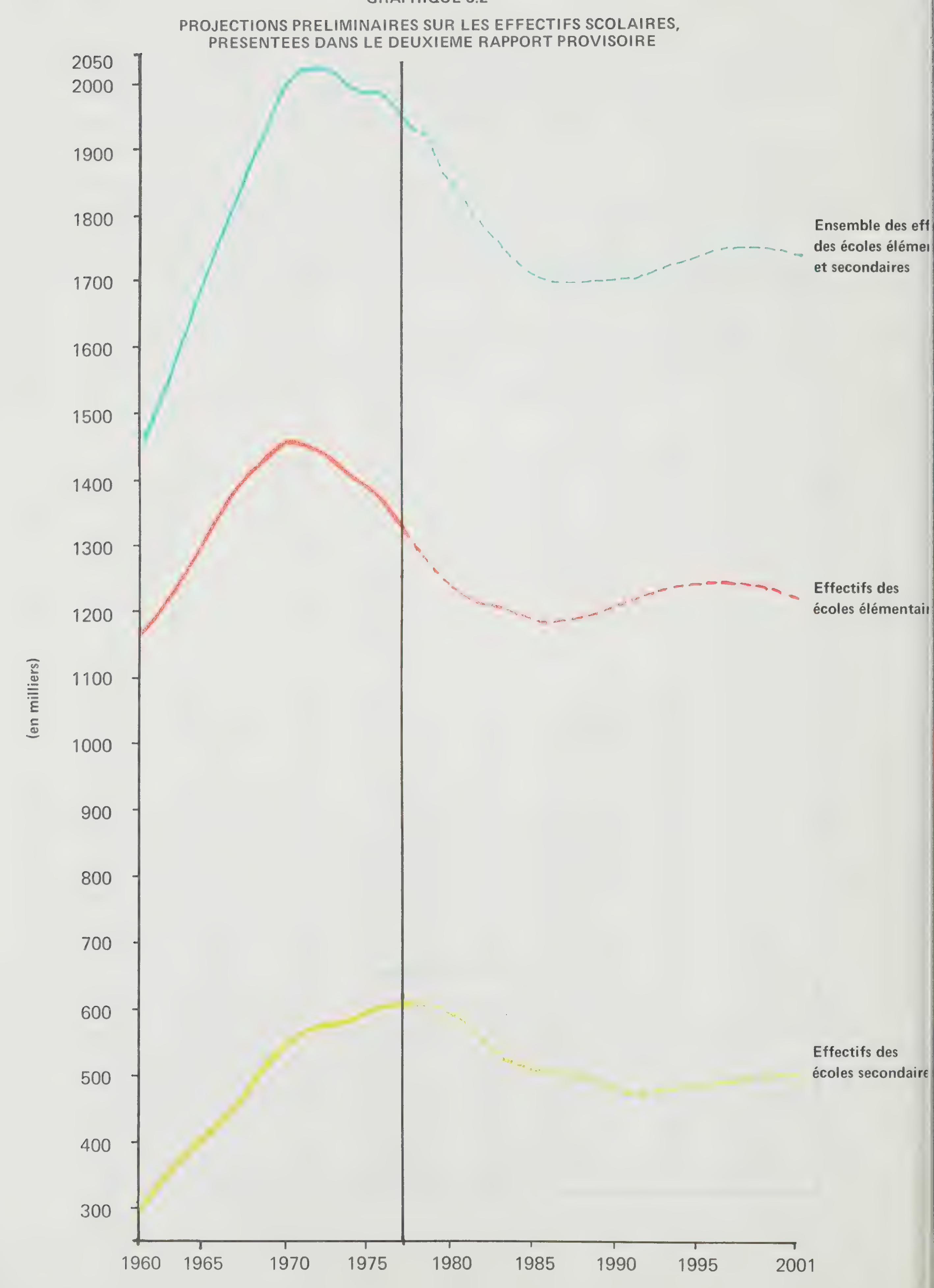
PROJECTIONS PRÉLIMINAIRES SUR LES EFFECTIFS DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES ET SECONDAIRES, PAR LA COMMISION D'ENQUÊTE SUR LA BAISSE DES EFFECTIFS DANS LES ÉCOLES DE L'ONTARIO

(HYPOTHÈSES: FÉCONDITE DE 1.6 ET MIGRATION ANNUELLE NETTE DE 50 000)

Année	Effectifs des écoles élémentaires	Effectifs des écoles secondaires	Ensemble des Effectifs
1976 (chiffres réels)	1,360,085	613,055	1,973,140
1977 (chiffres réels)	1,329,396	613,830	1,943,226
	PROJECTIONS		
1978	1,294,640	613,025	1,907,665
1979	1,262,551	610,438	1,872,989
1980	1,241,370	601,339	1,842,709
1981	1,224,558	585,035	1,809,593
1982	1,218,645	561,091	1,779,736
1983	1,213,866	538,528	1,752,394
1984	1,204,538	524,316	1,728,854
1985	1,194,299	518,480	1,712,779
1986	1,192,366	513,370	1,705,736
1987	1,195,410	511,484	1,706,894
1988	1,203,041	507,294	1,710,335
1989	1,209,885	500,075	1,709,960
1990	1,221,451	489,105	1,710,556
1991	1,230,490	485,341	1,715,831
1992	1,238,533	485,023	1,723,556
1993	1,245,022	488,341	1,733,363
1994	1,250,027	491,123	1,741,150
1995	1,253,360	496,855	1,750,215
1996	1,254,787	501,043	1,755,830
1997	1,254,575	504,719	1,759,294
1998	1,252,402	507,851	1,760,253
1999	1,247,676	511,038	1,758,714
2000	1,240,847	513,984	1,754,781
2001	1,232,358	516,390	1,748,748

GRAPHIQUE 3.2

PROJECTIONS PRELIMINAIRES SUR LES EFFECTIFS SCOLAIRES, PRESENTEES DANS LE DEUXIEME RAPPORT PROVISOIRE



encore plus bas, et on a tendance à présenter une très vaste gamme d'hypothèses sur la migration nette.

Les projections présentées dans le Tableau 3.3 et toutes les projections préliminaires présentées dans le deuxième rapport provisoire sont fondées sur l'application de coefficients de participation choisis en fonction des groupes d'âge actuels et futurs. En vue d'avoir des projections plus détaillées et plus valables, la Commission a préparé deux autres projections fondées sur la méthode généralement reconnue de pondération des cohortes par un coefficient de survie.

Dans la première de ces projections, les cohortes annuelles de naissances vivantes (chiffres réels et projections) ont été "inscrites" dans les écoles maternelles, élémentaires* et secondaires, et un coefficient de survie (biologique et scolaire) a été appliqué pour évaluer le nombre d'élèves dans chaque niveau. Les résultats (voir Tableau 3.4 et Graphique 3.3) représentent la somme des effectifs estimés pour tous les niveaux de l'élémentaire et tous les niveaux du secondaire. Les projections sur les naissances vivantes (sur lesquelles sont fondées ces projections sur les effectifs scolaires) ont été préparées par cette Commission en fonction de ses propres besoins, à l'aide du modèle de projection de Statistique Canada.

Dans la deuxième projection de ce type, on a eu recours aux chiffres (chiffres réels et projections) sur le nombre d'enfants de 4, 5 et 6 ans, plutôt que sur les naissances vivantes. Le nombre d'enfants de chacun de ces groupes d'âge peut être tiré des projections sur la population, préparées par la Commission pour l'Ontario, pour chaque année.

Les résultats de ces deux projections sont présentés dans les Tableaux 3.4 et 3.5 et dans les Graphiques 3.3 et 3.4. On constate que les effectifs sont semblables, mais quelque peu inférieurs à ceux du Tableau 3.3. Il n'y a pas de différence notable dans l'évolution des effectifs scolaires entre les Tableaux 3.3, 3.4 et 3.5.

Parmi ces projections, celle que recommande la Commission est fondée sur les naissances vivantes (Tableau 3.4).

---

* Ce travail a été fait séparément pour les écoles publiques et les écoles séparées, puis les estimations ont été regroupées pour calculer l'ensemble des effectifs des écoles élémentaires.

TABLEAU 3.4

PROJECTIONS SUR LES EFFECTIFS SCOLAIRES EN FONCTION DES NAISSANCES VIVANTES

Année	Écoles publiques	Écoles séparées(1)	Effectifs des écoles élémentaires	Effectifs des écoles secondaires	Ensemble des Effectifs
1976	937,292	422,793	1,360,085	613,055	1,973,140
1977	907,777	421,619	1,329,396	613,830	1,943,226
1978	877,767	416,384	1,294,151	613,274	1,907,425
1979	855,425	412,381	1,267,806	603,415	1,871,221
1980	842,030	409,889	1,251,919	583,206	1,835,125
1981	833,580	408,281	1,241,861	557,412	1,799,273
1982	826,437	407,610	1,234,047	531,581	1,765,628
1983	818,699	407,138	1,225,837	514,224	1,740,061
1984	809,930	406,121	1,216,051	508,522	1,724,573
1985	804,856	405,205	1,210,061	505,703	1,715,764
1986	804,300	405,147	1,209,447	500,072	1,709,519
1987	805,704	405,477	1,211,181	493,220	1,704,401
1988	807,489	406,433	1,213,922	485,420	1,699,342
1989	808,701	407,119	1,215,820	479,667	1,713,487
1990	812,357	408,509	1,220,866	473,863	1,694,729
1991	815,676	409,765	1,225,441	471,670	1,697,111
1992	818,715	411,281	1,230,046	470,596	1,700,642
1993	821,181	412,505	1,233,686	470,431	1,704,117
1994	822,950	413,440	1,236,390	471,531	1,707,921
1995	823,969	413,997	1,237,966	474,100	1,712,066
1996	824,038	414,020	1,238,058	476,696	1,714,754
1997	822,926	413,489	1,236,415	479,037	1,716,452
1998	820,520	412,382	1,232,902	481,161	1,714,063
1999	816,958	410,725	1,227,683	482,948	1,710,631
2000	812,238	408,556	1,220,794	484,389	1,705,183
2001	806,588	405,960	1,212,548	485,500	1,698,048

(1) Comprend les éléves de 9e et de 10e années inscrits dans les écoles séparées.

GRAPHIQUE 3.3

PROJECTIONS SUR LES EFFECTIFS SCOLAIRES EN FONCTION DES NAISSANCES VIVANTES

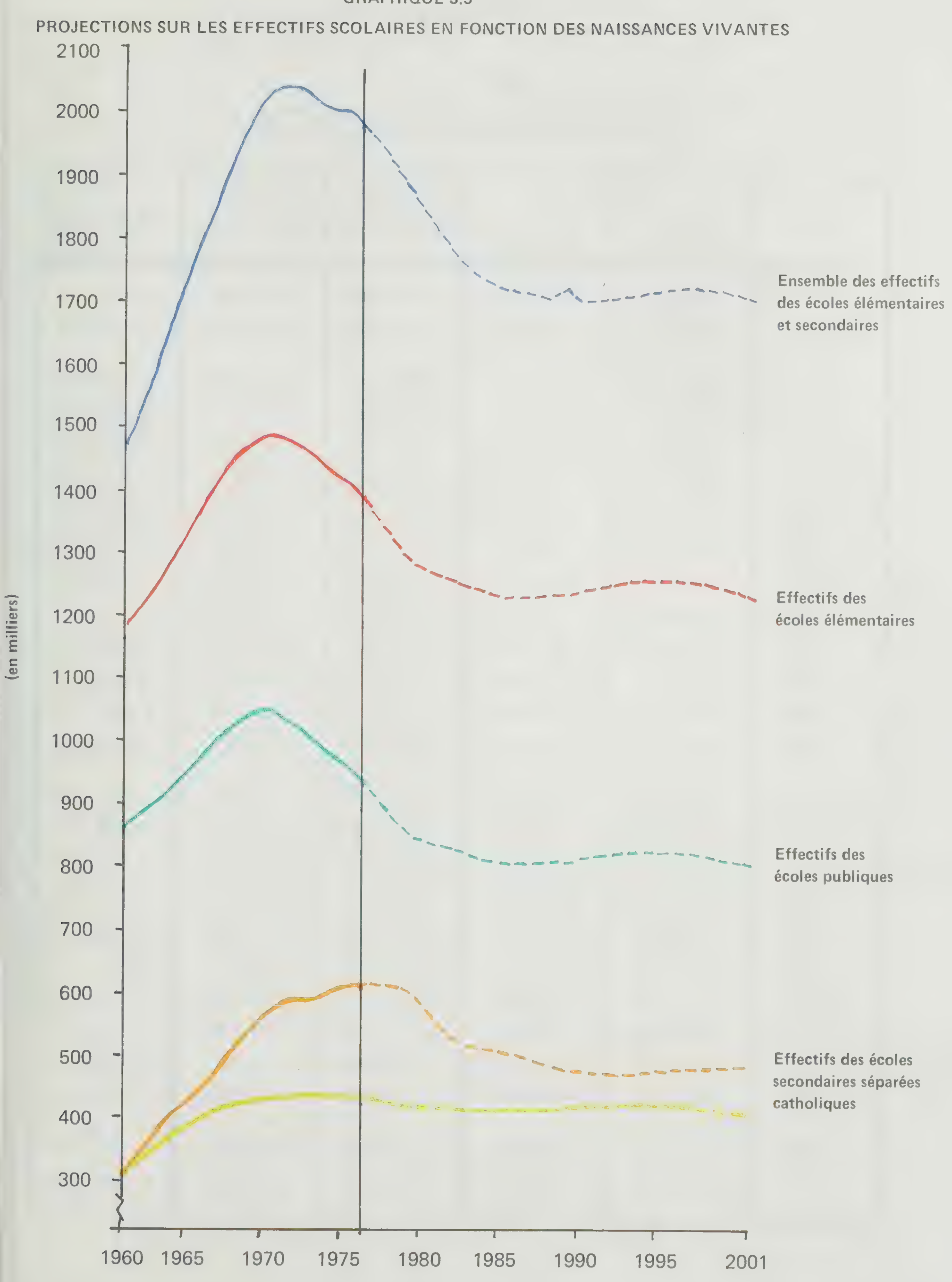


TABLEAU 3.5

PROJECTIONS SUR LES EFFECTIFS SCOLAIRES
EN FONCTION DU NOMBRE D'ENFANTS DE 6 ANS

Année	Écoles publiques	Écoles séparées (1)	Effectifs des écoles élémentaires	Effectifs des écoles secondiares	Ensemble des Effectifs
1976	937,292	422,793	1,360,085	613,055	1,973,140
1977	907,777	421,619	1,329,396	613,830	1,943,226
1978	875,933	416,197	1,292,130	613,274	1,905,404
1979	850,421	410,859	1,261,280	603,415	1,864,695
1980	833,844	407,289	1,241,133	583,206	1,824,339
1981	822,677	405,061	1,227,738	557,412	1,785,150
1982	816,290	404,458	1,220,748	531,581	1,752,329
1983	809,652	404,065	1,213,717	514,224	1,727,941
1984	801,575	402,956	1,204,531	508,522	1,713,053
1985	796,826	401,813	1,198,639	505,703	1,704,342
1986	796,488	401,478	1,197,966	502,974	1,700,940
1987	798,273	401,389	1,200,112	494,843	1,694,955
1988	802,017	403,298	1,205,315	482,814	1,688,129
1989	804,673	404,614	1,209,287	474,322	1,683,609
1990	809,755	406,941	1,216,696	467,093	1,683,789
1991	812,957	408,515	1,221,472	466,797	1,688,269
1992	816,053	410,256	1,226,309	468,548	1,694,857
1993	818,617	411,440	1,230,057	471,181	1,701,238
1994	820,623	412,365	1,232,988	473,783	1,706,771
1995	822,062	412,978	1,235,040	476,101	1,711,141
1996	822,693	413,207	1,235,900	477,244	1,713,144
1997	822,466	412,978	1,235,218	478,476	1,713,694
1998	820,466	412,189	1,232,655	479,970	1,712,625
1999	817,028	410,714	1,227,742	482,292	1,710,034
2000	812,232	408,620	1,220,852	484,937	1,705,789
2001	806,379	405,960	1,212,339	487,361	1,699,700

GRAPHIQUE 3.4

PROJECTIONS SUR LES EFFECTIFS SCOLAIRES
EN FONCTION DU NOMBRE D'ENFANTS DE 6 ANS



La méthode de pondération des cohortes par un coefficient de survie a aussi inspiré les projections sur les effectifs par niveau. Ce sont là des données très importantes pour la direction du système scolaire, mais elles ne concernent pas directement l'analyse générale des conditions futures. Ces projections sur les effectifs par niveau sont présentées dans l'Appendice statistique n° 8.

Pour que ces projections sur les effectifs soient utiles, il reste à déterminer où se produiront les changements. Dans cette vaste province, l'évolution des effectifs scolaires au niveau provincial ne sera pas la même dans tous les conseils scolaires. Les projections sur les effectifs au niveau des conseils scolaires jusqu'en 2001 sont présentées dans l'Appendice statistique n° 8. Elles ont été préparées selon la même méthode de pondération des cohortes par un coefficient de survie. Elles indiquent, pour chaque conseil, l'évolution à long terme jusqu'en 2001, en fonction des naissances vivantes, passées et actuelles, et des niveaux. Il se peut que l'évolution à court terme diffère un peu des projections à long terme, mais elle devrait généralement la suivre. Les projections sur les effectifs au niveau local nécessitent naturellement une bonne connaissance des conditions socio-économiques locales et ne valent généralement que pour un à trois ans. En dernière analyse, ces projections doivent être faites par les administrateurs ou les planificateurs locaux. Cependant, les conseils scolaires qui n'ont pas déjà des projections qu'ils considèrent meilleures que celles-ci pourraient faire une première estimation de leurs effectifs en apportant aux projections de la Commission les redressements appropriés à la lumière des conditions et des tendances locales. Pour les petits conseils scolaires de la région Nord, les projections ont été faites "à la main" (et non par ordinateur). Elles ne sont pas fournies jusqu'à la fin du siècle, car en raison de la diversité des conditions, les probabilités d'erreur seraient tellement élevées que les projections à long terme seraient téméraires.

Ces projections pour chaque conseil doivent être revues chaque année par les conseils scolaires et par le ministère de l'Education. Cela s'est toujours fait dans le passé, en vertu d'un contrat, par le service de la planification de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario. Des projections distinctes devraient maintenant être préparées pour les écoles de langue française et les

écoles de langue anglaise, et naturellement pour la région Nord, de façon à poursuivre les séries de projections entreprises par cette Commission.

Les projections sur les inscriptions par conseil scolaire sont présentées séparément pour les écoles publiques, les écoles séparées et les écoles secondaires dans les Tableaux 3.6, 3.7 et 3.8, pour les années 1971, 1977, 1991, 1997 et 2001 (tel qu'indiqué précédemment, les projections sur les effectifs scolaires par niveau pour chaque année se trouvent dans l'Appendice statistique n° 8). Les écarts importants souvent notés entre les conseils scolaires au chapitre de la diminution ou de l'augmentation des effectifs s'accroissent chaque année. Mais une constante semble s'en dégager: pertes importantes dans les régions nord et est, effectifs stables dans un grand nombre des régions du centre, et croissance importante (du moins dans l'immédiat) dans les banlieues autour des centres métropolitains. Soulignons aussi que généralement, la baisse des effectifs scolaires affecte moins (ou moins lourdement) les écoles séparées, bien qu'il faille ici apporter immédiatement une précision importante: cette différence ne semble pas attribuable à la natalité, mais plutôt au déplacement durable d'un nombre important d'élèves des écoles publiques vers les écoles séparées, dont l'objectif à long terme est de fournir une éducation catholique à chaque enfant catholique de l'Ontario.

La tendance la plus inquiétante est la chute des effectifs des écoles publiques et des écoles secondaires dans toutes les grandes villes. Les systèmes scolaires d'un grand nombre de centres urbains connaîtront des réductions considérables d'ici la fin du siècle, à moins d'un changement notable des plans d'aménagement urbain ou des habitudes de logement des consommateurs. Cependant, dans les villes intérieures, il ne semble pas y avoir d'évasion des familles ou des adultes célibataires. Au contraire, dans la plupart des cas, les générations antérieures d'enfants sont parvenues à l'âge adulte, et les logements qui se construisent ne sont pas favorables aux jeunes familles.

Les Graphiques 3.5 à 3.34 illustrent les pertes et les gains en pourcentage (les pertes sont indiquées en rouge, les gains en bleu) à partir de 1971, puis à partir de 1977, pour chaque conseil scolaire. Ils montrent quels seront les effets de la chute des effectifs scolaires de 1976 à 2001. Malgré les différences

TABLEAU 3.6

EFFECTIFS DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES, PAR COMTÉS ET DISTRICTS, 1971-2001, ÉVOLUTION ET PROJECTIONS

COMTÉ / DISTRICT	CHIFFRES RÉELS		PROJECTIONS				ÉVOLUTION							
	1971	1977	1986	1991	1996	2001	1971-86		1971-91		1971-96		1971-2001	
	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
ALGOMA	15,668	13,199	11,355	11,898	12,024	11,749	- 4,313	-27.53	- 3,770	-24.06	- 3,644	-23.26	- 3,919	- 25.01
BRANT	13,206	12,091	11,531	11,698	11,795	11,501	- 1,675	-12.68	- 1,508	-11.42	- 1,411	-10.69	- 1,696	- 12.84
BRUCE	7,581	7,393	9,031	9,434	9,538	9,338	+ 1,450	+19.13	+ 1,853	+24.44	+ 1,957	+25.82	+ 1,757	+ 23.18
CARLETON[1]	22,282	23,464	24,258	27,669	31,267	33,831	+ 1,976	+ 8.87	+ 5,387	+24.18	+ 8,985	+40.32	+ 11,549	+ 51.83
COCHRANE	6,908	6,760	6,193	5,944	5,888	5,755	- 715	-10.35	- 964	13.96	- 1,020	-14.77	- 1,153	16.69
DUFFERIN	4,043	4,745	5,750	6,577	7,567	8,299	+ 1,707	+42.22	+ 2,534	+62.68	+ 3,524	+87.16	+ 4,256	+105.27
DURHAM	32,657	30,405	32,079	33,544	34,817	34,964	- 578	- 1.77	+ 887	+ 2.72	+ 2,160	+ 6.61	+ 2,307	+ 7.06
ELGIN	9,845	9,484	8,832	8,979	9,068	8,866	- 1,013	-10.29	- 866	8.80	- 777	- 7.89	- 979	- 9.94
ESSEX[2]	11,168	10,529	9,659	9,145	8,384	7,427	- 1,509	-13.51	- 2,023	-18.11	- 2,784	-24.93	- 3,741	- 33.50
FRONTENAC	13,625	10,928	8,581	8,418	8,118	7,564	- 5,044	-37.02	- 5,207	-38.22	- 5,507	-40.42	- 6,061	- 44.48
GREY	10,960	10,053	9,550	10,080	10,494	10,559	- 1,410	-12.87	- 880	- 8.03	- 466	- 4.25	- 401	- 3.66
HALDIMAND	5,465	4,631	4,091	4,181	4,198	4,081	- 1,374	-25.14	- 1,284	-23.50	- 1,267	-23.18	- 1,384	- 25.33
HALIBURTON	1,741	1,592	1,652	1,739	1,840	1,887	89	- 5.11	- 2	- 0.12	+ 99	+ 5.69	+ 146	+ 8.39
HALTON	32,686	30,207	29,018	30,497	31,898	32,226	- 3,668	-11.22	- 2,189	- 6.70	- 788	- 2.41	- 460	- 1.41
HASTINGS	15,183	12,728	11,770	11,867	12,004	11,747	3,413	-22.48	- 3,316	-21.84	- 3,179	-20.94	- 3,436	- 22.63
HURON	8,491	7,395	7,395	7,509	7,625	7,498	- 1,096	-12.91	- 982	-11.57	- 866	-10.20	- 993	- 11.70
KENORA	8,050	6,837	6,146	6,183	6,166	5,939	1,904	-23.65	- 1,867	-23.19	- 1,884	-23.40	- 2,111	- 26.22
KENT	13,807	11,782	10,967	10,966	10,868	10,413	- 2,840	-20.57	- 2,841	-20.58	- 2,939	-21.29	- 3,394	- 24.58
LAMBTON	16,761	14,161	13,638	13,923	14,039	13,700	- 3,123	18.63	- 2,838	-16.93	- 2,722	-16.24	- 3,061	- 18.26
LANARK	5,858	5,250	4,821	4,812	4,738	4,510	- 1,037	-17.70	- 1,046	-17.86	- 1,120	-19.12	- 1,348	- 23.01
LEEDS/GRENVILLE	11,830	10,240	9,465	9,439	9,277	8,817	- 2,365	-19.99	2,391	-20.21	- 2,553	-21.58	- 3,013	- 25.47
LENNOX/ADDINGTON	5,503	5,254	5,057	5,212	5,265	5,146	446	- 8.11	- 291	- 5.29	- 238	- 4.33	- 357	- 6.49
LINCOLN	22,648	20,434	17,086	16,952	16,535	15,581	- 5,562	-24.56	5,696	-25.15	- 6,113	26.99	- 7,067	- 31.20
MANITOULIN	1,424	1,203	1,101	1,122	1,126	1,104	- 323	-22.68	- 302	-21.21	- 298	-20.93	- 320	- 22.47
MIDDLESEX[3]	9,464	8,193	8,196	8,461	8,563	8,377	- 1,268	13.40	1,003	-10.60	- 901	- 9.52	- 1,087	- 11.49
MUSKOKA	5,641	5,140	5,138	5,526	5,939	6,155	- 503	- 8.92	- 115	- 2.04	+ 298	+ 5.28	+ 514	+ 9.11
NIPISSING	7,385	6,367	5,398	5,491	5,555	5,433	- 1,987	-26.91	1,894	-25.65	- 1,830	-24.78	- 1,952	- 26.43
NORFOLK	7,986	6,471	5,707	5,810	5,837	5,676	- 2,279	-28.54	- 2,176	-27.25	- 2,149	-26.91	- 2,310	- 28.93
NORTHUMBERLAND/NEWCASTLE	15,187	13,383	13,302	14,172	14,947	14,911	- 1,885	-12.41	1,015	- 6.68	- 240	- 1.58	- 276	- 1.82
OXFORD	12,842	10,862	10,512	10,643	10,870	10,754	- 2,330	-18.14	- 2,199	-17.12	- 1,972	-15.36	- 2,088	- 16.26
PARRY SOUND	5,904	5,248	4,617	4,773	4,823	4,725	- 1,287	-21.80	- 1,131	-19.16	- 1,081	-18.31	- 1,179	19.97
PEEL	45,911	52,527	61,439	62,023	67,767	71,720	+ 15,528	+33.82	+ 16,112	+35.09	+ 21,856	+47.61	+ 25,809	+ 56.22
PERTH	9,776	8,279	7,610	7,826	7,986	7,824	2,166	-22.16	- 1,950	-19.95	- 1,790	-18.31	- 1,952	- 19.97
PETERBOROUGH	13,145	11,839	11,310	11,665	11,800	11,549	- 1,835	-13.96	- 1,480	-11.26	- 1,345	-10.23	- 1,596	12.14
PRESCOTT/RUSSELL	1,000	1,273	1,448	1,507	1,526	1,498	+ 448	+44.80	+ 507	+50.70	+ 526	+52.60	+ 498	+ 49.80
PRINCE EDWARD	3,795	2,994	2,489	2,529	2,558	2,501	- 1,306	-34.41	- 1,266	-33.36	- 1,237	-32.60	- 1,294	- 34.10
RAINY RIVER	3,961	3,409	2,820	2,689	2,567	2,469	- 1,141	-28.81	- 1,272	-32.11	- 1,394	-35.19	- 1,492	- 37.67
RENFREW	9,553	8,013	6,841	6,986	7,054	6,889	- 2,712	-28.39	- 2,567	-26.87	- 2,499	-26.16	- 2,664	- 27.89
SIMCOE	27,146	27,564	30,916	32,454	34,898	35,232	+ 3,770	+13.89	+ 5,308	+19.55	+ 7,752	+28.56	+ 8,086	+ 29.79
STORMONT/DUNDAS/GLENGARRY	8,645	7,072	6,287	6,456	6,526	6,388	- 2,358	-27.28	- 2,189	-25.32	- 2,119	-24.51	- 2,257	- 26.11
SUDBURY	18,270	14,059	9,580	9,157	8,876	8,512	- 8,690	47.56	- 9,113	-49.88	- 9,394	-51.42	- 9,758	- 53.41
THUNDER BAY	18,500	15,906	13,142	12,938	12,535	11,729	- 5,358	-28.96	- 5,562	-30.07	- 5,965	-32.24	- 6,771	- 36.60
TIMISKAMING	5,407	4,098	2,941	2,629	2,455	2,377	- 2,466	-45.61	- 2,778	-51.38	- 2,952	-54.60	- 3,030	- 56.04
VICTORIA	6,133	6,100	6,541	6,902	6,985	6,833	+ 408	+ 6.65	+ 769	+12.54	+ 852	+13.89	+ 700	+ 11.41
WATERLOO	31,949	31,942	32,636	33,283	33,659	32,941	+ 687	+ 2.15	+ 1,334	+ 4.18	+ 1,710	+ 5.35	+ 992	+ 3.11
WELLAND	24,340	19,882	16,399	16,268	15,853	14,936	- 7,941	-32.63	- 8,072	-33.16	- 8,487	-34.87	- 9,404	- 38.64
WELLINGTON	15,567	14,886	15,615	16,471	16,830	16,472	+ 48	+ 0.31	+ 904	+ 5.81	+ 1,263	+ 8.11	+ 905	+ 5.81
WENTWORTH[4]	15,413	12,259	10,587	10,447	10,202	9,708	- 4,826	-31.31	- 4,966	-32.22	- 5,211	33.81	- 5,705	- 37.01
YORK[5]	30,036	27,238	28,207	29,598	31,772	32,833	- 1,829	- 6.09	- 438	- 1.46	+ 1,736	+ 5.78	+ 2,797	+ 9.31
HAMILTON	34,178	28,189	22,844	22,064	20,919	19,436	- 11,334	-33.16	- 12,114	-35.44	- 13,259	-38.79	- 14,742	- 43.13
LONDON	30,954	26,856	23,178	22,666	22,708	22,181	- 7,776	-25.12	- 8,288	-26.78	- 8,246	-26.64	- 8,773	- 28.34
RÉGION MÉTR. DE TORONTO	266,156	215,963	151,529	144,021	141,514	134,818	-114,627	-43.07	-122,135	-45.89	-124,642	-46.83	-131,338	- 49.35
OTTAWA	25,119	19,835	14,735	13,405	12,626	12,192	- 10,384	-41.34	- 11,714	-46.63	- 12,493	-49.74	- 12,927	- 51.46
WINDSOR	18,318	15,011	11,882	11,553	11,165	10,432	- 6,436	-35.14	- 6,765	-36.93	- 7,153	-39.05	- 7,886	- 43.05
TOTAL POUR L'ONTARIO	1,034,703	902,783	802,872	808,201	821,854	810,012	-231,831	-22.41	-226,502	-21.89	-212,849	-20.57	-224,691	- 21.72

COMTÉ / DISTRICT	ÉVOLUTION									
	1977-86		1977-91		1977-96		1977-2001		1986-2001	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
ALGOMA	- 1,844	-13.97	- 1,301	- 9.86	- 1,175	- 8.90	- 1,450	-10.99	+ 394	+ 3.47
BRANT	- 560	- 4.63	- 393	- 3.25	- 296	- 2.45	- 581	- 4.81	- 21	- 0.18
BRUCE	+ 1,038	+12.99	+ 1,441	+18.03	+ 1,545	+19.33	+ 1,345	+16.83	+ 307	+ 3.40
CARLETON[1]	+ 794	+ 3.38	+ 4,205	+17.92	+ 7,803	+33.26	+10,367	+44.18	+ 9,573	+39.46
COCHRANE	- 567	- 8.39	- 816	-12.07	- 872	-12.90	- 1,005	-14.87	- 438	- 7.07
DUFFERIN	+ 1,005	+21.18	+ 1,832	+38.61	+ 2,822	+59.47	+ 3,554	+74.90	+ 2,549	+44.33
DURHAM	+ 1,174	+ 3.80	+ 2,639	+ 8.54	+ 3,912	+12.66	+ 4,059	+13.13	+ 2,885	+ 8.99
ELGIN	- 652	- 6.88	- 505	- 5.33	- 416	- 4.39	- 618	- 6.52	+ 34	+ 0.39
ESSEX[2]	- 870	- 8.26	- 1,384	-13.15	- 2,145	-20.37	- 3,102	-29.46	- 2,232	-23.11
FRONTENAC	- 2,347	-21.48	- 2,510	-22.97	- 2,810	-25.71	- 3,364	-30.78	- 1,017	-11.85
GREY	- 503	- 5.00	+ 27	+ 0.27	+ 441	+ 4.39	+ 506	+ 5.03	+ 1,009	+10.57
HALDIMAND	- 540	-11.66	- 450	- 9.72	- 433	- 9.35	- 550	-11.88	- 10	- 0.24
HALIBURTON	+ 60	+ 3.77	+ 147	+ 9.23	+ 248	+15.58	+ 295	+18.53	+ 235	+14.23
HALTON	- 1,189	- 3.94	+ 290	+ 0.96	+ 1,691	+ 5.60	+ 2,019	+ 6.68	+ 3,208	+11.06
HASTINGS	- 958	- 7.53	- 861	- 6.77	- 724	- 5.69	- 981	- 7.71	- 23	- 0.20
HURON	---	---	+ 114	+ 1.54	+ 230	+ 3.11	+ 103	+ 1.39	+ 103	+ 1.39
KENORA	- 691	-10.11	- 654	- 9.57	- 671	- 9.81	- 898	-13.13	- 207	- 3.37
KENT	- 815	- 6.92	- 816	- 6.93	- 914	- 7.76	- 1,369	-11.62	- 554	- 5.05
LAMBTON	- 523	- 3.69	- 238	- 1.68	- 122	- 0.86	- 461	- 3.26	+ 62	+ 0.46
LANARK	- 429	- 8.17	- 438	- 8.34	- 512	- 9.75	- 740	-14.10	- 311	- 6.45
LEEDS/GRENVILLE	- 775	- 7.57	- 801	- 7.82	- 963	- 9.40	- 1,423	-13.90	- 648	- 6.85
LENNOX/ADDINGTON	- 197	- 3.75	- 42	- 0.80	+ 11	+ 0.21	- 108	- 2.06	+ 89	+ 1.76
LINCOLN	- 3,348	-16.38	- 3,482	-17.04	- 3,899	-19.08	- 4,853	-23.75	- 1,505	- 8.81
MANITOULIN	- 102	- 8.48	- 81	- 6.73	- 77	- 6.40	- 99	- 8.23	+ 3	+ 0.27
MIDDLESEX[3]	+ 3	+ 0.04	+ 268	+ 3.27	+ 370	+ 4.52	+ 184	+ 2.25	+ 181	+ 2.21
MUSKOKA	- 2	- 0.04	+ 386	+ 7.51	+ 799	+15.55	+ 1,015	+19.75	+ 1,017	+19.79
NIPISSING	- 969	-15.22	- 876	-13.76	- 812	-12.75	- 934	-14.67	+ 35	+ 0.65
NORFOLK	- 764	-11.81	- 661	-10.22	- 634	- 9.80	- 795	-12.29	- 31	- 0.54
NORTHUMBERLAND/NEWCASTLE	- 81	- 0.61	+ 789	+ 5.90	+ 1,564	+11.69	+ 1,528	+11.42	+ 1,609	+12.10
OXFORD	- 350	- 3.22	- 219	- 2.02	+ 8	+ 0.07	- 108	- 0.99	+ 242	+ 2.30
PARRY SOUND	- 631	-12.02	- 475	- 9.05	- 425	- 8.10	- 523	- 9.97	+ 108	+ 2.34
PEEL	+ 8,912	+16.97	+ 9,496	+18.08	+15,240	+29.01	+19,193	+36.54	+10,281	+16.73
PERTH	- 669	- 8.08	- 453	- 5.47	- 293	- 3.54	- 455	- 5.50	+ 214	+ 2.81
PETERBOROUGH	- 529	- 4.47	- 174	- 1.47	- 39	- 0.33	- 290	- 2.45	+ 239	+ 2.11
PRESCOTT/RUSSELL	+ 175	+13.75	+ 234	+18.38	+ 253	+19.87	+ 225	+17.68	+ 50	+ 3.45
PRINCE EDWARD	- 505	-16.87	- 465	-15.53	- 436	-14.56	- 493	-16.47	+ 12	+ 0.48
RAINY RIVER	- 589	-17.28	- 720	-21.12	- 842	-24.70	- 940	-27.57	- 351	-12.45
RENFREW	- 1,172	-14.63	- 1,027	-12.82	- 959	-11.97	- 1,124	-14.03	+ 48	+ 0.70
SIMCOE	+ 3,352	+12.16	+ 4,890	+17.74	+ 7,334	+26.61	+ 7,668	+27.82	+ 4,316	+13.96
STORMONT/DUNDAS/GLENGARRY	- 785	-11.10	- 616	- 8.71	- 546	- 7.72	- 684	- 9.67	+ 101	+ 1.61
SUDBURY	- 4,479	-31.86	- 4,902	-34.87	- 5,183	-36.87	- 5,547	-39.46	- 1,068	-11.15
THUNDER BAY	- 2,764	-17.38	- 2,968	-18.66	- 3,371	-21.19	- 4,177	-26.26	- 1,413	-10.75
TIMISKAMING	- 1,157	-28.23	- 1,469	-35.85	- 1,643	-40.09	- 1,721	-42.00	- 564	-19.18
VICTORIA	+ 441	+ 7.23	+ 802	+13.15	+ 885	+14.51	+ 733	+12.02	+ 292	+ 4.46
WATERLOO	+ 694	+ 2.17	+ 1,341	+ 4.20	+ 1,717	+ 5.38	+ 999	+ 3.13	+ 305	+ 0.94
WELLAND	- 3,483	-17.52	- 3,614	-18.18	- 4,029	-20.27	- 4,946	-24.88	- 1,463	- 8.92
WELLINGTON	+ 729	+ 4.90	+ 1,585	+10.65	+ 1,944	+13.06	+ 1,586	+10.65	+ 857	+ 5.49
WENTWORTH[4]	- 1,672	-13.64	- 1,812	-14.78	- 2,057	-16.78	- 2,551	-20.81	- 879	- 8.30
YORK[5]	+ 909	+ 3.33	+ 2,300	+ 8.43	+ 4,474	+16.39	+ 5,535	+20.28	+ 4,626	+16.40
HAMILTON	- 5,345	-18.96	- 6,125	-21.73	- 7,270	-25.79	- 8,753	-31.05	- 3,408	-14.92
LONDON	- 3,678	-13.70	- 4,190	-15.60	- 4,148	-15.45	- 4,675	-17.41	- 997	- 4.30
RÉGION MÉTR. DE TORONTO	-64,434	-29.84	-71,942	-33.31	-74,449	-34.47	-81,145	-37.57	-16,711	-11.03
OTTAWA	- 5,100	-25.71	- 6,430	-32.42	- 7,209	-36.35	- 7,643	-38.53	- 2,543	-17.26
WINDSOR	- 3,129	-20.85	- 3,458	-23.04	- 3,846	-25.62	- 4,579	-30.50	- 1,450	-12.20
TOTAL POUR L'ONTARIO	-99,911	-11.07	-94,582	-10.48	-80,929	- 8.96	-92,771	-10.28	+ 7,140	+ 0.89

1 Sans Ottawa

2 Sans Windsor

3

EFFECTIFS DES ÉCOLES SÉPARÉES CATHOLIQUES, PAR COMTÉS ET DISTRICTS, 1971-2001, ÉVOLUTION ET PROJECTIONS

COMTÉ / DISTRICT	CHIFFRES RÉELS		PROJECTIONS				ÉVOLUTION																	
	1971	1977	1986	1991	1996	2001	1971-86		1971-91		1971-96		1971-2001		1977-86		1977-91		1977-96		1977-2001		1986-2001	
	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
ALGOMA	11,618	10,278	9,205	9,551	9,671	9,478	- 2,413	- 20.77	- 2,067	- 17.79	- 1,947	- 16.76	- 2,140	- 18.42	- 1,073	-10.44	- 727	- 7.07	- 607	- 5.91	- 800	- 7.78	+ 273	+ 2.97
BRANT	3,801	3,545	3,633	3,689	3,736	3,661	- 168	- 4.42	- 112	- 2.95	- 65	- 1.71	- 140	- 3.68	+ 88	+ 2.48	+ 144	+ 4.06	+ 191	+ 5.39	+ 116	+ 3.27	+ 28	+ 0.77
BRUCE	1,975	2,266	3,134	3,197	3,249	3,210	+ 1,159	+ 58.68	+ 1,222	+ 61.87	+ 1,274	+ 64.51	+ 1,235	+ 62.53	+ 868	+38.31	+ 931	+41.09	+ 983	+ 43.38	+ 944	+ 41.66	+ 76	+ 2.43
CARLETON[1]	11,565	16,105	18,953	20,708	22,568	24,337	+ 7,388	+ 63.88	+ 9,143	+ 79.06	+11,003	+ 95.14	+12,772	+110.44	+ 2,848	+17.68	+ 4,603	+28.58	+ 6,463	+ 40.13	+ 8,232	+ 51.12	+ 5,384	+28.41
COCHRANE	14,136	11,720	9,558	9,189	9,111	8,890	- 4,578	- 32.39	- 4,947	- 35.00	- 5,025	- 35.55	- 5,246	- 37.11	- 2,162	-18.45	- 2,531	-21.60	- 2,609	- 22.26	- 2,830	- 24.15	- 668	- 6.99
DUFFERIN	242	451	747	875	1,003	1,097	+ 505	+208.68	+ 633	+261.57	+ 761	+314.46	+ 855	+353.31	+ 296	+65.63	+ 424	+94.01	+ 552	+122.40	+ 646	+143.24	+ 350	+46.85
DURHAM	9,068	8,749	9,715	10,165	10,540	10,591	+ 647	+ 7.14	+ 1,097	+ 12.10	+ 1,472	+ 16.23	+ 1,523	+ 16.80	+ 966	+11.04	+ 1,416	+16.19	+ 1,791	+ 20.47	+ 1,842	+ 21.05	+ 876	+ 9.02
ELGIN	1,829	1,668	1,578	1,604	1,613	1,577	- 251	- 13.72	- 225	- 12.30	- 216	- 11.81	- 252	- 13.78	- 90	- 5.40	- 64	- 3.84	- 55	- 3.30	- 91	- 5.46	- 1	- 0.06
ESSEX[2]	10,280	10,288	9,105	8,817	8,294	7,386	- 1,175	- 11.43	- 1,463	- 14.23	- 1,986	- 19.32	- 2,894	- 28.15	- 1,183	-11.50	- 1,471	-14.30	- 1,994	- 19.38	- 2,902	- 28.21	- 1,719	-18.88
FRONTENAC-LENNOX/ ADDINGTON	4,058	4,539	4,773	4,740	4,634	4,401	+ 715	+ 17.62	+ 682	+ 16.81	+ 576	+ 14.19	+ 343	+ 8.45	+ 234	+ 5.16	+ 201	+ 4.43	+ 95	+ 2.09	- 138	- 3.04	- 372	- 7.79
GREY	943	1,028	1,270	1,342	1,388	1,403	+ 327	+ 34.68	+ 399	+ 42.31	+ 445	+ 47.19	+ 460	+ 48.78	+ 242	+23.54	+ 314	+30.55	+ 360	+ 35.02	+ 375	+ 36.48	+ 133	+10.47
HALDIMAND-NORFOLK	2,816	2,637	2,52[illegible]	2,581	2,594	2,524	- 291	- 10.33	- 235	- 8.35	- 222	- 7.88	- 292	- 10.37	- 112	- 4.25	- 56	- 2.12	- 43	- 1.63	- 113	- 4.29	- 1	- 0.04
HALTON	7,806	8,731	9,923	10,412	10,928	11,095	+ 2,117	+ 27.12	+ 2,606	+ 33.39	+ 3,122	+ 40.00	+ 3,289	+ 42.13	+ 1,192	+13.65	+ 1,681	+19.25	+ 2,197	+ 25.16	+ 2,364	+ 27.08	+ 1,172	+11.81
HASTINGS	3,822	3,602	3,354	3,381	3,413	3,348	- 468	- 12.25	- 441	- 11.54	- 409	- 10.70	- 474	- 12.40	- 248	- 6.89	- 221	- 6.14	- 189	- 5.25	- 254	- 7.05	- 6	- 0.18
HURON	1,572	1,373	1,192	1,215	1,240	1,219	- 380	- 24.17	- 357	- 22.71	- 332	- 21.12	- 353	- 22.46	- 181	-13.18	- 158	-11.51	- 133	- 9.69	- 154	- 11.22	+ 27	+ 2.27
KENORA	1,857	1,712	1,552	1,561	1,552	1,489	- 305	- 16.42	- 296	- 15.94	- 305	- 16.42	- 368	- 19.82	- 160	- 9.35	- 151	- 8.82	- 160	- 9.35	- 223	- 13.03	- 63	- 4.06
KENT	5,930	5,703	5,143	5,137	5,092	4,881	- 787	- 13.27	- 793	- 13.37	- 838	- 14.13	- 1,049	- 17.69	- 560	- 9.82	- 566	- 9.93	- 611	- 10.71	- 822	- 14.41	- 262	- 5.09
LAMBTON	5,367	5,691	6,164	6,301	6,329	6,171	+ 797	+ 14.85	+ 934	+ 17.40	+ 962	+ 17.92	+ 804	+ 14.98	+ 473	+ 8.31	+ 610	+10.72	+ 638	+ 11.21	+ 480	+ 8.43	+ 7	+ 0.11
LANARK	1,545	1,227	1,052	1,053	1,035	982	- 493	- 31.91	- 492	- 31.85	- 510	- 33.01	- 563	- 36.44	- 175	-14.26	- 174	-14.18	- 192	- 15.65	- 245	- 19.97	- 70	- 6.65
LEEDS/GRENVILLE	1,944	1,659	1,414	1,414	1,386	1,319	- 530	- 27.26	- 530	- 27.26	- 558	- 28.70	- 625	- 32.15	- 245	-14.77	- 245	-14.77	- 273	- 16.46	- 340	- 20.49	- 95	- 6.72
LINCOLN	8,441	8,422	7,726	7,647	7,462	7,042	- 715	- 8.47	- 794	- 9.41	- 979	- 11.60	- 1,399	- 16.57	- 696	- 8.26	- 775	- 9.20	- 960	- 11.40	- 1,380	- 16.39	- 684	- 8.85
MANITOULIN	140	110	109	109	112	107	- 31	- 22.14	- 31	- 22.14	- 28	- 20.00	- 33	- 23.57	- 1	- 0.91	- 1	- 0.91	+ 2	+ 1.82	- 3	- 2.73	- 2	- 1.84
MIDDLESEX[3]	10,941	10,947	10,169	10,293	10,392	10,157	- 772	- 7.06	- 648	- 5.92	- 549	- 5.02	- 784	- 7.17	- 778	- 7.11	- 654	- 5.97	- 555	- 5.07	- 790	- 7.22	- 12	- 0.12
NIPISSING	10,853	8,942	7,735	7,845	7,910	7,734	- 3,118	- 28.73	- 3,008	- 27.72	- 2,943	- 27.12	- 3,119	- 28.74	- 1,207	-13.50	- 1,097	-12.27	- 1,032	- 11.54	- 1,208	- 13.51	- 1	- 0.01
NORTHUMBERLAND/NEWCASTLE	1,651	1,771	1,811	1,923	2,025	2,028	+ 160	+ 9.69	+ 272	+ 16.48	+ 374	+ 22.65	+ 377	+ 22.84	+ 40	+ 2.26	+ 152	+ 8.58	+ 254	+ 14.34	+ 257	+ 14.51	+ 217	+11.98
OXFORD	2,129	2,121	1,959	1,975	2,017	1,988	- 170	- 7.99	- 154	- 7.23	- 112	- 5.26	- 141	- 6.62	- 162	- 7.64	- 146	- 6.88	- 104	- 4.90	- 133	- 6.27	+ 29	+ 1.48
PEEL	11,058	24,235	38,090	42,837	47,063	49,848	+27,032	+244.46	+31,779	+287.39	+36,005	+325.60	+38,790	+350.79	+13,855	+57.17	+18,602	+76.76	+22,828	+ 94.19	+25,613	+105.69	+11,758	+30.87
PERTH	1,926	1,461	1,406	1,446	1,473	1,446	- 520	- 27.00	- 480	- 24.92	- 453	- 23.52	- 480	- 24.92	- 55	- 3.77	- 15	- 1.03	+ 12	+ 0.82	- 15	- 1.03	+ 40	+ 2.85
PETERBOROUGH	4,340	3,482	2,676	2,749	2,788	2,734	- 1,664	- 38.34	- 1,591	- 36.66	- 1,552	- 35.76	- 1,606	- 37.01	- 806	-23.15	- 733	-21.05	- 694	- 19.93	- 748	- 21.48	+ 58	+ 2.17
PRESCOTT & RUSSELL	8,559	7,046	7,205	7,315	7,387	7,223	- 1,354	- 15.82	- 1,244	- 14.53	- 1,172	- 13.69	- 1,336	- 15.61	+ 159	+ 2.26	+ 269	+ 3.82	+ 341	+ 4.84	+ 177	+ 2.51	+ 18	+ 0.25
PRINCE EDWARD	121	147	173	174	174	172	+ 52	+ 42.98	+ 53	+ 43.80	+ 53	+ 43.80	+ 51	+ 42.15	+ 26	+17.69	+ 27	+18.37	+ 27	+ 18.37	+ 25	+ 17.01	- 1	- 0.58
RAINY RIVER	1,202	1,026	822	786	753	720	- 380	- 31.61	- 416	- 34.61	- 449	- 37.35	- 482	- 40.10	- 204	-19.88	- 240	-23.39	- 273	- 26.61	- 306	- 29.83	- 102	-12.41
RENFREW	7,292	5,759	4,596	4,684	4,730	4,622	- 2,696	- 36.97	- 2,608	- 35.77	- 2,562	- 35.13	- 2,670	- 36.62	- 1,163	-20.19	- 1,075	-18.67	- 1,029	- 17.87	- 1,137	- 19.74	+ 26	+ 0.57
SIMCOE	5,864	5,778	6,322	6,899	7,470	7,563	+ 458	+ 7.81	+ 1,035	+ 17.65	+ 1,606	+ 27.39	+ 1,699	+ 28.97	+ 544	+ 9.42	+ 1,121	+19.40	+ 1,692	+ 29.28	+ 1,785	+ 30.89	+ 1,241	+19.63
STORMONT/DUNDAS/GLENGARRY	11,025	8,851	8,051	8,263	8,337	8,134	- 2,974	- 26.98	- 2,762	- 25.05	- 2,688	- 24.38	- 2,891	- 26.22	- 800	- 9.04	- 588	- 6.64	- 514	- 5.81	- 717	- 8.10	+ 83	+ 1.03
SUDBURY	27,130	25,155	20,616	19,791	19,167	18,344	- 6,514	- 24.01	- 7,339	- 27.05	- 7,963	- 29.35	- 8,786	- 32.38	- 4,539	-18.04	- 5,364	-21.32	- 5,988	- 23.80	- 6,811	- 27.08	- 2,272	-11.02
THUNDER BAY	9,035	9,165	8,446	8,296	8,049	7,552	- 589	- 6.52	- 739	- 8.18	- 986	- 10.91	- 1,483	- 16.41	- 719	- 7.85	- 869	- 9.48	- 1,116	- 12.18	- 1,613	- 17.60	- 894	-10.59
TIMISKAMING	4,342	3,413	2,555	2,291	2,146	2,077	- 1,787	- 41.16	- 2,051	- 47.24	- 2,196	- 50.58	- 2,265	- 52.17	- 858	-25.14	- 1,122	-32.87	- 1,267	- 37.12	- 1,336	- 39.14	- 478	-18.71
VICTORIA	532	594	717	764	773	758	+ 185	+ 34.77	+ 232	+ 43.61	+ 241	+ 45.30	+ 226	+ 42.48	+ 123	+20.71	+ 170	+28.62	+ 179	+ 30.14	+ 164	+ 27.61	+ 41	+ 5.72
WATERLOO	16,640	16,549	15,247	15,538	15,754	15,484	- 1,393	- 8.37	- 1,102	- 6.62	- 886	- 5.33	- 1,156	- 6.95	- 1,302	- 7.87	- 1,011	- 6.11	- 795	- 4.80	- 1,065	- 6.44	+ 237	+ 1.55
WELLAND	12,292	11,629	9,947	9,877	9,625	9,072	- 2,345	- 19.08	- 2,415	- 19.65	- 2,667	- 21.70	- 3,220	- 26.20	- 1,682	-14.46	- 1,752	-15.07	- 2,004	- 17.23	- 2,557	- 21.99	- 875	- 8.80
WELLINGTON	5,183	4,941	4,566	4,823	4,960	4,880	- 617	- 11.90	- 360	- 6.95	- 223	- 4.30	- 303	- 5.85	- 375	- 7.59	- 118	2.39	+ 19	+ 0.39	- 61	- 1.24	+ 314	+ 6.88
WENTWORTH[4]	23,927	21,453	17,294	16,757	16,251	15,687	- 6,633	- 27.72	- 7,170	- 29.97	- 7,676	- 32.08	- 8,240	- 34.44	- 4,159	-19.39	- 4,696	-21.89	- 5,202	- 24.25	- 5,766	- 26.88	- 1,607	- 9.29
YORK[5]	4,928	8,551	13,245	13,836	15,056	15,655	+ 8,317	+168.77	+ 8,908	+180.76	+10,128	+205.52	+10,727	+217.68	+ 4,694	+54.89	+ 5,285	+61.81	+ 6,505	+ 76.07	+ 7,104	+ 83.08	+ 2,410	+18.20
RÉGION MÉTR. DE TORONTO	81,780	91,028	79,016	77,052	76,278	73,183	- 2,764	- 3.38	- 4,728	- 5.78	- 5,502	- 6.73	- 8,597	- 10.51	-12,012	-13.20	-13,976	-15.35	-14,750	- 16.20	-17,845	- 19.60	- 5,833	- 7.38
OTTAWA	28,633	19,347	13,065	11,844	11,155	10,754	-15,568	- 54.37	-16,789	- 58.64	-17,478	- 61.04	-17,879	- 62.44	- 6,282	-32.47	- 7,503	-38.78	- 8,192	- 42.34	- 8,593	- 44.42	- 2,311	-17.69
WINDSOR	19,989	16,823	13,111	12,624	12,227	11,470	- 6,878	- 34.41	- 7,365	- 36.85	- 7,762	- 38.83	- 8,519	- 42.62	- 3,712	-22.07	- 4,199	-24.96	- 4,596	- 27.32	- 5,353	- 31.82	- 1,641	-12.52
TOTAL POUR L'ONTARIO	422,137	421,718	400,665	405,370	410,910	405,493	-21,472	- 5.09	-16,767	- 3.97	-11,227	- 2.66	-16,644	- 3.94	-21,053	- 4.99	-16,348	- 3.88	-10,808	- 2.56	-16,225	- 3.85	+ 4,828	+ 1.21

1 SANS OTTAWA

2 SANS WINDSOR

3 COMPREND LONDON

4 COMPREND HAMILTON

5 SANS LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE TORONTO

TABLEAU 3.8

EFFECTIFS DES ÉCOLES SECONDAIRES, PAR COMTÉS ET DISTRICTS, 1971-2001, ÉVOLUTION ET PROJECTIONS

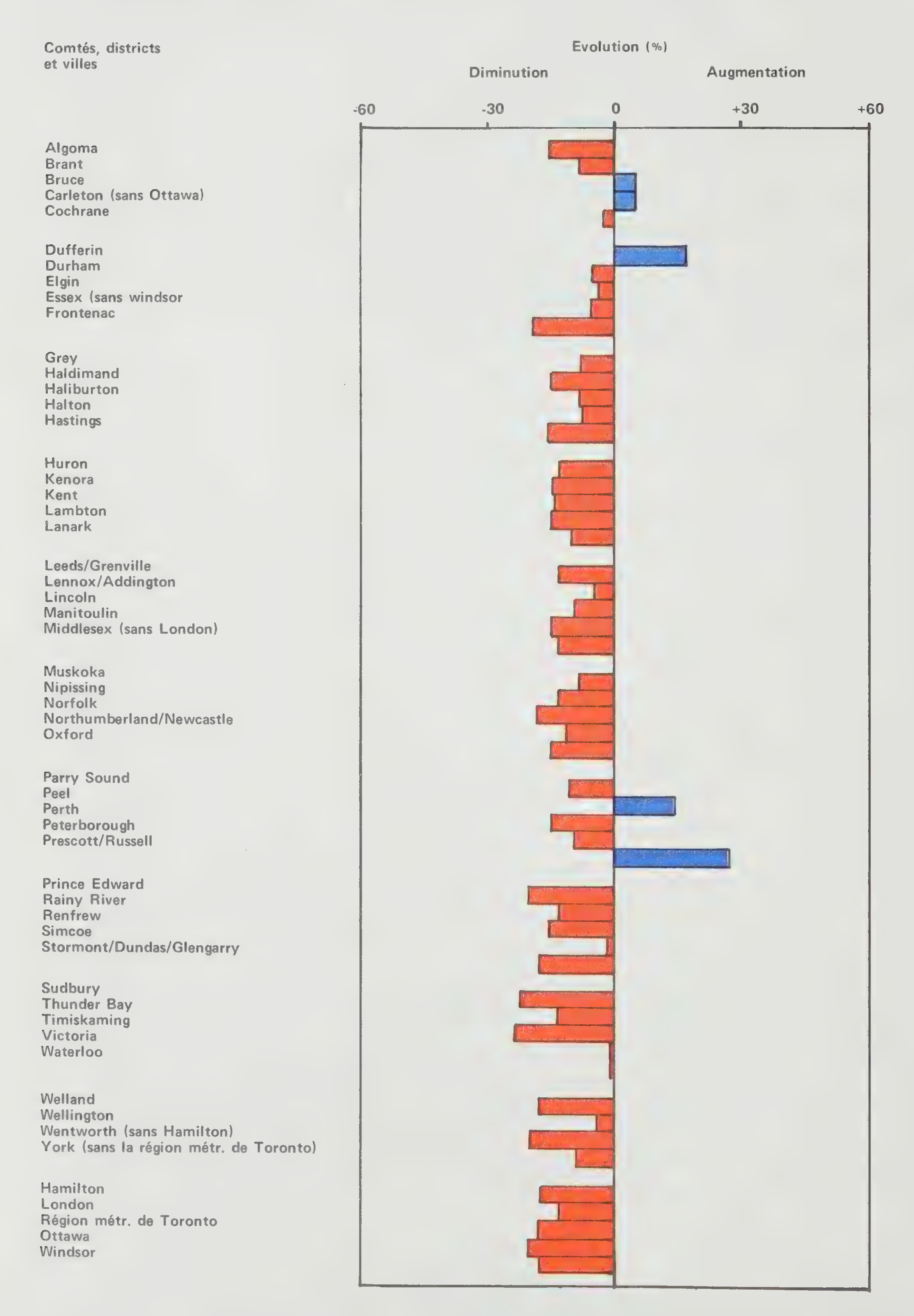
[illegible]	CHIFFRES RÉELS		[illegible]				ÉVOLUTION																	
	[illegible]	[illegible]	1986	[illegible]	1996	[illegible]	197[illegible]		[illegible]		1971-96		1971-2001		1977-86		1977-91		1977-96		1977-2001		1986-2001	
	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
ALGOMA	9,690	[illegible]	8,183	7,330	7,796	[illegible]	[illegible]	15.55	[illegible]	[illegible]	1,894	19.54	[illegible]	17.94	[illegible]	[illegible]	2,778	27.48	2,312	[illegible]	2,157	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	6,177	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	10.36	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	8.58	635	[illegible]	533	[illegible]	433	[illegible]	[illegible]	[illegible]
BRUCE	3,494	[illegible]	[illegible]	4,111	4,333	4,416	+ 291	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	+ 26.38	[illegible]	[illegible]	[illegible]	11.46	645	[illegible]	[illegible]	19.74	[illegible]	[illegible]
CARLETON (SANS OTTAWA)	10,368	16,093	[illegible]	[illegible]	[illegible]	23,368	+ 8,057	+ 77.71	[illegible]	[illegible]	+ 10,507	+101.34	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	14.60	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	8,634	[illegible]	[illegible]	6,171	5,806	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	2,828	32.75	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	2,926	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	1,876	[illegible]	[illegible]	3,001	3,364	3,928	+ 666	35.50	[illegible]	[illegible]	1,468	[illegible]	[illegible]	+109.38	57	[illegible]	516	[illegible]	879	[illegible]	[illegible]	58.06	[illegible]	[illegible]
DURHAM	[illegible]	17,651	[illegible]	18,100	18,938	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	+ 30.58	[illegible]	[illegible]	443	2.54	[illegible]	[illegible]	[illegible]	12.27	[illegible]	[illegible]
ELGIN	[illegible]	4,839	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	6.01	[illegible]	[illegible]	301	6.88	[illegible]	5.23	727	15.02	800	[illegible]	765	[illegible]	693	14.32	[illegible]	[illegible]
ESSEX (SANS WINDSOR)	8,198	8,790	[illegible]	[illegible]	[illegible]	6,817	- 346	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	16.84	938	10.67	1,291	14.68	[illegible]	[illegible]	1,973	22.44	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	8,089	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	32.86	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	35.05	[illegible]	42.55	[illegible]	[illegible]	3,639	44.98	[illegible]	[illegible]
GREY	[illegible]	5,524	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	20.16	[illegible]	[illegible]	849	[illegible]	[illegible]	11.36	1,160	[illegible]	[illegible]	20.40	907	[illegible]	679	12.29	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	2,248	- 783	[illegible]	[illegible]	[illegible]	615	26.83	[illegible]	25.97	754	25.06	816	[illegible]	[illegible]	[illegible]	760	[illegible]	[illegible]	[illegible]
HALIBURTON	597	658	516	567	591	630	- 81	13.56	[illegible]	[illegible]	6	1.00	[illegible]	[illegible]	[illegible]	21.58	91	[illegible]	67	[illegible]	28	[illegible]	[illegible]	[illegible]
HALTON	16,662	20,829	[illegible]	16,815	17,578	18,575	- 446	2.67	[illegible]	[illegible]	916	5.49	[illegible]	11.48	4,013	[illegible]	[illegible]	19.27	[illegible]	[illegible]	[illegible]	10.82	[illegible]	[illegible]
HASTINGS	[illegible]	9,133	[illegible]	[illegible]	[illegible]	6,776	- 2,098	[illegible]	[illegible]	[illegible]	2,173	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	26.43	2,473	27.07	2,489	[illegible]	[illegible]	25.80	[illegible]	[illegible]
HURON	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1,106	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	27.30	1,101	[illegible]	1,096	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	3,800	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	2,757	- 955	25.13	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1,135	[illegible]	1,269	31.88	[illegible]	[illegible]	1,223	30.72	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	8,254	[illegible]	6,192	6,204	6,197	- 2,102	[illegible]	[illegible]	[illegible]	2,415	[illegible]	[illegible]	28.10	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	2,050	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
LAMBTON	[illegible]	[illegible]	7,518	[illegible]	[illegible]	7,740	- 1,584	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	14.96	1,253	[illegible]	1,266	14.43	1,155	[illegible]	1,031	[illegible]	[illegible]	[illegible]
LANARK	3,412	[illegible]	[illegible]	2,780	2,769	[illegible]	[illegible]	14.00	[illegible]	[illegible]	643	18.84	[illegible]	[illegible]	739	[illegible]	893	24.31	[illegible]	[illegible]	927	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	4,937	4,762	4,734	4,687	- 1,025	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1,531	[illegible]	1,559	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
LENNOX-ADDINGTON	[illegible]	[illegible]	1,908	[illegible]	[illegible]	2,124	- 553	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	15.19	[illegible]	13.69	[illegible]	30.41	[illegible]	[illegible]	655	[illegible]	618	[illegible]	[illegible]	[illegible]
LINCOLN	[illegible]	[illegible]	[illegible]	9,565	9,525	[illegible]	[illegible]	16.04	[illegible]	[illegible]	2,918	[illegible]	[illegible]	[illegible]	2,108	16.79	2,990	23.81	3,030	[illegible]	[illegible]	25.34	[illegible]	[illegible]
MANITOULIN	[illegible]	848	556	518	529	536	- 368	[illegible]	[illegible]	[illegible]	395	[illegible]	[illegible]	41.99	232	[illegible]	[illegible]	38.91	319	[illegible]	312	36.79	[illegible]	[illegible]
MIDDLESEX (SANS LONDON)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	3,640	3,770	3,849	- 408	10.36	[illegible]	[illegible]	167	[illegible]	[illegible]	[illegible]	490	20.14	779	[illegible]	649	[illegible]	570	12.89	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	2,112	2,192	2,344	2,542	- 424	[illegible]	[illegible]	[illegible]	192	7.57	[illegible]	0.23	750	[illegible]	670	[illegible]	518	[illegible]	[illegible]	11.18	[illegible]	[illegible]
NIAGARA SOUTH	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	38.71	3,756	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	4,889	34.80	[illegible]	[illegible]
NIPISSING	7,282	[illegible]	5,066	4,745	4,797	[illegible]	[illegible]	30.43	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	2,563	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	2,751	- 1,478	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	36.20	1,149	[illegible]	[illegible]	32.33	[illegible]	[illegible]	1,232	30.93	[illegible]	[illegible]
NORTHUMBERLAND-NEWCASTLE	[illegible]	[illegible]	6,207	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	13.35	1,134	[illegible]	681	8.59	[illegible]	[illegible]
OXFORD	[illegible]	6,439	4,911	[illegible]	[illegible]	5,166	- 1,270	20.54	[illegible]	[illegible]	1,169	18.91	[illegible]	[illegible]	1,528	23.73	1,410	21.89	[illegible]	[illegible]	[illegible]	19.77	[illegible]	[illegible]
[illegible]	2,615	[illegible]	2,134	1,976	2,059	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	- 556	[illegible]	[illegible]	[illegible]	655	[illegible]	813	[illegible]	730	[illegible]	695	24.91	[illegible]	[illegible]
PEEL	19,884	[illegible]	38,889	[illegible]	[illegible]	49,552	+ 19,005	[illegible]	[illegible]	[illegible]	+ 24,872	+125.09	[illegible]	[illegible]	[illegible]	30.08	14,503	[illegible]	[illegible]	[illegible]	19,658	65.75	+ 10,663	[illegible]
PERTH	5,189	5,445	[illegible]	3,698	3,792	[illegible]	[illegible]	31.45	1,491	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1,888	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1,529	28.08	+ 359	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	6,240	- 1,377	18.36	1,594	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	16.75	[illegible]	[illegible]	1,839	23.75	1,627	[illegible]	[illegible]	19.39	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	4,018	- 636	[illegible]	199	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	2.57	836	19.33	[illegible]	9.22	384	[illegible]	306	[illegible]	[illegible]	[illegible]
PRINCE EDWARD	[illegible]	[illegible]	905	868	881	897	- 543	[illegible]	580	[illegible]	567	[illegible]	551	38.05	[illegible]	37.02	[illegible]	39.59	556	[illegible]	540	[illegible]	[illegible]	[illegible]
RAINY RIVER	2,391	[illegible]	1,738	[illegible]	[illegible]	1,298	- 653	[illegible]	974	[illegible]	1,018	[illegible]	1,093	45.71	390	[illegible]	711	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	8,200	7,818	5,114	[illegible]	[illegible]	4,800	- 3,086	37.63	3,604	[illegible]	3,499	[illegible]	3,400	41.46	[illegible]	34.59	[illegible]	[illegible]	3,117	[illegible]	[illegible]	38.60	[illegible]	[illegible]
[illegible]	13,961	[illegible]	[illegible]	16,360	16,784	18,327	+ 910	[illegible]	+ 2,399	[illegible]	[illegible]	[illegible]	+ 4,366	[illegible]	[illegible]	[illegible]	145	0.89	569	[illegible]	[illegible]	+ 13.02	[illegible]	[illegible]
STORMONT-DUNDAS-GLENGARRY	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	6,549	- 2,645	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	26.68	[illegible]	[illegible]	3,110	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
SUDBURY	[illegible]	[illegible]	11,610	[illegible]	[illegible]	8,965	- 4,656	[illegible]	6,683	[illegible]	7,017	[illegible]	7,301	44.88	[illegible]	29.77	6,950	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	45.77	[illegible]	[illegible]
THUNDER BAY	[illegible]	11,638	8,901	[illegible]	[illegible]	7,690	- 3,073	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	4,284	35.77	2,737	[illegible]	3,691	31.71	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1,801	- 1,809	40.46	[illegible]	[illegible]	2,469	[illegible]	2,670	59.71	1,484	[illegible]	1,907	45.99	- 2,144	[illegible]	- 2,345	[illegible]	[illegible]	[illegible]
VICTORIA	2,791	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	3,299	- 22	0.78	231	[illegible]	444	[illegible]	506	[illegible]	445	[illegible]	192	5.97	+ 21	[illegible]	85	+ 2.64	[illegible]	[illegible]
WATERLOO	16,665	18,018	[illegible]	16,676	17,007	[illegible]	[illegible]	[illegible]	11	[illegible]	[illegible]	[illegible]	+ 676	+ 4.05	[illegible]	9.00	1,342	[illegible]	- 1,011	[illegible]	677	3.75	[illegible]	[illegible]
WELLINGTON	[illegible]	[illegible]	7,480	7,765	8,291	8,579	- 729	8.88	[illegible]	[illegible]	82	[illegible]	[illegible]	+ 4.50	1,483	16.54	1,198	[illegible]	672	[illegible]	384	- 4.28	[illegible]	[illegible]
WENTWORTH (SANS HAMILTON)	[illegible]	7,477	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	31.34	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	2,478	33.14	[illegible]	[illegible]
YORK[1]	[illegible]	16,579	15,057	[illegible]	[illegible]	19,143	+ 915	[illegible]	+ 3,064	[illegible]	[illegible]	[illegible]	+ 5,001	+ 35.36	[illegible]	9.18	627	+ 3.78	1,088	[illegible]	[illegible]	+ 15.46	[illegible]	[illegible]
HAMILTON	19,697	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	35.61	[illegible]	[illegible]	8,463	[illegible]	8,938	45.37	5,260	29.31	[illegible]	[illegible]	- 6,708	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	18,556	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	17.89	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	4,669	27.52	[illegible]	[illegible]	[illegible]	31.51	- 6,351	[illegible]	6,263	33.75	[illegible]	[illegible]
RÉGION MÉTR. DE TORONTO	131,293	140,157	[illegible]	[illegible]	[illegible]	78,297	- 29,870	22.75	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	40.36	38,734	[illegible]	56,353	[illegible]	- 61,513	[illegible]	- 61,860	44.13	[illegible]	[illegible]
OTTAWA	[illegible]	[illegible]	14,615	11,933	10,885	9,862	- 12,007	45.10	14,689	[illegible]	[illegible]	[illegible]	16,760	62.95	[illegible]	40.90	12,798	51.75	[illegible]	[illegible]	14,869	60.12	[illegible]	[illegible]
WINDSOR	13,563	[illegible]	9,538	8,152	7,911	[illegible]	[illegible]	29.67	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	5,854	[illegible]	[illegible]	24.51	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	- 38.98	[illegible]	[illegible]
TOTAL POUR L'ONTARIO	565,860	612,988	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

[1] Sans la région métropolitaine de Toronto

notables d'un conseil scolaire à l'autre, on constate des écarts importants au sein d'un même conseil scolaire, qui enregistre des gains dans une région et des pertes dans une autre. Il est évident que quoi que nous puissions dire sur le caractère généralisé de ce phénomène provincial, cela n'a pas beaucoup de pertinence au niveau des conseils scolaires, même si certains conseils enregistrent des baisses "moyennes". Incontestablement, les responsables des politiques provinciales devront prendre des décisions difficiles; mais les décisions que devront prendre les membres et les administrateurs des conseils scolaires seront encore plus nombreuses et au moins tout aussi difficiles. Car ce sont eux qui sont en contact directement avec la population, qui réagit parfois de façon hostile aux mesures administratives ou politiques adoptées pour faire face à une situation nouvelle.

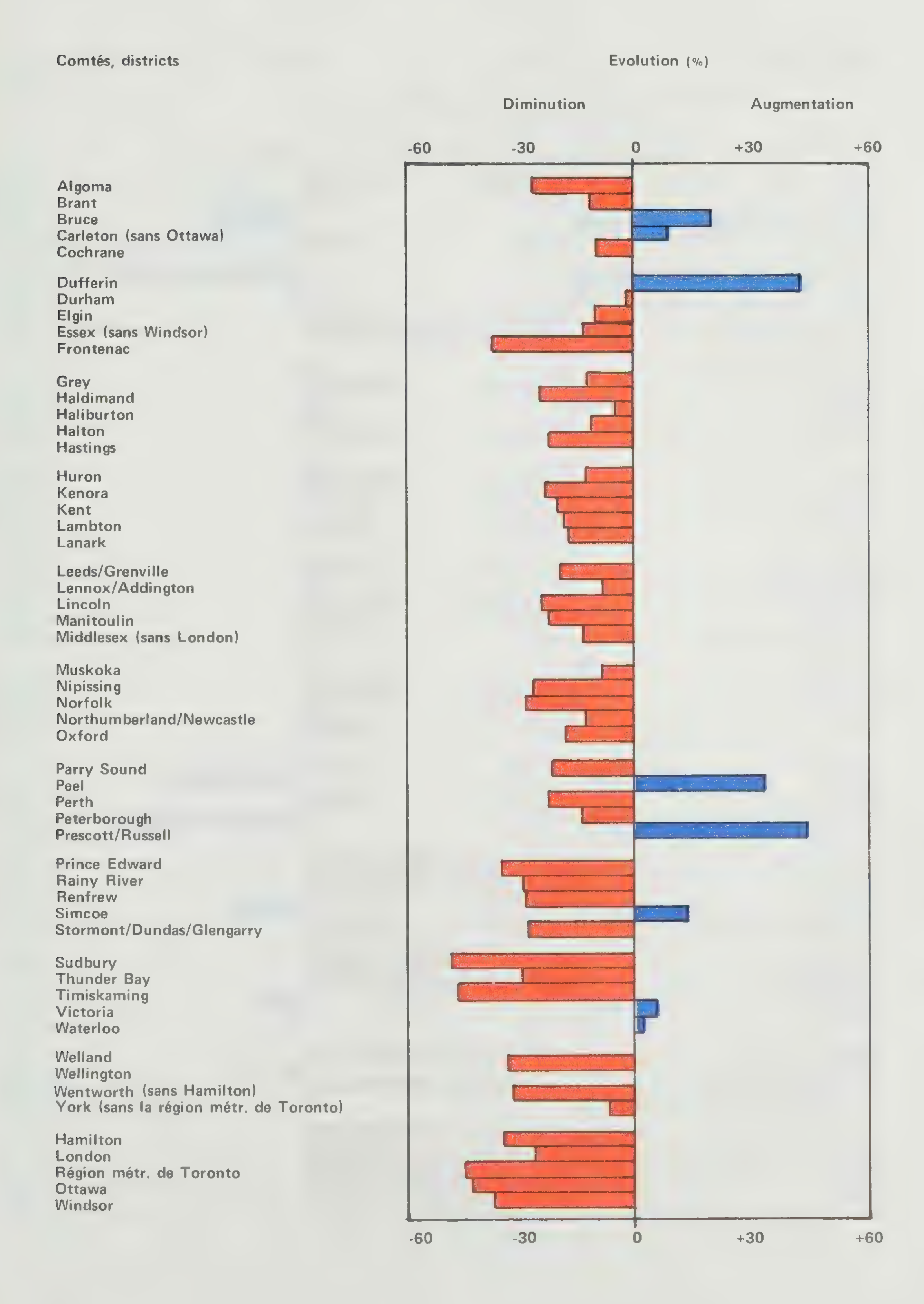
GRAPHIQUE 3.5

EFFECTIFS DES ECOLES PUBLIQUES DE L'ONTARIO, 1971–1977



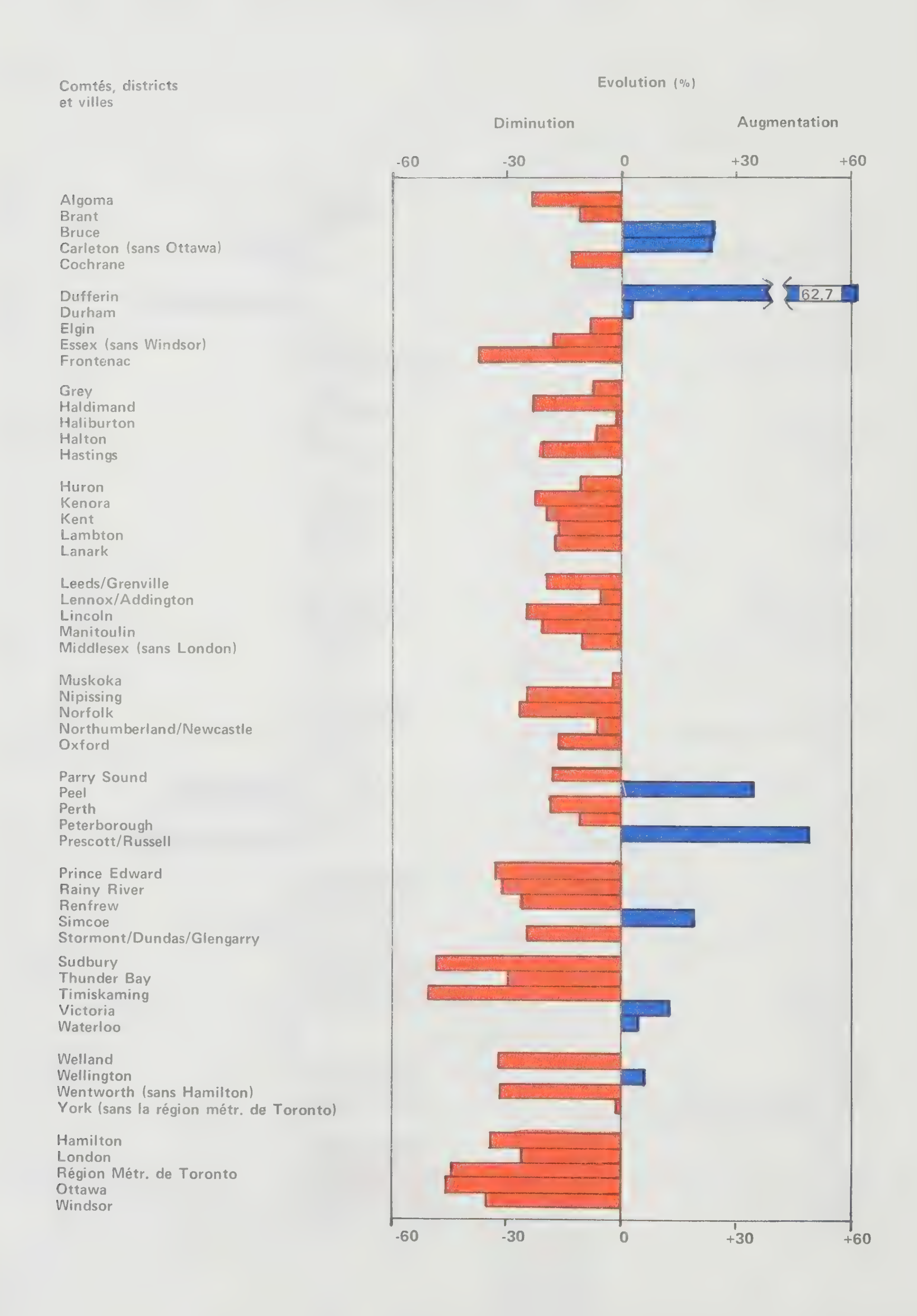
GRAPHIQUE 3.6

EFFECTIFS DES ECOLES PUBLIQUES DE L'ONTARIO, 1971–1986



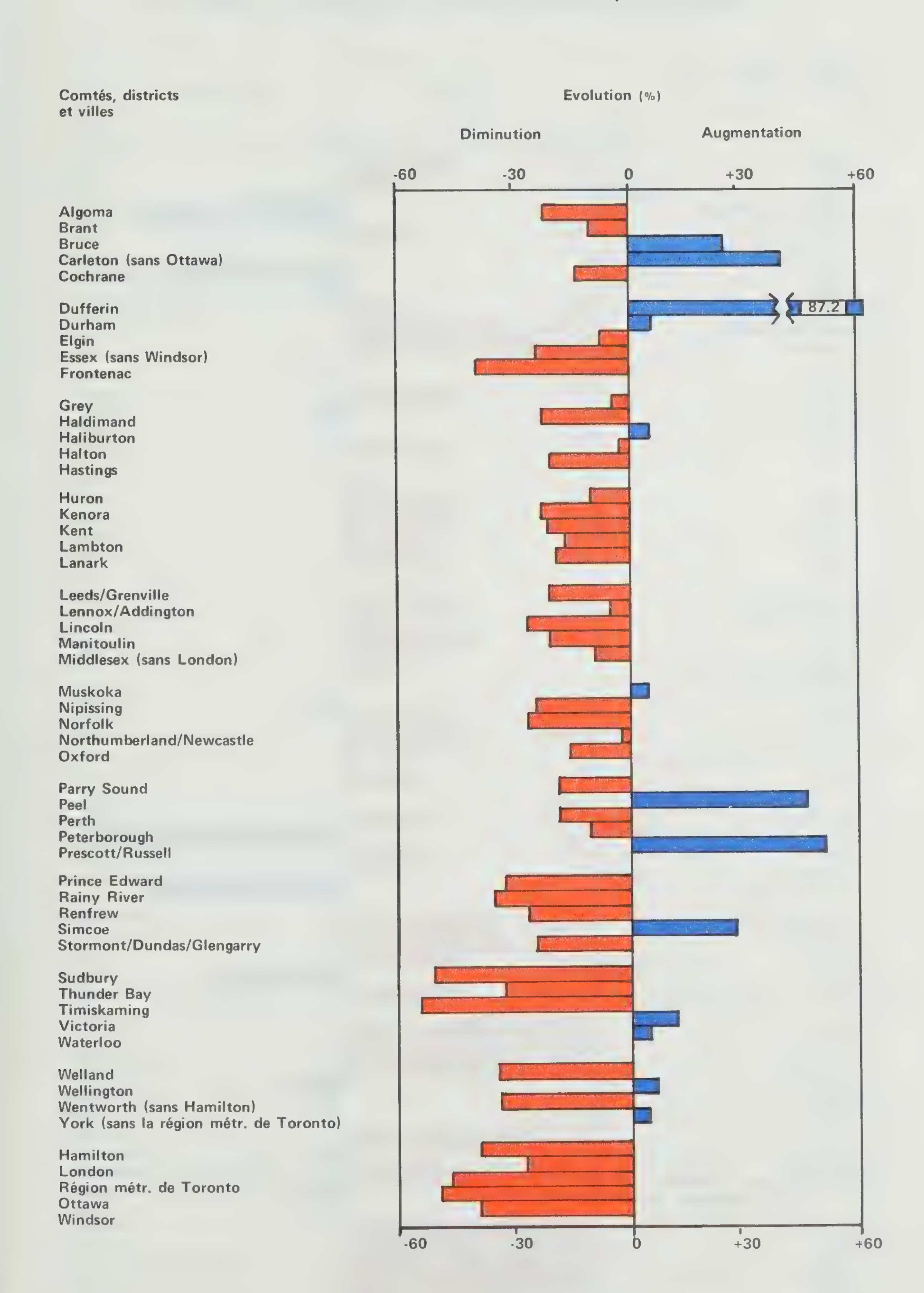
GRAPHIQUE 3.7

EFFECTIFS DES ECOLES PUBLIQUES DE L'ONTARIO, 1971–1991



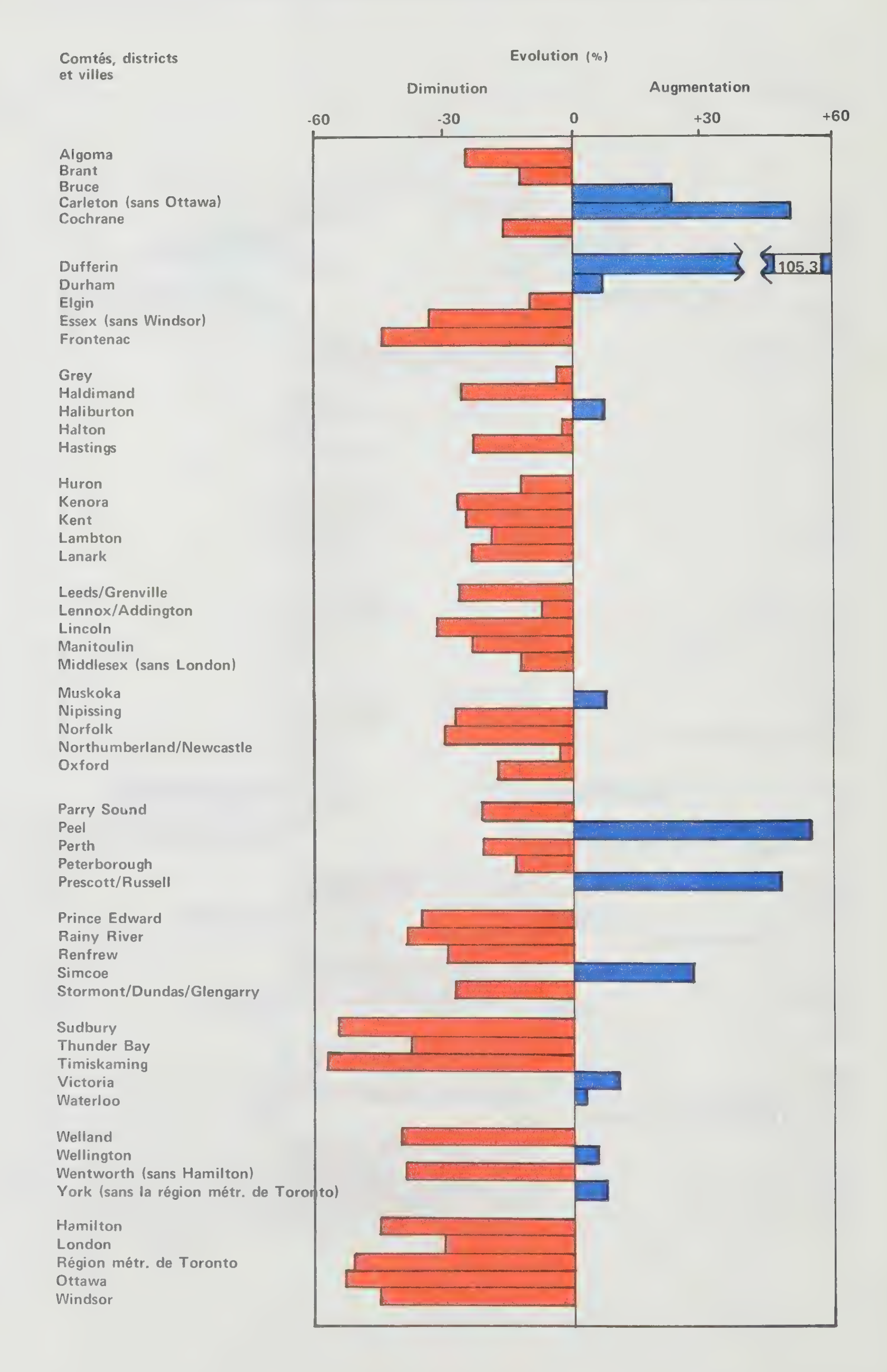
GRAPHIQUE 3.8

EFFECTIFS DES ECOLES PUBLIQUES DE L'ONTARIO, 1971–1996



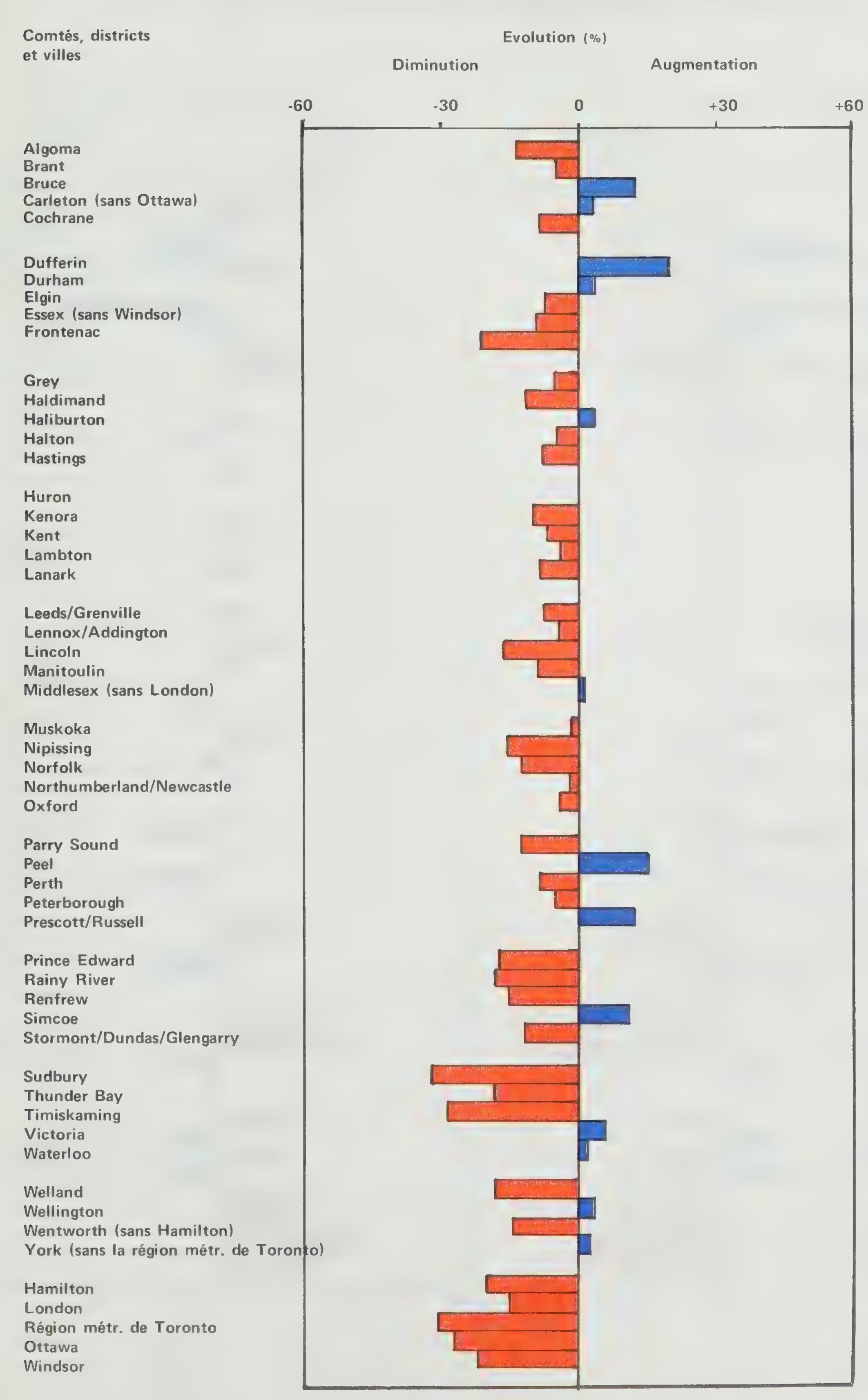
GRAPHIQUE 3.9

EFFECTIFS DES ECOLES PUBLIQUES DE L'ONTARIO, 1971–2001



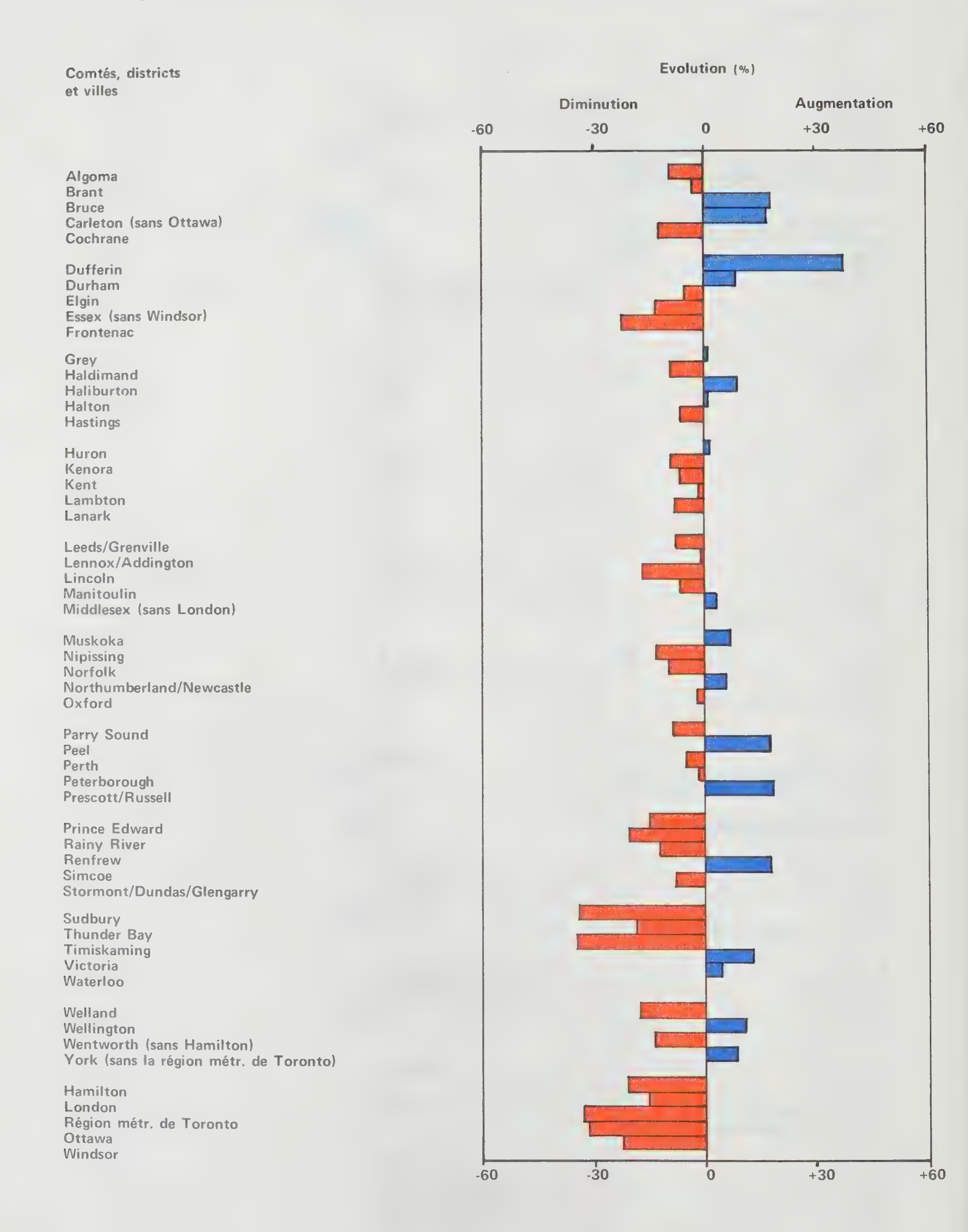
GRAPHIQUE 3.10

EFFECTIFS DES ECOLES PUBLIQUES DE L'ONTARIO, 1977–1986



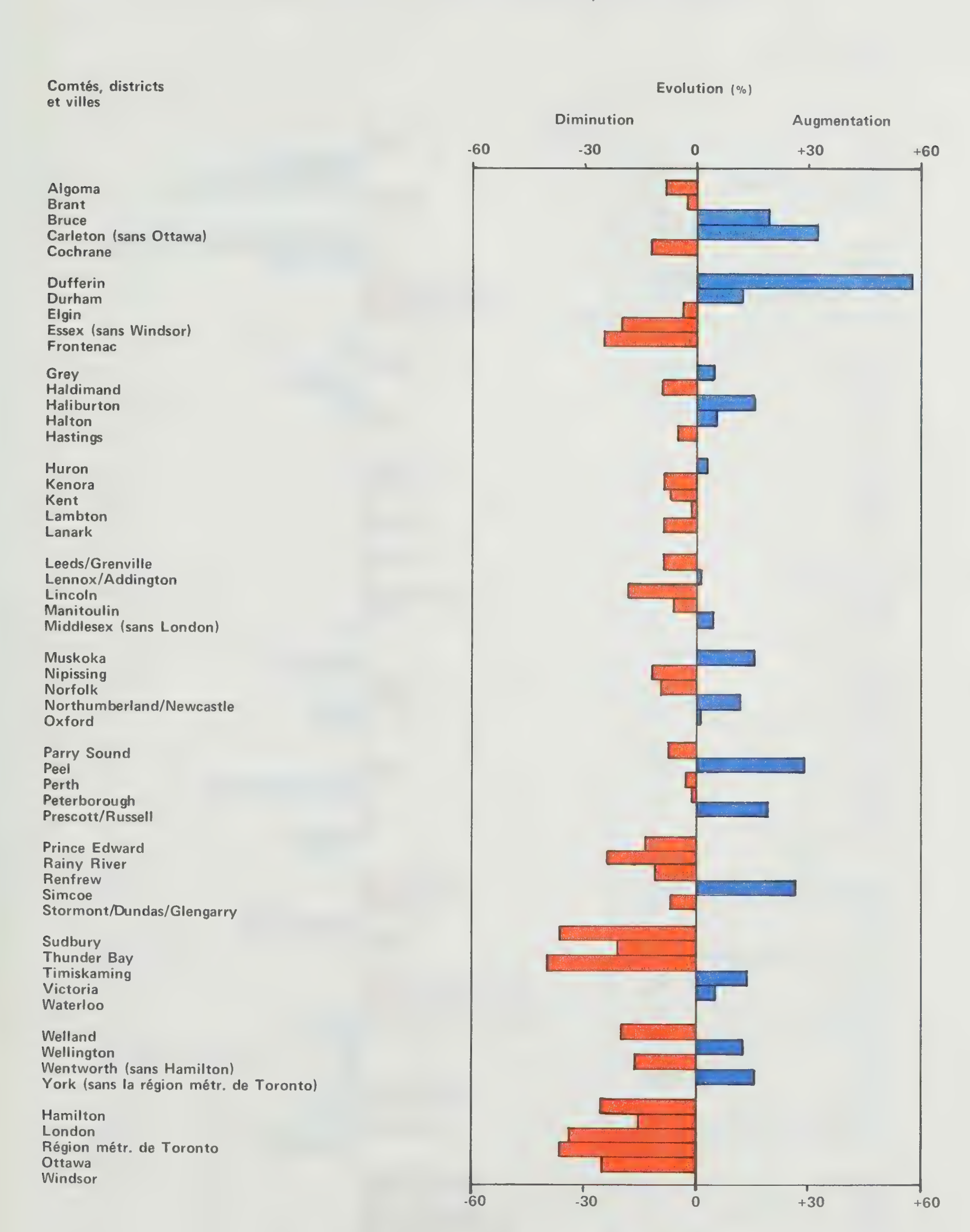
GRAPHIQUE 3.11

EFFECTIFS DES ECOLES PUBLIQUES DE L'ONTARIO, 1977–1991



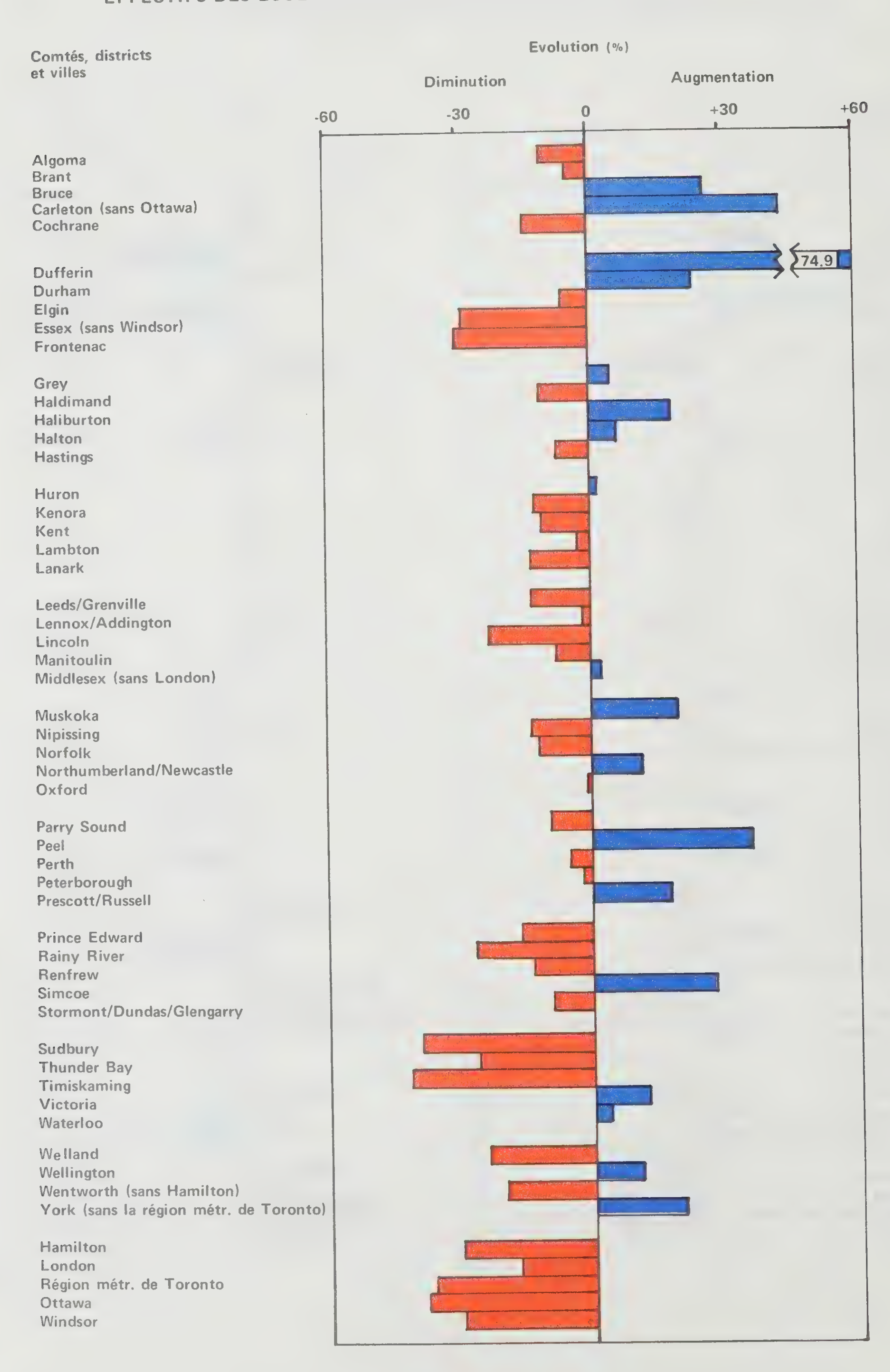
GRAPHIQUE 3.12

EFFECTIFS DES ECOLES PUBLIQUES DE L'ONTARIO, 1977–1996



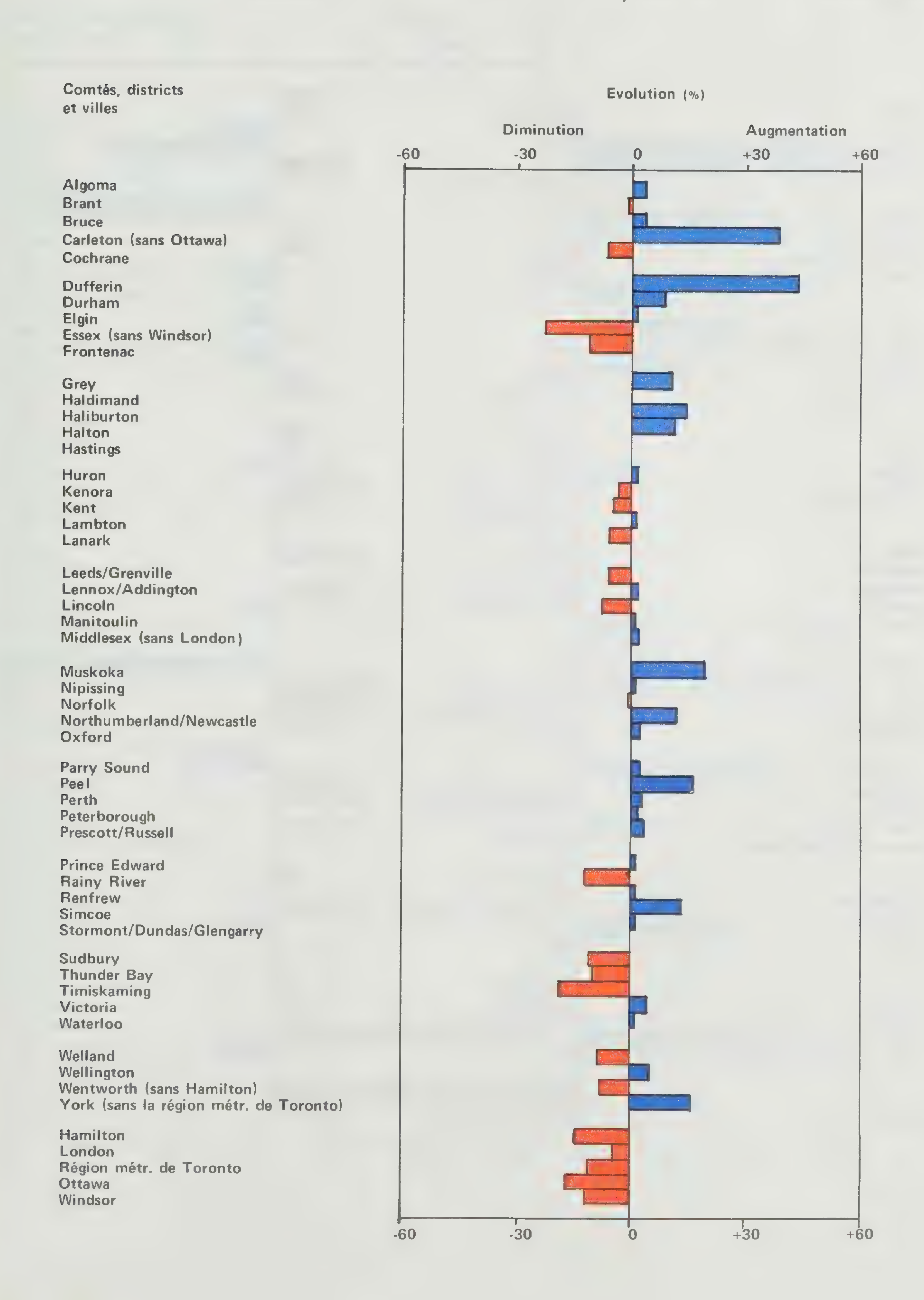
GRAPHIQUE 3.13

EFFECTIFS DES ECOLES PUBLIQUES DE L'ONTARIO, 1977–2001



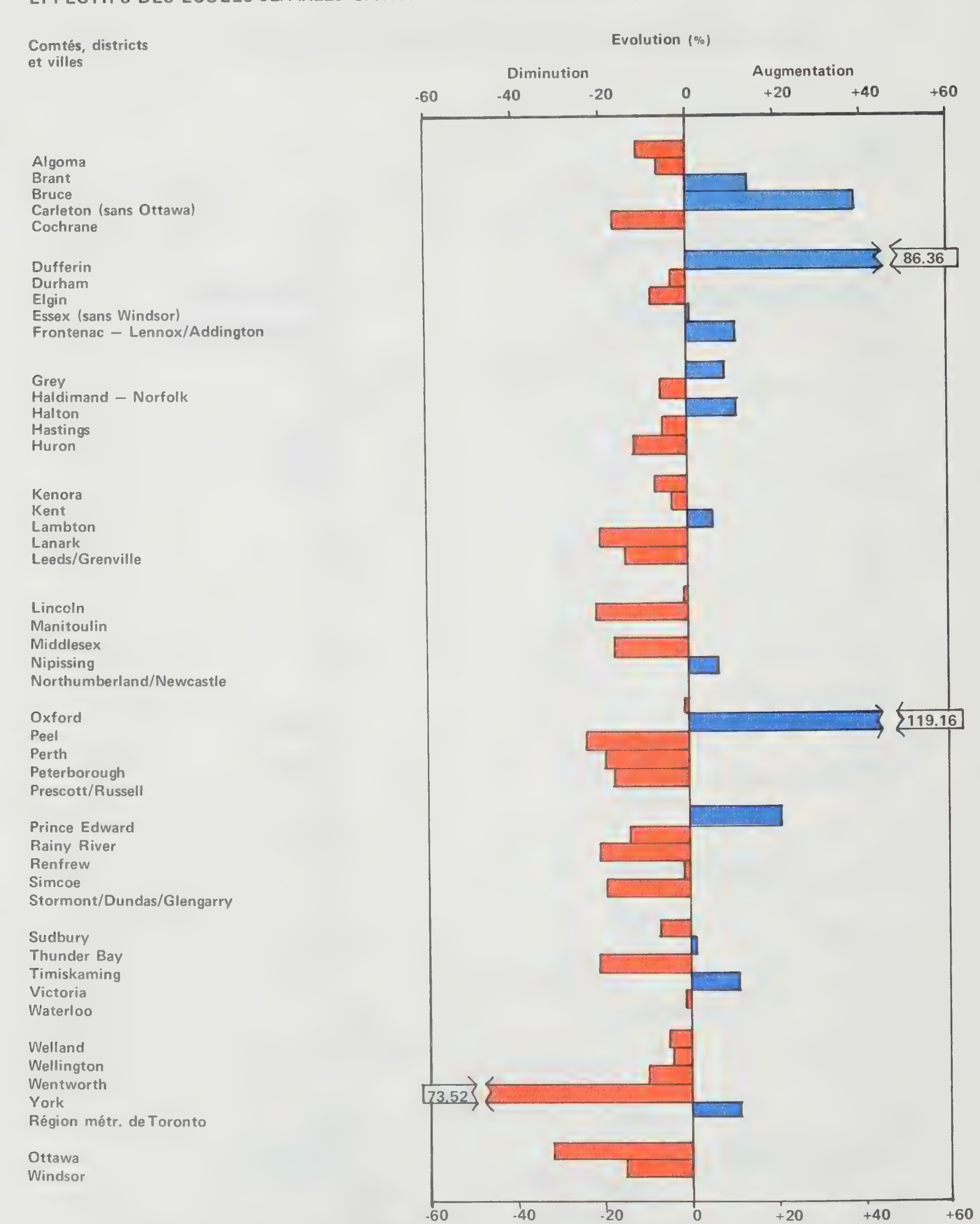
GRAPHIQUE 3.14

EFFECTIFS DES ECOLES PUBLIQUES DE L'ONTARIO, 1986–2001



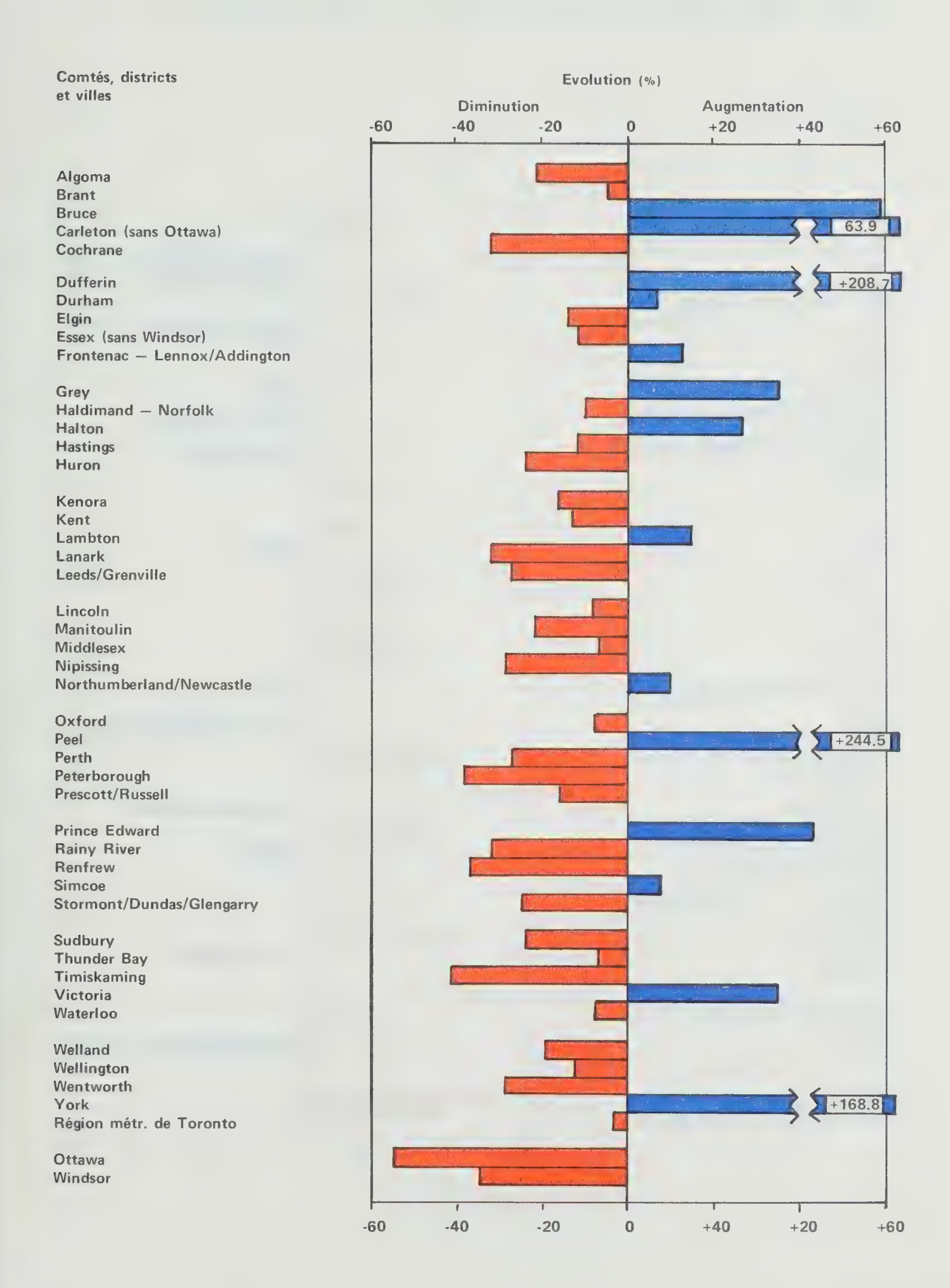
GRAPHIQUE 3.15

EFFECTIFS DES ECOLES SEPAREES CATHOLIQUES DE L'ONTARIO, 1971–1977



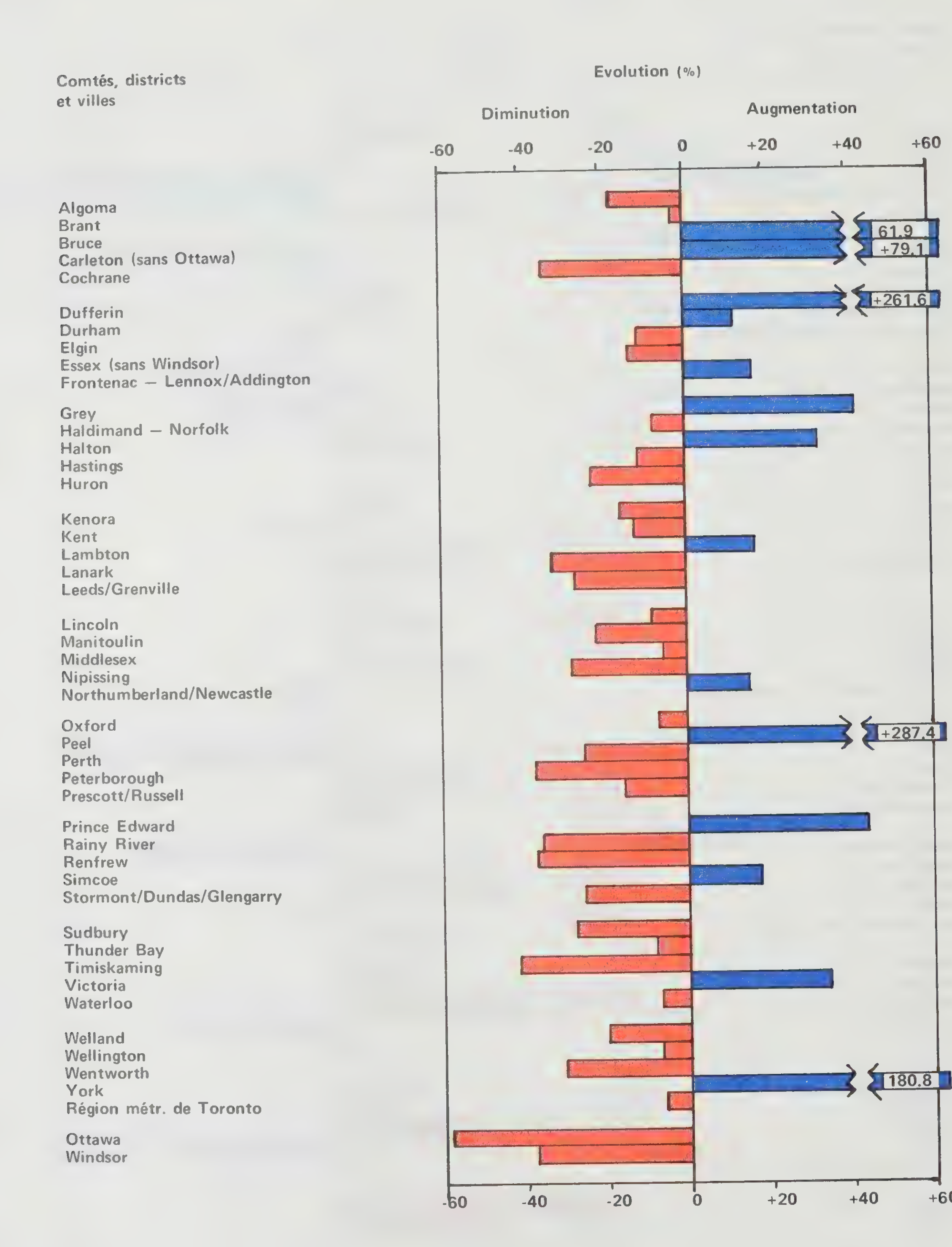
GRAPHIQUE 3.16

EFFECTIFS DES ECOLES SEPAREES CATHOLIQUES DE L'ONTARIO, 1971–1986



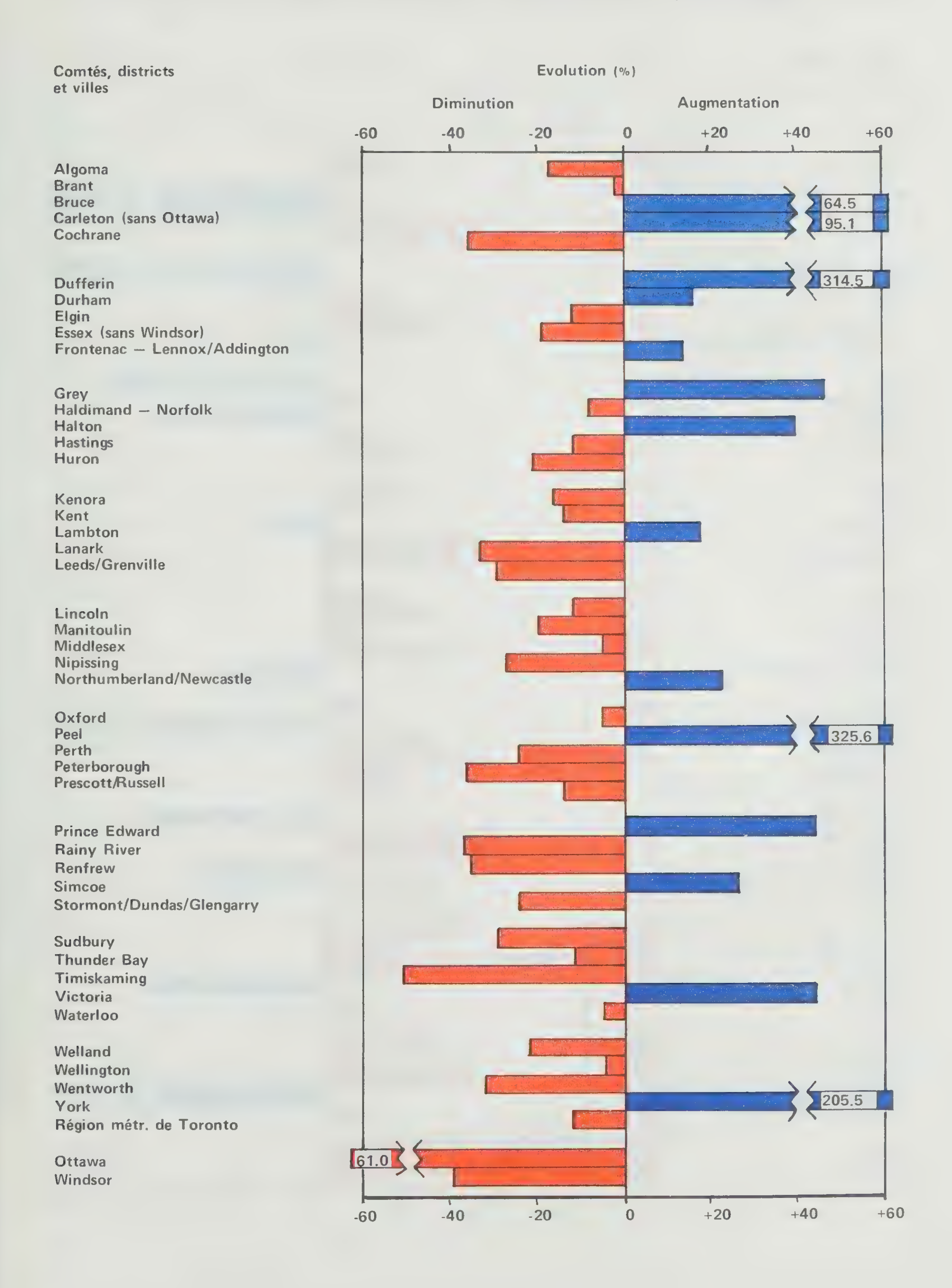
GRAPHIQUE 3.17

EFFECTIFS DES ECOLES SEPAREES CATHOLIQUES DE L'ONTARIO, 1971–1991



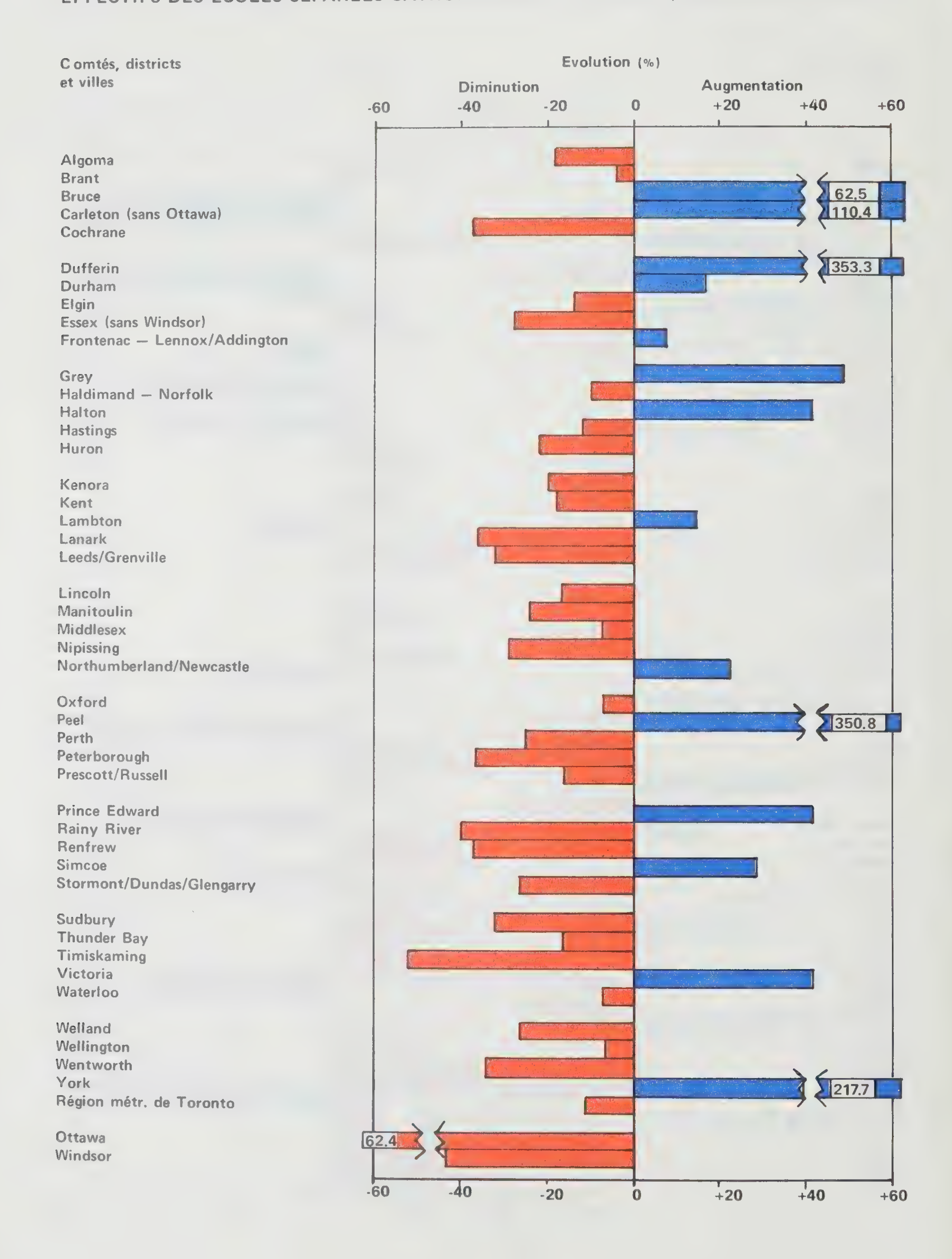
GRAPHIQUE 3.18

EFFECTIFS DES ECOLES SEPAREES CATHOLIQUES DE L'ONTARIO, 1971–1996



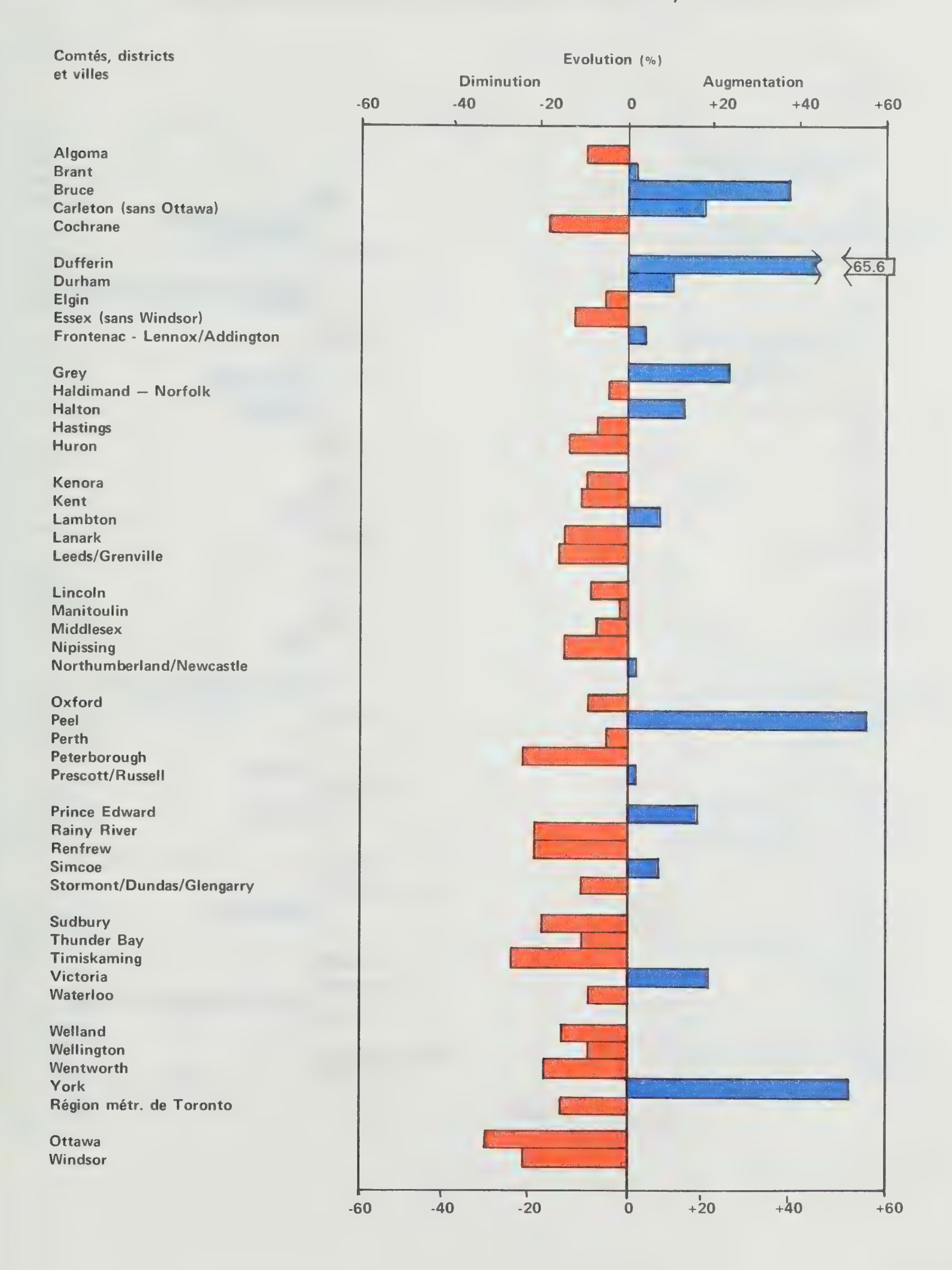
GRAPHIQUE 3.19

EFFECTIFS DES ECOLES SEPAREES CATHOLIQUES DE L'ONTARIO, 1971–2001



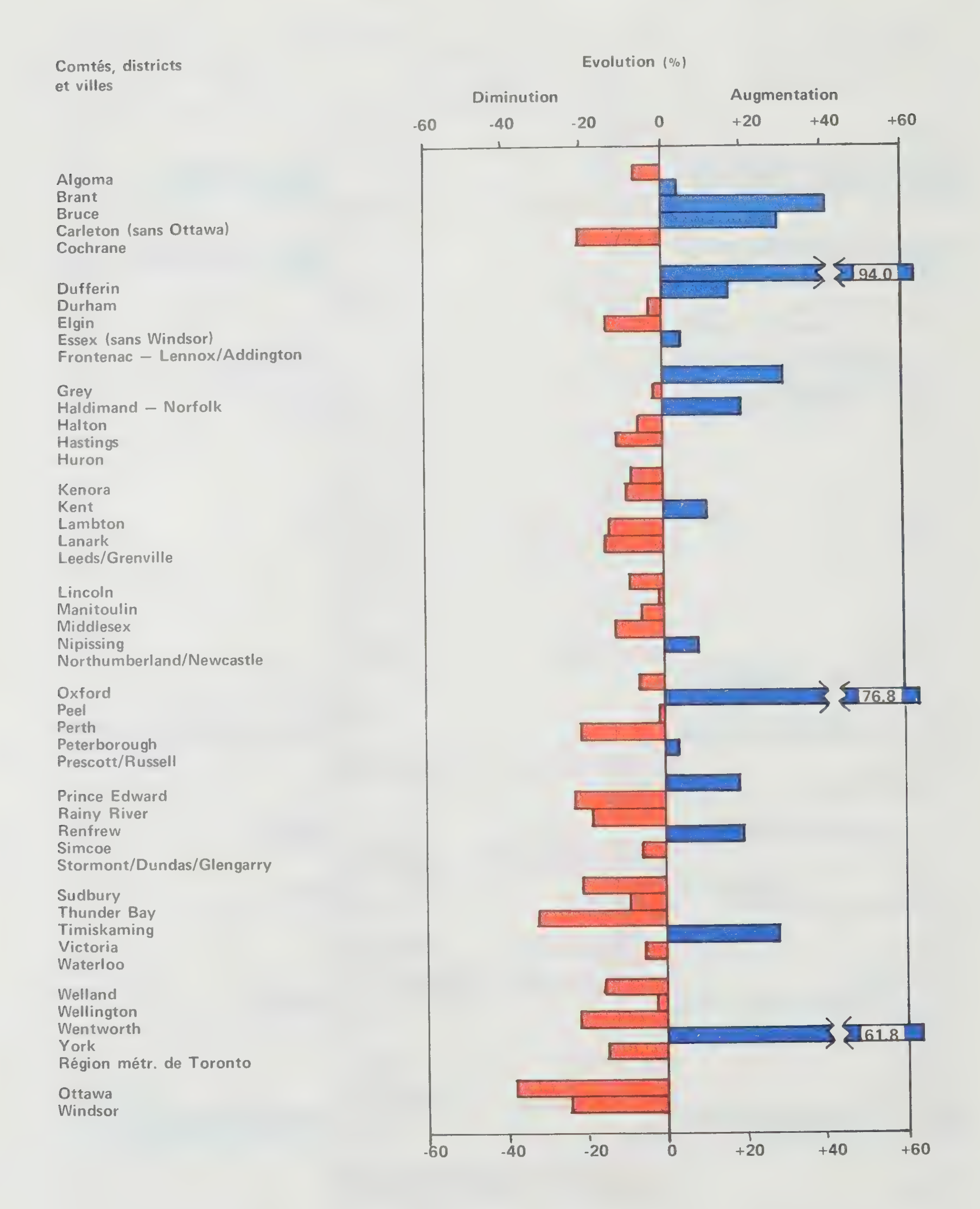
GRAPHIQUE 3.20

EFFECTIFS DES ECOLES SEPAREES CATHOLIQUES DE L'ONTARIO, 1977–1986



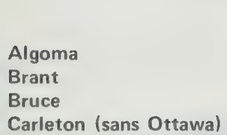
GRAPHIQUE 3.21

EFFECTIFS DES ECOLES SEPAREES CATHOLIQUES DE L'ONTARIO, 1977–1991



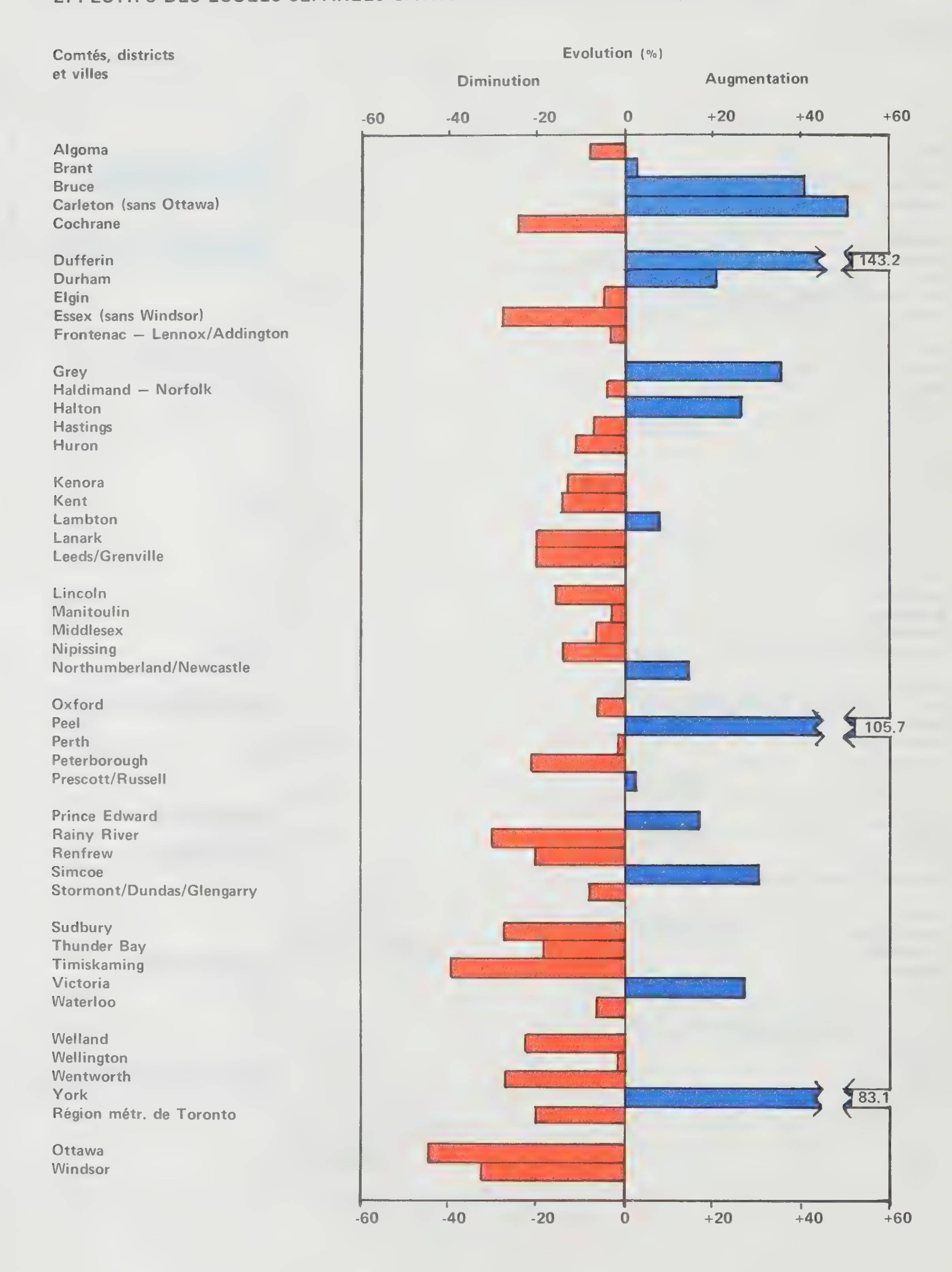
GRAPHIQUE 3.22

EFFECTIFS DES ECOLES SEPAREES CATHOLIQUES DE L'ONTARIO, 1977–1996



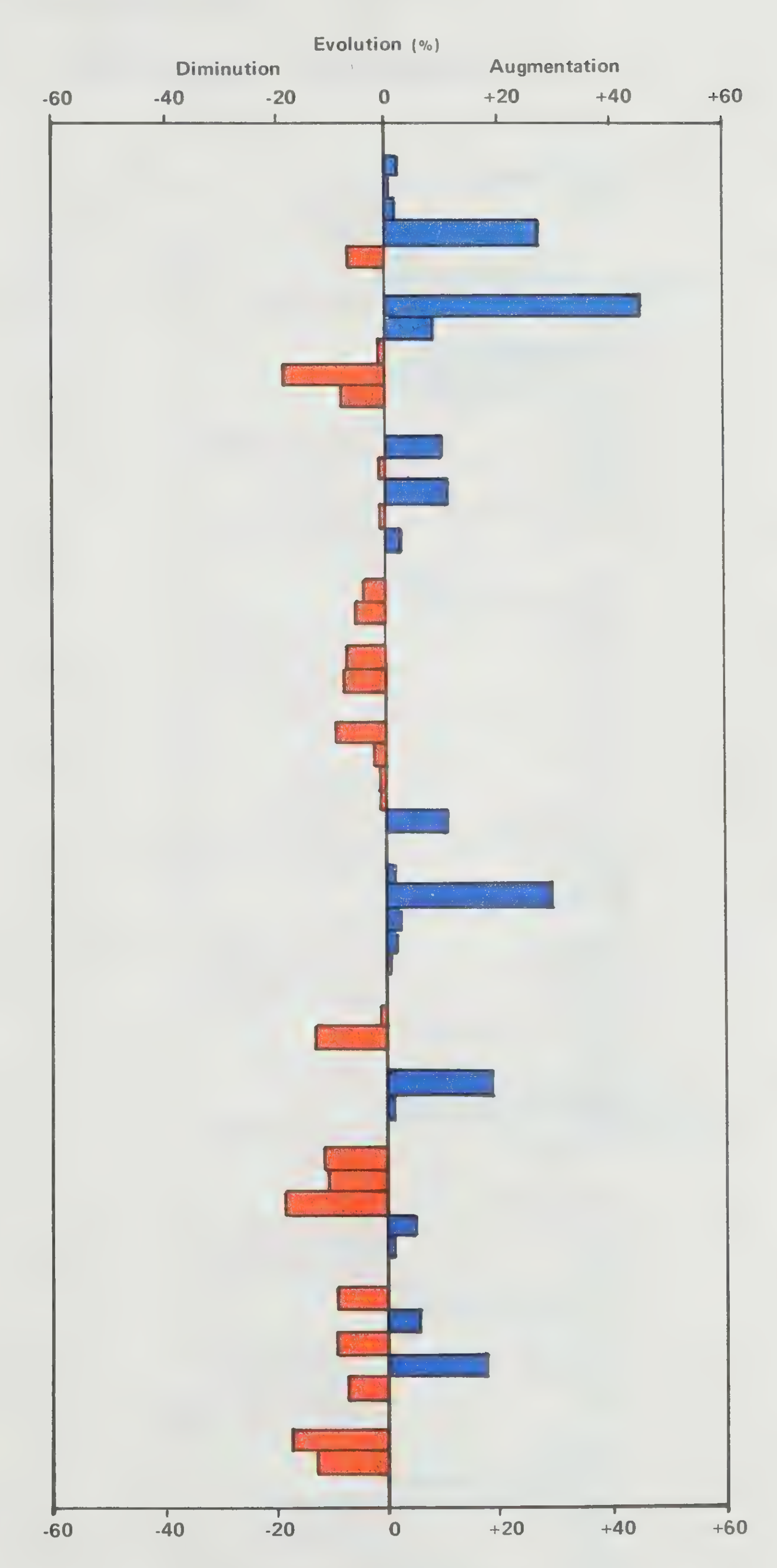
GRAPHIQUE 3.23

EFFECTIFS DES ECOLES SEPAREES CATHOLIQUES DE L'ONTARIO, 1977–2001



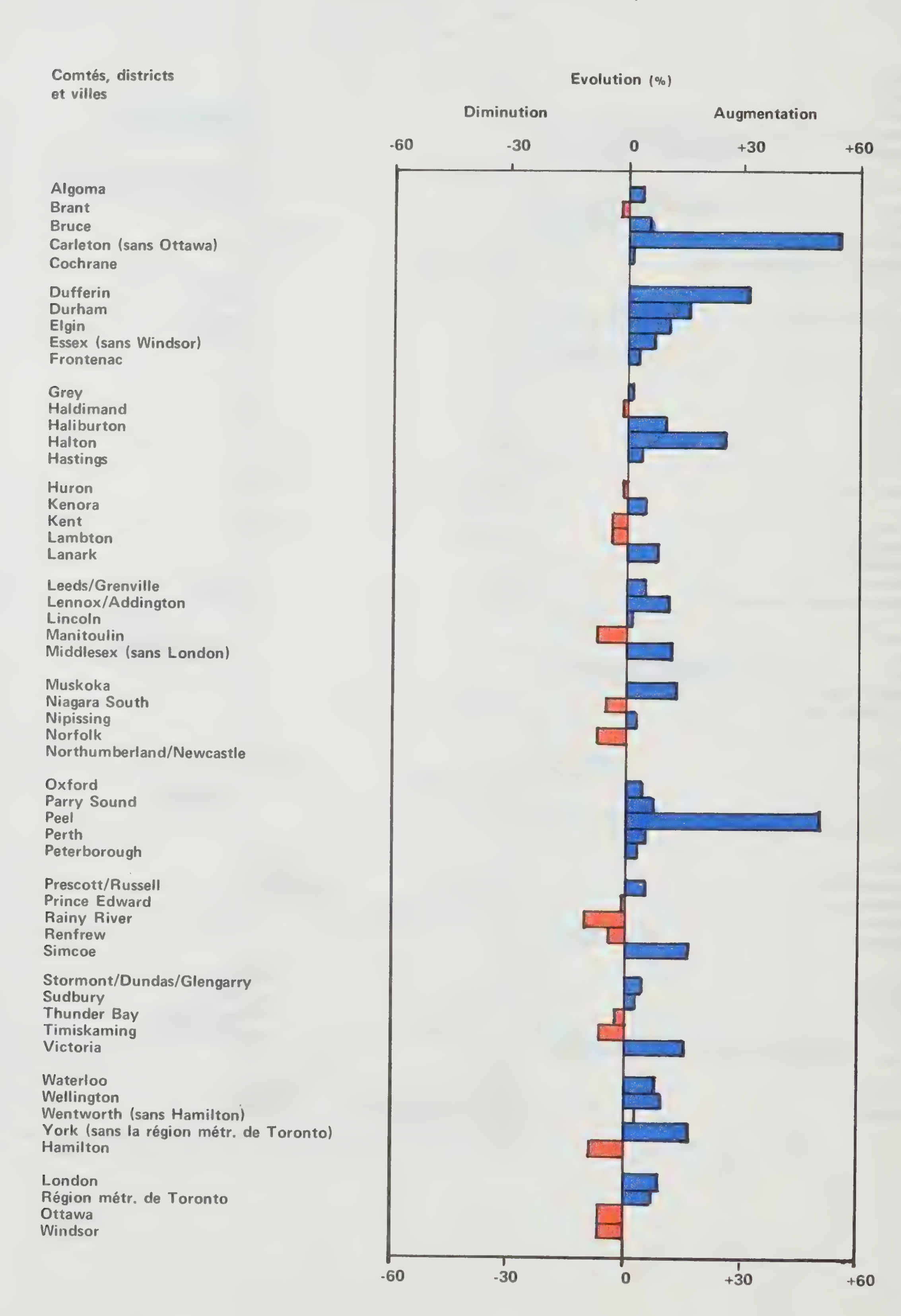
GRAPHIQUE 3.24

EFFECTIFS DES ECOLES SEPAREES CATHOLIQUES DE L'ONTARIO, 1986–2001



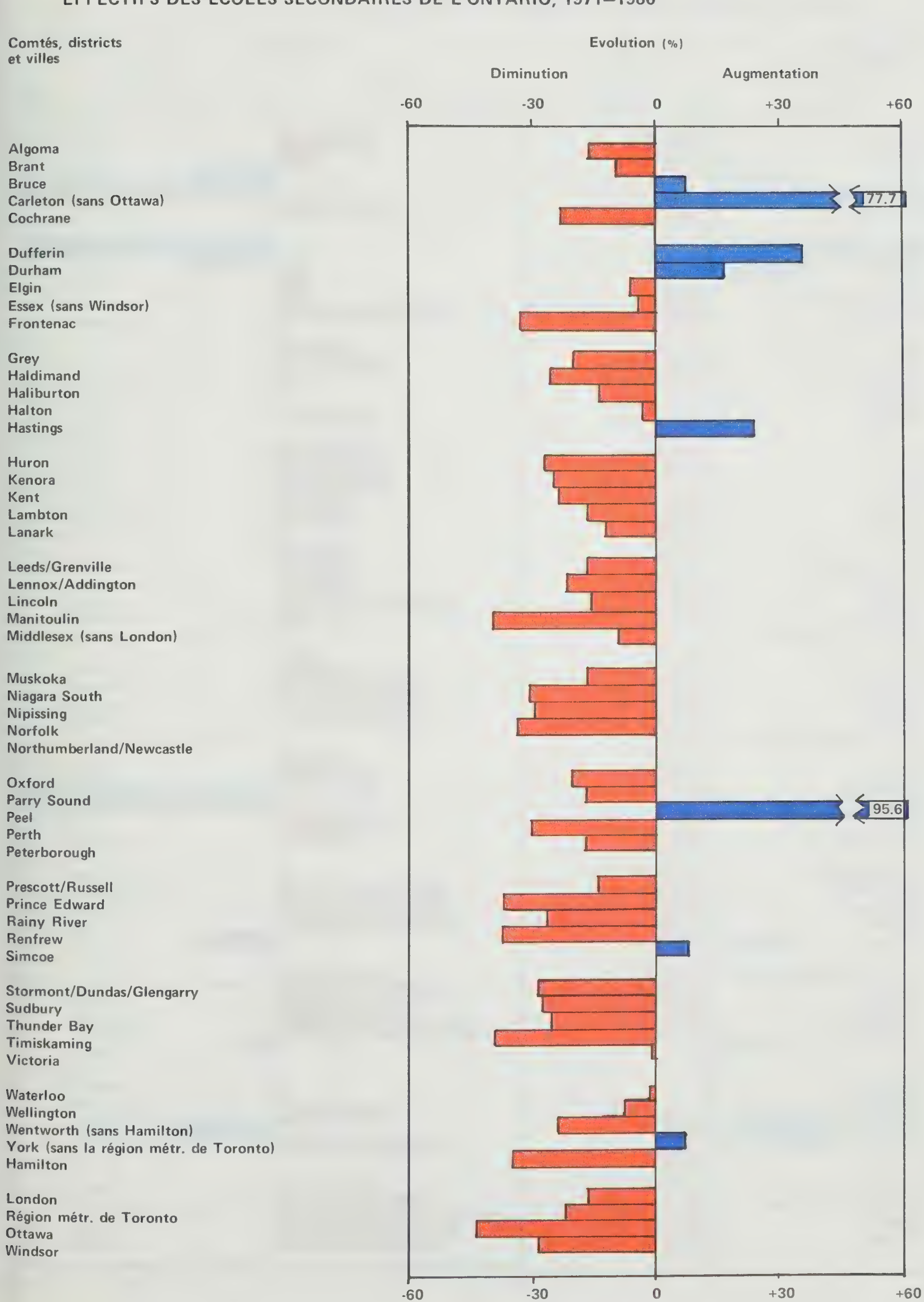
GRAPHIQUE 3.25

EFFECTIFS DES ECOLES SECONDAIRES DE L'ONTARIO, 1971–1977



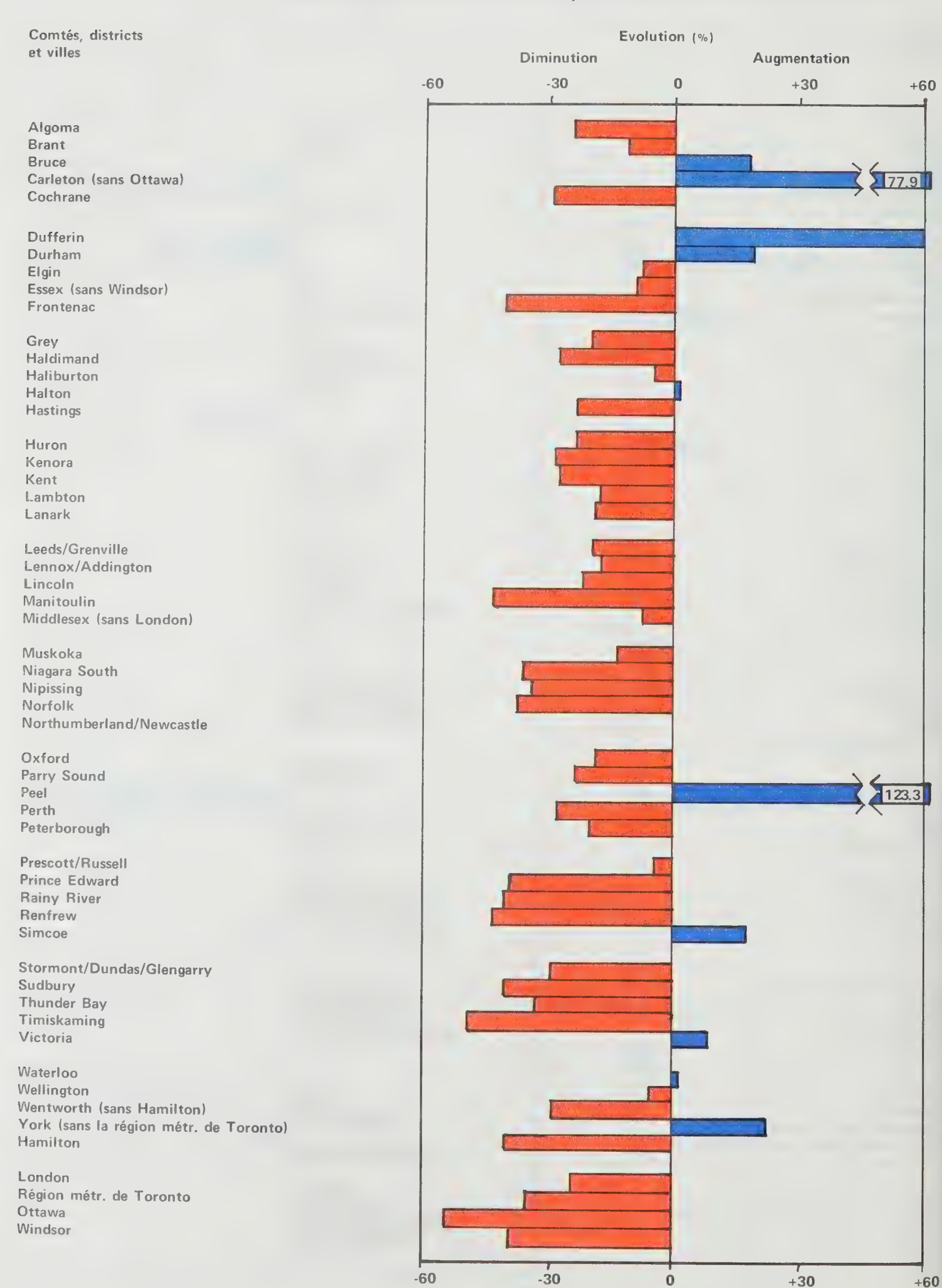
GRAPHIQUE 3.26

EFFECTIFS DES ECOLES SECONDAIRES DE L'ONTARIO, 1971–1986



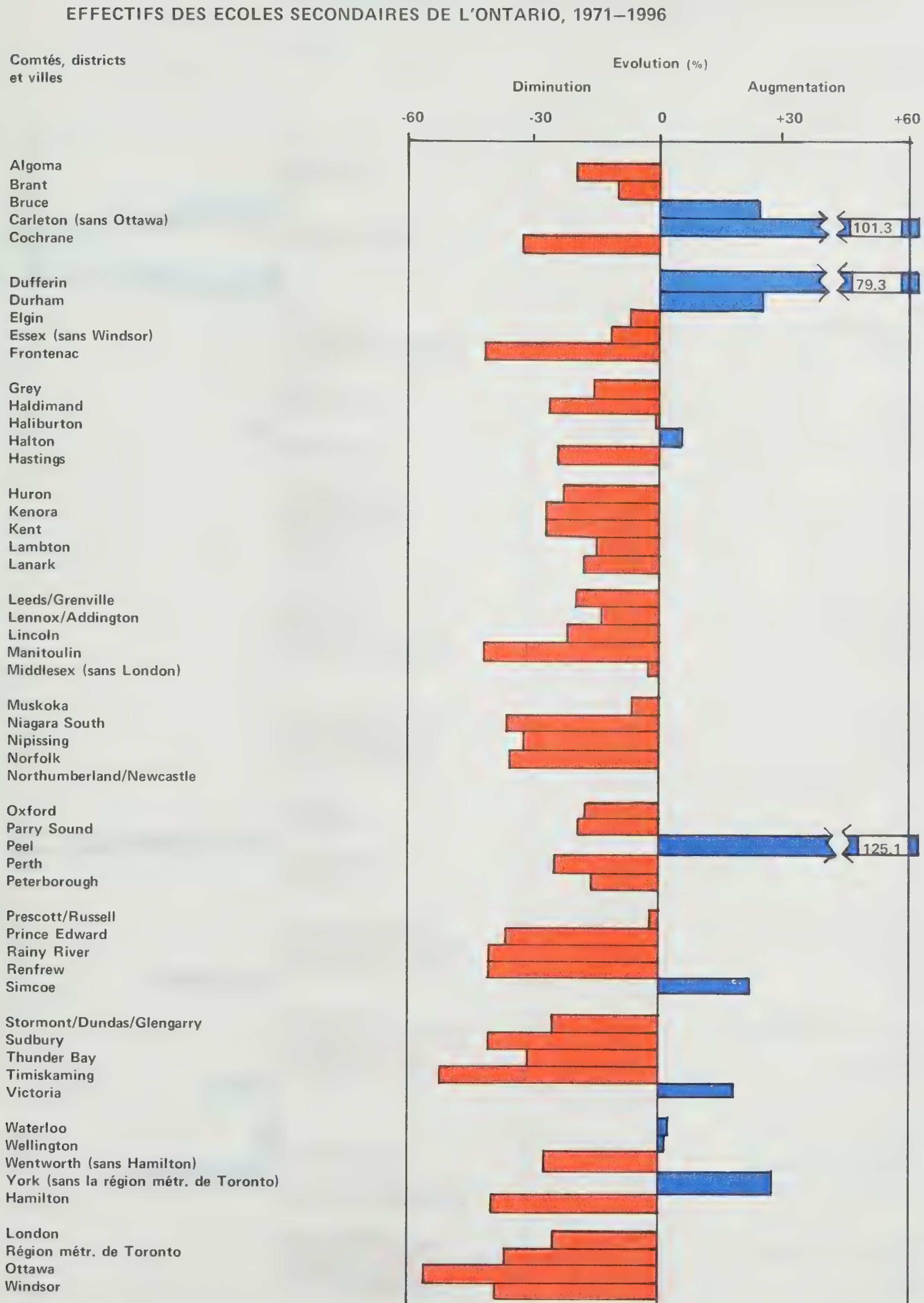
GRAPHIQUE 3.27

EFFECTIFS DES ECOLES SECONDAIRES DE L'ONTARIO, 1971–1991



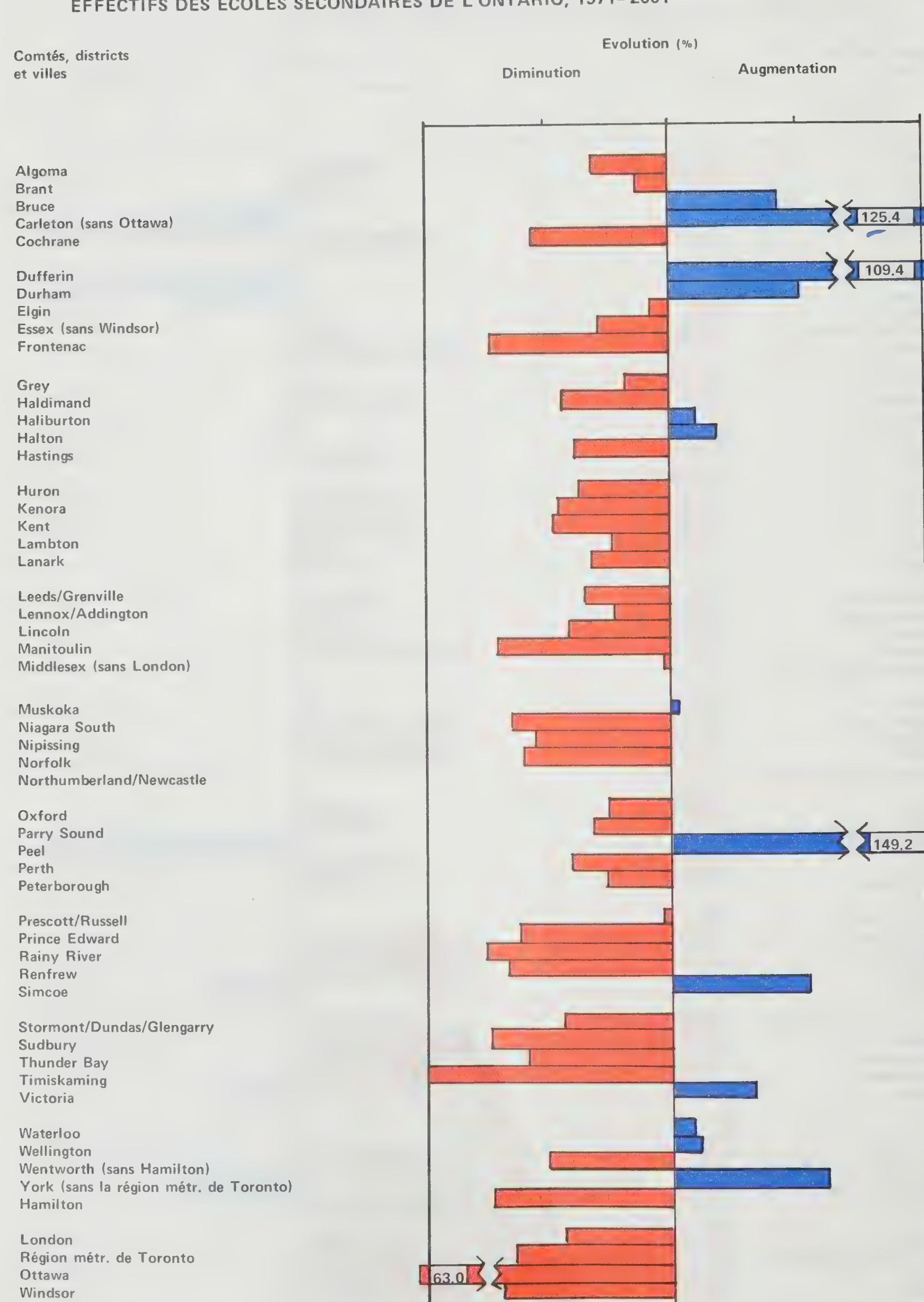
GRAPHIQUE 3.28

EFFECTIFS DES ECOLES SECONDAIRES DE L'ONTARIO, 1971–1996



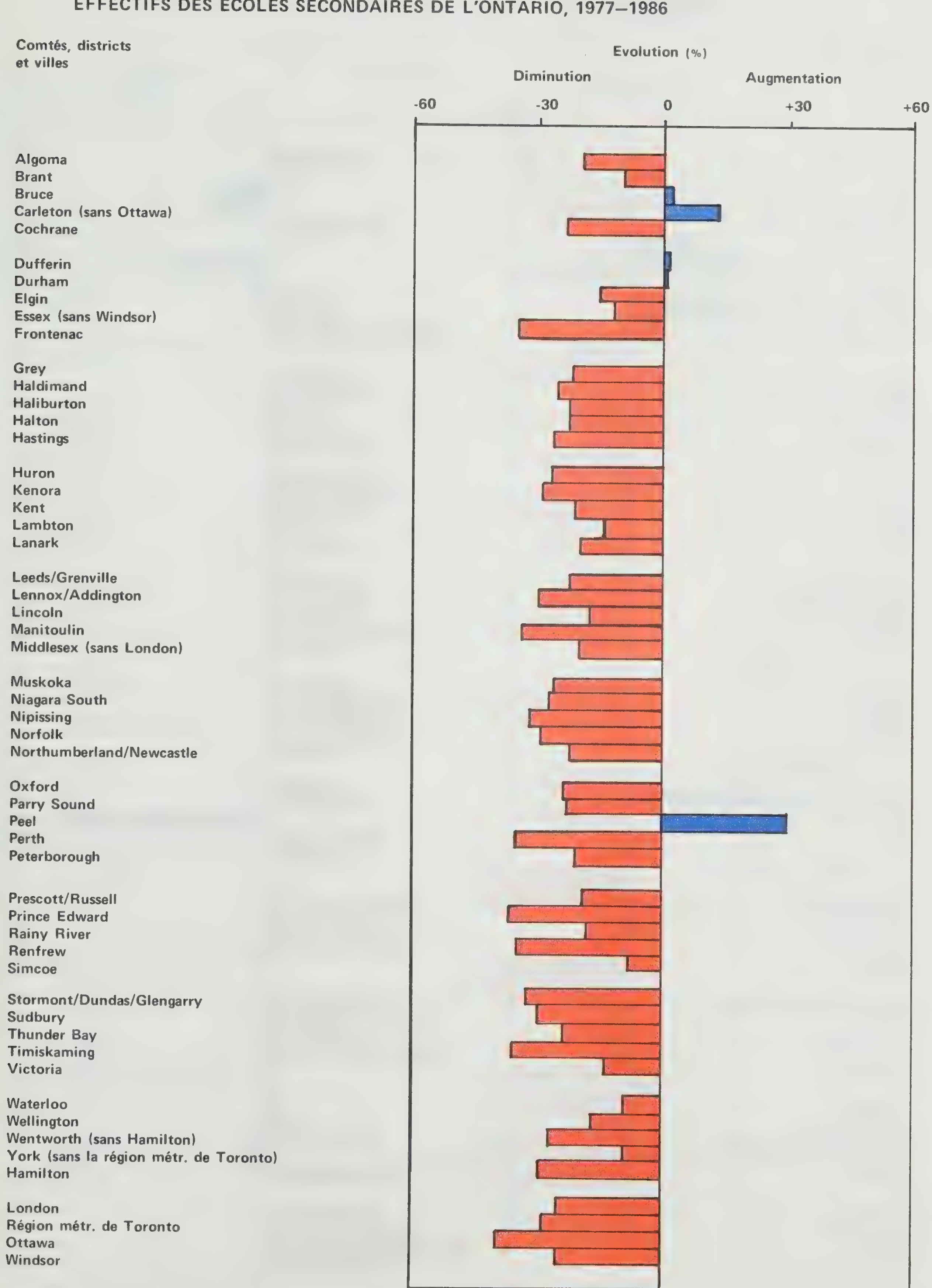
GRAPHIQUE 3.29

EFFECTIFS DES ECOLES SECONDAIRES DE L'ONTARIO, 1971–2001



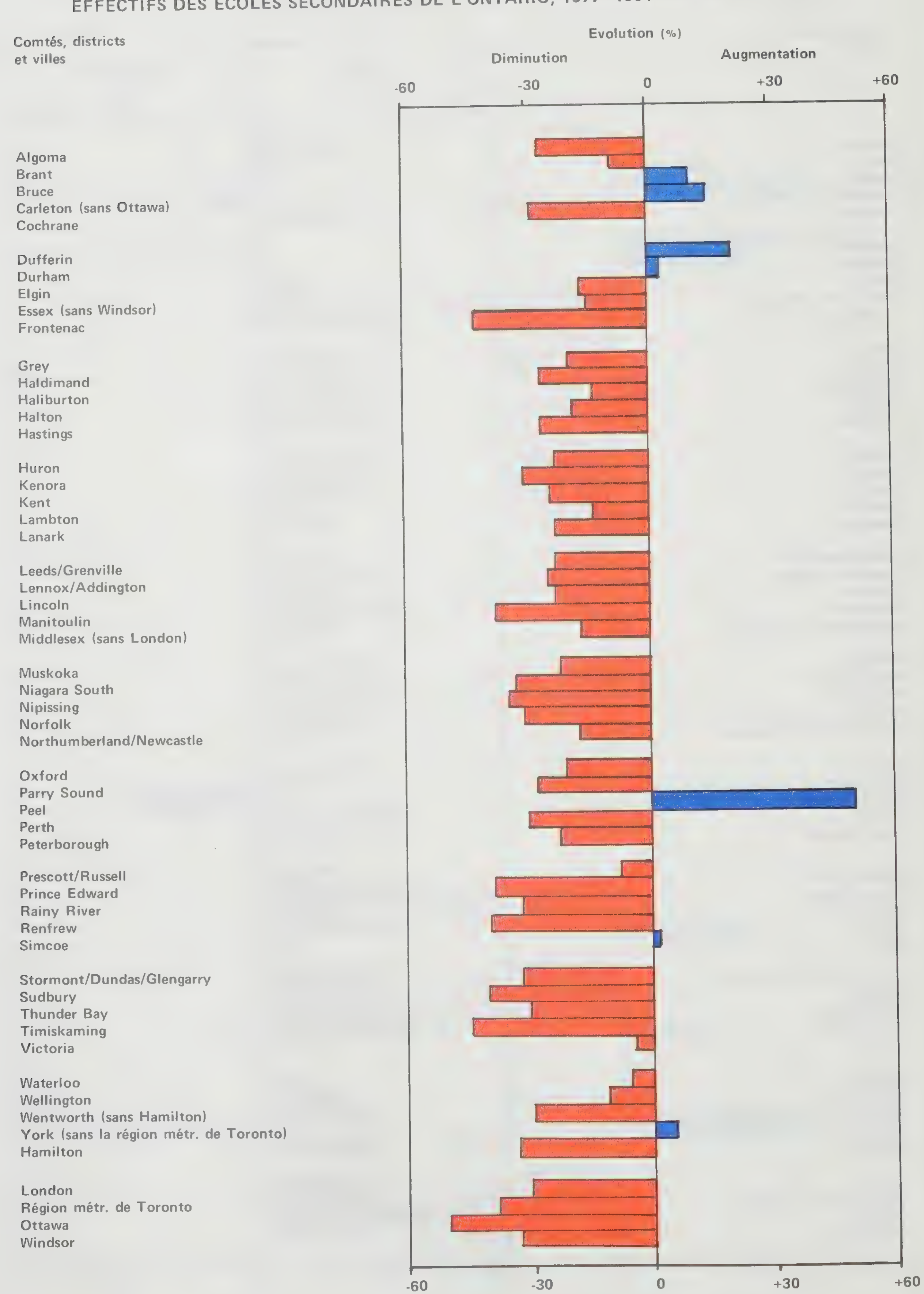
GRAPHIQUE 3.30

EFFECTIFS DES ECOLES SECONDAIRES DE L'ONTARIO, 1977–1986



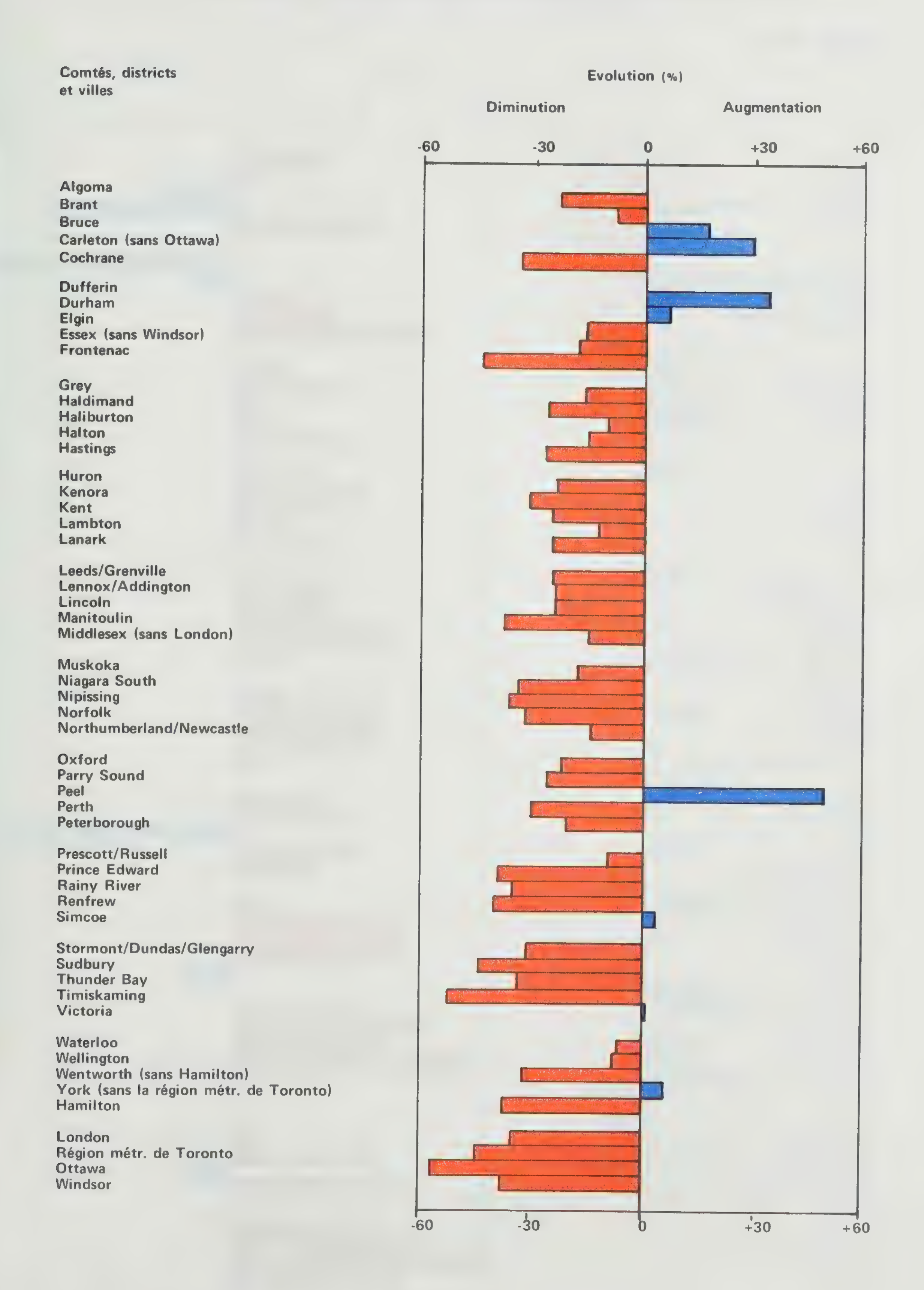
GRAPHIQUE 3.31

EFFECTIFS DES ECOLES SECONDAIRES DE L'ONTARIO, 1977–1991



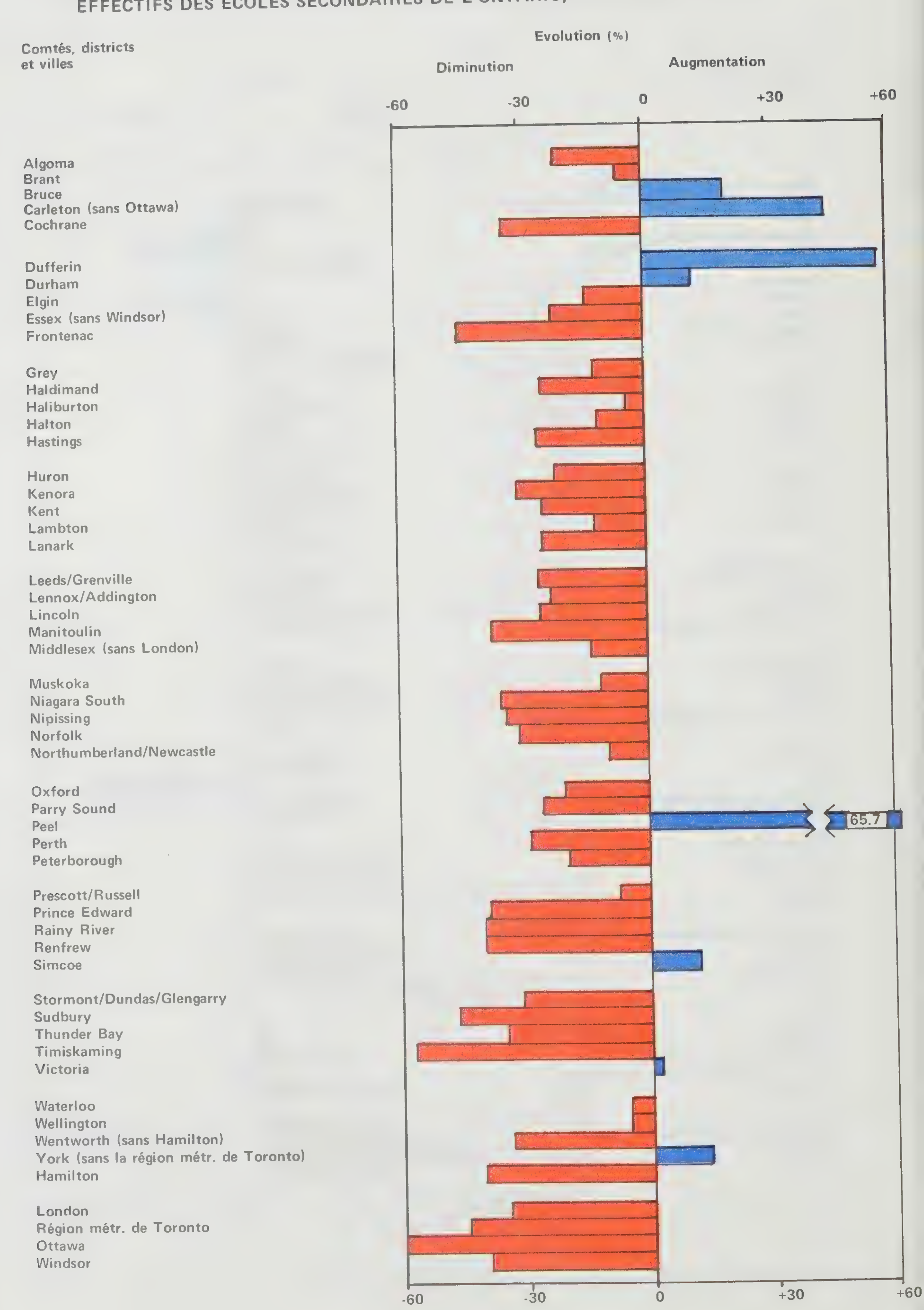
GRAPHIQUE 3.32

EFFECTIFS DES ECOLES SECONDAIRES DE L'ONTARIO, 1977–1996



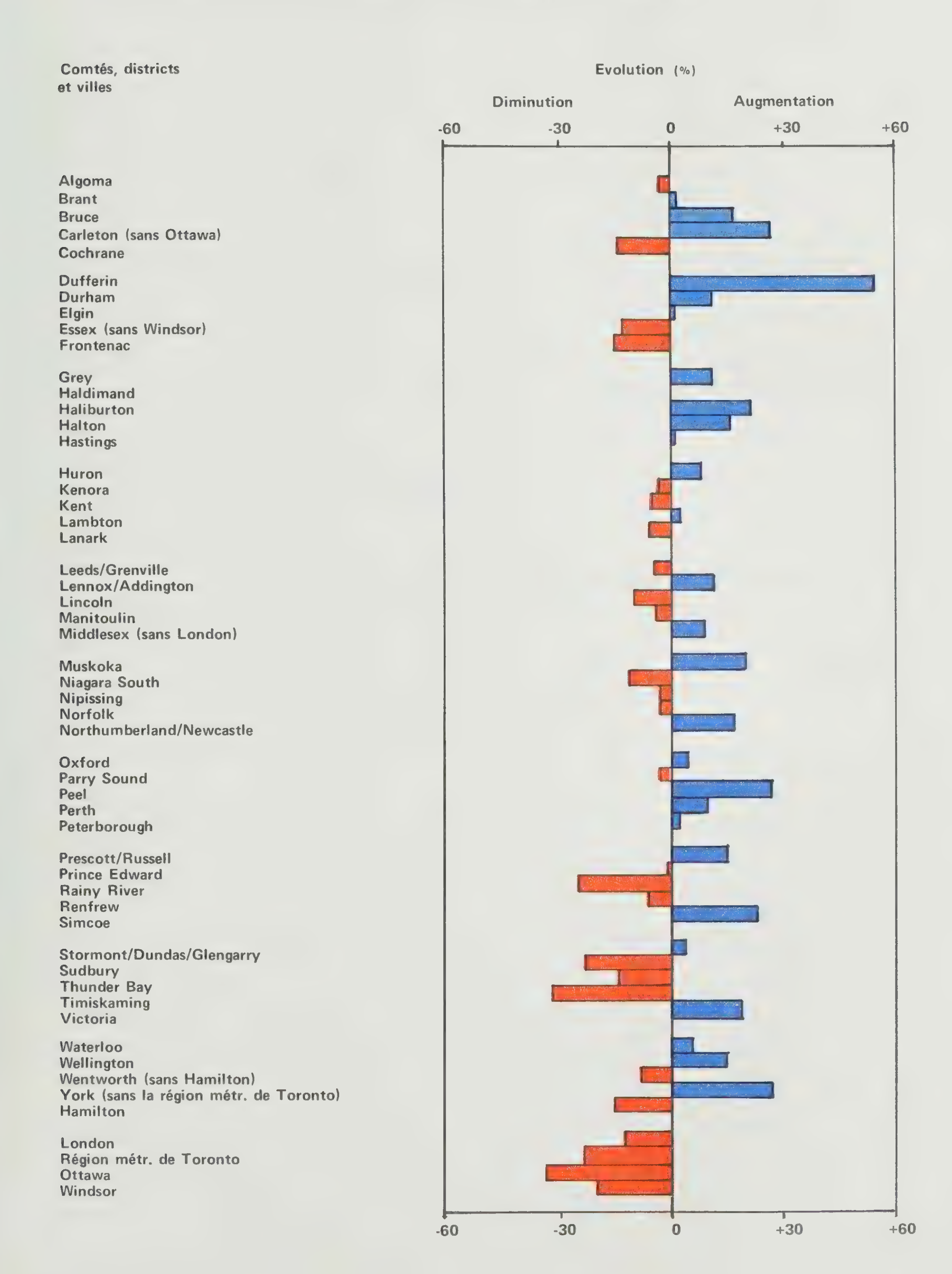
GRAPHIQUE 3.33

EFFECTIFS DES ECOLES SECONDAIRES DE L'ONTARIO, 1977–2001



GRAPHIQUE 3.34

EFFECTIFS DES ECOLES SECONDAIRES DE L'ONTARIO, 1986–2001



Section II

Baisse des effectifs scolaires: incidences et recommandations

Chapitre 4

Incidences de la baisse des effectifs scolaires sur les programmes scolaires

Partie I: L'enseignement public

Il y a un an -- le lecteur s'en souviendra -- je craignais que la baisse des effectifs scolaires n'affecte considérablement la qualité de l'enseignement. Je le mentionnais d'ailleurs il y a quelques mois dans mon deuxième rapport provisoire:

> Ma crainte de voir diminuer la qualité de l'enseignement par suite de la réduction des effectifs scolaires a été renforcée par ce que j'ai entendu aux audiences de la Commission et par les rapports et mémoires que j'ai lus. La crainte d'une diminution de l'éventail des programmes offerts est justifiée. En effet, dans certaines écoles élémentaires, l'enseignement des arts, de la musique et du théâtre a déjà été touché. On peut s'attendre à ce que le vaste éventail de programmes actuellement offerts aux élèves du niveau secondaire diminue considérablement.

A l'heure actuelle, je crois que ces propos méritent d'être quelque peu nuancés. En effet, grâce aux efforts appropriés, notamment en matière de planification, il ne sera vraisemblablement pas nécessaire de réduire l'éventail des cours offerts dans la plupart des écoles. En outre, rien n'indique que ces réductions doivent être permanentes et qu'on ne pourrait pas y remédier après une certaine réorganisation du système.

L'équipe chargée de conseiller la Commission en matière de programmes, notamment les plus touchés par la diminution du nombre d'élèves, a effectué deux études à l'échelle de la province. Elle a d'abord envoyé un questionnaire aux conseils scolaires et aux enseignants sur les répercussions de la baisse de la clientèle scolaire sur les programmes depuis trois ans et sur les effets de ce phénomène au cours des cinq prochaines années. Elle a ensuite recueilli l'avis de quelque 90 agents de supervision des programmes. Les résultats de ces deux études ont été très utiles.

J'ai pris connaissance de tous les renseignements disponibles (qui portent surtout sur l'aspect financier) et examiné les recherches sur les programmes et les effectifs scolaires faites en Ontario et ailleurs. Je suis d'avis que les résultats ambivalents de ces efforts empiriques pour déterminer les effets des fluctuations des effectifs sur les programmes sont des témoignages valables et correspondent à un état de choses que je résumerais ainsi:

> Dans la plupart des cas, la chute des effectifs scolaires n'a pas affecté de façon importante la qualité ou la diversité des programmes offerts aux élèves, et si des mesures appropriées sont prises, elle ne devrait pas les affecter. Mais le maintien de cette qualité et de cette diversité a entraîné un accroissement de la tâche de plusieurs enseignants et administrateurs. Dans la plupart des cas, la réduction des programmes et l'accroissement de la tâche des enseignants ne dureront que le temps nécessaire à la réorganisation. Pour faciliter la tâche des enseignants et des élèves durant cette période, les conseils scolaires doivent pouvoir compter sur des ressources accrues par élève. Ce n'est que dans de très rares cas que la réorganisation ne pourra pas empêcher la réduction des programmes.

Parmi les répercussions négatives les plus évidentes de la diminution du nombre d'élèves sur les programmes, mentionnons les complications dans le fonctionnement quotidien des écoles. En effet, le fonctionnement d'une école exige la mobilisation d'un certain nombre d'enseignants et spécialistes des différents services et expériences pédagogiques que nous voulons offrir à nos enfants, la répartition des élèves en un certain nombre de groupes suffisamment nombreux pour constituer une classe (ou un groupe de travail) à des coûts unitaires acceptables, et l'organisation du matériel et des installations que le système scolaire a toujours fournis à ses enseignants et autres spécialistes. Il s'agit là des mêmes problèmes "d'économies d'échelle" que pour le financement scolaire. Lorsqu'une école ou un conseil scolaire ne peut continuer à dispenser le même enseignement de qualité à un nombre restreint d'élèves sans accroître les coûts par élève, il est aux prises avec des problèmes d'économies d'échelle ou, plus précisément, de déséconomies par suite de la réduction de ses activités.

Cela soulève une question très importante pour la stratégie de la mise en oeuvre des politiques scolaires. La plupart des problèmes de la qualité de

l'enseignement (ou d'économies d'échelle) découlant de la baisse des effectifs scolaires sont-ils de courte durée, de longue durée ou permanents? J'appellerai "de courte durée" les problèmes qui se résorberont normalement en moins de trois ans; de "longue durée", ceux qui dureront vraisemblablement plus de trois ans, mais dont on peut entrevoir la fin; "permanents", ceux qui dureront vraisemblablement plus de trois ans, mais dont la fin n'est pas prévisible. Je dois malheureusement avouer que personne n'a de conclusion bien arrêtée sur cette question, qui demande beaucoup de discernement.

Il existe de nombreuses études sur les problèmes d'économies d'échelle en matière scolaire, mais très peu ont trait au fonctionnement des écoles de l'Ontario. De toute façon, une documentation plus abondante à ce sujet ne nous serait guère utile, car toutes ces recherches concordent généralement. Ces études (sur les problèmes de l'Ontario et ceux d'ailleurs) sont utiles pour ceux qui doivent prendre les décisions. Deux études en particulier m'ont influencé: celle de E. Brock Rideout (Service de l'administration scolaire, Institut d'études pédagogiques de l'Ontario), sur la "taille critique" ou le nombre d'élèves en-deçà duquel les coûts par élève sont particulièrement sensibles aux fluctuations de la clientèle (voir, par exemple, E.B. Rideout, The Effect of Elementary School Size on Operating Cost Per Pupil, rapport d'une étude faite pour le ministère de l'Education et présentée à l'Ontario Education Research Conference, 3 décembre 1977); et celle de Donald A. Dawson (Department of Economics, McMaster University, ex-membre du Conseil économique de l'Ontario), qui porte sur les économies d'échelle dans les systèmes scolaires comme phénomène général (voir, par exemple, D.A. Dawson, Economies of Scale and Cost-Quality Relationships in Elementary and Secondary Schools: A Survey, Document de travail n° 4, Commission d'enquête sur la baisse des effectifs dans les écoles de l'Ontario, 1978). Je n'endosse toutefois pas sans restriction les conclusions de MM. Rideout et Dawson, et ne prétends pas que les lecteurs seront influencés par ces auteurs de la même façon que je l'ai été.[1]

Je suis d'avis que la plupart des problèmes relatifs à la diminution de la qualité de l'enseignement ou aux coûts par élève par suite de la baisse des effectifs

---

[1] Voir également les rapports préparés pour cette Commission par M. R.C. Kumar, qui font partie des mini-études (n° 3 et n° 10) consacrées spécialement aux problèmes de la diminution de la clientèle au niveau des conseils scolaires.

scolaires sont de courte durée. Ce sont des problèmes d'organisation, qui constituent sans doute des défis de taille pour nos administrateurs, mais qui devraient normalement se résorber en moins de trois ans. (Dans le cas des conseils scolaires dont la clientèle diminuera sans arrêt pendant plus de dix ans, ils dureront naturellement plus longtemps.) Un petit nombre de ces problèmes sera de longue durée, notamment ceux qui ont trait à l'utilisation efficace et économique des ressources (généralement des immeubles) et à la recherche de solutions satisfaisantes aux problèmes socio-économiques et politiques résultant d'une dépendance accrue envers le transport par autobus. Seuls quelques rares problèmes seront permanents: il s'agira généralement de ceux qui ne peuvent se régler par une réorganisation des systèmes ou que les administrateurs ne pourront résoudre à notre satisfaction, ni dans trois ans, ni même dans trente ans. Ce sera surtout le cas, par exemple, de quelques petits conseils scolaires de régions isolées et très peu peuplées, ou d'un petit nombre d'écoles relevant parfois de conseils scolaires importants, mais situées dans des régions isolées et peu peuplées. Dans ces cas particuliers, les problèmes de l'augmentation des coûts par élève ou de la diminution de la qualité des programmes résultant de la chute des effectifs scolaires ne seront pas réglés à notre satisfaction par la fermeture de classes ou d'écoles, la fusion d'écoles ou le transport par autobus. Le fonctionnement de ces écoles sera généralement caractérisé en permanence par des programmes insuffisants ou des coûts par élève très supérieurs à la moyenne.

Je ne considère donc pas les problèmes d'organisation et d'administration découlant de la baisse de la clientèle scolaire comme une menace insurmontable pour les programmes scolaires. En effet, ces problèmes peuvent être réglés, et ils sont en voie de l'être. Cela demande évidemment du temps, mais pour que les élèves ne soient pas trop gênés en période de réorganisation, il faudra accroître les ressources ou accepter des coûts par élève plus élevés que d'habitude. (Voir à ce sujet les recommandations du Chapitre 10, page 300.)

Un autre problème, que les membres de l'équipe des programmes (ainsi que de nombreuses personnes qui ont présenté des mémoires ou des observations à cette Commission) considèrent comme une grave menace à la "philosophie des programmes de l'Ontario", me préoccupe bien davantage. Cette "philosophie" (ou

ces principes) comporte trois grandes caractéristiques: (1) décentralisation et partage de la prise de décisions, (2) égalité des chances pour tous les élèves (3) très grande liberté de choix parmi un vaste éventail d'options. Il faut bien admettre que l'existence de ces principes peut être menacée, mais les risques seront moindres si nous en sommes conscients.

Si nous considérons ces trois éléments comme des objectifs à atteindre, il nous faut reconnaître qu'ils se font parfois concurrence, c'est-à-dire que nous devons parfois en privilégier un au détriment d'un autre. Par exemple, nous pouvons accroître l'égalité des chances par une plus grande centralisation et une restriction des options, ou encore mettre l'accent sur la décentralisation et les choix des élèves, mais au détriment de l'égalité des chances pour tous. Comme les ressources de la plupart des conseils scolaires diminuent parallèlement à la baisse de leur clientèle (que cette réduction soit proportionnelle ou non), il faudra envisager certains changements dans les catégories et les niveaux de dépenses. Il peut arriver qu'un conseil scolaire se trouve dans une situation délicate, par exemple s'il doit prendre l'une des décisions suivantes: (1) réduire sa participation à l'élaboration des programmes (notamment à l'étape de la conception -- selon les programmes-cadres du ministère de l'Education -- de cours d'étude et de matériel d'apprentissage mieux adaptés aux besoins locaux); (2) opter pour un compromis dans les normes souhaitables relativement aux services pédagogiques directs (par exemple, augmentation du ratio élèves/enseignant); (3) réduire l'éventail des programmes offerts aux élèves.

Rappelons qu'il s'agit là de choix légitimes que de plus en plus de conseils scolaires devront faire en raison de la baisse de leur clientèle. Ces choix relèvent de décisions politiques, mais si un conseil scolaire sacrifie un de ses objectifs pour en privilégier ou en maintenir un autre, cela ne veut pas dire nécessairement qu'il abandonne ou modifie ses buts, ses valeurs ou sa philosophie.

Les conseils scolaires importants, notamment ceux dont les ratios évaluation/élèves sont élevés, ont toujours été privilégiés quant aux ressources qu'ils pouvaient consacrer à la conception et à la mise au point de programmes et de matériel d'apprentissage. Certains verront maintenant leurs possibilités ramenées, à ce chapitre, au niveau de celles des conseils scolaires moins importants. En vue d'augmenter l'efficacité des dépenses d'un conseil scolaire consacrées à l'élaboration de programmes, je présente les deux recommandations suivantes, étroitement reliées:

> Que les conseils scolaires collaborent davantage entre eux dans la préparation de programmes et de matériel d'apprentissage. Que les fonctionnaires régionaux du ministère de l'Education soient invités à fournir leurs services pour favoriser et coordonner la collaboration au niveau régional et, en certains cas, entre les régions.
>
> Que le ministère de l'Education mette sur pied une équipe composée de fonctionnaires du ministère et de spécialistes de l'extérieur pour conseiller et seconder les conseils scolaires et les groupes de conseils scolaires dans la préparation de programmes et de matériel d'apprentissage. La consultation de cette équipe doit se faire par l'entremise des fonctionnaires régionaux. L'équipe de consultation n'entrera en fonctions qu'après avoir suivi un programme de formation de trois mois préparé conjointement par le ministère de l'Education, l'Ontario Teachers' Federation, l'Ontario Association of Educational Administrative Officials, les facultés de pédagogie et les conseils scolaires.

L'efficacité de cette équipe de conseillers ou de tout autre moyen utilisé pour encourager l'autonomie des conseils scolaires dans l'élaboration de programmes, dépendra de l'importance que le ministère accordera, autant dans ses programmes-cadres que dans leurs exposés généraux, à la participation locale à la prise de décisions, qui est un élément essentiel de notre système d'élaboration de programmes scolaires. Cette équipe doit comprendre que son rôle consiste à encourager et à promouvoir les efforts de planification au niveau local, et non à s'y substituer.

Si nous voulons maintenir l'égalité des chances pour tous, nous devons prendre immédiatement des mesures énergiques pour protéger les élèves dont les programmes scolaires risquent d'être réduits par suite de la baisse de la population scolaire, même si, comme je l'ai mentionné plus haut, ce problème n'est pas et ne sera vraisemblablement pas généralisé. Il y a toujours eu des "écoles marginales", qui peuvent à peine maintenir un programme acceptable, et

il y en aura de plus en plus (même s'il ne s'agit là que de cas exceptionnels n'affectant qu'un faible pourcentage de notre population scolaire). Au nom de ce que j'ai appelé plus haut notre "philosophie des programmes" et dans l'intérêt des élèves de ces écoles marginales, je reprends ici l'une des recommandations de mon deuxième rapport provisoire:

> Que le ministère de l'Education prenne immédiatement les mesures nécessaires pour s'assurer que toutes les écoles de la province dispensent l'ensemble minimum des cours et services prévus par les politiques du ministère. Au besoin, le comité de supervision du ministère pourrait se charger de cette tâche.

Pour certains fonctionnaires du ministère, je sais qu'il peut s'agir là d'une recommandation invitant le ministère à poursuivre ce qu'il fait. Même si cette interprétation, dans une certaine mesure, est fondée, je maintiens néanmoins ma recommandation et la renouvelle. Je me dois d'agir ainsi, malgré les critiques, en raison des mémoires et des témoignages présentés lors des audiences de cette Commission. En outre, il serait sage que le ministère augmente considérablement et de façon visible ses efforts dans cette direction, ne serait-ce que pour s'assurer que j'ai raison de prétendre que seul un petit nombre d'écoles verront leurs programmes affectés par la baisse de leur clientèle.

Les programmes de base

Comme je viens de le mentionner, nous devons être assurés que chaque école dispense l'ensemble minimum des cours et services prévus par les politiques du ministère. Voyons en quoi consiste ou pourrait consister ce programme de base.

Nos écoles constituent aujourd'hui des ensembles culturels très diversifiés. En outre, elles sont au service d'un éventail d'aptitudes plus grand que par le passé et auxquelles nous sommes beaucoup plus sensibles. Pour répondre aux différents besoins des populations qu'elles desservent, nous avons eu tendance à identifier des "besoins nouveaux" et à insérer dans nos programmes scolaires des éléments correspondant à ces besoins.

Le programme qui en est résulté présente des forces et des faiblesses évidentes, mais il est riche et diversifié et répond à une foule d'intérêts, d'orientations et d'aptitudes. Par ailleurs, la hiérarchie de ses objectifs est loin d'être claire. Aussi lui reproche-t-on souvent de manquer d'unité et de négliger quelque peu "l'essentiel".

Je ne souscris à aucun de ces mouvements de "retour à l'essentiel", du moins tels que je les perçois. Mais je crois que les responsables des politiques d'un système scolaire public qui ne tenteraient pas de comprendre les préoccupations qui se cachent derrière le refrain habituel de nombreux tenants du retour à l'école traditionnelle manqueraient de perspicacité.

Il est peu probable qu'en cette période de baisse de la clientèle scolaire, qui se traduira presque inévitablement par une réduction des ressources totales (pas nécessairement par élève) allouées à l'éducation, sans compter un accroissement de la concurrence entre les différents services publics, nous soyons en mesure d'améliorer les programmes ou de tenir compte des besoins nouveaux en augmentant l'éventail des programmes déjà existants. Pour effectuer un changement dans les programmes, il faut généralement sacrifier l'un de ses éléments pour permettre à un élément nouveau d'y prendre place. Dans ces conditions, il est important de s'entendre sur un programme de base que toutes les écoles de la province doivent offrir et conserver, malgré tous les changements qui peuvent survenir.

A mon avis, un programme de base présente de nombreux avantages:

1. Il est essentiel à la promotion de l'égalité des chances pour tous.

2. Il sert de référence aux conseils scolaires dans l'élaboration de leurs propres priorités en matière de cours et services lorsque des contraintes financières entraînent certaines restrictions.

3. Il offre une structure sur laquelle nous pouvons greffer notre vision sociale ou l'image que nous nous faisons de nos écoles et de ce que nous voulons qu'elles soient. (Cela n'empêche pas une saine concurrence entre les groupes d'intérêts particuliers).

4. Il empêche que le respect et l'appréciation de la diversité ne deviennent la poursuite de la diversité en soi. A cet égard, rappelons qu'un programme ne peut pas et ne doit pas refléter tous les styles de vie, et que l'environnement scolaire ne facilite pas toujours l'apprentissage.

5. Il présente un énoncé clair de ce que nous attendons de l'école et établit la responsabilité des différents niveaux du système scolaire.

Toutefois cet "ensemble minimum des cours et services prévus par les politiques du ministère" n'a pas encore été bien précisé dans les faits. Il nous faut donc préciser certaines étapes en ce sens, telles que dresser la liste des cours et services obligatoires mentionnés dans la Circulaire P1J1, Les années de formation, du ministère de l'Education. C'est pourquoi je fais la recommandation suivante:

> Qu'un programme de base soit élaboré pour toutes les écoles de l'Ontario, de la maternelle à la 13e année, et qu'il soit mis à l'essai officiellement par le ministère de l'Education.

Politique sociale et programmes scolaires

Comme l'école reflète la société qu'elle dessert, il s'ensuit généralement que les programmes doivent évoluer parallèlement aux préoccupations, perceptions et intérêts de la société. Pour certains, l'un des objectifs de l'école publique étant la réforme sociale, les programmes scolaires doivent permettre de régler les problèmes sociaux courants. Cette perception de l'école, instrument de réforme au service de la collectivité, a inspiré de nombreuses suggestions présentées à cette Commission.

J'ai reçu d'innombrables suggestions visant à transformer le système scolaire en agence de santé publique, de services aux personnes âgées ou de centres communautaires. Je sais que les recommandations très prudentes que je présente sur la structure du système scolaire (sa mission et ses relations avec les autres organismes gouvernementaux et la collectivité) décevront les tenants enthousiastes de la "réforme sociale par le biais de l'école".

Mais je crois qu'un examen attentif du mandat des conseils scolaires et de leurs sources de revenus ne peut que freiner l'enthousiasme relativement à un élargissement soudain du rôle social de l'école. Si l'on considère en outre la nature spécialisée des services que l'école a coutume d'offrir et la "division des tâches" qui existe entre les conseils scolaires et les municipalités, et

entre le ministère de l'Education et les autres ministères, ces projets d'élargissement de la réforme sociale ou même du rôle social de l'école risquent de s'évanouir. Les complications qu'entraînerait la réorganisation des systèmes scolaires pour s'adapter aux fluctuations de leur clientèle, sans compter la réduction des ressources globales des conseils scolaires par suite de la baisse de la population scolaire, convaincront la plupart que le moment est plutôt mal choisi pour prôner l'élargissement du rôle social de l'école. Pour revenir à notre sujet -- les programmes scolaires -- je renvoie les lecteurs intéressés à une analyse plus approfondie sur le rôle social de l'école au Chapitre I, Section B, de mon deuxième rapport préliminaire.

Mais en analysant les programmes scolaires, il y a un aspect important de l'évolution du rôle social de l'école publique subventionnée qu'il ne faut pas oublier -- l'éducation des adultes ou éducation permanente. Comme je l'ai mentionné dans mon deuxième rapport préliminaire, les activités des conseils scolaires en éducation des adultes augmenteront vraisemblablement, indépendamment des recommandations de cette Commission ou de toute autre, et quelles que soient même les politiques provinciales.

Tout indique que la proportion du groupe d'âge qui a coutume de fréquenter l'école secondaire a cessé d'augmenter au cours des dernières années. Je suppose que les jeunes qui quittent l'école secondaire avant la fin de leurs études le font généralement pour de bonnes raisons. Je n'ai pas l'intention de recommander de hausser l'âge de la fréquentation scolaire obligatoire, ni d'entreprendre une campagne contre l'abandon précoce des études. Mais comme rien n'empêche l'adolescent obligé de quitter l'école à 16 ou 17 ans d'y retourner par la suite, et que je ne crois pas que l'on renverse la vapeur au chapitre des progrès accomplis en matière de fréquentation scolaire obligatoire, je fais donc la recommandation suivante:

> Que le ministère de l'Education et le ministère des Universités et collèges présentent des énoncés coordonnés de leurs politiques sur la formation d'un nombre croissant d'adultes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires. Ces énoncés préciseront les initiatives qui pourront être prises pour le "recrutement" d'adultes

ou de jeunes qui ont quitté l'école prématurément, à des cours du niveau secondaire à plein temps ou à temps partiel, dans les domaines scolaire et professionnel, ainsi que les politiques de subventions applicables.

Il n'est pas nécessaire que ces politiques soient fixées pour une longue période de temps. L'un des buts de cette recommandation est d'aider à préciser le rôle des écoles secondaires et des Colleges of Applieds Arts and Technology (CAAT) en matière de formation professionnelle pratique. Pour des raisons d'efficacité, les politiques provinciales relatives au rôle des CAAT et des écoles secondaires ouverts aux adultes désireux de terminer leurs études secondaires ou de suivre un cours professionnel pratique seront déterminées en partie par des études périodiques sur les coûts relatifs des deux systèmes.

Il existe un autre aspect de la politique sociale par rapport aux programmes scolaires: l'importance que les nouvelles perceptions des réalités sociales doivent prendre dans les programmes. Par exemple, des pressions sont exercées, parfois sous forme de politiques publiques précises, pour que les écoles réexaminent certaines idées et attitudes particulières relatives aux notions de race et de sexe. Cette auto-évaluation exige naturellement certaines ressources, et il en faudra encore davantage pour faire les changements nécessaires en vue de modifier les perceptions des élèves. Aux niveaux du conseil scolaire et de l'école, ces activités font partie des tâches courantes entreprises par les autorités locales avec les ressources allouées à l'élaboration des programmes. Si le ministère de l'Education ou le Cabinet désire accélérer ou influencer cette évolution, la meilleure façon de le faire serait d'accorder des subventions spéciales pour l'ensemble des coûts des activités de préparation ou de réorganisation nécessaires ou suggérées.

Matériel d'apprentissage

Par suite de la baisse des effectifs scolaires, ou plus exactement en raison des contraintes financières découlant des fluctuations de la population scolaire, nous devrons redoubler d'efforts pour améliorer l'efficacité du matériel d'apprentissage et le rendement dans l'élaboration et la production de ce dernier.

Dans mon premier rapport préliminaire, j'ai mentionné différents moyens utilisés en Ontario pour la préparation du matériel d'apprentissage sur une vaste échelle. Depuis lors, une étude a été préparée pour cette Commission sur ce qui se fait à cet égard dans d'autres pays[1]. Elle explique notamment le rôle que jouent souvent les centres de préparation de matériel d'apprentissage, caractérisés surtout par une collaboration réciproque entre éditeurs, universitaires, pédagogues et fonctionnaires, pour l'élaboration et l'évaluation de matériel d'apprentissage. Une expérience semblable s'est poursuivie avec succès durant quelques années à l'ancien Ontario Curriculum Institute. Devant le succès de ces initiatives, compte tenu des efforts qu'il nous faudra déployer pour implanter des centres semblables au Canada et à la lumière de notre propre expérience, je présente la recommandation suivante:

> Que le ministre de l'Education, après consultation des parties intéressées, planifie la mise sur pied, à titre expérimental, de centres de préparation de matériel d'apprentissage ou qu'il subventionne les centres déjà existants ou participe à leurs activités.

Enseignement par correspondance

La réputation du service d'enseignement par correspondance de l'Ontario n'est plus à faire. Il pourrait être opportun d'envisager un élargissement des activités de ce service de manière à suppléer à certains cours lorsque le nombre d'élèves ne justifie pas qu'une école maintienne un éventail de cours aussi complet qu'ailleurs. Le recours à un enseignement par correspondance de qualité peut parfois être la solution de rechange à la fermeture d'une école en raison de la réduction des cours et services. L'enseignement par correspondance prendra de plus en plus d'importance dans le contexte actuel.

---

[1] J. Kormos, Educators' and Publishers' Perceptions of Quality Curriculum and Instructional Materials During Declining School Enrolments, document préparé pour la Commission d'enquête sur la baisse des effectifs dans les écoles de l'Ontario, 1978.

Partie III: Aspects particuliers du système scolaire public

Les autochtones

Si les principaux facteurs de la baisse des effectifs dans nos écoles sont la chute de la fécondité et des naissances, il n'en va pas de même pour les populations autochtones de l'Ontario. Les autochtones ont de nombreux problèmes en ce qui a trait à la fourniture des services scolaires, mais ces problèmes n'ont rien à voir avec la diminution de leur population scolaire.

Au cours des deux dernières années, les accords tripartites se sont multipliés entre le gouvernement fédéral, les bandes et les conseils scolaires publics pour confier à des conseils scolaires autochtones l'enseignement aux enfants autochtones. A ma connaissance, neuf conseils scolaires ont signé ces ententes. Certains prétendent que l'empressement des conseils scolaires à participer à ces accords découle dans une certaine mesure de la diminution du nombre d'élèves non autochtones. Mais il y a des relations plus importantes entre ce phénomène et les programmes scolaires.

Certains représentants de bandes ont mis en doute les aptitudes des conseils scolaires publics à fournir des programmes adaptés aux enfants autochtones. En raison surtout de la tendance de ces derniers à abandonner leurs études secondaires, ils ont présenté les observations suivantes:

> Les hypothèses culturelles implicites des programmes et du matériel d'apprentissage ne sont pas adaptées aux enfants autochtones.
>
> Dans certaines régions isolées du nord, les enfants autochtones apprennent mieux dans leur propre langue.
>
> Les enfants doivent souvent parcourir de grandes distances, souvent jusqu'à cent milles par jour pour se rendre à l'école.
>
> Ils ne se sentent pas chez eux à l'école.
>
> Les parents ne sont pas en mesure de comprendre ce que font leurs enfants.
>
> Les contrats sont négociés avec un conseil scolaire particulier et portent sur certaines écoles, de sorte que les élèves doivent fréquenter une école donnée, même s'ils n'en sont pas satisfaits.

Dans l'esprit des recommandations sur les programmes pour le système scolaire en général, je fais les recommandations suivantes dans le cas des écoles autochtones:

> Que les liens communautaires encouragés par les programmes-cadres I, II et III (en cours d'élaboration) publiés sous le titre "Les Autochtones" soient poursuivis et élargis en vue d'offrir aux élèves autochtones des programmes qui respectent le plus possible leur culture sans les confiner pour autant dans un ghetto culturel, par exemple en recourant de plus en plus aux enseignants autochtones.
>
> Que le ministère de l'Education, en collaboration avec les conseils scolaires, encourage la création d'une équipe d'orientation scolaire sensibilisée à l'éventail des options offertes aux élèves autochtones.
>
> Que le ministère de l'Education et les conseils scolaires encouragent les autochtones à se prévaloir de leurs droits de participation aux affaires scolaires, y compris l'accès aux postes électifs.

Français, langue seconde

Les dispositions en vigueur actuellement pour le financement du programme de français, langue seconde (FLS) ont été annoncées par le ministère de l'Education en avril 1977. Les subventions sont fondées sur le nombre d'heures-élèves consacrées à l'étude du français ou d'autres matières enseignées en français. Lorsqu'une école offre un programme de base en français, il devient obligatoire pour tous les élèves du niveau scolaire auquel il est offert. En outre, le ministère souhaite que tous les conseils scolaires de la province offrent des cours d'immersion en français aux élèves qui le désirent.*

La plupart des conseils scolaires entendaient se prévaloir davantage des subventions généreuses allouées aux programmes de français, langue seconde,

---

*
1. On entend par programme régulier ou programme de base le programme actuel, c'est-à-dire l'enseignement en français, langue seconde.

2. Un programme intensif comprend deux éléments: le programme en français, langue seconde, et une ou plusieurs matières enseignées en français.

3. Dans les cours d'immersion, 70% au moins de l'enseignement se donne en français au cours de la première année, quel que soit le niveau scolaire. Ce pourcentage peut varier par la suite.

notamment en offrant des cours d'immersion et des programmes intensifs. Cependant, en raison de la diminution du nombre global d'élèves, il serait étonnant d'enregistrer un plus grand nombre d'inscriptions au cours de français, langue seconde, malgré l'augmentation des programmes. A la lumière de plusieurs études dont j'ai pris connaissance et des données du ministère de l'Education, ce nombre devrait diminuer de 4 à 5% d'ici 1980-1981. Si les inscriptions aux cours d'immersion et aux programmes intensifs augmentent, le nombre de professeurs à temps plein de français, langue seconde, devrait diminuer de 3 à 4%.

Il se peut que les problèmes de réorganisation des activités (signalés dans les chapitres précédents) découlant de la baisse des effectifs dans les écoles compliquent la gestion des programmes séquentiels de français, langue seconde. Une augmentation du nombre de classes à divisions multiples et du nombre d'enseignants itinérants (travaillant moins d'une journée dans la même école) peut causer plus de difficultés aux professeurs de français qu'à la plupart des autres enseignants. Les problèmes peuvent être aggravés dans les écoles qui offrent d'autres programmes tels que les cours d'immersion et les programmes de base, ce qui diminue le potentiel d'inscriptions pour chacun d'eux.

Selon le ministère de l'Education, l'expansion des programmes de français, langue seconde, ne devrait pas entraîner de déplacement important chez les enseignants unilingues anglophones.

> "... il ne faut pas oublier que plusieurs conseils scolaires entreprendront l'expansion de leurs programmes de français dès 1977-1978, mais que l'impact principal ne se fera sentir que progressivement, au cours des années suivantes. L'érosion normale des effectifs et une planification rigoureuse devraient être suffisantes pour réduire au minimum les problèmes de déplacement de personnel. En outre, la possibilité de suivre de courts programmes d'immersion en français peut suffire, en certains cas, à permettre aux enseignants qui le désirent de passer facilement aux programmes de base en français."[1]

Ce document précise en outre:

> "Comme l'enseignement du français prendra de plus en plus d'importance en Ontario au cours des années à venir, le besoin de professeurs compétents augmentera... L'importance accordée récemment aux programmes de français contribuera en outre à attirer un plus grand nombre de candidats aux programmes de formation de professeurs de français, langue seconde. Enfin, un grand nombre d'enseignants qui ont les qualifications

---

[1] Teaching and Learning French as a Second Language, 17 avril 1977, ministère de l'Education, Ontario.

> et la compétence nécessaires pour enseigner le français ont opté pour une autre matière. Un grand nombre d'entre eux se dirigeront vraisemblablement vers l'enseignement du français, en raison de l'importance accrue de cette matière et de l'amélioration prévisible des conditions de travail dans ce domaine."

Le ministère a mis au point un plan en sept étapes pour augmenter le nombre de professeurs de français compétents: cours d'été, nouveau centre d'immersion en français, remboursement des frais de déplacement et de scolarité des enseignants inscrits au centre d'immersion, nouveaux cours d'immersion à l'intention des futurs diplômés, etc.

La fluctuation des besoins en professeurs de français, langue seconde, peut entraîner un autre problème à court terme: la diminution des exigences. Par ailleurs, la baisse de la clientèle scolaire peut aussi entraîner un relèvement des critères d'admission aux facultés de pédagogie, qui formeront des enseignants encore plus qualifiés.

Au chapitre du français, langue seconde, je présente les recommandations suivantes:

> Dans le cas des classes à divisions multiples, qu'un effort spécial soit fait pour que le français, langue seconde, soit enseigné séparément à chaque division.

> Que les écoles réduisent le va-et-vient des enseignants itinérants en portant de 20 à 40 minutes les cours de français, langue seconde. (C'est d'ailleurs là l'un des objectifs visés par le nouveau programme du ministère.)

> Que les conseils scolaires accordent une attention spéciale à l'intégration des programmes de français, langue seconde, des niveaux élémentaire et secondaire.

> Lorsque le nombre d'élèves des classes supérieures (par exemple, de la 11e à la 13e année) ne justifie pas le maintien d'un programme d'enseignement du français, langue seconde, qu'une école secondaire au moins soit désignée comme centre d'enseignement de cette matière et que les classes supérieures soient regroupées pour assurer un programme complet (de la 9e à la 13e année) de français, langue seconde.

> Que les conseils scolaires étudient différents modèles de services coopératifs, dont celui de la région Centre nord, pour s'assurer que les services de consultation demeurent accessibles aux enseignants.

Anglais, langue seconde

L'anglais, langue seconde (ESL) englobe une variété de programmes et de besoins. Les exigences des programmes en anglais, langue seconde, s'alignent sur les politiques fédérales en matière d'immigration. Outre les programmes standard pour les élèves non anglophones, certains conseils scolaires ont mis sur pied des programmes en anglais, dialecte second (ESD) à l'intention des élèves originaires des Antilles anglaises ou d'ascendance anglaise de l'Inde ou du Pakistan, où l'anglais diffère de celui du Canada.

Voici quelques extraits d'un mémoire préparé par l'Ontario Association of Teachers of English as a Second Language (TESL):

> "On ne peut parler en termes généraux de l'enseignement de l'anglais, langue seconde, car il n'existe pas d'élèves ou de professeurs d'anglais typiques... En effet, l'âge des élèves varie, de même que leur culture, leur langue maternelle, leur niveau socio-économique et leurs aptitudes. Quant aux professeurs d'anglais, langue seconde, ils travaillent dans des conditions très variées: certains donnent quelques cours intercalés entre des cours réguliers en d'autres matières; d'autres enseignent, à plein temps ou à temps partiel, à un ou à plusieurs groupes, etc. Ce ne sont là que quelques-uns des paramètres de la situation des professeurs d'anglais, langue seconde, qui compliquent l'analyse des problèmes courants et des recommandations dans ce domaine.
>
> Il existe quatre programmes types de base en anglais, langue seconde:
>
> (1) Classes d'accueil -- recours aux techniques "d'immersion".
> (2) Classes spéciales -- l'élève d'une classe normale est placé dans une classe spéciale pour les cours d'anglais, langue seconde.
> (3) Classes de transition ou bilingues -- l'élève passe graduellement de sa langue maternelle à l'anglais, sous la direction d'un enseignant bilingue.
> (4) Classes régulières -- l'élève est placé dans une classe régulière sous la direction d'un enseignant compétent. (Ce type de classe exige une très forte motivation de la part de l'élève.)

Le ministère de l'Education a établi un facteur de pondération pour l'anglais, langue seconde. Le financement, fondé sur le nombre de professeurs d'anglais, langue seconde, engagés par un conseil scolaire, relève du budget général d'exploitation, vraisemblablement pour aider à couvrir les coûts supplémentaires des programmes. Un grand nombre des personnes engagées dans

l'enseignement de l'anglais, langue seconde ou dialecte second (ESL/D), considèrent l'établissement d'un facteur de pondération comme une étape excellente dans la reconnaissance du fait que l'enseignement de cette matière grève plus lourdement le budget de certains conseils scolaires que d'autres.

En 1977, le ministère de l'Education a publié des programmes-cadres pour l'enseignement de l'anglais, langue seconde, aux niveaux intermédiaire et supérieur (de la 7e à la 12e année). Par la même occasion, des mesures ont été prises pour porter à trois le nombre de crédits en anglais, langue seconde, nécessaires à l'obtention du diplôme d'études secondaires.

L'immigration ayant diminué en raison des difficultés économiques et des politiques publiques du Canada, le nombre d'enfants ayant besoin des services d'anglais, langue seconde, a également diminué et, de l'avis des représentants de l'un des conseils scolaires les plus touchés, celui de Toronto, il devrait se stabiliser au cours des cinq prochaines années. Le nombre de professeurs d'anglais, langue seconde, à l'emploi du conseil scolaire de Toronto à temps plein a diminué considérablement au niveau élémentaire, passant de 176 en 1975-1976 à 136 en 1978-1979 (prévisions); il ne sera que de 78 en 1980-1981. Au niveau secondaire, ce nombre est passé de 47 en 1975-1976 à 45 en 1978-1979 (estimation); il ne sera que de 25 en 1980-1981.

Alors que la clientèle de certains conseils scolaires se stabilise, d'autres voient la leur augmenter en raison des facteurs suivants:

(1) Les techniques d'identification de la clientèle de l'anglais, langue seconde, se sont perfectionnées.

(2) Un grand nombre d'élèves ont besoin d'une aide accrue pour améliorer leur rendement.

(3) La réunification des familles demeurant l'une des premières priorités des politiques actuelles d'immigration du gouvernement fédéral, une proportion accrue d'immigrants est et sera d'âge scolaire.

La plupart des observations présentées à cette Commission sur les programmes d'anglais, langue seconde, avaient trait aux faiblesses de ces derniers: manque de mécanismes appropriés d'identification et d'évaluation, nature marginale des programmes dans certaines écoles, tenue des cours dans des sous-sols, manque d'enseignants qualifiés, manque de matériel d'apprentissage, manque généralisé d'intégration de l'anglais, langue seconde, au programme régulier de l'école. Comme

il y aura de plus en plus de locaux disponibles, on utilisera de moins en moins, je l'espère, les sous-sols ou classes préfabriquées. Par ailleurs, il arrivera souvent, pour remplir l'horaire des enseignants en fonction, que les directeurs confient l'enseignement de l'anglais, langue seconde, à des personnes insuffisamment qualifiées. (Les professeurs d'anglais, langue seconde, dénoncent la mentalité selon laquelle il suffit de parler anglais pour être en mesure d'enseigner l'anglais aux immigrants.)

Dans son Report on Second and Third Languages for the Commission on Declining Enrolments, Mary Hainsworth fait les commentaires suivants:

> Les professeurs d'anglais, langue seconde ou dialecte second, sont découragés. Les changements de politique du gouvernement fédéral, la baisse de la population scolaire et la situation économique en général ont des incidences sur leur sécurité d'emploi et sont des facteurs incontrôlables. De plus en plus conscients des besoins des élèves de l'Ontario en matière d'anglais, langue seconde, ils sont déçus de voir les programmes prendre fin. En outre, le manque d'ancienneté et de possibilités d'avancement dans le domaine assombrissent davantage le tableau, sans compter que les réductions de personnel ont touché ou toucheront d'abord les derniers embauchés, c'est-à-dire les professeurs d'anglais, langue seconde. Tant que les conseils scolaires continueront de se fonder sur le seul critère d'ancienneté, les jeunes spécialistes en anglais, langue seconde, se verront préférer des enseignants non qualifiés en la matière, mais qui ont plus d'expérience. Il est vrai que cette situation touche également tous les autres enseignants.

La plupart des observations des conseils scolaires de la région métropolitaine de Toronto, notamment des quatre conseils scolaires qui ont le plus besoin des programmes d'anglais, langue seconde, portaient sur leur insatisfaction à l'égard de la formule de financement de ces programmes. En effet, seuls les élèves originaires d'un pays non anglophone et dont la famille réside au Canada depuis moins d'un an ont droit à un crédit entier la première année et à un demi-crédit l'année suivante. On oublie que certains enfants, nés au Canada, ne parlent pas l'anglais à leur entrée à l'école et que d'autres, originaires d'autres pays, rejoignent leurs parents établis au Canada qui sont parfois déjà citoyens canadiens.

Au chapitre de l'anglais, langue seconde, je fais les recommandations suivantes:

> Que les cours de formation de professeurs d'anglais, langue seconde, ne visent plus uniquement à préparer des spécialistes en la matière, mais soient ouverts à tous les intéressés (tout en continuant de former des spécialistes en anglais, langue seconde).

Que le facteur de pondération du ministère continue d'être fonction du nombre de professeurs d'anglais, langue seconde, et que cette matière devienne obligatoire, c'est-à-dire que le ministère de l'Education établisse clairement le droit de tout enfant à l'anglais, langue seconde.

Que certains participants au programme Expérience 1979[1], aidés d'un professeur expérimenté d'anglais, langue seconde, soient employés l'été prochain à la préparation de matériel d'apprentissage.

Qu'un rapport sur le coût et l'efficacité des programmes d'anglais, langue seconde, et un inventaire des mécanismes d'évaluation et de surveillance de ces programmes soient intégrés à tout projet de recherche subventionné dans le cadre du programme actuel de recherche du ministère de l'Education.

Multiculturalisme

Le Canada et l'Ontario ont souscrit à une politique de multiculturalisme. Ce faisant, l'Ontario reconnaît les droits des groupes ethniques de conserver leurs traits culturels essentiels et met tout en oeuvre pour éliminer toute forme de racisme dans les écoles et, partant, dans la société.

Loin d'alourdir les programmes scolaires actuels, le multiculturalisme est plutôt une valeur qui doit en imprégner chacun des aspects. En un certain sens, comme il ne s'agit pas d'un programme qui doit tenir compte des normes de coûts-efficacité, le multiculturalisme n'est pas affecté par la baisse de la population scolaire.

Les nouvelles directives sur les préjugés, en voie d'élaboration par un comité du ministère de l'Education à l'intention des éditeurs de manuels scolaires, sont un pas dans la bonne direction, mais il faudra aussi resserrer les liens entre le ministère, les représentants des groupes ethniques et les éditeurs, en vue d'en arriver à ce que les manuels scolaires présentent, dans un langage neutre, une vision objective du monde.

Les manuels scolaires actuels ne reflètent qu'une partie de la réalité socio-économique. Le Plan de préparation de matériel d'apprentissage augure bien de la préparation de manuels scolaires qui reflètent la réalité globale de notre société. Cette initiative doit être encouragée le plus possible, mais sans nous

---

[1] Programmes d'emplois d'été à l'intention des finissants des écoles secondaires et des étudiants universitaires.

faire perdre de vue que la formation de citoyens ouverts au multiculturalisme dépasse largement la préparation de manuels scolaires ou de matériel d'apprentissage.

Depuis déjà deux ans, la formation en cours d'emploi prépare les enseignants à vivre dans une société multiculturelle, mais elle n'a pas encore vaincu toutes les incompréhensions. L'enseignement multiculturel est parfois perçu comme un enseignement aux immigrants. (Il n'est pas rare que le représentant d'un conseil scolaire inscrive "Ne s'applique pas" en regard des questions sur le multiculturalisme Pourtant, dès qu'une ville ou un pays présente des avantages économiques, il devient une société multiculturelle. De nos jours, les populations sont de plus en plus mobiles. Aussi, pour préparer l'élève à vivre dans le monde de demain, l'école doit l'habituer à vivre et à travailler en harmonie avec des personnes de races, de croyances et de cultures différentes.

Plusieurs représentants de conseils scolaires ont souligné le danger que la politique de mise à pied du personnel excédentaire ne repose que sur le seul critère de l'ancienneté, ce qui entraînera en premier lieu le départ d'enseignants dont l'importance vient tout juste d'être reconnue, c'est-à-dire les représentants des minorités culturelles. Il s'agit là d'une incidence très importante de la baisse de la clientèle scolaire. Pour régler ce problème, il faut réexaminer les critères déterminant l'excédent de personnel, ainsi que les politiques des conseils scolaires relatives aux circonstances particulières.

Au chapitre du multiculturalisme, je présente les recommandations suivantes:

Que les initiatives actuelles sur l'intégration de l'esprit du multiculturalisme dans les programmes soient encouragées et poursuivies.

Que les enseignants soient préparés à enseigner dans une société multiculturelle. Le multiculturalisme, en tant qu'élément de formation des enseignants, doit imprégner tous les programmes.

Qu'il y ait une étroite collaboration entre les éditeurs, le ministère et les représentants des différents groupes majoritaires et minoritaires en vue d'assurer la préparation de matériel d'apprentissage multiculturel de qualité.

Que les initiatives prises dans le cadre du Plan de préparation de matériel d'apprentissage soient poursuivies et élargies de manière à englober, si possible, le matériel préparé habituellement par des agents contractuels.

Enseignement des langues au niveau secondaire

Depuis la mise en oeuvre du système de crédits dans les écoles secondaires, vers la fin des années 1960, le nombre d'élèves inscrits aux programmes d'enseignement des langues n'a cessé de diminuer. Par ailleurs, l'arrivée d'importants groupes d'immigrants dans les régions urbaines est à l'origine de la demande de programmes d'enseignement des langues ethniques. C'est ainsi, par exemple, que le conseil scolaire de Toronto a reçu des demandes d'enseignement du chinois, du grec moderne, du portuguais, du polonais, etc. Ces types de programmes d'enseignement des langues sont donc étroitement reliés à l'évolution démographique.

Jusqu'ici, les cours du soir étaient généralement réservés aux adultes, et les cours d'été servaient à la récupération. Il n'en est plus de même aujourd'hui et plusieurs élèves préfèrent apprendre les langues en dehors des heures de classe régulières. Cela diminue d'autant la clientèle -- déjà réduite -- des cours de langues du jour, qui pourraient bien disparaître des programmes réguliers.

Avec l'autorisation du ministère, les conseils scolaires peuvent offrir des cours dans une langue donnée si la demande le justifie. Il suffit généralement de 25 inscriptions, mais comme la décision finale relève du directeur de l'école, d'autres facteurs peuvent entrer en considération, par exemple la disponibilité des professeurs, dont la plupart enseignent déjà une autre matière.

Les langues les plus populaires à l'heure actuelle sont l'allemand, l'italien, le portuguais, l'espagnol et le grec (voir Tableau 4.1), mais on a observé une diminution du nombre d'élèves depuis la mise en vigueur du système de crédits. Les cours de quatre ans sont parfois ramenés à trois ans et les 12e et 13e années, ou 11e et 12e, sont combinées. Les classes de 13e année semblent les plus menacées.

Les effets, sur le niveau secondaire, des programmes d'enseignement des langues ethniques au niveau élémentaire n'ont pas encore été évalués. Selon certains enseignants et conseillers, le manque de professeurs qualifiés, la prolongation des heures de classe et des pressions familiales indues sont autant

TABLEAU 4.1

INSCRIPTIONS AUX PROGRAMMES DE LANGUE ETHNIQUES

(exclut le conseil scolaire de Toronto)

	Année	Allemand (12)*	Italien (8)*	Espagnol (13)*	Autres (9)*
Chiffres reels	1975-76	3,312	3,394	1,998	1,611
	1976-77	2,972	3,591	1,815	1,389
Estimation	1977-78	2,859	3,863	1,825	1,198
	1978-79	2,626	3,697	1,753	1,194
	1979-80	2,402	3,445	1,741	1,184
	1980-81	2,311	3,089	1,816	1,123
	1981-82	2,156	2,838	1,769	1,128
	1982-83	2,078	2,674	1,760	1,229

* Nombre de conseils scolaires

Source: Report on Second and Third Languages, Document de travail n° 37, Commission d'enquête sur la baisse des effectifs dans les écoles de l'Ontario

de facteurs qui peuvent détourner les élèves de l'étude des langues ethniques au niveau secondaire. Par ailleurs, d'autres estiment qu'une formation scolaire dans l'une des langues ethniques en facilitera l'apprentissage ultérieur, ce qui inciterait de plus en plus d'élèves à choisir une option facile, l'étude de leur langue d'origine. Au niveau élémentaire, l'éventail des cours de langues ethniques est beaucoup plus étendu qu'au niveau secondaire, même dans le cas des conseils scolaires les plus "multiculturels", et il ne semble pas que cette tendance se modifiera.

Voici à ce sujet les commentaires faits par un important conseil scolaire:

> "La tendance à choisir l'étude d'une langue autre que les langues traditionnelles s'accroît légèrement. Il est difficile de prévoir si ce phénomène aura des répercussions sur l'étude des langues traditionnelles, car l'étude des langues gagne de plus en plus la faveur populaire, pour des raisons multiculturelles, culturelles ou professionnelles. Il existe un autre facteur de plus en plus important et dont on ne peut ignorer les effets: le nouveau programme d'enseignement des langues ethniques au niveau élémentaire.
>
> L'introduction d'un certain nombre de langues slaves semble avoir entraîné le déclin et l'abandon du russe. Comme il n'existe pas de programme d'enseignement du russe comme langue ethnique et qu'il ne semble pas y avoir de demande en ce sens aux cours du soir, l'étude du russe ne redeviendra vraisemblablement pas populaire."

En raison des difficultés particulières des classes de 13e année, les écoles secondaires et les conseils scolaires (du moins dans les régions urbaines) pourraient envisager une certaine forme de collaboration, chaque école n'offrant, par exemple, qu'une partie du programme de 13e année. Dans d'autres pays, par exemple en Angleterre, la formation de "sixth-form centres" et de "sixth-form colleges" a permis de régler le problème du petit nombre d'élèves dans les classes supérieures. Il y a aussi une certaine collaboration entre les écoles polytechniques et les collèges de formation des enseignants, ce qui tend à indiquer que lorsque le nombre d'élèves est restreint en 12e et 13e années, il devrait y avoir une forme de collaboration avec les collèges communautaires.

De l'avis des professeurs de langues, la baisse de la clientèle scolaire, qui s'est fait très peu sentir au niveau secondaire jusqu'à maintenant, donnera le coup de grâce aux programmes d'enseignement des langues, sauf dans les régions où d'importants groupes d'immigrants les justifieront, ce qui les rendra tributaires des mouvements démographiques. Si, par exemple, la population

italienne importante d'une région cède peu à peu la place à une population antillaise, la demande de cours d'italien cessera vraisemblablement dans les écoles de cette région pour resurgir ailleurs. En outre, l'évolution et les politiques de l'immigration joueront certainement un rôle important dans le choix des programmes d'enseignement des langues. Il semble donc que la demande de programmes de langues s'alignera sur des politiques et des modalités sur lesquelles les conseils scolaires locaux ou même le ministère de l'Education n'ont aucun contrôle.

L'année précédant la mise en vigueur du système de crédits, les professeurs de langues diplômés de la faculté de pédagogie de l'Université de Toronto, plus nombreux que jamais auparavant, ont tous été embauchés. Vers la fin des années 1960, le département des langues modernes de l'une des grandes écoles secondaires de la région métropolitaine de Toronto comptait 10 professeurs. Cette année, il n'en compte plus que quatre.

Comme l'enseignement des langues est un domaine très spécialisé, il n'est pas facile de muter un enseignant dans cette matière, et on n'a besoin que de quelques nouveaux enseignants chaque année. Comme l'illustre le tableau suivant, le nombre de professeurs de langues en formation à la faculté de pédagogie de l'Université de Toronto est demeuré sensiblement le même au cours des dernières années. Par ailleurs, on constate une grande fluctuation dans le choix des langues.

Année	Espagnol	Allemand	Italien	Russe	Inscriptions totales
1969-1970	39	35	16	17	--
1971-1972	22	24	18	16	1,301
1973-1974	17	23	22	4	1,374
1977-1978	16	17	37	0*	1,350

* Option abandonnée
Source: Report from Faculty of Education, Université de Toronto

Préoccupés par la sécurité de leur emploi, les professeurs de langues peuvent être tentés d'abaisser les exigences en vue d'attirer une plus grande clientèle. Par ailleurs, ils ne pourront pas échapper à l'obligation de présenter des cours

de plus en plus intéressants et dynamiques, défi que la plupart accepteront avec enthousiasme.

Les professeurs de langues se plaignent de n'avoir pas toute l'aide nécessaire. En effet, ce ne sont pas tous les conseils scolaires qui ont à leur emploi des conseillers en cette matière. Il arrive parfois qu'une personne soit la seule à enseigner une langue donnée dans un conseil scolaire ou une région. Tous souhaitent grandement des cours de recyclage et autres dans leur spécialité.

Au chapitre de l'enseignement des langues, je présente les recommandations suivantes:

En cas de baisse considérable du nombre d'élèves des classes supérieures, que les conseils scolaires envisagent de transformer une école secondaire en centre d'enseignement des langues, de manière à permettre aux élèves qui ont commencé l'étude d'une langue donnée d'en terminer le programme.

Que l'enseignement des langues repose davantage sur les besoins de la collectivité que sur les traditions de l'école.

Lorsqu'un programme d'enseignement des langues ethniques se déroule d'une manière satisfaisante, que des mesures soient prises pour en évaluer les effets sur le programme du niveau secondaire.

Que les conseils scolaires voisins travaillent en collaboration de manière à éviter le dédoublement des services, notamment dans l'enseignement des langues ethniques, et s'assurer que les services de consultation sont accessibles aux enseignants.

L'enseignement des langues ethniques au niveau élémentaire

L'objet de ce programme est d'aider les enfants immigrants dans l'apprentissage de leur langue maternelle. Les cours doivent toutefois se donner en dehors des heures de classe.

Depuis la mise en oeuvre des programmes d'enseignement des langues ethniques, quelque 45 conseils scolaires ont offert des cours en 30 langues, à 52 680 enfants, répartis dans 1 960 classes. Selon le directeur d'une école urbaine, jamais une activité n'a suscité autant la participation de la collectivité et des parents, en plus de sensibiliser élèves et enseignants à l'existence d'autres langues ethniques. Il semble qu'on comprenne maintenant qu'il s'agit de cours publics que tout le monde peut suivre.

En réponse aux questions sur les programmes d'enseignement des langues ethniques, les représentants des conseils scolaires qui offrent ces programmes, tout en estimant qu'il est trop tôt pour se prononcer, ne prévoient pas que ces derniers soient affectés par la diminution de la population scolaire, pourvu que l'appui financier du ministère se maintienne au moins au niveau actuel.

Je présente à cet égard la recommandation suivante:

Que le programme d'enseignement des langues ethniques soit poursuivi sous sa forme actuelle pendant quatre ou cinq ans encore. Lorsqu'il sera entièrement mis en oeuvre, des mesures pourront être prises pour en étudier l'incidence sur l'ensemble du programme du niveau secondaire et planifier à long terme la mise au point d'un programme semblable à tous les niveaux.

Education préscolaire

Dans le monde de l'éducation, il peut sembler, à première vue, que les besoins croissants de services préscolaires pourront compenser la réduction de la demande de services scolaires résultant de la diminution du nombre d'élèves. Mais les problèmes scolaires sont rarement aussi simples à résoudre. En effet, nous n'avons pas encore toutes les données nécessaires pour ouvrir l'école aux enfants d'âge préscolaire (c'est-à-dire la certitude qu'il ne se produira pas un revirement de situation). Rappelons en outre que le ministère des Services communautaires et sociaux de l'Ontario vient de rendre publics certains projets de comités locaux de services préscolaires, appelés à devenir des "centres névralgiques de coordination, de planification, de fourniture et de financement des services préscolaires au niveau local". Mais l'éventail complet des services nécessaires n'a pas encore été précisé, du moins à ma connaissance, pas plus que ne sont précisées les relations de ces comités avec les écoles ou les conseils scolaires, ou leur orientation scolaire ou éducative. Une certaine collaboration et un certain partage de renseignements seront nécessaires pour éviter un chevauchement des services.

Nous ne pouvons encore nous appuyer sur aucune conclusion ferme relativement aux effets des programmes d'éducation préscolaire. Mais les programmes axés sur la cognition semblent produire des effets positifs, notamment chez les enfants

défavorisés et "avancés". En outre, nous avons des raisons de croire que les effets d'interventions précises planifiées dans les programmes des enfants de 4 et 5 ans se prolongeront durant les années d'apprentissage des aptitudes de base. Il se pourrait même que certains éléments portant sur les besoins spéciaux de l'apprentissage puissent enrichir les programmes actuels de maternelle pour les enfants "avancés". Cela pourrait se faire en collaboration avec les nouveaux comités locaux dont il a été question ci-dessus, avec l'appui conjoint du ministère des Services communautaires et sociaux et du ministère de l'Education.

Les besoins de garderies pour les enfants d'âge préscolaire et ceux d'âge scolaire, en dehors des heures de classe, sont beaucoup plus évidents. Les garderies prennent une importance accrue dans le cas des enfants qui ne fréquentent l'école qu'une demi-journée et se retrouvent ensuite seuls à la maison.

Il semble que l'école dispose des installations (bibliothèque, gymnase, etc.) et des ressources humaines (enseignants doués d'aptitudes ou de talents particuliers) nécessaires pour collaborer à un programme de garderies éducatives à l'intention des enfants des niveaux élémentaire et moyen. Parmi les activités qui enrichiraient considérablement un programme de garderie éducative, mentionnons le sport, la musique, les arts, le théâtre, l'artisanat et diverses autres activités. Pour dispenser ces programmes en plus des activités scolaires régulières, il faudra réglementer l'utilisation des différentes installations, procéder à des remaniements dans les affectations du personnel, réaménager les horaires des spécialistes et du personnel de soutien. Mais ce ne sont là que des mesures d'ordre administratif, et non pas des obstacles insurmontables.

Relativement à l'éducation préscolaire, je présente la recommandation suivante:

> Que le ministère de l'Education et le ministère des Services communautaires déterminent l'éventail des services à offrir aux enfants "normaux", "défavorisés" et "avancés" d'âge préscolaire et aux jeunes enfants d'âge scolaire en dehors des heures de classe.

Par suite de la baisse de leur clientèle, il se peut que les systèmes scolaires de plusieurs collectivités puissent effectivement fournir une grande partie des installations matérielles et certaines des ressources humaines indispensables, qui sont maintenant disponibles.

Education de l'enfance en difficulté

La clientèle de l'enfance en difficulté ne semble pas avoir diminué, du moins à l'échelle provinciale. Il ne semble pas non plus que l'on s'entende sur le nombre ou le pourcentage d'élèves qui auraient besoin des services à l'enfance en difficulté. Selon certains auteurs, près de la moitié des enfants d'âge scolaire tireraient profit de ces services.

Malgré une augmentation des services à l'enfance en difficulté au cours des dernières années, on estime que près de 15 000 enfants en seraient encore privés et qu'un nombre égal de cas n'aurait pas encore été dépisté.[1] Ajoutons ceux qui reçoivent des traitements spéciaux dans des établissements ne dispensant pas de programmes scolaires ou qui fréquentent une école privée dans une autre province. Certains estiment que les progrès de la médecine, tout en réduisant considérablement la mortalité infantile, notamment chez les prématurés et les enfants atteints de maladies ou de traumatismes graves, ont contribué à augmenter le nombre de ceux qui ont maintenant besoin des services à l'enfance en difficulté. Par ailleurs, certaines maladies (comme la rubéole ou la méningite) entraînant des troubles d'apprentissage ont presque complètement disparu. Il en est résulté un changement rapide dans la composition de la clientèle de l'enfance en difficulté. Les nouveaux programmes de dépistage précoce permettront d'identifier un plus grand nombre d'enfants (au moins 10 000, estime-t-on) qui ont besoin de traitements préventifs. Il s'agirait donc d'une augmentation de quelque 46 500 enfants. Actuellement, environ 12% des élèves sont inscrits à l'un ou l'autre des services à l'enfance en difficulté.

Dans leur rapport présenté à cette Commission, Judi B. Kobrick et Carol Reich, du Département de l'enfance en difficulté de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario (Document de travail n° 36, Declining Enrolments and

---

1 Education Report -- Ontario School Trustees' Council, Vol. 29, 27 mars - 1er avril 1978.

Its Ramifications for Special Education, 1978) observent ce qui suit:

> "... En raison des différences considérables qui existent dans les définitions et l'évaluation des difficultés, il n'est pas facile d'établir des projections sur les besoins en enfance en difficulté. Par exemple, selon les spécialistes, de 2,2 à 49% des enfants souffriraient de troubles émotifs. Quant au diagnostic des "troubles d'apprentissage", il est plutôt vague et, selon la définition que l'on utilise, on estime que de 10 à 25 pour cent de la population scolaire en souffrirait (voir rapport CELDIC, 1970)." (p. 7)

En raison de cette incertitude et du fait que l'étiquette "inadapté" ou "exceptionnel" peut faire plus de tort que de bien à un enfant, sans compter que les subventions spéciales à l'enfance en difficulté peuvent amener les conseils scolaires à dépister un plus grand nombre d'élèves en difficulté, il faut être extrêmement prudent dans ce domaine.

Il s'est produit de grands changements au cours des dernières années dans le type de programmes, notamment la tendance à délaisser les classes spéciales en faveur de programmes intégrés aux classes ordinaires et complétés par des services spéciaux de différents spécialistes, etc. En outre, comme l'indiquent clairement les Tableaux 4.2 et 4.3 (extraits du Document de travail Kobrick-Reich), les services à l'enfance en difficulté sont considérables et ne cessent de croître. Mais le ministère de l'Education et les conseils scolaires sont d'avis qu'il faut faire davantage. La baisse des effectifs scolaires et la diminution des dépenses provinciales totales (en dollars réels) qui pourrait s'ensuivre ne doit pas compromettre l'avenir de l'enfance en difficulté. Je n'ai toutefois pas l'intention de recommander un accroissement des services à l'enfance en difficulté en raison uniquement de la diminution de l'importance des autres dépenses scolaires. Je présente donc la recommandation suivante:

> Par le biais de mécanismes de surveillance, d'une aide financière suffisante et d'autres ressources, que le ministère de l'Education s'assure que les enfants qui ont droit aux services de l'enfance en difficulté les reçoivent.

Il faut prendre garde que les contraintes financières et les efforts du système scolaire pour maintenir ses activités n'affectent les services à l'enfance en difficulté, par exemple en concentrant les restrictions budgétaires dans ce domaine. Il se peut que dans les conseils scolaires plus petits, certaines

TABLEAU 4.2

EDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ
EFFECTIFS PAR CATÉGORIE DE PROGRAMME ET PAR ANNÉE

Programmes / Année	1975	1976	1977
Niveau élémentaire			
Classes spéciales	37,417	35,750	37,352
Programmes auxiliaires	123,072	131,233	138,148
Ecoles en milieu hospitalier	3,468	4,134	2,472
Niveau secondiare			
Classes spéciales	29,430	40,714	45,195
Programmes auxiliaires	15,889	22,770	23,029
Ecoles en milieu hospitalier	115	423	459
Ecoles de déficients moyens	7,567	8,204	8,329
Ecoles de sourds et d'aveugles	1,148	1,126	1,074
Nombre d'élèves qui ne sont inscrits à aucun programme	977	1,120	536

(1) Les inscriptions totales ne figurent pas, car les programmes offerts peuvent s'adresser aux mêmes élèves.

Source: Declining Enrolments and its Ramification for Special Education, Document de travail N° 36, Commission d'enquête sur la baisse des effectifs dans les écoles de l'Ontario

TABLEAU 4.3

ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ
EFFECTIFS PAR CATÉGORIE DE DIFFICULTÉ ET DE PROGRAMME, ET PAR ANNÉE[1]

Catégorie de difficulté	Type de programme			
	Niveau élémentaire		Niveau secondaire	
	Classes spéciales	Programmes auxiliaires	Classes spéciales	Programmes auxiliaires
1 Correctif		↑		≀↑
1975	-	62,424	-	8,604
1976	-	65,240	-	12,557
1977	-	69,727	-	11,660
2 Troubles d'apprentissage	↑	↑	↓	≀↑
1975	6,597	7,386	2,652	1,896
1976	6,731	7,681	908	2,676
1977	7,488	8,171	630	2,186
3-4 Déficients mentaux & élèves lents	↑	↓	↑	≀↑
1975	19,753	9,164	20,909	783
1976	20,937	8,510	36,322	2,177
1977	21,618	8,230	37,983	2,028
5 Déficients moyens	↓	↑	↑	↑
1975	65	23	80	8
1976	26	32	90	38
1977	29	36	129	27
6 Elèves doués	≀↓	≀↑	≀↑	↑
1975	2,907	2,984	1,353	467
1976	2,131	4,526	1,213	1,145
1977	2,427	4,359	2,384	1,217
7 Troubles du comportement	↓	→	↓	↑
1975	2,048	2,212	1,439	839
1976	1,834	2,406	931	902
1977	1,660	2,239	714	1,136
8 Malentendants	↓	↑	↓	↑
1975	773	499	264	165
1976	666	525	205	238
1977	610	567	188	237
9 Malvoyants	↓	↓	↓	→
1975	163	181	161	124
1976	103	169	112	395
1977	48	155	92	137
10 Handicapés moteurs	↓	→	≀↓	↑
1975	569	353	249	115
1976	448	294	152	176
1977	367	305	167	230
11 Handicapés multiples	↑	→	→	↑
1975	451	130	99	33
1976	681	243	77	61
1977	816	151	94	62
12 Troubles de la parole & du language	↓	↑	→	
1975	1,286	24,197	342	1,049
1976	553	26,793	151	1,162
1977	506	29,775	196	1,135
13 Autres	↓	→	≀↑	↑
1975	2,804	13,519	1,927	1,806
1976	1,687	14,806	1,843	2,449
1977	1,761	14,224	2,613	2,974

Source: Declining Enrolments and its Ramification for Special Education, Document de travail n° 36, Commission d'enquête sur la baisse des effectifs dans les écoles de l'Ontario.

CODE:
↑ Augmentation régulière
≀↑ Augmentation irrégulière
↓ Diminution régulière
≀↓ Diminution irrégulière
→ Aucune tendance ne se dégage

(1) Les inscriptions totales ne figurent pas, car les programmes offerts peuvent s'adresser aux mêmes élèves.

pressions soient exercées pour réduire à un niveau insuffisant les services à l'enfance en difficulté. Par ailleurs, il faut également se méfier d'une trop grande expansion de ces services. Pour ces différentes raisons, le ministère de l'Education devra accentuer son rôle de surveillance en enfance inadaptée.

La formation d'enseignants et de personnel-conseil spécialisés en enfance inadaptée et travaillant dans les classes normales est l'un des principaux besoins auxquels on n'a pas encore répondu. Il faut des spécialistes des différents troubles d'apprentissage, des techniques d'évaluation et d'enseignement et de la gestion. En outre, il faudra probablement mettre au point de nouveaux programmes de formation de spécialistes dans ces différents domaines. Ces programmes insisteront, encore plus qu'aujourd'hui, sur la formation en cours d'emploi et exigeront une aide financière accrue, mais qui pourrait être minime si les programmes des établissements de formation des enseignants sont orientés massivement vers la formation en cours d'emploi, ainsi que je le recommanderai plus tard. Pour le moment, je fais donc la recommandation suivante:

> Que la formation professionnelle en enfance en difficulté soit assurée par les établissements de formation des enseignants et qu'elle soit complétée au besoin, au niveau local, par des programmes variés de perfectionnement en cours d'emploi et de recyclage, et qu'une attention particulière soit apportée aux résultats de l'étude de Kobrick et Reich sur les programmes actuels (voir Tableau 8, p. 33, Document de travail n° 36, Commission d'enquête sur la baisse des effectifs dans les écoles de l'Ontario, 1978).

Il n'est pas possible d'évaluer les coûts additionnels de l'ensemble du programme à l'enfance en difficulté, en raison surtout d'un manque de renseignements sur les coûts et l'ampleur du programme actuel et des incertitudes quant à la possibilité de recourir aux ressources matérielles et humaines déjà existantes. Si la tendance à remplacer les classes spéciales par des programmes spéciaux à l'intérieur des classes normales se maintient, il en résultera vraisemblablement une réduction des coûts par élève des programmes pour l'enfance inadaptée dans la plupart des conseils scolaires. Pour ma part, j'estime que l'expansion du programme ne devrait pas coûter plus de 10% des coûts actuels. Mais nous devons d'abord régler le problème du maintien des programmes actuels en période d'inflation et de contraintes budgétaires. S'il devait en résulter une réduction des programmes à l'enfance inadaptée, il ne faudrait pas l'attribuer

à la baisse de la clientèle scolaire. Au contraire, cette baisse devrait même nous permettre de mieux nous occuper des enfants qui ont besoin d'une aide spéciale.

Au risque d'être rappelé à l'ordre par le ministre de l'Education, j'aimerais conclure par une observation et une recommandation très importantes. Comme l'Assemblée législative étudie présentement un projet de loi visant à obliger les conseils scolaires à dispenser les services à l'enfance en difficulté, je souhaite que ce projet reçoive, de la part des partis politiques et du public, l'appui enthousiaste qu'il mérite. Je souhaite également une plus grande intégration des programmes à l'enfance inadaptée aux programmes scolaires réguliers. Je refuse toute forme de ségrégation, sauf pour des raisons d'ordre médical ou de sécurité publique, ou pour le bien-être d'un enfant. L'identification précoce et le recours aux mesures préventives et correctives dès le plus jeune âge sont naturellement de la plus haute importance.

Cette attention manifestée pour l'enfance en difficulté s'enracine dans la crainte d'attacher trop peu d'importance à un principe général fondamental qui doit s'appliquer à TOUS les enfants de l'Ontario, y compris ceux qui ont besoin d'une aide spéciale: le droit de chaque enfant de recevoir les services éducatifs dont il a besoin, tel que prévu par le ministère de l'Education. Ce principe est énoncé très clairement dans Living and Learning (Hall-Dennis)[1], mais je me demande parfois si nous l'avons vraiment accepté. Pour ma part, je ne serai satisfait que lorsqu'il sera mis en pratique. Aussi, je présente la recommandation suivante:

> Que le ministère de l'Education modifie les lois et règlements pour que soit énoncé clairement et sans équivoque le droit inaliénable de tout enfant à recevoir les cours et services dont il a besoin et qui sont prévus par les politiques du ministère.

L'Education Act de l'Angleterre et du pays de Galles de 1944 parle des "intérêts, talents et aptitudes" de chaque élève. Même si cet énoncé ne me

---

[1] Ontario, Provincial Committee on Aims and Objectives of Education in the Schools of Ontario, Living and Learning, Toronto, Newton Publishing, 1968.

satisfait pas entièrement, je souscris sans réserve au principe dont il s'inspire. Il s'agit d'un minimum, que nous devons souhaiter dépasser largement.

Les écoles communautaires[1]

Au cours des dernières années, différents moyens tels que l'organisation de visites à l'école, la mise sur pied de comités consultatifs de parents, les rencontres parents-enseignants et les services bénévoles ont amené les parents à s'intéresser de plus en plus à la chose scolaire. Il en est résulté une collaboration plus étroite et plus ouverte entre l'école et le milieu, et un changement d'attitude considérable de part et d'autre. Dans plusieurs régions, le nombre croissant de locaux désaffectés a incité les organismes locaux à utiliser l'école pour leurs réunions, des activités sociales ou récréatives et des cours aux adultes.

La diminution ou la disparition des institutions traditionnelles qui se sont toujours occupées des problèmes sociaux -- organismes communautaires, famille traditionnelle et Eglises -- de même que l'émergence de nouveaux problèmes et besoins communautaires -- programmes d'éducation permanente, garderies, services aux personnes âgées (de plus en plus nombreuses), loisirs pour les jeunes, activités récréatives et culturelles, consultations, etc. -- ont contribué à accroître le besoin d'une école qui serve à des fins communautaires et sociales. Pour répondre à ses besoins, la collectivité se tourne souvent vers l'école en quête d'aide, d'appui, de leadership et de coordination.

Comme je l'ai mentionné dans mon deuxième rapport préliminaire, je suis en faveur du développement d'écoles communautaires. Mais comme il est question ici de programmes scolaires, je dois avouer que je suis enclin à considérer l'école communautaire comme un prolongement de la notion d'éducation permanente. Cependant, comme cette question touche aux droits et devoirs légaux, elle me semble relever autant du ministère des Services communautaires et sociaux que du ministère de l'Education. Je présente donc la recommandation suivante:

---

[1] Voir Document de travail n° 3, Community Schools, préparé par M. Keith Sullivan à l'intention de cette Commission.

Que le ministère de l'Education encourage la mise sur pied d'écoles communautaires et qu'à cette fin, des négociations soient entreprises avec le ministère des Services communautaires et sociaux afin d'assurer la coordination des efforts et services, y compris des ressources financières et administratives.

Certains des moyens permettant de réduire les problèmes découlant de la baisse des effectifs scolaires grâce à l'élargissement de la notion de l'école communautaire sont évidents; d'autres sont des moyens indirects, d'application limitée ou à long terme.

Par exemple:

1. L'avantage le plus évident est l'utilisation de locaux qui, autrement, resteraient inoccupés.

2. Parce qu'elle se prête mieux à des programmes élargis et plus souples, l'école communautaire peut retenir certains élèves qui auraient normalement abandonné leurs études.

3. Plus les conseils scolaires s'intéresseront à l'éducation des adultes, plus ils attireront une clientèle nombreuse et diversifiée.

4. L'école communautaire a besoin de personnes compétentes pour identifier et analyser les besoins, préparer des programmes, recruter les élèves, enseigner, animer des groupes actifs, efficaces et productifs et communiquer avec différents auditoires. Les enseignants formeront naturellement une bonne partie du personnel nécessaire, ce qui contribuera à réduire quelque peu le problème du personnel excédentaire, tout en lui permettant de travailler dans un domaine familier.

5. L'école communautaire peut facilement réunir différents services, ce qui réduit les dépenses d'autant. Par exemple, les programmes de services communautaires du niveau secondaire permettent aux élèves de vivre des expériences intéressantes tout en rendant d'importants services à la collectivité. Quant au bénévolat, il aide à résoudre les problèmes de communication avec les adultes tout en apportant une aide précieuse aux enseignants et aux élèves. Les programmes de garderies et de services préscolaires répondent par ailleurs aux besoins des jeunes enfants et de leurs parents, tout en constituant une excellente expérience pour les élèves des niveaux élémentaire et secondaire et les étudiants des collèges qui y participent, sans compter que la mise en oeuvre et le maintien de ces programmes libèrent des fonds pour d'autres programmes scolaires et communautaires.

6. La mise sur pied de nouveaux services à l'intention des adultes peut donner naissance à de nouvelles formes de financement, voire à de nouveaux organismes de financement, ce qui permettrait d'offrir un ensemble de services communautaires à des coûts raisonnables et de trouver le financement nécessaire pour répondre aux besoins locaux.

7. A plus long terme, l'école communautaire (et l'application de quelques-unes de ces caractéristiques à l'école régulière) sensibilisera davantage le public et le pouvoir politique aux besoins de l'école et améliorera le climat, ce qui sera très important dans le contexte actuel.

Les écoles privées

Bien que les écoles privées de l'Ontario n'entrent pas dans le mandat de cette Commission, cette dernière a pris connaissance d'un excellent mémoire sur la croissance des écoles privées, préparé par l'Ontario Association of Alternative and Independant Schools. Comme l'expansion du secteur privé affecte nécessairement la clientèle du secteur public, je présente ici quelques remarques brèves.

Dans le contexte économique actuel, il ne semble pas réaliste de soutenir le secteur scolaire privé à même les fonds du secteur public. Mais deux points doivent être soulignés:

1. Les conseils scolaires pourraient louer leurs écoles inoccupées à des écoles privées, qui n'assumeraient que les coûts d'exploitation, de façon à garder leurs immeubles et terrains.

2. En Australie, les parents peuvent déduire de leur impôt les frais d'inscription à l'école privée. C'est là une demande que l'Association pourrait présenter. Remarquons toutefois que dans la plupart des cas, les parents qui envoient leurs enfants à l'école privée ne sont pas parmi les plus démunis.

Chapitre 5

Incidences de la baisse des effectifs scolaires sur la formation des enseignants

On entend par formation des enseignants le mécanisme global de formation et de perfectionnement de personnes compétentes et qualifiées pour enseigner dans les écoles de l'Ontario. Outre les cours proprement dits de formation des enseignants, ce mécanisme doit offrir aux enseignants en fonction des programmes de recyclage et de perfectionnement en cours d'emploi. Ce concept est généralement accepté en théorie, mais dans la pratique, les établissements de formation des enseignants ont concentré leurs efforts et leurs ressources sur la formation de nouveaux diplômés, laissant le perfectionnement professionnel à l'initiative personnelle des enseignants. C'est ainsi, par exemple, que le Collège de formation des enseignants de l'Ontario et les autres collèges de formation des enseignants sont généralement perçus comme des établissements consacrés uniquement à la formation de nouveaux diplômés. Le personnel de ces collèges participe à certaines activités de perfectionnement, parfois sur une grande échelle, notamment durant l'été, et généralement au nom du ministère de l'Education. Mais ces activités ont été conçues en grande partie pour combler certaines lacunes dans les conditions d'admission aux facultés de pédagogie ou permettre aux enseignants d'obtenir d'autres diplômes.

Vers la fin des années 1950 et le début des années 1960, alors que le système scolaire connaissait une expansion rapide, on assista à un accroissement des cours d'été organisés d'urgence pour raccourcir quelque peu les programmes réguliers en vue de répondre à un besoin accru d'enseignants. Cela laissait peu de temps ou d'énergies pour les programmes de perfectionnement, de rafraîchissement ou de recyclage des enseignants. Les associations d'enseignants ont tenté certaines initiatives valables en ce sens, mais qui n'ont touché qu'une infime partie -- habituellement la plus consciencieuse -- du personnel enseignant.

Vers la fin des années 1960 et le début des années 1970, par suite de l'expansion du système de formation des enseignants (qui aurait dû commencer dix

ans plus tôt) et de la publication des rapports Patten[1] et MacLeod[2], un grand nombre d'établissements et de programmes ont été mis sur pied, et des efforts sérieux ont été faits par ces nouveaux établissements pour confier aux nouvelles facultés de pédagogie des rôles diversifiés. Les programmes de perfectionnement en cours d'emploi, la recherche et les études menant à un grade universitaire étaient considérés comme faisant partie des activités normales de ces facultés, parallèlement à la formation de nouveaux diplômés. Le climat de cette époque encourageait l'élaboration d'une foule de programmes de formation des enseignants, et pour la première fois en Ontario, plusieurs facultés de pédagogie offrirent des programmes en ce sens. Il y eut en outre un effort considérable pour mettre sur pied plus de programmes menant à des grades universitaires en pédagogie, en plus d'une série complète de programmes universitaires spécialisés offerts par l'Institut d'études pédagogiques de Toronto et un certain nombre de ses centres.

Soucieuses d'assumer leurs responsabilités dans le perfectionnement professionnel des enseignants, plusieurs facultés se sont consacrées énergiquement à la préparation de programmes inédits de formation en cours d'emploi qui ont été favorablement accueillis, notamment lorsque des enseignants avaient participé à leur planification. De plus en plus d'enseignants commencèrent à se tourner vers l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario et les nouvelles facultés de pédagogie, en quête d'aide et d'orientation pour répondre aux besoins nouveaux d'un environnement scolaire en mutation rapide. Le manque de ressources n'a malheureusement pas permis de répondre à tous ces besoins. En effet, les subventions des facultés de pédagogie étaient fondées en grande partie sur le nombre de candidats inscrits aux cours de formation de nouveaux diplômés. Les subventions des programmes de formation en cours d'emploi menant à un certificat supérieur ou à un diplôme étaient insuffisantes, voire inexistantes dans le cas des activités de courte durée et de consultation mises sur pied par les professeurs des facultés. En outre, l'ambivalence du ministère relativement au rôle, jusque là considérable, de ce dernier dans la formation en cours d'emploi, compliquait davantage la situation. La tendance à restreindre les activités de formation en cours d'emploi dans les facultés entraîna aussi des conflits de juridiction à l'intérieur du triangle

---

[1] Report of the Minister's Committee on the Training of Secondary School Teachers, 1962.

[2] Report of the Minister's Committee on the Training of Elementary School Teachers, 1966.

facultés - ministère de l'Education - ministère des Universités et Collèges, realtivement au droit d'offrir des cours dans certains domaines et au financement de ces cours.

La récente diminution des inscriptions à certains cours d'été à l'intention des enseignants s'explique en partie par le fait qu'un grade universitaire étant maintenant exigé des nouveaux enseignants, les jeunes enseignants n'ont plus à suivre de cours d'été pour obtenir ce grade. En outre, les tensions et attitudes partisanes dans les négociations entre les associations d'enseignants et les conseils scolaires ne sont pas de nature à inciter les enseignants à poursuivre leur perfectionnement.

Mais il ressort des audiences de cette Commission qu'il existe une quasi-unanimité entre les enseignants, les administrateurs, les conseils scolaires, le ministère et le public sur le besoin urgent de programmes de formation en cours d'emploi soigneusement préparés, et qui prendra de l'ampleur à mesure que le personnel enseignant, vieillissant, deviendra plus statique par suite de la baisse de la clientèle scolaire et de la réduction de l'embauche, ce qui entraînera, notamment au niveau secondaire, un sérieux déséquilibre entre les qualifications scolaires et professionnelles des enseignants qui demeureront en fonction et les exigences des tâches qui leur seront confiées.

Quand, à la suite des recommandations des rapports Patten et MacLeod, le ministère de l'Education multiplia les facultés de pédagogie et transféra les collèges de formation des enseignants aux universités, il déclencha un mécanisme qui, en raison des taux de croissance de la fin des années 1960, des projections plus qu'optimistes relativement au besoin de futurs enseignants et des problèmes politiques et sociaux découlant de la fermeture d'établissements, conduisit à la formation d'un nombre beaucoup trop élevé de diplômés, d'autant plus que le ralentissement du rythme des naissances a duré beaucoup plus longtemps que prévu.

La situation engendrée par cet excédent de diplômés est telle que personne ne peut s'opposer à la réduction des services de formation des enseignants. Les statistiques des Tableaux 9 et 10 et des Graphiques 5 et 6 de mon deuxième rapport préliminaire, extraites du fichier central des enseignants du ministère de

l'Education, et celles des Tableaux 11, 12, 13 et 14 de ce rapport, relativement aux départs et aux arrivées de 1966-1967 à 1976-1977, ne laissent aucun doute quant à l'ampleur et à la gravité du problème.

J'ai eu beaucoup de difficulté à retracer les nouveaux enseignants, voire les enseignants expérimentés mis à pied, les fichiers d'adresses ne contenant que les noms des enseignants actifs. Très souvent, ces fichiers n'étaient pas à jour, et au moment de notre échantillonnage, nous avons découvert que certains enseignants, classés "actifs", n'enseignaient pas alors que d'autres, qui enseignaient, étaient classés "inactifs". Ajoutons que les archives des finissants des facultés de pédagogie ne sont pas tenues à jour, qu'il y a de nombreuses erreurs dans les fichiers des universités et que les banques de données du ministère de l'Education et des associations d'enseignants ne conservent pas à jour les fiches des enseignants qui ont quitté la profession.[1] Il s'ensuit donc que ces chiffres ne tiennent pas compte des diplômés qui travaillent à l'extérieur de l'Ontario, ni de ceux qui occupent un autre emploi. A moins de disposer de statistiques rigoureuses, il est impossible d'évaluer exactement la situation de l'emploi chez les nouveaux diplômés et le bien-fondé des programmes de formation des enseignants.

En collaboration avec certaines facultés de pédagogie, j'ai entrepris une série de quatre études sur la situation de l'emploi chez leurs finissants, à partir des renseignements de leurs dossiers. Comme les archives des facultés ne comprenaient pas les adresses récentes (malgré l'assurance que nous en avaient donnée les facultés), nous avons reçu si peu de réponses à un premier questionnaire envoyé par la poste que nous avons dû abandonner notre intention d'étudier la situation au niveau de chaque établissement. Les quelques réponses reçues, en provenance d'enseignants ou de non-enseignants, ne constituaient qu'un échantillon "accidentel" restreint, que j'ai quand même demandé à MM. M. Gill et C. Watson d'analyser. A l'Université Queen, dont l'échantillonnage a été analysé par M. W. Peruniak, nous avons rencontré également des difficultés imprévues pour

---

[1] Je viens d'apprendre qu'à l'avenir, les associations d'enseignants conserveront des fichiers à jour sur les enseignants excédentaires mis à pied.

retracer les anciens étudiants. Deux autres études, fondées sur les registres des bureaux régionaux ontariens d'Emploi et Immigration Canada et du Centre de main-d'oeuvre du Canada ont été entreprises: l'une par M. Michael Sinclair, sur les enseignants enregistrés aux centres de main-d'oeuvre; l'autre par M. Brian Wolfe, sur les enseignants bénéficiaires de prestations de chômage. Des résultats partiels de ces études ont été publiés dans mon deuxième rapport préliminaire. Un rapport intégral de chacune de ces études sera naturellement publié, l'information qu'elles contiennent -- notamment les commentaires des enseignants sur le bien-fondé des programmes de formation -- pouvant aider les responsables de la révision de ces programmes.

Les découvertes de ces études contredisent généralement la croyance selon laquelle la formation pédagogique est un type de formation générale susceptible de préparer à une occupation qui n'a rien à voir avec l'enseignement. Les réactions des répondants ont été majoritairement négatives, certains mettant même en doute l'utilité de la formation pédagogique elle-même comme préparation à l'enseignement, bien que l'enseignement pratique soit généralement beaucoup mieux perçu. Je dois admettre que certains répondants, par déception ou cynisme, ont pu juger également leur formation pré-universitaire de peu d'utilité pour leur travail actuel. Il est possible que la valeur des programmes pré-universitaires et de formation des enseignants apparaisse plus évidente avec le temps, mais les réponses à ce sujet me permettent d'en douter sérieusement.

Bien que ces quatre études diffèrent de façon marquée quant à l'ampleur et au nombre d'enseignants ou d'enseignants éventuels contactés, il s'en dégage un consensus étonnant. La plupart se sont inscrits aux facultés de pédagogie avec un ardent désir d'enseigner et plusieurs, après de nombreuses années, espèrent encore trouver un emploi dans l'enseignement. Dans l'ensemble, ils considèrent leur emploi actuel beaucoup moins intéressant que l'enseignement et pour certains, beaucoup moins rémunérateur. Il semble difficile de les persuader que d'autres occupations peuvent être intéressantes et rémunératrices, surtout celles qui sont reliées à l'enseignement, par exemple dans les entreprises

commerciales et industrielles. Ces résultats concordent avec les impressions que j'ai retenues de mes rencontres avec de nouveaux diplômés sans emploi et des enseignants déclarés excédentaires.

Pour la plupart des répondants, la seule formation pratique qu'ils jugent utile dans d'autres emplois est celle qui leur a permis de développer certaines aptitudes telles que les aptitudes aux relations interpersonnelles. D'autres estiment que leur formation universitaire et pédagogique n'ont servi qu'à les surqualifier pour d'autres occupations. Pour qu'il en soit autrement, il faudrait que les professeurs des établissements de formation des enseignants aient une vue plus réaliste de la situation de l'emploi et soient prêts à mettre sur pied des programmes de formation générale plus étendus, et que les attentes des candidats à l'enseignement soient plus réalistes.

Certains n'ont pas caché leur amertume devant l'absence ou le manque de renseignements touchant la situation de l'emploi dans l'enseignement. Ils ont tendance à accuser le gouvernement et les facultés de pédagogie d'avoir fait d'eux des chômeurs et ne comprennent pas que le gouvernement et les conseils scolaires ne leur "trouvent" pas ou ne leur "créent" pas d'emplois, par exemple en abaissant le ratio élèves-enseignant ou en éliminant les incompétents. Le plus difficile à accepter est sans doute le fait que leurs connaissances et leurs aptitudes particulières ne seront pas pleinement utilisées dans l'occupation à laquelle ils devront se résigner. Ajoutons qu'il semble y avoir une certaine discrimination sexuelle dans l'enseignement, du moins de l'avis des répondants.

L'un des principaux chercheurs de la Commission a fait remarquer que si les investissements sont probablement excessifs dans le domaine de la formation des enseignants, la même chose peut s'observer dans d'autres disciplines, et que toute réduction des inscriptions aux facultés de pédagogie risque d'engendrer de graves problèmes dans d'autres secteurs. La réduction des possibilités d'emploi pour les diplômés universitaires se fait sentir et continuera de se faire sentir dans l'ensemble du système universitaire, notamment dans les facultés des arts et des sciences et certaines facultés des écoles

non professionnelles. Le gouvernement devra donc examiner la situation de la formation des enseignants dans le contexte global de l'enseignement supérieur et des investissements peut-être excessifs qu'il draine.

Le contexte global de la situation actuelle des enseignants apparaît dans le Tableau 5.1, qui indique, par niveau, le nombre total des diplômés (de 1972 à 1977) des collèges et facultés de pédagogie de l'Ontario ainsi que le nombre de diplômés "actifs" ou "inactifs", selon qu'ils enseignent ou non en Ontario. (Ces chiffres ne comprennent pas le nombre de ceux qui enseignent à l'extérieur de l'Ontario ou ont une autre occupation.) En 1977, il n'y avait au niveau élémentaire que 1 292 enseignants sur 3 311 diplômés, soit 39,02%; au niveau secondaire, 1 344 enseignants sur 3 639 diplômés, soit 36,93%; pour l'ensemble des niveaux élémentaire et secondaire, 2 636 enseignants sur 6 950 diplômés, soit 37,93%. La baisse de la population scolaire entraînera une réduction du nombre d'enseignants, qui ne sera pas nécessairement directement proportionnelle, car les ratios élèves-enseignant peuvent varier selon les conventions collectives conclues entre les enseignants et leurs employeurs, les conseils scolaires.

Le Tableau 5.2 donne un aperçu de l'évolution des besoins futurs en personnel enseignant, globalement et pour les niveaux élémentaire et secondaire, selon les calculs de M. Hansen dans son modèle informatique FLEXOR 1978 sur la formation des enseignants, que nous analyserons un peu plus loin. Pour le moment, qu'il suffise d'attirer l'attention sur le fait que, selon les estimations, le nombre d'enseignants passera de 92 626 en 1977[1] à 86 090 en 1990, soit une perte de 6 536 enseignants ou 7,06%. Cette diminution semble peu importante; d'autres estimations, fondées sur des hypothèses différentes, indiquent une baisse encore plus considérable, mais il ne faut pas oublier qu'au niveau élémentaire, cette baisse a commencé dès 1971. Le nombre actuel d'enseignants à plein temps en Ontario est passé de 93 000 au 30 septembre 1970

Entre les chiffres réels de 1977, qui viennent d'être publiés et ceux de Hansen, l'écart n'est que de 0,4%, ce qui n'affecte pas la valicité des calculs de ce dernier.

TABLEAU 5.1

NOUVEAUX ENSEIGNANTS ACTIFS ET INACTIFS' DIPLÔMES DES UNIVERSITÉS ET COLLEGES DF L'ONTARIO, 1972-1977

Année	Niveau	Effectifs	Année du diplôme	Nombre de diplômés	Nombre de diplômés actifs (1)	Nombre de diplômés inactifs (2)	Pourcentage des diplômés actifs	
							par rapport à l'ensemble des diplômés	par rapport à l'ensemble des effectifs
1971-72	Elémentaire	4,196	1972	3,515	2,228	1,287	63.39	53.10
	Secondaire	3,133		2,756	1,744	1,012	63.28	55.67
	Total	7,329		6,271	3,972	2,299	63.34	54.20
1972-73	Elémentaire	3,139	1973	2,816	1,922	894	68.25	61.23
	Secondaire	3,276		2,849	894	955	66.48	57.92
	Total	6,415		5,665	3,816	1,849	67.36	59.54
1973-74	Elémentaire	1,780	1974	1,623	1,225	398	75.48	68.82
	Secondaire	3,036		2,685	1,898	787	70.69	62.52
	Total	4,814		4,308	3,123	1,185	72.49	64.87
1974-75	Elémentaire	2,229	1975	2,066	1,641	425	79.43	73.62
	Secondaire	3,512		3,161	2,382	779	75.36	67.82
	Total	5,741		5,227	4,023	1,204	76.97	70.07
1975-76	Elémentaire	3,347	1976	3,176	2,155	1,021	67.85	64.39
	Secondaire	3,762		3,423	2,225	1,198	65.00	59.14
	Total	7,109		6,599	4,380	2,219	66.37	61.61
1976-77	Elémentaire	3,311	1977	2,969	1,292	1,677	43.52	39.02
	Secondaire	3,639		3,122	1,344	1,778	43.05	36.93
	Total	6,950		6,091	2,636	3,455	43.28	37.93

Source: (1) Education Statistics, Ontario, 1977, ministère de l'Education (au 15 octobre de chaque année.)

(2) Fichier central des enseignants, ministère de l'Education.

TABLEAU 5.2

PREVISIONS SUR LE NOMBRE D'ENSEIGNANTS
DANS LES ECOLES DE L'ONTARIO
1977-2001

Année scolaire	Ecoles élémentaires	Ecoles secondaires	Total
Dès septembre			
1977 (EST.)	56,519	36,108	92,627
1978	55,683	36,814	92,497
1979	54,894	37,101	91,995
1980	54,566	36,667	91,233
1981	54,425	36,113	90,538
1982	54,771	35,068	89,839
1983	55,176	33,868	89,044
1984	54,754	32,770	87,524
1985	54,286	32,405	86,691
1986	54,198	32,086	86,284
1987	54,337	31,968	86,305
1988	54,684	31,706	86,390
1989	54,995	31,255	86,250
1990	55,521	30,569	86,090
1991	55,931	30,334	86,265
1992	56,297	30,314	86,611
1993	56,592	30,521	87,113
1994	56,819	30,695	87,514
1995	56,971	31,053	88,024
1996	56,036	31,315	88,351
1997	57,026	31,545	88,571
1998	56,927	31,741	88,668
1999	56,713	31,940	88,653
2000	56,402	32,124	88,526
2001	56,016	32,274	88,290

Source: FLEXOR, Teacher Education Computer Model - B.L. Hansen, 1978.

à 92 226 au 30 septembre 1977, soit une perte de 774 enseignants seulement. Mais durant cette période, le nombre d'enseignants à plein temps au niveau élémentaire a diminué de 2 535, alors qu'au niveau secondaire, il a augmenté de 1 761 (voir Education Statistics, 1977, ministère de l'Education, Tableau 5.01, p. 73).

A partir des projections sur les effectifs scolaires, il est facile d'évaluer la demande de nouveaux enseignants en faisant certaines hypothèses sur les ratios élèves-enseignant, le rythme des départs et les facteurs d'acquisition (tels que la réaffectation des enseignants excédentaires et l'embauchage de diplômés des années précédentes qui n'ont pu trouver un emploi dans l'enseignement). Au niveau secondaire, les prévisions par matière et par niveau peuvent être faites à partir des tendances passées. Des projections aussi détaillées sont naturellement sujettes à des erreurs importantes ou peuvent le devenir si les hypothèses ne se vérifient pas, mais elles fournissent certaines indications relativement aux besoins en personnel enseignant à court terme. J'ai fait préparer certains tableaux sur des projections détaillées jusqu'en 1987 à partir d'un modèle informatique élaboré pour le ministère de l'Education au Service de la planification de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, et que l'on peut consulter au chapitre 8. On remarquera que même si elle est fondée sur des projections et des hypothèses relativement prudentes, la demande de nouveaux diplômés baisse considérablement, même si le nombre global des enseignants ne diminue pas autant qu'on aurait pu le prévoir. Mais cela signifie simplement que le problème des enseignants excédentaires sera moins grave, et non pas que la demande de nouveaux diplômés augmentera. Ces résultats, calculés pour tous les conseils scolaires, parviendront un peu plus tard à ces derniers. Il est difficile pour les conseils scolaires de préparer des projections semblables. C'est pourquoi je fais la recommandation suivante:

> Que le ministre de l'Education s'entende avec le service de la planification de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario (qui a mis au point le modèle informatique requis et a accès à toutes les données nécessaires) pour préparer chaque année, à l'intention des conseils scolaires et à titre de service à la planification locale, les calculs nécessités par la recommandation du paragraphe précédent.

Quant aux écoles secondaires (dont les résultats ont été publiés séparément pour les principaux domaines d'étude au chapitre 8), on constate à la fois une pénurie d'enseignants dans certains domaines et un excédent dans d'autres. Rappelons que ces chiffres, préparés pour cette Commission par le service de planification de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario en vertu d'un contrat avec le ministère de l'Education, devraient être fournis chaque année à tous les conseils scolaires, dans le cadre de ma recommandation précédente. Le choix et l'admission des candidats aux facultés de pédagogie et aux programmes de recyclage ou de perfectionnement en cours d'emploi ne devraient se faire qu'après une étude très sérieuse de la situation de l'emploi dans l'enseignement.

Pour permettre une étude approfondie des besoins en enseignants à long terme et des besoins des services de formation des enseignants et de perfectionnement en cours d'emploi, ainsi que des coûts pour les établissements de formation des enseignants et pour la province, j'ai demandé à M. B.L. Hansen, du Hansen Group of Management Consultants, de préparer un modèle informatique complexe et souple, qui pourrait servir ultérieurement pour chacun des établissements concernés. Ce modèle indique non seulement les besoins annuels en nouveaux enseignants jusqu'en 2001 et le nombre correspondant d'inscriptions aux établissements de formation des enseignants, à partir des projections sur les effectifs scolaires que nous avons retenues pour les niveaux élémentaire et secondaire, mais aussi les coûts (globaux, par élève et par nouveau diplômé embauché). Les inscriptions aux établissements de formation des enseignants, aux programmes de formation en cours d'emploi et les totaux sont indiqués séparément pour les niveaux élémentaire et secondaire, pour faciliter la planification. Le modèle de Hansen, appelé "FLEXOR Teacher Education Computer Model", a été expliqué, à ma demande, au personnel des établissements de formation des enseignants et aux fonctionnaires du Conseil des universités de l'Ontario, et ces derniers ont pu discuter de la mise au point du modèle et de ses résultats avec l'auteur. Je suis convaincu qu'il peut être facilement adapté à d'autres types d'établissements d'enseignement supérieur et aux conseils scolaires, ce qui en ferait un instrument de planification très utile pour le gouvernement et les autres organismes intéressés.

Parmi les hypothèses principales de Hansen, mentionnons l'évolution du ratio élèves-enseignant, le pourcentage des départs, la retraite à 65 ans ou en

fonction du facteur 90[1], les ratios d'inscription aux établissements de formation des enseignants et le pourcentage des "nouveaux" enseignants par rapport aux "nouveaux embauchés". Pour ces dix simulations jusqu'en 2001, qui sont fondées sur des hypothèses trop nombreuses pour qu'elles soient indiquées pour chaque simulation, les Tableaux 5.B.1 à 5.B.10 de l'Appendice B donnent un aperçu des besoins en nouveaux enseignants, du nombre d'inscriptions aux programmes de formation des enseignants et de perfectionnement en cours d'emploi (séparément pour les niveaux élémentaire et secondaire, et pour l'ensemble) et des coûts (globaux, par élève et par nouveau diplômé embauché). Soulignons qu'un élément de "formation en cours d'emploi" a été intégré au modèle, à partir des programmes actuels mais en tenant compte de l'augmentation au cours des années, de sorte que les inscriptions "totales" tiennent compte de cet élément comme d'une sorte de minimum annuel. La "formation en cours d'emploi" apparaît comme un élément distinct. Parmi les différentes hypothèses, les plus critiques semblent être le facteur de retraite, le pourcentage de nouveaux enseignants nouvellement diplômés et le ratio d'inscriptions par rapport aux diplômés nécessaires.

Il ressort des 10 séries de résulats du tableau ci-dessous qu'à moins de supposer que les nouveaux diplômés représenteront un pourcentage très élevé des "nouveaux embauchés" (ce qui est peu vraisemblable au cours des dix ou quinze prochaines années), le nombre d'enseignants nécessaire sera très peu élevé et les inscriptions aux établissements de formation des enseignants diminueront très rapidement de plus de 50 pour cent par rapport à 1977. En prenant par exemple l'année 1977 comme point de repère (inscriptions aux établissements de formation des enseignants, 5 698; nouveaux diplômés nécessaires, 2 650), on obtient les chiffres maxima et minima suivants (à partir des chiffres des Tableaux 5.B.1 à 5.B.10):

Numéro du tableau	Total des inscriptions (formation des enseignants)				Besoins en nouveaux diplômés			
	Minimum		Maximum		Minimum		Maximum	
	Nombre	Année	Nombre	Année	Nombre	Année	Nombre	Année
12	912	1984	1,676	1995	629	1984	1,060	1997
13	786	1984	1,325	1997	629	1984	1,060	1997
14	912	1984	3,000	2001	629	1984	1,849	2001
15	786	1984	2,311	2001	629	1984	1,849	2001
16	2,279	1984	4,189	1995	1,573	1984	2,650	1997
17	1,966	1984	3,312	1997	1,573	1984	2,650	1997
18	2,279	1984	7,500	2001	1,573	1984	4,623	2001
19	1,966	1984	5,778	2001	1,573	1984	4,623	2001
20	1,376	1984	2,319	1997	1,101	1984	1,855	1997
21	1,376	1984	4,045	2001	1,101	1984	3,236	2001

[1] L'enseignant dont l'âge et les années d'expérience égalent 90 peut prendre sa retraite sans être pénalisé.

Il apparaît clairement que la période minimale se situe, dans tous les cas, autour de 1984 et la période maximale, vers la fin du siècle. Mais les chiffres diffèrent considérablement, selon les hypothèses de départ. Il s'ensuit donc que sans l'hypothèse d'une augmentation constante de l'élément "en cours d'emploi" intégré au modèle, le total des inscriptions resterait faible jusqu'en 1985. La série complète des rapports de M. Hansen est disponible et doit être étudiée avec soin par tous les intéressés (gouvernement, universités et associations d'enseignants). Si les mesures à court terme recommandées dans mon deuxième rapport préliminaire étaient mises en oeuvre, cela donnerait suffisamment de temps (au moins deux ans) pour terminer les plans à long terme de formation des enseignants, que nous allons maintenant examiner. Dans l'analyse des solutions de rechange, il faut aussi comparer les coûts, dont certains sont prohibitifs. Ceux des simulations 12 à 15 m'apparaissent trop faibles, et ceux des simulations 18 et 19, trop élevés; ce sont ceux des simulations 20 et 21 qui me semblent les plus réalistes.

Comme les enseignants de l'Ontario sont relativement jeunes, la contraction du système scolaire risque d'entraîner un nombre considérable d'enseignants excédentaires. Si ces derniers sont absorbés par le système, cela réduit d'autant les possibilités d'emploi pour les nouveaux diplômés. Une question difficile se pose alors: pour le moment, jusqu'à quel point faut-il réduire les inscriptions aux établissements de formation des enseignants? Les réponses varient en fonction des hypothèses et des facteurs considérés comme importants. Il existe une solution radicale à court terme: réduire immédiatement de 50% la taille du système de formation des enseignants, puis la réduire à nouveau d'autant en 1983. Il en résulterait un démantèlement d'une partie importante d'un système relativement jeune et dynamique, mis sur pied il y a une dizaine d'années au prix d'efforts et de ressources financières considérables, et qu'il faudra recréer quand un grand nombre des enseignants actuels auront atteint l'âge de la retraite. Une solution moins radicale consisterait en une série de compressions modestes de la taille des facultés de pédagogie et en l'utilisation de leurs professeurs excédentaires en vue de faciliter l'adaptation et le perfectionnement des nouveaux enseignants et des enseignants en général, et l'amélioration des programmes de formation en cours d'emploi.

Même si nous le voulions, une planification rigoureuse des effectifs ne peut s'appliquer dans le cas des futurs enseignants. En effet, les candidats admis aux établissements de formation des enseignants n'obtiennent pas tous leur diplôme et ne travaillent pas tous dans l'enseignement ou dans un domaine connexe. En 1977, pour chaque nouveau diplômé embauché au niveau élémentaire (voir les simulations FLEXOR), on comptait 2,14 candidats admis aux collèges de formation des enseignants, et 2,16 au niveau secondaire. Ces niveaux d'admission sont évidemment trop élevés. A l'aide des simulations du modèle FLEXOR, nous les avons donc ramenés de 2,14 à 1,40 ou 1,25 au niveau élémentaire et de 2,16 à 2,00 ou 1,25 au niveau secondaire.

Autre variable importante: le pourcentage de nouveaux embauchés que devraient (raisonnablement) représenter les nouveaux diplômés par rapport aux autres sources, y compris les enseignants excédentaires venant d'autres parties du système scolaire. Plusieurs mémoires ont souligné que s'il fallait n'accueillir que très peu de nouveaux diplômés pendant assez longtemps, la qualité de l'enseignement en souffrirait. Par ailleurs, il faut absolument maintenir le plus bas possible le nombre d'enseignants déclarés excédentaires en permanence. C'est en tenant compte de ces différents aspects que nous avons fait des simulations sur les niveaux d'inscriptions aux établissements de formation des enseignants, réduisant progressivement le nombre des nouveaux diplômés nouvellement embauchés de 50 à 40, 30 et 20%; dans une deuxième et une troisième projections, nous avons maintenu ces niveaux à 50 et à 35%. Nous avons utilisé les facteurs de retraite à 65 ans ou en fonction du facteur 90.

J'ai retenu l'opinion largement répandue et maintes fois exprimée lors des audiences et dans les mémoires, selon laquelle les services de formation en cours d'emploi sont la responsabilité légitime, voire essentielle, des facultés de pédagogie et de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, particulièrement dans le contexte actuel. Lors des simulations, nous avons donc examiné les inscriptions aux programmes de formation des enseignants et de perfectionnement en cours d'emploi de ces établissements. Le nombre d'enseignants inscrits à plein temps aux programmes de formation en cours d'emploi pour 1977 correspond à celui dont les facultés font état. Nous avons supposé

qu'il augmenterait d'environ 5,2% par an (soit un accroissement de 66% au cours des dix prochaines années), pour atteindre un maximum de 1 700. Cette augmentation est très plausible, un grand nombre d'enseignants étant tenus, pour conserver leur emploi ou être admissibles à une mutation, de se qualifier dans un autre domaine (ce genre de formation peut alors relever d'autres départements et facultés). En outre, en raison de la nouvelle politique du ministère relative à l'Ontario Teaching Certificate, selon laquelle les qualifications supplémentaires, y compris la spécialisation de type A, ne font plus partie de la formation de base, les besoins pour ce genre de service augmenteront. Si le gouvernement adopte, comme plusieurs l'ont recommandé, une politique de délivrance de certificats temporaires au lieu du système actuel de certificats permanents, le nombre d'inscriptions à plein temps aux programmes de formation en cours d'emploi sera beaucoup plus élevé que ne l'indiquent les tableaux.

Après avoir analysé les différents témoignages présentés, j'en ai conclu qu'il fallait absolument réduire le nombre des inscriptions aux établissements de formation des enseignants, et j'ai présenté des recommandations à court terme en ce sens dans mon deuxième rapport provisoire. Mais je n'irais pas jusqu'à réduire la taille des facultés de pédagogie à un point tel qu'elles ne puissent que répondre aux besoins modestes des dix prochaines années.

Je présente donc une série de recommandations, dont la plupart doivent être considérées dans leur ensemble si l'on veut bien comprendre la solution que je propose à la crise scolaire actuelle. En particulier, le rejet de certaines des plus importantes recommandations détruirait la validité de certaines autres, car elles sont toutes étroitement reliées.

5.1 L'offre et la demande en matière de personnel enseignant

J'endosse la proposition du Comité du ministère de l'Education sur les coûts de l'éducation, selon laquelle le ministère devrait abandonner la responsabilité directe de l'organisation et de la gestion des programmes, qui

sont de la compétence des facultés de pédagogie. Je fais donc la recommandation suivante:

> Que le ministre de l'Education ferme les Collèges de formation des enseignants de Toronto et de Hamilton à la fin de juin 1979 et confie leurs responsabilités aux facultés de pédagogie.

Selon cette recommandation -- qui prend une signification accrue par suite de l'institution d'un seul Ontario Teaching Certificate -- les établissements de formation des enseignants prépareront les candidats pour un plus grand éventail de niveaux qu'auparavant. Les collèges de formation des enseignants de l'Ontario (et les facultés de pédagogie Laurentian et Nipissing), qui n'ont jamais disposé des ressources humaines nécessaires pour offrir d'autres spécialisations que les niveaux primaire et élémentaire, devront effectuer des changements importants dans leurs programmes et leur personnel.

En vue de renforcer les fonctions de formation en cours d'emploi des facultés de pédagogie et de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, je fais la recommandation suivante:

> Que le ministère de l'Education envisage sérieusement la cessation des cours de formation professionnelle des enseignants, tout en continuant d'assumer un certain leadership dans la coordination des programmes offerts par les facultés de pédagogie et l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario.

Pour assurer sans délai des réductions importantes du nombre d'inscriptions aux facultés de pédagogie, je réitère les recommandations de mon deuxième rapport préliminaire et présente la recommandation suivante:

> Que le ministère de l'Education et le ministère des Universités et Collèges établissent immédiatement, pour septembre 1979 et septembre 1980, un contingentement des inscriptions aux facultés de pédagogie, en vue de les réduire de 50% par rapport à 1977-1978.

A plus long terme, je recommande:

> Que le ministère de l'Education et le ministère des Universités et Collèges, après consultation avec le Conseil des universités de l'Ontario et les universités qui ont des facultés de pédagogie, déterminent la taille minimale des facultés de pédagogie qui devraient être maintenues au cours des dix prochaines années, précisent celles qui devront être fermées et indiquent le contingentement

-- sujet à révision périodique -- applicable à chacune des facultés restantes.

Je recommande en outre:

Que le plan recommandé au paragraphe précédent soit révisé en 1988 en fonction des besoins prévus en nouveaux enseignants dans les années 1990.

D'autres recommandations entraîneront des décisions sur l'aide minimale à accorder à la formation en cours d'emploi et aux programmes d'adaptation des nouveaux enseignants et de recherche. Une fois ces décisions prises, nous disposerons d'un système minimum complet garanti de formation des enseignants. Dans l'organisation de ce système minimum, il faudra prendre soin de préciser les établissements concernés et s'assurer qu'ils sont en mesure de dispenser les programmes de formation et de perfectionnement des enseignants, tout en ayant la possibilité de prendre facilement et rapidement de l'expansion pour répondre aux besoins ultérieurs prévus et aux fluctuations temporaires inattendues dans les programmes de formation des enseignants.

Pour éviter toute incompréhension ou mauvaise interprétation des possibilités d'emploi pour les nouveaux diplômés, dans l'immédiat et dans un avenir rapproché, je fais la recommandation suivante:

Que le ministère de l'Education et le ministère des Universités et Collèges, après consultation avec l'Ontario Teachers' Federation et les établissements de formation des enseignants, préparent un énoncé officiel des prévisions sur le nombre d'enseignants nécessaire au cours des dix prochaines années, y compris le nombre probable de nouveaux diplômés des établissements de formation des enseignants qui trouveront vraisemblablement un emploi dans le système scolaire public de l'Ontario.

Je recommande en outre:

Que l'énoncé mentionné dans la recommandation précédente soit distribué aux finissants de 13e année et aux universités, par l'entremise des présidents et doyens des facultés des arts et des sciences et de pédagogie; qu'il paraisse dans la publication Dimensions du ministère de l'Education et soit diffusé dans la presse écrite et électronique.

En vue d'éviter un sérieux excédent de personnel dans les différents domaines d'étude et une carence possible dans d'autres, je fais la recommandation suivante:

Que le ministère de l'Education et le ministère des Universités et Collèges obligent les conseils scolaires à réviser leurs projections relatives à leurs besoins en personnel, par matière. Ces prévisions doivent être mises à jour et communiquées chaque année au ministère par le biais du service de la planification de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario.

Je recommande en outre:

En se fondant sur les renseignements contenus dans le rapport dont il a été question dans la recommandation précédente, que le ministère, de concert avec les établissements de formation des enseignants, coordonne les inscriptions aux différents domaines d'études et niveaux, sans toutefois fixer de contingentement rigide.

5.2 Formation des enseignants

Etant donné les faibles besoins au chapitre des nouveaux enseignants au cours des dix prochaines années, la formation des enseignants prendra considérablement moins d'importance pour les facultés de pédagogie. Mais même dans ce contexte, certaines recommandations intéressantes et utiles ont été proposées pour les programmes de formation des enseignants, et je les reprends à mon compte.

Tant que se poursuivra la baisse de la population scolaire, la mutation des enseignants en fonction dépendra de leur aptitude à s'adapter à de nouvelles tâches. Cela exigera beaucoup plus de connaissances générales et de spécialisation, à moins d'être spécialisé dans plusieurs matières ou domaines. Et comme ces conditions se maintiendront vraisemblablement au cours des prochaines années, je fais la recommandation suivante:

Que les facultés de pédagogie révisent leurs programmes de manière à laisser aux étudiants le plus de souplesse possible dans le choix des domaines d'étude et des niveaux scolaires.

Comme les programmes "personnalisés" des facultés de pédagogie sont en mesure de préparer les diplômés à remplir des tâches utiles en dehors de l'enseignement régulier, je présente la recommandation suivante:

Que les facultés de pédagogie diversifient leurs programmes de manière à décerner également des diplômes à ceux qui se destinent

à un travail autre que l'enseignement régulier: garderies, travail social, jardins d'enfants, éducation dans les pays en voie de développement, par l'entremise du SUCO, par exemple; travail d'agent d'éducation au service de l'industrie et des entreprises commerciales, des pénitenciers, agents d'alphabétisation ou d'éducation des adultes.

Pour faciliter cette diversification, je recommande en outre:

Que les facultés disposent de plus de liberté et de souplesse dans le choix des stages pratiques pour leurs étudiants et qu'elles diversifient cet aspect de leurs programmes de formation.

Je recommande enfin:

Que les facultés qui auront mis au point un programme diversifié du type recommandé ci-dessus et approuvé par le ministère de l'Education et le ministère des Universités et Collèges, soient autorisées à augmenter leur contingentement.

Comme nous vivons dans un pays bilingue, nous devons améliorer l'enseignement du français aux anglophones et de l'anglais aux francophones, même en période de baisse de la population scolaire. Cela ne se fera qu'au prix d'efforts spéciaux, à commencer par la formation des enseignants. Pour ce faire, tout en conservant nos ressources au cours de ces années difficiles, je présente la recommandation suivante:

Qu'une des facultés de pédagogie soit transformée en centre de formation d'enseignants bilingues pour toutes les écoles de l'Ontario. Ce centre, qui deviendrait un microcosme dans lequel les candidats des deux langues officielles pourraient vivre et travailler dans un milieu bilingue, devrait être situé dans un endroit qui faciliterait l'accès aux deux langues et cultures.

Ayant à l'esprit les besoins des enseignants déclarés excédentaires dans un domaine, je recommande en outre:

Que les facultés mettent au point des programmes spéciaux à l'intention des enseignants excédentaires désireux de se recycler ou de se qualifier dans une autre discipline où leurs services seraient nécessaires.

5.3 Formation en cours d'emploi et perfectionnement professionnel

Comme je l'ai déjà mentionné, il ressort des enquêtes et des audiences de cette Commission que les facultés de pédagogie, dotées de ressources humaines d'une rare compétence, devraient jouer un plus grand rôle dans la formation en cours d'emploi et le perfectionnement professionnel des enseignants.[1] Il était naturel que le rapport de l'Association of Deans of Education, présenté par le biais du Conseil des universités de l'Ontario, souligne ce point comme elle l'a fait et insiste sur l'urgence de mettre au point des plans spécifiques pour réorienter leurs ressources vers une participation accrue aux activités de perfectionnement professionnel des enseignants. Quant aux enseignants, ils soulignent également ce besoin et réclament que les facultés de pédagogie jouent un rôle plus actif dans le perfectionnement en cours d'emploi. Individuellement et par le biais de leurs associations, ils ne cessent de réclamer des cours pertinents et qui répondent à leurs besoins. Voici quelques-uns des commentaires que cette Commission a reçus à ce sujet:

"Les facultés de pédagogie devraient orienter leurs priorités de façon plus dynamique dans la formation en cours d'emploi. Elles ont en effet une expérience inappréciable dans la recherche, les programmes, la coordination de projets et le perfectionnement professionnel."

"Les établissements de formation des enseignants devraient s'occuper davantage de répondre aux besoins existants en matière de perfectionnement professionnel des enseignants."

La plupart des pays qui ont étudié l'incidence de la baisse des effectifs scolaires sur la formation des enseignants en ont profité pour orienter les activités du personnel des établissements de formation des enseignants vers l'aide pédagogique en cours d'emploi. Je suis convaincu qu'il ne s'agit pas là d'une tentative pour "tenir occupée" une faculté inutilisée ou pour favoriser les emplois existants par la pratique connue dans les milieux syndicaux sous le nom de "feather-bedding", mais d'une tentative sincère visant à répondre à un grand nombre de besoins réels des enseignants.

---

[1] Qu'elles puissent le faire sans devoir recycler au moins quelques-uns des membres de leur personnel est une question controversée, sur laquelle j'ai reçu des avis contradictoires. Je suis d'avis qu'il n'est pas donné à tous les professeurs des facultés de pédagogie de s'adapter rapidement et facilement aussi bien aux programmes de formation des enseignants qu'aux programmes de perfectionnement en cours d'emploi.

En Ontario comme ailleurs, plusieurs ont exprimé leur inquiétude devant le grand nombre d'enseignants qui, une fois leur certificat permanent obtenu, hésitent à entreprendre des cours de recyclage, de perfectionnement, ou simplement de rafraîchissement. On a également souligné que la plupart de ceux qui participent aux activités de formation en cours d'emploi, souvent les plus consciencieux et les plus compétents, sont ceux qui sentent le besoin de se perfectionner et de se tenir à jour ou qui reconnaissent que dans le système, les promotions dépendent de l'empressement à poursuivre son perfectionnement. Etant donné l'insatisfaction généralisée du public envers l'école -- qui s'exprime de plus en plus ouvertement -- bien des parents accueilleraient favorablement un programme systématique et obligatoire de perfectionnement des enseignants.

Aucune mesure de révision automatique et régulière du droit des enseignants de détenir un certificat ne semble avoir été prise, ni même envisagée sur une grande échelle. Il existe des procédures judiciaires ou autres permettant de retirer à un enseignant son certificat ou de le suspendre pendant une certaine période de temps, mais il s'agit là d'une "approche punitive", très éloignée de la notion de perfectionnement continu et partant, de celle de compétence accrue. Plus que quiconque, les enseignants doivent accepter la notion d'éducation permanente. Loin d'être laissé au hasard, le perfectionnement doit être encouragé, comme cela se fait dans d'autres domaines.

Certains déplorent le manque de programmes provinciaux appropriés pour faciliter l'adaptation des nouveaux diplômés au cours de leur première année d'enseignement, sans compter que la plupart des conseils scolaires ne semblent pas sensibilisés à ce besoin. Dans les facultés de pédagogie, le futur enseignant, qui a très peu de contacts avec une classe, n'est pas préparé à prendre l'entière responsabilité d'un groupe d'élèves. Son diplôme à peine obtenu, le voilà tout à coup responsable d'un groupe d'élèves (s'il a pu trouver un emploi dans l'enseignement) sans autre appui que les conseils intermittents ou distraits des collègues ou du directeur. Cette lacune existe d'ailleurs bien au-delà de la première année d'enseignement. Certains pays, par exemple l'Allemagne de

l'Ouest, consacrent beaucoup plus de temps et de ressources que nous à l'initiation des nouveaux diplômés, et plusieurs pays (par exemple, l'Angleterre) emboîtent le pas en ce sens. En Ontario, nous pourrions profiter de la situation actuelle pour adopter ou mettre au point un programme d'adaptation des enseignants sans expérience ou pour répondre à tout autre besoin des enseignants qui changent de tâche. Je présente donc la recommandation suivante:

> Que le ministère de l'Education reconnaisse le principe d'un programme d'initiation à l'intention des nouveaux diplômés et invite les facultés de pédagogie à offrir ces programmes dans le prolongement de l'enseignement pratique.

Je recommande en outre:

> Que le ministère de l'Education abandonne sa politique de décerner des certificats permanents d'enseignement et adopte plutôt un système de certificats temporaires de cinq ans, renouvelables seulement pour les enseignants pouvant attester de façon satisfaisante qu'ils se sont perfectionnés (au moins en suivant l'équivalent de six semaines de cours) au cours de la période précédant le renouvellement de leur certificat. Les enseignants qui désirent renouveler leur certificat devront fournir la preuve, non seulement de leurs qualifications, mais également de leurs succès professionnels (dans l'enseignement ou ailleurs).

Je recommande enfin:

> Que les facultés de pédagogie et l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario soient encouragés à mettre au point un programme substantiel de formation en cours d'emploi et de perfectionnement professionnel à l'intention des enseignants, y compris le programme d'initiation indiqué dans la recommandation précédente. Les ministères pourraient, comme cela se pratique en Ecosse, financer une certaine partie (par exemple, 20%) de ce programme. Cet encouragement pourrait aussi prendre une forme moins directe, par exemple en mettant au point une formule acceptable de subvention des activités en cours d'emploi à plein temps, au même titre que celles des cours réguliers de formation des enseignants. Je recommande de préférence l'adoption de cette dernière formule.

Pour faciliter l'élaboration systématique de programmes de formation en cours d'emploi, je fais la recommandation suivante:

Que les universités dotées d'une faculté de pédagogie et l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario soient incités, au moyen de subventions d'encouragement, par exemple, à mettre au point un programme menant à un diplôme ou à un grade universitaire en éducation des adultes, dont les crédits nécessaires pourraient être accumulés au moyen des différentes unités d'études des programmes de formation en cours d'emploi. Pour les subventions des inscriptions à ces cours, on pourrait adopter la formule dont il a été question dans la recommandation précédente.

Je recommande en outre:

Que les cours ouvrant droit à des crédits en vue d'un diplôme ou d'un grade universitaire en éducation des adultes soient dûment approuvés par le Conseil de l'université, étant entendu que pour l'obtention du diplôme seulement, il ne sera pas nécessaire de suivre la totalité ou la moitié des cours habituels comme dans la plupart des autres facultés. Pour rendre les programmes de formation en cours d'emploi accessibles au plus grand nombre, les unités d'études correspondant à un cinquième ou à un quart de cours pourraient compter pour ce diplôme.

Tout en étant conscient de ces problèmes, je souhaite qu'une certaine souplesse soit introduite dans les cours menant à un grade universitaire en éducation des adultes.

Ayant à l'esprit le scepticisme de bon aloi de nombreux enseignants -- non seulement en Ontario, mais dans plusieurs autres provinces -- concernant la nature plutôt ésotérique de certains cours de formation en cours d'emploi, je fais la recommandation suivante:

Dans la préparation de programmes en éducation des adultes, que les facultés de pédagogie et l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario sollicitent l'avis et la participation de leurs propres membres et de professeurs et administrateurs compétents et expérimentés de l'extérieur.

La collaboration de tous est essentielle au succès d'un programme de formation en cours d'emploi. Les facultés de pédagogie doivent donc accepter comme légitime la communication réciproque entre les enseignants et les facultés de pédagogie, de manière à diminuer la méfiance et le scepticisme que bien des enseignants entretiennent à l'égard des programmes émanant des universités.

Pour faciliter l'accès aux ressources des facultés de pédagogie et de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario aux enseignants inscrits à des activités de

formation ou de consultation de courte durée, qui font partie intégrante des programmes de perfectionnement en cours d'emploi, je fais la recommandation suivante:

> Que le ministère accepte de subventionner un certain pourcentage (par exemple, 10%) des activités d'une faculté de pédagogie ou de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario pour la mise sur pied d'un service de consultation distinct et approuvé à l'intention du système scolaire.

Je recommande en outre:

> Que les frais accessoires propres aux activités de perfectionnement professionnel de courte durée dont il a été question dans la recommandation précédente (à l'exclusion, naturellement, de la rémunération des professeurs) soient assumés par les participants.

Advenant l'adoption de la recommandation selon laquelle une preuve de perfectionnement pourrait être exigée pour le renouvellement d'un certificat, des mesures doivent être prises pour dispenser des programmes de perfectionnement en cours d'emploi sur une grande échelle tout au long de l'année. Pour permettre aux enseignants de suivre ces cours, je fais la recommandation suivante:

> Que les conseils scolaires soient encouragés à maintenir des "banques" d'enseignants pour permettre à ceux qui le désirent de s'inscrire aux activités de formation en cours d'emploi.

Dans un système scolaire en compression, certains enseignants excédentaires pourraient contribuer à alléger la tâche de leurs collègues. A cette fin, je fais la recommandation suivante:

> Que les nouveaux diplômés soient d'abord embauchés à temps partiel (qu'on leur confie par exemple 1/2 ou 2/3 de tâche, avec salaire proportionnel) et qu'au cours de leur première année d'enseignement, ils soient tenus de participer au programme d'initiation et aux séminaires organisés par les facultés d'éducation et l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario (en collaboration avec le ministère de l'Education et les associations d'enseignants).

En raison des horaires chargés de nombreux enseignants, je présente la recommandation suivante:

> Dans la mesure du possible et en vue de faciliter l'accès à certains services spéciaux, que les facultés de pédagogie et l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario dispensent leurs programmes de perfectionnement en cours d'emploi dans les endroits les plus accessibles à l'ensemble des participants. Cette mesure s'applique notamment dans le cas des enseignants de la région Nord.

5.4 Recommandations générales

L'un des problèmes les plus importants de la formation des enseignants en Ontario est peut-être l'absence d'un organisme consultatif où les représentants de tous les groupes intéressés (ministère de l'Education, ministère des Universités et Collèges, facultés et collèges de pédagogie, Institut d'études pédagogiques, associations d'enseignants, administrateurs et commissaires, etc.) pourraient discuter ouvertement de la formation des enseignants et conseiller le gouvernement sur les politiques à adopter. Récemment, il est parfois arrivé qu'un ministère ne semble pas comprendre les politiques d'un autre ministère. Lorsqu'un groupe particulier rencontre un ministre, les autres groupes ont tendance à se méfier des suggestions qui peuvent lui être présentées. Il me semble essentiel que le gouvernement prenne l'initiative de mettre sur pied un organisme semblable, qui augmenterait la crédibilité des politiques adoptées par le ministère à la suite de consultations. Je fais donc la recommandation suivante:

> Que le ministère de l'Education et le ministère des Universités et Collèges mettent sur pied un comité consultatif sur les besoins en personnel et la formation des enseignants, représentatif de toutes les parties intéressées.[1]

Bien des enseignants craignent que les réductions des inscriptions aux facultés de pédagogie et à l'Institut d'études pédagogiques ne nuisent aux programmes menant à un grade universitaire en pédagogie et à l'élaboration de nouveaux programmes en ce sens. Ces programmes, dont l'importance a été reconnue au cours des dix dernières années, ont été accueillis avec enthousiasme par les enseignants et seront de plus en plus nécessaires. Je fais donc la recommandation suivante:

> Que les facultés de pédagogie et l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario soient encouragés à maintenir leurs programmes universitaires de formation pédagogique au moins à leurs niveaux actuels d'admission.

Pendant trop longtemps, en raison d'un nombre extrêmement limité de programmes menant à un grade universitaire en pédagogie, nos étudiants étaient forcés de fréquenter des universités étrangères. Nous avons maintenant mis au point un programme dont nous pouvons être fiers. Nous ne devons pas perdre ce que nous avons gagné.

---

[1] L'Ontario Teacher Education Forum, récemment approuvé, constitue un pas dans cette direction; il pourrait servir de base à ce comité.

En raison des exigences des programmes de formation des enseignants, la plupart des facultés de pédagogie n'ont pu entreprendre les recherches qu'elles auraient voulu faire et pour lesquelles elles avaient les compétences nécessaires. Maintenant que les besoins en nouveaux diplômés diminuent, elles devraient être plus en mesure de se consacrer davantage à la recherche pédagogique pratique. Comme la recherche fait partie intégrante du rôle de l'université, elle devrait profiter non seulement à la faculté elle-même, mais à l'ensemble du système scolaire. Je fais donc la recommandation suivante:

> Que les facultés de pédagogie et l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario soient encouragés à étendre leurs activités à la recherche pédagogique et que tous les membres du personnel, sans distinction, aient droit aux subventions générales et spéciales allouées à cette fin par les ministères et autres organismes.

Les décisions touchant l'avenir des programmes de formation des enseignants et de formation en cours d'emploi peuvent entraîner la fermeture de certains collèges ou facultés de pédagogie ou la réduction de leurs activités. En ce cas, le gouvernement devrait prendre des mesures pour indemniser les professeurs excédentaires affectés par ces politiques. En Europe[1] (Angleterre, Ecosse, Suède, Danemark et Allemagne), on admet que le gouvernement est responsable des salaires des professeurs réguliers de pédagogie dont la carrière est affectée par suite de décisions gouvernementales et qui ne peuvent trouver un emploi à la mesure de leurs compétences (voir l'article du professeur V. Ready, Crombie Compensations in England, dans le Bulletin d'information n° 10 de cette Commission). Lorsque les salaires ne sont pas garantis, ils sont remplacés par une indemnité raisonnable de départ ou des subventions de formation ou autres. Je fais donc la recommandation suivante:

> Que les ministères envisagent l'élaboration d'une politique appropriée de compensation à l'égard des professeurs de pédagogie qui, en raison d'une décision ministérielle, ne pourront trouver un emploi correspondant à leur compétence.

Je ne crois pas qu'il soit justifié, dans le contexte actuel, de continuer à verser indéfiniment leur salaire à ces enseignants. Mais une forme quelconque de compensation et d'aide qui permette aux professeurs excédentaires de se trouver

---

[1] Les professeurs et membres des facultés sont souvent des fonctionnaires du gouvernement.

un emploi à la mesure de leurs compétences m'apparaît non seulement justifiée, mais elle s'inscrit dans les droits des travailleurs. C'est là un problème général auquel d'autres facultés universitaires devront faire face, et qui doit être réglé à l'intérieur du système universitaire par le biais d'une entente générale avec le gouvernement.

Appendice 5.A

L'effet cumulatif de ces recommandations sera de réduire les programmes de formation des enseignants en Ontario et de diriger une grande partie des ressources des services de formation des enseignants vers la formation en cours d'emploi, de perfectionnement professionnel des enseignants (y compris les programmes d'initiation de nouveaux enseignants) et des programmes diversifiés d'aide pédagogique et de recherche. La mise en pratique de ces recommandations au niveau d'une faculté pourrait donner les résultats suivants:

Budget actuel

Financement des programmes de formation des enseignants	- 80%	$1 600 000
Financement des programmes de perfectionnement en cours d'emploi	- 10%	200 000
Programmes menant à un grade universitaire	- 10%	200 000
		$2 000 000

Si le gouvernement décidait de réduire de 20% le budget de la formation des enseignants (en dollars constants), le nouveau budget se présenterait ainsi:

Nouveau budget

(fondé sur la mise en oeuvre des recommandations de ce rapport)

Financement des programmes de formation des enseignants	- 50%	$ 800 000	
Financement des programmes de perfectionnement en cours d'emploi	- 20%	320 000	
Programmes menant à un grade universitaire	- 12,5%	200 000	(soit le niveau actuel)
Programmes diversifiés	- 7,5%	120 000	
Recherche	- 10%	160 000	
		$1 600 000	

Cette répartition indique une baisse sensible dans les services de formation des enseignants, qui correspond aux besoins en nouveaux diplômés. Elle montre également comment, avec l'aide financière des ministères, les facultés de pédagogie pourraient se consacrer efficacement à répondre aux besoins sans cesse croissants de perfectionnement professionnel chez les enseignants. Cela leur permettrait de conserver leurs équipes de professeurs d'expérience, essentielles au maintien de programmes de qualité. Le personnel supplémentaire nécessaire pourrait être embauché, au besoin, pour de courtes périodes. Cela permettrait également d'être en mesure de répondre rapidement à une demande inattendue provenant d'un secteur ou l'autre des activités de la faculté.

Appendice 5.B

Tableaux des simulations du modèle informatique FLEXOR

TABLEAU 5.B.1

PROJECTIONS SUR LES BESOINS DE FORMATION DES ENSEIGNANTS, INSCRIPTIONS ET COÛTS, 1978 À 2001

SIMULATION N° 12

ANNÉE	BESOINS EN NOUVEAUX DIPLÔMÉS			INSCRIPTIONS (FORMATION DES ENSEIGNANTS) NOMBRE DE DIPLÔMÉS EMBAUCHÉS			INSCRIPTIONS — ÉLÉMENTAIRE			INSCRIPTIONS — SECONDAIRE			INSCRIPTIONS — TOTAL		
	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL	FORM. DES ENS.	[illegible]	TOTAL	FORM. DES ENS.	[illegible]	TOTAL	FORM. DES ENS.	[illegible] L'EMPLOI	TOTAL
	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	RATIO	RATIO	RATIO	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE
1977	1,700	[illegible]	2,650	[illegible]	[illegible]	2.15	[illegible]	500	3,282	2,916	523	3,439	[illegible]	[illegible]	[illegible]
1978	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1.77	[illegible]	1.91	2,262	[illegible]	[illegible]	2,236	[illegible]	[illegible]	4,495	[illegible]	[illegible]
1979	[illegible]	704	[illegible]	1.40	[illegible]	[illegible]	1,429	[illegible]	2,003	1,406	599	[illegible]	2,537	[illegible]	4,016
1980	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1.41	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1,857	630	[illegible]	1,267	[illegible]	[illegible]	[illegible]
1981	627	183	[illegible]	1.40	[illegible]	[illegible]	677	[illegible]	1,525	[illegible]	[illegible]	1,040	1,242	1,323	[illegible]
1982	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1.40	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1,696	[illegible]	713	[illegible]	1,271	1,398	[illegible]
1983	[illegible]	40	[illegible]	1.40	2.00	[illegible]	[illegible]	722	1,756	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1,114	1,473	[illegible]
1984	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1,567	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1,548	[illegible]
1985	[illegible]	184	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1,586	378	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
1986	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1.40	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1,720	392	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1,698	[illegible]
1987	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1.40	[illegible]	[illegible]	944	[illegible]	1,782	[illegible]	[illegible]	1,331	[illegible]	1,698	[illegible]
1988	721	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1,843	407	[illegible]	[illegible]	1,417	1,698	[illegible]
1989	718	163	882	1.40	[illegible]	1.51	[illegible]	[illegible]	1,639	327	[illegible]	1,192	[illegible]	1,698	[illegible]
1990	[illegible]	113	[illegible]	1.40	[illegible]	1.46	1,071	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1,698	[illegible]
1991	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1.40	[illegible]	1.53	1,048	[illegible]	1,861	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1,698	[illegible]
1992	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1.54	[illegible]	[illegible]	1,891	477	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1,698	[illegible]
1993	[illegible]	234	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1.57	1,044	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1,698	[illegible]
1994	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1.56	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1,698	[illegible]
1995	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1.40	2.00	[illegible]	1,029	[illegible]	1,862	647	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1,698	[illegible]
1996	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1,872	614	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1,698	[illegible]
1997	[illegible]	[illegible]	1,060	1.40	2.00	1.57	1,051	[illegible]	1,884	618	865	1,483	[illegible]	1,698	3,367
1998	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1,859	608	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1,698	[illegible]
1999	[illegible]	332	1,040	1.40	[illegible]	1.59	992	833	1,825	664	865	[illegible]	[illegible]	1,698	[illegible]
2000	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1.53	977	[illegible]	1,810	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1,698	[illegible]
2001	630	332	1,022	1.40	[illegible]	1.53	966	[illegible]	1,799	664	865	1,529	1,630	1,698	3,328

ANNÉE	COÛTS — COÛTS D'OPÉRATION			COÛTS PAR ÉLÈVE			COÛTS PAR DIPL. EMBAUCHÉ		
	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL
	$	$	$	$	$	$	$	$	$
1977	15,600,000	16,800,000	[illegible]	[illegible]	4,885	[illegible]	10,673	[illegible]	[illegible]
1978	15,132,000	16,296,000	31,428,000	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	19,194	15,184
1979	14,678,040	[illegible]	[illegible]	[illegible]	7,875	7,602	[illegible]	[illegible]	18,783
1980	[illegible]	15,332,906	[illegible]	[illegible]	[illegible]	9,467	15,981	44,911	[illegible]
1981	13,810,568	[illegible]	28,683,487	[illegible]	[illegible]	11,181	11,589	70,878	18,460
1982	[illegible]	[illegible]	27,822,983	[illegible]	[illegible]	10,831	11,272	[illegible]	[illegible]
1983	[illegible]	[illegible]	26,988,293	[illegible]	16,840	[illegible]	[illegible]	28,044	19,351
1984	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	10,643	11,871	8,790	13,390
1985	[illegible]	13,166,888	[illegible]	7,711	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
1986	11,859,604	[illegible]	[illegible]	[illegible]	10,171	8,276	9,110	[illegible]	11,744
1987	[illegible]	[illegible]	24,015,699	[illegible]	9,354	7,713	8,537	[illegible]	11,806
1988	11,331,852	[illegible]	[illegible]	[illegible]	9,596	[illegible]	[illegible]	23,885	12,139
1989	[illegible]	12,020,480	[illegible]	[illegible]	10,086	[illegible]	[illegible]	[illegible]	11,610
1990	11,050,255	11,900,275	22,950,531	[illegible]	[illegible]	7,663	8,306	[illegible]	[illegible]
1991	10,995,004	11,840,774	[illegible]	[illegible]	[illegible]	7,271	8,108	15,551	[illegible]
1992	10,995,004	[illegible]	[illegible]	[illegible]	8,821	[illegible]	[illegible]	[illegible]	10,529
1993	11,049,979	11,899,978	[illegible]	[illegible]	8,304	6,933	8,226	16,909	[illegible]
1994	11,138,379	11,995,178	[illegible]	[illegible]	8,430	7,006	8,438	14,545	10,619
1995	[illegible]	12,103,134	[illegible]	[illegible]	8,006	[illegible]	[illegible]	[illegible]	11,050
1996	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	7,035	8,390	[illegible]	[illegible]
1997	[illegible]	12,346,407	[illegible]	[illegible]	8,325	7,071	[illegible]	[illegible]	[illegible]
1998	11,579,166	12,469,872	[illegible]	[illegible]	[illegible]	7,217	9,021	[illegible]	11,338
1999	[illegible]	12,594,570	[illegible]	6,409	[illegible]	7,243	9,109	16,536	11,658
2000	11,811,907	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	7,353	9,242	16,599	11,788
2001	[illegible]	[illegible]	24,777,748	6,632	8,402	7,445	---	---	---

SOURCE: THE HANSEN GROUP
DETAILED REPORTS OF SIMULATION EXPERIMENTS 1-19
THE FUTURE FOR TEACHER EDUCATION IN ONTARIO

TABLEAU 5.B.2

PROJECTIONS SUR LES BESOINS DE FORMATION DES ENSEIGNANTS, INSCRIPTIONS ET COÛTS, 1978 À 2001

SIMULATION N° 13

ANNÉE	BESOINS EN NOUVEAUX DIPLÔMÉS			INSCRIPTIONS (FORMATION DES ENSEIGNANTS) NOMBRE DE DIPLÔMÉS EMBAUCHÉS			INSCRIPTIONS – ÉLÉMENTAIRE			INSCRIPTIONS – SECONDAIRE			INSCRIPTIONS – TOTAL			COÛTS – COÛTS D'EXPLOITATION			COÛTS – COÛTS PAR ÉLÈVE			COÛTS – COÛTS PAR DIPL. EMBAUCHÉ		
	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL	FORM. DES ENS.	PERF. EN COURS D'EMPLOI	TOTAL	FORM. DES ENS.	PERF. EN COURS D'EMPLOI	TOTAL	FORM. DES ENS.	PERF. EN COURS D'EMPLOI	TOTAL	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL
	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	RATIO	RATIO	RATIO	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	$	$	$	$	$	$	$	$	$
1977	1,300	1,350	2,650	2.14	2.16	2.15	2,782	500	3,282	2,916	523	3,439	5,698	1,023	6,721	15,600,000	16,800,000	32,400,000	4,753	4,885	4,821	10,673	13,666	12,041
1978	1,278	1,075	2,353	1.84	1.86	1.85	2,356	537	2,893	1,996	561	2,557	4,352	1,098	5,450	15,132,000	16,296,000	31,428,000	5,231	6,373	5,767	12,493	18,808	15,099
1979	1,020	705	1,725	1.55	1.55	1.55	1,578	574	2,152	1,094	599	1,693	2,672	1,173	3,845	14,678,040	15,807,120	30,485,160	6,820	9,338	7,928	12,637	34,381	18,489
1980	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1.25	1.25	1.25	1,112	611	1,723	394	637	1,031	1,506	1,248	2,754	14,237,699	15,332,906	29,570,605	8,262	14,977	10,738	15,431	35,111	21,336
1981	627	183	809	1.25	1.25	1.25	783	648	1,431	225	675	903	1,011	1,323	2,334	13,810,568	14,872,919	28,683,487	9,649	16,466	12,[illegible]97	11,065	51,677	16,624
1982	722	80	802	1.25	1.25	1.25	903	685	1,588	100	713	813	1,003	1,398	2,401	13,396,[illegible]	14,426,732	27,822,983	8,437	17,748	11,590	10,782	48,569	15,854
1983	735	40	775	1.25	1.25	1.25	923	722	1,645	50	751	801	973	1,473	2,446	12,994,363	13,993,[illegible]	26,988,293	7,900	17,471	11,034	13,088	18,237	14,928
1984	577	52	629	1.25	1.25	1.25	722	759	1,481	65	789	854	786	1,548	2,334	12,604,532	13,574,[illegible]	26,179,644	8,513	15,900	11,214	11,239	5,759	12,194
1985	564	189	753	1.25	1.25	1.25	705	746	1,501	237	827	1,064	941	1,623	2,564	12,226,396	13,166,888	25,393,285	8,146	12,381	9,902	9,255	15,469	11,534
1986	634	195	829	1.25	1.25	1.25	792	833	1,625	244	865	1,109	1,037	1,698	2,735	11,859,604	12,771,882	24,631,486	7,297	11,514	9,008	8,615	12,254	10,376
1987	674	237	911	1.25	1.25	1.25	848	833	1,681	291	865	1,156	1,139	1,698	2,837	11,563,114	12,452,585	24,[illegible]	6,880	10,769	8,465	[illegible],084	15,429	10,426
1988	721	203	925	1.25	1.25	1.25	902	833	1,735	254	865	1,119	1,156	1,698	2,854	11,331,852	12,203,533	23,535,385	6,532	10,904	8,247	8,199	16,962	10,810
1989	719	163	882	1.25	1.25	1.25	898	833	1,731	204	865	1,069	1,102	1,698	2,800	11,161,874	12,020,489	23,182,[illegible]34	6,448	11,242	8,279	7,569	20,337	10,393
1990	765	113	878	1.25	1.25	1.25	956	833	1,789	141	865	1,006	1,037	1,698	2,79[illegible]	11,050,25[illegible]	11,900,275	22,950,531	6,176	11,828	8,210	7,891	8,452	9,525
1991	748	198	946	1.25	1.25	1.25	936	833	1,769	247	865	1,112	1,182	1,698	2,880	10,995,004	11,840,774	22,835,778	6,217	10,649	7,928	7,699	11,014	9,429
1992	755	239	994	1.25	1.25	1.25	944	833	1,777	298	865	1,163	1,243	1,698	2,941	10,995,004	11,840,774	22,835,778	6,186	10,178	7,765	7,833	10,693	9,371
1993	746	284	1,030	1.25	1.25	1.25	932	833	1,765	355	865	1,220	1,287	1,698	2,985	11,049,979	11,899,978	22,949,957	6,260	9,754	7,688	7,810	12,413	9,644
1994	747	379	1,126	1.25	1.25	1.25	934	833	1,767	349	865	1,214	1,283	1,698	2,981	11,138,379	11,995,178	23,133,557	6,303	9,883	7,761	8,012	10,658	9,408
1995	735	323	1,058	1.25	1.25	1.25	919	833	1,752	404	865	1,269	1,323	1,698	3,021	11,233,624	12,103,134	23,341,759	6,416	9,536	7,727	7,941	12,555	9,742
1996	742	307	1,049	1.25	1.25	1.25	928	833	1,761	384	865	1,249	1,311	1,698	3,009	11,351,011	12,224,166	23,575,176	6,447	9,789	7,834	7,965	12,157	9,693
1997	751	309	1,060	1.25	1.25	1.25	939	833	1,772	386	865	1,251	1,325	1,698	3,023	11,464,521	12,346,407	23,810,928	6,471	9,867	7,877	8,287	12,532	10,063
1998	733	304	1,037	1.25	1.25	1.25	916	833	1,749	380	865	1,245	1,296	1,698	2,994	11,579,166	12,469,872	24,049,038	6,620	10,015	8,031	8,561	11,473	10,008
1999	708	332	1,040	1.25	1.25	1.25	886	833	1,719	415	865	1,280	1,300	1,698	2,998	11,694,958	12,594,570	24,289,528	6,805	9,841	8,101	8,636	12,345	10,242
2000	698	331	1,029	1.25	1.25	1.25	872	833	1,705	413	865	1,278	1,286	1,698	2,984	11,811,907	12,720,516	24,532,424	6,926	9,951	8,222	8,758	12,387	10,344
2001	690	332	1,022	1.25	1.25	1.25	862	833	1,695	415	865	1,280	1,277	1,698	2,975	11,930,026	12,847,721	24,777,748	7,037	10,037	8,327	---	---	---

SOURCE: THE HANSEN GROUP
DETAILED REPORTS OF SIMULATION EXPERIMENTS 1-19
THE FUTURE FOR TEACHER EDUCATION IN ONTARIO

TABLEAU 5.B.3

PROJECTIONS SUR LES BESOINS DE FORMATION DES ENSEIGNANTS, INSCRIPTIONS ET COÛTS, 1978 À 2001

SIMULATION Nº 14

ANNÉE	BESOINS EN NOUVEAUX DIPLÔMÉS			INSCRIPTIONS (FORMATION DES ENSEIGNANTS) [illegible]			INSCRIPTIONS: ÉLÉMENTAIRE			INSCRIPTIONS: SECONDAIRE			INSCRIPTIONS: TOTAL			COÛTS: COÛTS D'EXPLOITATION			COÛTS PAR ÉLÈVE			COÛTS PAR DIPL. EMBAUCHÉ		
	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL	FORM. DES ENS.	PERF. EN COURS D'EMPLOI	TOTAL	FORM DES ENS.	PERF. EN COURS D'EMPLOI	TOTAL	FORM DES ENS.	PERF. EN COURS D'EMPLOI	TOTAL	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL
	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	RATIO	RATIO	RATIO	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	$	$	$	$	$	$	$	$	$
1977	1,300	1,350	2,650	2.14	[illegible]	2.15	[illegible]	500	3,282	2,916	523	3,439	5,698	1,023	6,721	15,600,000	16,800,000	32,400,000	[illegible]	4,885	4,821	10,673	13,666	12,041
1978	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1,099	[illegible]	[illegible]	[illegible]	31,428,000	[illegible]	5,826	5,616	12,412	19,194	15,184
1979	1,020	704	1,725	1.40	[illegible]	1.64	1,429	574	2,003	[illegible]	[illegible]	2,007	[illegible]	1,173	4,010	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	7,875	7,002	12,334	36,983	18,783
1980	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1.40	[illegible]	1.56	1,246	611	1,857	630	637	1,267	1,875	1,248	3,123	[illegible]	15,332,906	[illegible]	[illegible]	12,104	9,467	15,981	44,911	23,242
1981	627	183	[illegible]	1.40	2.00	1.54	877	648	1,525	365	675	1,040	1,242	[illegible]	[illegible]	13,810,568	14,872,919	28,683,487	[illegible]	14,298	11,181	11,589	70,878	18,460
1982	722	[illegible]	[illegible]	1.40	[illegible]	1.46	1,011	[illegible]	1,696	160	713	873	1,171	[illegible]	2,569	[illegible]	14,426,732	27,822,983	7,893	16,530	10,831	11,272	71,901	17,232
1983	738	40	778	1.40	2.00	1.43	1,034	722	1,756	80	751	831	1,114	1,473	2,587	12,994,363	13,993,930	26,988,293	7,402	16,840	10,434	13,703	28,044	19,351
1984	577	52	629	1.40	2.00	1.45	[illegible]	759	1,567	104	789	893	912	1,548	2,460	[illegible]	13,574,112	26,178,644	8,043	15,208	10,643	11,871	8,790	13,390
1985	564	189	753	1.40	2.00	[illegible]	790	796	1,586	378	327	1,205	1,168	1,623	2,791	12,226,396	[illegible]	[illegible]	7,711	10,923	9,099	9,477	21,755	12,785
1986	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1.40	2.00	1.54	[illegible]	833	1,751	391	865	1,256	[illegible]	1,698	3,007	11,859,604	12,771,882	[illegible]	6,774	10,171	8,193	9,111	17,286	11,760
1987	689	[illegible]	922	1.40	2.00	1.55	964	833	1,797	466	865	1,331	1,431	1,698	3,129	[illegible]	12,516,444	[illegible]	6,466	9,402	7,715	8,153	21,555	11,400
1988	765	203	968	1.40	2.00	1.53	1,071	833	1,904	407	865	1,272	1,478	1,698	3,176	11,506,188	12,391,280	[illegible]	6,044	9,744	7,525	8,371	24,252	11,873
1989	773	165	937	1.40	2.00	1.50	1,022	833	1,915	327	865	1,192	1,409	1,698	[illegible]	11,506,188	12,391,280	[illegible]	6,007	10,397	7,691	7,622	30,093	11,220
1990	853	113	[illegible]	1.40	2.00	1.47	1,194	833	2,027	226	865	1,091	1,420	1,698	3,118	11,552,213	[illegible]	[illegible]	5,698	11,405	7,695	8,022	13,040	10,448
1991	848	198	1,046	1.40	2.00	1.51	1,188	833	2,021	395	865	1,260	1,583	1,698	3,281	11,609,974	[illegible]	24,113,023	5,746	9,923	7,350	7,575	16,014	10,154
1992	901	[illegible]	1,146	1.40	2.00	1.53	1,261	833	2,094	490	865	1,355	1,751	1,698	3,449	11,679,634	[illegible]	24,257,701	5,577	9,286	7,034	7,596	15,351	10,077
1993	926	296	1,222	1.40	2.00	1.55	1,296	833	2,129	592	865	1,457	1,889	1,698	3,587	11,761,391	12,666,114	24,427,504	5,523	8,692	6,811	7,441	16,312	10,066
1994	962	316	1,278	1.40	2.00	1.55	1,347	833	2,180	631	865	1,496	1,978	1,698	3,676	11,855,482	12,767,443	24,622,924	5,438	8,534	6,698	7,525	12,592	9,456
1995	974	[illegible]	1,401	1.40	2.00	1.58	1,363	833	2,196	855	865	1,720	2,218	1,698	3,916	11,962,181	12,882,350	24,844,531	5,447	7,488	6,344	7,837	13,494	9,897
1996	947	475	1,422	1.40	2.00	1.60	1,326	833	2,159	949	865	1,814	2,276	1,698	3,974	12,081,803	13,011,173	25,092,977	5,595	7,171	6,315	7,492	14,822	9,912
1997	990	459	1,450	1.40	2.00	1.59	1,387	833	2,220	919	865	1,784	2,305	1,698	4,003	12,202,621	13,141,285	25,343,906	5,497	7,368	6,331	7,572	13,050	9,568
1998	1,007	519	1,525	1.40	2.00	1.60	1,409	833	2,242	1,037	865	1,902	2,447	1,698	4,145	12,324,648	13,272,698	25,597,345	5,496	6,977	6,176	7,458	12,629	9,375
1999	1,039	573	1,612	1.40	2.00	1.61	1,454	833	2,287	1,146	865	2,011	2,630	1,698	4,298	12,447,394	13,405,425	25,853,319	5,443	6,666	6,015	7,229	11,988	9,029
2000	1,095	637	1,732	1.40	2.00	1.62	1,533	833	2,366	1,275	865	2,140	2,807	1,698	4,505	12,572,373	13,539,479	26,111,852	5,314	6,328	5,796	7,000	11,768	8,799
2001	1,164	685	1,849	1.40	2.00	1.62	1,629	833	2,462	1,371	865	2,236	3,000	1,698	4,698	12,698,097	13,674,874	26,372,971	5,157	6,116	5,614	---	---	---

SOURCE: THE HANSEN GROUP
DETAILED REPORTS OF SIMULATION EXPERIMENTS 1-19
THE FUTURE FOR TEACHER EDUCATION IN ONTARIO

TABLEAU 5.B.4

PROJECTIONS SUR LES BESOINS DE FORMATION DES ENSEIGNANTS, INSCRIPTIONS ET COÛTS, 1978 À 2001

SIMULATION No 15

ANNÉE	BESOINS EN NOUVEAUX DIPLÔMÉS			INSCRIPTIONS (FORMATION DES ENSEIGNANTS) NOMBRE DE DIPLÔMÉS EMBAUCHÉS			INSCRIPTIONS: ÉLÉMENTAIRE			INSCRIPTIONS: SECONDAIRE			INSCRIPTIONS: TOTAL			COÛTS: COÛTS D'EXPLOITATION			COÛTS: COÛTS PAR ÉLÈVE			COÛTS: COÛTS PAR DIPL. EMBAUCHÉ		
	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL	FORM. DES ENS.	PERF. EN COURS D'EMPLOI	TOTAL	FORM. DES ENS.	PERF. EN COURS D'EMPLOI	TOTAL	FORM. DES ENS.	PERF. EN COURS D'EMPLOI	TOTAL	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL
	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	RATIO	RATIO	RATIO	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	$	$	$	$	$	$	$	$	$
1977	1,300	1,350	2,650	2.14	2.16	2.15	2,782	500	3,282	2,916	523	3,439	5,698	1,023	6,721	15,600,000	16,800,000	32,400,000	4,753	4,885	4,821	10,673	13,666	12,041
1978	1,278	1,075	2,353	1.84	1.86	1.85	2,356	537	2,893	1,966	561	2,557	4,352	1,098	5,450	15,132,000	16,296,000	31,428,000	5,231	6,373	5,767	12,493	18,808	15,099
1979	1,020	704	1,725	1.55	1.55	1.55	1,578	574	2,152	1,094	599	1,693	2,672	1,173	3,845	14,678,040	15,807,120	30,485,160	6,820	9,338	7,928	12,637	34,381	18,489
1980	890	315	1,205	1.25	1.25	1.25	1,112	611	1,723	394	637	1,031	1,506	1,248	2,754	14,237,699	15,332,906	29,570,605	8,262	14,877	10,738	15,431	35,111	21,336
1981	627	183	809	1.25	1.25	1.25	783	648	1,431	228	675	903	1,011	1,323	2,334	13,810,568	14,872,919	28,683,487	9,649	16,466	12,287	11,065	51,677	16,624
1982	722	80	802	1.25	1.25	1.25	903	685	1,588	100	713	813	1,003	1,398	2,401	13,396,251	14,426,732	27,822,983	8,437	17,748	11,590	10,782	48,569	15,854
1983	738	40	778	1.25	1.25	1.25	923	722	1,645	50	751	801	973	1,473	2,446	12,994,363	13,993,930	26,988,293	7,900	17,471	11,034	13,088	18,237	17,928
1984	577	52	629	1.25	1.25	1.25	722	759	1,481	65	789	854	786	1,548	2,334	12,604,532	13,574,112	26,178,644	8,513	15,900	11,214	11,239	5,759	12,194
1985	564	189	753	1.25	1.25	1.25	705	796	1,501	237	827	1,064	941	1,623	2,564	12,226,396	13,166,888	25,393,285	8,146	12,381	9,902	8,949	15,469	11,240
1986	656	195	851	1.25	1.25	1.25	819	833	1,652	244	865	1,109	1,064	1,698	2,762	11,859,604	12,771,882	24,631,486	7,177	11,514	8,919	8,624	12,254	10,418
1987	689	233	922	1.25	1.25	1.25	861	833	1,694	291	865	1,156	1,153	1,698	2,851	11,622,412	12,516,444	24,138,856	6,860	10,824	8,468	7,724	15,508	10,080
1988	765	203	968	1.25	1.25	1.25	956	833	1,789	254	865	1,119	1,210	1,698	2,908	11,506,188	12,391,280	23,897,468	6,431	11,071	8,217	7,954	17,223	10,619
1989	773	163	937	1.25	1.25	1.25	966	833	1,799	204	865	1,069	1,171	1,698	2,869	11,506,188	12,391,280	23,897,468	6,395	11,589	8,331	7,244	20,964	10,096
1990	853	113	966	1.25	1.25	1.25	1,066	833	1,899	141	865	1,006	1,207	1,698	2,905	11,552,213	12,440,845	23,993,058	6,082	12,365	8,258	7,645	8,836	9,534
1991	848	198	1,046	1.25	1.25	1.25	1,060	833	1,893	247	865	1,112	1,307	1,698	3,005	11,609,974	12,503,049	24,113,023	6,132	11,245	8,023	7,218	11,342	9,156
1992	901	245	1,146	1.25	1.25	1.25	1,126	833	1,959	306	865	1,171	1,432	1,698	3,130	11,679,634	12,578,067	24,257,701	5,962	10,742	7,750	7,250	11,099	9,082
1993	926	296	1,222	1.25	1.25	1.25	1,157	833	1,990	370	865	1,235	1,528	1,698	3,226	11,761,391	12,666,114	24,427,504	5,909	10,255	7,573	7,107	12,028	9,053
1994	962	316	1,278	1.25	1.25	1.25	1,203	833	2,936	394	865	1,259	1,597	1,698	3,295	11,855,482	12,767,443	24,622,924	5,823	10,137	7,472	7,195	9,349	8,518
1995	974	428	1,401	1.25	1.25	1.25	1,217	833	2,050	535	865	1,400	1,752	1,698	3,450	11,962,181	12,882,350	24,844,531	5,836	9,204	7,202	7,496	10,367	8,871
1996	947	475	1,422	1.25	1.25	1.25	1,184	833	2,017	593	865	1,458	1,777	1,698	3,475	12,081,803	13,011,173	25,092,977	5,990	8,922	7,220	7,160	11,525	8,852
1997	990	459	1,450	1.25	1.25	1.25	1,238	833	2,071	574	865	1,439	1,812	1,698	3,510	12,202,621	13,141,285	25,343,906	5,892	9,131	7,220	7,246	10,109	8,578
1998	1,007	519	1,525	1.25	1.25	1.25	1,258	833	2,091	648	865	1,513	1,907	1,698	3,605	12,324,648	13,272,698	25,597,345	5,893	8,771	7,101	7,140	9,922	8,401
1999	1,039	573	1,612	1.25	1.25	1.25	1,298	833	2,131	716	865	1,581	2,015	1,698	3,713	12,447,894	13,405,425	25,853,319	5,840	8,477	6,964	6,926	9,529	8,059
2000	1,095	637	1,732	1.25	1.25	1.25	1,369	833	2,202	797	865	1,662	2,165	1,698	3,863	12,572,373	13,539,479	26,111,852	5,711	8,148	6,759	6,716	9,471	7,915
2001	1,164	685	1,849	1.25	1.25	1.25	1,455	833	2,288	857	865	1,722	2,311	1,698	4,009	12,698,097	13,674,874	26,372,971	5,551	7,942	6,578	---	---	---

SOURCE: THE HANSEN GROUP
DETAILED REPORTS OF SIMULATION EXPERIMENTS 1-19
THE FUTURE FOR TEACHER EDUCATION IN ONTARIO

TABLEAU 5.B.5

PROJECTIONS SUR LES BESOINS DE FORMATION DES ENSEIGNANTS, INSCRIPTIONS ET COÛTS, 1978 À 2001

SIMULATION No 16

ANNÉE	BESOINS EN NOUVEAUX DIPLÔMÉS			INSCRIPTIONS (FORMATION DES ENSEIGNANTS) NOMBRE DE DIPLÔMÉS EMBAUCHÉS			INSCRIPTIONS: ÉLÉMENTAIRE			INSCRIPTIONS: SECONDAIRE		
	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL	FORM. DES ENS.	PERF. EN COURS D'EMPLOI	TOTAL	FORM. DES ENS.	PERF. EN COURS D'EMPLOI	TOTAL
	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	RATIO	RATIO	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE
1977	1,300	1,350	2,650	2.14	2.16	2.15	2,782	500	3,282	2,916	523	3,439
1978	1,278	1,075	2,353	1.77	2.08	1.91	2,262	537	2,799	2,236	561	2,797
1979	1,276	880	2,156	1.40	2.00	1.64	1,786	574	2,360	1,760	599	2,359
1980	1,483	525	2,008	1.40	2.00	1.56	2,076	611	2,687	1,050	657	1,687
1981	1,567	456	2,023	1.40	2.00	1.54	2,193	648	2,841	913	675	1,588
1982	1,806	200	2,005	1.40	2.00	1.46	2,528	685	3,213	399	713	1,112
1983	1,246	[illegible]	1,946	1.40	2.00	1.43	2,584	722	3,306	200	751	951
1984	1,443	129	1,573	1.40	2.00	1.45	2,021	759	2,780	259	789	1,048
1985	1,410	473	1,883	1.40	2.00	1.55	1,974	796	2,770	946	827	1,773
1986	1,585	488	2,073	1.40	2.00	1.54	2,219	833	3,052	977	865	1,842
1987	1,695	583	2,278	1.40	2.00	1.55	2,373	833	3,206	1,166	865	2,031
1988	1,804	508	2,312	1.40	2.00	1.53	2,525	833	3,358	1,017	865	1,882
1989	1,796	409	2,205	1.40	2.00	1.51	2,514	833	3,347	817	865	1,682
1990	1,913	282	2,195	1.40	2.00	1.48	2,673	833	3,511	565	865	1,430
1991	1,871	434	2,365	1.40	2.00	1.53	2,619	833	3,452	988	865	1,853
1992	1,889	597	2,485	1.40	2.00	1.54	2,644	833	3,477	1,193	865	2,058
1993	1,865	710	2,575	1.40	2.00	1.57	2,610	833	3,443	1,420	865	2,285
1994	1,868	697	2,565	1.40	2.00	1.56	2,615	833	3,448	1,395	865	2,260
1995	1,837	808	2,646	1.40	2.00	1.58	2,572	833	3,405	1,617	865	2,482
1996	1,856	767	2,623	1.40	2.00	1.58	2,598	833	3,431	1,535	865	2,400
1997	1,877	772	2,650	1.40	2.00	1.57	2,628	833	3,461	1,545	865	2,410
1998	1,832	760	2,593	1.40	2.00	1.58	2,565	833	3,398	1,521	865	2,386
1999	1,771	830	2,601	1.40	2.00	1.59	2,480	833	3,313	1,659	865	2,524
2000	1,745	827	2,571	1.40	2.00	1.59	2,443	833	3,276	1,653	865	2,518
2001	1,725	830	2,555	1.40	2.00	1.59	2,415	833	3,248	1,660	865	2,525

ANNÉE	INSCRIPTIONS: TOTAL			COÛTS: COÛTS D'EXPLOITATION			COÛTS PAR ÉLÈVE			COÛTS PAR DIPL. EMBAUCHÉ		
	FORM. DES ENS.	PERF. EN COURS D'EMPLOI	TOTAL	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	COMBINED	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL
	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	$	$	$	$	$	$	$	$	$
1977	5,698	1,023	6,721	15,600,000	16,800,000	32,400,000	4,753	4,885	4,821	10,673	13,666	12,041
1978	4,498	1,098	5,596	1 ,132,000	16,296,000	31,428,000	5,407	5,826	5,616	9,930	15,355	12,147
1979	3,546	1,173	4,719	14,678,040	15,807,120	30,485,160	6,220	6,700	6,460	7,794	23,423	11,882
1980	3,126	1,248	4,374	14,237,699	15,332,906	29,570,605	5,299	9,091	6,761	7,253	22,071	10,881
1981	3,106	1,323	4,429	13,810,568	14,872,919	28,683,487	4,761	9,366	6,476	6,076	45,114	10,404
1982	2,927	1,398	4,325	13,396,251	14,426,732	27,822,983	4,170	12,968	6,433	5,835	55,350	10,001
1983	2,784	1,473	4,257	12,994,363	13,993,930	26,988,293	3,931	14,715	6,340	7,162	24,267	11,542
1984	2,279	1,548	3,827	12,604,532	13,574,112	26,178,644	4,535	12,954	6,840	6,607	7,426	8,486
1985	2,920	1,623	4,543	12,226,396	13,166,888	25,393,284	4,414	7,426	5,190	5,562	14,658	7,987
1986	3,195	1,698	4,893	11,859,604	12,771,882	24,631,486	3,886	6,934	5,034	5,114	11,733	7,110
1987	3,539	1,637	5,237	11,563,114	12,452,585	24,015,699	3,606	6,133	4,586	4,746	14,059	7,019
1988	3,542	1,698	5,240	11,331,852	12,203,533	23,535,385	3,375	6,485	4,492	4,744	16,141	7,216
1989	3,332	1,698	5,030	11,161,874	12,020,480	23,182,354	3,334	7,146	4,609	4,383	20,685	6,990
1990	3,242	1,698	4,940	11,050,255	11,900,275	22,950,331	3,148	8,324	4,646	4,505	9,518	6,369
1991	3,607	1,698	5,305	10,995,004	11,840,774	22,835,778	3,185	6,392	4,305	4,417	10,577	6,247
1992	3,838	1,698	5,536	10,995,004	11,840,774	22,835,778	3,162	5,752	4,125	4,484	9,670	6,149
1993	4,030	1,698	5,728	11,049,979	11,899,978	22,949,957	3,209	5,208	4,006	4,484	10,604	6,294
1994	4,010	1,698	5,708	11,138,379	11,995,178	23,133,557	3,230	5,308	4,053	4,598	9,159	6,143
1995	4,189	1,698	5,887	11,238,624	12,103,134	23,341,759	3,301	4,877	3,965	4,575	10,274	6,332
1996	4,133	1,698	5,831	11,351,011	12,224,166	23,575,176	3,309	5,094	4,043	4,578	10,121	6,306
1997	4,173	1,698	5,871	11,464,521	12,346,407	23,810,928	3,312	5,123	4,055	4,751	10,410	6,528
1998	4,086	1,698	5,784	11,579,166	12,469,872	24,049,038	3,407	5,227	4,158	4,935	9,581	6,532
1999	4,139	1,698	5,837	11,694,958	12,594,570	24,289,528	3,530	4,989	4,161	5,018	10,014	6,698
2000	4,096	1,698	5,794	11,811,907	12,720,516	24,532,424	3,606	5,051	4,234	5,107	10,061	6,788
2001	4,075	1,698	5,773	11,930,026	12,847,721	24,777,748	3,673	5,088	4,292	---	---	---

SOURCE: THE HANSEN GROUP
DETAILED REPORTS OF SIMULATION EXPERIMENTS 1-19
THE FUTURE FOR TEACHER EDUCATION IN ONTARIO

TABLEAU 5.B.6

PROJECTIONS SUR LES BESOINS DE FORMATION DES ENSEIGNANTS, INSCRIPTIONS ET COÛTS, 1978 À 2001

SIMULATION N° 17

ANNÉE	BESOINS EN NOUVEAUX DIPLÔMÉS			INSCRIPTIONS (FORMATION DES ENSEIGNANTS) NOMBRE DE DIPLÔMÉS EMBAUCHÉS			INSCRIPTIONS — ÉLÉMENTAIRE			INSCRIPTIONS — SECONDAIRE			INSCRIPTIONS — TOTAL		
	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL	FORM. DES ENS.	PERF. EN COURS D'EMPLOI	TOTAL	FORM. DES ENS.	PERF. EN COURS D'EMPLOI	TOTAL	FORM. DES ENS.	PERF. EN COURS D'EMPLOI	TOTAL
	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	RATIO	RATIO	RATIO	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE
1977	1,300	1,350	2,650	2.14	2.16	2.15	2,732	500	3,282	2,916	523	3,439	5,698	1,023	6,721
1978	1,278	1,075	[illegible]	1.84	1.86	1.85	2,356	557	2,893	1,996	561	2,557	4,352	1,098	5,450
1979	1,276	880	2,156	1.55	1.55	1.55	1,973	574	2,547	1,367	594	1,966	3,340	1,173	4,513
1980	1,483	[illegible]	[illegible]	1.25	1.25	1.25	1,854	611	2,465	656	637	1,293	2,510	1,248	3,758
1981	1,567	456	2,023	1.25	1.25	1.25	1,958	648	2,606	571	675	1,246	2,529	1,323	3,852
1982	[illegible]	208	[illegible]	1.25	1.25	1.25	2,257	685	2,942	250	713	963	2,507	1,398	3,905
1983	[illegible]	100	1,946	1.25	1.25	1.25	2,307	722	3,029	125	751	876	2,432	1,473	3,905
1984	1,443	129	1,572	1.25	1.25	1.25	1,804	759	2,563	162	789	951	1,966	1,548	3,514
1985	1,410	473	1,883	1.25	1.25	1.25	1,762	798	2,556	591	827	1,418	2,354	1,623	3,977
1986	[illegible]	[illegible]	2,073	1.25	1.25	1.25	1,981	833	2,814	611	865	1,476	2,591	1,698	4,289
1987	1,695	583	2,278	1.25	1.25	1.25	2,119	833	2,952	728	865	1,593	2,847	1,698	4,545
1988	1,804	508	2,312	1.25	1.25	1.25	2,254	833	3,087	636	865	1,501	2,890	1,698	4,588
1989	[illegible]	409	[illegible]	1.25	1.25	1.25	2,245	833	3,078	511	865	1,376	2,756	1,698	4,454
1990	[illegible]	732	2,195	1.25	1.25	1.25	2,391	833	3,224	353	865	1,218	2,744	1,698	4,442
1991	1,871	494	2,365	1.25	1.25	1.25	2,339	833	3,172	617	865	1,482	2,956	1,698	4,654
1992	1,888	597	2,485	1.25	1.25	1.25	2,361	833	3,194	746	865	1,611	3,107	1,698	4,805
1993	1,865	710	2,575	1.25	1.25	1.25	2,331	833	3,164	887	865	1,752	3,218	1,698	4,916
1994	1,868	697	[illegible]	1.25	1.25	1.25	2,335	833	3,168	872	865	1,737	3,207	1,698	4,905
1995	1,837	808	2,646	1.25	1.25	1.25	2,296	833	3,129	1,010	865	1,875	3,307	1,698	5,005
1996	1,856	767	2,623	1.25	1.25	1.25	2,319	833	3,152	959	865	1,824	3,279	1,698	4,977
1997	1,877	772	2,650	1.25	1.25	1.25	2,347	833	3,180	966	865	1,831	3,312	1,698	5,010
1998	1,832	760	2,593	1.25	1.25	1.25	2,291	833	3,124	950	865	1,815	3,241	1,698	4,939
1999	1,771	830	2,601	1.25	1.25	1.25	2,214	833	3,047	1,037	865	1,902	3,251	1,698	4,949
2000	1,745	827	2,571	1.25	1.25	1.25	2,181	833	3,014	1,033	865	1,898	3,214	1,698	4,912
2001	1,725	830	2,555	1.25	1.25	1.25	2,156	833	2,989	1,038	865	1,903	3,194	1,698	4,892

ANNÉE	COÛTS — COÛTS D'EXPLOITATION			COÛTS PAR ÉLÈVE			COÛTS PAR DIPL. EMBAUCHÉ		
	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL
	$	$	$	$	$	$	$	$	$
1977	15,600,000	16,800,000	32,400,000	4,753	4,885	4,821	10,673	13,666	12,041
1978	15,132,000	16,296,000	31,428,000	5,231	6,373	5,767	9,995	15,046	12,079
1979	14,678,040	15,807,120	30,485,160	5,765	8,039	6,755	7,954	22,015	11,725
1980	14,237,699	15,332,906	29,570,605	5,777	11,855	7,869	7,081	18,395	10,239
1981	13,810,568	14,872,919	28,683,487	5,299	11,940	7,447	6,324	36,485	9,794
1982	13,396,251	14,426,732	27,822,983	4,553	[illegible]	7,126	5,701	40,407	9,521
1983	12,994,363	13,993,930	26,988,293	4,290	[illegible]	6,911	6,991	16,561	11,020
1984	12,604,532	13,574,112	26,178,644	4,918	[illegible]	7,459	6,407	[illegible]	7,990
1985	12,226,396	13,166,888	25,393,285	4,774	9,284	6,386	5,382	11,507	7,370
1986	11,859,604	12,771,882	24,631,486	4,215	8,656	5,742	4,954	9,175	6,585
1987	11,563,114	12,452,585	24,015,699	3,917	7,815	5,284	4,602	11,197	6,507
1988	11,331,852	12,203,533	23,535,385	3,670	8,133	5,130	4,667	12,652	6,725
1989	11,161,874	12,020,480	23,182,354	[illegible]	8,738	[illegible]	4,256	15,807	6,535
1990	11,050,255	11,000,275	22,050,531	3,428	[illegible]	5,167	4,380	6,983	5,995
1991	10,995,004	11,840,774	22,835,778	3,466	7,989	4,907	4,293	8,263	5,836
1992	10,995,004	11,840,774	22,835,778	3,443	7,350	[illegible]	4,359	7,723	5,755
1993	11,049,979	11,899,978	22,949,957	3,493	6,790	4,668	4,358	8,641	5,856
1994	11,138,379	11,995,178	23,133,557	3,516	[illegible]	4,716	4,469	7,448	5,717
1995	11,238,624	12,103,134	23,341,759	3,531	6,453	4,664	4,445	8,407	5,880
1996	11,351,011	12,224,166	23,575,176	3,601	6,701	4,737	4,449	[illegible]	5,861
1997	11,464,521	12,346,407	23,810,928	3,606	6,744	4,752	4,617	8,565	6,071
1998	11,579,166	12,469,872	24,049,038	3,707	6,869	4,869	4,794	7,869	6,068
1999	11,694,958	12,594,570	24,289,528	[illegible]	6,622	4,908	4,871	[illegible]	6,205
2000	11,811,907	12,720,516	24,532,424	3,919	6,701	4,994	4,956	8,342	6,283
2001	11,930,026	12.847,721	24,777,748	3,991	6,755	5,065	---	---	---

SOURCE: THE HANSEN GROUP
DETAILED REPORTS OF SIMULATION EXPERIMENTS 1-19
THE FUTURE FOR TEACHER EDUCATION IN ONTARIO

TABLEAU 5.B.7

PROJECTIONS SUR LES BESOINS DE FORMATION DES ENSEIGNANTS, INSCRIPTIONS ET COÛTS, 1978 À 2001

SIMULATION N^O 18

ANNÉE	BESOINS EN NOUVEAUX DIPLÔMÉS			INSCRIPTIONS (FORMATION DES ENSEIGNANTS) NOMBRE DE DIPLÔMÉS EMBAUCHÉS			INSCRIPTIONS									COÛTS								
							ÉLÉMENTAIRE			SECONDAIRE			TOTAL			COÛTS D'EXPLOITATION			COÛTS PAR ÉLÈVE			COÛTS PAR DIPL. EMBAUCHÉ		
	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL	FORM. DES ENS.	PERF. EN COURS D'EMPLOI	TOTAL	FORM. DES ENS.	PERF. EN COURS D'EMPLOI	TOTAL	FORM. DES ENS.	PERF. EN COURS D'EMPLOI	TOTAL	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL
	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	RATIO	RATIO	RATIO	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	$	$	$	$	$	$	$	$	$
1977	1,300	1,350	2,650	2.14	2.16	2.15	2,782	500	3,282	2,916	523	3,439	5,698	1,023	6,721	15,600,000	16,800,000	32,400,000	4,753	4,885	4,821	10,673	13,666	12,041
1978	1,278	1,075	2,353	1.77	2.08	1.91	2,262	537	2,799	2,236	561	2,797	4,498	1,098	5,596	15,132,000	16,296,000	31,428,000	5,407	5,826	5,616	9,930	15,355	12,147
1979	1,276	880	2,156	1.40	2.00	1.64	1,786	574	2,360	1,760	599	2,359	3,546	1,173	4,719	14,678,040	15,807,120	30,485,160	6,220	6,700	6,460	7,794	23,423	11,882
1980	1,483	525	2,008	1.40	2.00	1.56	2,076	611	2,687	1,050	637	1,687	3,126	1,248	4,374	14,237,699	15,332,906	29,570,605	5,299	9,091	6,761	7,253	22,071	10,881
1981	1,567	456	2,023	1.40	2.00	1.54	2,193	648	2,841	913	675	1,588	3,106	1,323	4,429	13,810,568	14,812,919	28,683,487	4,861	9,366	6,476	6,070	45,114	10,404
1982	1,806	200	2,005	1.40	2.00	1.46	2,528	685	3,213	399	713	1,112	2,927	1,398	4,325	13,396,251	14,426,732	27,822,983	4,170	12,968	6,433	5,835	55,350	10,001
1983	1,846	100	1,946	1.40	2.00	1.43	2,584	722	3,306	200	751	951	2,784	1,473	4,257	12,994,363	13,993,930	26,988,293	3,931	14,715	6,340	7,162	24,267	11,542
1984	1,443	129	1,573	1.40	2.00	1.45	2,021	759	2,780	254	789	1,048	2,279	1,548	3,827	12,604,532	13,574,112	26,178,644	4,535	12,954	6,840	6,607	7,426	8,486
1985	1,410	473	1,883	1.40	2.00	1.55	1,974	796	2,770	946	827	1,773	2,920	1,623	4,543	12,226,396	13,166,888	25,393,285	4,141	7,426	5,590	5,378	14,658	7,783
1986	1,639	488	2,127	1.40	2.00	1.54	2,295	833	3,128	977	865	1,842	3,271	1,698	4,969	11,859,604	12,771,882	24,631,486	3,792	6,934	4,957	5,079	11,733	7,083
1987	1,722	588	2,305	1.40	2.00	1.55	2,411	833	3,244	1,166	865	2,031	3,577	1,698	5,275	11,622,412	12,516,444	24,138,856	3,583	6,164	4,576	4,517	14,133	6,762
1988	1,912	508	2,421	1.40	2.00	1.53	2,677	833	3,510	1,017	865	1,882	3,694	1,698	5,392	11,506,188	12,391,280	23,897,468	3,278	6,585	4,432	4,540	16,390	6,993
1989	1,933	409	2,341	1.40	2.00	1.50	2,706	833	3,539	817	865	1,682	3,523	1,698	5,221	11,506,188	12,391,280	23,897,468	3,251	7,367	4,577	4,125	21,323	6,677
1990	2,133	282	2,415	1.40	2.00	1.47	2,986	833	3,819	565	865	1,430	3,550	1,698	5,248	11,552,213	12,440,845	23,993,058	3,025	8,703	4,572	4,259	9,951	6,208
1991	2,121	494	2,615	1.40	2.00	1.51	2,969	833	3,802	988	865	1,853	3,957	1,698	5,655	11,609,974	12,503,049	24,113,023	3,053	6,749	4,264	4,025	10,892	5,891
1992	2,252	612	2,864	1.40	2.00	1.53	3,153	833	3,986	1,224	865	2,089	4,377	1,698	6,075	11,679,634	12,578,067	24,257,701	2,930	6,022	3,993	3,991	9,955	5,721
1993	2,315	740	3,055	1.40	2.00	1.55	3,241	833	4,074	1,481	865	2,346	4,721	1,698	6,419	11,761,391	12,666,114	24,427,504	2,887	5,400	3,805	3,889	10,134	5,624
1994	2,406	789	3,195	1.40	2.00	1.55	3,368	833	4,201	1,578	865	2,443	4,946	1,698	6,644	11,855,482	12,767,443	24,622,929	2,822	5,226	3,706	3,905	7,712	5,233
1995	2,434	1,069	3,503	1.40	2.00	1.58	3,407	833	4,240	2,139	865	3,004	5,546	1,698	7,244	11,962,181	12,882,350	24,844,531	2,821	4,289	3,430	4,059	7,729	5,351
1996	2,368	1,187	3,555	1.40	2.00	1.60	3,316	833	4,149	2,373	865	3,238	5,689	1,698	7,387	12,081,803	13,011,173	25,092,977	2,912	4,018	3,397	3,899	8,304	5,332
1997	2,476	1,148	3,625	1.40	2.00	1.59	3,467	833	4,300	2,297	865	3,162	5,763	1,698	7,461	12,202,621	13,141,285	25,343,906	3,838	4,157	3,397	3,909	7,362	5,134
1998	2,517	1,297	3,813	1.40	2.00	1.60	3,524	833	4,357	2,593	865	3,458	6,117	1,698	7,815	12,324,648	13,272,698	25,597,345	2,829	3,838	3,276	3,839	6,947	4,972
1999	2,597	1,433	4,029	1.40	2.00	1.61	3,635	833	4,468	2,865	865	3,730	6,501	1,698	8,199	12,447,894	13,405,425	25,853,319	2,786	3,594	3,153	3,700	6,463	4,734
2000	2,737	1,593	4,330	1.40	2.00	1.62	3,832	833	4,665	3,186	865	4,051	7,018	1,698	8,716	12,572,373	13,539,479	26,111,852	2,695	3,342	2,996	3,550	6,215	4,548
2001	2,909	1,714	4,623	1.40	2.00	1.62	4,073	833	4,906	3,427	865	4,292	7,500	1,698	9,198	12,698,097	13,674,874	26,372,971	2,588	3,186	2,867	---	---	---

SOURCE: THE HANSEN GROUP
DETAILED REPORTS OF SIMULATION EXPERIMENTS 1-19
THE FUTURE FOR TEACHER EDUCATION IN ONTARIO

TABLEAU 5.B.8

PROJECTIONS SUR LES BESOINS DE FORMATION DES ENSEIGNANTS, INSCRIPTIONS ET COUTS, 1978 A 2001

SIMULATION N° 19

ANNÉE	BESOINS EN NOUVEAUX DIPLÔMÉS			INSCRIPTIONS (FORMATION DES ENSEIGNANTS, NOMBRE DE DIPLÔMÉS EMBAUCHÉS			INSCRIPTIONS: ÉLÉMENTAIRE			INSCRIPTIONS: SECONDAIRE			INSCRIPTIONS: TOTAL			COÛTS: COÛTS D'EXPLOITATION			COÛTS: COÛTS PAR ÉLÈVE			COÛTS: COÛTS PAR DIPL. EMBAUCHÉ		
	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL	FORM. DES ENS.	PERF. EN COURS D'EMPLOI	TOTAL	FORM. DES ENS.	PERF. EN COURS D'EMPLOI	TOTAL	FORM. DES ENS.	PERF. EN COURS D'EMPLOI	TOTAL	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL
	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	RATIO	RATIO	RATIO	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	$	$	$	$	$	$	$	$	$
1977	1,300	1,350	2,650	2.14	2.16	2.15	2,782	500	3,282	2,916	523	3,439	5,698	1,023	6,721	15,600,000	16,800,000	32,400,000	4,753	4,885	4,821	10,673	13,666	12,041
1978	1,278	1,075	2,353	1.84	1.86	1.85	2,356	537	2,893	1,996	561	2,557	4,352	1,098	5,450	15,132,000	16,296,000	31,428,000	5,231	6,373	5,767	9,995	15,046	12,079
1979	1,276	880	2,156	1.55	1.55	1.55	1,973	574	2,547	1,367	599	1,966	3,340	1,173	4,513	14,678,040	15,807,120	30,485,160	5,763	8,039	6,755	7,954	22,016	11,725
1980	1,483	525	2,008	1.25	1.25	1.25	1,854	611	2,465	656	637	1,293	2,510	1,248	3,758	14,237,699	15,332,906	29,570,605	5,777	11,858	7,869	7,081	18,305	10,239
1981	1,567	456	2,023	1.25	1.25	1.25	1,958	648	2,606	571	675	1,246	2,529	1,323	3,852	12,810,568	14,872,919	28,683,487	5,299	11,940	7,447	5,924	36,485	9,794
1982	1,806	209	2,015	1.25	1.25	1.25	2,257	685	2,942	250	713	963	2,507	1,398	3,905	13,396,251	14,426,732	27,822,983	4,553	14,986	7,126	5,701	40,407	9,521
1983	1,846	100	1,946	1.25	1.25	1.25	2,307	722	3,029	125	751	876	2,432	1,473	3,905	12,994,363	13,993,930	26,988,293	4,290	15,975	6,911	6,991	16,561	11,020
1984	1,443	129	1,573	1.25	1.25	1.25	1,804	759	2,563	162	789	951	1,966	1,548	3,514	12,604,532	13,574,112	26,178,644	4,918	14,276	7,450	6,407	5,140	7,990
1985	1,410	473	1,883	1.25	1.25	1.25	1,763	796	2,558	591	827	1,418	2,354	1,623	3,977	12,226,396	13,166,888	25,393,285	4,779	9,284	6,386	5,204	11,507	7,182
1986	1,639	488	2,127	1.25	1.25	1.25	2,049	833	2,882	611	865	1,476	2,659	1,698	4,357	11,859,604	12,771,882	24,631,486	4,116	8,656	5,653	4,924	9,175	6,573
1987	1,722	583	2,305	1.25	1.25	1.25	2,153	833	2,986	728	865	1,593	2,881	1,698	4,579	11,622,412	12,516,444	24,138,856	3,893	7,855	5,271	4,382	11,255	6,274
1988	1,912	508	2,421	1.25	1.25	1.25	2,336	833	3,223	636	865	1,501	3,026	1,698	4,724	11,506,188	12,391,280	23,897,468	3,570	8,258	5,059	4,415	12,847	6,538
1989	933	409	2,341	1.25	1.25	1.25	2,416	833	3,249	511	865	1,376	2,927	1,698	4,625	11,506,188	12,391,280	23,897,468	3,542	9,008	5,167	4,012	16,295	6,262
1990	2,133	282	2,415	1.25	1.25	1.25	2,666	833	3,499	353	865	1,218	3,019	1,698	4,717	11,552,213	12,440,845	23,993,058	3,302	10,215	5,087	4,150	7,300	5,873
1991	2,121	494	2,615	1.25	1.25	1.25	2,651	833	3,484	617	865	1,482	3,268	1,698	4,966	11,609,944	12,503,049	24,113,023	3,332	8,435	4,855	3,922	8,508	5,540
1992	2,252	612	2,864	1.25	1.25	1.25	2,815	833	3,648	765	865	1,630	3,580	1,698	5,278	11,679,634	12,578,067	24,257,701	3,201	7,717	4,596	3,893	7,974	5,386
1993	2,315	740	3,055	1.25	1.25	1.25	2,894	833	3,727	925	865	1,790	3,819	1,698	5,517	11,761,391	12,666,114	24,427,504	3,156	7,075	4,428	3,796	8,298	5,293
1994	2,406	789	3,195	1.25	1.25	1.25	3,007	833	3,840	986	865	1,851	3,993	1,698	5,691	11,855,481	12,767,443	24,622,924	3,087	6,897	4,326	3,815	6,361	4,932
1995	2,434	1,069	3,503	1.25	1.25	1.25	3,042	833	3,875	1,337	865	2,202	4,379	1,698	6,077	11,962,181	12,882,350	24,844,531	3,087	5,851	4,088	3,965	6,591	5,036
1996	2,368	1,187	3,555	1.25	1.25	1.25	2,960	833	3,793	1,483	865	2,348	4,444	1,698	6,142	12,081,803	13,011,173	25,092,977	3,185	5,541	4,086	3,808	7,157	5,009
1997	2,476	1,148	3,625	1.25	1.25	1.25	3,095	833	3,928	1,435	865	2,300	4,531	1,698	6,229	12,202,621	13,141,285	25,343,906	3,106	5,713	4,069	3,820	6,324	4,834
1998	2,517	1,297	3,813	1.25	1.25	1.25	3,146	833	3,979	1,621	865	2,486	4,767	1,698	6,465	12,324,648	13,272,698	25,397,345	3,097	5,340	3,960	3,753	6,040	4,684
1999	2,597	1,437	4,029	1.25	1.25	1.25	3,246	833	4,079	1,791	865	2,656	5,037	1,698	6,735	12,447,894	13,405,425	25,853,319	3,052	5,047	3,839	3,619	5,674	4,465
2000	2,737	1,593	4,330	1.25	1.25	1.25	3,421	833	4,254	1,992	865	2,857	5,413	1,698	7,111	12,572,373	13,539,479	26,111,852	2,955	4,740	3,672	3,475	5,509	4,300
2001	2,909	1,714	4,623	1.25	1.25	1.25	3,636	833	4,469	2,142	865	3,007	5,778	1,698	7,476	12,698,097	13,674,874	26,372,971	2,841	4,548	3,528	---	---	---

SOURCE: THE HANSEN GROUP
DETAILED REPORTS OF SIMULATION EXPERIMENTS 1-19
THE FUTURE FOR TEACHER EDUCATION IN ONTARIO

TABLEAU 5.B.9

PROJECTIONS SUR LES BESOINS DE FORMATION DES ENSEIGNANTS, INSCRIPTIONS ET COÛTS, 1978-2001

SIMULATION N^O 20

ANNÉE	BESOINS EN NOUVEAUX DIPLÔMÉS			INSCRIPTIONS (FORMATION DES ENSEIGNANTS) NOMBRE DE DIPLÔMÉS EMBAUCHÉS			INSCRIPTIONS									COÛTS								
							ÉLÉMENTAIRE			SECONDAIRE			TOTAL			COÛTS D'EXPLOITATION			COÛTS PAR ÉLÈVE			COÛTS PAR DIPL. EMBAUCHÉ		
	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL	FORM. DES ENS.	PERF. EN COURS D'EMPLOI	TOTAL	FORM. DES ENS.	PERF. EN COURS D'EMPLOI	TOTAL	FORM. DES ENS.	PERF. EN COURS D'EMPLOI	TOTAL	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL
	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	RATIO	RATIO	RATIO	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	$	$	$	$	$	$	$	$	$
1977	1,300	1,350	2,650	2.14	2.16	2.15	2,782	500	3,282	2,916	523	3,439	5,698	1,023	6,721	15,600,000	16,800,000	32,400,000	4,753	4,885	4,821	10,673	13,666	12,041
1978	1,278	1,075	2,353	1.84	1.86	1.85	2,356	537	2,893	1,996	561	2,557	4,352	1,098	5,450	15,132,000	16,296,000	31,428,000	5,231	6,373	5,767	11,105	16,718	13,422
1979	1,148	792	1,940	1.55	1.55	1.55	1,776	574	2,350	1.231	599	1,830	3,006	1,173	4,179	14,678,040	15,807,120	30.485,160	6,247	8,640	7,295	9,730	26,721	14,294
1980	1,186	420	1,606	1.25	1.25	1.25	1,483	611	2,094	525	637	1,162	2,008	1,248	3,256	14,237,699	15,332,906	29,570,605	6,800	13,197	9,083	9,587	23,479	13,608
1981	1,197	220	1,417	1.25	1.25	1.25	1,371	648	2,019	399	675	1,074	1.770	1,323	3,093	13,810,568	14,872,919	28,683,487	6,841	13,843	9,273	7,716	42,772	12,326
1982	1,264	140	1,404	1.25	1.25	1.25	1,580	685	2,265	175	713	888	1,755	1,398	3,153	13,396,251	14,426,732	27,822,983	5,915	16,251	8,825	7,458	44,114	11,897
1983	1,292	79	1,371	1.25	1.25	1.25	1.615	722	2,337	88	751	839	1,702	1 473	3,175	12,994,363	13,993,930	26,988,293	5,560	16,689	8,499	9,114	17,359	13,650
1984	[illegible]	31	1,191	1.25	1.25	1.25	1,263	759	2,022	113	794	907	1,376	1 548	2,924	12,604,532	13,574,112	26,178,644	6.234	15,044	8,963	8,161	5,432	9,654
1985	987	331	1,318	1.25	1.25	1.25	1,234	746	2,030	414	827	1,241	1,648	1,623	3,271	12,226,346	13,166,888	25,393,285	6,024	10,611	7,764	6.806	13,197	8,993
1986	1,109	342	1,451	1.25	1.25	1.25	1,387	833	2,220	427	865	1,292	1.814	1,698	3,512	11,859,604	12,771,882	24,631,486	5,343	9,883	7,014	6,291	10,493	8,057
1987	1,187	408	1,595	1.25	1.25	1.25	1.483	833	2,316	510	865	1,375	1,993	1,698	3.691	11,563,114	12,452,585	24,015,699	4,992	9,057	6,506	5,865	12,977	8,013
1988	1,262	356	1,618	1.25	1.25	1.25	1,578	833	2,411	445	865	1,310	2,023	1 698	3,721	11,331,852	12,203,533	23,535,385	4.700	9,317	6,325	5,899	14,493	8,291
1989	1,257	286	1,543	1.25	1.25	1.25	1.572	833	2,405	357	865	1,222	1,929	1,698	3,627	11,161,874	12,020,480	23,182,354	4,642	9,833	6,332	5,449	17,788	8,024
1990	1,339	198	1,536	1.25	1.25	1.25	1,674	833	2,507	247	865	1,112	1,921	1,698	3,619	11,050.255	11,900,275	22,950,531	4,406	10,702	6,342	5,633	7,648	7,359
1991	1,310	346	1,655	1.25	1.25	1.25	1,637	833	2,470	432	865	1,297	2,069	1,698	3,767	10,995,004	11,840,774	22.835,778	4,451	9,129	6,062	5,512	9,442	7,209
1992	1,322	418	1.740	1.25	1.25	1.25	1,655	833	2,486	522	865	1,387	2,175	1,698	3,873	10,995,004	11,840,774	22,835,778	4,423	8,536	5,897	5,601	8,968	7,116
1993	1,305	497	1,802	1.25	1.25	1.25	1,631	833	2,464	621	865	1,486	2,253	1,698	3,951	11,049,979	11,899,978	22,949,957	4,464	8,007	5,809	5,594	10,189	7,287
1994	1,308	488	1,796	1.25	1.25	1.25	1,635	833	2,468	610	865	1,475	2,245	1,698	3,943	11,138,379	11,995,178	23,133,557	4,514	8,131	5,867	5,737	8,768	7,112
1995	1,286	366	1,652	1.25	1.25	1.25	1,608	833	2,441	707	865	1,572	2,315	1,698	4,013	11,238,624	12,103,134	23,341,759	4,605	7,698	5,817	5,699	10,135	7,333
1996	1,299	537	1,836	1.25	1.25	1.25	1,624	833	2,457	672	865	1,537	2,295	1,698	3,993	11,351,011	12,224,166	23,575,176	4,621	7,956	5,904	5,709	9,880	7,305
1997	1,314	541	1,855	1.25	1.25	1.25	1,643	833	2,476	676	865	1,541	2,319	1,698	4,017	11,464,521	12,346,407	23,810,928	4,631	8,012	5,928	5,930	10,176	7,573
1998	1,283	532	1,815	1.25	1.25	1.25	1,603	833	2,436	665	865	1,530	2,269	1,698	3,967	11,579,166	12,469,872	24,049,038	4,753	8,149	6,063	6,146	9,335	7,555
1999	1,240	531	1,821	1.25	1.25	1.25	1,550	833	2,383	726	865	1,591	2,276	1,698	3,974	11,694,958	12,594,570	24,289,528	4,908	7,917	6,113	6,228	9,931	7,728
2000	1,221	579	1,800	1.25	1.25	1.25	1,527	833	2,360	723	865	1,588	2,250	1,698	3,948	11,811,307	12,720,516	24,532,424	5,006	8,009	6,214	6,330	9,970	7,818
2001	1,207	581	1,788	1.25	1.25	1.25	1,509	833	2,342	726	865	1,591	2,235	1,698	3,933	11,930,026	12,847,721	24,777,748	5.094	8,074	6,299	---	---	---

SOURCE: THE HANSEN GROUP
DETAILED REPORTS OF SIMULATION EXPERIMENTS 1-19
THE FUTURE FOR TEACHER EDUCATION IN ONTARIO

TABLEAU 5.B.10

PROJECTIONS SUR LES BESOINS DE FORMATION DES ENSEIGNANTS, INSCRIPTIONS ET COÛTS, 1987-2001

SIMULATION N° 21

ANNÉE	BESOINS EN NOUVEAUX DIPLÔMÉS			INSCRIPTIONS (FORMATION DES ENSEIGNANTS) NOMBRE DE DIPLÔMÉS EMBAUCHÉS			INSCRIPTIONS								
							ÉLÉMENTAIRE			SECONDAIRE			TOTAL		
	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL	FORM. DES ENS.	PERF. EN COURS D'EMPLOI	TOTAL	FORM. DES ENS.	PERF. EN COURS D'EMPLOI	TOTAL	FORM. DES ENS.	PERF. EN COURS D'EMPLOI	TOTAL
	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	RATIO	RATIO	RATIO	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE
1977	1,300	1,350	2,650	2.14	2.16	2.15	2,782	500	3,282	2,916	523	3,439	5,698	1,023	6,721
1978	1,278	1,075	2,353	1.84	1.86	1.85	2,356	537	2,893	1,996	561	2,557	4,352	1,098	5,450
1979	1,148	792	1,940	1.55	1.55	1.55	1,776	574	2,350	1,231	599	1,830	3,006	1,173	4,179
1980	1,186	420	1,606	1.25	1.25	1.25	1,483	611	2,094	525	637	1,162	2,008	1,248	3,256
1981	1,097	320	1,416	1.25	1.25	1.25	1,371	648	2,019	399	675	1,074	1,770	1,323	3,093
1982	1,264	140	1,404	1.25	1.25	1.25	1,580	685	2,265	175	713	888	1,755	1,398	3,153
1983	1,292	70	1,362	1.25	1.25	1.25	1,615	722	2,337	88	751	839	1,702	1,473	3,175
1984	1,010	91	1,101	1.25	1.25	1.25	1,263	759	2,022	113	789	902	1,376	1,548	2,924
1985	987	331	1,381	1.25	1.25	1.25	1,234	796	2,030	414	827	1,241	1,648	1,623	3,271
1986	1,147	342	1,489	1.25	1.25	1.25	1,434	833	2,267	427	865	1,292	1,861	1,698	3,559
1987	1,206	408	1,614	1.25	1.25	1.25	1,507	833	2,340	510	865	1,735	2,017	1,698	3,715
1988	1,339	356	1,694	1.25	1.25	1.25	1,673	833	2,506	445	865	1,310	2,118	1,698	3,816
1989	1,353	286	1,639	1.25	1.25	1.25	1,691	833	2,524	357	865	1,222	2,049	1,698	3,747
1990	1,493	198	1,690	1.25	1.25	1.25	1,866	833	2,699	247	865	1,112	2,113	1,698	3,811
1991	1,485	346	1,830	1.25	1.25	1.25	1,856	833	2,689	432	865	1,297	2,288	1,698	3,986
1992	1,577	428	2,005	1.25	1.25	1.25	1,971	833	2,804	535	865	1,400	2,506	1,698	4,204
1993	1,620	518	2,139	1.25	1.25	1.25	2,026	833	2,859	648	865	1,513	2,673	1,698	4,371
1994	1,684	552	2,236	1.25	1.25	1.25	2,105	833	2,938	690	865	1,555	2,795	1,698	4,493
1995	1,704	748	2,452	1.25	1.25	1.25	2,130	833	2,963	936	865	1,801	3,065	1,698	4,763
1996	1,658	831	2,488	1.25	1.25	1.25	2,072	833	2,905	1,038	865	1,903	3,111	1,698	4,809
1997	1,733	804	2,537	1.25	1.25	1.25	2,167	833	3,000	1,005	865	1,870	3,171	1,698	4,869
1998	1,762	908	2,669	1.25	1.25	1.25	2,202	833	3,035	1,135	865	2,000	3,337	1,698	5,035
1999	1,818	1,003	2,821	1.25	1.25	1.25	2,272	833	3,105	1,254	865	2,119	3,526	1,698	5,224
2000	1,916	1,115	3,031	1.25	1.25	1.25	2,395	833	3,228	1,394	865	2,259	3,789	1,698	5,487
2001	2,036	1,199	3,236	1.25	1.25	1.25	2,546	833	3,379	1,499	865	2,364	4,045	1,698	5,743

ANNÉE	COÛTS								
	COÛTS D'EXPLOITATION			COÛTS PAR ÉLÈVE			COÛTS PAR DIPL. EMBAUCHÉ		
	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL
	$	$	$	$	$	$	$	$	$
1977	15,600,000	16,800,000	32,400,000	4,753	4,885	4,821	10,673	13,666	12,041
1978	15,132,000	16,296,000	31,428,000	5,231	6,373	5,767	11,105	16,718	13,422
1979	14,678,040	15,807,120	30,485,160	6,247	8,640	7,295	9,730	26,721	14,294
1980	14,237,699	15,332,906	29,570,605	6,800	13,197	9,083	9,587	23,479	13,608
1981	13,810,568	14,872,919	28,683,487	6,841	13,843	9,273	7,716	42,772	12,326
1982	13,396,251	14,426,732	27,822,983	5,915	16,251	8,825	7,458	44,114	11,897
1983	12,994,363	13,993,930	26,988,293	5,560	16,689	8,499	9,114	17,359	13,650
1984	12,604,532	13,574,112	26,178,644	6,234	15,044	8,953	8,161	5,432	9,654
1985	12,226,396	13,166,888	25,393,285	6,024	10,611	7,764	6,581	13,197	8,764
1986	11,859,604	12,771,882	24,631,486	5,231	9,883	6,920	6,269	10,493	8,060
1987	11,622,412	12,516,444	24,138,856	4,967	9,103	6,498	5,592	13,043	7,734
1988	11,506,188	12,391,280	23,897,468	4,591	9,460	6,262	5,678	14,716	8,093
1989	11,506,188	12,391,280	23,897,468	4,558	10,136	6,378	5,164	18,337	7,730
1990	11,552,213	12,440,845	23,993,058	4,280	11,188	6,296	5,380	7,995	7,268
1991	11,609,974	12,503,049	24,113,023	4,318	9,640	6,050	5,083	9,723	6,903
1992	11,679,634	12,578,067	24,257,701	4,166	8,982	5,770	5,066	9,280	6,761
1993	11,761,391	12,666,114	24,427,504	4,114	8,373	5,588	4,949	9,821	6,680
1994	11,855,482	12,767,443	24,622,924	4,035	8,209	5,480	4,986	7,571	6,247
1995	11,962,181	12,882,350	24,844,531	4,038	7,154	5,216	5,187	8,058	6,425
1996	12,081,803	13,011,173	25,092,977	4,159	6,836	5,218	4,972	8,831	6,398
1997	12,202,621	13,141,285	25,343,906	4,068	7,028	5,205	5,003	7,781	6,184
1998	12,324,648	13,272,698	25,597,345	4,061	6,638	5,084	4,920	7,509	6,015
1999	12,447,894	13,405,425	25,853,319	4,009	6,327	4,949	4,754	7,112	5,757
2000	12,572,373	13,539,479	26,111,852	3,895	5,993	4,759	4,581	6,966	5,572
2001	12,698,097	13,674,874	26,372,971	3,758	5,784	4,592	---	---	---

SOURCE: THE HANSEN GROUP
DETAILED REPORTS OF SIMULATION EXPERIMENTS 1-19
THE FUTURE FOR TEACHER EDUCATION IN ONTARIO

Chapitre 6

Incidences de la baisse des effectifs scolaires sur la formation des agents de supervision et autres agents d'éducation

J'ai consacré cette section aux agents des conseils scolaires, quels que soient leurs titres: directeurs et directeurs adjoints, superviseurs et superviseurs adjoints, coordonnateurs, conseillers pédagogiques, chefs de section, etc. Ces personnes ont en commun une caractéristique essentielle: elles détiennent toutes des certificats d'enseignement et ont donc suivi les programmes de base de formation des enseignants. Ce sont pour la plupart d'anciens enseignants, dont plusieurs ont une expérience considérable, voire remarquable. Ils ont été triés sur le volet pour occuper un poste donné dans la hiérarchie de l'administration scolaire, après avoir gravi les échelons habituels de promotion du système scolaire.

En raison de la taille du corps enseignant, le nombre de candidats aux postes d'agents de supervision est automatiquement garanti, de sorte que ces derniers ne seront touchés par la baisse des effectifs scolaires que dans certaines de leurs caractéristiques telles que l'âge et l'expérience, en raison du vieillissement des enseignants. Quant à la demande, c'est une autre affaire. Tant que la population scolaire demeurera stationnaire ou diminuera, les besoins en personnel de supervision supplémentaire seront faibles ou nuls, et seules les vacances seront comblées. La meilleure façon de réduire sans heurt le personnel, c'est de ne pas combler les vacances, ce que devront parfois faire les conseils scolaires en raison des contraintes financières, ou plus souvent en raison de la compression d'autres parties du système scolaire. Lors des audiences publiques, les conseils scolaires et leurs cadres supérieurs nous ont informés qu'en pratique, la réduction du personnel à ce niveau était, dans la mesure du possible, proportionnelle à la baisse totale du nombre d'élèves. Il y a eu quelques exceptions, car en certaines circonstances inhabituelles, les fardeaux administratifs ne sont pas réduits en proportion de la baisse du nombre d'élèves, ni immédiatement. D'après le Tableau 6.1, qui indique le nombre

d'agents de supervision pour l'ensemble de l'Ontario depuis 1972, selon les rapports officiels, il est évident qu'il y a eu des fluctuations au cours des années.

L'une des incidences les plus graves de la stagnation ou de la baisse de la population scolaire est sans contredit le fait que très peu de postes de supervision deviennent vacants, surtout dans le contexte actuel, alors que la plupart des cadres et des agents de supervision sont relativement jeunes. Il n'y aura vraisemblablement pas de vacance à ces postes, à moins que des efforts particuliers ne soient faits pour introduire une mobilité verticale par le biais de nominations temporaires. Sans cette mobilité, y compris une certaine mobilité horizontale par le biais de mutations ou d'échanges entre les conseils scolaires pour des périodes plus ou moins longues, à quoi bon offrir à ces personnes des programmes autres que des cours de rafraîchissement ou de recyclage? L'été dernier, sept cours offerts par le ministère de l'Education aux candidats à la direction d'une école ont attiré plus de 100 personnes par cours. Mais comme on jumelle ou ferme les écoles et qu'il ne s'en construit plus, les chances d'accéder à un poste de directeur d'école sont très minces. J'ai visité ces cours, dans le sud de l'Ontario, et tout en constatant la valeur des candidats, je n'ai pu m'empêcher de m'interroger sur la pertinence de ces cours dans le contexte actuel.

Quelles que soient les initiatives prises au chapitre de la mobilité, ni la baisse des effectifs, ni aucun autre facteur ne plaiderait en faveur de la promotion à des postes de supervision de personnes qui n'auraient pas à leur actif une expérience appréciable dans l'enseignement. Mais si l'on doit offrir des programmes de formation, il ne doit s'agit que de programmes de formation en cours d'emploi, dont les cours à l'intention des directeurs d'école sont un excellent exemple. Quant aux conseillers pédagogiques et aux coordonnateurs, ils pourront suivre dans leur spécialité des programmes de formation en cours d'emploi d'un type différent, vraisemblablement à l'une des facultés de pédagogie ou à l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario. Soulignons ici qu'il est très louable de suggérer qu'on accorde plus d'importance aux stages de formation en cours d'emploi (combinés de préférence à un programme officiel de formation portant, par exemple, sur des programmes ou des techniques pédagogiques donnés). Mais cela m'amène à soulever à nouveau la question: Pourquoi offrir ces programmes alors que les possibilités d'emploi iront en diminuant en raison des restrictions financières et de la diminution des effectifs, sans compter que les postes convoités seront

TABLEAU F.1

RÉPARTITION DU PERSONNEL ENSEIGNANT PAR POSTES DE TRAVAIL, SEPTEMBRE 1972 1977

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

ANNÉE	SEXE	DIRECTEUR NOMBRE	DIRECTEUR %	DIRECTEUR ADJOINTS NOMBRE	DIRECTEUR ADJOINTS %	CHEFS DE SECTION CHEFS ADJOINTS COORDONNATEURS NOMBRE	CHEFS DE SECTION CHEFS ADJOINTS COORDONNATEURS %	ENSEIGNANTS RÉGULIERS NOMBRE	ENSEIGNANTS RÉGULIERS %	AUTRES NOMBRE	AUTRES %	NON DÉCLARÉS NOMBRE	NON DÉCLARÉS %	TOTAL NOMBRE	TOTAL %
1972-73	HOMMES	3,262	18.64	1,334	7.62	681	3.89	11,515	65.79	710	4.05	---	---	17,502	100.0
	FEMMES	628	1.53	225	0.55	439	1.07	37,249	90.58	2,584	6.28	---	---	41,125	100.0
	TOTAL	3,890	6.64	1,559	2.66	1,120	1.91	48,764	83.18	3,294	5.62	---	---	58,627	100.0
1973-74	HOMMES	3,229	17.63	1,301	7.11	659	3.60	12,422	67.84	584	3.19	116	0.63	18,311	100.0
	FEMMES	586	1.43	201	0.49	404	0.98	37,167	89.80	2,351	5.68	681	1.65	41,390	100.0
	TOTAL	3,815	6.39	1,502	2.52	1,063	1.78	49,589	83.06	2,935	4.92	797	1.33	59,701	100.0
1974-75	HOMMES	3,288	17.56	1,292	6.90	744	3.97	12,710	67.80	690	3.68	1	0.01	18,725	100.0
	FEMMES	545	1.33	215	0.52	405	0.39	37,046	90.43	2,734	6.67	23	0.06	40,968	100.0
	TOTAL	3,833	6.42	1,507	2.52	1,149	1.92	49,756	83.35	3,424	5.74	24	0.04	59,693	100.0
1975-76	HOMMES	3,314	16.77	1,308	6.62	695	3.52	13,439	68.00	1,007	5.10	---	---	19,763	100.0
	FEMMES	539	1.30	230	0.56	345	0.83	36,202	87.42	4,093	9.88	---	---	41,409	100.0
	TOTAL	3,853	6.30	1,538	2.51	1,040	1.70	49,641	81.15	5,100	8.34	---	---	61,172	100.0
1976-77	HOMMES	3,341	16.55	1,293	6.41	720	3.57	13,744	68.10	1,085	5.38	---	---	20,183	100.0
	FEMMES	501	1.22	266	0.65	367	0.90	35,699	87.11	4,148	10.12	---	---	40,981	100.0
	TOTAL	3,842	6.28	1,559	2.55	1,087	1.78	49,443	80.83	5,233	8.56	---	---	61,164	100.0
1977-78	HOMMES	3,329	16.43	1,276	6.30	660	3.26	13,840	68.31	1,155	5.70	---	---	20,260	100.0
	FEMMES	494	1.24	272	0.68	299	0.75	34,508	86.64	4,257	10.69	---	---	39,830	100.0
	TOTAL	3,823	6.36	1,548	2.58	959	1.60	48,348	80.46	5,412	9.01	---	---	60,090	100.0

ÉCOLES SECONDAIRES

ANNÉE	SEXE	DIRECTEUR NOMBRE	DIRECTEUR %	DIRECTEUR, ADJOINTS NOMBRE	DIRECTEUR, ADJOINTS %	CHEFS DE SECTION CHEFS ADJOINTS COORDONNATEURS NOMBRE	CHEFS DE SECTION CHEFS ADJOINTS COORDONNATEURS %	ENSEIGNANTS RÉGULIERS NOMBRE	ENSEIGNANTS RÉGULIERS %	AUTRES NOMBRE	AUTRES %	NON DÉCLARÉS NOMBRE	NON DÉCLARÉS %	TOTAL NOMBRE	TOTAL %
1972-73	HOMMES	560	2.37	736	3.12	7,063	29.93	14,715	62.36	522	2.21	---	---	23,596	100.0
	FEMMES	15	0.14	38	0.35	1,823	16.92	8,489	78.80	408	3.79	---	---	10,773	100.0
	TOTAL	575	1.67	774	2.25	8,886	25.85	23,204	67.51	930	2.71	---	---	34,369	100.0
1973-74	HOMMES	545	2.38	724	3.60	6,685	29.15	14,347	62.56	531	2.32	103	0.45	22,935	100.0
	FEMMES	11	0.11	31	0.31	1,593	16.11	7,777	78.63	398	4.02	81	0.82	9,891	100.0
	TOTAL	556	1.69	755	2.30	8,278	25.22	22,124	67.40	929	2.83	184	0.56	32,826	100.0
1974-75	HOMMES	551	2.36	720	3.08	6,699	28.65	14,900	63.72	510	2.18	5	0.02	23,385	100.0
	FEMMES	9	0.09	33	0.33	1,598	15.99	7,895	79.01	451	4.51	6	0.06	9,992	100.0
	TOTAL	560	1.68	753	2.26	8,297	24.86	22,795	68.30	961	2.88	11	0.03	33,377	100.0
1975-76	HOMMES	550	2.27	723	2.99	5,342	22.09	16,454	68.03	1,118	4.62	---	---	24,187	100.0
	FEMMES	12	0.11	40	0.39	1,212	11.86	8,515	83.33	440	4.31	---	---	10,219	100.0
	TOTAL	562	1.63	763	2.22	6,554	19.05	24,969	72.57	1,558	4.53	---	---	34,406	100.0
1976-77	HOMMES	552	2.26	743	3.05	5,357	21.96	16,618	68.13	1,122	4.60	---	---	24,392	100.0
	FEMMES	12	0.11	45	0.43	1,261	12.04	8,716	83.22	439	4.19	---	---	10,473	100.0
	TOTAL	564	1.62	788	2.26	6,618	18.98	25,334	72.66	1,561	4.48	---	---	34,865	100.0
1977-78	HOMMES	536	2.17	747	3.03	5,535	22.43	16,813	68.14	1,043	4.23	---	---	24,674	100.0
	FEMMES	15	0.14	49	0.46	1,327	12.52	8,737	82.46	468	4.42	---	---	10,596	100.0
	TOTAL	551	1.56	796	2.26	6,862	19.46	25,550	72.44	1,511	4.28	---	---	35,270	100.0

ENSEMBLE DES ÉCOLES

ANNÉE	SEXE	DIRECTEUR NOMBRE	DIRECTEUR %	DIRECTEUR ADJOINTS NOMBRE	DIRECTEUR ADJOINTS %	CHEFS DE SECTION CHEFS ADJOINTS COORDONNATEURS NOMBRE	CHEFS DE SECTION CHEFS ADJOINTS COORDONNATEURS %	ENSEIGNANTS RÉGULIERS NOMBRE	ENSEIGNANTS RÉGULIERS %	AUTRES NOMBRE	AUTRES %	NON DÉCLARÉS NOMBRE	NON DÉCLARÉS %	TOTAL NOMBRE	TOTAL %
1972-73	HOMMES	3,822	9.30	2,070	5.04	7,744	18.84	26,230	63.82	1,232	3.00	--	--	41,098	100.0
	FEMMES	643	1.24	263	0.51	2,262	4.36	45,738	88.13	2,992	5.77	- -	---	51,898	100.0
	TOTAL	4,465	4.80	2,333	2.51	10,006	10.76	71,968	77.39	4,224	4.54	---	---	92,996	100.0
1973-74	HOMMES	3,774	9.15	2,025	4.91	7,344	17.81	26,769	64.90	1,115	2.70	219	0.53	41,246	100.0
	FEMMES	597	1.16	232	0.45	1,997	3.89	44,944	87.64	2,749	5.36	762	1.49	51,281	100.0
	TOTAL	4,371	4.72	2,257	2.44	9,341	10.10	71,713	77.51	3,864	4.18	981	1.06	92,527	100.0
1974-75	HOMMES	3,839	9.12	2,012	4.78	7,443	17.68	27,610	65.57	1,200	2.85	6	0.01	42,110	100.0
	FEMMES	554	1.09	248	0.49	2,003	3.93	44,941	88.19	3,185	6.25	29	0.06	50,960	100.0
	TOTAL	4,393	4.72	2,260	2.43	9,446	10.15	72,551	77.95	4,385	4.71	35	0.03	93,070	100.0
1975-76	HOMMES	3,864	8.79	2,031	4.62	6,037	13.74	29,893	68.02	2,125	4.84	---	---	43,950	100.0
	FEMMES	551	1.07	270	0.52	1,557	3.02	44,717	86.61	4,533	8.78	---	---	51,628	100.0
	TOTAL	4,415	4.62	2,301	2.41	7,594	7.95	74,610	78.06	5,658	5.92	---	---	95,578	100.0
1976-77	HOMMES	3,893	8.73	2,036	4.57	6,077	13.63	30,362	68.11	2,207	4.95	---	---	44,575	100.0
	FEMMES	513	1.00	311	0.60	1,628	3.16	44,415	86.32	4,587	8.91	---	---	51,454	100.0
	TOTAL	4,406	4.59	2,347	2.44	7,705	8.02	74,777	77.87	6,794	7.07	---	---	96,029	100.0
1977-78	HOMMES	3,865	8.60	2,023	4.50	6,195	13.79	30,653	68.22	2,198	4.89	---	---	44,934	100.0
	FEMMES	509	1.01	321	0.64	1,626	3.22	43,245	85.76	4,725	9.37	---	---	50,426	100.0
	TOTAL	4,374	4.59	2,344	2.46	7,821	8.20	73,898	77.49	6,923	7.26	---	---	95,360	100.0

SOURCE FICHIER CENTRAL DES ENSEIGNANTS DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION.

occupés pendant plusieurs années? Comme je l'ai souvent répété dans mes conférences, la mobilité est pratiquement disparue du système scolaire et la préoccupation de la sécurité d'emploi a entraîné le gel des structures.

Je ne prétends pas que les ateliers de travail, conférences, séminaires et programmes dispensés par l'OCLEA (Ontario Council for Leadership in Educational Administration), par exemple, doivent être abandonnés. Au contraire, les agents de supervision et autres agents d'éducation ont besoin de ce type de formation en cours d'emploi, ne serait-ce que pour les aider à conserver leur dynamisme et leur moral. Même les cadres administratifs supérieurs -- les directeurs pédagogiques et leurs adjoints -- sont encore jeunes, un bon nombre n'étant entrés en fonction que depuis 1969. On ne peut donc compter ici sur l'érosion naturelle des effectifs, à moins que par hasard les tensions résultant de la situation actuelle n'entraînent un vieillissement prématuré.[1]

Je fais donc la recommandation suivante:

Que les programmes visant à la formation d'agents de supervision qualifiés soient sévèrement restreints pour les cinq prochaines années, à moins qu'une certaine mobilité verticale automatique ne soit introduite dans le système.

Par ailleurs, je recommande:

Que les programmes de formation en cours d'emploi et de perfectionnement professionnel des enseignants soient encouragés par des congés d'étude et des exigences plus rigoureuses, notamment la nécessité de suivre des cours au niveau de la maîtrise ou du doctorat, des ateliers, conférences, mini-cours et programmes d'échange. Sans s'écarter sensiblement des pratiques actuelles, cette politique inciterait sans doute un plus grand nombre d'enseignants à poursuivre une formation universitaire en pédagogie.

Enfin, je recommande:

Dans tous les programmes de formation en cours d'emploi, qu'une attention particulière soit accordée aux problèmes de la gestion scolaire dans une situation de stagnation ou de compression; en pareil contexte, les solutions traditionnelles ne conviennent pas nécessairement. Ces programmes mettront l'accent sur une nouvelle

---

[1] Au moment où j'écris ces lignes, je sais qu'un très grand nombre de directeurs ont démissionné ou changé de poste. Les tensions propres à l'administration scolaire dans le contexte actuel semblent donc plus vives que je ne l'avais cru.

forme de gestion par consultation et consensus, qui s'éloigne du modèle bureaucratique et se rapproche du modèle politique.

Je sais fort bien que bien des agents de supervision perdront leur emploi au cours des dix prochaines années et qu'ils devront se recycler en vue de retourner à un poste inférieur ou dans le cas de plusieurs, à l'enseignement. Si le cycle de mobilité verticale et horizontale, sur lequel j'insisterai dans le chapitre 8, était mis en oeuvre, un programme complet de formation en cours d'emploi serait également nécessaire, autant pour les futurs agents que pour les ex-agents de supervision. Cela entraînera des dépenses, mais je suis d'avis qu'il s'agira là de sages dépenses. Il ne sera vraisemblablement pas nécessaire d'envisager des dépenses supplémentaires si les efforts actuels, de plus en plus nombreux, sont canalisés dans ces directions nouvelles et plus efficaces, et à des fins nouvelles et beaucoup plus nécessaires. Le retour au système scolaire, grâce à une certaine souplesse qui créerait de nouvelles possibilités d'avancement et stimulerait l'enthousiasme, le dévouement, l'imagination et la créativité, se traduirait par une amélioration de la qualité de l'enseignement, ce qui compensera largement les quelques misérables fonds additionnels qu'il faudrait peut-être dépenser. Ce que je propose, en réalité, c'est un changement d'orientation des efforts actuels, et non pas un fardeau supplémentaire.

Chapitre 7

Incidences de la baisse des effectifs scolaires sur la gestion du système scolaire

Le ministère de l'Education

Les incidences directes de la baisse de la clientèle scolaire sur l'organisation du ministère de l'Education sont relativement peu nombreuses. Mais les répercussions psychologiques indirectes d'un système en compression dont la clientèle ne cessera de diminuer au cours des prochaines années -- ou, au mieux, demeurera stationnaire -- seront néfastes pour le climat scolaire et l'état d'esprit du personnel, en raison de l'absence presque complète de possibilités d'avancement. Des efforts particuliers, semblables à ceux que je recommandais pour les conseils scolaires, devront être déployés par le ministre pour contrer les effets négatifs de cet état d'esprit.

Les problèmes les plus sérieux dans le bureau central, et peut-être davantage dans les bureaux régionaux, découleront des contraintes financières. Après tout, les revenus du ministère de l'Education dépendent entièrement du Trésorier de la province; le ministère ne peut lever d'impôt local pour compenser les pertes résultant des restrictions budgétaires.

Mais il n'y a aucune raison d'envisager une restructuration du bureau central ou des bureaux régionaux. Il faudra cependant mettre davantage l'accent sur la planification et les moyens à prendre pour aider davantage les conseils scolaires dans l'élaboration de plans (démographiques, de construction et de financement), la mise en oeuvre des programmes-cadres et la préparation de matériel d'apprentissage, toutes choses qui peuvent se faire, selon moi, par le réaménagement des tâches et la réaffectation du personnel en fonction. Le mécanisme de "surveillance" dans lequel le ministère semble déjà engagé pourrait recevoir une plus grande attention, notamment quant à la coordination des efforts des différents organismes et au développement d'un esprit de collaboration pour entreprendre des tâches d'intérêt commun. Aucune de ces mesures n'entraîne

de dépense supplémentaire, à moins d'être imposée comme mesure d'urgence. A la longue, l'élimination du dédoublement des efforts, par le ministère et les conseils scolaires, entraînera même des économies.[1] Les bureaux régionaux joueront un rôle essentiel à cet égard. Je suis d'avis qu'ils font un excellent travail, qu'ils sont très utiles aux conseils scolaires (et par conséquent au ministre) et qu'ils accueilleront avec enthousiasme l'occasion d'élargir des services qu'ils ont déjà commencé à fournir. Je fais donc la recommandation suivante:

> Que les bureaux régionaux soient renforcés le plus possible, à l'intérieur des limites financières existantes, pour permettre aux conseils scolaires de mettre au point des études démographiques et des plans de construction et de financement, de mettre en oeuvre des programmes-cadres et de préparer du matériel d'apprentissage.

Dans mon deuxième rapport préliminaire, j'ai indiqué clairement qu'à mon avis, le ministre de l'Education devrait conserver et, au besoin, retrouver un plus grand contrôle sur certains domaines d'intérêt public général. Cette mesure m'apparaissait essentielle. Ma conviction s'est renforcée au cours des derniers mois, et j'espère que le ministre acceptera mes recommandations et exercera un contrôle accru sur certains domaines tels que les projets de dépenses courantes et d'immobilisations, les programmes et le matériel d'apprentissage, et les conditions d'emploi des enseignants et autres employés des conseils scolaires.[2] Cela ne signifie pas qu'il faille embaucher plus de personnel, mais procéder plutôt à des réaffectations du personnel en fonction, ou définir plus clairement les responsabilités de chacun.

Les observations qui m'ont été faites, oralement et par écrit, m'ont convaincu que la plupart des conseils scolaires et leurs administrateurs souhaitent réellement que le ministère de l'Education joue un rôle plus actif. Il se peut que leur goût

---

1 Le meilleur exemple est celui de ce directeur général qui, ayant confié à différents conseils scolaires l'élaboration d'une partie du programme, recueille les découvertes et le matériel d'apprentissage mis au point, pour en faire profiter ensuite les conseils scolaires.

2 Par exemple, au nom de la prudence et du sens commun, le ministre devrait exercer un certain contrôle sur les salaires des employés des conseils scolaires. Actuellement, les subventions générales sont contrôlées par le biais de limites, mais le gouvernement est tenu par la loi de verser, au nom des enseignants, une contribution de 6% à la caisse de retraite garantie par ce dernier, pour des salaires déterminés au niveau local et sur lesquels il n'exerce aucun contrôle.

d'une liberté presque illimitée se soit atténué par suite des problèmes découlant de la chute de leur clientèle, mais je pense plutôt qu'ils reconnaissent de plus en plus le ministère comme le partenaire le plus important, qui dispose de ressources plus considérables et est doté d'une vision plus globale, sans compter que ce partenaire a des droits et des responsabilités que le public s'attend à lui voir exercer effectivement. Je crois que le public verrait d'un très bon oeil ce changement de rôle et que ses intérêts lui apparaîtraient ainsi mieux protégés.

Je reprendrai donc textuellement les recommandations de mon deuxième rapport préliminaire relativement aux activités du ministère:

(1) Que soit entrepris immédiatement un effort soutenu pour promouvoir des solutions politiques décentralisées aux problèmes locaux et provinciaux découlant de la baisse des effectifs scolaires, notamment les problèmes de coordination et de coopération. Les administrateurs des conseils scolaires et les fonctionnaires du ministère de l'Education seront encouragés à promouvoir et à organiser des rencontres de discussions et de négociations pour traiter des problèmes communs aux conseils scolaires et aux groupes intéressés.

(2) Que des mesures soient prises pour augmenter le contrôle du ministère sur certaines décisions d'ordre financier telles que l'utilisation et la vente des immeubles et terrains, les conditions de travail et les avantages sociaux du personnel, notamment les régimes de retraite, les gratifications de fin d'emploi, etc.

(3) Que le ministère mette tout en oeuvre pour faciliter la formation d'une organisation provinciale de commissaires qui pourrait devenir leur porte-parole et jouer un rôle politique important.

Les changements rapides survenus récemment dans les bureaux régionaux, notamment les changements de fonctions, les ont affaiblis et ont compliqué la tâche d'un personnel dévoué et efficace, désireux de s'acquitter de ses responsabilités même s'il doit faire des heures supplémentaires, comme cela semble parfois être la norme. Mais dans le contexte actuel, ces fonctionnaires régionaux sont plus nécessaires que jamais. Le ministère de l'Education doit prendre une décision très délicate: décentraliser de nombreuses activités vers

les bureaux régionaux, ou les centraliser toutes dans l'édifice Mowat. Pour ma part, j'ai toujours préféré la décentralisation, et c'est pourquoi je fais la recommandation suivante:

> Que les activités des bureaux régionaux soient élargies pour mieux aider les conseils scolaires locaux, en mutant à cette fin, si nécessaire, des membres du personnel du bureau central de Toronto.

Je recommande en outre:

> Que le ministre passe en revue les objectifs, les activités et le personnel du bureau central et des bureaux régionaux pour déterminer la pertinence et l'ampleur de la décentralisation dans les secteurs appropriés.

Les conseils scolaires

A. Composition, droits et responsabilités

La baisse des effectifs scolaires a très peu d'incidences sur la structure des conseils scolaires, sauf peut-être pour certains "conseils scolaires isolés" de la région Nord qui pourraient être appelés à disparaître ou ne plus exister que "sur papier".

La création en 1969 des conseils de comté et de district (avec l'équivalent pour les écoles séparées) constituait un pas important vers l'accessibilité de l'éducation et le partage des ressources fiscales, sans compter qu'il en est résulté une amélioration notable de la qualité de l'enseignement. Mais tout en reconnaissant que bien des problèmes auxquels nous avons fait face ces dernières années auraient pu se régler beaucoup plus facilement dans le cadre de ce nouveau système, personne n'avait alors, à ma connaissance, envisagé l'éventualité d'une baisse rapide de la population scolaire, avec sa cohorte de difficultés et de problèmes nouveaux. Cependant, ces unités plus importantes ont donné à la plupart des conseils scolaires plus de ressources et de souplesse, sans compter une foule d'autres conditions qui leur permettent de mieux faire face à la situation actuelle. Dans l'ensemble, plusieurs régions ont une clientèle de base stable, et qui promet de le rester jusqu'à la fin du siècle, alors que d'autres seront en mesure de compenser facilement les pertes subies dans une partie de leur territoire par des gains enregistrés ailleurs (par exemple, Peel-sud et Peel-nord; Simcoe-sud et

Simcoe-nord; Scarborough-sud et ouest et Scarborough-nord et est). Bien sûr, tous les problèmes ne sont pas entièrement évités, et il en surgira de nouveaux, notamment le transport des jeunes enfants; mais dans l'ensemble, les conseils scolaires dont la clientèle demeurera plutôt stable se trouveront dans une position viable, voire confortable. Il n'en ira pas ainsi pour les conseils scolaires de la plupart de nos grandes villes, où les migrations accrues s'ajoutent à la baisse des effectifs scolaires et créent de nombreux problèmes complexes, que viennent aggraver la baisse du nombre d'élèves dans les quartiers plus anciens des villes et des banlieues et la fermeture d'écoles de quartier.

Le public, qui ignore les droits constitutionnels garantis aux écoles séparées catholiques et le désir légitime des parents catholiques d'envoyer leurs enfants à l'école confessionnelle, peut s'interroger sur le bien-fondé de l'existence de deux systèmes scolaires distincts. Cette question n'est pas nouvelle, mais elle prend une ampleur accrue en raison des pressions découlant de la baisse du nombre d'élèves dans les écoles publiques, sans compter le transfert volontaire d'un nombre relativement élevé d'élèves catholiques au système scolaire séparé, en raison de l'augmentation du nombre de parents favorables à l'école confessionnelle. Il est très rarement arrivé que les questions à ce sujet aient été teintées d'intolérance et de fanatisme, comme par le passé. J'ai été heureux de constater qu'il y a moins d'animosité et d'aigreur entre les deux systèmes scolaires, par rapport à ce que j'ai pu observer il y a une trentaine d'années lors de mon travail pour la Commission Hope.

On veut parfois obliger les conseils scolaires séparés à partager leurs installations ou à louer des locaux dans les écoles publiques. On oublie ainsi la difficulté -- voire l'impossibilité -- de maintenir l'essentiel du système catholique, qui juge la religion et l'éducation inséparables. Malgré les problèmes de locaux que cela entraîne, notamment dans les régions où la population est clairsemée et, plus récemment, même dans les centres urbains importants tels que Ottawa et Toronto, nous devons maintenir notre double système scolaire, en vigueur depuis 135 ans, et apprendre à composer avec ses avantages et ses inconvénients, voire à en tirer profit.

Il y a une autre raison pour laquelle je ne suggère aucun changement à ce chapitre. En général, les écoles séparées ne souffrent pas de la baisse de la clientèle scolaire et, à l'échelle provinciale, il ne semble pas qu'elles enregistreront une baisse marquée de leur clientèle, à moins d'un changement dans la religion des nouveaux immigrants. Je sais que certains conseils scolaires séparés sont lourdement affectés par les transferts de population (comme à Ottawa et Windsor) ou par la faible densité de la population catholique dans certaines régions rurales et dans le nord de la province. Mais même dans ces cas, la stagnation ou la baisse de la population scolaire n'a rien à voir avec les changements à apporter à la structure du système scolaire séparé. La tâche du gouvernement relativement aux écoles secondaires catholiques (11e, 12e et 13e années) n'est pas terminée, mais comme cela n'a aucun rapport avec la diminution du nombre d'élèves, je me bornerai à constater que le gouvernement a réitéré récemment sa politique traditionnelle à ce sujet.

Dans le cas des élèves franco-ontariens, l'avènement d'écoles secondaires de langue française a entraîné une certaine anomalie de structure. En effet, la plupart des élèves franco-ontariens fréquentent les écoles élémentaires séparées catholiques de la maternelle à la 8e année, puis, pour la 9e à la 13e année, ils passent pratiquement en bloc aux écoles secondaires de langue française publiques.

L'établissement récent d'écoles secondaires de langue française s'est traduit par un accroissement très rapide du nombre d'élèves dans ce secteur, inexistant il y a quelques années, ce qui donne ou pourrait donner la fausse impression d'une augmentation rapide du nombre d'élèves franco-ontariens. Comme je l'ai souligné dans mon premier rapport provisoire, les chiffres réels et les projections indiquent des pertes importantes d'élèves francophones dans les écoles élémentaires et secondaires. Les tableaux et graphiques, ainsi que les commentaires qui les accompagnent, indiquent clairement que le taux de fécondité des Franco-ontariens semble plus faible que la moyenne de la province, depuis quelques années. Il se rapproche sensiblement de celui des francophones du Québec au cours des dernières années (jusqu'à la fin du premier trimestre de 1978),

et la migration interprovinciale nette des enfants, de même que la migration totale nette, ont été nettement négatives depuis un certain temps.

Si les Franco-ontariens suivent l'exemple des Québécois, ils connaîtront une baisse continue de leurs effectifs scolaires jusqu'en 1986, et probablement jusqu'à la fin du siècle, tant dans leurs écoles secondaires que dans leurs écoles élémentaires. Comme ils constituent un groupe minoritaire de la population scolaire, cela pose un problème. En effet, en 1977, le total des élèves inscrits aux écoles de langue française ne représentait que 5,3% des inscriptions totales de la province, alors que d'après le recensement de 1971, les francophones constituaient 9,6% de la population totale de l'Ontario. Les craintes des Franco-ontariens d'être assimilés rapidement à la population anglophone sont entièrement corroborées par ces statistiques officielles. Mais si l'on compare les résultats du recensement de 1971 par rapport à la langue le plus souvent parlée à la maison[1] et avec les inscriptions scolaires de 1977, on constate qu'un pourcentage plus élevé que prévu d'élèves franco-ontariens fréquentent les écoles de langue française.[2] Si ces données sont exactes -- et j'espère sincèrement qu'elles le sont -- cela pourrait signifier que la tendance à l'assimilation totale a non seulement été stoppée, mais qu'elle serait actuellement inversée dans le cas des enfants. Les politiques gouvernementales actuelles relatives au français semblent couronnées de succès.

J'ai demandé à un comité spécial de préparer une étude (Document de travail n° 22) sur la situation des Franco-ontariens. Ce comité, présidé conjointement par MM. Robert Dixon et André Lecuyer, a fait une évaluation

---

[1] Parmi ceux qui sont d'origine française, seulement 67,5% indiquent "français seulement" ou "anglais et français" comme langue officielle parlée, et seulement 44,7% indiquent le français comme "langue le plus souvent parlée à la maison".

[2] Moins de la moitié (44,7%) des Franco-ontariens indique le français comme langue d'usage à la maison. Comme la population francophone de l'Ontario représente 9,6% de la population totale, on pourrait s'attendre à ce que moins de la moitié fréquente les écoles de langue française. Or, le nombre d'enfants inscrits aux écoles de langue française représente 5,3% des inscriptions totales, soit plus de la moitié de 9,6%.

excellente et exhaustive de la situation et, comme je l'avais encouragé à le faire, a présenté une série de recommandations originales. Je le remercie très sincèrement de ses efforts et soumets ce rapport à l'attention bienveillante et sympathique du ministre de l'Education et de ses collègues.

Les incidences de la baisse de la population scolaire sur les Franco-ontariens sont décourageantes, surtout à long terme, sans compter que même actuellement, il est extrêmement difficile de doter les régions peu peuplées et isolées de l'Ontario (c'est-à-dire, géographiquement, la plupart d'entre elles) d'installations scolaires convenables. Ces difficultés sont analysées en détail dans une étude du conseil scolaire séparé de Nipissing[1] intitulée <u>New Dimensions</u>, rapport du Committee on Assimilation mis sur pied en novembre 1977 et qui a présenté son rapport le 27 avril 1978. (Madame Laura Gueguen-Charron dirigeait l'équipe de trois femmes et deux hommes qui ont travaillé à ce projet.) Selon les membres de ce comité, les mesures préconisées "freineront l'anglicisation et augmenteront le respect mutuel et la compréhension entre les deux communautés linguistiques". Ils ne cachent pas que le programme général qu'ils recommandent en est un d'envergure, dont l'entière responsabilité repose sur les écoles de langue française. L'une de leurs recommandations principales favorise...

> "... la formation d'un système scolaire confessionnel de langue française de la maternelle à la 13e année".

Mais ils ne recommandent toutefois pas la formation d'un conseil scolaire distinct pour les écoles de langue française. Ils reconnaissent aussi la complexité de certaines situations quand, par exemple, une population scolaire comprend des "francophones évidents" et des élèves "en voie d'anglicisation" et "virtuellement anglicisés". Mais je suis d'avis que, pas plus que le comité Dixon-Lecuyer, ces derniers n'ont vraiment compris et accepté les incidences de l'ampleur de la baisse des effectifs scolaires dans les écoles de langue française, pour lesquelles

---

[1] J'ai grandement apprécié ce rapport, que je n'avais ni commandé, ni financé à même les fonds de la Commission. Je tiens à féliciter le conseil scolaire de Nipissing de son initiative.

j'ai présenté des projections dans mon premier rapport provisoire. Le travail de cette Commission était connu des deux groupes, de même que l'ampleur de la baisse probable de la population scolaire, et le groupe de Nipissing semble avoir bien compris que cette situation aggraverait les problèmes, comme ils l'ont d'ailleurs indiqué (page 30):

> "Cette baisse pourrait affecter très sérieusement les Franco-ontariens, déjà disséminés dans cette vaste région (Nipissing). Les conseils scolaires peuvent décider de fermer des écoles de langue française ou les intégrer aux écoles de langue anglaise. D'autres problèmes peuvent surgir relativement à la disparition de programmes et d'options ou à la réduction du nombre de spécialistes francophones. Ces mesures doivent être évitées à tout prix.
>
> Nous avons déjà souligné l'importance des écoles homogènes de langue française et dénoncé les méfaits des écoles mixtes. Il faut veiller à ce que l'identité franco-ontarienne des écoles actuelles ne soit pas menacée par un réaménagement qui encouragerait l'assimilation. L'école est un centre culturel qui ne doit pas être abandonné à la collectivité.
>
> D'après les statistiques du ministère (sur la baisse de la clientèle), si le ratio actuel élèves/enseignant et le rythme actuel des nouvelles inscriptions se maintiennent, une cinquantaine d'écoles élémentaires et une dizaine d'écoles secondaires sont appelées à disparaître. On peut naturellement répartir sans trop d'inconvénients les élèves francophones dans les grands centres où les Franco-ontariens sont en nombre suffisant, mais le même critère ne doit pas être appliqué de façon rigide dans les régions où la population francophone est moins dense."

Les problèmes sont énoncés aussi clairement, sinon plus en détail, dans le rapport Dixon-Lecuyer. Je comprends bien les aspirations des francophones, et leur crainte de l'assimilation, mais il se peut que dans le contexte actuel leurs besoins ou leurs désirs ne puissent être satisfaits. La baisse de la clientèle scolaire et la faible densité de population peuvent engendrer une situation désastreuse pour les écoles de langue française. Mais nous n'y pouvons rien. Dans le contexte actuel, l'établissement d'un système scolaire de langue française distinct, payé uniquement par les taxes locales des francophones, serait une entreprise extrêmement déraisonnable. Sauf dans quelques rares régions à forte concentration francophone, ce système serait, dès le départ, très vulnérable. Il serait beaucoup plus sage et raisonnable pour les francophones de s'unir aux tenants des écoles séparées au niveau élémentaire,

et à tous les contribuables dans le cas des écoles secondaires. En réalité, les francophones sont trop peu nombreux et ils n'ont pas les ressources financières nécessaires pour ériger leur propre système. Cela peut être une réalité amère, mais il ne semble pas y avoir d'autre possibilité d'aménagement dans l'organisation actuelle des conseils scolaires et des unités de gestion.

On m'a décrit certaines situations aberrantes existant dans le Nord de la province et dans certaines régions rurales isolées du sud, où les élèves sont divisés entre écoles publiques et séparées, élémentaires et secondaires, de langue anglaise et de langue française, sans compter les divisions des écoles de langue anglaise en raison des classes d'immersion en français. (Il est intéressant de constater que les francophones ne semblent pas particulièrement empressés d'accueillir des anglophones dans leurs classes d'immersion en français ou d'accueillir un nombre important ou restreint d'anglophones désireux d'apprendre le français en fréquentant les écoles de langue française.) En raison des contraintes financières et de la baisse de la population scolaire, je suis d'avis qu'il faut travailler dans le sens d'une coordination et d'un regroupement accrus plutôt que d'une fragmentation qui affaiblirait davantage le système.

B. Personnel administratif

Il se peut que la chute des effectifs des écoles n'ait pas ou n'ait guère de conséquences sur les structures des conseils scolaires, mais elle en a sur l'administration de chaque conseil scolaire. C'est pourquoi j'ai commandé deux études sur l'administration scolaire dans le contexte actuel.[1] La plupart des observations de ces études portent surtout sur la formation et l'emploi du personnel administratif et ont été utilisées dans les Chapitres 6 et 8. Nous ne retiendrons ici que ce qui touche à l'administration dans son sens le plus large, c'est-à-dire les directeurs, superviseurs, autres agents de supervision,

---

[1] (a) Scott, J. Glenn, Kickcox, Edward S., McLeod, Gerald T., et Ryan, Doris W: The Impact of Declining Enrolments on School Governance and Administration in Ontario, Document de travail n° 9, avril, 1978.

(b) Brown, Alan F., O'Toole, Padraig, et DeFour, Reginald: The Impact of Declining Enrolment Upon the Principal and Vice-Principal in Ontario with Implications and Alternatives, Document de travail n° 13, mai 1978.

conseillers et coordonnateurs, ou tous ceux qui occupent un poste supérieur à celui des enseignants, à l'exception des chefs de section des écoles secondaires.

Dans mon deuxième rapport préliminaire, j'ai analysé en détail les propositions relatives aux modèles de structures administratives courantes, c'est-à-dire bureaucratiques et hiérarchiques, par rapport aux modèles "politiques" et j'ai recommandé que l'on reconnaisse le changement amorcé vers le modèle politique et qu'on l'encourage davantage. Naturellement, cela nécessitera une collaboration et une coordination accrues des efforts, non seulement entre les différents niveaux d'un même conseil scolaire, mais plus particulièrement entre le ministère de l'Education et les conseils scolaires, entre tous les conseils scolaires de la province, et particulièrement entre les agents des conseils scolaires et les autres membres du personnel dans la mise au point d'ententes mutuelles avantageuses à court terme et à long terme. Lors des audiences publiques et des rencontres avec différents groupes, il m'a semblé que certains accords sur lesquels le ministère insiste aujourd'hui risquaient de coûter trop cher et d'entraîner un dédoublement coûteux des efforts, ce qu'une coordination et de meilleures relations interpersonnelles permettraient d'éviter. Certains conseils scolaires (généralement moins importants et moins riches) ont également manifesté le désir de recourir aux services des conseillers et coordonnateurs à l'emploi du bureau régional, plutôt que d'être tenus d'embaucher eux-mêmes ces personnes. Cela signifie une accélération du mouvement vers le modèle politique de consultations et de décisions par consensus, et de collaboration et de coordination encouragées et parrainées, au besoin, par le ministère de l'Education et ses bureaux régionaux. L'une des incidences de la baisse des effectifs scolaires est de favoriser ce mouvement.

Cette orientation nouvelle peut naturellement avoir des effets importants sur l'organisation administrative des agents des conseils scolaires et même entraîner la disparition de certaines catégories d'entre eux. A la limite, l'organisation scolaire peut se ramener à un directeur pédagogique (qui peut naturellement compter sur de l'aide pour les questions financières) et à des directeurs d'écoles qui rempliraient les fonctions confiées actuellement aux autres agents de supervision, y compris l'élaboration des programmes. Naturellement,

la principale fonction du directeur est de diriger l'école, c'est-à-dire de s'occuper surtout des relations interpersonnelles dans son école. Cela ne changera pas, quel que soit le type d'organisation dans l'avenir.

L'une des conséquences évidentes de la diminution du nombre d'élèves est la réduction du personnel administratif, tant au niveau du bureau central qu'à celui des directeurs et des adjoints. Cela semble une conséquence raisonnable, voire inévitable, si la taille du personnel (par exemple, du personnel enseignant) a diminué sensiblement. Mais cette réduction exige une évaluation rigoureuse des besoins et fonctions et ne doit pas se faire à tort et à travers. Aucun poste ne doit être éliminé à moins que ses fonctions essentielles ne puissent être assumées par d'autres personnes. C'est pourquoi je fais la recommandation suivante:

> Que chaque conseil scolaire de la province soumette au ministre de l'Education une évaluation complète de ses besoins touchant les postes et fonctions de son personnel administratif, depuis le poste de directeur-adjoint d'une école jusqu'à celui de directeur d'un conseil scolaire, et prépare un plan à court et à long terme de ses besoins en personnel dans ses écoles et son bureau central. Un exemplaire de cette évaluation et de ce plan, révisés si nécessaire tous les trois ans, sera soumis à l'approbation du ministère de l'Education par l'entremise des bureaux régionaux.

Il est vraisemblable de croire que plusieurs des fonctions et tâches des conseillers et coordonnateurs attachés aux bureaux centraux des conseils scolaires puissent être remplies par des enseignants et que le rôle d'administration des directeurs d'école puisse être élargi, ce qui permettrait de remplacer plusieurs des agents de supervision affectés au bureau central. Dans le contexte actuel, il ne fait pas de doute que nous devons nous orienter le plus tôt possible en ce sens, non seulement pour améliorer les activités et économiser, mais pour mieux utiliser les ressources humaines disponibles et offrir des possibilités plus intéressantes aux employés. C'est pourquoi je fais la recommandation suivante:

> Dans la préparation de l'évaluation des besoins en personnel et autres, que les conseils scolaires se fondent sur l'hypothèse d'une délégation accrue des responsabilités au niveau de

l'école; que le ministère de l'Education n'oublie pas cet élément dans l'évaluation et l'approbation de chacun des plans qui lui seront soumis.

Je recommande en outre:

Que le ministre s'assure que le personnel embauché par les conseils scolaires pour le règlement d'un problème urgent ou d'une crise de courte durée n'a été engagé que temporairement et en fonction d'une tâche déterminée.

C. Le Nord

Le Nord de la province présente bien des problèmes particuliers, mais je n'ai pu en analyser que quelques-uns. La diminution du nombre d'élèves a frappé durement ces conseils scolaires, allant parfois jusqu'à rendre impossibles certaines tâches difficiles ("l'impossible" est pourtant monnaie courante dans cette région). Je m'inquiète beaucoup de la qualité de l'enseignement que peuvent dispenser plusieurs avant-postes éloignés, malgré l'aide des services auxiliaires de l'ETV (?), des cours par correspondance et des émissions radiophoniques, et de l'utilisation accrue de l'ordinateur. Lorsque les ressources naturelles s'épuisent, il s'ensuit un exode de la population (notamment des jeunes), de sorte que l'avenir de l'enseignement est sombre pour les quelques enfants qui demeurent sur place (et pour les enfants et adultes autochtones et Inuit). L'argent seul ne fait pas de miracle. Même l'utilisation accrue des établissements de pension présente des inconvénients, en plus de diviser les familles -- malgré les meilleures intentions -- et il se peut qu'à la longue, elle fasse plus de tort que de bien. Je me résigne à croire qu'il s'agit là d'une autre situation ou l'éducation doit s'adapter à l'évolution socio-économique. Il se peut même que nous devions accepter cette dure vérité de ne pouvoir assurer, pour des raisons économiques, un enseignement de qualité dans ces régions.

D. Grands et petits conseils scolaires

J'ai d'abord cru que la baisse de la population scolaire affecterait davantage les petits conseils scolaires. Mais nos études, fondées sur une enquête assez approfondie, indiquent le contraire; et malgré mon étonnement,

je dois me rendre à l'évidence. Ce phénomène a durement frappé les conseils scolaires importants, ceux des grands centres urbains et de plusieurs banlieues adjacentes importantes (plus anciennes). Mais ces conseils ont toujours eu des ressources financières plus considérables. (Plusieurs pourraient même se passer de l'aide du gouvernement et devraient, selon une formule de péréquation, fournir des fonds qui seraient répartis entre les régions moins fortunées de la province.) En outre, ils ont toujours eu des ressources humaines plus importantes -- agents de supervision, spécialistes, conseillers, coordonnateurs, etc. Mais ils doivent maintenant faire face à l'éventualité d'une baisse de 50 à 60% de leurs effectifs, sans aucun espoir de soulagement d'ici la fin du siècle, à moins que des villes entières ne soient détruites, puis reconstruites pour faire place à de jeunes familles.

Il ne sera pas facile pour les autorités scolaires des régions urbaines de réduire leurs gigantesques écoles et le nombre de leurs enseignants et administrateurs, et d'entreprendre la liquidation partielle de leurs empires. Mais elles devront se résoudre à le faire, et le plus rapidement possible. La potion la plus amère pour ces conseils scolaires sera le "partage des richesses". En effet, ils bénéficient d'une vaste concentration de richesses, sous forme d'évaluation foncière des entreprises industrielles et commerciales, qui ne disparaîtra pas. Mais maintenant qu'ils n'ont plus le nombre d'enfants nécessaire ni les responsabilités inhérentes à l'enseignement, va-t-on les laisser jouir seules de leurs richesses alors que leurs responsabilités sont assumées par d'autres? J'ai répondu à cette question dans mon deuxième rapport préliminaire: un changement radical doit être effectué dans notre système de financement scolaire. Je reviendrai sur ce point au Chapitre 10, où je présenterai alors mes recommandations.

Le coût de la mise en oeuvre des recommandations de ce chapitre sera minime, tant au niveau local qu'au niveau provincial. Certains changements d'ordre administratif entraîneront des économies importantes. Certaines économies découleront du réaménagement de certaines tâches et fonctions et de l'élimination des tâches superflues ou qui font double emploi.

Chapitre 8

Incidences de la baisse des effectifs sur le personnel des écoles et du système scolaire

8.1 Enseignants réguliers, autres enseignants et taille des classes

Dans la section 8.3 du présent chapitre portant sur le personnel administratif (page 231), j'indique le nombre d'enseignants réguliers par rapport au nombre d'administrateurs, agents de supervision, etc. Dans chaque cas, il est possible de calculer un ratio indiquant ce qui correspond à un ratio élèves/enseignant, étant donné que les agents de supervision et les administrateurs qui détiennent un certificat d'enseignement sont normalement classés comme "enseignants". Dans les Rapports annuels du ministre de l'Education (Education Statistics, Ontario), je n'ai pu retrouver de chiffres semblables. Par exemple, le Rapport de 1976 contient les statistiques du Tableau 8.1, dans lequel le personnel enseignant est classé selon les postes de travail, mais la note explicative du Tableau 5.45 (page 78) indique malheureusement que ces renseignements "provenant de sources différentes, ne peuvent servir que comme une indication de la répartition du personnel enseignant par postes". L'absence de données rigoureuses en une matière aussi importante m'étonne. Je fais donc la recommandation suivante:

> Que le ministre de l'Education prenne immédiatement des mesures pour s'assurer que les dossiers de la classification des emplois sont dûment remplis au ministère et que les résultats sont publiés chaque année.

Je recommande en outre:

> Que les ratios élèves/enseignant soient précisés pour chaque genre de tâche et calculés en se fondant sur les inscriptions au 30 septembre.

Comme les chiffres du Tableau 8.1 se rapprochent beaucoup de ceux de la section sur le personnel administratif, on peut vraisemblablement se fier aux résultats et aux conclusions indiqués.

Il ne faut cependant pas oublier que plusieurs fichiers ayant servi aux calculs, certains chiffres ne concordent pas, même lorsqu'ils proviennent de la même source. Il se peut que les totaux des ordinateurs ne concordent pas en

TABLEAU 8.1

RÉPARTITION DU PERSONNEL ENSEIGNANT* PAR POSTES DE TRAVAIL, SEPTEMBRE 1976

Postes		Catégorie d'écoles				Ensemble des écoles
		Écoles publiques	Écoles séparées catholiques	Écoles élémentaires	Écoles secondaires	
Directeurs	Nbre.	2,513	1,228	3,741	599	4,340
	Ratio par élève	372.98	344.29	363.56	1023.46	454.64
Directeurs adjoints	Nbre.	1,171	317	1,488	821	2,309
	Ratio par élève	800.42	1333.73	914.04	746.72	854.54
Enseignants réguliers	Nbre.	33,315	14,259	47,574	26,035	73,609
	Ratio par élève	28.13	29.65	28.59	23.55	26.81
Chefs de section	Nbre.	345	95	440	7,000	7,440
	Ratio par élève	2716.79	4450.45	3091.10	87.58	265.21
Autres	Nbre.	3,319	1,759	5,078	1,651	6,729
	Ratio par élève	282.40	240.36	267.84	371.32	293.23
Total	Nbre.	40,663	17,658	58,321	36,106	94,427
	Ratio par élève	23.05	23.94	23.32	16.98	20.90
Effectifs au 30 semptembre 1976		937,292	422,793	1,360,085	613,055	1,973,140

* Personnel enseignant à temps plein et personnel à temps partiel ayant au moins 25 heures d'enseignement par semaine

Source: Rapport annuel du ministère de l'Education, Educational Statistics, Ontario, 1976. Tableau 5.45, p.78.

raison des écarts dans les données originelles. Rappelons aussi que des erreurs mineures dans les tableaux, notamment pour ce chapitre, dépendent de la source.

Les données du Tableau 8.1 devraient guérir quiconque s'intéresse à l'éducation de la mauvaise habitude, l'une des plus génératrices d'erreurs dans ce genre de statistiques, de calculer et d'utiliser un seul ratio élèves/enseignant. Pour montrer à quel point cette situation est absurde ou pourrait le devenir, j'ai calculé le ratio élèves du Tableau 8.1 pour chaque type de tâche séparément (sans me préoccuper de certaines combinaisons évidentes de postes). Les chiffres généralement rapportés et utilisés dans les négociations entre les enseignants et leurs employeurs sont ceux de la colonne "Total", avant-dernière ligne du tableau. Mais les personnes non averties, y compris la plupart des enseignants, croient que les ratios utilisés sont ceux de la ligne du milieu, à la rubrique "Enseignants réguliers", et les différences sont évidemment très grandes. Je ne serais pas surpris que le citoyen ordinaire soit fermement convaincu qu'au niveau secondaire, les enseignants ont des classes de 16,98 (disons 17) élèves, alors qu'une classe normale compte en moyenne 23,55 élèves. Pour les enseignants, cette différence de 6,6 élèves est très importante.

Du point de vue des effectifs scolaires, seules les écoles publiques ont enregistré une baisse constante depuis 1970, de sorte que nous devons examiner l'évolution de l'engagement du personnel pour voir comment il a pu être affecté par cette baisse. C'est pourquoi je présente dans le Tableau 8.2 un ensemble de statistiques semblables à celles du Tableau 8.1, mais pour les écoles publiques seulement, de 1972-1973 à 1977. On remarquera d'abord que durant cette période, le nombre d'élèves dans les écoles publiques est passé de 1 022 935 à 907 777, soit une perte de 15 158 élèves ou 11,26% en cinq ans (un peu plus de 2% par année). Malheureusement, jusqu'à maintenant, je n'ai pu trouver de données antérieures à 1972-1973. Mais pour ces dernières années, nous constatons que

(a) le pourcentage d'enseignants réguliers a diminué;

(b) le ratio élèves/enseignant régulier a généralement diminué au cours de cette période, sauf durant deux ans;

(c) le ratio élèves/enseignant a diminué sans interruption tout au long de cette période, passant de 24,18 à 22,38.

TABLEAU 8.2

RÉPARTITION DU PERSONNEL ENSEIGNANT DES ÉCOLES PUBLIQUES
PAR POSTES DE TRAVAIL, 1972-1977

Année	Effectifs en septembre		Postes					Ensemble des enseig-nants	Ratio élèves/enseig-nant regulier	Ratio élèves/enseign-ant
			Enseignants réguliers	Directeurs	Directeurs adjoints	Chefs de section et adjoints	Autres			
1972-73	1,022,935	Nombre	35,350	2,643	1,212	715	2,379	42,299		
		% du personnel	83.57	6.25	2.87	1.69	5.62	100.00	28.94	24.18
1973-74	998,668	Nombre	34,440	2,564	1,174	701	2,595	41,474		
		% du personnel	83.04	6.18	2.83	1.69	6.26	100.00	29.00	24.08
1974-75	977,545		34,514	2,569	1,157	759	2,333	41,332		
		% du personnel	83.50	6.22	2.80	1.84	5.64	100.00	28.32	23.65
1975 (3)	961,625	Nombre	33,603	2,534	1,164	327	3,295	40,923		
		% du personnel	82.12	6.19	2.84	0.80	8.05	100.00	28.62	23.50
1976	937,292	Nombre	33,315	2,513	1,171	345	3,319	40,663		
		% du personnel	81.93	6.18	2.88	0.85	8.16	100.00	28.13	23.05
1977	907,777	Nombre	32,768	2,501	1,173	559 (1)	3,558	40,559		
		% du personnel	80.79	6.17	2.89	1.38	8.77	100.00	27.70 (2)	22.38 (2)

(1) Nouveau classement au premier cycle du secondaire à North York.

(2) Le nombre moyen d'élèves par classe dans les écoles publiques pour notre échantillon, le 30 mai 1978, était de 27.98.

(3) Calculs effectués en fonction de l'année civile.

Source: Rapports annuel du ministère de l'Education, Education Statistics. Ces données sont tirées du tableau spécial "Répartition du personnel enseignant par postes de travail" et comprennent le personnel

Il s'ensuit que la tâche a été vraisemblablement allégée non seulement pour les enseignants "réguliers", mais pour toutes les catégories d'enseignants, notamment ceux classés "autres".

En fait, ces ratios moyens, comme toutes les moyennes, peuvent induire en erreur. C'est pourquoi j'ai apprécié que les associations d'enseignants collaborent avec cette Commission dans la cueillette de renseignements sur le nombre d'élèves par classe analogues à ceux recueillis couramment en Angleterre et au pays de Galles. Le Nova Scotia Teachers' Union a collaboré au projet pilote de la cueillette de ces renseignements en Nouvelle-Ecosse. Nous disposons maintenant des mêmes renseignements pour les écoles élémentaires (sur une base d'échantillonnage) et les écoles secondaires de l'Ontario (grâce à la banque de données de l'OSSTF -- l'Ontario Secondary School Teachers' Federation).

La première série de chiffres du Tableau 8.3 indique, pour l'Angleterre et le pays de Galles, en janvier 1976, la répartition du nombre d'élèves par classes, par types d'écoles (primaires, intermédiaires et secondaires). La dernière rangée des Tableaux 29.2 et 22.3 indique respectivement le nombre moyen d'élèves par classe dans les écoles primaires, intermédiaires et secondaires. J'ai été étonné de constater qu'il y a un nombre élevé de classes nombreuses et que le nombre moyen d'élèves par classe au niveau élémentaire est de près de 30 élèves. Même les classes des écoles intermédiaires sont nombreuses, certaines comptant parfois 36 élèves ou plus. Au niveau secondaire, les classes sont moins nombreuses et vers la fin de l'échelle, elles sont visiblement peu nombreuses. On m'a signalé certaines classes de plus de 40 élèves, mais je préfère croire qu'il s'agit de classes jumelées pour une activité particulière.

Le Tableau 8.4 fournit les renseignements de base, ou plutôt une partie des renseignements contenus dans l'étude pilote de la Nouvelle-Ecosse. On remarque un certain nombre de classes relativement nombreuses, notamment au niveau élémentaire (jusqu'à la 6e année), mais moins qu'en Angleterre et au pays de Galles. A partir des chiffres de la colonne "Fréq." (nombre d'élèves présents au moment de l'enquête -- il semble que les enseignants n'aient pas bien compris la signification de "Inscr."), la taille des classes moyennes s'établirait ainsi:

TABLEAU 8.3

RÉPARTITION DES CLASSES SELON LE NOMBRE D'ÉLÈVES PAR CLASSE
STATISTIQUES SUR LE NOMBRE D'ÉLÈVES PAR CLASSE
ANGLETERRE ET PAYS DE GALLES, JANVIER 1976

Nombre d'élèves par classe	Nombre de classes					
	Ecoles primaires subventionnées				Ecoles intermed-iares sub-ventionnées	Ecoles secondaires subvention-nes
	Ecoles mater-nelles	Ecoles speciales	Autres	Ensemble des écoles primaires		
1 à 5					222	7,945
6-10	498	928	4,033	5,459	592	12,421
11-15					834	21,753
16-20	595	153	9,423	10,171	1,497	28,837
21-25	722	8	23,750	24,480	2,315	27,265
26-30	1,084	6	50,696	51,786	4,646	39,380
31-35	181	2	54,450	54,633	4,224	20,809
36-40	160	1	19,348	19,509	1,068	1,667
41 et plus	103	-	1,456	1,559	452	2,553
	3,343	1,098	163,156	167,597	15,850	162,630
	24.7	11.0	29.4	29.2	27.9	22.3

(1) Cote de 0.5 ttribuée aux élèves à temps partiel de moins de 5 ans.
Nombre total de classes: 346 077
Nombre moyen d'élèves par classe: 25.9

Source: Statistics of England and Wales, Education and Science Ministry

TABLEAU 8.4

NOUVELLE-ECOSSE: ÉTUDE SUR LE NOMBRE D'ÉLÈVES PAR CLASSE, 30 SEPTEMBRE 1977 (jour du dénombrement)

RÉPARTITION DES CLASSES SELON LE NOMBRE D'ÉLÈVES (1er, 2e, 3e, 4e et dernière périodes de la journée)

bre. 'élèv es par classe	Nombre de classes le 30 septembre							
	Ensemble des écoles		Ecoles élémentaires		Ecoles secondaires premier cycle		Ecoles secondaires deuxième cycle	
	Inscr.	Fréq.	Inscr.	Fréq.	Inscr.	Fréq.	Inscr.	Fréq.
1-5	408	444	337	360	50	54	21	30
6-10	585	748	289	308	170	247	126	193
1-15	2,110	2,471	636	777	949	1,118	525	576
6-20	4,732	5,705	2,611	3,100	1,254	1,399	867	1,206
1-25	9,740	10,841	6,257	6,658	1,818	2,273	1,665	1,910
6-30	10,535	9,276	5,534	4,946	3,155	2,901	1,846	1,429
1-35	3,718	2,654	1,751	1,379	1,436	962	531	313
6-40	461	246	202	153	186	80	73	13
1 & plus	179	164	141	127	22	15	16	22
Total	32,468	32,549	17,758	17,808	9,040	9,049	5,670	5,692

B. Pourcentage de classes

bre. 'élèv es par classe	Pourcentage de classes le 30 septembre							
	Ensemble des écoles		Ecoles élémentaires		Ecoles secondaires premier cycle		Ecoles secondaires deuxième cycle	
	Inscr.	Fréq.	Inscr.	Fréq.	Inscr.	Fréq.	Inscr.	Fréq.
1-5	1.26%	1.36%	1.90%	2.02%	0.55%	0.60%	0.37%	0.53%
6-10	1.77	2.30	1.63	1.73	1.88	2.73	2.22	3.39
11-15	6.50	7.59	3.58	4.36	10.50	12.35	9.26	10.12
16-20	14.58	17.53	14.70	17.41	13.87	15.46	15.29	21.19
21-25	30.01	33.31	35.23	37.39	20.11	25.12	29.37	33.59
26-30	32.46	28.50	31.16	27.77	34.90	32.06	32.56	25.11
31-35	11.45	8.15	9.86	7.74	15.88	10.63	9.37	5.50
36-40	1.42	0.76	1.14	0.86	2.06	0.88	1.29	0.23
41 & plus	0.55	0.50	0.79	0.71	0.24	0.17	0.28	0.39
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source: Document de travail n° 19, R. Lewis, Commission d'enquête sur la baisse des effectifs dans les écoles de l'Ontario, 1978.

Type d'écoles	Nombre moyen d'élèves par classe
Ensemble des écoles	24,2
Ecoles élémentaires	24,3
Ecoles secondaires, cycle intermédiaire	24,8
Ecoles secondaires, cycle supérieur	23,2

Les moyennes, sauf pour le cycle supérieur des écoles secondaires, sont de beaucoup inférieures à celles de l'Angleterre et du pays de Galles.

Dans le cas de l'Ontario, nous avons pu obtenir immédiatement des fichiers centraux de l'OSSTF, des renseignements sur la taille des écoles au niveau secondaire au 30 septembre 1977, et un ensemble complet de tableaux et rapports, préparés pour cette Commission, qui seront publiés séparément. Mais j'ai présenté dans le Tableau 8.5 un résumé pour toutes les écoles secondaires, puis pour tous les conseils scolaires (grands, moyens et petits), car je pensais qu'il pourrait y avoir des écarts importants entre les conseils scolaires. Le Graphique 8.1 présente schématiquement les chiffres du Tableau 8.5, sauf ceux des écoles secondaires. Ces dernières comptent en moyenne 25,13 élèves par classe et la classe moyenne varie de 26,05 élèves pour les conseils scolaires importants à 24,05 élèves pour les petits conseils scolaires. Dans les conseils scolaires moyens, la classe moyenne compte 25,08 élèves, et celle des conseils scolaires de la région métropolitaine de Toronto, 24,78 élèves. Ces moyennes sont plus élevées qu'en Angleterre et au pays de Galles, et en Nouvelle-Ecosse. Un nombre singulièrement élevé de classes comptent plus de 31 élèves (18,9% des classes, soit près d'une classe sur cinq). La situation que révèle ce tableau est très éloignée de l'impression générale véhiculée par le ratio de 17 élèves par enseignant souvent cité pour les écoles secondaires. Près de 85% des classes comptent plus de 17 élèves. L'utilisation de ce ratio général, qui prête à confusion, devrait être abandonnée.

Taille des classes au niveau élémentaire

Le Tableau 8.6 indique les résultats d'un échantillonnage effectué pour cette Commission dans les écoles élémentaires, avec l'accord de l'Ontario Teachers' Federation. On remarque de nouveau qu'il y a un grand nombre de classes nombreuses et que la taille des classes moyennes (dernière rangée) diffère considérablement du ratio élèves/enseignant utilisé couramment. J'ai calculé, par exemple, le ratio élèves/enseignant en septembre 1977 à partir des chiffres suivants, extraits du Rapport du ministre.

ÉCOLES SECONDAIRES DE L'ONTARIO, 30 SEPTEMBRE 1977
RÉPARTITION DES CLASSES (NOMBRE ET POURCENTAGE)
SELON LE NOMBRE D'ÉLÈVES PAR CLASSE ET L'IMPORTANCE DES CONSEILS SCOLAIRES

Nombre d'élèves par classe	Conseils scolaires important Effectifs de 30,000 + [1]		Conseils scolaires moyens Effectifs de 10,000 à 30,000		Conseils scolaires dont les effectifs sont inférieurs à 10,000		Conseils scolaires métropolitains [2]		Ensemble des conseils scolaires	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1-5	182	0.4	274	0.6	93	0.7	433	0.8	982	0.6
6-10	863	2.1	1,354	2.9	512	3.8	1,493	2.7	4,222	2.7
11-15	2,954	7.2	4,078	8.8	1,475	10.8	4,602	8.3	13,109	8.4
16-20	7,011	17.0	8,365	17.9	2,695	19.7	10,931	19.7	29,002	18.5
21-25	9,488	23.0	11,313	24.3	3,367	24.7	13,595	24.5	37,763	24.1
26-30	11,921	28.9	12,484	26.8	3,291	24.1	14,487	26.1	42,183	26.9
31-35	7,547	18.3	7,475	16.0	1,847	13.5	8,611	15.5	25,480	16.2
36-40	1,160	2.8	1,184	2.5	333	2.4	1,207	2.2	3,884	2.5
41 & plus	96	0.2	90	0.2	39	0.3	125	0.2	350	0.2
Total	41,222	100	46,617	100	13,652	100	55,484	100	156,975	100
Nombre moyen	26.05	-	25.08	-	24.05	-	24.78	-	25.13	-

Note: Dans 84.64 pour cent des cas, le nombre d'élèves par classe dépasse le ratio de 17.0 considéré généralement comme effectif.

1 Ne comprend pas les conseils scolaires de la région métropolitaine de Toronto et de quatre grandes villes.

2 Conseils scolaires de la région métropolitaine de Toronto et de quatre grandes villes.

Source: Etude effectuée par l'OSSTF.

GRAPHIQUE 8.1

REPARTITION (POURCENTAGE) DES CLASSES DES ECOLES SECONDAIRES DE L'ONTARIO
SELON LE NOMBRE D'ELEVES PAR CLASSE ET L'IMPORTANCE DES CONSEILS SCOLAIRES, 30 SEPTEMBRE 1977

TABLEAU 8.6

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES DE L'ONTARIO, 30 MAI 1978
RÉPARTITION DES CLASSES (NOMBRE ET POURCENTAGE)
SELON LE NOMBRE D'ÉLÈVES PAR CLASSE ET L'IMPORTANCE DES CONSEILS SCOLAIRES

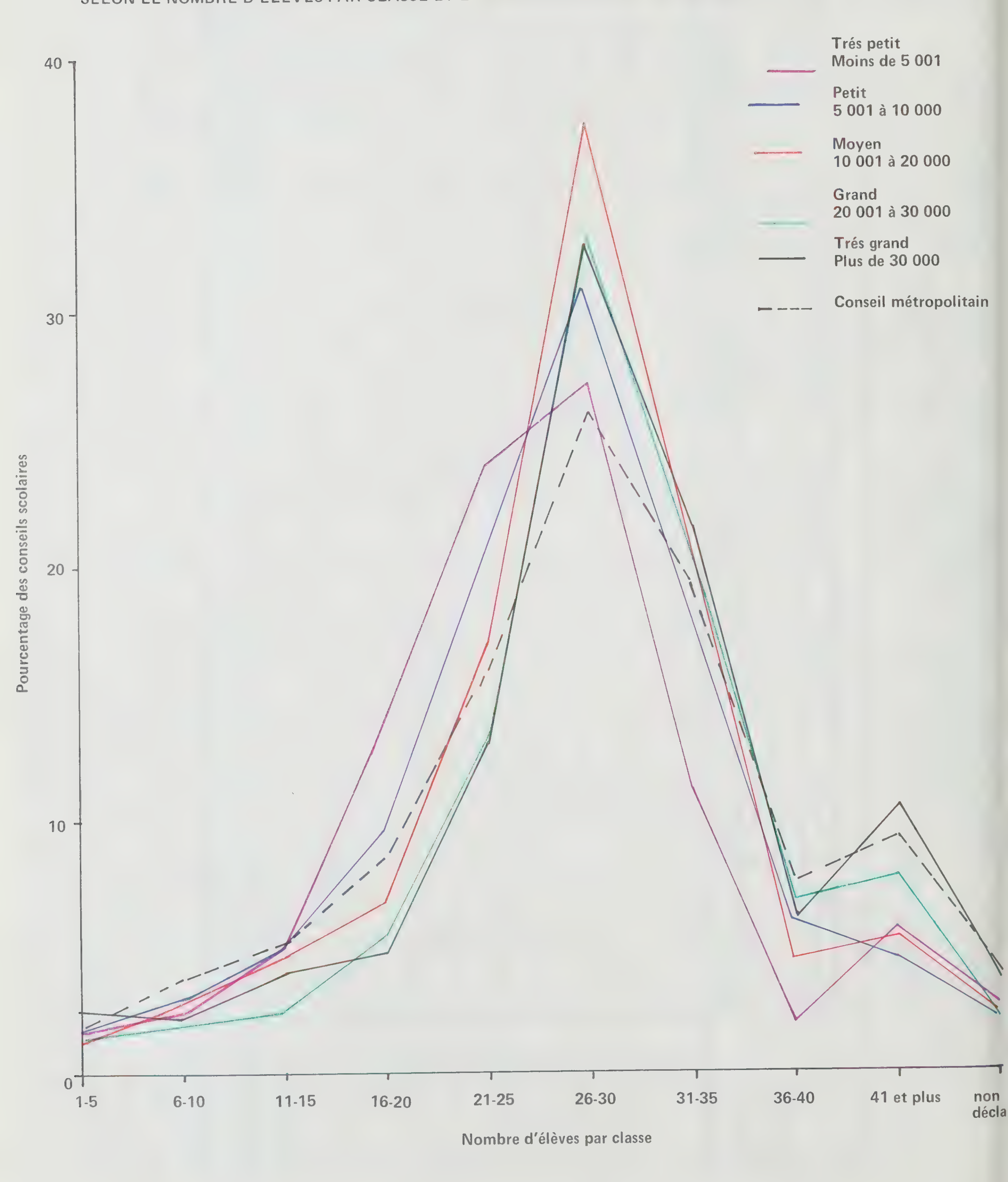
Nombre d'élèves par classe	Conseil scolaire										Conseils métropolitains		Ensemble des conseils scolaires[1]	
	Très grands 30,000 & plus		Grands 20,001 à 30,000		Moyens 10,001 à 20,000		Petits 5,001 à 10,000		Très petits moins de 5,000					
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1-5	17	2.4	20	2.0	13	1.0	21	1.7	18	2.1	32	1.8	121	1.8
6-10	16	2.3	23	2.4	33	2.5	36	2.8	25	2.9	66	3.7	199	2.9
11-15	27	3.9	30	3.1	54	4.2	60	4.9	46	5.4	92	5.1	309	4.5
16-20	33	4.7	59	6.0	86	6.6	116	9.4	122	14.3	151	8.4	567	8.3
21-25	89	12.7	136	13.9	216	16.6	251	20.4	207	24.3	283	15.7	1,182	17.3
26-30	227	32.5	323	33.1	481	37.1	378	30.7	235	27.6	466	25.9	2,110	30.7
31-35	150	21.5	203	20.8	263	20.3	219	17.8	100	11.7	344	19.1	1,279	18.6
36-40	42	6.0	73	7.5	56	4.3	73	5.9	21	2.5	133	7.4	398	5.8
41 & plus	73	10.4	82	8.4	68	5.2	54	4.4	52	6.1	166	9.2	495	7.2
Non déclarés	25	3.6	27	2.8	29	2.2	25	2.0	26	3.1	68	3.7	200	2.9
Total	699	100.0	976	100.0	1,299	100.0	1,233	100.0	852	100.0	1,801	100.0	6,860	100.0
Nombre moyen estimatif	28.91		28.70		27.92		27.09		25.38		28.10		27.76	

1 Exclut 25 cas non classés selon l'importance des conseils scolaires

Source: Etude effectuée par la Commission.

GRAPHIQUE 8.2

REPARTITION (POURCENTAGE) DES CLASSES DES ECOLES ELEMENTAIRES DE L'ONTARIO SELON LE NOMBRE D'ELEVES PAR CLASSE ET L'IMPORTANCE DES CONSEILS SCOLAIRES, 30 SEPTEMBRE 1977



Ecoles élémentaires, 1977

	Ecoles publiques	Ecoles séparées	Total
Nombre d'enseignants (à plein temps seulement)	39,395	17,377	56,772
Effectifs	907,777	421,619	1,329,396
Ratio élèves/enseignant	23.04	24.26	23.42

Source: Education Statistics, Ontario, 1977, ministère de l'Education (Tableau 5.30, pp. 76-77).

Dans tous les tableaux sur la répartition de la taille des classes du niveau élémentaire[1], on remarque que la plupart des classes sont beaucoup plus nombreuses que le ratio élèves/enseignant ne le laisse croire (écoles publiques: 23,04; écoles séparées catholiques: 24,26). Il est encore plus frappant de constater que près de 4 enseignants des écoles publiques sur 5 ont des classes dont le nombre d'élèves dépasse le ratio. Pour les classes nombreuses seulement, le Tableau 8.7 indique que 679 enseignants des écoles publiques (13,8%) ont des classes de 36 élèves ou plus et 1 581 (32,2%, soit près d'un enseignant sur trois), 31 élèves ou plus. Le Tableau 8.8 fournit les mêmes renseignements pour les écoles séparées, et le Tableau 8.6 donne les chiffres correspondants, soit 893 (13,0%) et 2 172 (31,7%) dans le cas des écoles élémentaires publiques et séparées.

Il est évident qu'au niveau élémentaire comme au niveau secondaire, bien des classes sont trop nombreuses. Elles devront être ramenées à une taille qui favorise l'enseignement individualisé. Ce problème doit être abordé directement, et non pas par le biais d'un ratio "général" élèves/enseignant.

Je fais donc la recommandation suivante:

Dans leurs négociations avec les conseils scolaires, que les associations d'enseignants visent d'abord l'élimination des classes nombreuses. A cette fin, les négociations porteront non pas sur des diminutions du ratio moyen élèves/enseignant, mais sur la taille des classes des niveaux élémentaire et secondaire, qui sera reconsidérée chaque année, et sur un nombre maximum d'élèves.

---

[1] Un rapport détaillé sur les différents facteurs de la taille des classes des écoles élémentaires sera publié séparément.

TABLEAU 8.7

NOMBRE D'ÉLÈVES PAR CLASSE DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'ONTARIO, PAR REGION, 30 MAI 1978 (1)

Nombre d'élèves par classe	Régions									Ensemble des régions
	Centre	Est	Centre-nord	Centre-ouest	Nord-est	Niagara	Nord-ouest	Ottawa	Ouest	
01 à 05	35 1.8%	6 1.5%	2 1.2%	10 1.6%	3 1.9%	10 2.1%	5 3.0%	13 3.3%	7 1.2%	91 1.9%
06 à 10	71 3.6	11 2.8	5 2.9	12 1.9	5 3.1	12 2.6	4 2.4	11 2.8	12 2.1	143 2.9
11 à 15	82 4.2	15 3.8	11 6.4	32 5.2	6 3.8	24 5.1	14 8.5	18 4.5	24 4.3	226 4.6
16 à 20	146 7.4	25 6.3	18 10.4	40 6.5	21 13.1	29 6.2	21 12.8	29 7.3	37 6.6	366 7.4
21 à 25	282 14.3	81 20.3	34 19.6	87 14.1	42 26.3	75 16.1	40 24.4	68 17.2	97 17.2	806 16.4
26 à 30	549 27.8	157 39.2	56 32.3	244 39.4	41 25.5	159 34.0	47 28.8	109 27.5	208 36.9	1,570 31.9
31 à 35	384 19.4	66 16.5	28 16.2	106 17.1	22 13.8	103 22.1	18 11.0	70 17.7	105 18.8	902 18.4
36 à 40	141 7.1	18 4.5	6 3.5	34 5.5	4 2.5	15 3.2	5 3.0	38 9.6	39 6.9	300 6.1
41 & plus	214 10.8	13 3.3	8 4.6	38 6.1	16 10.0	28 6.0	8 4.9	29 7.3	25 4.4	379 7.7
Non déclarés	71 3.6	7 1.8	5 2.9	16 2.6	0 0.0	12 2.6	2 1.2	11 2.8	9 1.6	133 2.7
Total	1,975 100.0	399 100.0	173 100.0	619 100.0	160 100.0	467 100.0	164 100.0	396 100.0	563 100.0	4,916 100.0

(1) A cette date, il n'y avait que six régions, mais l'analyse a été effectuée sur la base des neuf régions de l'année précédente.

Source: Etude effectuée par la Commission.

NOMBRE D'ELEVES PAR CLASSE DANS LES ECOLES SEPAREES CATHOLIQUES DE L'ONTARIO, PAR RÉGION, 30 MAI 1978 (1)

Nombre d'élèves par classe	Régions									Ensemble des régions
	Centre	Est	Centre-nord	Centre-ouest	Nord-est	Niagara	Nord-ouest	Ottawa	Ouest	
01 à 05	11 1.8%	2 3.4%	2 2.5%	4 2.1%	2 1.4%	2 0.8%	3 3.4%	3 1.0%	2 0.9%	31 1.6%
06 à 10	15 2.5	2 3.4	2 2.5	7 3.7	5 3.5	10 3.9	1 1.1	8 2.8	5 2.2	55 2.8
11 à 15	24 3.9	2 3.4	2 2.5	7 3.7	8 5.7	9 3.5	3 3.4	18 6.3	6 2.6	79 4.1
16 à 20	41 6.7	2 3.4	11 13.8	26 13.8	18 12.8	22 8.7	9 10.2	49 17.1	25 10.9	203 10.5
21 à 25	91 14.9	13 22.5	22 27.5	32 16.9	35 24.8	62 24.4	19 21.6	82 28.8	28 12.2	384 19.8
26 à 30	157 25.7	21 36.3	22 27.5	52 27.5	39 27.7	76 29.9	19 21.6	69 24.1	72 31.5	527 27.3
31 à 35	165 27.1	9 15.5	14 17.4	31 16.4	15 10.6	36 14.2	13 14.9	28 9.8	65 28.4	376 19.4
36 à 40	47 7.7	1 1.7	0 0.0	3 1.6	5 3.5	19 7.5	3 3.4	8 2.8	11 4.8	97 5.0
41 & plus	34 5.6	3 5.2	2 2.5	20 10.6	8 5.7	14 5.5	14 15.9	12 4.2	9 3.9	116 6.0
Non déclarés	25 4.1	3 5.2	3 3.8	7 3.7	6 4.3	4 1.6	4 4.5	9 3.1	6 2.6	67 3.5
Total	610 100.0	58 100.0	80 100.0	189 100.0	141 100.0	254 100.0	88 100.0	286 100.0	229 100.0	1,935 100.0

(1) A cette date, il n'y avait que six régions, mais l'analyse a été effectuée sur la base des neuf régions de l'année précédente.

Source: Etude effectuée par la Commission.

Je recommande aussi:

Qu'aucune négociation ne soit entreprise par les enseignants ou par les conseils scolaires sur la seule base du ratio élèves/enseignant.

Les besoins en personnel doivent être déterminés directement à la lumière des besoins, et non par le biais de l'application rigide d'une formule. J'ai tenté d'évaluer les coûts de ces recommandations, mais cela demande une connaissance -- que je n'ai pas -- des situations particulières. Cependant, il semble probable que pour l'ensemble de la province, les coûts supplémentaires ne seraient que légèrement supérieurs aux économies résultant de la baisse de la population scolaire.

8.2 Personnel enseignant

J'ai analysé séparément le cas des enseignants des écoles élémentaires et secondaires, en raison surtout des grandes différences qui existent dans les qualifications et les salaires. Dans le nouveau système de délivrance des certificats, cela ne serait évidemment pas nécessaire quant aux certificats d'enseignement de base, mais pendant plusieurs années encore, les documents connexes qui accompagneront chacun de ces certificats continueront de faire une nette distinction entre les deux groupes d'enseignants quant à leurs qualifications scolaires et professionnelles.

Avant d'aborder la question de la demande future, il peut être utile de faire une rétrospective des années 1966 à 1978. Rappelons que la clientèle des écoles élémentaires a commencé à diminuer vers 1971, mais que les effets de cette baisse ne se feront pas sentir dans les écoles secondaires avant 1979, sauf dans le cas de quelques conseils scolaires. Les changements apparents dans les taux de passage au niveau secondaire pourraient se traduire par une diminution du nombre d'élèves à compter de septembre prochain, mais nous devrons attendre au printemps prochain pour connaître le nombre d'élèves inscrits au 30 septembre 1978 dans l'ensemble de la province.

Les données fondamentales sur la situation de l'emploi au niveau secondaire apparaissent dans le Tableau 8.9, qui indique le nombre et le pourcentage, par âge et par sexe, des enseignants des écoles secondaires, de 1966 à 1978. Le

TABLEAU 8.9

RÉPARTITION DES ENSEIGNANTS DES ÉCOLES SECONDAIRES DE L'ONTARIO SELON LE SEXE ET L'AGE

1966-1978

Année	Sexe	20 et moins		21-24		25-29		30-34		35-39		40-44	
		NO.	%	NO.	%	NO.	%	NO.	%	NO.	%	NO.	%
1966-67	HOMMES	0	0.0	1202	7.6	3941	24.9	3223	20.4	2385	15.1	1784	11.3
	FEMMES	14	0.2	1856	24.8	1749	23.4	676	9.0	629	8.4	586	7.8
	TOTAL	14	0.1	3058	13.1	5690	24.4	3899	16.7	3014	12.9	2370	10.2
1967-68	HOMMES	8	0.0	1592	8.6	4672	25.3	3725	20.1	2810	15.2	2035	11.0
	FEMMES	32	0.3	2627	28.5	2209	24.0	806	8.8	745	8.1	671	7.3
	TOTAL	40	0.1	4219	15.2	6881	24.8	4531	16.3	3555	12.8	2706	9.8
[illegible]	HOMMES	1	[illegible]	1797	[illegible]	5092	25.3	4233	20.8	3064	[illegible]	2217	10.9
	FEMMES	33	[illegible]	2716	[illegible]	2554	25.9	908	9.2	756	7.7	727	7.4
	TOTAL	34	0.1	4513	[illegible]	7646	25.3	5141	17.0	3820	12.6	2944	9.7
1969-70	HOMMES	4	0.0	1371	6.5	5355	25.3	4624	21.8	3498	16.6	2330	11.0
	FEMMES	13	0.1	2269	[illegible]	2915	29.2	1011	10.1	559	[illegible]	779	[illegible]
	TOTAL	17	0.1	3640	11.7	8270	26.5	5635	18.1	4057	[illegible]	3109	10.0
1970-71	HOMMES	2	[illegible]	872	4.1	5114	24.2	4749	22.5	3369	16.0	2491	11.9
	FEMMES	5	0.1	1793	[illegible]	2961	31.3	1015	10.7	705	7.4	793	8.4
	TOTAL	7	[illegible]	2665	8.7	8075	26.5	5764	18.9	4074	13.4	3285	10.8
[illegible]	HOMMES	1	0.0	457	2.1	4872	22.6	5192	24.1	3655	17.0	2728	12.7
	FEMMES	2	0.0	1176	[illegible]	3380	35.2	1190	12.4	806	8.4	826	8.5
	TOTAL	[illegible]	[illegible]	[illegible]	5.2	8252	26.5	6382	20.5	4461	[illegible]	3544	11.4
1972-73	HOMMES	[illegible]	0.0	241	1.1	4143	19.6	5290	25.1	3796	18.0	2870	13.6
	FEMMES	[illegible]	0.0	557	6.4	3196	36.8	1286	14.8	768	8.9	772	8.9
	TOTAL	4	0.0	798	2.3	7339	24.7	6576	22.1	4564	15.3	3642	[illegible]
1973-74	HOMMES	1	0.0	203	0.9	4231	19.5	5698	26.3	4296	19.1	3061	13.6
	FEMMES	7	0.1	525	5.6	3500	37.2	1564	16.6	858	9.1	819	8.7
	TOTAL	8	[illegible]	728	2.3	7731	[illegible]	7262	22.8	5154	16.1	3880	12.2
[illegible]	HOMMES	[illegible]	[illegible]	67	0.3	3211	14.6	5622	25.6	4520	20.6	3212	14.7
	FEMMES	3	[illegible]	221	2.5	2963	33.7	1764	20.1	897	10.2	780	8.9
	TOTAL	4	[illegible]	288	0.9	6174	20.1	7386	24.0	5417	17.6	3992	13.0
[illegible]	HOMMES	1	[illegible]	[illegible]	0.2	2382	11.0	5431	25.1	4760	22.0	3321	15.3
	FEMMES	2	[illegible]	[illegible]	[illegible]	2433	28.7	1961	23.1	969	11.4	768	9.1
	TOTAL	3	[illegible]	[illegible]	0.6	4815	16.0	7392	24.5	5729	19.0	4089	13.6
1976-77	HOMMES	1	[illegible]	169	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	3609	[illegible]
	FEMMES	[illegible]	[illegible]	[illegible]	3.2	2555	26.4	2428	25.1	1178	12.2	895	9.3
	TOTAL	[illegible]	0.1	477	1.5	5079	15.4	8047	24.5	6298	19.2	4504	13.7
1977-78	HOMMES	1	0.0	85	0.4	1808	7.9	5295	23.1	5394	23.5	3788	16.5
	FEMMES	[illegible]	0.1	186	[illegible]	[illegible]	[illegible]	2644	28.4	1328	14.3	864	9.3
	TOTAL	[illegible]	[illegible]	271	[illegible]	[illegible]	11.7	7939	24.6	6722	20.9	4657	14.4

Année	Sexe	45-49		50-54		55		56		57		58		59	
		NO.	%	NO.	%	NO.	%	NO.	%	NO.	%	NO.	%	NO.	%
1966-67	HOMMES	1204	7.6	1014	6.4	140	0.9	146	0.9	136	0.9	171	1.1	133	0.8
	FEMMES	618	8.3	594	7.9	109	1.5	119	1.6	110	1.5	93	1.2	93	1.2
	TOTAL	1822	7.8	1608	6.9	249	1.1	265	1.1	246	1.1	264	1.1	226	1.0
1967-68	HOMMES	1433	7.8	1060	5.7	183	1.0	138	0.7	155	0.8	131	0.7	165	0.9
	FEMMES	668	7.3	663	6.9	118	1.3	105	1.1	118	1.2	105	1.1	90	1.0
	TOTAL	2101	7.6	1723	6.2	301	1.1	243	0.9	273	1.0	236	0.9	255	0.9
[illegible]	HOMMES	1622	8.0	1057	5.2	223	1.1	185	0.9	138	0.7	146	0.7	150	[illegible]
	FEMMES	703	7.1	647	6.6	102	1.0	114	1.2	106	1.1	111	1.1	106	1.1
	TOTAL	2325	7.7	1704	5.6	325	1.1	299	0.7	244	0.8	257	0.8	236	0.8
1969-70	HOMMES	1777	8.4	1078	5.1	217	1.0	215	1.0	173	0.8	130	0.6	138	0.7
	FEMMES	730	7.3	641	6.4	126	1.3	106	1.1	116	1.2	100	1.0	102	1.0
	TOTAL	2507	[illegible]	1719	[illegible]	343	1.1	321	1.0	289	0.9	230	0.7	240	[illegible]
1970-71	HOMMES	1882	9.0	1128	5.4	193	0.9	206	1.0	204	1.0	[illegible]	[illegible]	122	[illegible]
	FEMMES	724	7.6	632	6.7	125	1.3	118	1.2	97	1.0	109	1.1	94	1.0
	TOTAL	2606	8.5	1760	5.8	318	1.0	324	1.1	301	1.0	279	[illegible]	216	[illegible]
[illegible]	HOMMES	1998	9.3	1255	5.8	201	0.9	190	0.9	201	0.9	193	0.9	157	0.7
	FEMMES	712	7.4	656	6.8	113	1.2	122	1.3	116	1.2	101	1.1	92	1.0
	TOTAL	2710	[illegible]	1911	6.1	314	1.0	312	1.0	317	1.0	300	1.0	249	[illegible]
1972-73	HOMMES	2044	9.7	1403	6.7	175	0.8	195	0.9	175	0.8	183	[illegible]	164	0.8
	FEMMES	702	8.1	633	7.3	108	1.2	108	1.2	111	1.3	98	1.1	73	0.8
	TOTAL	2746	9.2	2036	6.8	283	1.0	303	1.0	286	1.0	281	[illegible]	237	0.8
1973-74	HOMMES	2197	9.8	1571	7.0	208	0.9	173	0.8	187	0.8	164	0.7	158	0.7
	FEMMES	728	7.7	665	7.1	111	1.2	103	1.1	99	1.1	100	1.1	90	1.0
	TOTAL	2925	9.2	2236	[illegible]	319	1.0	276	[illegible]	286	[illegible]	264	[illegible]	248	[illegible]
[illegible]	HOMMES	2236	10.2	1713	7.8	238	1.1	197	0.9	160	0.7	171	[illegible]	145	[illegible]
	FEMMES	763	8.7	669	7.6	111	1.3	105	1.2	88	1.0	90	1.0	[illegible]	1.0
	TOTAL	2999	9.8	2382	7.8	349	1.1	302	1.0	248	0.8	261	[illegible]	232	[illegible]
[illegible]	HOMMES	2430	11.2	1818	8.4	264	1.2	232	1.1	194	0.9	149	0.7	158	0.7
	FEMMES	804	9.5	660	7.8	109	1.3	109	1.3	95	1.1	78	0.9	80	0.9
	TOTAL	3234	10.7	2478	8.2	373	1.2	341	1.1	289	1.0	227	0.8	238	0.8
1976-77	HOMMES	2666	11.5	1915	8.2	310	1.3	249	1.1	227	1.0	189	0.8	144	0.6
	FEMMES	843	8.7	663	6.9	136	1.4	106	1.1	102	1.1	93	1.0	76	0.8
	TOTAL	3509	10.7	2578	7.8	446	1.4	355	1.1	329	1.0	282	0.9	220	0.7
1977-78	HOMMES	2860	12.5	1982	8.6	339	1.5	295	1.3	229	1.0	208	0.9	164	0.7
	FEMMES	854	9.2	682	7.3	110	1.2	127	1.4	89	1.0	86	0.9	77	0.8
	TOTAL	3714	11.5	2664	8.3	449	1.4	422	1.3	318	1.0	294	0.9	241	0.7

Année	Sexe	60		61		62		63		64		65 et plus		TOTAL	
		NO.	%	NO.	%	NO.	%	NO.	%	NO.	%	NO.	%	NO.	%
1966-67	HOMMES	108	0.7	79	0.5	57	0.4	43	0.3	29	0.2	19	0.1	15814	100.0
	FEMMES	71	0.9	56	0.7	39	0.5	32	0.4	32	0.4	13	0.2	7489	100.0
	TOTAL	179	[illegible]	135	0.6	96	0.4	75	0.3	61	0.3	32	0.1	23303	100.0
1967-68	HOMMES	129	0.7	91	0.5	58	0.3	45	0.2	31	0.2	26	0.1	18487	100.0
	FEMMES	90	1.0	61	0.7	45	0.5	29	0.3	25	0.3	27	0.3	9234	100.0
	TOTAL	219	[illegible]	152	0.5	103	0.4	74	0.3	56	0.2	53	0.2	27721	100.0
[illegible]	HOMMES	152	[illegible]	117	0.6	76	0.4	54	0.3	46	[illegible]	33	0.2	[illegible]	100.0
	FEMMES	[illegible]	0.9	76	0.8	49	0.5	36	0.4	20	[illegible]	19	0.2	[illegible]	100.0
	TOTAL	239	0.8	193	0.6	125	0.4	90	0.3	66	0.2	52	[illegible]	30253	100.0
1969-70	HOMMES	119	0.6	133	[illegible]	86	0.4	58	0.3	42	0.2	31	0.1	21181	100.0
	FEMMES	88	0.9	75	0.8	61	0.6	38	0.4	29	0.3	17	0.2	9975	100.0
	TOTAL	207	[illegible]	208	0.7	149	[illegible]	96	0.3	71	0.2	48	0.2	31156	100.0
1970-71	HOMMES	137	0.7	109	0.5	113	0.5	66	[illegible]	45	[illegible]	41	[illegible]	21114	[illegible]
	FEMMES	95	1.0	[illegible]	[illegible]	61	[illegible]	47	0.5	28	0.3	20	0.2	9444	100.0
	TOTAL	232	[illegible]	179	0.6	174	0.6	113	0.4	73	[illegible]	61	[illegible]	[illegible]	100.0
[illegible]	HOMMES	100	0.5	108	0.5	81	0.4	74	0.3	49	[illegible]	29	0.1	21547	100.0
	FEMMES	77	0.8	76	[illegible]	58	[illegible]	46	0.5	33	0.3	20	[illegible]	9596	100.0
	TOTAL	177	[illegible]	184	[illegible]	139	0.4	120	0.4	82	[illegible]	49	[illegible]	[illegible]	100.0
1972-73	HOMMES	135	[illegible]	[illegible]	[illegible]	66	0.3	60	[illegible]	51	[illegible]	20	0.1	[illegible]	100.0
	FEMMES	72	[illegible]	[illegible]	0.6	51	[illegible]	37	0.4	31	0.4	15	0.2	[illegible]	100.0
	TOTAL	207	[illegible]	126	0.4	117	0.4	97	0.3	82	[illegible]	35	0.1	[illegible]	100.0
1973-74	HOMMES	127	0.6	87	0.4	55	0.2	48	0.2	36	0.2	17	0.1	22518	100.0
	FEMMES	60	0.6	56	0.6	37	0.4	38	0.4	26	0.3	13	0.1	[illegible]	100.0
	TOTAL	187	0.6	143	0.4	92	0.3	86	0.3	62	0.2	30	0.1	31915	100.0
[illegible]	HOMMES	141	[illegible]	[illegible]	0.5	68	0.3	47	0.2	44	[illegible]	18	0.1	21919	100.0
	FEMMES	84	1.0	53	0.6	45	[illegible]	28	0.3	31	[illegible]	15	0.2	8797	100.0
	TOTAL	225	0.7	161	0.5	113	0.4	75	0.2	75	0.2	33	0.1	30716	100.0
[illegible]	HOMMES	125	0.6	123	0.6	89	0.4	55	0.3	39	0.2	21	0.1	21645	100.0
	FEMMES	79	[illegible]	69	0.8	47	0.6	38	0.4	24	0.3	18	0.2	8475	100.0
	TOTAL	204	0.7	192	0.6	136	0.5	93	0.3	63	0.2	39	0.1	30120	100.0
1976-77	HOMMES	138	0.6	103	0.4	108	0.5	68	0.3	42	[illegible]	19	[illegible]	23220	100.0
	FEMMES	68	0.7	69	0.7	52	0.5	39	0.4	26	0.3	17	0.2	9660	100.0
	TOTAL	206	0.6	172	0.5	160	0.5	107	0.3	68	0.2	36	0.1	32880	100.0
1977-78	HOMMES	117	0.5	119	0.5	85	0.4	83	0.4	57	0.2	19	0.1	22928	100.0
	FEMMES	62	0.7	62	0.7	57	0.6	39	0.4	27	0.3	12	0.1	9301	100.0
	TOTAL	179	0.6	181	0.6	142	0.4	142	0.4	84	0.3	31	0.1	32229	100.0

Source: Dossiers informatiques annuels de l'OSSTF.

tableau présente ces renseignements séparément pour chacun des âges entre 55 et 65 ans, puis regroupe les 65 ans et plus (les autres sections sont divisées par groupe d'âges de cinq ans). Nous avons agi ainsi délibérément, comme on peut s'y attendre, car l'un des moyens de soulager les enseignants (leur éviter d'être déclarés surnuméraires ou excédentaires -- mots horribles qui cachent une réalité non moins horrible) au cours des dix prochaines années est d'encourager la retraite anticipée, par l'abandon du travail ou le travail à temps partiel. Ces chiffres donnent une bonne idée de l'incidence de la retraite anticipée sur la situation de l'emploi, mesure que j'entends appuyer par certaines recommandations. Comme je l'ai indiqué dans mon deuxième rapport préliminaire, j'ai commandé deux études (Documents de travail n° 7 et n° 26) sur la caisse de retraite des enseignants, pour être en mesure d'en évaluer moi-même la stabilité et la solidité actuarielles et juger jusqu'à quel point il pouvait être fondé de préconiser la retraite anticipée. Je n'aurais pas accepté de mettre cette solidité en danger à long terme pour régler un problème à court terme, en préconisant la retraite anticipée ou la retraite partielle, même si ces mesures peuvent sembler séduisantes. Mes études m'ont révélé que cette caisse est non seulement la plus saine de la province, mais que les enseignants actuels n'ont rien à craindre pour leurs pensions, de sorte que l'adoption d'un régime de retraite anticipée permettrait d'embaucher un plus grand nombre d'enseignants plus jeunes, dont les cotisations viendraient grossir la caisse. Comme nous l'expliquerons un peu plus loin, si l'on avait davantage recours au facteur 90 pour la retraite et si les pensions étaient versées sous forme de rentes annuelles, la retraite anticipée représenterait un soulagement de taille, notamment au niveau secondaire.

Le Tableau 8.10 fournit des renseignements sur l'incidence du facteur 90 sur les écoles secondaires. Nous verrons plus loin une ventilation plus complète et plus utile, par sexe, des enseignants qui ont plus de neuf ans d'expérience, le nombre et le pourcentage différant sensiblement selon le sexe. Les données du Tableau 8.10 reflètent naturellement la répartition par groupes d'âge du Tableau 8.9, et il va de soi que plus tard, un grand nombre d'enseignants prendront leur retraite à des périodes successives rapprochées, ce qui reflète la baisse de la natalité.

Les Tableaux 8.11, 8.12, 8.13 et 8.14 fournissent des données additionnelles sur les enseignants des écoles secondaires: sexe et qualifications, sexe et grades,

REPARTITION DES ENSEIGNANTS DES ECOLES SECONDAIRES DE L'ONTARIO SELON LE SEXE ET LES ANNES D'EXPERIENCE

1966-1978

Année	Sexe	Années d'expérience																				Total	
		0		1		2		3		4		5		6		7		8		9 et plus			
		N.	%	N.	%	N.	%	N.	%	N.	%	N.	%	N.	%	N.	%	N.	%	N.	%	N.	%
1966-67	Hommes	2707	16.2	2172	13.0	1625	9.7	1698	10.1	1409	8.4	910	5.4	752	4.5	724	4.3	573	3.4	4168	24.9	16738	100.0
	Femmes	2015	24.0	1428	17.0	1007	12.0	823	9.8	532	6.3	377	4.5	251	3.0	220	2.6	209	2.5	1540	18.3	8402	100.0
	Total	4722	18.8	3600	14.3	2632	10.5	2521	10.0	1941	7.7	1287	5.1	1003	4.0	944	3.8	782	3.1	5708	22.7	25140	100.0
1967-68	Hommes	3028	16.2	2365	12.6	2010	10.7	1520	8.1	1619	8.6	1363	7.3	890	4.8	736	3.9	697	3.7	4502	24.0	18730	100.0
	Femmes	2144	22.8	1659	17.6	1216	12.9	867	9.2	692	7.4	474	5.0	298	3.2	223	2.4	208	2.2	1624	17.3	9405	100.0
	Total	5172	18.4	4024	14.3	3226	11.5	2387	8.5	2311	8.2	1837	6.5	1188	4.2	959	3.4	905	3.2	6126	21.4	28135	100.1
1968-69	Hommes	2924	14.2	2683	13.1	2155	10.5	1886	9.2	1450	7.1	1556	7.6	1314	6.4	864	4.2	712	3.5	4996	24.3	20540	100.0
	Femmes	2014	20.0	1779	17.6	1408	14.0	1056	10.5	705	7.0	568	5.6	430	4.3	261	2.6	197	2.0	1675	16.6	10093	100.0
	Total	4938	16.1	4462	14.6	3563	11.6	2942	9.6	2155	7.0	2124	6.9	1744	5.7	1125	3.7	909	3.0	6671	21.8	30633	100.0
1969-70	Hommes	2789	12.6	2628	11.9	2493	11.2	2036	9.2	1803	8.1	1397	6.3	1517	6.8	1270	5.7	839	3.8	5401	24.4	22173	100.0
	Femmes	2003	18.5	1749	16.1	1540	14.2	1170	10.8	898	8.3	602	5.6	509	4.7	382	3.5	242	2.2	1738	16.0	10833	100.0
	Total	4792	14.5	4377	13.3	4033	12.2	3206	9.7	2701	8.2	1999	6.1	2026	6.1	1652	5.0	1081	3.3	7139	21.6	33006	100.0
1970-71	Hommes	1989	8.7	2311	10.1	2427	10.6	2340	10.2	1940	8.5	1745	7.6	1366	6.0	1479	6.5	1240	5.4	6011	26.3	22848	100.0
	Femmes	1724	15.6	1553	14.1	1515	13.8	1329	12.1	1005	9.1	766	7.0	517	4.7	454	4.1	342	3.1	1812	16.4	11017	100.0
	Total	3713	11.0	3864	11.4	3942	11.6	3669	10.8	2945	8.7	2511	7.4	1883	5.6	1933	5.7	1582	4.7	7823	23.1	33865	100.0
1971-72	Hommes	1608	6.9	1745	7.5	2061	8.8	2344	10.0	2253	9.6	1909	8.2	1701	7.3	1337	5.7	1456	6.2	6959	29.8	23373	100.0
	Femmes	1380	12.3	1531	13.6	1303	11.6	1377	12.3	1180	10.5	890	7.9	694	6.2	469	4.2	423	3.8	1993	17.7	11240	100.0
	Total	2988	8.6	3276	9.5	3364	9.7	3721	10.8	3433	9.9	2799	8.1	2395	6.9	1806	5.2	1879	5.4	8952	25.9	34613	100.0
1972-73	Hommes	2583	11.0	94	0.4	1686	7.2	1975	8.4	2229	9.5	2170	9.2	1838	7.8	1667	7.1	1306	5.5	7997	34.0	23545	100.0
	Femmes	2096	19.4	80	0.7	1351	12.5	1133	10.5	1200	11.1	1009	9.4	768	7.1	590	5.5	423	3.9	2128	19.7	10778	100.0
	Total	4679	13.6	174	0.5	3037	8.8	3108	9.1	3429	10.0	3179	9.3	2606	7.6	2257	6.6	1729	5.0	10125	29.5	34323	100.0
1973-74	Hommes	945	4.0	1303	5.5	1170	5.0	1600	6.8	1872	7.9	2173	9.2	2126	9.0	1804	7.6	1651	7.0	8970	38.0	23614	100.0
	Femmes	820	7.8	1004	9.5	964	9.2	1182	11.2	1015	9.6	1042	9.9	904	8.6	704	6.7	538	5.1	2350	22.3	10523	100.0
	Total	1765	5.2	2307	6.8	2134	6.3	2782	8.1	2887	8.5	3215	9.4	3030	8.9	2508	7.3	2189	6.4	11320	33.2	34137	100.0
1974-75	Hommes	1123	4.7	850	3.6	1210	5.1	1098	4.6	1546	6.5	1788	7.5	2083	8.7	2050	8.6	1763	7.4	10295	43.2	23806	100.0
	Femmes	1039	9.8	714	6.7	914	8.6	864	8.2	1069	10.1	941	8.9	926	8.7	831	7.8	633	6.0	2669	25.2	10600	100.0
	Total	2162	6.3	1564	4.5	2124	6.2	1962	5.7	2615	7.6	2729	7.9	3009	8.7	2881	8.4	2396	7.0	12964	37.7	34406	100.0
1975-76	Hommes	1221	5.0	1087	4.5	823	3.4	1167	4.8	1088	4.5	1491	6.1	1748	7.2	2040	8.4	2004	8.2	11730	48.1	24399	100.0
	Femmes	1137	10.3	973	8.8	644	5.8	853	7.7	814	7.4	978	8.9	881	8.0	846	7.7	769	7.0	3116	28.3	11011	100.0
	Total	2358	6.7	2060	5.8	1467	4.1	2020	5.7	1902	5.4	2469	7.0	2629	7.4	2886	8.2	2773	7.8	14846	41.9	35410	100.0
1976-77	Hommes	1149	4.6	1101	4.4	1006	4.1	822	3.3	1138	4.6	1070	4.3	1462	5.9	1708	6.9	2003	8.1	13373	53.9	24832	100.0
	Femmes	1055	9.4	980	8.7	902	8.0	601	5.3	792	7.0	754	6.7	921	8.2	813	7.2	793	7.0	3645	32.4	11256	100.0
	Total	2204	6.1	2081	5.8	1908	5.3	1423	3.9	1930	5.3	1824	5.1	2383	6.6	2521	7.0	2796	7.7	17018	47.2	36088	100.0
1977-78	Hommes	835	3.3	1020	4.1	1046	4.2	970	3.9	809	3.2	1123	4.5	1064	4.3	1446	5.8	1682	6.7	15033	60.1	25028	100.0
	Femmes	784	6.9	934	8.2	902	8.0	853	7.5	575	5.1	760	6.7	715	6.3	859	7.6	773	6.8	4171	36.8	11326	100.0
	Total	1619	4.5	1954	5.4	1948	5.4	1823	5.0	1384	3.8	1883	5.2	1779	4.9	2305	6.3	2455	6.8	19204	52.8	36354	100.0

Source: Dossiers informatiques annuels de l'OSSTF.

TABLEAU 8.11

RÉPARTITION DES ENSEIGNANTS DES ÉCOLES SECONDAIRES DE L'ONTARIO SELON LE SEXE ET LES QUALIFICATIONS
1966-1978

Année	Sexe	Catégorie										Total	
		0 (1)		1		2		3		4			
		N.	%	N.	%	N.	%	N.	%	N.	%	N.	%
1966-67	Hommes	4,666	27.9	3,372	20.1	2,734	16.3	2,374	14.2	3,289	21.4	16,735	100.
	Femmes	3,517	41.9	1,597	19.0	1,220	14.5	737	8.8	1,331	15.8	8,402	100.
	Total	8,183	33.9	4,969	20.6	3,954	16.4	3,111	12.9	3,920	16.4	24,137	100.
1967-68	Hommes	6,212	33.2	3,133	16.7	2,840	15.2	2,664	14.2	3,878	20.7	18,727	100.
	Femmes	4,542	48.3	1,357	14.4	1,339	14.2	792	8.4	1,375	14.6	9,405	100.
	Total	10,754	38.2	4,490	16.0	4,179	14.9	3,456	12.3	5,253	18.7	28,132	100.
1968-69	Hommes	7,349	35.8	2,874	14.0	2,987	14.5	3,069	14.9	4,261	20.7	20,540	100.
	Femmes	5,247	52.0	1,192	11.8	1,419	14.1	849	8.4	1,386	13.7	10,093	100.
	Total	12,596	41.1	4,066	13.3	4,406	14.9	3,918	12.8	5,647	18.4	30,633	100.
1969-70	Hommes	7,728	34.9	2,782	12.5	3,428	15.5	3,402	15.3	4,833	21.8	2,2173	100.
	Femmes	5,522	51.0	1,164	10.7	1,719	15.9	945	8.7	1,483	13.7	10,833	100.
	Total	13,250	40.1	3,946	12.0	5,147	15.6	4,347	13.2	6,316	19.1	33,006	100.
1970-71	Hommes	8,507	37.2	2,679	11.7	3,465	15.2	3,166	13.9	5,031	22.0	22,848	100.
	Femmes	6,011	54.6	1,073	9.7	1,646	14.9	866	7.9	1,421	12.9	11,017	100.
	Total	14,518	42.9	3,752	11.1	5,111	15.1	4,032	11.9	6,452	19.1	33,865	100.
1971-72	Hommes	4,918	21.0	2,488	10.6	4,297	18.4	3,567	15.3	8,103	34.7	23,373	100
	Femmes	3,636	32.3	1,142	10.2	2,846	25.3	1,148	10.2	2,468	22.0	11,240	100
	Total	8,554	24.7	3,630	10.5	7,143	20.6	4,715	13.6	10,571	30.5	34,613	100
1972-73	Hommes	5,032	21.4	2,336	9.9	4,354	18.5	3,433	14.6	8,390	35.6	23,545	100
	Femmes	3,466	32.2	1,025	9.5	2,754	25.6	1,085	10.1	2,448	22.7	10,778	100
	Total	8,498	24.8	3,361	9.8	7,108	20.7	4,518	13.2	10,838	31.6	34,323	100
1973-74	Hommes	2,785	11.8	2,137	9.1	3,850	16.3	3,705	15.7	11,136	47.2	23,613	100
	Femmes	2,026	19.3	953	9.1	2,966	28.2	1,332	12.7	3,246	30.8	10,523	100
	Total	4,811	14.1	3,090	9.1	6,816	20.0	5,037	14.8	14,382	42.1	34,136	100
1974-75	Hommes	2,729	11.5	1,946	8.2	3,489	14.7	3,732	15.7	11,910	50.9	23,806	100
	Femmes	1,949	18.4	844	8.0	2,832	26.7	1,419	13.4	3,555	33.5	10,599	100
	Total	4,678	13.6	2,790	8.1	6,321	18.4	5,151	15.0	15,465	44.9	34,405	100
1975-76	Hommes	2,527	10.4	1,807	7.4	3,153	12.9	3,719	15.2	13,193	54.1	24,399	100
	Femmes	1,705	15.5	729	6.6	2,782	25.3	1,655	15.0	4,139	37.6	11,010	100
	Total	4,232	12.0	2,536	7.2	5,935	16.8	5,374	15.2	17,332	48.9	35,409	100
1976-77	Hommes	2,231	9.0	1,773	7.1	3,044	12.3	3,708	14.9	14,075	56.7	24,831	100
	Femmes	1,406	12.5	674	6.0	2,710	24.1	1,783	15.8	4,682	41.6	11,255	100
	Total	3,637	10.1	2,447	6.8	5,754	15.9	5,491	15.2	18,757	52.0	36,086	100
1977-78	Hommes	2,168	8.7	1,714	6.8	2,931	11.7	3,567	14.3	14,648	58.5	25,038	100
	Femmes	1,350	11.9	605	5.3	2,558	22.6	1,821	16.1	4,991	44.1	11,325	100
	Total	3,518	9.7	2,319	6.4	5,489	15.1	5,388	14.8	19,639	54.0	36,352	100

(1) Comprend les enseignants hors-catégorie et non déclarés.

Source: Dossiers informatiques annuels de l'OSSTF.

TABLEAU 8.12

RÉPARTITION DES ENSEIGNANTS DES ÉCOLES SECONDAIRES DE L'ONTARIO SELON LE SEXE ET LE DIPLÔME
1966-1977

nnée	Sexe	Grade								Total	
		Aucun grade*#		Baccalauréat		Maîtrise		Doctorat			
		N.	%	N.	%	N.	%	N.	%	N.	%
66-67	Hommes	3,809	22.8	11,708	69.9	1,177	7.0	44	0.3	16,738	100.0
	Femmes	1,684	20.0	6,325	75.3	378	4.5	15	0.2	8,402	100.0
	Total	5,493	21.8	18,033	71.7	1,555	6.2	59	0.2	25,140	100.0
67-68	Hommes	4,492	24.0	12,880	68.8	1,298	6.9	60	0.3	18,730	100.0
	Femmes	1,879	20.0	7,067	75.1	439	4.7	20	0.2	9,405	100.0
	Total	6,371	22.6	19,947	70.9	1,737	6.2	80	0.3	28,135	100.0
68-69	Hommes	4,770	23.2	14,236	69.3	1,460	7.1	74	0.4	20,540	100.0
	Femmes	1,869	18.5	7,715	76.4	481	4.8	28	0.3	10,093	100.0
	Total	6,639	21.7	21,951	71.7	1,941	6.3	102	0.3	30,633	100.0
69-70	Hommes	5,119	23.1	15,321	69.1	1,648	7.4	85	0.4	22,173	100.0
	Femmes	2,079	19.2	8,156	75.3	550	5.1	48	0.4	10,833	100.0
	Total	7,198	21.8	23,477	71.1	2,198	6.7	133	0.4	33,006	100.0
70-71	Hommes	5,064	22.2	15,848	69.4	1,849	8.1	87	0.4	22,848	100.0
	Femmes	1,962	17.8	8,361	75.9	639	5.8	55	0.5	11,017	100.0
	Total	7,026	20.7	24,209	71.5	2,488	7.3	142	0.4	33,865	99.9
71-72	Hommes	4,819	20.6	16,388	70.1	2,153	9.2	13	0.1	23,373	100.0
	Femmes	1,809	16.1	8,744	77.8	670	6.0	17	0.2	11,240	100.0
	Total	6,628	19.1	25,132	72.6	2,823	8.2	30	0.1	34,613	100.0
72-73	Hommes	4,594	19.5	16,556	70.3	2,371	10.1	24	0.1	23,545	100.0
	Femmes	1,572	14.6	8,506	78.9	683	6.3	17	0.2	10,778	100.0
	Total	6,166	18.0	25,062	73.0	3,054	8.9	41	0.1	34,323	100.0
73-74	Hommes	4,519	19.1	16,547	70.1	2,525	10.7	23	0.1	23,614	100.0
	Femmes	1,513	14.4	8,322	79.1	672	6.4	16	0.2	10,523	100.0
	Total	6,032	17.7	24,869	72.9	3,197	9.4	39	0.1	34,137	100.1
74-75	Hommes	4,325	18.2	16,717	70.2	2,737	11.5	26	0.1	23,805	100.0
	Femmes	1,398	13.2	8,472	79.9	712	6.7	18	0.2	10,600	100.0
	Total	5,723	16.6	25,189	73.2	3,449	10.0	44	0.1	34,405	100.0
75-76	Hommes	4,291	17.6	17,108	70.1	2,969	12.2	31	0.1	24,399	100.0
	Femmes	1,298	11.8	8,914	81.0	780	7.1	19	0.2	11,011	100.0
	Total	5,589	15.8	26,022	73.5	3,749	10.6	50	0.1	35,410	100.0
76-77	Hommes	4,204	16.9	17,353	69.9	3,245	13.1	30	0.1	24,832	100.0
	Femmes	1,203	10.7	9,176	81.5	857	7.6	18	0.2	11,254	100.0
	Total	5,407	15.0	26,529	73.5	4,102	11.4	48	0.1	36,086	100.0
77-78	Hommes	4,057	16.2	17,467	69.8	3,468	13.9	36	0.1	25,028	100.0
	Femmes	1,013	8.9	9,361	82.7	933	8.2	19	0.2	11,326	100.0
	Total	5,070	13.9	26,828	73.8	4,401	12.1	55	0.2	36,354	100.0

* Comprend aussi les enseignants qui n'ont pas indiqué leurs qualifications

Source: Dossiers informatiques annuels de l'OSSTF.

TABLEAU 8.13

RÉPARTITION DES ENSEIGNANTS DES ÉCOLES SECONDAIRES DE L'ONTARIO SELON LE SEXE ET LE SALAIRE
1966-1978

Année	Sexe	SALAIRE 5,999 et moins N.	%	6,000-7,999 N.	%	8,000-9,999 N.	%	10,000-11,999 N.	%	12,000-13,999 N.	%	14,000-15,999 N.	%	16,000-17,999 N.	%	18,000-19,999 N.	%	20,000-21,000 N.	%	22,000-23,999 N.	%	24,000-25,999 N.	%	26,000 et plus N.	%	TOTAL N.	%
1966-67	Hommes	1,345	8.1	5,878	35.3	4,530	27.2	2,676	16.1	1,567	9.4	432	2.6	225	1.4	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16,658	100.0
	Femmes	1,680	10.1	3,579	42.9	1,772	21.2	941	11.3	354	4.2	22	0.3	2	0.0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8,350	100.0
	Total	3,025	12.1	9,457	37.8	6,302	25.2	3,617	14.5	1,921	7.7	459	1.8	277	0.9	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25,008	100.0
1967-68	Hommes	138	0.7	5.008	26.8	5,639	30.2	3,670	19.6	2,248	12.0	1,216	6.5	439	2.3	261	1.4	72	0.4	2	0	0	0	0	0	18,693	100.0
	Femmes	304	3.2	4,352	46.5	2,386	25.5	1,273	13.6	756	8.1	276	2.9	17	0.2	3	0.0	1	0.0	0	0	0	0	0	0	9,368	100.0
	Total	442	1.6	9,360	33.4	8,025	28.6	4,943	17.6	3,004	10.7	1,492	5.3	456	1.6	264	0.9	73	0.3	2	0	0	0	0	0	28,061	100.0
1968-69	Hommes	66	0.3	4,252	20.7	6,158	30.0	4,443	21.7	2,616	12.8	1,846	9.0	626	3.1	292	1.4	207	1.0	8	0	1	0	0	0	20,515	100.0
	Femmes	232	2.3	3,969	39.4	2,988	29.7	1,544	15.3	807	8.0	493	4.9	32	0.3	2	0.0	2	0.0	0	0	0	0	0	0	10,069	100.0
	Total	298	1.0	8,221	26.9	9,146	29.9	5,987	19.6	3,423	11.2	2,339	7.6	658	2.2	294	1.0	209	0.7	8	0	1	0	0	0	30,584	100.0
1969-70	Hommes	59	0.3	2,752	12.5	6,375	28.9	5,342	24.2	3,113	14.1	2,386	10.8	1,167	5.3	438	2.0	386	1.8	38	0.2	0	0	1	0	22,057	100.0
	Femmes	233	2.2	2,817	26.3	3,697	34.5	2,113	19.7	890	8.3	761	7.1	185	1.7	15	0.1	3	0.0	0	0	0	0	0	0	10,714	100.0
	Total	292	0.9	5,569	17.0	10,072	30.7	7,455	22.7	4,003	12.2	3,147	9.6	1,352	4.1	453	1.4	389	1.2	38	0.1	0	0	1	0	32,771	100.0
1970-71	Hommes	34	0.1	1,496	6.6	5,516	24.2	5,391	23.7	4,055	17.8	2,905	12.8	2,115	9.3	709	3.1	286	1.3	261	1.1	0	0	0	0	22,768	100.0
	Femmes	160	1.5	1,780	16.2	4,003	36.4	2,247	20.5	1,397	12.7	859	7.8	491	4.5	43	0.4	5	0.0	1	0.0	0	0	0	0	10,986	100.0
	Total	194	0.6	3,276	9.7	9,519	28.2	7,638	22.6	5,452	16.2	3,764	11.2	2,606	7.7	752	2.2	291	0.9	262	0.8	0	0	0	0	33,754	100.0
1971-72	Hommes	31	0.1	937	4.0	4,366	18.7	5,126	22.0	4,731	20.3	3,539	15.2	2,919	12.5	870	3.7	396	1.7	409	1.8	20	0.1	0	0	23,344	100.0
	Fem	209	1.9	1,260	11.2	3,603	32.2	2,492	22.2	1,879	16.8	942	8.4	699	6.2	101	0.9	17	0.2	3	0.0	0	0	0	0	11,205	100.0
	Total	240	0.7	2,197	6.4	7,969	23.1	7,618	22.0	6,610	19.1	4,481	13.0	3,618	10.5	971	2.8	413	1.2	412	1.2	20	0.1	0	0	34,549	100.0
1972-73	Hommes	34	0.2	390	2.2	3,222	14.3	4,310	19.1	4,907	21.8	3,423	15.2	3,456	15.3	1,703	7.6	489	2.2	373	1.7	97	0.4	18	0.1	22,522	100.0
	Femmes	123	1.2	600	5.9	2,899	28.5	2,374	23.4	2,025	19.9	942	9.3	889	8.8	262	2.6	2[illegible]	0.2	8	0.1	0	0	12	0.1	10,156	100.0
	Total	157	0.5	1,090	3.3	6,121	18.7	6,684	20.5	6,932	21.2	4,365	13.4	4,345	13.4	1,965	6.0	511	1.6	382	1.2	97	0.3	30	0.1	32,678	100.0
1973-74	Hommes	47	0.2	308	1.3	2,067	8.8	3,985	17.0	4,795	20.4	3,977	16.9	3,907	16.6	2,965	12.6	686	2.9	384	1.6	353	1.5	11	0.0	23,485	100.0
	Femmes	172	1.7	401	3.8	2,082	20.0	2,628	25.2	2,098	20.1	1,408	13.5	1,011	9.7	543	5.2	51	0.5	16	0.2	5	0.0	3	0.0	10,418	100.0
	Total	219	0.6	709	2.1	4,149	12.2	6,613	19.5	6,893	20.3	5,385	15.9	4,918	14.5	3,508	10.3	737	2.2	400	1.2	358	1.1	14	0.4	33,903	100.0
1974-75	Hommes	22	0.1	205	0.9	965	4.2	2,681	11.5	3,613	15.5	4,654	20.0	3,420	14.7	3,799	16.3	2,534	10.9	730	3.1	257	1.1	365	1.6	23,245	100.0
	Femmes	137	1.4	352	3.5	1,031	10.2	2,093	20.7	2,100	20.8	1,967	19.4	1,032	10.2	913	9.0	417	4.1	58	0.6	10	0.1	6	0.1	10,116	100.0
	Total	159	0.5	557	1.7	1,996	6.0	4,774	14.3	5,713	14.3	6,621	19.8	4,452	13.3	4,712	14.1	2,951	8.8	788	2.4	267	0.8	371	1.1	33,361	100.0
1975-76	Hommes	23	0.1	143	0.6	462	2.0	1,317	5.6	2,266	9.6	3,336	14.2	3,597	15.3	3,887	16.5	3,726	15.8	2,443	10.4	1,471	6.2	886	3.8	23,557	100.0
	Femmes	112	1.1	369	3.6	639	6.2	1,240	12.1	1,724	16.8	1,890	18.4	1,490	14.5	1,307	12.8	835	8.1	422	4.1	186	1.8	33	0.3	10,247	100.0
	Total	135	0.4	512	1.5	1,101	3.3	2,557	7.6	3,990	11.8	5,226	15.5	5,087	15.0	5,194	15.4	4,561	13.5	2,865	8.5	1,657	4.9	919	2.7	33,804	100.0
1976-77	Hommes	13	0.1	11	0.0	46	0.2	365	1.6	821	3.6	1,491	6.6	2,343	10.4	3,105	13.7	3,255	14.4	3,726	16.5	3,931	17.4	3,496	15.5	22,603	100.0
	Femmes	43	0.4	127	1.3	199	2.1	463	4.8	805	8.3	1,264	13.0	1,423	14.7	1,620	16.7	1,379	14.2	1,066	11.0	861	8.9	436	4.5	9,686	100.0
	Total	56	0.2	138	0.4	245	0.8	828	2.6	1,626	5.0	2,755	8.5	3,766	11.7	4,725	14.6	4,634	14.4	4,792	14.8	4,792	14.8	3,932	12.2	32,289	100.0
1977-78	Hommes	13	0.1	21	0.1	9	0.0	149	0.6	431	1.8	1,028	4.2	1,547	6.3	2,439	9.9	3,348	13.6	3,171	12.9	4,899	19.9	7,540	30.7	24,595	100.0
	Femmes	35	0.3	95	0.9	202	1.9	277	2.6	532	4.9	992	9.2	1,313	12.2	1,466	13.6	1,852	17.2	1,367	12.7	1,543	13.5	1,187	11.0	10,771	100.0
	Total	48	0.1	116	0.3	211	0.6	426	1.2	963	2.7	2,020	5.7	2,860	8.1	3,905	11.0	5,200	14.7	4,538	12.8	6,352	18.0	8,727	24.7	35,366	100.0

Source: Dossiers informatiques ...

RÉPARTITION DES ENSEIGNANTS DES ÉCOLES SECONDAIRES DE L'ONTARIO SELON LE SEXE ET LES RESPONSABILITES
1966-1978

Année	Sexe	Responsabilités																		Total	
		Directeurs		Directeurs adjoints		Coordonnateurs		Directeurs des services pédagogiques		Chefs de section		Chefs de section adjoints		Chefs de matière		Titulaires		Enseignants			
		N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
1966-67	Hommes	535	3.2	506	3.0	52	0.3	216	1.3	3194	19.1	0	0	0	0	0	0	12225	73.1	16728	
	Femmes	8	0.1	9	0.1	12	0.1	22	0.3	872	10.4	0	0	0	0	0	0	7472	89.0	8395	100.0
	Total	543	2.2	515	2.0	64	0.3	238	0.9	4066	16.2	0	0	0	0	0	0	19697	78.4	25123	100.0
1967-68	Hommes	552	2.9	557	3.0	127	0.7	298	1.6	3428	18.3	0	0	0	0	0	0	13757	73.5	18719	100.0
	Femmes	4	0.0	11	0.1	27	0.3	33	0.4	931	9.9	0	0	0	0	0	0	8390	89.3	9396	100.0
	Total	556	2.0	568	2.0	154	0.5	331	1.2	4359	15.5	0	0	0	0	0	0	22147	78.8	28115	100.0
1968-69	Hommes	559	2.7	607	3.0	181	0.9	385	1.9	3750	18.3	1186	5.6	0	0	0	0	13866	67.5	20534	100.0
	Femmes	7	0.1	13	0.1	36	0.4	40	0.4	955	9.5	387	3.8	0	0	0	0	8650	85.7	10088	100.0
	Total	566	1.8	620	2.0	217	0.7	425	1.4	4705	15.4	1573	5.1	0	0	0	0	22516	73.5	30622	100.0
1969-70	Hommes	569	2.6	658	3.0	196	0.9	427	1.9	4034	18.2	1667	7.5	66	0.3	0	0	14543	65.6	22160	100.0
	Femmes	7	0.1	19	0.2	46	0.4	38	0.4	1014	9.4	527	4.9	26	0.2	0	0	9143	84.5	10820	100.0
	Total	576	1.7	677	2.1	242	0.7	465	1.4	5048	15.3	2194	6.7	92	0.3	0	0	23686	71.8	32980	100.0
1970-71	Hommes	586	2.5	698	3.1	165	0.7	461	2.0	4196	18.4	1879	8.2	160	0.7	8	0	14703	64.4	22838	100.0
	Femmes	8	0.1	20	0.2	25	0.2	42	0.4	1051	9.5	555	5.0	79	0.7	2	0	9224	83.4	11006	100.0
	Total	594	1.8	718	2.1	190	0.6	503	1.5	5247	15.5	2434	7.2	239	0.7	10	0	23927	70.7	33844	100.0
1971-72	Hommes	572	2.4	704	3.0	154	0.7	475	2.0	4281	18.3	2048	8.8	228	1.0	18	0.1	14883	63.7	23363	100.0
	Femmes	9	0.1	25	0.2	26	0.2	39	0.3	1023	9.1	613	5.5	122	1.1	6	0.1	9370	83.4	11233	100.0
	Total	581	1.7	729	2.1	180	0.5	514	1.5	5304	15.3	2661	7.7	350	1.0	24	0.1	24253	70.1	34596	100.0
1972-73	Hommes	576	2.4	716	3.0	174	0.7	510	2.2	4301	18.3	2093	8.9	320	1.4	18	0.1	14829	63.0	23537	100.0
	Femmes	10	0.1	29	0.3	31	0.3	43	0.4	1010	9.4	643	6.0	143	1.3	9	0.1	8850	82.2	10768	100.0
	Total	586	1.7	745	2.2	205	0.6	553	1.6	5311	15.5	2736	8.0	463	1.3	27	0.1	23679	69.0	34305	100.0
1973-74	Hommes	578	2.4	720	3.0	183	0.8	509	2.2	4341	18.4	2166	9.2	319	1.4	20	0.1	14771	62.6	23607	100.0
	Femmes	10	0.1	31	0.3	22	0.2	37	0.4	988	9.4	652	6.2	139	1.3	2	0.0	8634	82.1	10515	100.0
	Total	588	1.7	751	2.2	205	0.6	546	1.6	5329	15.6	2818	8.3	458	1.3	22	0.1	23405	68.6	34122	100.0
1974-75	Hommes	575	2.4	722	3.0	205	0.9	512	2.2	4355	18.3	2227	9.4	332	1.4	17	0.1	14852	62.4	23797	100.0
	Femmes	13	0.1	32	0.3	32	0.3	33	0.3	1019	9.6	671	6.3	152	1.4	3	0.0	8639	81.5	10594	100.0
	Total	588	1.7	754	2.2	237	0.7	545	1.6	5374	15.6	2898	8.4	484	1.4	20	0.1	23491	68.3	34391	100.0
1975-76	Hommes	571	2.3	736	3.0	221	0.9	511	2.1	4487	18.4	2293	9.4	329	1.3	18	0.1	15228	62.4	24394	100.0
	Femmes	12	0.1	40	0.4	45	0.4	35	0.3	1084	9.8	712	6.5	147	1.3	4	0.0	8927	81.1	11006	100.0
	Total	583	1.6	776	2.2	266	0.8	546	1.5	5571	15.7	3005	8.5	476	1.3	22	0.1	24155	68.2	35400	100.0
1976-77	Hommes	572	2.3	751	3.0	231	0.9	494	2.0	4524	18.2	2180	8.8	323	1.3	12	0.0	15741	63.4	24828	100.0
	Femmes	12	0.1	41	0.4	47	0.4	33	0.3	1124	10.0	663	5.9	143	1.3	5	0.0	9181	81.6	11249	100.0
	Total	584	1.6	792	2.2	278	0.8	527	1.5	5648	15.7	2843	7.9	466	1.3	17	0.0	24922	69.1	36077	100.0
1977-78	Hommes	573	2.3	764	3.1	252	1.0	476	1.9	4565	18.2	2180	8.7	329	1.3	14	0.1	15871	63.4	25024	100.0
	Femmes	16	0.1	49	0.4	52	0.5	31	0.3	1133	10.0	675	6.0	145	1.3	4	0.0	9216	81.4	11321	100.0
	Total	589	1.6	813	2.2	304	0.8	507	1.4	5698	15.7	2855	7.9	474	1.3	18	0.0	25087	69.0	36345	100.0

Source: Dossiers informatiques annuels de l'OSSTF.

sexe et salaire, sexe et responsabilités ou catégorie de poste. Dans le Tableau 8.13, le décalage dans les niveaux de salaires est très évident.

Les Tableaux 8.15 (moins détaillés que le Tableau 8.9) à 8.18 fournissent des renseignements analogues pour les écoles élémentaires. La situation est généralement la même, mais comme les enseignants sont plus jeunes, le soulagement que pourraient apporter les retraites anticipées est beaucoup plus faible. Il y a cependant beaucoup à faire pour faciliter la tâche des enseignants. Les dangers de la situation actuelle et certaines mesures correctives qui doivent être prises pour assainir le système scolaire et préserver le moral des enseignants sont clairement énoncés dans le Document de travail n° 12 de Hunt et Hunt. Il ne fait pas de doute qu'au cours des 10 à 15 prochaines années, il se produira très peu de changements parmi le personnel permanent relativement à la venue de nouveaux enseignants à des postes autres qu'à court terme ou de suppléance, de sorte que les nouveaux diplômés continueront d'avoir beaucoup de difficulté à se trouver un emploi dans l'enseignement.

Dans le chapitre sur la formation des enseignants, j'ai analysé en détail les conclusions plutôt modérées de l'étude de Hansen (FLEXOR Teacher Education Computer Model) sur les besoins en nouveaux enseignants. J'ai aussi fait préparer, par le service de planification de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, d'autres tableaux sur les besoins en personnel enseignant, pour l'ensemble de la province et par matière, pour les écoles secondaires. Les Tableaux 8.19 et 8.20 présentent les projections de l'évolution la plus vraisemblable des besoins en personnel enseignant, compte tenu des projections de la clientèle scolaire présentées dans un chapitre précédent, pour l'ensemble de la province de 1978 à 2001, pour les niveaux élémentaire et secondaire. Mais examinons d'abord le tableau suivant:

Année	Effectifs des écoles publiques	Nombre d'enseignants		Ratios élèves/enseignant	
		Nombre total d'enseignants	Titulaires	Nombre total d'enseignants	Titulaires
1971	1,034,703	41,583	non disp.	24.88	non disp.
1972	1,022,935	41,163	35,350	24.85	28.94
1973	998,668	39,803	34,440	25.09	29.00
1974	977,545	39,748	34,514	24.59	28.32
1975	961,625	40,711	33,603	23.62	28.62
1976	937,292	40,464	33,315	23.16	28.13
1977	907,777*	40,559*	32,768	22.38	27.70

* Education Statistics Ontario, 1977, ministère de l'Education, pp. 41, 78.

TABLEAU 8.15

RÉPARTITION DES ENSEIGNANTS DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES DE L'ONTARIO SELON LE SEXE ET L'ÂGE

1972-1978

Année	Sexe	Age																Total	
		19 & moins		20-29		30-39		40-49		50-59		60-65		66+		Non déclarés			
		N.	%	N.	%	N.	%	N.	%	N.	%	N.	%	N.	%	N.	%	N.	%
1972-73	Hommes	16	0.09	8,993	50.20	6,014	33.58	1,887	10.54	812	4.53	166	0.93	1	0.01	21	0.12	17,910	100.0
	Femmes	242	0.57	24,436	57.09	8,409	19.64	4,929	11.51	3,747	8.75	976	2.28	10	0.02	60	0.14	42,809	100.0
	Total	258	0.42	33,429	55.06	14,423	23.75	6,816	11.23	4,559	7.51	1,142	1.88	11	0.02	81	0.13	60,719	100.0
1973-74	Hommes	10	0.05	8,505	46.45	6,731	36.76	2,128	11.62	765	4.18	135	0.74	2	0.01	35	0.19	18,311	100.0
	Femmes	107	0.26	22,542	54.47	9,062	21.89	5,142	12.42	3,505	8.47	879	2.12	5	0.01	148	0.36	41,390	100.0
	Total	117	0.20	31,047	52.00	15.793	26.45	7,270	12.18	4,270	7.15	1,014	1.70	7	0.01	183	0.31	59,701	100.0
1974-75	Hommes	14	0.07	9,067	48.43	6,684	35.70	2,139	11.42	703	3.75	84	0.45	0	-	34	0.18	18,725	100.0
	Femmes	168	0.41	22,276	54.38	9,395	22.93	5,199	12.69	3,206	7.83	610	1.49	6	0.01	108	0.26	49,968	100.0
	Total	182	0.30	31,343	52.51	16,079	26.94	7,338	12.29	3,909	6.55	694	1.16	6	0.01	142	0.24	59,693	100.0
1975-76	Hommes	33	0.17	9,982	50.50	6,660	33.70	2,156	10.91	669	3.39	74	0.37	0	-	189	0.96	19,763	100.0
	Femmes	423	1.02	22,913	55.34	9,363	22.61	5,170	12.49	2,986	7.21	452	1.09	1	-	101	0.24	41,409	100.0
	Total	456	0.75	32,895	53.78	16,023	26.19	7,326	11.98	3,655	5.97	526	0.86	1	-	290	0.47	61,172	100.0
1976-77	Hommes	3	0.01	7,413	36.74	8,681	43.01	2,912	14.43	913	4.52	139	0.69	2	0.01	120	0.59	20,183	100.0
	Femmes	30	0.07	18,887	46.08	11,629	28.38	6,086	14.85	3,282	8.01	905	2.21	11	0.03	151	0.37	40,981	100.0
	Total	33	0.05	26,300	43.00	20,310	33.21	8,998	14.71	4,195	6.86	1,044	1.71	13	0.02	271	0.44	61,164	100.0
1977-78	Hommes	4	0.02	6,094	30.08	9,530	47.03	3,192	15.76	974	4.81	127	0.63	2	0.01	337	1.66	20,260	100.0
	Femmes	25	0.06	16,250	40.80	12,824	32.20	6,339	15.91	3,298	8.28	817	2.05	6	0.02	271	0.68	39,830	100.0
	Total	29	0.05	22,344	37.18	22,354	37.21	9,531	15.86	4,272	7.11	944	1.57	8	0.01	608	1.01	60,090	100.0

Source: Fichier central des enseignants des écoles élémentaires, ministère de l'Education.

TABLEAU 8.16

RÉPARTITION DES ENSEIGNANTS DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES DE L'ONTARIO SELON LE SEXE ET LES ANNÉES D'EXPÉRIENCE

1972-1978

Année	Sexe	Années d'expérience															Total	
		Débutants		1-10		11-20		21-30		31-40		41-50		50+	Non déclarés			
			%		%		%		%		%		%			%		%
1972-73	Hommes	1,624	9.07	10,778	60.18	4,051	22.60	1,077	6.01	349	1.95	31	0.17	-	-	-	17,910	100.0
	Femmes	3,254	7.60	27,777	64.89	7,731	18.06	2,957	6.91	998	2.33	91	0.21	-	1	0	42,809	100.0
	Total	4,878	8.03	38,555	63.50	11,782	19.40	4,034	6.64	1,347	2.22	122	0.20	-	1	0	60,719	100.0
1973-74	Hommes	870	4.75	10,854	59.28	4,952	27.04	1,288	7.03	323	1.76	24	0.13	-	-	-	18,311	100.0
	Femmes	1,963	4.74	26,338	63.63	8,703	21.03	3,311	8.00	999	2.41	76	0.18	-	-	-	41,390	100.0
	Total	2,833	4.75	37,192	62.30	13,655	22.87	4,599	7.70	1,322	2.21	100	0.17	-	-	-	59,701	100.0
1974-75	Hommes	Données non disponibles																
	Femmes																	
	Total																	
1975-76	Hommes	1,628	8.24	10,518	53.22	5,708	28.88	1,602	8.11	273	1.38	34	0.17	-	-	-	19,763	100.0
	Femmes	4,538	10.96	23,416	56.55	9,075	21.92	3,346	8.08	964	2.33	70	0.17	-	-	-	41,409	100.0
	Total	6,166	10.08	33,934	55.47	14,783	24.17	4,948	8.09	1,237	2.02	104	0.17	-	-	-	61,172	100.0
1976-77	Hommes	1,240	6.14	10,358	51.32	6,436	31.89	1,848	9.16	266	1.32	34	0.17	1	0	-	20,183	100.0
	Femmes	3,207	7.83	23,028	56.19	10,086	24.61	3,615	8.82	973	2.37	72	0.18	-	-	-	40,981	100.0
	Total	4,447	7.27	33,386	54.58	16,522	27.01	5,463	8.93	1,239	2.03	106	0.17	-	-	-	61,164	100.0
1977-78	Hommes	713	3.52	10,573	52.21	6,677	23.96	1,996	9.85	274	1.35	22	0.11	-	-	-	20,260	100.0
	Femmes	1,756	4.41	23,358	58.64	10,117	25.40	3,649	9.16	902	2.26	48	0.12	-	-	-	39,830	100.0
	Total	2,469	4.11	33,936	56.48	16,794	27.95	5,645	9.39	1,176	1.96	70	0.12	-	-	-	60,090	100.0

Source: Fichier central des enseignants des écoles élémentaires, ministère de l'Education.

TABLEAU 8.17

RÉPARTITION DES ENSEIGNANTS DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES DE L'ONTARIO
SELON LE SEXE ET LES QUALIFICATIONS
1972-1978

Année	Sexe	Formation scolaire ou professionnelle (au-delà de la 12e année ou de plus de 4 ans)																Non Déclarés		Total	
		0		1		2		3		4		5		6		7+					
			%		%		%		%		%		%		%	.	%		%		%
1972-73	Hommes	44	0.25	579	3.23	3,832	21.40	2,381	13.29	2,900	16.19	5,526	30.85	1,278	7.14	1,281	7.15	89	0.50	17,910	100.0
	Femmes	202	0.47	3,548	8.29	19,631	45.86	6,937	16.20	4,241	9.91	5,785	13.51	1,101	2.57	1,082	2.53	282	0.66	42,809	100.0
	Total	246	0.41	4,127	6.80	23,463	38.63	9,318	15.35	7,141	11.76	11,311	18.63	2,379	3.92	2,363	3.89	371	0.61	60,719	100.0
1973-74	Hommes	42	0.23	337	1.84	2,329	12.72	2,396	13.09	3,276	17.89	6,347	34.66	1,929	10.53	1,628	8.89	27	0.15	18,311	100.0
	Femmes	162	0.39	2,520	6.09	15,929	38.50	8,304	20.06	4,970	12.01	6,943	16.77	1,400	3.38	1,086	2.62	76	0.18	41,390	100.0
	Total	204	0.34	2,857	4.79	18,258	30.58	10,700	17.92	8,246	13.81	13,290	22.26	2,329	5.58	2,714	4.55	103	0.17	59,701	100.0
1974-75	Hommes	31	0.17	249	1.33	1,622	8.66	2,064	11.02	3,201	17.09	7,081	37.82	2,487	13.28	1,986	10.61	4	0.02	18,725	100.0
	Femmes	130	0.32	2,255	5.50	13,265	32.38	8,265	20.17	5,515	13.46	8,503	20.76	1,812	4.42	1,207	2.95	16	0.04	40,968	100.0
	Total	161	0.27	2,504	4.19	14,887	24.94	10,329	17.31	8,716	14.60	15,584	26.11	4,299	7.20	3,193	5.35	20	0.03	59,693	100.0
1975-76	Hommes	30	0.15	261	1.32	1,657	8.38	2,032	10.28	3,127	15.82	6,800	34.42	2,391	12.10	1,907	9.65	1,558	7.88	19,763	100.0
	Femmes	118	0.28	1,981	4.78	12,138	29.31	7,581	18.31	5,085	12.28	7,746	18.71	1,664	4.02	1,133	2.74	3,963	9.57	41,409	100.0
	Total	148	0.24	2,242	3.67	13,795	22.55	9,613	15.71	8,212	13.42	14,546	23.78	4,055	6.63	3,040	4.97	5,521	9.03	61,172	100.0
1976-77	Hommes	50	0.25	249	1.23	1,590	7.88	1,969	9.76	3,103	15.37	6,871	34.05	2,542	12.59	1,892	9.37	1,917	9.50	20,183	100.0
	Femmes	172	0.42	1,838	4.49	11,091	27.06	6,918	16.88	4,874	11.89	7,833	19.11	1,888	4.61	1,110	2.71	5,257	12.83	40,981	100.0
	Total	222	0.36	2,087	3.41	12,681	20.73	8,887	14.53	7,977	13.04	14,704	24.05	4,430	7.24	3,002	4.91	7,174	11.73	61,164	100.0
1977-78	Hommes	57	0.28	318	1.57	2,053	10.13	2,114	10.43	3,181	15.70	6,441	31.80	2,358	11.64	1,601	7.90	2,137	10.55	20,260	100.0
	Femmes	197	0.49	2,036	5.11	11,552	29.01	6,249	15.69	4,259	10.69	6,962	17.49	1,833	4.60	985	2.47	5,757	14.45	39,830	100.0
	Total	254	0.42	2,354	3.92	13,605	22.64	8,363	13.92	7,440	12.38	13,403	22.31	4,191	6.97	2,586	4.30	7,894	13.14	60,090	100.0

Source: Fichier central des enseignants des écoles élémentaires, ministère de l'Education.

TABLEAU 8.18

RÉPARTITION DES ENSEIGNANTS DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES DE L'ONTARIO SELON LE SEXE ET LE SALAIRE
1972-1978

ANNÉE	SEXE	5,999 ET MOINS		6,000-7,999		8,000-9,999		10,000-11,999		12,000-13,999		14,000-15,999		16,000-17,999		18,000-19,999		20,000-21,999		22,000-23,999		24,000+		NON DÉCLARÉS		TOTAL	
		N.	%	N.	%	N.	%	N.	%	N.	%	N.	%	N.	%	N.	%	N.	%	N.	%	N.	%	N.	%	N.	%
1972-73	HOMMES	361	2.02	3,912	21.84	4,037	22.54	2,662	14.86	2,085	11.64	1,375	7.68	1,284	7.17	996	5.56	744	4.15	93	0.52	5	0.03	356	1.99	17,910	100.0
	FEMMES	1,574	3.68	16,426	38.37	14,756	34.47	5,413	12.64	2,437	5.69	602	1.41	312	0.73	110	0.26	49	0.11	3	0.01	0	--	1,127	2.63	42,809	100.0
	TOTAL	1,935	3.19	20,338	33.49	18,793	30.94	8,075	13.30	4,522	7.45	1,977	3.26	1,596	2.63	1,106	1.82	793	1.31	96	0.16	5	0.01	1,483	2.44	60,719	100.0
1973-74	HOMMES	31	0.17	2,148	11.73	4,063	22.19	2,851	15.57	2,168	11.84	1,674	9.14	1,368	7.47	1,253	6.84	747	4.08	557	3.04	23	0.13	1,428	7.80	18,311	100.0
	FEMMES	294	0.71	9,128	22.05	14,700	35.51	8,247	19.93	3,210	7.76	1,401	3.38	541	1.31	206	0.50	75	0.18	27	0.07	0	--	3,561	8.60	41,390	100.0
	TOTAL	325	0.54	11,276	18.89	18,763	31.42	11,098	18.59	5,378	9.01	3,075	5.15	1,909	3.20	1,459	2.44	822	1.38	584	0.98	23	0.04	4,989	8.36	59,701	100.0
1974-75	HOMMES	8	0.04	446	2.38	2,910	15.54	3,234	17.27	2,614	13.96	2,059	11.00	1,562	8.34	1,275	6.81	1,153	6.16	872	4.66	745	3.98	1,847	9.86	18,725	100.0
	FEMMES	110	0.27	2,494	6.09	11,470	28.00	11,744	28.66	6,258	15.23	2,613	6.38	1,196	2.92	604	1.47	273	0.67	104	0.25	46	0.11	4,056	9.90	40,968	100.0
	TOTAL	118	0.20	2,940	4.93	14,380	24.08	14,978	25.08	8,872	14.86	4,672	7.83	2,758	4.62	1,879	3.15	1,426	2.39	976	1.64	791	1.33	5,903	9.89	59,693	100.0
1975-76	HOMMES	389	1.97	478	2.42	2,303	11.64	3,498	17.70	3,265	16.52	2,474	12.52	2,009	10.17	1,490	7.54	1,198	6.06	944	4.78	1,512	7.65	203	1.03	19,763	100.0
	FEMMES	1,438	3.47	2,143	5.18	8,810	21.25	12,213	29.49	8,881	21.45	3,926	9.48	1,883	4.55	999	2.41	461	1.11	168	0.41	98	0.24	398	0.96	41,409	100.0
	TOTAL	1,827	2.99	2,621	4.28	11,104	18.15	15,711	25.69	12,146	19.86	6,400	10.46	3,892	6.36	2,489	4.07	1,659	2.71	1,112	1.82	1,610	2.63	601	0.98	61,172	100.0
1976-77	HOMMES	162	0.80	58	0.29	177	0.88	1,410	6.99	2,868	14.21	3,161	15.65	2,716	13.46	2,213	10.96	1,854	9.19	1,458	7.22	3,925	19.45	181	0.90	20,183	100.0
	FEMMES	385	0.94	171	0.42	878	2.14	6,066	14.80	11,147	27.20	10,070	24.57	5,397	13.17	3,012	7.35	1,788	4.36	937	2.29	754	1.84	376	0.92	40,981	100.0
	TOTAL	547	0.89	229	0.37	1,055	1.72	7,476	12.22	14,015	22.92	13,231	21.64	8,113	13.27	5,225	8.54	3,642	5.95	2,395	3.92	4,679	7.65	557	0.91	61,164	100.0
1977-78	HOMMES	161	0.79	30	0.15	72	0.36	272	1.34	1,570	7.75	2,555	12.61	2,763	13.64	2,761	13.63	2,464	12.16	1,852	9.14	5,644	27.86	116	0.57	20,260	100.0
	FEMMES	406	1.02	137	0.34	218	0.55	1,530	3.84	6,690	16.80	10,366	26.03	8,121	20.39	5,167	12.97	3,257	8.18	1,688	4.24	1,978	4.97	272	0.68	39,830	100.0
	TOTAL	567	0.94	167	0.28	290	0.48	1,802	3.00	8,260	13.75	12,921	21.50	10,884	18.11	7,928	13.19	5,721	9.52	3,540	5.89	7,622	12.68	388	0.65	60,090	100.0

SOURCE: FICHIER CENTRAL DES ENSEIGNANTS DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION.

TABLEAU 8.19

ENSEIGNANTS DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES DE L'ONTARIO
ÉVOLUTION DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE, 1962-2001

	Année	Demande						Offre				
		Nombre d'élèves	Nombre d'enseig.	Augmentation ou diminution	Demande de remplacement		Demande total	Retours à la profession		Diplômés des coll. et univ.		Autres sources
					N	%(2)	Nombre	N.	%(3)			Nombre
Chiffres réels	1962	1,197,029	39,249	+1,170	5,118	13.44	6,288	1,314	20.90	4,191	66.65	4,974
	1963	1,233,164	40,875	+1,626	5,081	12.95	6,707	1,895	28.25	3,752	55.94	4,812
	1964	1,278,473	42,750	+1,875	5,349	13.09	7,224	2,033	28.14	4,018	55.62	5,191
	1965	1,320,043	44,967	+2,217	5,703	13.34	7,920	1,989	25.11	4,438	56.04	5,931
	1966	1,364,871	47,647	+2,680	6,642	14.77	9,322	2,162	23.19	4,883	52.38	7,160
	1967	1,405,052	51,018	+3,371	7,043	14.78	10,414	2,292	22.00	5,195	49.9	8,122
	1968	1,430,590	54,587	+3,569	7,476	14.65	11,045	2,620	23.72	5,544	50.2	8,425
	1969	1,456,117	57,587	+3,000	8,297	15.19	11,297	2,317	20.51	6,673	59.1	8,980
	1970	1,465,488	59,307	+1,720	8,226	14.28	9,946	2,325	23.38	5,388	54.2	7,621
	1971	1,456,840	58,329	- 978	7,813	13.17	6,835	1,876	27.45	3,616	52.9	4,959
	1972	1,445,101	57,991	- 338	7,417	12.72	7,079	2,176	30.74	3,306	46.7	4,903
	1973	1,422,885	56,630	-1,361	7,569	13.05	6,208	1,213	19.54	2,622	42.2	4,995
	1974	1,404,839	56,678	+ 48	7,375	13.02	7,423	1,742	23.47	2,696	36.4	5,681
	1975	1,389,478	58,167	+1,489	7,141	12.60	8,630	2,075	24.04	3,197	37.0	6,555
	1976	1,360,085	57,807	- 360	6,697	11.51	6,337	1,391	21.95	2,753	43.4	4,946
	1977	1,329,396	56,772	-1,035	5,853	10.13	4,818	1,083	22.48	1,721	35.7	2,014
Projections	1978	1,294,151	55,543	-1,229	5,677	10.00	4,448	934	21.00	1,779	40.0	1,735
	1979	1,267,806	54,647	- 896	5,277	9.50	4,381	898	20.50	1,752	40.0	1,731
	1980	1,251,919	53,962	- 685	4,918	9.00	4,233	847	20.00	1,693	40.0	1,693
	1981	1,241,861	53,528	- 434	4,587	8.50	4,153	831	20.00	1,661	40.0	1,661
	1982	1,234,047	53,192	- 336	4,282	8.00	3,946	789	20.00	1,578	40.0	1,579
	1983	1,225,837	52,838	- 354	3,989	7.50	3,635	727	20.00	1,454	40.0	1,454
	1984	1,216,051	52,416	- 422	3,699	7.00	3,277	655	20.00	1,311	40.0	1,311
	1985	1,210,061	52,158	- 258	3,407	6.50	3,149	630	20.00	1,260	40.0	1,269
	1986	1,209,447	52,131	- 27	3,129	6.00	3,102	620	20.00	1,241	40.0	1,241
	1987	1,211,181	52,206	+ 75	2,867	5.50	2,942	588	20.00	1,177	40.0	1,177
	1988	1,213,922	52,324	+ 118	2,610	5.00	2,728	546	20.00	1,091	40.0	1,091
	1989	1,215,820	52,406	+ 82	2,616	5.00	2,698	540	20.00	1,079	40.0	1,079
	1990	1,220,866	52,623	+ 217	2,620	5.00	2,837	567	20.00	1,135	40.0	1,135
	1991	1,225,441	52,821	+ 198	2,631	5.00	2,829	566	20.00	1,132	40.0	1,131
	1992	1,230,046	53,019	+ 198	2,641	5.00	2,839	568	20.00	1,136	40.0	1,135
	1993	1,233,686	53,176	+ 157	2,651	5.00	2,808	562	20.00	1,123	40.0	1,123
	1994	1,236,390	53,293	+ 117	2,659	5.00	2,776	555	20.00	1,110	40.0	1,111
	1995	1,237,966	53,361	+ 68	2,665	5.00	2,733	547	20.00	1,093	40.0	1,093
	1996	1,238,058	53,365	+ 4	2,668	5.00	2,672	534	20.00	1,069	40.0	1,069
	1997	1,236,415	53,294	- 71	2,668	5.00	2,597	519	20.00	1,039	40.0	1,039
	1998	1,232,902	53,142	- 152	2,665	5.00	2,513	503	20.00	1,005	40.0	1,005
	1999	1,227,683	52,917	- 225	2,657	5.00	2,432	486	20.00	973	40.0	973
	2000	1,220,794	52,620	- 297	2,646	5.00	2,349	470	20.00	940	40.0	939
	2001	1,212,548	52,265	- 355	2,631	5.00	2,276	455	20.00	910	40.0	911

(1) Pourcentage de l'année précédente

(2) Pourcentage de la demande totale

(3) Pourcentage de la demande totale

Source: Fichier central des enseignants des écoles élémentaires, ministère de l'Education

TABLEAU 8.20

ENSEIGNANTS DES ÉCOLES SECONDAIRES DE L'ONTARIO
ÉVOLUTION DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE, 1962-2001

	Année	Demande						Offre					
		Nombre d'élèves	Nombre d'enseignants*	Augmentation ou diminution	Demande de remplacement		Total	Retours à la profession			Nouveaux embauchés	Diplômés des collèges	Autres
					N.	%(1)	N	N.	%(2)	%(3)	N.	N.	N.
Chiffres réels	1962	331,578	14,923	2,073	1,118	8.70	3,191	332	2.22	10.40	2,859	1,826	1,033
	1963	364,210	17,170	2,247	1,493	10.00	3,740	354	2.06	9.47	3,386	2,273	1,113
	1964	395,301	19,205	2,035	1,644	9.57	3,679	376	1.96	10.22	3,303	2,288	1,015
	1965	418,730	21,659	2,454	2,050	10.67	4,504	417	1.93	9.26	4,087	2,638	1,449
	1966	436,026	24,242	2,583	2,453	11.33	5,036	442	1.82	8.78	4,594	2,696	1,898
	1967	463,736	27,164	2,922	2,948	12.16	5,870	571	2.10	9.73	5,299	3,351	1,948
	1968	500,807	30,203	3,039	3,101	11.42	6,140	728	2.41	11.86	5,412	3,833	1,579
	1969	530,679	32,342	2,139	3,480	11.52	5,619	757	2.34	13.47	4,862	2,455	2,407
	1970	556,913	33,693	1,351	3,754	11.61	5,105	862	2.56	16.89	4,243	2,528	1,715
	1971	574,520	34,469	776	3,438	10.20	4,214	847	2.46	20.10	3,367	2,388	979
	1972	583,013	34,549	80	3,273	9.50	3,353	654	1.89	19.50	2,699	1,838	861
	1973	585,725	33,889	- 660	2,960	8.57	2,300	341	1,01	14.83	1,959	1,263	696
	1974	589,650	34,231	+ 342	2,781	8.21	3,123	493	1.44	15.79	2,630	1,551	1,079
	1975	605,160	34,826	595	2,555	7.46	3,150	537	1.54	17.05	2,613	1,474	1,139
	1976	613,055	35,352	526	2,325	6.68	2,851	434	1.23	15.22	2,417	1,435	982
	1977	613,830	35,454	+ 102	2,162	6.12	2,264	372	1.05	16.43	1,892	1,038	854
Projections	1978	613,274	35,449	- 5	2,127	6.0	2,122	318	0.90	15.0	1,804	1,082	722
	1979	603,415	34,879	- 570	1,918	5.5	1,348	202	0.58	15.0	1,146	687	459
	1980	583,206	33,711	-1,168	1,686	5.0	518	78	0.23	15.0	440	264	176
	1981	557,412	32,220	-1,491	1,611	5.0	120	18	0.06	15.0	102	61	41
	1982	531,581	30,727	-1,493	1,536	5.0	43	6	0.02	15.0	37	22	15
	1983	514,224	29,724	-1,003	1,486	5.0	483	72	0.24	15.0	411	246	165
	1984	508,522	29,394	- 330	1,500	5.1	1,170	176	0.60	15.0	994	597	397
	1985	505,703	29,231	- 163	1,500	5.1	1,337	201	0.69	15.0	1,136	682	454
	1986	500,072	28,906	- 325	1,500	5.1	1,175	176	0.61	15.0	999	599	400
	1987	493,220	28,510	- 396	1,550	5.4	1,154	173	0.61	15.0	981	589	392
	1988	485,420	28,059	- 451	1,600	5.6	1,149	172	0.61	15.0	977	586	391
	1989	479,667	27,726	- 333	1,625	5.8	1,292	194	0.70	15.0	1,098	659	439
	1990	473,863	27,391	- 335	1,650	6.0	1,315	197	0.72	15.0	1,118	671	447
	1991	471,670	27,264	- 127	1,675	6.1	1,548	232	0.85	15.0	1,316	789	527
	1992	470,596	27,202	- 62	1,700	6.2	1,638	246	0.90	15.0	1,392	835	557
	1993	470,431	27,193	- 9	1,750	6.4	1,741	261	0.96	15.0	1,480	888	592
	1994	471,531	27,256	+ 63	1,800	6.6	1,863	279	1.02	15.0	1,584	950	634
	1995	474,100	27,405	+ 149	1,950	7.2	2,099	315	1.15	15.0	1,784	1,070	714
	1996	476,696	27,555	+ 150	2,100	7.7	2,250	338	1.23	15.0	1,912	1,147	765
	1997	479,037	27,690	+ 135	2,150	7.8	2,285	343	1.24	15.0	1,942	1,165	777
	1998	481,161	27,813	+ 123	2,250	8.1	2,373	356	1.28	15.0	2,017	1,210	807
	1999	482,948	27,916	+ 103	2,450	8.8	2,553	383	1.37	15.0	2,170	1,302	868
	2000	484,389	27,999	+ 83	2,700	9.7	2,783	417	1.49	15.0	2,366	1,419	947
	2001	485,500	28,064	+ 65	3,000	10.7	3,065	460	1.64	15.0	2,605	1,563	1,042

* Les projections sur le nombre d'enseignants sont fondées sur un ratio élèves/enseignant de 17.3 en fonction du nombre d'élèves indiqué au chapitre 3, Tableau 3.4.

(1) Pourcentage de l'année précédente

(2) Pourcentage par rapport au nombre d'enseignants

(3) Pourcentage par rapport à la demande totale

Source: Fichier central des enseignants des écoles élémentaires, ministère de l'Education.

Comme l'indique ce tableau (page 210) le nombre total d'enseignants des coles publiques n'a pas diminué de façon alarmante depuis 1973 et 1974, et le atio élèves/enseignant a donc, en conséquence, diminué presque chaque année. omme je l'ai déjà mentionné, les renseignements officiels sur le nombre d'enseignants éguliers, pour insuffisants qu'ils soient, indiquent que les réductions du ratio nt été beaucoup plus faibles et que ce n'est que depuis 1975 que ce dernier a iminué sensiblement. De toute façon, il ne fait pas de doute que la diminution es ratios a eu pour objet d'éliminer la perte d'emplois pour les enseignants, ais nous ne savons pas s'il s'est agi là d'une diminution totale du nombre des lasses trop nombreuses ou d'un effort réel en ce sens. Si nous voulons méliorer vraiment la qualité de l'enseignement, il nous faut éliminer les classes rop nombreuses, et non réduire d'un ou deux élèves des classes déjà relativement etites.

Enfin, dans le Tableau 8.21, j'ai indiqué pour les enseignants des écoles econdaires en 1977-1978, non seulement le nombre de personnes enseignant chacune es matières principales (y compris une rubrique finale "Aucune matière spéciale"), ais leurs qualifications pour enseigner chacune des matières, comme matière rincipale ou secondaire. L'analyse fournie par ce tableau est moins complète ue dans l'enquête que j'ai menée personnellement en Nouvelle-Ecosse[1], car elle e tient pas compte des qualifications des personnes qui enseignent une matière ans être qualifiées pour le faire. Mais tous ces renseignements sont donnés ans l'Appendice statistique n° 6 avec beaucoup plus de détails que dans l'étude ur la Nouvelle-Ecosse. Ils peuvent naturellement servir à déterminer les besoins n futurs diplômés et ceux relatifs au recyclage et au perfectionnement des nseignants. Des tableaux semblables pourraient être préparés chaque année à 'intention des conseils scolaires.

A l'avenir, dans les écoles secondaires, l'érosion naturelle des effectifs t le non-renouvellement des certificats temporaires devraient suffire à régler e problème de la baisse de la population scolaire dans certains conseils colaires, mais d'autres devront mettre à pied des enseignants compétents et xpérimentés. Cela signifie automatiquement -- comme nous l'avons vu dans le odèle informatique sur les salaires, dans le deuxième rapport préliminaire -- es salaires plus élevés en raison de l'expérience et des qualifications des nseignants, et par conséquent, pour la majorité des conseils scolaires, une

---

<u>Who Teaches What in the High Schools in Nova Scotia?</u> R.W.B. Jackson, 1977.

TABLEAU 8.21

RÉPARTITION DES ENSEIGNANTS DES ÉCOLES SECONDAIRES DE L'ONTARIO
SELON LEURS QUALIFICATIONS ET LES MATIÈRES ENSEIGNÉES 1977-1978

Matière enseignée	Nombre d'enseig-nants	Matière principale				Nombre d'enseig-nants	Matière secondaire			
		Enseignants qualifiés		Enseignants non qualifiés			Enseignants qualifiés		Enseignants non qualifiés	
		N.	%	N.	%		N.	%	N.	%
English	3,731	3,381	90.6	350	9.4	779	453	58.2	326	41.8
French	1,389	1,305	94.0	84	6.0	275	222	80.7	53	19.3
Français	47	20	42.0	27	57.4	17	3	17.6	14	82.4
Latin	148	144	97.3	4	2.7	62	50	80.6	12	19.4
Grec	2	0	0	2	100	11	3	27.3	8	72.7
Allemand	106	75	70.8	31	29.2	183	90	49.2	93	50.8
Russe	4	3	75.0	1	25.0	3	1	33.3	2	66.7
Espagnol	45	38	84.4	7	15.6	120	93	77.5	27	22.5
Histoire	2,012	1,877	93.3	135	6.7	476	299	62.8	177	37.2
Géographie	1,651	1,584	95.9	67	4.1	362	197	54.4	165	45.6
Bibliothèque	372	116	31.2	256	68.8	145	39	26.9	106	73.1
Musique	455	399	87.7	56	12.3	36	14	38.9	22	61.1
Etudes sociales	82	14	17.1	68	82.9	86	20	23.3	66	76.7
Mathématiques	3,285	2,903	88.4	382	11.6	723	248	34.3	475	65.7
Sciences	1,872	1,144	61.1	728	38.9	929	487	52.4	442	47.6
Physique	451	273	60.5	178	39.5	270	114	42.2	156	57.8
Chimie	463	349	75.4	114	24.6	275	162	58.9	113	41.1
Zoologie	324	270	83.3	54	16.7	299	214	71.6	85	28.4
Botanique	2	0	0	2	100	13	0	0	13	100
Home Economic	788	682	86.5	106	13.5	82	12	14.6	70	85.4
Counselling	498	0	0	498	100	391	0	0	391	100
Group Guidance	269	82	30.5	187	69.5	162	38	23.5	124	76.5
P.H.E.	2,482	2,395	96.5	87	3.5	380	313	82.4	67	17.6
Comptabilité	171	18	10.5	153	89.5	97	6	6.2	91	93.8
Tenue de livres	121	17	14.0	104	86.0	40	6	15.0	34	85.0
Office Practice	86	48	55.8	38	44.2	116	81	69.8	35	30.2
Sténographie	130	71	54.6	59	45.4	143	64	44.8	79	55.2
Dactylographie	472	242	51.3	230	48.7	297	106	35.7	191	64.3
Mécanique automobile	561	517	92.2	44	7.8	83	25	30.1	58	69.9
Condition. de l'air	14	10	71.4	4	28.6	4	2	50.0	2	50.0
Dessin industriel	607	567	93.4	40	6.6	108	23	21.3	85	78.7
Travail du bois	290	258	89.0	32	11.0	68	23	33.8	45	66.2
Atelier mécanique	429	415	96.7	14	3.3	46	24	52.2	22	47.8
Electricité	542	523	96.5	19	3.5	54	23	42.6	31	57.4
Autre	351	58	16.5	293	83.5	465	47	10.1	418	89.9
Occupation practice	655	0	0	655	100	116	0	0	116	100
Occupation general	133	0	0	133	100	27	0	0	27	100
Industrial Arts	64	22	34.4	42	65.6	23	4	17.4	19	82.6
Beaux-Arts	733	587	80.1	146	19.9	197	90	45.7	107	54.3
Misc. Communication	1,543	1,401	90.8	142	9.2	544	386	71.0	158	29.0
Misc. Technology	533	138	25.9	395	74.1	249	23	9.2	226	90.8
Sheet Metal	78	71	91.0	7	9.0	21	9	42.9	12	57.1
Auc. matière spéc.	835					20,049				

Source: Fichier central des enseignants, ministère de l'Education, et dossiers informatiques annuels

masse salariale plus élevée au fur et à mesure que passent les années. Je ne connais aucun moyen de freiner cette tendance, pas plus que l'augmentation de la masse salariale, à moins de mettre à pied ou à la retraite un grand nombre d'enseignants d'expérience et d'engager des enseignants plus jeunes à des salaires moindres, ou de réduire tous les salaires -- ce qui semble très peu vraisemblable --, ou encore de réduire le personnel. Qu'ils le veuillent ou non, les conseils scolaires devront automatiquement se résigner soit à des augmentations au poste des salaires, soit à une réduction de leur personnel. C'est là l'une des incidences les plus coûteuses de la baisse de la population scolaire, simple corollaire du vieillissement du personnel.

Mais les facteurs les plus importants qui affecteront les salaires n'ont rien à voir avec la diminution du nombre d'élèves. Il s'agit de l'inflation et de la nécessité inéluctable, selon nous, que les salaires des enseignants puissent au moins rattraper l'inflation, qui avoisinera rapidement à nouveau 10%. Je sais fort bien que le gouvernement fédéral et les provinces ont procédé à la compression réelle ou apparente de certains programmes, et que les municipalités (mais pas encore les conseils scolaires) semblent avoir accepté un plafond d'augmentation de 6% de leurs dépenses l'an prochain. Mais aucun gouvernement ne cherche les moyens d'augmenter les revenus. Je m'étonne qu'à tous les niveaux, on continue à recourir aux emprunts pour financer les déficits, voire pour les dépenses d'exploitation, comme si l'accroissement de la dette publique n'avait guère d'importance. Il n'est pas nécessaire d'analyser longuement les discours sur les budgets pour voir le lourd fardeau qu'assume déjà le contribuable pour le seul service de la dette, sans même espérer pouvoir, un jour prochain, rembourser le capital. On me dira peut-être que cela n'a aucun rapport avec la baisse des effectifs scolaires, mais je ne suis pas de cet avis. A un taux d'inflation de 10%, non seulement la masse salariale, mais aussi les dépenses totales en matière scolaire doubleront tous les sept ans. Par exemple, en ne tenant compte que d'une inflation de 10%, c'est-à-dire en excluant les surplus à verser aux enseignants plus expérimentés et plus qualifiés, le salaire moyen d'un enseignant du niveau élémentaire sera de $62 000 vers 1990, et celui d'un enseignant du niveau secondaire, de $78 700. La baisse de la clientèle scolaire n'est évidemment pas en cause, et elle peut même aider les écoles à réduire les difficultés économiques. Nous ne devons pas attribuer la responsabilité de ces problèmes purement inflationnistes ou de leur solution à la réduction de la

clientèle scolaire. Je souligne ce point uniquement pour établir clairement que la situation actuelle ne doit pas être imputée au système scolaire.

La baisse des effectifs scolaires a des incidences bien définies sur les périodes de stages et l'embauchage temporaire et permanent. Les conditions actuelles exigeant une certaine souplesse, les contrats à temps partiel et à plein temps doivent également être analysés. Il est évident qu'au cours des 10 à 15 prochaines années, plusieurs conseils scolaires, notamment ceux des villes et des banlieues importantes, devront recourir largement à des contrats d'engagement à court terme dans le cas des enseignants réguliers et de presque toutes les autres catégories de personnel, du moins dans toute la mesure autorisée par les conventions collectives. Malheureusement, d'autres conseils scolaires devront transformer un certain nombre de contrats permanents en contrats à court terme, et de contrats à court terme en licenciements. Il existe maintes façons d'introduire une grande souplesse dans les relations avec le personnel sans qu'il soit nécessaire de réduire considérablement, voire de détruire la sécurité d'emploi -- mais la "sécurité d'emploi" serait alors légèrement différente, en ce sens qu'elle ne porterait plus sur "tel emploi", mais sur "du travail". Cette mesure ne doit pas être confondue, surtout dans le cas des agents de supervision, du personnel-conseil, des coordonnateurs et des administrateurs, avec les engagements temporaires pour une tâche précise, que je recommanderai plus loin.

Les contrats à court terme et les certificats d'enseignement renouvelables devraient amener les enseignants et les conseils scolaires à réexaminer la signification et l'utilité des engagements "permanents" et la validité de la sécurité d'emploi à vie. En effet, même dans la fonction publique, à ma grande surprise, et dans les universités, malgré leurs systèmes rigides de permanence et de liberté, il est possible de mettre fin, pour des motifs valables (qui comprennent la plupart du temps les restrictions budgétaires ou une période de contraintes financières), à un contrat ou un engagement dit "permanent". Cette pratique n'est pas courante, mais elle existe, et dans le contexte économique actuel, elle est utilisée plus souvent que jamais auparavant. De toute évidence, l'expression "poste permanent" a induit bien des employés en erreur. Je ne vois aucune raison de m'opposer aux "contrats temporaires" à court ou à long

terme, mais je crois qu'il faut retenir la notion de l'emploi "continu"[1]. Je fais donc la recommandation suivante:

> Que la notion de l'emploi continu soit retenue pour les engagements à plein temps et à temps partiel.

Cela pourrait être une caractéristique courante des emplois de l'avenir. Ce sera certainement le cas dans le monde de l'éducation, mais aussi dans presque tous les domaines, à mesure que nous entrerons dans la civilisation des loisirs ou, si l'on préfère, de réduction des heures de travail et d'alternance entre la formation et le travail, d'une part, et le travail et les loisirs, d'autre part.

Nous analyserons maintenant les avantages sociaux, notamment les régimes de retraite, dont le coût est et continuera d'être élevé. Mais nous avons peut-être depuis trop longtemps au Canada eu tendance à accorder beaucoup plus d'importance aux compensations financières qu'aux mesures permettant d'éviter ou d'alléger les souffrances humaines. Nous n'avons pas accordé assez d'attention à la possibilité de recourir davantage à ces avantages sociaux pour régler les problèmes découlant de la chute des effectifs scolaires. Comme je l'ai mentionné plus haut, j'ai été étonné de l'ingéniosité avec laquelle des groupes et des particuliers ont présenté à cette Commission des méthodes en vue d'aider leurs collègues par le biais de ces avantages sociaux, même par le recours aux lois et règlements sur l'impôt sur le revenu. Nous avons tendance à oublier que plusieurs de ces mesures fiscales complexes ont été conçues pour aider le contribuable, et non pas seulement pour lui retirer le plus d'argent possible. Récemment, le gouvernement fédéral et les provinces ont eu davantage recours à des mesures fiscales pour soulager le contribuable, et il semble bien que nous nous acheminions vers une forme quelconque de revenu annuel garanti.

Mais au cours des 10 à 15 prochaines années, nous devrons chercher à nous entraider plutôt que d'attendre des solutions du gouvernement. Il se peut même que certaines décisions et mesures gouvernementales, notamment dans le domaine financier, fassent plus de tort que de bien. Dans l'Appendice 8.A de ce chapitre,

---

[1] Emploi qui "se continue" d'une année à l'autre, à moins qu'il y soit mis fin.

j'ai réuni toutes les suggestions présentées à cette Commission dans divers mémoires pour nous aider réciproquement au cours de ces années difficiles. J'aimerais faire ressortir deux mesures en particulier: le partage des tâches et l'encouragement à la retraite anticipée, notamment des mesures (y compris le travail à temps partiel et les rentes supplémentaires achetées par les conseils scolaires) qui inciteront un grand nombre d'enseignants à "faire les premiers pas vers une retraite progressive et en douceur". Je fais donc la recommandation suivante:

> Que les enseignants qui prennent leur retraite prématurément puissent travailler jusqu'à 100 jours par année au lieu de 20, sans être pénalisés, jusqu'à l'âge de 65 ans.

J'ai confiance qu'un grand nombre d'enseignants seront intéressés à travailler à temps partiel et à prendre une demi-retraite (sans compter qu'ils constitueraient une banque permanente d'excellents suppléants).

Les Tableaux 8.23A et 8.23B indiquent le nombre possible d'enseignants (du niveau secondaire) qui prendront leur retraite anticipée. Les pp. 280 et 282 de mon premier rapport préliminaire illustrent, jusqu'à la période 2006-2010, la très grande différence résultant de l'utilisation du facteur 90. Dans le cas des écoles élémentaires, le Conseil scolaire de London est présenté à titre d'exemple dans le Tableau 8.22B, et dans le Tableau 8.23B pour les professeurs d'anglais des écoles secondaires de l'Ontario. On remarquera dans ces deux tableaux l'influence du facteur 90. (Des tableaux semblables devront être fournis chaque année aux conseils scolaires.) Si d'autres mesures semblables à l'utilisation du facteur 90 étaient mises en oeuvre pour rendre la retraite anticipée financièrement attrayante, il semble que vers 1986 ou au plus tard 1991, l'érosion normale des effectifs suffirait vraisemblablement à rétablir un certain équilibre des emplois. Les deux évaluations de la caisse de retraite des enseignants m'ont convaincu que nous pouvons nous permettre de puiser (légèrement), si nécessaire, dans les réserves pour pallier la crise d'ici 1986. Je présume, naturellement, que le fonds d'indexation continuera de fonctionner séparément. S'il devait être incorporé au fonds principal, je

TABLEAU 8.22A

NOMBRE D'ENSEIGNANTS DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES DE L'ONTARIO ADMISSIBLES À LA RETRAITE PAR RAPPORT A L'ENSEMBLE DES ENSEIGNANTS EN 1977-1978

Année de la retraite	Enseignants admissibles à la retraite en fonction de l'âge de 65 ans ou du facteur 90, selon l'éventualité qui survient la première			Enseignants admissibles à la retraite en fonction de l'âge de 65 ans	
	65 ans	Facteur 90	Pourcentage Cumulatif	65 ans	Pourcentage Cumulatif
1978	58	832	1.6	131	0.2
1979	62	270	2.1	139	1.5
1980	64	290	2.8	177	0.8
1981	69	342	3.5	190	1.1
1982	71	350	4.2	200	1.5
1983	60	417	5.0	236	2.2
1984	71	434	5.9	236	2.2
1985	75	457	6.9	284	2.7
1986	103	535	8.0	333	3.3
1987	89	585	9.1	355	3.9
1988	79	651	10.4	401	4.6
1989	93	690	11.8	453	5.4
1990	81	751	13.2	487	6.3
1991	89	910	15.0	494	7.1
1992	76	1,011	16.9	564	8.1
1993	91	1,119	19.0	590	9.1
1994	72	1,385	21.5	626	10.2
1995	85	1,556	24.4	733	11.5
1996	57	1,760	27.6	821	13.0
1997	52	1,845	30.9	799	14.4
1998	38	1,978	34.4	809	15.8
1999	38	2,107	38.2	873	17.3
2000	33	2,253	42.2	1,016	19.1
2001	17	2,573	46.7	1,126	21.0
2002	7	3,055	52.0	1,170	23.1
2003	7	3,506	58.2	1,389	25.5
2004	0	4,041	65.2	1,595	28.3
2005	0	4,227	72.6	1,725	31.3
2006	0	3,809	79.3	1,930	34.7
2007	0	3,305	85.0	2,009	38.2
2008	0	2,971	90.2	2,202	42.0
2009	0	2,577	94.7	2,120	45.7
2010	0	1,984	98.2	2,179	49.5
2011	0	895	99.8	2,932	54.7
Enseignants restants*	0	132	100.0	25,946	100.0

* Ne seront pad admissible à la retraite en 2011.

Remarque: Ensemble des enseignants - 57,634
Moins: aucune date de naissance disponible 394
Total des enseignants de l'échantillon 57,240

TABLEAU 8.22B

NOMBRE D'ENSEIGNANTS DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES DE L'ONTARIO ADMISSIBLES A LA RETRAITE PAR RAPPORT A L'ENSEMBLE DES ENSEIGNANTS EN 1977-1978, CONSEIL SCOLAIRE DE LONDON

Année de la retraite	Enseignants admissibles à la retraite en fonction de l'âge de 65 ans ou du facteur 90, selon l'éventualité qui survient la première			Enseignants admissibles à la retraite en fonction de l'âge de 65 ans	
	65 ans	Facteur 90	Pourcentage Cumulatif	65 ans	Pourcentage Cumulatif
1978	3	16	1.7	3	0.3
1979	3	6	2.5	4	0.6
1980	1	4	3.0	1	0.7
1981	1	8	3.8	5	1.2
1982	1	8	4.6	2	1.3
1983	3	5	5.3	3	1.6
1984	2	13	6.6	4	2.0
1985	2	8	7.5	4	2.3
1986	2	8	8.4	8	3.0
1987	1	14	9.8	8	3.8
1988	1	13	11.0	8	4.5
1989	3	29	13.9	13	5.7
1990	1	21	15.9	7	6.3
1991	3	17	17.7	8	7.0
1992	3	26	20.3	11	8.0
1993	1	22	22.3	20	9.8
1994	3	46	26.7	14	11.0
1995	0	32	29.6	15	12.4
1996	1	40	33.3	17	13.9
1997	1	38	36.8	26	16.2
1998	1	38	40.3	18	17.8
1999	0	42	44.0	20	19.6
2000	0	38	47.4	29	22.2
2001	0	56	52.5	20	24.0
2002	0	70	58.7	21	25.9
2003	0	70	65.0	23	28.0
2004	0	98	73.8	43	31.8
2005	0	67	79.8	42	35.6
2006	0	78	86.8	35	38.7
2007	0	38	90.2	42	42.5
2008	0	51	94.8	49	46.9
2009	0	30	97.5	45	50.9
2010	0	17	99.0	39	54.4
2011	0	9	99.8	64	60.2
Enseignants restants *	0	2	100.0	444	100.0

* Ne seront pas admissibles à la retraite en 2011.

Remarque:	Ensemble des enseignants	1,117
	Moins: aucune date de naissance disponible	2
	Total des enseignants de l'échantillon	1,115

TABLEAU 8.23A

NOMBRE D'ENSEIGNANTS DES ÉCOLES SECONDAIRES DE L'ONTARIO ADMISSIBLES A LA RETRAITE PAR RAPPORT A L'ENSEMBLE DES ENSEIGNANTS EN 1977-1978

Année de la retraite	Enseignants admissibles à la retraite en fonction de l'âge de 65 ans ou du facteur 90, selon l' ventualité qui survient la première.			Enseignants admissibles à la retraite en fonction de l'âge de 65 ans	
	65 ans	Facteur 90	Pourcentage Cumulatif	65 Ans	Pourcentage Cumulatif
1978	65	264	1.0	83	0.3
1979	84	94	1.6	107	0.6
1980	117	123	2.3	154	1.1
1981	113	137	3.1	156	1.5
1982	135	168	4.0	193	2.1
1983	148	190	5.0	219	2.8
1984	171	217	6.2	255	3.6
1985	221	250	7.7	323	4.6
1986	248	310	9.4	407	5.8
1987	261	314	11.2	443	7.2
1988	247	452	13.3	471	8.7
1989	242	504	15.6	488	10.2
1990	222	584	18.1	556	11.9
1991	215	671	20.8	544	13.5
1992	190	774	23.8	562	15.3
1993	205	1,000	27.5	637	17.2
1994	131	1,052	31.2	645	19.2
1995	114	1,270	35.4	777	21.6
1996	96	1,372	39.9	793	24.1
1997	74	1,316	44.5	791	26.5
1998	56	1,622	49.7	816	29.0
1999	41	1,718	55.1	791	31.4
2000	22	1,862	60.9	887	34.2
2001	82	1,959	67.0	1,089	37.5
2002	13	1,931	73.0	1,049	40.8
2003	4	1,687	78.2	1,149	44.3
2004	0	1,749	83.6	1,219	48.1
2005	0	1,492	88.2	1,334	52.2
2006	0	1,136	91.7	1,394	56.5
2007	0	959	94.7	1,497	61.1
2008	0	755	97.0	1,613	66.0
2009	0	565	98.7	1,607	71.0
2010	0	319	99.7	1,497	75.6
2011	0	84	99.9	1,665	80.7
Enseignants restants*	0	6	100.0	6,262	100.0

* Ne seront pas admissibles à la retraite en 2011.

Remarque:	Ensemble des enseignants	36,666
	Moins: aucune date de naissance disponible	4,193
	Total des enseignants de l'échantillon	32,473

TABLEAU 8.23B

NOMBRE D'ENSEIGNANTS DES ÉCOLES SECONDAIRES DE L'ONTARIO ADMISSIBLES A LA RETRAITE PAR RAPPORT A L'ENSEMBLE DES ENSEIGNANTS EN 1977-1978

Année de la retraite	Enseignants admissibles à la retraite en fonction de l'âge de 65 ans ou du facteur 90, selon l'éventuality qui survient la première.			Enseignants admissibles à la retraite en fonction de l'âge de 65 ans.	
	65 ans	Facteur 90	Pourcentage Cumulatif	65 ans	Pourcentage Cumulatif
1978	13	18	0.8	14	0.3
1979	8	12	1.2	10	0.6
1980	11	11	1.8	12	0.9
1981	13	11	2.4	18	1.3
1982	15	12	3.0	19	1.8
1983	18	17	3.9	24	2.4
1984	16	20	4.7	22	2.9
1985	16	25	5.7	28	3.6
1986	30	29	7.2	46	4.7
1987	22	18	8.2	39	5.6
1988	25	46	9.9	49	6.8
1989	27	48	11.7	51	8.1
1990	19	50	13.4	48	9.2
1991	20	50	15.1	46	10.4
1992	20	65	17.2	51	11.6
1993	23	79	19.6	54	12.9
1994	10	96	22.2	52	14.2
1995	20	116	25.5	77	16.1
1996	14	138	29.2	93	18.3
1997	12	160	33.4	67	20.0
1998	7	195	38.3	63	21.5
1999	5	222	43.8	82	23.5
2000	5	273	50.6	74	25.3
2001	6	298	58.0	112	28.0
2002	6	317	65.9	113	30.8
2003	0	279	72.7	128	33.9
2004	0	284	79.6	110	36.5
2005	0	238	85.4	194	41.3
2006	0	175	89.6	183	45.7
2007	0	160	93.5	209	50.8
2008	0	131	96.7	233	56.5
2009	0	84	98.7	257	62.7
2010	0	39	99.7	257	69.0
2011	0	12	99.9	266	75.5
Enseignants restants*	0	1	100.0	1,009	100.0

* Ne seront pas admissibles à la retraite en 2011.

Remarque:	Ensemble des enseignants	4,767
	Moins: aucune date de naissance disponible	657
	Total des enseignants de l'échantillon	4,110

douterais sérieusement de la solidité actuarielle du plan combiné, à moins que le pourcentage des contributions ne soit augmenté considérablement. Je sais que l'on procède à des évaluations de toutes les caisses de retraite, publiques et privées, et qu'il faudra peut-être abandonner l'indexation des caisses publiques (à moins de les financer indépendamment de la caisse principale, comme c'est le cas de la caisse de retraite des enseignants). L'une des façons les plus efficaces (outre le partage des tâches) pour les enseignants de s'aider les uns les autres serait de faire des pressions pour modifier les règlements de la caisse de retraite en vue de permettre de prendre une retraite anticipée d'ici 1986 sur la base du facteur 85, et de toucher une rente annuelle. Il faudra surveiller attentivement cette caisse tout au cours de cette période, en faire une évaluation actuarielle complète en 1986 et, si nécessaire, augmenter les contributions de temps en temps pour en maintenir la stabilité financière et la santé actuarielle. Je fais donc les recommandations suivantes:

> Que les règlements touchant la caisse de retraite soient modifiés pour permettre, d'ici à 1986, une retraite anticipée sur la base d'un facteur 85.
>
> Que la caisse de retraite soit contrôlée chaque année et qu'une évaluation complète en soit faite en 1986; si nécessaire, que les contributions des employeurs et des employés soient augmentées de temps en temps pour en conserver la valeur.

Je recommande en outre:

> A la lumière de l'évaluation de 1986, des conditions économiques qui prévaudront alors et des perspectives d'avenir, qu'il soit décidé en 1986, soit de garder comme base le facteur 85, soit de revenir au facteur 90 ou à l'âge de 65 ans, ou d'adopter l'âge de 70 ans.

Je désire attirer l'attention sur deux points. Tout d'abord, la retraite anticipée doit être laissée à la seule discrétion des intéressés. Ensuite, différents moyens doivent être mis en oeuvre, tels que l'achat de rentes annuelles par les conseils scolaires, l'emploi à temps partiel, ou d'autres moyens tels que le paiement anticipé des contributions correspondantes de manière à éviter de pénaliser ceux qui choisissent de prendre leur retraite prématurément (définitivement ou partiellement), car un grand nombre choisiront une demi-retraite autant par sens du devoir que par désir sincère d'aider leurs collègues.

Bien que toutes les suggestions de l'Appendice 8.A méritent d'être examinées avec soin et que certaines intéressent particulièrement certains conseils scolaires et groupes d'enseignants, je fais la recommandation suivante:

Que le monde de l'éducation se sensibilise de plus en plus aux réalités suivantes:

(a) Retraite anticipée

(b) Partage des tâches, notamment l'enseignement aux cours du soir ou d'été

(c) Elimination des classes nombreuses

(d) Encouragement aux divers types d'emploi à temps partiel

(e) Promotions ou mutations, échanges et congés[1]

(f) Formation en cours d'emploi, notamment cours de recyclage et travail, pédagogique ou non, dans le commerce ou l'industrie.

Ce sont là des sujets de négociation, qui pourraient faire partie des prochaines conventions collectives.

Deux exigences n'ont plus leur raison d'être et alarment inutilement les enseignants: l'obligation pour l'enseignant de présenter sa démission le 30 novembre ou le 31 mai au plus tard, selon qu'elle doit entrer en vigueur à la fin de l'année civile ou de l'année scolaire. Les conseils scolaires, aux prises avec un excédent de personnel, n'ont plus besoin de ce genre de protection, sans compter qu'un avis d'un mois pour l'abandon d'un poste professionnel est non seulement insuffisant, mais ridicule. Les conseils scolaires ont le droit d'exiger qu'un enseignant, dont la lettre de démission est parvenue trop tard ou à une autre date, termine son contrat, mais j'en connais très peu qui se sont prévalus de ce droit. C'est en effet rendre un très mauvais service aux élèves, obligés d'assister aux cours, que de leur imposer la présence d'un enseignant qui veut quitter son emploi. Je fais donc la recommandation suivante:

---

[1] Voir: Industrial Inquiry Commission on Educational Leave and Productivity, nommée par le ministère fédéral du Travail, 150 Main Street West, Hamilton L8T 1H8.

> Que les exigences actuelles touchant les avis de démission soient remplacées par une disposition incorporée aux conventions collectives négociées entre les conseils scolaires et les enseignants et précisant que l'intention de démissionner doit être signifiée le plus tôt possible, de préférence un an avant la fin de l'emploi.

L'envers de cette médaille n'est guère plus reluisant: un jour ou deux avant le 1er mai, certains conseils scolaires avisent un grand nombre d'enseignants excédentaires "possibles" que leurs services ne seront plus requis après le 30 juin.[1] Cet avis, qui laisse un délai trop court (deux mois seulement) aux enseignants pour se trouver un emploi à la mesure de leur compétence, permet à certains conseils scolaires de se livrer à une sorte de jeu -- congédier leurs enseignants à la fin d'avril (en mettant souvent fin à un contrat permanent ou continu), puis les réengager, ou du moins la plupart d'entre eux, dans les quatre mois suivant (souvent même avant la fin de juin), mais sur la base d'un contrat temporaire d'un an ou, au plus, deux ans. Je suis d'avis que c'est là une pratique malhonnête de la part d'un conseil scolaire et qu'il est inhumain de traiter ainsi des employés compétents et fidèles. Tout administrateur digne de ce nom doit être en mesure d'aviser au moins un an à l'avance les intéressés et le conseil scolaire du nombre d'enseignants excédentaires. Qu'il se glisse une erreur ou deux par année ne prête pas à conséquence. Je fais donc la recommandation suivante:

> Que les conseils scolaires soient tenus de donner un avis de congédiement d'au moins un an (12 mois) aux employés excédentaires. Si les services de l'employé ainsi avisé sont encore requis dans les 24 mois, cet employé sera réintégré dans ses fonctions avec tous ses droits, privilèges et avantages antérieurs.

Les besoins en personnel enseignant sont évidemment déterminés par le nombre d'élèves et, au niveau secondaire, les besoins par matière sont déterminés en grande partie par les options choisies par les élèves (à l'intérieur des programmes-cadres du ministère).

Les Tableaux 8.19 et 8.20 donnent les chiffres globaux sur les besoins en enseignants, par rapport aux effectifs, dans les écoles élémentaires et

---

[1] J'ai remarqué avec plaisir que le conseil scolaire de Toronto n'a pas suivi cette pratique cette année.

secondaires. Les renseignements sont donnés à partir de 1962, alors que le taux des naissances à fléchi pour la première fois (la première baisse des effectifs scolaires remonte à 1971, année où l'immigration n'a pu compenser la baisse des naissances), et les projections vont jusqu'à 2001, à partir des chiffres réels pour 1977. Elles indiquent le nombre d'élèves, le nombre d'enseignants, l'augmentation ou la diminution, et la demande de remplacement. Les besoins en personnel enseignant ont été calculés à partir du nombre existant d'enseignants et des nouveaux engagements[1], à l'aide de ratios sur les départs prévus en fonction de l'âge du personnel enseignant et des ratios passés et présents de retour au travail. Naturellement, la demande fléchit et entraîne un excédent de personnel (voir le modèle FLEXOR de Hansen, fondé sur des données et des hypothèses légèrement différentes, mais dont les résultats concordent en général avec ceux de cette section, confirmant la tendance générale à un excédent de personnel).

Beaucoup d'autres renseignements sont fournis sur les écoles secondaires, les projections ayant été faites par matière enseignée. Ainsi, dans les Tableaux 8.24 à 8.32 qui suivent, nous présentons l'évolution (chiffres réels et projections) des besoins en nouveaux enseignants de 1973 à 1987, à partir de deux hypothèses (les parties A et B des Tableaux 8.28 et 8.29). Selon l'hypothèse A, les besoins en nouveaux enseignants diplômés équivaudraient à 70% des nouveaux engagements; selon l'hypothèse B, le nombre de nouveaux diplômés serait de 1 000 en 1979 et se maintiendrait à ce niveau jusqu'en 1987. Ces tableaux sont les suivants:

8.24: Evolution des effectifs des écoles secondaires, du nombre d'élèves par classe et du nombre d'enseignants, par matière, 1973-1977

8.25: Projections sur les effectifs des écoles secondaires jusqu'en 1987, par matière, en fonction du nombre d'élèves par classe

8.26: Projection sur les besoins en enseignants dans les écoles secondaires, par matière, y compris les nouveaux enseignants embauchés

8.27A: Projections sur les nouveaux diplômés enseignant dans les écoles secondaires, par matière

8.27B: Projection sur les nouveaux diplômés enseignant dans les écoles secondaires, par matière.

---

[1] Pour les données sur les départs et les nouveaux enseignants, voir également les Tableaux 11 à 14 du deuxième rapport préliminaire.

Selon nos hypothèses, et dans presque toutes les matières (sauf peut-être pour les matières suivantes: Français, French, Enseignement des langues, Home Economics), on comptera vraisemblablement de 15 000 à 31 000 enseignants excédentaires d'ici 1987. Cet excédent de personnel sera particulièrement aigu dans les matières suivantes: anglais, histoire, sciences, éducation physique, matières commerciales, matières professionnelles et autres matières classées comme administratives. Souhaitons que ces prévisions, de même que celles de Hansen, parviennent aux facultés de pédagogie, des arts et des sciences et aux conseillers en orientation. Il est malheureux de constater que du point de vue de possibilités d'emploi dans le contexte actuel, bien des jeunes n'ont malheureusement pas choisi la bonne spécialité ou la bonne profession.

8.3 Personnel administratif

Malgré la publicité qui entoure la chute des effectifs scolaires et ses incidences sur le personnel, il s'est dit très peu de choses sur le personnel administratif ou le personnel de soutien, si j'exclus les quelques commentaires négatifs que j'ai lus et entendus sur le nombre des administrateurs (dont l'utilité était implicitement ou ouvertement mise en doute, et le salaire élevé critiqué). Les réductions systématiques du personnel des bureaux centraux au cours des dernières années, du moins dans les conseils scolaires les plus sévèrement atteints par la baisse de leur clientèle, ont été pratiquement passées sous silence. Ces réductions de personnel ne se font évidemment pas instantanément, les personnes mutées ou congédiées ne l'étant généralement pas du jour au lendemain,

TABLEAU 8.24

HISTORIC DATA ON SECONDARY SCHOOL ENROLMENT, AND CLASS SIZE (CALCULATED), BY SUBJECTS AND TOTAL, 1973 TO 1977

MATIÈRE	EFFECTIFS A TEMPS PLEIN (CHIFFRES REELS)					NOMBRE D,ELEVES PAR CLASSE (CHIFFRES REELS)					ENSEIGNANTS A TEMPS PLEIN (CHIFFRES REELS)				
	1973	1974	1975	1976	1977	1973	1974	1975	1976	1977	1973	1974	1975	1976	1977
ENGLISH	79,383	80,789	83,042	84,952	85,880	26.3	26.1	26.0	25.8	25.4	3,562	3,653	3,769	3,885	3,990
FRENCH	27,504	26,448	26,769	27,457	27,610	23.9	23.8	23.9	24.4	24.4	1,358	1,311	1,322	1,328	1,335
FRANCAIS	4,092	4,187	4,172	4,241	4,114	24.5	24.5	24.3	24.4	24.5	197	202	203	205	198
ETUDES CLASSIQUES	2,321	2,124	2,026	1,996	1,699	16.6	17.0	17.3	17.9	17.2	165	147	138	132	117
AUTRES LANGUES	4,805	4,795	4,706	4,512	4,185	19.0	18.6	18.6	18.7	18.4	298	304	299	285	268
HISTOIRE	34,766	36,110	36,737	36,806	38,678	26.1	26.2	26.4	26.2	26.0	1,572	1,626	1,642	1,658	1,755
ETUDES SOCIALES	14,191	16,598	17,947	18,687	18,709	26.7	27.1	27.3	27.1	26.9	627	723	776	814	821
GEOGRAPHIE	39,499	38,991	40,209	40,454	39,281	26.5	26.4	26.5	26.4	25.9	1,759	1,739	1,790	1,808	1,790
MUSIQUE	10,666	11,281	11,678	11,561	11,360	22.4	22.3	22.1	21.4	21.5	562	597	624	637	623
MATHEMATIQUES	76,410	78,829	82,038	84,157	84,584	26.0	26.0	26.0	25.8	25.6	3,468	3,578	3,723	3,849	3,899
PHYSIQUE	10,640	10,639	11,155	11,101	10,811	26.1	26.1	26.0	25.9	25.6	481	481	506	506	498
CHIMIE	13,041	12,663	13,077	12,866	12,338	25.6	25.4	25.6	25.2	24.9	601	588	603	602	585
SCIENCES	48,955	49,678	51,214	51,788	52,341	26.5	26.5	26.4	26.1	26.1	2,180	2,212	2,289	2,341	2,366
HOME ECONOMICS	22,074	22,593	22,667	23,255	22,848	20.4	20.3	20.9	21.1	21.2	1,277	1,313	1,280	1,301	1,272
EDUCATION PHYSIQUE	54,194	53,762	55,717	55,335	55,163	25.2	26.5	26.6	26.2	25.6	2,538	2,394	2,472	2,492	2,543
BEAUX-ARTS	22,147	22,445	23,620	24,481	24,376	22.6	22.3	22.6	22.4	22.5	1,156	1,188	1,233	1,290	1,278
ETUDES COMMERCIALES	62,021	59,895	58,185	57,593	57,576	25.4	25.2	25.2	25.1	25.2	2,881	2,805	2,725	2,708	2,696
VOCATIONAL	55,978	55,267	58,326	60,175	60,874	16.0	15.9	16.5	16.5	16.4	4,128	4,102	4,171	4,303	4,380
AUTRE	3,036	2,634	1,873	1,640	1,401	20.8	19.8	23.3	21.7	21.7	172	157	95	89	76
BIBLIOTHEQUE & SUPERVISION	0	0	0	0	0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	869	874	890	907	915
GUIDANCE & COUNSELLING	0	0	0	0	0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1,449	1,456	1,483	1,512	1,525
ADMINISTRATION	0	0	0	0	0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	3,188	3,202	3,263	3,326	3,354

TABLEAU 8.25

PROJECTIONS SUR LES EFFECTIFS DES ÉCOLES SECONDAIRES JUSQU'EN 1987, PAR MATIERE, EN FONCTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES PAR CLASSE

MATIÈRE	EFFECTIFS À TEMPS PLEIN											NOMBRE D'ÉLÈVES PAR CLASSE						
	ACTUAL 1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	ACTUAL 1977	1978	1979	1980	1981	1982	1987
ENGLISH	85,880	84,980	83,884	81,161	77,433	73,907	71,496	70,682	70,304	69,519	68,563	25.4	25.7	25.6	25.6	25.7	25.6	25.6
FRENCH	27,610	27,393	27,040	26,139	24,953	23,814	23,035	22,775	22,652	22,399	22,092	24.4	24.2	24.3	24.3	24.3	24.3	24.3
FRANCAIS	4,114	4,193	4,115	3,958	3,798	3,618	3,498	3,462	3,441	3,403	3,357	24.5	24.4	24.4	24.4	24.4	24.4	24.4
ETUDES CLASSIQUES	1,699	1,916	1,840	1,738	1,701	1,609	1,553	1,542	1,530	1,513	1,494	17.2	17.5	17.5	17.4	17.5	17.5	17.5
AUTRES LANGUES	4,185	4,488	4,324	4,141	4,010	3,803	3,677	3,644	3,619	3,579	3,531	18.4	18.6	18.6	18.5	18.5	18.5	18.5
HISTOIRE	38,678	37,564	37,070	36,100	34,296	32,756	31,718	31,330	31,170	30,826	30,397	26.0	26.2	26.1	26.1	26.1	26.1	26.1
ETUDES SOCIALES	18,709	18,524	18,337	17,705	16,899	16,136	15,603	15,428	15,346	15,173	14,965	26.9	27.1	27.0	27.0	27.0	27.0	27.0
GEOGRAPHIE	39,281	40,154	39,314	37,835	36,325	34,587	33,443	33,099	32,902	32,536	32,094	25.9	26.3	26.2	26.1	26.2	26.2	26.2
MUSIQUE	11,360	11,583	11,315	10,915	10,471	9,967	9,642	9,541	9,484	9,379	9,251	21.5	21.7	21.5	21.6	21.6	21.6	21.6
MATHEMATIQUES	84,584	83,944	82,859	80,092	76,463	72,972	70,583	69,788	69,411	68,636	67,694	25.6	25.8	25.7	25.7	25.7	25.7	25.7
PHYSIQUE	10,811	11,070	10,815	10,417	10,003	9,521	9,208	9,113	9,058	8,958	8,836	25.6	25.8	25.8	25.7	25.8	25.8	25.8
CHIMIE	12,338	12,817	12,468	11,987	11,541	10,972	10,610	10,506	10,440	10,324	10,185	24.9	25.2	25.1	25.1	25.1	25.1	25.1
SCIENCES	52,341	52,000	51,197	49,554	47,307	45,128	43,663	43,169	42,933	42,456	41,873	26.1	26.2	26.1	26.1	26.2	26.1	26.2
HOME ECONOMICS	22,848	23,020	22,666	21,836	20,911	19,937	19,277	19,071	18,963	18,750	18,495	21.2	21.1	21.1	21.1	21.1	21.1	21.1
EDUCATION PHYSIQUE	55,163	55,644	54,481	52,661	50,411	48,023	46,464	45,960	45,695	45,189	44,571	25.6	26.1	26.0	25.9	26.0	26.0	26.0
BEAUX-ARTS	24,376	24,260	23,976	23,134	22,103	21,096	20,399	20,172	20,063	19,838	19,567	22.5	22.5	22.5	22.5	22.5	22.5	22.5
ETUDES COMMERCIALES	57,576	58,034	56,796	54,929	52,571	50,079	48,458	47,929	47,653	47,126	46,481	25.2	25.2	25.2	25.2	25.2	25.2	25.2
VOCATIONAL	60,874	60,041	59,382	57,442	54,776	52,303	50,592	50,012	49,748	49,192	48,515	16.4	16.5	16.5	16.4	16.5	16.5	16.5
AUTRE	1,401	1,646	1,537	1,461	1,437	1,352	1,307	1,299	1,288	1,274	1,258	21.7	22.2	21.9	21.9	22.0	21.9	22.0
BIBLIOTHEQUE & SUPERVISION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
GUIDANCE & COUNSELING	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
TOTAL, TOUTES LES MATIERES	613,830	613,274	603,415	583,206	557,412	531,581	514,224	508,522	505,703	500,072	493,220	23.8	23.9	23.9	23.9	23.9	23.9	23.9

TABLEAU 8.26

PROJECTIONS SUR LES BESOINS EN ENSEIGNANTS DANS LES ECOLES SECONDAIRES, PAR MATIERE, Y COMPRIS LES NOUVEAUX ENSEIGNANTS EMBAUCHES

MATIÈRE	BESOINS EN ENSEIGNANTS À TEMPS PLEIN											DEMANDE DE NOUVEAUX ENSEIGNANTS (NOUVEAUX EMBAUCHÉS) À TEMPS PLEIN										
	1977 (CHIFFRES RÉELS)	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	ACTUAL 1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
ENGLISH	3,990	3,897	3,860	3,742	3,561	3,402	3,292	3,253	3,237	3,200	3,156	227	63	112	27	0	0	21	85	104	84	76
FRENCH	1,335	1,334	1,311	1,268	1,212	1,155	1,118	1,105	1,099	1,087	1,072	75	66	48	27	12	9	25	45	52	45	42
FRANCAIS	198	203	199	191	183	175	169	167	166	164	162	11	23	13	10	9	8	9	12	14	13	13
ETUDES CLASSIQUES	117	129	124	118	115	109	105	104	103	102	101	- 7	14	0	0	0	0	0	1	2	2	2
AUTRES LANGUES	268	285	275	264	255	242	234	232	230	228	225	0	29	4	2	4	0	4	10	9	9	8
HISTOIRE	1,755	1,692	1,674	1,631	1,548	1,479	1,432	1,414	1,407	1,392	1,372	126	0	26	0	0	0	0	18	28	20	15
ETUDES SOCIALES	821	807	800	773	737	704	681	673	670	662	653	40	15	23	4	0	0	4	13	22	17	15
GEOGRAPHIE	1,790	1,804	1,771	1,709	1,637	1,560	1,509	1,492	1,484	1,467	1,447	13	61	13	0	0	0	0	20	28	19	16
MUSIQUE	623	631	620	597	572	546	528	522	519	513	506	28	46	28	17	13	10	16	27	29	27	25
MATHEMATIQUES	3,899	3,839	3,799	3,676	3,504	3,346	3,237	3,200	3,183	3,147	3,104	153	63	80	0	0	0	0	63	81	62	54
PHYSIQUE	498	506	495	478	458	436	422	417	415	410	405	4	17	0	0	- 4	- 7	0	4	7	4	4
CHIMIE	585	599	586	564	542	516	499	493	491	485	478	0	29	3	0	0	- 4	0	7	11	7	5
SCIENCES	2,366	2,342	2,312	2,237	2,134	2,037	1,970	1,948	1,937	1,916	1,889	100	46	43	0	0	0	0	39	49	39	32
HOME ECONOMICS	1,272	1,289	1,266	1,219	1,169	1,114	1,077	1,066	1,060	1,048	1,034	57	122	84	53	52	42	54	76	80	73	70
EDUCATION PHYSIQUE	2,543	2,512	2,475	2,399	2,287	2,183	2,112	2,088	2,077	2,054	2,025	131	69	60	17	0	0	13	56	67	56	49
BEAUX-ARTS	1,278	1,272	1,259	1,214	1,160	1,107	1,071	1,059	1,053	1,041	1,027	72	71	65	34	22	20	33	54	59	53	50
ETUDES COMMERCIALES	2,696	2,721	2,664	2,575	2,465	2,348	2,272	2,247	2,234	2,210	2,179	69	126	50	9	0	0	13	60	70	59	52
VOCATIONAL	4,380	4,303	4,258	4,123	3,928	3,752	3,629	3,587	3,569	3,529	3,480	191	59	84	0	0	0	0	67	89	67	56
AUTRE	76	87	83	79	77	73	70	70	69	68	68	- 6	14	1	0	2	0	0	3	2	2	3
BIBLIOTHEQUE & SUPERVISION	915	908	895	866	826	789	763	754	750	742	731	39	28	22	6	3	2	6	20	24	20	18
GUIDANCE & COUNSELING	1,525	1,513	1,492	1,443	1,377	1,314	1,271	1,257	1,250	1,236	1,219	64	47	37	10	6	4	10	33	40	33	29
ADMINISTRATIVE	3,354	3,328	3,281	3,174	3,030	2,891	2,797	2,765	2,750	2,720	2,682	141	103	81	22	12	9	21	73	88	72	65
TOTAL, TOUTES LES MATIERES	36,284	36,001	35,499	34,340	32,777	31,278	30,258	29,913	29,753	29,421	29,015	1,528	1,111	877	238	131	93	229	791	955	783	699

TABLEAU 8.27A

PROJECTIONS SUR LES NOUVEAUX DIPLÔMÉS ENSEIGNANT DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES[1], PAR MATIÈRE

Matière	Nouveaux diplômés enseignant à temps plein										
	1977 chiffres réels	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
English	265	140	87	33	8	3	31	75	86	75	74
French	157	74	46	18	4	2	17	41	47	41	40
Français	21	10	6	2	1	0	2	5	6	5	5
Etudes classiques	45	21	13	5	1	0	5	11	13	12	11
Autres langues	5	3	2	1	0	0	1	1	2	1	1
Histoire	147	88	55	20	5	2	19	47	54	47	46
Etudes sociales	100	64	40	14	3	1	14	34	38	34	33
Géographie	171	76	50	19	4	2	18	43	50	43	43
Musique	71	38	24	9	2	1	8	20	23	20	20
Mathématiques	115	62	39	15	3	1	14	34	38	34	33
Physique	16	9	5	2	0	0	2	5	5	5	5
Chimie	29	18	11	4	1	0	4	10	11	10	9
Sciences	286	107	74	30	6	2	27	65	74	65	64
Home Economics	55	29	18	7	2	1	6	16	18	16	16
Education Physique	325	175	106	41	9	3	38	93	106	93	92
Beaux-arts	136	70	46	17	4	1	16	39	44	39	38
Etudes commerciales	163	79	50	19	4	2	18	44	50	44	43
Vocational	79	34	23	9	2	1	8	20	23	20	19
Autre	438	177	112	46	10	4	42	100	115	101	99
Bibliothèque & supervis.	79	38	24	9	2	1	9	21	24	21	21
Guidance & Counseling	131	64	40	16	3	1	15	35	40	35	35
Administration	289	140	89	34	8	3	32	77	88	78	76
Total, toutes les matières	3,123	1,516	960	370	82	31	346	836	955	839	823

[1] Projections fondées sur l'hypothèse que le nombre des nouveaux diplômés représenterait 70% des nouveaux ambauchés.

TABLEAU 8.27B

PROJECTIONS SUR LES NOUVEAUX DIPLÔMÉS ENSEIGNANT DANS LES ÉCOLES SECONDIARES[1], PAR MATIÈRE

Matière	Nouveaux diplômés enseignant à temps plein										
	1977 chiffres réels	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
English	265	138	90	89	90	90	90	90	90	90	90
French	157	74	48	49	49	49	49	49	49	49	49
Français	21	10	6	7	6	6	6	6	6	6	6
Etudes classiques	45	21	14	14	14	14	14	14	14	14	14
Autres langues	5	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Histoire	147	87	57	54	57	56	56	56	56	56	56
Etudes sociales	100	63	41	38	41	40	40	40	40	40	40
Géographie	171	75	52	52	51	52	52	52	52	52	52
Musique	71	37	25	24	25	24	24	24	24	24	24
Mathématiques	115	61	41	40	40	40	40	40	40	40	40
Physique	16	9	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Chimie	29	18	12	11	12	12	11	12	11	11	11
Sciences	286	106	77	80	76	78	78	77	78	77	77
Home Economics	55	29	19	19	19	19	19	19	19	19	19
Education physique	325	173	110	110	112	111	111	111	111	111	111
Beaux-arts	136	69	48	46	47	47	46	47	47	46	46
Etudes commerciales	163	78	52	52	52	52	52	52	52	52	52
Vocational	79	33	24	24	23	24	24	23	24	24	24
Autre	438	176	116	124	119	120	121	120	120	121	120
Bibliothèque & supervis.	79	38	25	25	25	25	25	25	25	25	25
Guidance & Counseling	131	63	42	42	42	42	42	42	42	42	42
Administration	289	139	92	93	93	93	93	92	93	92	92
Total, toutes les matières	3,123	1,500	999	1,001	1,001	1,002	1,001	999	1,001	999	998

[1] Projections fondées sur l'hypothèse que le nombre des nouveaux diplômés serait réduit à 1,000 en 1979 et resterait à ce niveau jusqu'en 1987.

TABLEAU 8.28A

PROJECTIONS SUR LE NOMBRE D'ENSEIGNANTS DANS LES ÉCOLES SECONDIARES[1], PAR MATIÈRE

Matière	Nombre d'enseignants à temps plein										
	1977 chiffres réels	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
English	3,990	3,979	3,912	3,798	3,657	3,517	3,413	3,359	3,319	3,269	3,220
French	1,335	1,342	1,315	1,262	1,197	1,133	1,039	1,072	1,062	1,047	1,031
Français	198	189	178	164	150	136	125	118	113	107	102
Etudes classiques	117	136	146	147	144	140	141	148	157	165	172
Autres langues	268	257	246	234	222	210	200	191	183	174	166
Histoire	1,755	1,799	1,807	1,783	1,742	1,699	1,675	1,680	1,692	1,697	1,701
Etudes sociales	821	857	865	846	817	786	770	775	784	789	793
Géographie	1,790	1,819	1,823	1,799	1,757	1,715	1,691	1,692	1,701	1,702	1,703
Musique	623	622	607	576	541	507	482	471	464	454	445
Mathématiques	3,899	3,837	3,754	3,654	3,541	3,430	3,337	3,266	3,202	3,136	3,071
Physique	498	497	490	481	470	459	450	445	440	435	430
Chimie	585	587	582	570	555	540	529	525	522	518	513
Sciences	2,366	2,404	2,404	2,358	2,290	2,220	2,178	2,176	2,183	2,181	2,178
Home Economics	1,272	1,188	1,102	1,018	931	852	786	735	691	649	610
Education physique	2,543	2,623	2,629	2,571	2,479	2,385	2,332	2,338	2,357	2,362	2,366
Beaux-arts	1,278	1,270	1,237	1,175	1,104	1,034	984	961	945	925	905
Etudes commerciales	2,696	2,671	2,616	2,539	2,445	2,353	2,282	2,240	2,206	2,167	2,128
Vocational	4,380	4,277	4,171	4,056	3,934	3,816	3,709	3,617	3,531	3,444	3,359
Autre	76	257	360	390	381	366	391	475	571	648	719
Bibliothèque & supervis.	915	918	907	883	851	819	797	789	784	776	768
Guidance & Counseling	1,525	1,531	1,512	1,471	1,418	1,365	1,328	1,314	1,306	1,293	1,281
Administration	3,354	3,367	3,327	3,236	3,119	3,003	2,922	2,891	2,874	2,846	2,817
Total, toutes les matières	36,284	36,427	35,990	35,011	33,745	32,485	31,611	31,278	31,087	30,784	30,478

[1] Projections fondées sur le Tableau 8.27A

TABLEAU 8.28B

PROJECTIONS SUR LE NOMBRE D'ENSEIGNANTS DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES[1], PAR MATIÈRE

Matière	Nombre d'enseignants à temps plein										
	1977 chiffres réels	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
English	3,990	3,976	3,913	3,858	3,801	3,747	3,697	3,648	3,601	3,556	3,512
French	1,335	1,342	1,317	1,296	1,277	1,258	1,241	1,224	1,208	1,193	1,179
Français	198	189	178	169	159	150	142	135	129	123	118
Etudes classiques	117	136	147	157	167	177	187	196	205	214	223
Autres langues	268	257	246	235	225	215	206	197	189	181	174
Histoire	1,755	1,798	1,808	1,819	1,830	1,840	1,851	1,861	1,871	1,880	1,889
Etudes sociales	821	856	865	870	879	886	893	900	907	913	919
Géographie	1,790	1,818	1,824	1,834	1,839	1,846	1,853	1,860	1,867	1,874	1,880
Musique	623	621	607	592	579	566	554	543	532	522	513
Mathématiques	3,899	3,836	3,755	3,680	3,604	3,531	3,461	3,393	3,327	3,263	3,201
Physique	498	497	491	486	481	476	471	466	461	456	452
Chimie	585	587	583	578	574	571	567	564	560	556	552
Sciences	2,366	2,403	2,406	2,411	2,413	2,417	2,421	2,424	2,427	2,429	2,431
Home Economics	1,272	1,188	1,103	1,032	962	899	842	790	742	698	658
Education physique	2,543	2,621	2,631	2,645	2,658	2,670	2,682	2,693	2,704	2,714	2,724
Beaux-arts	1,278	1,269	1,238	1,206	1,178	1,151	1,125	1,102	1,080	1,058	1,038
Etudes commerciales	2,696	2,670	2,617	2,574	2,528	2,484	2,443	2,403	2,365	2,328	2,292
Vocational	4,380	4,276	4,171	4,071	3,970	3,874	3,781	3,690	3,603	3,518	3,436
Autre	76	256	363	474	574	670	763	850	933	1,013	1,088
Bibliotheque & supervis.	915	918	908	900	891	883	875	868	861	855	848
Guidance & counseling	1,525	1,530	1,513	1,499	1,485	1,471	1,459	1,447	1,436	1,424	1,414
Administration	3,354	3,366	3,329	3,299	3,267	3,237	3,210	3,183	3,158	3,134	3,111
Total, toutes les matières	36,284	36,410	36,013	35,685	35,341	35,019	34,724	34,437	34,166	33,902	33,652

[1] Projections fondées sur le Tableau 8.27B

TABLEAU 8.29A

PROJECTIONS SUR LE SURPLUS OU LE MANQUE D'ENSEIGNANTS DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES DE L'ONTARIO, PAR MATIÈRE
(projections fondées sur le Tableau 8.28A)

Matière	Nombre d'enseignants excédentaires à templs plein - Offre moins demande										
	1977 chiffres réels	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
English	0	82	52	56	96	115	121	106	82	69	64
French	0	8	4	- 6	- 15	- 22	- 29	- 33	- 37	- 40	- 41
Français	0	- 14	- 21	- 27	- 33	- 39	- 44	- 49	- 53	- 57	- 60
Etudes classiques	0	7	22	29	29	31	36	44	54	63	71
Autres langues	0	- 28	- 29	- 30	- 33	- 32	- 34	- 41	- 47	- 54	- 59
Histoire	0	107	133	152	194	220	243	266	285	305	329
Etudes sociales	0	50	65	73	80	82	89	102	114	127	140
Géographie	0	15	52	90	120	155	182	200	217	235	256
Musique	0	9	- 13	- 21	- 31	- 39	- 46	- 51	- 55	- 59	- 61
Mathématiques	0	2	- 45	- 22	37	84	100	66	19	- 11	- 33
Physique	0	9	- 5	3	12	23	28	28	25	25	25
Chimie	0	- 12	- 4	6	13	24	30	32	31	33	35
Sciences	0	62	92	121	156	183	208	228	246	265	289
Home Economics	0	-101	-164	-201	-238	-262	-291	-331	-369	-399	-424
Education physique	0	111	154	172	192	202	220	250	280	308	341
Beaux-arts	0	- 2	- 22	- 39	- 56	- 73	- 87	- 98	-108	-116	-122
Etudes commerciales	0	- 50	- 48	- 36	- 20	5	10	- 7	- 28	- 43	- 51
Vocational	0	- 26	- 87	- 67	6	64	80	30	- 38	- 85	-121
Autre	0	170	277	311	304	293	321	405	502	580	651
Bibliotheque & supervis.	0	10	12	17	25	30	34	35	34	34	37
Guidance & counseling	0	18	20	28	41	51	57	56	56	57	62
Administration	0	39	46	62	89	112	125	126	124	126	135
Total, toutes les matières	0	426	491	671	968	1,207	1,353	1,365	1,334	1,363	1,463

TABLEAU 8.29B

PROJECTIONS SUR LE SURPLUS OU LE MANQUE D'ENSEIGNANTS DANS LES ECOLES SECONDIARES DE L'ONTARIO¹ PAR MATIERE (projections fondées sur le Tableau 8.28A)

Matière	Nombre d'enseignants excédentaires à templs plein - Offre moins demande										
	1977 chiffres réels	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
English	0	79	53	116	240	345	405	395	364	356	356
French	0	8	6	28	65	103	123	119	109	106	107
Français	0	- 14	- 21	- 22	- 24	- 25	- 27	- 32	- 37	- 41	- 44
Etudes classiques	0	7	23	39	52	68	32	92	102	112	122
Autres langues	0	- 28	- 29	- 29	- 30	- 27	- 28	- 35	- 41	- 47	- 51
Histoire	0	106	134	188	282	361	419	447	464	488	517
Etudes sociales	0	49	65	97	142	182	212	227	237	251	266
Géographie	0	14	53	125	202	286	344	368	383	407	433
Musique	0	- 10	- 13	- 5	7	20	26	21	13	9	7
Mathématiques	0	- 3	- 44	4	100	185	224	193	144	116	97
Physique	0	- 9	- 4	8	23	40	49	49	46	46	47
Chimie	0	- 12	- 3	14	32	55	68	71	69	71	74
Sciences	0	61	94	174	279	380	451	476	490	513	542
Home Economics	0	-101	-163	- 187	- 207	- 215	- 235	- 276	- 318	- 350	- 376
Education physique	0	109	156	246	371	487	570	605	627	660	699
Beaux-arts	0	- 3	- 21	- 8	18	44	54	43	27	17	11
Etudes commerciales	0	- 51	- 47	- 1	63	136	171	156	131	118	113
Vocational	0	- 27	- 87	- 52	42	122	152	103	34	- 11	- 44
Autre	0	169	280	395	497	597	693	780	864	945	1,020
Bibliothèque & supervis.	0	10	13	34	65	94	112	114	111	113	117
Guidance & counseling	0	17	21	56	108	157	188	190	186	188	195
Administration	0	38	48	125	237	346	413	418	408	414	429
Total, toutes les matières	0	409	514	1,345	2,564	3,741	4,466	4,524	4,413	4,481	4,637

TABLEAU 8.30

NOUVEAUX ENSEIGNANTS DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES DE L'ONTARIO, CHIFFRES RÉELS ET PROJECTIONS

Nouveaux enseignants	Chiffres réels					Projections									
	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Venant d'une école élémentaire ou secondaire	37	27	58	30	222	70	65	22	10	8	19	64	79	65	57
Venant d'une école pour élèves inadaptés	2	6	6	4	5	3	2	1	0	0	1	2	3	2	2
Venant d'une autre province	129	115	117	119	66	59	44	12	7	5	11	40	48	39	35
Participants à un programme d'échange	53	37	53	62	90	43	37	11	6	4	10	34	42	34	30
Détenteurs d'une lettre de permanence	64	80	88	72	24	35	24	6	4	2	6	21	26	21	19
Détenteurs d'un permis d'enseignement	0	170	166	123	40	63	41	10	6	4	11	37	44	36	33
Détenteurs d'un certificat temporaire	18	23	49	45	34	25	19	5	3	2	5	18	21	17	15
Nouveaux diplômés	1,996	1,594	1,412	1,672	1,050	814	645	171	95	68	166	575	694	569	508
Enseignants à temps partiel	218	239	235	190	286	244	242	237	157	155	204	211	211	208	206
Autres	699	424	588	580	240	457	414	333	260	245	314	337	331	327	325
Enseignants réintégrant la profession	606	496	685	522	560	593	558	522	363	351	459	481	477	472	467
Total	3,822	3,210	3,456	3,419	2,614	2,405	2,091	1,330	911	843	1,206	1,820	1,974	1,790	1,697

TABLEAU 8.31

DÉPARTS D'ENSEIGNANTS DES ÉCOLES SECONDAIRES DE L'ONTARIO, CHIFFRES RÉELS ET PROJECTIONS

Départs pour:	Chiffres réels					Projections									
	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Enseigner en Ontario	115	140	163	112	166	153	147	154	145	138	133	128	127	126	125
Enseigner à l'extérieur de l'Ont.	127	189	141	137	88	124	116	107	110	103	98	96	94	93	92
Enseigner aux déficients moyens	3	12	3	3	0	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Enseigner à temps partiel	195	222	191	183	145	177	169	161	162	153	145	141	139	138	137
Enseigner dans un établissement de formation des maîtres	24	27	11	8	7	9	8	8	8	7	7	7	7	7	7
Participer à un programme d'échange	36	30	51	63	85	70	74	76	70	68	65	63	62	62	61
S'inscrire à l'université	219	250	217	222	159	203	195	182	185	174	165	161	159	158	156
Des raisons administratives	136	192	194	186	182	193	189	186	181	172	164	159	157	157	155
Travailler dans un autre domaine	551	600	484	465	295	421	393	362	374	350	331	324	319	317	314
Raisons familiales ou mariage	648	627	543	528	365	487	460	429	438	411	389	381	374	373	369
Retraite	414	317	304	361	335	345	350	339	329	316	300	291	287	286	282
Maladie	38	46	53	47	46	50	48	47	46	44	42	41	40	40	40
Décès	36	58	39	49	53	49	51	51	48	47	44	43	42	42	42
Autres	408	338	425	375	381	406	391	387	377	358	342	332	327	326	322
Total	2,960	3,045	2,814	2,737	2,308	2,687	2,592	2,489	2,473	2,341	2,226	2,166	2,134	2,124	2,101

nstance, in boards with widely dispersed populations -- there is no way he decrease in administrative staff can be proportional to the decline n students (or in number of teachers, for that matter). The infor-ation for combined elementary and secondary schools in recent years rom the education staff record of the Ministry of Education are in able 8.32.

It seems impossible to determine exactly how many supervisory or dministrative officers (including consultants, coordinators, etc.) here are in the system as a whole. The figures of Table 8.34 indicate hey reach up to 21% of the staffs of schools alone.[1] I note that cott, Hickcox, McLeod, and Ryan, in their Working Paper #9 for this ommission, were careful to report such staff only for the 11 boards in heir sample. From the figures given on p. 39 of their report, one may educe that the 11 boards began with 120 supervisory officer positions, ave lost 17 (14.17%) and expect to lose eight more for a total of 25 20.83%).[2] During the period total enrolment declined (see pp. 7 and 8) rom 284,928 in 1972-73 to 251,346 in 1977-78, or by 33,582 (11.79%). he first seven boards project a further loss by 1982-83, from an en-olment of 203,350 in 1977-78 to 163,110 (19.79%), so overall possibly he decline in supervisory or central office will bear some relationship o the decline in enrolment. The sample used was carefully chosen, but evertheless I hesitate to generalize and conclude that for the province s a whole reductions in the supervisory staff are more or less pro-ortional to declines in enrolment. What is clear, however, is that utbacks in staff are being made in the supervisory officer class and n other categories of central office staff, which is referred to very requently in a pejorative sense as "the administration".

It is essential to avoid misunderstanding on this matter of staff utbacks at various levels, and therefore I recommend:

The number of full-time teachers plus full-time equivalents of part-time teachers equals 99,003, which, combined with full-time and full-time equivalents of other staff (26,756) totals 125,759.

See also the Report on Principals by Brown, O'Toole, DeFour, Working Paper #13, Commission on Declining School Enrolments in Ontario, 1978.

TABLEAU 8.32

RÉPARTITION DES ENSEIGNANTS EN FONCTION DES POSTES DE TRAVAIL[1] DANS TOUTES LES ÉCOL

Année (septembre)		Effectifs	Postes de travail					
			Enseignants réguliers	Directeurs	Directeurs adj.	Chefs de section Chefs de adjoints	Autres[2]	Total
1971	N. %	2,031,360 100.00	données non disp.	non disp.	non disp.	non disp.	non disp.	non disp.
1972-73	N. %	2,028,114 99.84	74,182 78.02	4,465 4.70	2,333 2.45	9,873 10.38	4,235 4.45	95,088 100.00
1973-74	N. %	2,008,610 98.88	71,713 77.51	4,371 4.72	2,257 2.44	9,167 9.91	5,019 5.42	92,527 100.00
1974-75	N. %	1,994,489 98.18	72,551 77.95	4,393 4.72	2,260 2.43	9,336 10.03	4,530 4.87	93,070 100.00
1975	N. %	1,994,638 98.19	73,699 78.04	4,392 4.65	2,271 2.40	7,475 7.91	6,609 7.00	94,446 100.00
1976	N. %	1,973,140 97.13	73,609 77.95	4,340 4.60	2,309 2.44	7,440 7.88	6,729 7.13	94,427 100.00
1977	N. %	1,943,226 95.66	72,796 77.54	4,307 4.59	2,310 2.46	7,578 8.07	6,891 7.34	93,882 100.00

(1) Ces chiffres sont extraits de dossiers différents du ministère et ne correspondent donc pas nécessairement aux chiffres des tableaux du rapport du Ministre. En outre, pour l'année 1975, il s'agit de l'année civile. Voir aussi les Tableaux 8.1 et 8.2 pour les écoles publiques.

(2) Conseillers, coordonnateurs, superviseurs, autres, non déclarés. Ces données ne portent que sur le personnel des écoles, et non de l'ensemble du système scolaire.

TABLEAU 8.33

RÉPARTITION DU PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ONTARIO, ENSEIGNANTS ET PERSONNEL AUTRE (1975)
ENSEIGNANTS ET AUTRE PERSONNEL DESIGNE; SEPTEMBRE 1975

Personnel	Ecoles publiques	Ecoles séparées cath.	Ensemble des écoles élémentaires	Ecoles secondaires	Ensemble des écoles
Enseignants					
temps plein	40,711	17,456	58,167	34,826	92,993
temps partiel	6,676	4,732	11,408	1,273	12,681
temps partiel équivalant à temps plein	2,808	2,248	5,056	641	5,697
Autre personnel					
Aides-enseignants rémunérés					
temps plein	653	165	818	216	1,034
temps partiel	815	202	1,017	168	1,185
temps partiel équivalant à temps plein	297	72	369	55	424
Techniciens en audio-visuel, techniciens de laboratoires et techniciens en ressources					
temps plein	55	14	69	425	494
temps partiel	221	56	277	124	401
temps partiel équivalant à temps plein	45	19	64	41	105
Aides-enseignants bénévoles					
temps partiel	12,618	2,200	14,818	342	15,160
temps partiel équivalant à temps plein	996	177	1,173	27	1,200
Personnel de bureau *					
temps plein	1,509	547	2,056	2,968	5,024
temps partiel	1,838	970	2,808	277	3,085
temps partiel équivalant à temps plein	941	470	1,411	138	1,549
Administrateurs scolaires					
temps plein	4	7	11	69	80
temps partiel	4	6	10	1	11
temps partiel équivalant à temps plein	1	4	5	--	5

* Secrétaires, sténos, dactylos, etc.

Source: Voir Tableau 8.32

TABLEAU 8.34

RÉPARTITION DU PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ONTARIO, ENSEIGNANTS ET PERSONNEL AUTRE (1976)
ENSEIGNANTS ET AUTRE PERSONNEL DESIGNE, SEPTEMBRE 1976

Personnel	Ecoles publiques	Ecoles séparées cath.	Ensemble des écoles élémentaires	Ecoles secondaires	Ensemble des écoles
Enseignants					
temps plein	40,464	17,343	57,807	35,352	93,160
temps partiel	6,161	4,842	11,458	1,355	12,813
temps partiel équivalant à temps plein	2,854	2,295	5,149	694	5,843
Autre personnel					
A					
Aides-enseignants rémunérés					
temps plein	697	178	875	188	1,063
temps partiel	755	228	983	187	1,170
temps partiel équivalant à temps plein	275	100	375	55	430
Techniciens en audio-visuel, techniciens de laboratoires et techniciens en ressources					
temps plein	60	17	77	396	473
temps partiel	198	48	246	120	366
temps partiel équivalant à temps plein	42	17	58	41	99
Aides-enseignants bénévoles					
temps partiel	12,772	2,280	15,052	309	15,361
temps partiel équivalant à temps plein	932	190	1,122	28	1,150
Personnel de bureau*					
temps plein	1,556	581	2,137	2,916	5,053
temps partiel	1,755	987	2,742	289	3,031
temps partiel équivalant à temps plein	909	471	1,380	145	1,525
Administrateurs scolaires					
temps plein	5	3	8	70	78
temps partiel	3	3	6	--	6
temps partiel équivalant à temps plein	2	1	3	--	3
Autres**					
temps plein	455	215	670	448	1,118
temps partiel	864	353	1,217	188	1,405
temps partiel équivalant à temps plein	247	91	339	64	403

* Secrétaires, sténos, dactylos, etc.

Que le ministère de l'Education recueille et distribue chaque année des renseignements complets sur le nombre, les qualifications, l'âge et le sexe de toutes les catégories de personnel, y compris le personnel de soutien à l'emploi des conseils scolaires.[1]

Comme je ne peux fonder mes commentaires et conclusions sur aucune certitude, pas même sur l'ensemble des effectifs du personnel du système scolaire de la province, il m'est impossible d'analyser de façon raisonnable les questions telles que les salaires, les qualifications, les types de contrat, les conditions de travail et les avantages sociaux tels que les régimes de retraite (vraisemblablement dans le cadre des caisses de retraite des enseignants). Je crois que tous les membres du personnel administratif et de supervision -- ou presque tous -- détiennent des certificats d'enseignement valides en Ontario, mais la seule autre généralisation que je peux raisonnablement faire, c'est que les conditions touchant ces différents facteurs varient beaucoup d'un conseil scolaire à l'autre et d'une année à l'autre, ce qui s'explique en partie par les pressions découlant de la baisse de la clientèle scolaire. Certains employés sont regroupés en associations, comme c'est le cas des fonctionnaires administratifs scolaires et de la puissante OAEAO (Ontario Association of Education Administrative Officials), mais dans la plupart des autres cas, ils sont classés avec les enseignants, et non avec les cadres. Il n'est peut-être pas nécessaire de clarifier leur position dans le cadre du présent rapport, bien que cela aiderait sans doute le ministre à mieux comprendre l'ensemble du problème scolaire de la province.

Je tiens à commenter un point qui découle directement du problème de la baisse de la clientèle scolaire. Tout le monde sait (et nous en avons longuement parlé) que la mobilité à l'intérieur du système scolaire est pratiquement disparue.[2] A moins de prendre des moyens artificiels pour faire craquer le système scolaire, il sera complètement "gelé" avant longtemps. Une certaine mobilité horizontale peut être facilement introduite, par le biais d'échanges et de mutations à un même niveau, sans compromettre l'ancienneté ou la sécurité d'emploi; dans la mesure du possible, cela devrait se faire, comme je l'ai mentionné, par le biais de mesures telles que les congés d'étude et autres formes

---

[1] Bien qu'ils apparaissent dans le Rapport du ministre en 1975 et en 1976, ces renseignements ne figurent pas en 1977.

[2] Pour une analyse des incidences de ce problème, voir le Document de travail n° 12 de Hunt et Hunt, Commission d'enquête sur la baisse des effectifs dans les écoles de l'Ontario, 1978.

de congés et d'aide (ministère, universités, collèges communautaires et Institut d'études pédagogiques de l'Ontario).

L'introduction d'une mobilité verticale, parallèlement à la protection de l'ancienneté et de la sécurité d'emploi, exige la mise en oeuvre d'un moyen que plusieurs considéreront comme un mécanisme artificiel de promotions à court terme suivies de retour dans le rang. La nomination à un poste administratif supérieur a toujours été considérée comme une nomination à vie (une condamnation à vie, a dit en plaisantant l'un des titulaires de ces postes), même si légalement et dans les faits, elle dépend du bon plaisir des conseils scolaires (dont certains, cédant aux pressions, viennent de démontrer leur déplaisir). L'apparition d'une organisation et d'un style administratifs moins bureaucratiques et plus politiques fournit d'excellentes raisons de modifier la situation et d'adopter un système de nominations temporaires, et non plus à vie. Il ne s'agit pas là d'une innovation dans le monde scolaire. En effet, le système universitaire fonctionne de cette façon, depuis le poste de président jusqu'à celui de directeur ou chef de section. (Ce système ne s'applique évidemment pas aux aspects de la gestion d'une entreprise ou de l'organisation informatique qui exigent une compétence technique particulière, sauf pour les postes purement administratifs.) Dans le cas des agents de supervision scolaire, qui détiennent un poste administratif inférieur, il serait raisonnable qu'ils soient liés par un contrat provisoire de trois ans (suivi d'un retour à l'enseignement). Quant aux titulaires de postes administratifs supérieurs, ils pourraient signer un contrat de cinq ans (voire de sept ans, dans le cas des directeurs), suivi d'un retour à un poste administratif inférieur ou à l'enseignement, s'ils le désirent et sont dûment qualifiés. Si les postes administratifs ne commandaient qu'un supplément modeste, comme cela se pratique de plus en plus dans les universités (à l'exception du poste de président), ce mécanisme ne pénaliserait pas financièrement les titulaires -- ni le conseil scolaire, ni les contribuables. Dès la mise en oeuvre de ce système, les titulaires actuels seraient considérés comme venant d'entrer en fonction. A la fin de leur mandat, ils pourraient en demander le renouvellement et, sur recommandation d'un comité d'acceptation, entreprendre un second mandat. Par la suite, ils devraient toutefois attendre une période de temps équivalant à un mandat complet avant d'être à nouveau admissibles aux mêmes postes. Personne ne pourrait exercer plus de deux mandats

au même poste. A la suite d'un premier ou d'un second mandat, les titulaires d'un poste pourraient naturellement demander un autre poste administratif (ou dans l'enseignement), sous réserve que d'autres puissent présenter aussi leur candidature et que le comité d'acceptation se prononce. Je fais donc la recommandation suivante:

> Que le ministre de l'Education modifie les lois et règlements et prévoit des nominations temporaires à des postes de surveillance ou d'administration dans un conseil scolaire et que les conditions touchant la durée et les modalités de ces nominations (y compris le traitement versé, reconnu pour fins de subventions)[1] soient fixées par les règlements.

Ces suggestions, fondées sur l'expérience des universités dont je viens de parler, peuvent servir de cadre de référence. Le salaire de celui qui termine un mandat pourrait être "bloqué" jusqu'à ce que les hausses salariales normales le rattrapent. Dans l'éventualité, bien improbable, d'une période de déflation, semblable à la crise économique des années 1930, le salaire bloqué serait automatiquement "indexé à la baisse" chaque année (suivant l'indice des prix à la consommation, par exemple) jusqu'à ce qu'il atteigne le niveau de salaire normal du nouveau poste.

Ces recommandations n'accroîtront pas les coûts de l'éducation dans la province. Elles ne les réduiront pas non plus, mais elles contribueront à alléger et à assainir notre administration scolaire et à la rendre plus prévoyante et plus créatrice, sans compter qu'une mobilité accrue (surtout verticale) améliorera considérablement l'esprit et le moral de toutes les catégories du personnel enseignant.

8.4 Personnel de soutien

N'ayant recueilli que très peu de renseignements sur le personnel de soutien dans les écoles, à l'exception des données des Tableaux 8.33 et 8.34 pour 1975 et 1976, j'ai demandé une étude spéciale à MM. Lawton et Boodoo, qui a été publiée comme Document de travail n° 10 de cette Commission, sous le titre "The Impact of

---

[1] Ces conditions s'appliqueraient également aux employés de bureaux centraux et régionaux du ministère de l'Education.

Declining School Enrolments on Non-Certificated Staff in Ontario". Le personnel "de soutien" comprend les membres du personnel d'un conseil scolaire qui ne détiennent pas un certificat d'enseignement valide en Ontario. Le modèle de catégorisation Uniform Code of Accounts, du ministère de l'Education, a été utilisé pour cette étude, en raison surtout de son schéma de classification détaillée du personnel non enseignant, de ses sous-catégories de personnel et de ses relations étroites avec l'affectation des ressources dans les conseils scolaires, qui sont autant de moyens permettant de mener à bien des analyses financières ou de personnel.

Pour recueillir leurs données, les chercheurs ont retenu un échantillonnage de douze conseils scolaires les plus représentatifs de la diversité des conseils scolaires de l'Ontario. Ils ont consulté en outre le ministère de l'Education, l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, l'Ontario Municipal Employees Retirement Board (OMERS) et l'Ontario Board of Examiners in Psychology. Des interviews avec des représentants du Syndicat canadien de la Fonction publique et de l'Ontario Psychological Association leur ont permis de recueillir les données qualitatives nécessaires. Les rythmes d'érosion attribuables à la retraite, aux incapacités diverses et aux décès du personnel de ces organismes sont extraits d'une publication de Anthony, et al. (1976, pp. 84-86). L'étude portait sur la gestion, les services techniques et spécialisés, le secrétariat, le personnel de bureau, d'usine, d'entretien, de transport, des services éducatifs, et les préposés à l'assiduité, aux services de santé et aux cafétérias.

Les projections, faites jusqu'en 1986, sont fondées sur une approche normative, c'est-à-dire les ratios personnel de soutien/personnel enseignant; personnel de soutien/élèves; et personnel de soutien/écoles. Les projections ne portent que sur les chiffres globaux, à l'exception des catégories fonctionnelles pour les conseils scolaires témoins, en raison de la très grande diversité des postes détenus par les employés de soutien. Mais dans l'ensemble, la demande et les besoins ont été étudiés pour la période allant de 1976 à 1986. Les projections des besoins en personnel sont fondées sur les projections concernant le nombre d'élèves, à partir des ratios actuels élèves/employés de soutien, mais le nombre des employés de soutien a été estimé à partir des effectifs actuels moins les personnes de plus de 55 ans. On a cherché à répondre aux quatre questions suivantes: (1) Quel devrait être le nombre d'employés de soutien dans un conseil scolaire donné? (2) Quels seront les besoins futurs en personnel non

enseignant? (3) Quel sera à l'avenir le nombre d'employés de soutien? (4) Quelles sont les incidences de l'équilibre entre ce nombre et les besoins?

D'après les conclusions générales de cette étude, le conseil scolaire moyen sera vraisemblablement en mesure d'engager du personnel non enseignant dans l'avenir, mais l'équilibre entre le nombre et les besoins variera considérablement d'un conseil scolaire à l'autre. En raison de la taille de leurs écoles, les conseils scolaires publics jouiront d'une plus grande souplesse que les conseils scolaires séparés. Quant aux conseils scolaires des villes, leurs ratios personnel non enseignant/enseignants réguliers sont plus élevés que ceux des conseils scolaires des comtés et districts, et d'après les projections, ces ratios n'ont pas diminué aussi rapidement que le nombre d'élèves (décalage qui résulte de facteurs ne découlant pas directement de la baisse des effectifs scolaires). L'excédent de personnel sera surtout évident dans les conseils scolaires importants (surtout les conseils scolaires publics) des villes ou des banlieues qui connaissent une baisse rapide de leur clientèle.

Dans plusieurs catégories, l'affectation des employés de soutien à une école semble fondée sur une formule donnée, les autres étant affectés au bureau central ou selon les "besoins" (non définis). Les formules utilisées sont fondées sur le nombre d'élèves, d'enseignants ou de classes, ce qui entraîne souvent des fluctuations considérables du nombre d'employés de soutien. Il semble peu vraisemblable que les employés de soutien soient soudainement ou massivement mis en disponibilité, même si certains seront mis à pied en raison de la baisse de la clientèle scolaire. Mais en général, l'érosion normale des effectifs a réglé et continuera de régler la plupart, sinon la totalité des problèmes. Il semble que le problème de gestion le plus important provienne de l'incertitude quant à l'importance et à la forme des subventions provinciales, d'une année à l'autre. Devant ces incertitudes, bien des employés de soutien ont inscrit dans leur convention collectives des clauses relatives à l'ancienneté et au licenciement. Soulignons que l'ancienneté est souvent définie à l'intérieur d'un domaine fonctionnel précis ou d'un niveau hiérarchique, et que certaines clauses portent sur les méthodes de supplantation et de règlement des griefs. L'habitude des conseils scolaires de confier à l'entreprise privée les services d'entretien, d'exploitation et de transport constitue une menace beaucoup plus grande à la sécurité d'emploi que la diminution du nombre d'élèves.

En résumé, les auteurs concluent que les schèmes actuels d'engagement du personnel de soutien sont raisonnables, que leur nombre pourrait passer d'environ 31 700 en 1976 à quelque 22 700 en 1986 pour l'ensemble de la province, mais comme cette baisse découlera surtout de l'érosion normale des effectifs (sauf dans quelques conseils scolaires), la situation de l'emploi pour le personnel non enseignant est satisfaisante -- à la condition que l'habitude de confier certains services à l'entreprise privée ne se généralise pas. Un plus grand nombre d'employés de soutien travailleront vraisemblablement à temps partiel, de sorte que la protection de leurs droits -- et de leurs avantages sociaux -- notamment en ce qui a trait aux pensions, prend une importance accrue. Le vieillissement du personnel deviendra naturellement un problème, l'embauchage de jeunes travailleurs étant de moins en moins élevé.

Les conseils scolaires devront élaborer des plans à court terme et à long terme en vue de protéger les droits de leur personnel de soutien. Je fais donc la recommandation suivante:

> Que chaque conseil scolaire prépare immédiatement et soumette au ministère de l'Education, avant le mois de juin 1979, ses plans à court terme jusqu'en 1983 et à long terme jusqu'en 1988, concernant les conditions de l'emploi, l'offre et la demande, la rémunération et les pensions du personnel non enseignant à plein temps et à temps partiel et, s'il y a lieu, les projets de contrats de services actuels et futurs confiés à l'extérieur.

Ces rapports fourniront au ministère de l'Education les renseignements nécessaires pour comprendre la situation du personnel non enseignant. En vue de clarifier la situation, je fais la recommandation suivante:

> Que le ministère de l'Education, en collaboration avec le Syndicat canadien de la Fonction publique et les organismes syndicaux professionnels intéressés, fasse une enquête sur les causes et les effets des contrats confiés à l'extérieur, en vue d'en déterminer les avantages relatifs pour l'ensemble du système scolaire et la société en général.

Je recommande en outre:

> Qu'une étude détaillée, analogue à celle de Rideout (1977) sur le personnel et le coût des écoles élémentaires, soit entreprise pour les écoles secondaires, y compris une révision des formules d'affectation du personnel et une série d'études de cas sur le rôle et la contribution du personnel non enseignant.

Je recommande enfin:

> Que les membres du personnel non enseignant (les psychologues scolaires, par exemple) à qui un travail particulier est confié dans le cadre des programmes de l'enfance en difficulté soient inclus, selon l'importance de leur participation, dans le facteur de pondération utilisé pour le calcul des subventions à l'enfance en difficulté.

Je crains que le nombre actuel relativement élevé de petites unités de négociation nuise aux membres du personnel non enseignant, notamment dans les cas où plusieurs n'appartiennent à aucune unité de négociation. Ainsi divisé, ou non syndiqué en période de concurrence farouche en vue de réduire les coûts réels de l'enseignement, le personnel non enseignant est presque sûr de perdre quelque chose, en termes relatifs, sinon absolus. Je fais donc mienne la partie suivante de la recommandation de l'équipe de recherche Lawton-Boodoo:

> ... qu'il n'y ait que deux unités de négociations habilitées à représenter le personnel non enseignant: une pour les employés de bureau, adjoints, conseillers, techniciens en audio-visuel et psychologues; l'autre pour les préposés à l'entretien, à l'exploitation, au transport et aux cafétérias.

Je recommande en outre:

> Que chacun des membres du personnel soit compris dans l'une des unités de négociation mentionnées dans la recommandation précédente ou, à tout le moins, que chaque conseil scolaire encourage fortement toute initiative en ce sens.
>
> Que les employés à temps partiel soient compris dans les unités de négociations et assurés des mêmes avantages sociaux que les employés à plein temps, y compris les avantages de la retraite.

Comme ces recommandations n'entraînent aucun accroissement des coûts de l'éducation, ces derniers ne nécessitent pas d'évaluation.

Appendice 8.A

Voici quelques suggestions, extraites des mémoires présentés à cette Commission, en vue de réduire le problème des enseignants excédentaires:

1. Contrats provisoires renouvelables

   (a) Embaucher des enseignants-ressources à titre provisoire.

   (b) Remplacer la permanence par une politique de contrats renouvelables pour une certaine période de temps, ce qui permettrait aux enseignants de travailler à temps partiel et injecterait du sang neuf dans le système.

   (c) A l'avenir, embaucher à titre temporaire les titulaires des postes administratifs.

2. Abaisser le ratio élèves/enseignant

   (a) Augmenter le nombre de spécialistes des troubles du langage, de manière à permettre aux élèves qui ont besoin d'aide de recevoir une attention spéciale ou d'être traités plus jeunes.

   (b) Confier aux enseignants surnuméraires des rôles de soutien à l'intérieur du système scolaire.

   (c) Confier à des personnes-ressources la responsabilité des activités pédagogiques correctives quotidiennes.

   (d) Diriger un plus grand nombre de personnes-ressources vers l'orientation scolaire pour les élèves du niveau élémentaire.

3. Partage des tâches (travail à temps partiel, etc.)

   (a) Embaucher à temps partiel les enseignants qui commandent un salaire moindre, de manière à leur permettre de poursuivre leur perfectionnement. En ce cas, maintenir leurs avantages quant aux années d'expérience et de service. Encourager les contrats à temps partiel avant qu'ils ne deviennent indispensables.

   (b) Encourager les personnes mariées à travailler à temps partiel.

   (c) Lorsque la qualité de l'enseignement ne risque pas d'en souffrir, le ministère pourrait inciter les conseils scolaires à engager à temps partiel, à un salaire correspondant, sans perte de permanence ou d'avantages de retraite, les enseignants intéressés qui consentiraient à accepter ce genre de réduction.

   (d) A titre d'encouragement au travail à temps partiel, allouer en crédits de retraite une année complète pour chaque demi-année de travail, tant que durera la situation actuelle.

(e) Les conseils scolaires pourraient prendre des mesures pour inciter les enseignants à travailler à temps partiel, ce qui permettrait à ces derniers d'envisager une autre carrière, de se recycler, de se perfectionner ou de se qualifier davantage, ce qu'ils sont moins tentés de faire dans le contexte actuel.

(f) Les enseignants du cycle supérieur des écoles secondaires pourraient travailler à temps partiel durant le jour et le soir, à raison de deux heures et demie par soir. Par exemple, les cours de récupération en anglais et en mathématique au niveau de la 13e année -- notamment les cours obligatoires pour entrer à l'université -- pourraient se donner le soir. Les enseignants auraient le même nombre d'heures de travail, soit 25 heures par semaine (12½ heures en cours du jour et 12½ heures en cours du soir). Les contributions au régime de retraite seraient maintenues intégralement.

4. Une certaine mobilité permettrait aux enseignants d'expérience de travailler à la préparation de programmes, à la recherche, à la préparation de matériel d'apprentissage pour les maisons d'édition, dans les Forces armées canadiennes, aux Affaires étrangères, à l'ACDI, etc.

(a) Inviter le gouvernement canadien à modifier son programme d'aide étrangère de manière à augmenter le nombre d'enseignants ontariens (canadiens) dans les pays du Tiers-Monde. Les salaires de ces enseignants émargeraient au budget de l'aide étrangère du gouvernement fédéral. (Au besoin, un poste dans l'enseignement en Ontario pourrait être garanti à la fin des années de service.)

(b) Mettre sur pied un programme provincial de subventions aux éditeurs canadiens qui confieraient la préparation de manuels scolaires (ou autres) canadiens aux enseignants intéressés à quitter momentanément l'enseignement pour travailler à plein temps dans une maison d'édition.

(c) Encourager les enseignants ontariens, par exemple au moyen d'une prime, à enseigner dans les Forces armées pendant un certain temps. (Au besoin, un poste dans l'enseignement en Ontario pourrait être garanti au retour, en plus des crédits à la caisse de retraite.)

5. Education des adultes (moyennant une formation spéciale), loisirs, éducation physique, etc.

(a) Embaucher des enseignants qualifiés, à plein temps ou à temps partiel, dans les collèges communautaires en vue d'utiliser des ressources humaines de valeur, tout en améliorant la qualité de l'enseignement.

(b) Encourager fortement les étudiants adultes à terminer leurs études en s'inscrivant aux cours du jour.

(c) Le ministère de l'Education (ou tout autre ministère provincial) pourrait accorder des subventions aux conseils scolaires qui accueilleraient, dans leurs écoles secondaires régulières, des étudiants adultes aux programmes n'ouvrant pas droit à des crédits.

(d) Accorder une plus grande importance à la mise au point de programmes axés sur l'utilisation des loisirs et le développement d'aptitudes nécessaires à la vie. Mettre sur pied des programmes spéciaux à l'intention des élèves qui ont abandonné leurs études.

(e) Modifier les lois et règlements de manière à ce que les programmes spéciaux tels que l'éducation des adultes, les cours du soir et les garderies soient confiés à des enseignants qualifiés, en vertu d'un contrat régulier.

6. Renseignements sur la situation de l'emploi dans l'enseignement

(a) Renseigner davantage sur la situation de l'emploi dans l'enseignement en Ontario. Les jeunes hésitent rarement à déménager s'ils savent qu'ils trouveront ailleurs l'emploi qu'ils cherchent. (Remarque: Ce genre de renseignements peut être stocké dans une banque de données sur la situation de l'emploi.)

(b) Mettre sur pied un bureau de placement pour les enseignants.

7. Orientation des futurs diplômés dans des domaines particuliers

(a) En plus de devoir licencier des enseignants, nous devons embaucher des enseignants qualifiés dans des domaines particuliers. Il est important que les enseignants actuels se qualifient le plus possible dans les domaines pour lesquels nous aurons besoin de spécialistes.

(b) Par suite de la baisse de la population scolaire, les programmes spéciaux ne pourront être assurés que si un nombre croissant d'enseignants spécialisés travaillent dans plus d'une école. Il faut en effet, soit réduire les programmes, soit employer davantage de personnel à temps partiel. Cette dernière solution est actuellement adoptée dans certaines écoles, de plus en plus d'enseignants pouvant enseigner plus d'une spécialité, ou une spécialité et une partie du programme de base.

8. Encouragement à la retraite prématurée

(a) L'Ontario Secondary School Teacher's Federation pourrait permettre aux enseignants de combiner à une expérience à temps partiel, ou au prorata du plein temps, tout salaire à temps partiel gagné durant les sept dernières années d'enseignement en vue du calcul de la rémunération moyenne des "sept meilleures années", de façon à ce que, toutes choses étant égales, ils reçoivent la même pension que ceux qui ont enseigné à plein temps durant le même nombre d'années.

(b) Mettre sur pied des programmes d'encouragement à la retraite à l'âge de 55 ans avec un facteur 85, en redressant, si nécessaire, les versements à la caisse de retraite.

(c) Le gouvernement pourrait accorder une subvention spéciale de 7,5% du salaire de la dernière année pour chaque année de retraite anticipée, avec pourcentage correspondant fourni par le conseil scolaire, pour un maximum de trois ans; cette somme serait payée comme fraction du salaire de la dernière année, sous forme d'allocation finale.

(d) Encourager les associations d'enseignants à mettre sur pied des caisses semblables aux plans enregistrés d'épargne-retraite, auxquelles les enseignants contribueraient volontairement, de sorte qu'ils pourraient prendre leur retraite plus tôt qu'avec le facteur 90, s'ils le désirent, à même leurs propres économies, jusqu'à ce qu'ils soient admissibles à la retraite. Tous les coûts seraient cependant à la charge des enseignants.

(e) Instaurer une forme de retraite graduelle qui permettrait aux enseignants de mieux s'adapter à la retraite prématurée, en réduisant leur tâche tous les deux ans, d'abord à 80, puis à 60, enfin à 50%. A la fin de la sixième année, l'enseignant pourrait se retirer.

Les conventions collectives locales pourraient prévoir des mesures assurant aux enseignants qui prennent leur retraite un paiement comptant, sous forme de montant forfaitaire, ou réparti sur quelques années. Les fonds nécessaires à cette fin proviendraient des économies réalisées par l'embauchage de personnel moins expérimenté, à des salaires moins élevés.

Les enseignants pourraient travailler à mi-temps et accumuler jusqu'à 10 ans de crédits de travail à plein temps en versant des contributions additionnelles à la caisse de retraite.

9. Départs ou absences pour des raisons personnelles ou professionnelles, congés sabbatiques, recyclage, etc. (avec avantages financiers)

(a) Amélioration et élargissement des politiques de congé.

(b) Allocation financière importante (par exemple, $1 000) aux enseignants qui choisissent de voyager, d'étudier ou de s'absenter pour une autre raison pendant un an. (Au besoin, un poste dans l'enseignement pourrait leur être garanti à la fin de l'année.)

(c) Etudier la possibilité que le ministère ou les autres conseils scolaires de l'Ontario, pendant deux ou trois ans, offrent des postes correspondant aux qualifications et à l'expérience des enseignants excédentaires.

(d) Encourager les collèges de formation des enseignants à préparer des cours de rafraîchissement ou de recyclage d'une durée d'une semaine ou d'un mois, par exemple en français ou en éducation physique, pour de petits groupes d'enseignants. Ces absences de courte durée seraient financées en partie par les conseils scolaires, et en partie par les enseignants eux-mêmes.

(e) Etudier la possibilité de subventionner des congés sabbatiques de perfectionnement ou d'échanges à l'intention des enseignants expérimentés intéressés. Ces congés, payés à raison de 75% du salaire régulier, laisseraient un surplus de 25% qui permettrait de payer un enseignant excédentaire, qui commande généralement un salaire peu élevé.

10. Mutations, échanges (entre les régions et les provinces)

(a) Mettre sur pied un programme d'échanges culturels pour l'ensemble du Canada, en vue de promouvoir l'unité nationale et permettre une meilleure connaissance des systèmes scolaires des différentes provinces, par exemple en jumelant pour un an ou six mois un enseignant de l'Ontario et un collègue d'une autre province. Une planification et un enseignement d'équipe permettraient aux élèves et aux enseignants des différentes provinces de mieux comprendre notre pays et ses différences régionales. En vue d'encourager la participation à ces programmes, prévoir une prime pour ceux qui acceptent de travailler dans plus d'une province.

(b) Mettre sur pied un système informatique en vue de faciliter les transferts temporaires d'une région à l'autre.

(c) Encourager les conseils scolaires à promouvoir les mutations entre les systèmes scolaires, comme cela se fait en certains endroits, et limiter la durée des contrats aux postes de responsabilité.

(d) Le ministère pourrait créer et faciliter des occasions d'échanges entre les différents territoires, le ministère et le conseil scolaire, les différents conseils scolaires de l'Ontario, les provinces et les pays.

(e) Faciliter et encourager les transferts entre les écoles.

(f) Faciliter et encourager les programmes d'échange d'enseignants dans la province, entre les provinces, et à l'échelle internationale.

(g) Faciliter et encourager les programmes d'échange avec le ministère de l'Education et les établissements de formation des enseignants.

(h) Faciliter et encourager les programmes d'échange entre les enseignants et leurs collègues du secteur privé dans les programmes portant sur l'industrie et le commerce.

11. Ecoles spécialisées

(a) Le ministère de l'Education pourrait travailler avec le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration à mettre sur pied des programmes de niveau secondaire pour les jeunes de moins de 18 ans qui ont quitté l'école depuis plus qu'un an. (A l'heure actuelle, les jeunes de 16 ans inscrits aux centres de Main-d'oeuvre peuvent recevoir une allocation hebdomadaire pour fréquenter un collège communautaire.)

12. Rééducation

(a) Les ententes collectives au niveau élémentaire pourraient prévoir des allocations de recyclage, et au niveau secondaire des mesures

permettant aux enseignants déclarés excédentaires de se recycler, en vue d'être réembauchés dans un autre domaine.

(b) Les enseignants devraient se recycler pour être en mesure d'enseigner ailleurs que dans une classe, par exemple dans un bureau ou une usine.

(c) Les enseignants qui ont actuellement un emploi devraient pouvoir se recycler périodiquement sans perte de salaire ou autres avantages.

(d) Le ministère pourrait assumer les coûts de recyclage du personnel enseignant en vue de répondre aux besoins à l'échelle de la province.

(e) Les enseignants qui ont actuellement un poste dans l'enseignement devraient être assurés de conserver leur emploi, non pas nécessairement dans le poste actuel, mais dans un travail qui leur permette de répondre aux besoins de la province en matière d'éducation.

Appendice 8.B

Voici quelques exemples de politiques, pratiques et suggestions des conseils scolaires.

(1) Conseil scolaire de Waterloo (Mémoire n° 156) - Résumé

Une fois le personnel enseignant nécessaire réparti à travers le conseil scolaire, les enseignants surnuméraires peuvent choisir parmi les possibilités suivantes:

(A) Suppléance, sans changement de statut.

(B) Si le budget le permet, préparation de programmes ou coordination, à titre de personne-ressource supplémentaire (par exemple, orientation au niveau moyen; anglais, langue seconde; élèves doués).

(C) Travail à temps partiel avec salaire proportionnel.

(D) Cours du soir ou cours d'été rémunérés selon un tarif horaire plutôt qu'à contrat.

(E) Emploi comblant une vacance, dans un poste autre que l'enseignement, mais convenant aux talents, aptitudes et qualifications de l'enseignant, à un salaire proportionnel.

(F) Congé selon les politiques du conseil scolaire.

(G) Congé de recyclage financé par les associations d'enseignants ou autres organismes.

(2) Programme de retraite prématurée de Palo Alto

Le programme de retraite anticipée des enseignants de Palo Alto, en Californie, est un excellent exemple dont les conseils scolaires et les enseignants peuvent s'inspirer. Les enseignants qui ont atteint l'âge de 50 ans et enseigné à plein temps pendant 10 ans peuvent se prévaloir de ce programme.[1]

---

[1] Voir The Challenge of Declining Enrolment, présenté par l'Ontario Secondary School Teacher's Federation à la Commission d'enquête sur la baisse des effectifs dans les écoles de l'Ontario, décembre 1977, Appendice C, pp. 44-45.

(3) M. H.G. Hedges, Institut d'études pédagogiques de l'Ontario (Mémoire n° 213) - Résumé

Projet de recherche sur le partage des tâches

Le partage des tâches constitue l'une des solutions évidentes au problème des enseignants excédentaires. L'auteur propose à cette Commission de recommander qu'un certain nombre d'études, y compris l'analyse de la situation dans d'autres provinces, soient faites au cours des deux prochaines années, en vue de déterminer le bien-fondé et les effets du partage des tâches.

Formules possibles

Dans le passé, celui qui détenait un poste à plein temps dans l'enseignement avait la responsabilité, soit de tout l'enseignement dans une classe donnée, soit d'une ou plusieurs matières dans un groupe de classes. Ces deux définitions nous aideront à mieux analyser le partage des tâches.

Dans la plupart des écoles élémentaires, c'est la première définition qui conviendrait au partage des tâches. Un nombre d'enseignants, plus élevé que le nombre de classes, assure l'enseignement à un groupe de classes donné, par le biais d'une certaine forme de planification et d'enseignement d'équipe. En pratique, les ratios limites seraient probablement de 2:1 et de 10:9. Vers le bas de la fourchette (3:2, 4:2), les désavantages économiques seraient généralement trop considérables, alors que vers le haut (10:7, 10:8), les problèmes administratifs deviendraient trop importants et risqueraient de réduire en quelque sorte le nombre de postes "récupérés" par ce moyen. Les formules possibles seraient les suivantes: 2:1, 3:2, 4:2, 5:3, 5:4, 6:3, 6:4, 6:5, 10:8, 10:9.

En général, les formules du milieu de la fourchette semblent préférables, l'idéal se situant autour de 5:4. Ce regroupement permet de constituer des équipes de taille raisonnable et laisse à chacun des enseignants une journée libre par semaine pour vaquer à d'autres activités, sur une base régulière ou à tour de rôle, ce qui diminue d'autant les problèmes administratifs. Compte tenu du fait que chaque enseignant travaillerait 80% du temps, à 90% de son salaire (voir ci-dessous), cette formule devrait intéresser les enseignants désireux

de se perfectionner au plan scolaire ou professionnel, de s'adonner à des loisirs, d'écrire, de faire partie d'une équipe de préparation de programmes, de voyager, de se préparer à la retraite, etc.

Le partage des tâches correspondant à la deuxième définition peut s'appliquer aux écoles dont l'éventail d'options (et par ricochet, les postes des enseignants) est menacé par la baisse du nombre d'élèves. Une fois les problèmes administratifs réglés, le recours à une équipe d'enseignants travaillant en rotation dans plus d'une école permettra d'offrir les services nécessaires à un nombre réduit d'élèves.

L'utilisation d'une formule spéciale du ratio 2:1 dans les écoles secondaires permettrait aux enseignants de ne travailler que durant un semestre; l'école pourrait aussi mettre certains sujets au programme pendant un semestre seulement, comme cela se fait déjà en certains endroits.

Poussé à l'extrême, ce principe permettrait aux enseignants de disposer, par exemple, d'une année sur cinq, avec salaire réparti sur le nombre total d'années, ce qui présenterait un avantage du point de vue fiscal.

Quelques considérations spéciales

(A) L'essentiel serait de s'assurer que la qualité de l'enseignement ne souffre pas de ces mesures. Heureusement, les systèmes scolaires peuvent utiliser avantageusement l'expérience considérable qu'ils ont acquise, au cours des dix dernières années, dans l'enseignement et la planification d'équipe.

(B) Les enseignants qui acceptent ces mesures doivent avoir l'assurance que leur participation ne les rendra pas plus vulnérables aux réductions de personnel.

(C) Les caisses de retraite des enseignants doivent être protégées. Actuellement les enseignants peuvent se faire créditer certaines périodes de non-enseignement; l'application de cette politique aux situations de tâches partagées exige une clarification des politiques en cette matière.

(D) Le partage des tâches présente un avantage du point de vue fiscal. Par exemple, dans le modèle 5:4, le salaire net d'un enseignant travaillant 80% du temps régulier, à un salaire proportionnel, sera supérieur à 90% de son salaire net antérieur, pour deux raisons: (1) les 20% du salaire au sommet de l'échelle sont imposés au maximum. Par exemple, en 1978, le taux d'imposition (fédérale et provinciale) d'un revenu excédant $16 000 est de moins de 50% (39% - 9,2%), et d'environ 55% pour un salaire excédant $28 000; (2) la contribution à la caisse de retraite étant de 7% du salaire brut, il en résulte une économie de 7% sur ces 20% du salair

(E) Les temps "libres" que permet un régime de tâches partagées peuvent être consacrés non seulement à la poursuite d'intérêts personnels, mais à des programmes de perfectionnement professionnel et à des cours menant à un grade universitaire.

(F) Au niveau secondaire, le partage des tâches permettrait aux conseils scolaires de maintenir des options moins populaires, pour lesquelles ils ont les enseignants nécessaires.

(G) Ce régime offrirait de nombreuses possibilités pour l'enseignement pratique des étudiants des collèges de formation des enseignants, sans compter qu'une équipe d'enseignants pourrait mettre en oeuvre un excellent programme d'adaptation pour les nouveaux enseignants.

(4) Conseil scolaire de Lincoln (Mémoire n° 170) - Résumé

Ce mémoire explique en détail les politiques énoncées ci-dessous et propose des mesures à prendre. Pour en obtenir un exemplaire, s'adresser au ministère de l'Education.

Ecoles élémentaires publiques

Nous croyons que la réduction du personnel se fera en grande partie par l'érosion normale des effectifs. Mais nous étudions la possibilité de muter à court terme les enseignants du niveau élémentaire au niveau secondaire, et nous avons mis au point une politique pour faciliter cette mutation. Lorsque ces enseignants retourneront au niveau élémentaire, dans deux ou trois ans, nous espérons que ce retour coïncidera avec la baisse du nombre d'élèves au niveau secondaire, alors que le personnel sera moins nombreux.

Ecoles secondaires

La seule expérience que nous avons faite au niveau secondaire concernant la baisse de la population scolaire a trait à ce que nous appelons les enseignants transférables (c'est-à-dire les mutations non volontaires). Nous n'avons eu à déclarer aucun enseignant surnuméraire ou excédentaire, mais nous avons dû prendre des mesures pour maintenir un certain équilibre entre les écoles dont la clientèle diminuait et celles dont la clientèle augmentait.

Nous aimerions pouvoir être aussi optimistes en ce qui a trait aux solutions à apporter aux problèmes des écoles secondaires que nous le sommes au niveau élémentaire. Le pourcentage d'érosion des effectifs est plus faible et la spécialisation par matière limite davantage les possibilités d'emploi des enseignants. A mesure que diminuera la clientèle des écoles secondaires, nous devrons étudier différentes possibilités.

(5) OSSTF (Mémoire n° 6) - Résumé

(A) Etablir une collaboration entre les conseils scolaires et les enseignants pour l'élaboration de marches à suivre dans l'engagement du personnel, les transferts et les nominations temporaires.

(B) Mettre sur pied dans chaque district une banque d'enseignants surnuméraires compétents et expérimentés, à laquelle le district s'adressera en premier pour combler une vacance.

(C) Etudier la possibilité d'étendre le concept d'une banque de district à une banque régionale d'enseignants surnuméraires.

(D) En collaboration avec les associations d'enseignants et de commissaires, le ministère de l'Education pourrait établir un programme provincial de transferts, et d'échanges volontaires d'enseignants entre les conseils scolaires.

(E) Inviter le gouvernement à encourager, par des subventions spéciales, les conseils scolaires qui collaborent aux programmes de transferts d'enseignants compétents.

(F) Augmenter le nombre de postes à temps partiel, d'années sabbatiques, de congés d'étude et d'absences temporaires.

(G) Encourager les conseils scolaires à mettre au point des mécanismes pour faciliter le perfectionnement des enseignants de manière à répondre aux besoins de la société actuelle.

(H) Obtenir la collaboration des partenaires importants du système scolaire dans la mise en oeuvre de moyens permettant aux enseignants de se spécialiser dans d'autres domaines, de manière à répondre aux besoins de notre société en mutation.

I) Réduire la taille des classes, de manière à permettre aux enseignants de s'occuper davantage de chaque élève.

(6) Régime de tâches partagées à Thunder Bay

Avant longtemps, le salaire de quatre ans de certains enseignants d'écoles secondaires de Thunder Bay pourrait être réparti sur cinq ans, de manière à permettre à ces derniers de prendre une année sabbatique. D'après certains responsables de l'éducation en Ontario, cela permettrait à un plus grand nombre d'enseignants de conserver leur emploi. En collaboration avec leur conseil scolaire, les enseignants de Thunder Bay travaillent présentement à l'élaboration de ce projet, visant à réduire le nombre d'enseignants excédentaires.

(7) OSSTF - Conseil scolaire de Frontenac (Mémoire n° 194) - Résumé

(A) Quatre exemples de services scolaires actuellement mis en oeuvre

Programme d'expérience de travail pour les élèves ayant des troubles de comportement et un quotient intellectuel faible

Un nombre important d'élèves des niveaux 2 (formation de base) et 3 (occupationnel) quittent l'école dès l'âge de 16 ans. Plusieurs, incapables d'obtenir un emploi, demeurent à la maison et sont un poids pour la société. Ce programme est conçu pour faire le lien entre l'école et le travail à plein temps.

Conversion au système métrique à l'Alcan

Les apprentis chez Alcan, l'un des plus importants employeurs locaux, suivent actuellement à l'école secondaire locale un cours de 12 semaines, à raison de 2 heures par semaines, sur la conversion au système métrique.

Formation en vue d'un métier

Constatant une diminution substantielle des inscriptions aux cours sur le conditionnement de l'air et la réfrigération, offerts par l'école secondaire locale, le directeur des cours techniques rencontra un haut fonctionnaire de la Main-d'oeuvre à Kingston. A la suite de cette rencontre, et en collaboration avec le St. Laurence College of Applied Arts and Technology, un programme de formation de techniciens en air climatisé et en réfrigération fut mis sur pied, à l'aide des installations et des enseignants déjà en place. Résultat: le programme des élèves du niveau secondaire a été maintenu et un nouveau programme pour les adultes a été lancé.

L'école secondaire et les personnes âgées

Chez nous comme ailleurs, le nombre de personnes âgées a augmenté considérablement. Nous croyons que l'école secondaire peut et doit jouer un rôle important dans l'enrichissement de la vie quotidienne des personnes âgées. Plusieur

écoles profitent maintenant de la disponibilité des personnes âgées pour aider les élèves dans différents domaines.

(B) Solutions de rechange pour les écoles et la collectivité

Préparation au travail

Notre système scolaire doit être sensibilité de plus en plus aux nouvelles réalités socio-économiques et aux exigences du monde du travail de demain. Les enseignants doivent connaître la collectivité et être en mesure de prévoir les besoins du monde des affaires et de l'industrie.

Attentes concernant le travail

Les attentes de la plupart des jeunes en quête d'un emploi, de même que celles de leurs parents, demeurent élevées. Nous devons habituer nos jeunes à employer leurs talents et leurs aptitudes dans une foule de circonstances socio-économiques. Les jeunes aiment le défi. Il suffirait d'apporter des modifications mineures aux rapports entre la formation commerciale et les professeurs de l'enseignement technique pour mettre sur pied un certain nombre de petites entreprises pratiques et efficaces.

Places disponibles

Plusieurs pays connaissent une grave pénurie d'écoles secondaires et d'enseignants. Cette collectivité accueille 40 à 50 élèves de Hong-Kong, de Malaisie, d'Amérique latine et du Moyen-Orient, qui viennent ici poursuivre leur formation secondaire en assumant tous les frais de scolarité, de déplacement et de séjour.

Préparation à la civilisation des loisirs et nouveaux cours

Plus que d'autres, les enseignants doivent être sensibilisés aux besoins de la collectivité et à l'évolution de la semaine de travail. La semaine de travail est de plus en plus courte et un nombre sans cesse croissant de personnes

devront occuper leurs moments de loisir, de plus en plus nombreux. L'école peut et doit leur offrir une foule d'occasions de le faire.

Retraite prématurée -- Avantages éducationnels et financiers

D'après une étude de la "liste des futurs retraités", la plupart des enseignants du niveau secondaire qui prendront leur retraite au cours des 15 prochaines années devront le faire à l'âge obligatoire, mais sans toucher des rentes maximales. Nous avons mis sur pied un système permettant aux enseignants plus âgés de se retirer plus tôt, sans perte financière importante. Les enseignants qui ont atteint le facteur 90, mais à qui il manque quelques années d'expérience pour avoir droit aux rentes maximales, devraient pouvoir prendre leur retraite plus tôt. La différence de salaire entre un enseignant qui prend sa retraite et le débutant qui le remplace pourrait servir à financer la retraite du premier, sans le pénaliser, et sans frais supplémentaires pour le conseil scolaire.

1. Au niveau du comté

   (a) Une partie de la différence de salaire pourrait être investie sous forme de rente annuelle qui servirait à verser au nouveau retraité la rente maximale qu'il retirerait s'il demeurait en en fonction jusqu'à 65 ans.

   (b) Le conseil scolaire pourrait dédommager directement, à même ses "économies", l'enseignant qui prend sa retraite.

2. Au niveau provincial

   Une autre formule consisterait à faire assumer par le conseil scolaire les "contributions en moins" résultant de la retraite anticipée, tout en percevant les fonds additionnels nécessaires pour verser au nouveau retraité une rente maximale pendant 5 ans.

Chapitre 9

Incidences de la baisse des effectifs scolaires sur les établissements et installations

Tous les conseils scolaires détiennent en fidéicommis un actif public considérable, sous forme d'immeubles et terrains, qui n'a cessé d'augmenter chaque année avec l'expansion du système scolaire. L'un des avantages de la baisse des effectifs dans les écoles a été de réduire de façon importante l'accumulation de ces immeubles. Le Tableau 9.1 donne un aperçu de ces dépenses de 1967 à 1977. Plusieurs conseils scolaires se retrouvent aujourd'hui avec des immeubles excédentaires qu'ils doivent, au nom de l'efficacité, vendre ou affecter à d'autres usages. L'exploitation efficace de ces immeubles pose un défi de taille aux conseils scolaires, aux administrations et aux planificateurs locaux.

La réaffectation ou la vente des immeubles excédentaires ne doit pas se faire précipitamment. Une évaluation soignée doit être faite dans chaque cas et toute proposition de réaffectation ou de vente doit être étudiée attentivement par les responsables de la planification scolaire et municipale. Si l'on veut développer un saine attitude envers l'utilisation future des immeubles scolaires, il serait bon de connaître plusieurs aspects de l'historique de leur acquisition.

Au cours des années d'acquisition nette d'immeubles, leur caractère de longue durée justifiait qu'ils soient considérés comme une dette publique, tant au niveau local que provincial. Comme le rythme de remboursement de cette dette était plus rapide que celui de la dévaluation des immeubles, les dépenses scolaires étaient en réalité moins élevées qu'elles ne le semblaient, c'est-à-dire qu'une partie d'entre elles était transformée en immobilisations. Mais maintenant que nous utilisons ces immeubles payés aux cours des années précédentes, les dépenses scolaires actuelles sont plus élevées qu'elles ne le semblent.

Si la période d'expansion avait été suivie d'une longue période de stabilisation, la réduction des coûts d'utilisation des immeubles déjà payés pourrait être considérée comme le loyer et l'intérêt pour les investissements

TABLEAU 9.1

CONSTRUCTION D'ECOLES EN ONTARIO,
NOUVELLES ECOLES ET AGRANDISSEMENTS, 1967-1976/1977

Année[1]	Gain ou perte (-) d'effectifs	Nombre de projets achevés[3]	Nouvelles places-élèves	Total des coûts (soumission)	Gain ou perte (-) d'effectifs (2)	Nombre de projets achevés[3]	Nouvelles places-élèves	Total des coûts (soumission)	Gain ou perte (-) d'effectifs (2)	Nombre de projets achevés[3]	Nouvelles	Total des coûts (soumission)
				$,000's				$,000's				$,000's
1967	40,181	330	72,800	91,117	27,710	108	40,750	133,540	67,891	438	113,550	224,657
1968	25,538	335	77,742	114,417	37,071	56	28,457	101,950	62,609	391	106,199	216,367
1969	25,527	333	67,374	115,395	29,872	56	26,472	93,451	55,399	389	93,846	208,846
1970	9,371	243	74,074	116,832	26,234	65	35,329	117,336	35,605	308	109,403	234,168
1971	- 8,648	215	60,486	97,415	17,607	81	28,785	128,231	8,959	296	89,271	225,646
1972	-11,739	221	46,453	88,957	8,493	67	27,287	93,713	- 3,246	288	73,740	182,670
1973-74(4)	-22,216	226	36,704	80,721	2,712	64	12,670	48,598	- 19,504	290	49,374	129,319
1974-75	-18,046	110	28,864	57,730	3,925	31	8,789	35,772	- 14,121	141	37,653	93,502
1975-76	-15,361	163	35,784	88,735	15,510	54	7,404	36,402	149	217	43,188	125,137
1976-77	-29,393	108	25,065	72,554	7,895	25	6,332	35,753	- 21,498	133	31,397	108,307
TOTAL	- 4,786	2,284	525,346	923,873	177,029	607	222,275	824,746	172,243	2,891	747,621	1,748,619

1) Année civile jusqu'en 1972; après cette date, année fiscale (du 1er avril au 31 mars)

2) Au 30 septembre

3) Calculés lors de l'année du parachèvement

4) Aucune comparaison possible: les renseignements fournis vont du 1er janvier 1972 au 31 mars 1973

5) Aucune comparaison possible: les renseignements fournis vont du 1er janvier 1972 au 31 mars 1973

Source: Rapports du ministère de l'Education

antérieurs. Cette réduction des coûts représenterait le rendement que les contribuables d'aujourd'hui seraient en droit d'attendre de leurs investissements d'hier. Comme certains de ces immeubles sont aujourd'hui excédentaires, le rendement sur les investissements d'hier peut être réalisé en vendant ces immeubles ou en les affectant à d'autres services publics.

La répartition équitable du produit de la vente de ces immeubles ou les bénéfices résultant de leur utilisation à d'autres fins constituent un problème des plus complexes. Cette complexité découle de la participation des conseils scolaires et du gouvernement au financement de l'acquisition de ces immeubles, sans compter que cette participation n'a pas toujours été la même au cours des années, ni d'un conseil scolaire à l'autre. Enfin, les immeubles ne sont pas répartis également entre les municipalités d'un même conseil scolaire.

Pour illustrer ces problèmes d'équité, supposons que deux conseils scolaires s'apprêtent à vendre une école excédentaire au prix de $1 000 000: l'une a été payée à raison de 75% par le trésor provincial et 25% par le conseil scolaire; l'autre a été payée par une subvention provinciale de 25% et des contributions locales de 75%. Si le gouvernement n'exigeait pas sa part du produit de la vente, le premier conseil scolaire ferait un bénéfice fortuit de $750 000, et le second de $250 000 seulement. Ceux qui n'ont pas d'immeubles excédentaires ne recevraient rien. Au nom de l'équité, le gouvernement peut exiger une "subvention négative" de $750 000 dans le cas du premier conseil scolaire, et de $250 000 dans le cas du second. Cela encouragerait naturellement les deux conseils scolaires, surtout le premier, à faire servir leurs immeubles excédentaires à d'autres fins. En réalité, nous aurions réglé ces problèmes d'équité aux dépens de l'utilisation efficace des locaux désaffectés.

Supposons maintenant que le premier de ces conseils scolaires (de comté) décide de faire servir l'immeuble à des fins communautaires et que le gouvernement n'exige aucun remboursement. Cet immeuble joue un rôle communautaire utile, c'est-à-dire qu'il rend service à une municipalité. Mais la raison d'être d'un conseil scolaire de comté est de fournir des services d'ordre scolaire seulement,

et à un "ensemble de collectivités". Comme les municipalités sont des entités distinctes, les services communautaires qui conviennent à l'une ne conviennent pas nécessairement à l'autre. Un problème d'équité entre les municipalités surgit donc, à moins que le conseil scolaire ne puisse mettre à la disposition de chaque municipalité des immeubles équivalents. Un autre problème peut surgir: l'usage inefficace d'un immeuble public, dans le cas où les revenus de l'immeuble mis à la disposition d'une collectivité ne sont pas proportionnels à la valeur marchande de l'utilisation de cette propriété.

J'admets qu'il est impossible d'arriver à une équité parfaite lorsqu'il s'agit de vendre des locaux excédentaires ou de les réaffecter à d'autres fins. Mais il ne faut pas oublier que la réorganisation et l'expansion du système, en raison de la croissance des municipalités et des nouvelles utilisations des terrains, ont pu parfois entraîner la désaffectation d'une école. Le problème de l'équité ne dépend pas seulement de la baisse des effectifs. En outre, la baisse de la population scolaire ne provoquera pas une augmentation soudaine des immeubles excédentaires.

Le problème de l'utilisation équitable et efficace des immeubles scolaires excédentaires n'est pas nouveau, mais dans le contexte actuel, il constituera un élément de plus en plus important des problèmes politiques et administratifs des conseils scolaires. Les immeubles font partie du portefeuille d'immobilisations qu'un conseil scolaire doit gérer dans l'intérêt public. Comme tout gestionnaire, le conseil scolaire doit, de temps en temps, remplacer l'une des valeurs du portefeuille ou la vendre en vue de réaliser un bénéfice. Dans la gestion de son portefeuille, le conseil scolaire doit favoriser l'utilité maximale de chacune des valeurs de son actif, tout en tenant compte de certaines contraintes importantes quant à l'équité et aux règlements, passés et actuels, sur le financement des immeubles scolaires.

Plusieurs mémoires présentés à cette Commission portaient sur l'un ou l'autre aspect des installations scolaires dans le contexte actuel. L'affectation des écoles excédentaires à d'autres fins a été l'un des sujets les plus souvent abordés. Comme on peut s'y attendre, l'inutilisation de ces immeubles, en raison de leur

caractère visible, rappelle de façon permanente la réduction de l'échelle des activités du système scolaire public.

J'attire en particulier l'attention du lecteur sur l'une des études déjà mentionnées, School Facilities, the Community, and Declining Enrolment -- A Handbook of Suggestions for Ontario Boards of Education, (Bulletin d'information n° 1, de Howard Henderson, et al., préparé pour cette Commission, février 1978). Cette étude nous renseigne sur l'évolution du nombre d'immeubles excédentaires et les moyens utilisés jusqu'à maintenant pour en disposer ou les faire servir à d'autres fins. Elle contient surtout une excellente introduction aux stratégies et mécanismes actuellement en usage (ou à l'étude) relativement aux immeubles excédentaires. Les auteurs ne cachent pas que la gestion de ces immeubles présente un défi de taille pour les conseils scolaires et leurs administrateurs, et que certains des problèmes connexes sont propres à un conseil scolaire ou à quelques-uns à un moment donné. Il ressort également de cette étude que les solutions apportées par les conseils scolaires reflètent leurs propres styles administratifs et politiques, voire la personnalité de leurs membres et administrateurs.

Je suis d'avis que les problèmes de gestion des écoles excédentaires ne peuvent être mieux réglés ailleurs que dans les bureaux des conseils scolaires. Il peut sembler que je recommande ainsi au ministère de l'Education de ne pas s'occuper directement de cette question. Tout en sachant que les commissaires et les administrateurs connaissent bien les conditions et les besoins particuliers de leurs conseils scolaires, je ne modifie pas la recommandation présentée dans mon deuxième rapport préliminaire, et répétée dans le chapitre 7 de ce rapport:

> Que des mesures soient prises pour augmenter le contrôle du ministère sur certaines décisions d'ordre financier telles que l'utilisation et la vente des immeubles et terrains...

Je maintiens cette recommandation. Cependant, le "contrôle du ministère" ne signifie pas que ce dernier substituera son pouvoir de décision à celui des conseils scolaires. Cela signifie plutôt que le ministère élaborera des

règlements (et des lois, au besoin) en vue de protéger les intérêts des contribuables provinciaux dans les décisions prises par un conseil scolaire et favoriser l'équité quant aux incidences de ces décisions sur les contribuables des différents territoires et municipalités d'un conseil scolaire. Le ministère devra aussi favoriser l'acquisition d'informations et de connaissances (notamment certaines aptitudes et expériences) permettant aux conseils scolaires de mieux administrer le bien public.

La gestion des immobilisations des conseils scolaires n'est que l'un des aspects des problèmes dont j'ai parlés dans ma première recommandation sur l'administration, au Chapitre 4 de mon deuxième rapport préliminaire:

> Entreprendre immédiatement un effort soutenu pour promouvoir des solutions politiques décentralisées aux problèmes locaux et provinciaux découlant de la réduction des effectifs scolaires, notamment les problèmes de coordination et de coopération. Organiser des rencontres de discussions et de négociations pour traiter des problèmes communs aux conseils scolaires et aux groupes intéressés. Encourager les administrateurs des conseils scolaires et les fonctionnaires du ministère de l'Education à promouvoir ces rencontres.

Je crois que le meilleur moyen de promouvoir l'utilisation ou la vente des immeubles scolaires excédentaires, dans le meilleur intérêt des collectivités, est d'encourager les discussions et négociations entre conseils scolaires, et entre ces derniers et les autres organismes de services communautaires. Mais il est essentiel que les parties intéressées connaissent bien les règles du ministère et sachent qu'il est préférable d'affecter les immeubles et terrains excédentaires à d'autres usages communautaires plutôt que de les vendre. Soulignons que la location, l'échange et la vente de terrains entre conseils scolaires, notamment entre un conseil scolaire séparé et un conseil scolaire public qui se chevauchent, sont un excellent moyen de disposer d'immeubles excédentaires dans le plus grand intérêt public. Dans ces opérations, le ministère devra sans doute jouer à la fois le rôle de courtier et celui de partie intéressée, de manière à éviter qu'un échange qui serait dans l'intérêt des contribuables ne puisse se réaliser en raison des complexités de notre système de subventions. Rappelons en outre qu'au nom de l'efficacité dans l'utilisation des immeubles publics, les organismes communautaires et publics doivent s'attendre à payer pour l'utilisation des immeubles scolaires excédentaires.

Dans mon deuxième rapport préliminaire (section B, chapitre 1), j'ai recommandé que notre premier objectif de planification au cours des dix prochaines années soit la réévaluation de la structure du système scolaire (missions et relations organisationnelles). Il ne faudrait pas que les écoles entreprennent de nouvelles missions sans cette planification, ni qu'elles le fassent en réaction automatique devant la baisse de leur clientèle régulière. C'est pourquoi j'ai recommandé que la structure du système scolaire ne soit pas modifiée sensiblement avant que nous ayons réglé les problèmes immédiats d'adaptation à la baisse rapide de notre clientèle et à l'augmentation des pressions financières.

Cette réticence à voir les conseils scolaires s'empresser d'assumer de nouveaux rôles en matière de services publics est suffisante pour inciter à la plus grande prudence dans l'affectation des écoles à des fins communautaires. Nous devons être prêts à mettre nos écoles désaffectées au service de la collectivité, mais non pas uniquement parce qu'elles sont désaffectées.

En outre, comme il se peut que dans quelques années, la mission de l'école et les frontières entre les services des conseils scolaires et ceux des autres organismes publics (y compris les bureaux et organismes de plusieurs ministères) soient redéfinies, il vaut mieux différer la vente des immeubles. J'ai déjà souligné, dans mon deuxième rapport préliminaire, que c'est parfois poser un geste de saine administration que de vendre un immeuble. Je n'entends nullement suggérer que les conseils scolaires accumulent des immeubles devenus inutiles, ou s'adonnent à la spéculation. Mais je leur suggère d'envisager avec prudence et sans précipitation la possibilité de se départir de leurs immeubles excédentaires et de remettre à plus tard la vente d'immeubles de peu d'importance.

J'en arrive maintenant à deux recommandations importantes concernant les immeubles scolaires. Dans mon deuxième rapport préliminaire, j'ai recommandé que le ministère prolonge, en 1978 et en 1979, le moratoire sur l'application des "subventions négatives" dans le cas de la vente d'installations scolaires (section B, chapitre 7). Selon ce moratoire, un conseil scolaire peut disposer de ses immobilisations et, avec l'approbation du ministère, en appliquer le produit à l'achat d'autres propriétés pour son usage sans que le principe des subventions

négatives ne s'applique. Cette disposition permettra une gestion plus efficace des portefeuilles d'immobilisations des conseils scolaires. Au nom de l'efficacité de cette gestion, je fais la recommandation suivante:

> Que chaque conseil scolaire soit autorisé à disposer comme il l'entend des immeubles désaffectés, à en faire servir immédiatement le produit à l'achat d'autres immeubles, ou à le déposer en fidéicommis pour une période pouvant aller jusqu'à cinq ans, sans que le principe des "subventions négatives" ne s'applique. Au cours de cette période, le conseil scolaire pourra utiliser ces fonds pour l'achat de nouvelles propriétés dont l'acquisition aura été approuvée par le ministère. Les revenus des fonds déposés en fidéicommis seront répartis entre le conseil scolaire et le ministère dans la même proportion que les revenus de la vente.

La deuxième recommandation importante vise à accroître le rôle du gouvernement dans la planification de l'utilisation des écoles désaffectées et à réduire la dette publique. Je fais la recommandation suivante:

> Que le ministère de l'Education assume intégralement, à même ses revenus courants, les coûts d'acquisition de nouveaux terrains, bâtisses et annexes, y compris leur remplacement, approuvés par le ministre et qu'il en soit immédiatement alors propriétaire. Cette mesure doit entrer en vigueur le plus tôt possible et s'appliquer rétroactivement à toutes les dépenses reliées aux immeubles et installations approuvés après le 31 décembre 1977.

La mise en oeuvre de cette recommandation permettra d'adopter une attitude financière prudente face à la diminution de la clientèle scolaire. L'idée n'est pas nouvelle et elle est conforme aux vues exprimées par le regretté J.G. Althouse il y a une quarantaine d'années.

Outre ces deux recommandations principales, je présente les recommandations suivantes en réponse aux conditions actuelles:

(i) Qu'un moratoire de deux ans soit décrété sur la construction de nouvelles écoles secondaires et que les élèves excédentaires soient dirigés par autobus vers d'autres écoles.

(ii) Qu'au moins 50% du budget d'investissement soit consacré à la rénovation des installations scolaires et versé aux conseils scolaires sur la même base (c'est-à-dire selon le même ratio des dépenses provinciales par rapport aux dépenses locales) que les subventions d'exploitation.

(iii) Que les dépenses en immobilisations continuent d'être contrôlées par le ministère, par le biais des bureaux régionaux.

(iv) Lorsqu'un conseil scolaire accueille les élèves excédentaires d'un conseil scolaire voisin ou contigu, que le ministère offre ses services pour négocier les ententes et les conditions et, lorsque l'intérêt public l'exige, les rendre obligatoires. Si nécessaire, que le ministère précise qu'aucune transaction entre deux conseils scolaires ne sera approuvée à moins de servir l'intérêt des contribuables locaux et provinciaux.

(v) Que les conseils scolaires soient tenus de préparer, pour l'information du public, un énoncé de leurs politiques concernant le transport des élèves, les fermetures possibles ou prévues de classes et d'écoles et l'utilisation des locaux désaffectés (tel qu'indiqué dans le deuxième rapport préliminaire et le Bulletin d'information n° 1).

En guise de commentaire final, je crois bon de faire remarquer que le produit de la vente d'immeubles désaffectés ou les bénéfices provenant de leur affectation à d'autres fins constituent l'une des économies possibles découlant de la baisse de la population scolaire. Pour maximiser ces économies, il faudra une planification et une collaboration accruesde la part des conseils scolaires, du ministère, des municipalités et des organismes de services communautaires.

Chapitre 10

Incidences de la baisse des effectifs scolaires sur le financement des écoles

Peu d'exercices en éducation des adultes sont plus efficaces que ceux auxquels un commissaire doit se livrer dans le cadre de son travail. Je regrette seulement que ce mode d'apprentissage coûte trop cher pour faire partie des techniques courantes d'éducation des adultes. Je m'intéresse depuis très longtemps aux questions scolaires et sociales, et pendant toute mon étude sur les incidences de la baisse de la population scolaire sur notre système d'éducation, j'ai été particulièrement frappé par leurs conséquences sur l'économie de cette province et sur le financement de notre système scolaire.

Mes préférences étant connues depuis trop longtemps, je ne peux cacher mes craintes devant l'affaiblissement d'un système que j'ai vu prospérer avec tant de satisfaction. Mais ce que j'ai appris au cours des quatorze derniers mois m'a convaincu que la baisse des effectifs scolaires est une occasion sans précédent de réaliser des économies dans la conduite des affaires publiques. Nous avions raison d'être fiers de l'important système scolaire mis sur pied au cours des années 1950 et 1960 pour répondre aux besoins d'une clientèle grandissante. La satisfaction et le soulagement que nous ressentons aujourd'hui devant la réduction des pressions financières découlant de la baisse de notre clientèle depuis dix ans sont tout aussi justifiés. Certaines des économies ainsi réalisées nous reviendront sans doute, sous une forme ou sous une autre, mais je suis convaincu qu'elles seront plus considérables et plus rapides si nous faisons l'effort nécessaire pour bien planifier cette période de compression de notre système scolaire.

Dans mon évaluation de la situation actuelle du financement de l'éducation, je reconnais avoir été grandement influencé par un certain nombre d'études, effectuées pour cette Commission, sur les différents aspects du financement public, du financement scolaire et des choix qui s'offrent à nous. Les sept rapports du Committee on the Costs of Education, sous la direction de M. J.R. McCarthy, m'ont aussi considérablement aidé à comprendre en particulier l'évolution récente du financement scolaire.

Voici les études préparées pour cette Commission et qui m'ont particulièrement aidé:

David K. Foot, Resources and Constraints: Public Education and the Economic Environment in Ontario 1978-1987.

Richard M. Bird, Financing Education in Ontario; Issues and Choices.

D.A. Dawson, Economies of Scale and Cost Quality Relationships in Elementary and Secondary Schools: A Survey.

David Stager, Elementary and Secondary School Teachers' Salaries in Ontario, 1900 to 1975.

John B. Kervin, Declining Enrolments and Teacher-Board Negotiations: Bargaining Conditions of Employment.

Peter J. Atherton, Declining Enrolment and the Aging Teaching Force.

Richard M. Bird et N. Enid Slack, Property Tax Reform and Educational Finance.

E. Brock Rideout, Alternatives for Educational Finance Within the Established Parameters.

Peter J. Atherton et J. Chalcraft, Comparisons and Projections: The Teachers' Superannuation Fund in Relation to Public Sector Pension Plans.

David M. Cameron, Declining Enrolment and the Financing of Education in Ontario.

E. Brock Rideout, Abstracts of Reports on Costs of Education, Financial Aspects of Declining Enrolment, and of Current Research into Problems of Declining Enrolment.

Il se peut que les auteurs ne soient pas entièrement d'accord avec les conclusions que j'ai tirées. Au cas où elles seraient très différentes de leurs attentes, je me bornerai à souligner que chacun d'eux a remarquablement réussi à attirer mon attention sur les particularités et les complexités des aspects du financement scolaire et du financement public que je leur avais demandé de m'expliquer. Ces rapports sont maintenant publiés et je suis convaincu qu'il n'est pas nécessaire de partager mon point de vue sur le financement scolaire et public pour les apprécier.

Dès le début de mes discussions avec les membres du comité d'étude sur le financement, je savais qu'il me fallait prendre position sur deux sujets très

importants, l'un plutôt technique, l'autre en matière de politique publique. Dans une première discussion sur les économies d'échelle, nous nous sommes demandé si les opinions extrêmes selon lesquelles la baisse des effectifs scolaires entraînerait une augmentation des coûts par élève étaient justifiées ou non, auquel cas ces économies seraient faibles ou nulles. Dans un deuxième temps, nous nous sommes demandé si les problèmes du financement scolaire pouvaient être réglés de façon satisfaisante en corrigeant le système de subventions en vigueur depuis 1964 ou en le remplaçant.

Pour répondre à la première question, il nous faut retourner à l'époque du regroupement des écoles et des conseils scolaires et de la mise sur pied d'un système de transport par autobus, politiques alors justifiées par des études préconisant des économies d'échelle. Un grand nombre d'études et de thèses de maîtrise et de doctorat en pédagogie, en économie et en administration, tendaient à démontrer que les écoles et les conseils scolaires importants permettraient de réduire les coûts unitaires, tout en maintenant constants les coûts d'une éducation de qualité égale ou supérieure.

Or, l'accroissement de l'échelle des activités s'est accompagné de hausses importantes des coûts de l'enseignement. Si l'on peut réaliser des économies d'échelle considérables, on doit alors supposer que les hausses des coûts par élève (en dollars réels) au cours des dernières décennies reflétaient soit une politique d'accroissement des dépenses par élève pour améliorer la qualité de l'enseignement, soit une amélioration de la situation des enseignants. Mais ce qui est plus important, c'est que la baisse de la population scolaire devrait maintenant augmenter sensiblement les coûts par élève.

Si l'on est convaincu qu'il est possible de réaliser d'importantes économies d'échelle dans notre système scolaire, on ne peut qu'être pessimiste devant les rapports qui existent entre les coûts par élève et le nombre d'élèves, dont il a été si souvent question dans les mémoires présentés à cette Commission. Selon ces mémoires, l'importance des frais "fixes" est telle qu'elle ne permet pas une réduction substantielle des coûts réels de l'éducation dans le contexte actuel. Les

économies résultant de la baisse de la population scolaire seront très lentes à se manifester, si jamais elles se manifestent. Mais je ne souscris pas à ce jugement.

A la suite de l'étude de Donald Dawson (que viennent, à mon sens, renforcer les travaux de E. Brock Rideout, Educational, Social and Financial Implications to School Boards of Declining Enrolments[1]) j'en arrive à la conclusion que les économies d'échelle, quoique très importantes, ne sont pas encore un sujet de préoccupation sérieux en Ontario. Comme le fait remarquer Hickcox, "les systèmes scolaires de l'Ontario, réorganisés en 1969, sont généralement importants. Il n'existe nulle part ailleurs en Amérique du Nord autant de systèmes scolaires de plus de 20 000 élèves" (premier rapport provisoire, chapitre 5). Il semble que les conseils scolaires ne seront pas beaucoup touchés par les problèmes d'économies d'échelle. Les grands conseils scolaires réorganiseront vraisemblablement leurs écoles, au besoin, pour faire face aux déséconomies d'échelle au niveau de l'école.

Je n'écarte pas la possibilité que certaines des économies éventuelles découlant de la chute des effectifs scolaires ne soient jamais réalisées en raison des déséconomies de petite échelle. Par ailleurs, je considère que les arguments relatifs aux frais "fixes" ne sont valables que pour quelques années. Dans mon deuxième rapport préliminaire, j'ai recommandé -- et je reprends ici cette recommandation -- qu'une aide financière soit accordée par le biais de subventions temporaires, aux conseils scolaires qui enregistrent une baisse importante de leurs effectifs. Dans certains cas, une partie des économies résultant de la baisse de la clientèle scolaire sera non pas abandonnée, mais différée.

La réorganisation des écoles en vue d'offrir des services de qualité à un nombre restreint d'élèves constitue un problème d'ordre administratif qu'il faudra du temps pour résoudre, mais on y parviendra. J'ai souvent parlé, dans ce rapport et dans mes rapports antérieurs, de l'important groupe d'administrateurs compétents et expérimentés qui joueront un rôle essentiel dans la réorganisation de nos systèmes scolaires. Il faudra se garder d'en réduire hâtivement le nombre

---

1 Rideout et al, Ministry of Education Research Project, 1977.

pour des raisons économiques. Il se peut que dans certains conseils scolaires, les cadres administratifs supérieurs soient momentanément trop nombreux, et que l'on envisage de les réduire, de 10 ou de 20% par exemple. Mais il faut procéder ici avec prudence. Ce n'est pas d'abord aux administrateurs que je pense en faisant cette recommandation, mais plutôt au fait que nous aurons besoin d'eux pour régler les problèmes découlant de la baisse de la clientèle scolaire. Il s'agit de faire en sorte que l'argent que nous avons investi nous rapporte. Or, ces personnes représentent des investissements considérables, que nous ne regretterons sûrement pas si nous savons mettre à profit actuellement leur compétence.

Quand au deuxième point sur lequel je devais me prononcer (corriger le système actuel de subventions ou le remplacer), j'ai réservé mon jugement jusqu'à la fin. Je me suis inspiré amplement de trois des études mentionnées ci-dessus: Richard M. Bird, Financing Education in Ontario: Issues and Choices; D.M. Cameron, Declining Enrolment and the Financing of Education in Ontario; et E. Brock Rideout, Alternatives for Educational Finance Within the Established Parameters.

Je résumerai brièvement, au risque de trop simplifier, les arguments de MM. Bird et Cameron. Depuis la réorganisation des conseils scolaires en 1969, nos systèmes scolaires sont à plusieurs égards (notamment au chapitre de leurs possibilités financières) beaucoup plus des organismes du gouvernement central que des collectivités locales. En effet, ils sont trop considérables et trop globaux pour servir efficacement de mécanisme politique pour la solution des conflits et des rivalités entre les collectivités (c'est là un grief maintes fois entendu lors des audiences publiques). En outre, comme ils fournissent un service publique unique et spécialisé, ils ne peuvent jouer un rôle de conciliateur dans les revendications financières concurrentielles des services scolaires et des autres services locaux (municipaux). Comme il est de plus en plus difficile de maintenir le pourcentage local de la participation provinciale/locale au financement scolaire, nous serions bien avisés de mener à son terme le processus de regroupement, de fusion et de centralisation. Selon les auteurs, le financement de l'éducation devrait relever du gouvernement.

Les problèmes du maintien de la contribution locale au financement scolaire proviennent en grande partie de la difficulté d'accroître les recettes de l'impôt local au rythme de l'inflation, et de l'impopularité et des faiblesses de l'impôt foncier.

Je m'empresse d'ajouter que les arguments présentés par Bird et Cameron en faveur du financement de l'éducation par la province ne sont pas les mêmes. Les deux présentent cependant cette recommandation de façon conditionnelle et ne suggèrent qu'une seule des nombreuses approches possibles.

Je résumerai tout aussi brièvement l'argumentation de Rideout. Selon lui, le système de subventions en vigueur depuis 1964 et la réorganisation des systèmes scolaires en 1969 ont effectivement contribué à améliorer les services scolaires et à répartir les dépenses moyennes par élève entre les conseils scolaires. Ces deux mesures obéissaient avant tout à des impératifs d'équité. Une certaine équité horizontale (traitement égal pour tous) a effectivement permis de combler les écarts au chapitre des dépenses moyennes par élève, d'un conseil scolaire à l'autre. L'introduction de "facteurs de pondération" dans l'attribution des subventions a effectivement permis de réaliser une certaine équité verticale (qui tient compte des conditions et des problèmes particuliers de certains élèves et conseils scolaires). Ces facteurs permettent de compenser les problèmes financiers des conseils qui connaissent des conditions difficiles ou ont un nombre démesurément élevé d'élèves spéciaux. La souplesse du système actuel permet d'apporter des corrections selon les circonstances, les nouvelles perceptions de l'équité et les conditions de partage du financement entre la province et l'administration locale.

Notre système de financement scolaire est loin de susciter l'enthousiasme, car il accuse de nombreuses faiblesses. Mais il fonctionne. Il a d'ailleurs favorisé l'expansion des activités scolaires et une certaine équité. Je pouvais recommander qu'on lui apporte des corrections ou qu'on le remplace carrément par un système de financement provincial. Mon choix n'a pas été facile. Comme on le verra dans les recommandations principales présentées plus loin, j'ai préféré garder le système actuel, mais sans me prononcer de façon claire et nette. J'ai retenu une solution de compromis en recommandant d'importants changements

structurels.

Avant de passer à ces recommandations, j'aimerais présenter rapidement quelques statistiques sur notre système scolaire public. Le Tableau 10.1 indique la provenance des recettes pour l'année financière 1975 (année civile). Depuis lors, les impôts locaux ont augmenté, mais les proportions sont restées sensiblement les mêmes. Les impôts locaux et les subventions provinciales représentent près de 97% du financement des écoles élémentaires et secondaires (compte tenu du fait que les "transferts d'autres conseils" viennent de ces deux sources. La différence importante entre les trois catégories d'écoles provient des ratios taxes locales/subventions provinciales. Les écoles séparées ont tiré 14,36% de leurs revenus des impôts locaux, contre 45,09% pour les écoles publiques, ce qui reflète l'assiette fiscale réduite des écoles séparées. Les subventions provinciales représentent 81,29% des revenus des écoles séparées, contre 52,01% pour les écoles publiques, ce qui révèle que les rapports sont ici inversés entre les revenus provenant des impôts locaux et les subventions allouées.

Le Tableau 10.2 indique la répartition des dépenses des conseils scolaires, qui est sensiblement la même pour toutes les écoles. Il montre également que le secteur public se caractérise par une forte concentration de main-d'oeuvre. Les salaires représentent de 54% (écoles séparées) à 57% (écoles publiques) des dépenses totales des conseils scolaires. Ils constituent aussi un élément important de la plupart des autres catégories de dépenses (sauf pour les postes "Fournitures et autres", "Immobilisations" et "Service de la dette". Les salaires des enseignants et autres agents d'éducation sont incontestablement les principales dépenses en matière scolaire. La réduction des dépenses scolaires signifie donc, à toutes fins pratiques, une réduction de l'emploi ou des salaires.

Le Tableau 10.3 donne sensiblement les mêmes renseignements, par élève, que les Tableaux 10.1 et 10.2. Les dépenses par élève au niveau élémentaire, presque identiques pour le système public ($1 185) et le système séparé ($1 173),

TABLEAU 1.01

RECETTES DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO
ANALYSE DES RECETTES DES CONSEILS SCOLAIRES, 1975 (année civile)

Provenance des recettes	Ecoles élémentaires						Ecoles secondaires		Total	
	Ecoles publiques		Ecoles séparées		Total					
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
	($,000's)		($,000's)		($,000's)		($,000's)		($,000's)	
Impôts locaux*	513,661	45.09	72,046	14.36	585,707	35.69	437,299	38.91	1,023,006	37.00
Subventions provinciales	592,514	52.01	407,851	81.29	1,000,365	60.96	628,345	55.91	1,628,710	58.91
Autres paiements provinciaux	1,746	0.15	2,196	0.44	3,942	0.24	1,241	0.11	5,183	0.19
Paiements fédéraux	4,600	0.40	2,507	0.50	7,107	0.43	5,482	0.49	12,589	0.45
Transferts d'autres conseils	4,783	0.42	2,595	0.52	7,378	0.45	19,385	1.72	26,763	0.97
Paiements de particuliers	317	0.03	220	0.04	537	0.03	6,097	0.54	6,634	0.24
Vente d'immeubles et prestations d'assurance	3,958	0.35	1,088	0.22	5,046	0.31	3,227	0.29	8,273	0.30
Autres revenus	6,378	0.56	2,608	0.52	8,986	0.55	12,442	1.11	21,428	0.77
Transferts des réserves et autres fonds	11,332	0.99	10,602	2.11	21,934	1.34	10,335	0.92	32,269	1.17
Total	1,139,289	100	501,713	100	1,641,002	100	1,123,853	100	2,764,855	100

* Représente la partie des dépenses totales qui doit être assumée par les taxes locales.

Source: Rapport du ministre (1976) p. 130

TABLEAU 10.2

DEPENSES DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO
ANALYSE DES DEPENSES DES CONSEILS SCOLAIRES, 1975 (année civile)

Dépenses	Ecoles publiques		Ecoles séparées catholiques		Ensemble des écoles élémentaires		Ecoles secondaires		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
	($,000's)		($,000's)		($,000's)		($,000's)		($,000's)	
Administration	22,475	2.01	14,383	2.95	36,858	2.30	23,177	2.16	60,035	2.24
Services	29,500	2.64	12,006	2.46	41,506	2.59	31,663	2.95	73,169	2.73
(1) Information	2,328	0.21	774	0.16	3,102	0.19	4,963	0.46	8,065	0.30
(2) Education	24,464	2.19	10,657	2.18	35,121	2.19	19,558	1.82	54,679	2.04
(3) Santé, alimentation	2,708	0.24	575	0.12	3,283	0.21	7,142	0.67	10,425	0.39
Ecoles de jour	734,356	65.76	308,566	63,29	1,042,922	65.01	736,373	68.58	1,779,295	66.44
(1) Salaires et avantages sociaux	638,226	57.15	262,987	53.94	901,213	56.18	628,184	58.50	1,529,397	57.11
(2) Fournitures et autres	96,130	8.61	45,579	9.35	141,709	8.83	108,189	10.08	249,898	9.33
Entretien et exploitation	152,194	13.63	65,851	13.51	218,045	13.59	139,086	12.95	357,131	13.34
Transport	46,047	4.12	23,609	4.84	69,656	4.34	37,075	3.45	106,731	3.98
Immobilisations à même les recettes	37,627	3.37	17,805	3.65	55,432	3.46	28,888	2.69	84,320	3.15
Service de la dette**	90,737	8.13	43,031	8.83	133,768	8.34	73,254	6.82	207,022	7.73
Autres frais d'exploitation	3,724	0.33	2,292	0.47	6,016	0.37	4,250	0.40	10,266	0.38
Dépenses nettes des écoles de jour	1,116,660	100	487,543	100	1,604,203	100	1,073,766	100	2,677,969	100
Ecoles de jour, dépenses nettes	1,116,660	98.01	487,543	97.18	1,604,203	97.76	1,073,766	95.54	2,677,969	96.86
Education permanente	235	0.02	650	0.13	885	0.05	12,912	1.15	13,797	0.50
Transferts à d'autres conseils	3,396	0.30	2,391	0.48	5,787	0.35	18,602	1.66	24,389	0.88
Dépenses autres que les frais d'exploit.	3,059	0.27	453	0.09	3,512	0.21	2,432	0.22	5,944	0.21
Radiation de taxes et révisions	6,740	0.59	408	0.08	7,148	0.44	5,417	0.48	12,565	0.45
Réserves et autres fonds	9,199	0.81	10,268	2.05	19,467	1.19	10,724	0.95	30,191	1.09
	1,139,289	100	501,713	100	1,641,002	100	1,123,853*	100	2,764,855	100

* Comprend les recettes et dépenses pour les écoles de déficients moyens.
** Comprend l'intérêt sur les emprunts à court terme pour immobilisations.

Source: Ibid.

TABLEAU 10.3

RECETTES ET DÉPENSES DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO
ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES, PAR ÉLÈVE, 1975

(effectifs au 30 septembre 1975; les calculs sont fonction de l'année civile)

Principaux postes	Catégorie	Ecoles élémentaires			Ecoles sécondaires	Ensemble des écoles
		Publiques	Séparées	Ensemble		
Recettes (les montants totaux sont exprimés en milliers de dollars)						
Impôts locaux	Montant total	513,661	72,046	585,707	437,299	1,023,006
	par élève	534	168	422	723	513
Subventions Provinciales	Montant total	592,514	407,851	1,000,365	628,345	1,628,710
	par élève	616	953	720	1,038	817
Autres	Montant total	33,114	21,816	54,930	58,209	113,139
	par élève	34	51	40	96	57
Total	Montant total	1,139,289	501,713	1,641,002	1,123,853	2,764,855
	par élève	1,185	1,173	1,181	1,857	1,386
Dépenses (les montants totaux sont exprimés en milliers de dollars)						
Administration	Montant total	22,475	14,383	36,858	23,177	60,035
	par élève	23	34	27	38	30
Services scolaires	Montant total	24,464	10,657	35,121	19,558	54,679
	par élève	25	25	25	32	27
Salaires et avantages sociaux des enseignants	Montant total	638,226	262,987	901,213	628,184	1,529,397
	par élève	664	615	649	1,038	767
Fournitures scolaires	Montant total	96,130	45,579	141,709	108,189	249,898
	par élève	100	107	102	179	125
Frais d'exploitation	Montant total	152,194	65,851	218,045	139,086	357,131
	par élève	158	154	157	230	179
Transport	Montant total	46,047	23,609	69,656	37,075	106,731
	par élève	48	55	50	61	54
Dépenses d'immobilisations à même	Montant total	37,627	17,805	55,432	28,888	84,320
	par élève	39	42	40	48	42
Service de la dette	Montant total	90,737	43,031	133,768	72,254	207,022
	par élève	94	101	96	121	104
Autres	Montant total	31,389	17,811	49,200	66,442	115,642
	par élève	33	42	35	110	58
Total	Montant total	1,139,289	501,713	1,641,002	1,123,853	2,764,855
	par élève	1,185	1,173	1,181	1,857	1,386

Source: Inscriptions: voir le Rapport du ministre (1975), p.41.
Recettes et dépenses: voir le Tableau 10.2.

montrent bien l'efficacité des objectifs de péréquation (ou plus exactement l'un de ses aspects) de la structure des subventions. On observe également un écart considérable dans les dépenses par élève au niveau élémentaire ($1 181) et au niveau secondaire ($1 857). Cet écart se maintient pour toutes les catégories de dépenses.

Les Tableaux 10.4, 10.5 et 10.6 présentent un autre aspect des dépenses des conseils scolaires. Ils indiquent les effectifs, les coûts et les dépenses par élève, de 1970 à 1976, respectivement pour les écoles publiques, séparées et secondaires. La colonne "Indice" indique les changements relatifs des coûts par élève, par rapport à 1970. La baisse constante du nombre d'élèves dans les écoles publiques depuis 1970 est très évidente. Elle apparaît pour la première fois en 1976 dans le cas des écoles séparées. Au cours de ces années, la clientèle des écoles secondaires a augmenté progressivement. Aucune relation évidente n'apparaît entre le nombre d'élèves et le coût par élève. De 1970 à 1975, alors que les effectifs des écoles séparées augmentaient et ceux des écoles publiques diminuaient, l'indice des dépenses par élève passait de 1 000 à 1 827 pour les écoles séparées, et de 1 000 à 1 724 pour les écoles publiques. Mais dans le cas des écoles secondaires, dont la clientèle n'a cessé d'augmenter, l'indice des dépenses par élève n'est passé que de 1 000 à 1 457. L'évolution de cet indice montre que l'écart diminue constamment entre les dépenses des écoles séparées et publiques, et entre les niveaux élémentaire et secondaire. Mais il ne nous apprend rien sur les rapports entre la diminution du nombre d'élèves et le coût par élève.

Les Tableaux 10.4, 10.5 et 10.6 indiquent en outre quels auraient été les coûts des écoles publiques, séparées et secondaires, si ces trois types d'écoles avaient eu en 1976 le même nombre d'élèves qu'en 1970. D'après la colonne "Dépenses estimatives pour les effectifs de 1970", les écoles publiques auraient alors dépensé $153 484 000 de plus en 1976, et les écoles séparées $5 949 000 de moins. On peut en conclure qu'au niveau élémentaire, les économies résultant de la baisse des effectifs ont été d'environ $147 500 000. Quant aux écoles secondaires, elles auraient dépensé $121 007 000 de moins si leur clientèle était demeurée au niveau de 1970.

TABLEAU 10.4

RECETTES ET DÉPENSES DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO, 1970-1976
ANALYSE DES COÛTS, DES PERTES OU AUGMENTATIONS, DES TAXES LOCALES ET DES SUBVENTIONS PROVINCIALES

ÉCOLES PUBLIQUES

Année	Montant / %	Effectifs au 30 septembre	Gains ou pertes d'effectifs	Dépenses réells $ 000's	Coût par élève $	Dépenses estimatives pour les effectifs de 1970 $ 000's	Augmentation des dépenses estimatives $ 000's	Taxes Locales $ 000's	Pourcentage des dépenses effectives	Dépenses par élève $	Subventions provinciales $ 000's	Pourcentage des dépenses effectives	Moyenne par élève $
1970	Montant	1,047,055	+ 4,494	723,818	691.29	723,818	0	404,249	55.85%	386.08	303,930	41.99%	290.27
	Indice				1,000								
1971	Montant	1,034,703	-12,352	778,676	752.56	787,972	9,296	397,412	51.04	384.08	366,052	47.01	353.77
	Indice				1,089								
1972	Montant	1,022,935	-11,768	839,904	821.07	859,705	19,801	395,658	47.11	386.79	424,615	50.56	415.09
	Indice				1,188								
1973	Montant	998,668	-24,267	866,518	867.67	908,498	41,980	403,151	46.52	403.69	438,584	50.61	439.17
	Indice				1,255								
1974	Montant	977,545	-21,123	953,875	975.79	1,021,706	67,831	449,297	47.10	459.62	475,101	49.81	486.01
	Indice				1,412								
1975	Montant	961,625	-15,920	1,139,289	1,184.75	1,240,498	101,209	513,661	45.09	534.16	592,514	52.01	616.16
	Indice				1,714								
1976	Montant	937,292	-24,333	1,310,665	1,398.35	1,464,149	153,484	654,700	49.95	698.50	617,873	47.14	659.21
	Indice				2,023								

Source: Voir le Rapport du ministre (1969-1977)

TABLEAU 10.5

RECETTES ET DÉPENSES DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO, 1970-1976
ANALYSE DES COÛTS, DES PERTES OU AUGMENTATIONS, DES TAXES LOCALES ET DES SUBVENTIONS PROVINCIALES

ÉCOLES SÉPARÉES CATHOLIQUES

Année	Montant / %	Effectifs au 30 septembre	Gains ou pertes d'effectifs	Dépenses réells $ 000's	Coût par élève $	Dépenses estimatives pour les effectifs de 1970 $ 000's	Augmentation des dépenses estimatives $ 000's	Taxes Locales $ 000's	Pourcentage des dépenses effectives	Dépenses par élève $	Subventions provinciales $ 000's	Pourcentage des dépenses effectives	Moyenne par élève $
1970	Montant	418,433	+4,877	268,577	641.86	268,577	0	53,893	20.07%	128.80	207,510	77.26%	495.92
	Indice				1,000								
1971	Montant	422,137	+3,704	300,035	710.75	297,401	- 2,634	54,080	18.02	128.11	235,362	78.44	557.55
	Indice				1,107								
1972	Montant	422,166	+ 29	325,818	771.78	322,938	- 2,880	53,190	16.33	125.99	262,743	80.64	622.37
	Indice				1,202								
1973	Montant	424,217	+2,051	360,206	849.11	355,296	- 4,910	56,164	15.59	132.39	278,650	77.36	656.86
	Indice				1,323								
1974	Montant	427,294	+3,077	397,637	930.59	389,390	- 8,247	60,310	15.17	141.14	320,983	80.72	751.20
	Indice				1,450								
1975	Montant	427,853	+ 559	501,713	1,172.63	490,667	-11,046	72,046	14.36	168.39	407,851	81.29	953.25
	Indice				1,827								
1976	Montant	422,793	-5,060	577,081	1,364.93	571,132	- 5,949	96,539	16.73	228.34	464,507	80.49	1,098.66
	Indice				2,127								

Source: Ibid.

TABLEAU 10.6

RECETTES ET DÉPENSES DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO, 1970-1976
ANALYSE DES COÛTS, DES PERTES OU AUGMENTATIONS, DES TAXES LOCALES ET DES SUBVENTIONS PROVINCIALES

ÉCOLES SECONDAIRES

Année	Montant / %	Effectifs au 30 septembre	Gains ou pertes d'effectifs	Dépenses réells $ 000's	Cout par élève $	Dépenses estimatives pour les effectifs de 1970 $ 000's	Augmentation des dépenses estimatives $ 000's	Taxes Locales $ 000's	Pourcentage des dépenses effectives	Cout par élève $	Subventions provinciales $ 000's	Pourcentage des dépenses effectives	Moyenne par élève $
1970	Montant	556,913	+26,234	710,025	1,274.93	710,025	0	341,061	48.04%	612.41	333,139	46.92%	598.19
	Indice				1,000								
1971	Montant	574,520	+17,607	782,025	1,361.18	758,059	- 23,966	333,929	42.70	581.23	411,090	52.57	715.54
	Indice				1,068								
1972	Montant	583,013	+ 8,493	846,486	1,451.92	808,593	- 37,893	339,106	40.06	581.64	467,833	55.27	802.44
	Indice				1,139								
1973	Montant	585,725	+ 2,712	882,236	1,506.23	838,839	- 43,397	345,190	39.13	589.34	492,654	55.84	841.10
	Indice				1,181								
1974	Montant	589,650	+ 3,925	972,812	1,649.81	918,801	- 54,011	393,988	40.50	668.17	521,880	53.65	885.07
	Indice				1,294								
1975	Montant	605,160	+15,510	1,123,853	1,857.12	1,034,254	- 89,599	437,299	38.91	722.62	628,345	55.91	1,038.31
	Indice				1,457								
1976	Montant	613,055	+ 7,895	1,321,366	2,155.38	1,200,359	-121,007	620,323	46.95	1,011.86	637,805	48.28	1,040.37
	Indice				1,691								

Source: Ibid.

Les Tableaux 10.4, 10.5 et 10.6 fournissent d'autres renseignements importants. Ils indiquent les revenus provenant des taxes locales et des subventions provinciales, et le pourcentage des dépenses par rapport à chacune de ces sources, de 1970 à 1976. Pour les écoles publiques, la part des taxes locales dans le financement des dépenses est passée de 55,85% en 1970 à 45,09% en 1975, pour remonter à 49,95% en 1976, soit environ un pour cent de plus qu'en 1971 (51,04%). Pour les écoles séparées, elle est passée de 20,07% en 1970 à 14,36% en 1975, pour remonter à 16,73% en 1976, soit environ 1,29% de plus qu'en 1971. Dans le cas des écoles secondaires, elle est passée de 48,04% en 1970 à 38,91% en 1975, pour remonter à 46,95% en 1976, soit environ 1 pour cent de plus qu'en 1970.

Le Tableau 10.7 présente un autre ensemble de séries statistiques. De façon moins détaillée que les renseignements sur la croissance des revenus en dollars courants et en dollars réels (présentés dans le premier chapitre de ce rapport), il fournit certaines indications sur la capacité du contribuable ontarien. Les revenus réels (en dollars constants) des familles et les revenus "autres" ont connu une croissance ininterrompue pendant toute la décennie terminée en 1976. Mais alors que la médiane des revenus des familles a augmenté en dollars réels de 46,6% (de $7 689 à $11 270), celle des revenus "autres" n'a augmenté que de 35,4% (passant de $2 484 à $3 363). Je sais qu'une partie importante de l'augmentation des revenus des familles par rapport aux revenus "autres" peut provenir, du moins en partie, du nombre accru de femmes mariées sur le marché du travail. Mais ces écarts entre les taux d'augmentation ont influencé quelque peu mon point de vue sur les domaines fiscaux qu'il faudrait exploiter aux fins scolaires. Même si ces différences ne m'avaient pas influencé, elles contribueraient dans une certaine mesure à déterminer le réalisme des politiques fiscales de rechange.

D'après le Tableau 10.7, la capacité du contribuable à financer un système scolaire public de qualité n'a certainement pas diminué au cours des dernières années (malgré les faiblesses de notre économie en 1977 et en 1978). Comme je l'ai souligné dans la Partie 1 de ce rapport, nous sommes financièrement en mesure de maintenir, voire d'accroître notre contribution au financement des services publics, y compris de l'éducation, par le biais des taxes locales (impôt

TABLEAU 10.7

EVALUATION DE LA CAPACITE DU CONTRIBUABLE, ONTARIO, 1967-1976
EVOLUTION DES REVENUS DES FAMILLES ET DES REVENUS AUTRES

Année	Revenus des familles				Revenus autres			
	Dollars courants		Dollars constants		Dollars courants		Dollars constants	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
	$	$	$	$	$	$	$	$
1967	7,366	6,644	8,515	7,689	2,959	2,149	3,420	2,484
1969	8,733	7,852	9,282	8,292	3,583	2,488	3,808	2,672
1971	10,113	9,121	10,113	9,121	3,877	2,608	3,877	2,608
1972	11,036	10,185	10,528	9,668	4,405	3,279	4,202	3,063
1973	12,454	11,328	11,047	10,035	4,768	3,416	4,230	3,007
1974	14,603	13,284	11,682	10,654	5,584	4,037	4,467	3,247
1975	16,368	14,874	11,818	10,747	6,187	4,544	4,467	3,256
1976	18,714	16,773	12,576	11,270	7,029	5,068	4,723	3,363

Source: Rapport de Statistique Canada sur les revenus des familles.

foncier). C'est pourquoi je n'entends pas recommander un accroissement important du financement provincial de l'éducation par rapport au financement local, ne serait-ce que pour ne pas diminuer la motivation en vue d'une réforme de l'impôt foncier. Nous n'avons guère fait de progrès en ce sens, mais cette réforme reste un objectif valable, et nous ne devons rien faire pour réduire la motivation à la faire.

Comme je l'ai déjà indiqué, je favorise le maintien de la structure actuelle des subventions et de la participation provinciale/locale au financement scolaire. Non seulement je ne veux pas diminuer la motivation en vue d'une réforme fiscale, mais les meilleurs arguments présentés en faveur d'un système de financement entièrement provincial n'ont rien à voir avec la baisse de la population scolaire. En fait, ce phénomène les rend même moins irrésistibles. Toutes choses étant égales (notamment le taux d'inflation), il serait plus difficile de maintenir la participation locale au financement scolaire si le nombre d'élèves ne diminuait pas et si les coûts continuaient d'augmenter.

Je dois cependant faire une recommandation importante touchant la restructuration du financement scolaire. Je recommande:

> Que les entreprises* soient évaluées et taxées aux fins scolaires directement par la province et exemptées des taxes scolaires municipales. Le taux de la taxe scolaire sur les entreprises sera uniforme à travers la province et le produit de cette taxe servira à financer l'enseignement élémentaire (des systèmes séparé et public) et secondaire dans le cadre de la formule de péréquation qui s'applique aux subventions générales.

Il y a un grand nombre de variations sur ce thème de la taxation provinciale des entreprises commerciales et industrielles aux fins scolaires, et je n'entends pas m'étendre sur chacune d'elles. Je me contenterai de souligner que je ne recommande pas de réforme de l'impôt foncier des entreprises industrielles et commerciales en faveur des municipalités. Si le mécanisme actuel d'imposition

---

* Dans le cas des entreprises appartenant à un particulier dont la part peut être déterminée, ce dernier doit pouvoir payer ses taxes soit au système scolaire public, soit au système des écoles séparées.

unique par la municipalité est maintenu, les sommes perçues aux fins scolaires peuvent être versées aux conseils scolaires et considérées par ces derniers comme faisant partie de leurs revenus généraux au titre des subventions provinciales. Si ces sommes sont supérieures aux subventions, l'excédent serait alors versé à la province.

Les opposants les plus farouches de l'impôt foncier, notamment l'impôt foncier des particuliers, peuvent voir dans cette recommandation l'occasion de réduire, voire d'éliminer l'impôt foncier des particuliers aux fins scolaires. Telle n'est pas l'intention de cette recommandation. Nous ne voulons pas que le taux d'imposition des entreprises modifie sensiblement les ratios existants entre l'impôt foncier des entreprises et l'impôt des particuliers aux fins scolaires.

Ma deuxième recommandation importante sur le financement scolaire concerne le pourcentage des coûts de l'éducation assumé par l'impôt foncier. Je fais la recommandation suivante:

> Que l'impôt foncier aux fins scolaires représente 40% des dépenses provinciales totales d'exploitation des conseils scolaires reconnues aux fins des subventions. (Si la première de ces deux recommandations fondamentales est acceptée, l'impôt foncier comprendra deux volets: l'impôt foncier provincial aux fins scolaires sur les entreprises et l'impôt foncier local aux fins scolaires sur les résidences et les exploitations agricoles. Ces deux volets représentent 40% des dépenses d'exploitation des conseils scolaires.)

En raison des complexités du système de subventions aux fins scolaires, je doute que beaucoup de personnes comprennent parfaitement ce système. Il semble impossible de déterminer exactement à l'avance quelle sera la proportion exacte de la taxe foncière et des subventions provinciales dans le financement des dépenses totales approuvées des conseils scolaires. Mais on peut établir une approximation, ce qui est suffisant. En outre, il n'est pas nécessaire que le partage 40%-60% soit fixé une fois pour toutes ou atteint immédiatement. Nous devons procéder graduellement. Mais je crois qu'il est important que l'objectif (relativement à la taxe foncière) soit considérablement plus bas que la participation

actuelle, qui est de l'ordre de 50%-50%. Je ne nie pas que la contribution de l'impôt foncier pourrait être de 50% ou davantage sans accroître lourdement le fardeau des contribuables ou mettre en danger la qualité de l'enseignement, à condition que d'autres mesures pour protéger les propriétaires à faibles revenus (et les locataires) soient introduites dans le régime de l'impôt sur le revenu. Mais je ne crois pas que les contribuables de cette province désirent une augmentation importante de notre dépendance à l'égard de l'impôt foncier. Ils ne sont pas prêts à accepter cette mesure, et avant de l'adopter, il faudra faire une réforme générale importante de ce mode de taxation.

Pour qu'il atteigne vraiment son but, l'objectif de participation de la taxe foncière aux coûts de l'éducation, fixé à 40% (ou aux environs de 40%), doit demeurer le même pendant un certain temps; sa révision doit être annoncée un ou deux ans à l'avance, et il doit être à nouveau fixé pour plusieurs années.

Le principal avantage qu'il y aurait à retirer aux municipalités l'impôt foncier des entreprises serait de réduire considérablement les fluctuations des dépenses par élève dépassant les "plafonds provinciaux". Je crois que la plupart des politiciens et administrateurs scolaires, sans compter les contribuables, sont d'avis que les dépenses "excédentaires" devraient être laissées à la discrétion des conseils scolaires, et que l'écart qui existe entre les conseils scolaires relativement au fardeau fiscal local que représentent ces dépenses est trop grand. L'uniformisation à l'échelle provinciale de la taxe foncière des entreprises permettra aux conseils scolaires d'apporter les correctifs désirés à leurs dépenses et réduira l'écart entre les conseils.

Certains conseils scolaires continueront d'avoir une évaluation foncière par élève plus élevée. Ils pourront continuer d'assumer des dépenses qui excèdent les plafonds provinciaux, tout en surchargeant moins leurs contribuables que les conseils scolaires moins bien pourvus. Nous n'y pouvons rien. Si nous décidons qu'il s'agit là d'une injustice intolérable, nous pourrons y remédier dans quelques années. En outre, comme le signale Rideout dans son étude sur les solutions de rechange au financement scolaire, cette étape finale dans la

répartition uniforme du fardeau du financement scolaire peut très bien se faire par le biais de redressements ultérieurs dans le programme actuel de subventions. De toute façon, ce ne sont pas là des problèmes qui découlent de la baisse de la population scolaire.

Je sais que les deux recommandations principales que j'ai faites relativement au financement scolaire ne sont pas des solutions aux problèmes découlant directement de la baisse de la population scolaire. Mais elles peuvent être la solution à des problèmes indirects très importants, qu'il serait peut-être plus juste de décrire comme des conséquences directes de notre comportement politique face à la baisse des effectifs dans nos écoles. L'appropriation aussi rapide par le Trésor provincial d'une partie aussi importante des économies découlant de la baisse des effectifs scolaires était probablement une mesure prudente de financement public, mais une erreur politique.[1] Les recommandations d'ordre financier que j'ai présentées visent à renforcer les fondements politiques de la participation provinciale locale au financement scolaire et à remonter le moral des commissaires, des administrateurs, des contribuables et des enseignants.

Il se peut que la recommandation suivante ne semble pas reliée directement aux problèmes découlant de la baisse des effectifs scolaires. Mais comme elle se rapporte aux régimes de retraite des enseignants, qui prennent une importance accrue dans le contexte actuel, elle m'apparaît découler directement de ce phénomène. Je fais donc la recommandation suivante:

> Que les contributions de l'employeur à la caisse de retraite des enseignants soient faites par les conseils scolaires et qu'elles soient comprises dans les dépenses d'exploitation reconnues aux fins des subventions.

Cette recommandation vise à rattacher le paiement de ces contributions aux employeurs des enseignants, qui en déterminent indirectement l'importance. La négociation des salaires se fait au niveau local, de même que l'embauchage et la promotion des enseignants. Les contributions à la caisse de retraite sont fonction du salaire. Au moment où des modifications dans l'admissiblité à la retraite et aux promotions peuvent jouer un rôle important dans la planification du personnel,

---

[1] Selon le programme actuel de subventions, le gouvernement réalise intégralement sa part des économies par élève découlant de la baisse des effectifs scolaires, ce qui n'est pas le cas des conseils scolaires. Cette mesure donne évidemment à la province un grand avantage par rapport à ces derniers. Une répartition plus équitable de ces économies s'impose de toute urgence.

nous ne pouvons prolonger cette anomalie qui consiste à laisser à une autorité (le conseil scolaire) le soin de fixer les coûts, et à une autre autorité (le gouvernement, qui garantit la solidité actuarielle de la caisse de retraite), le soin de les payer.[1]

Tout le monde conviendra, j'en suis sûr, que la recommandation suivante est liée directement aux problèmes de la baisse des effectifs dans nos écoles. Je recommande:

> Que les conseils scolaires dont la clientèle diminue reçoivent une aide particulière sous forme de "financement réparti" (établissement de la moyenne des inscriptions) permettant d'étaler sur plusieurs années la perte des revenus de subventions découlant de la baisse de leurs effectifs, tant que dure cette baisse.

J'aurais pu présenter une recommandation plus détaillée, mais j'ai décidé de n'en rien faire. Toute variation sur ce thème donnera des résultats satisfaisants. La raison d'être de cette recommandation peut être exprimée ainsi: même la meilleure administration locale ne peut, dans tous les cas, s'adapter rapidement et sans heurt à la situation actuelle, surtout si toutes ses écoles sont touchées. En certains cas, les problèmes seront suffisamment graves pour nécessiter une compensation financière de la part du gouvernement. J'ai déjà indiqué clairement que les économies découlant de la baisse des effectifs scolaires sont importantes et intéressantes. Il appartient aux commissaires et aux administrateurs locaux de voir à ce qu'elles reviennent effectivement aux contribuables locaux et provinciaux. Mais au nom de la prudence, nous ne choisirons pas toujours de réaliser le plus rapidement possible ces économies. En certains cas, nous pourrons attendre -- un ou deux, trois ans, ou même davantage.

Dans mon deuxième rapport provisoire, j'ai recommandé que cette compensation financière soit limitée aux conseils scolaires dont la baisse de la clientèle est plus élevée que la moyenne prévue, en supposant que les conseils scolaires sont en mesure de planifier et de s'organiser de manière à faire face à la baisse moyenne ou "prévue". Mais je ne reprends pas ici cette recommandation. En effet, je ne vois pas comment elle pourrait aller à l'encontre de nos critères d'efficacité -- elle peut même les favoriser -- en atténuant par une compensation financière

---

[1] Advenant le cas, bien improbable, que la négociation des salaires se fasse directement avec le ministre pour l'ensemble de la province, c'est-à-dire qu'il y ait une seule échelle salariale provinciale, comme cela existe dans certaines provinces, cet argument demeure valable, à moins que la sélection et l'embauchage actuels des enseignants soient également soustraits aux conseils scolaires.

l'ampleur des problèmes découlant de la baisse de la clientèle scolaire. Ce qui est important, c'est que cette compensation soit temporaire et pour une durée déterminée.

Les recommandations suivantes ont trait à des problèmes qui ne découlent pas nécessairement de la baisse de la population scolaire, mais qui sont aggravés par ce phénomène. Je fais les recommandations suivantes:

> Que les subventions spéciales aux conseils scolaires isolés soient maintenues. Je recommande en outre que les écoles qui connaissent des conditions géographiques ou autres particulières soient désignées par le ministre comme admissibles à des subventions spéciales. Ces subventions leur permettront d'offrir les cours et services essentiels définis par le ministre, même au prix d'un coût par élève exceptionnellement élevé. Je recommande également que les règlements permettent de s'assurer que ces subventions supplémentaires servent réellement aux écoles désignées.
>
> Que les subventions "spéciales" ou "d'encouragement" actuelles du Ministre de l'Education soient intégrées à la formule des subventions générales au moyen, par exemple, de "facteurs de pondération" (à l'exception des cas mentionnés ci-après). Mais si ces subventions doivent être maintenues comme élément distinct du système des subventions scolaires, je recommande que le ministère assume tous les coûts des services qu'il entend promouvoir.
>
> Que des subventions pour l'éducation de l'enfance en difficulté, l'enseignement aux francophones et l'enseignement des langues ethniques soient prévues dans une section spéciale des règlements et supervisées de manière à s'assurer qu'elles servent effectivement les fins pour lesquelles elles ont été prévues.

Nous devrions entreprendre la tâche d'améliorer la structure de notre financement scolaire en nous fondant sur l'hypothèse que les contribuables ontariens, au niveau local et provincial, pourront réaliser des économies considérables par suite de la diminution de la clientèle scolaire. Ces économies devraient être maximisées et réalisées dès que possible, une fois que nous aurons effectué la transition à une échelle d'activités réduites. Dans le contexte actuel, rien ne peut justifier un geste qui risquerait de nuire à la qualité de l'enseignement. Au contraire, l'une des façons de bien utiliser ces économies serait de les consacrer à améliorer la qualité de l'enseignement et

à élargir les services scolaires. Le financement de notre système scolaire public peut se faire soit par une participation provinciale locale à peu près semblable, soit par une participation accrue de l'un des deux partenaires. La plupart des problèmes actuels relativement à la contribution locale à cette participation découlent de l'inflation, et non pas de la baisse de la population scolaire. Comme nous ne pouvons pas freiner l'inflation, il nous apparaît très difficile de maintenir la contribution locale au financement scolaire sans une réforme importante de l'impôt foncier.

Section III

Résumé

Appendice 1

1. Que les conseils scolaires collaborent davantage entre eux dans la préparation de programmes et de matériel d'apprentissage. Que les fonctionnaires régionaux du ministère de l'Education soient invités à fournir leurs services pour favoriser et coordonner la collaboration au niveau régional et, dans certains cas, entre les régions.

2. Que le ministère de l'Education mette sur pied une équipe composée de fonctionnaires du ministère et de spécialistes de l'extérieur pour conseiller et seconder les conseils scolaires et les groupes de conseils scolaires dans la préparation de programmes et de matériel d'apprentissage. La consultation de cette équipe doit se faire par l'entremise des fonctionnaires régionaux. L'équipe de consultation n'entrera en fonctions qu'après avoir suivi un programme de formation de trois mois préparé conjointement par le ministère de l'Education, l'Ontario Teachers' Federation, l'Ontario Association of Educational Administrative Officials, les facultés de pédagogie et les conseils scolaires.

3. Que le ministère de l'Education prenne immédiatement les mesures nécessaires pour s'assurer que toutes les écoles de la province dispensent l'ensemble minimum descours et services prévuspar les politiques du ministère. Au besoin, le comité de supervision du ministère pourrait se charger de cette tâche.

4. Qu'un programme de base soit élaboré pour toutes les écoles de l'Ontario, de la maternelle à la 13e année, et qu'il soit mis à l'essai officiellement par le ministère de l'Education.

5. Que le ministère de l'Education et le ministère des Universités et Collèges présentent des énoncés coordonnés de leurs politiques sur la formation d'un nombre croissant d'adultes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires. Ces énoncés préciseront les initiatives qui pourront être prises pour le "recrutement" d'adultes, ou de jeunes qui ont quitté l'école prématurément, à des cours du niveau secondaire à plein temps ou à temps partiel, dans les domaines scolaire ou professionnel, ainsi que les politiques de subventions applicables.

6. Que le ministre de l'Education, après consultation des parties intéressées, planifie la mise sur pied, à titre expérimental, de centres de préparation de matériel d'apprentissage ou qu'il subventionne les centres déjà existants ou participe à leurs activités.

7. Que les liens communautaires encouragés par les programmes-cadres I, II et III (en cours d'élaboration) publiés sous le titre "Les Autochtones" soient poursuivis et élargis en vue d'offrir aux élèves autochtones des programmes qui respectent le plus possible leur culture sans les confiner pour autant dans un ghetto culturel, par exemple en recourant de plus en plus aux enseignants autochtones.

8. Que le ministère de l'Education, en collaboration avec les conseils scolaires, encourage la création d'une équipe d'orientation scolaire sensibilisée à l'éventail des options offertes aux élèves autochtones.

9. Que le ministère de l'Education et les conseils scolaires encouragent les autochtones à se prévaloir de leurs droits de participation aux affaires scolaires, y compris l'accès aux postes électifs.

10. Dans les classes à divisions multiples, qu'un effort spécial soit fait pour que le français, langue seconde, soit enseigné séparément à chaque division.

11. Que les écoles réduisent le va-et-vient des enseignants itinérants en portant de 20 à 40 minutes les cours de français, langue seconde. (C'est d'ailleurs là l'un des objectifs visés par le nouveau programme du ministère.)

12. Que les conseils scolaires accordent une attention spéciale à l'intégration des programmes de français, langue seconde, des niveaux élémentaire et secondaire.

13. Lorsque le nombre d'élèves des classes supérieures (par exemple, de la 11e à la 13e année) ne justifie pas le maintien d'un programme d'enseignement du français, langue seconde, qu'une école secondaire au moins soit désignée comme centre d'enseignement de cette matière et que les classes supérieures soient regroupées pour assurer un programme complet (de la 9e à la 13e année) de français, langue seconde.

14. Que les conseils scolaires étudient différents modèles de services coopératifs, dont celui de la région Centre nord, pour s'assurer que les services de consultation demeurent accessibles aux enseignants.

15. Que les cours de formation des professeurs d'anglais, langue seconde, ne visent plus uniquement à préparer des spécialistes en la matière, mais soient ouverts à tous les intéressés (tout en continuant de former des spécialistes en anglais, langue seconde).

16. Que le facteur de pondération du ministère continue d'être fonction du nombre de professeurs d'anglais, langue seconde, et que cette matière devienne obligatoire, c'est-à-dire que le ministère de l'Education établisse clairement le droit de tout enfant à l'anglais, langue seconde.

17. Que certains participants au programme Expérience 1979[1], aidés d'un professeur expérimenté d'anglais, langue seconde, soient employés l'été prochain à la préparation de matériel d'apprentissage.

18. Qu'un rapport sur les coûts et l'efficacité des programmes d'anglais, langue seconde, et un inventaire des mécanismes d'évaluation et de surveillance de ces programmes soient intégrés à tout projet de recherche subventionné dans le cadre du programme actuel de recherche du ministère de l'Education.

---

[1] Programme d'emplois d'été à l'intention des finissants des écoles secondaires et des étudiants universitaires.

19. Que les initiatives actuelles sur l'intégration de l'esprit du multiculturalisme dans les programmes soient encouragées et poursuivies.

20. Que les enseignants soient préparés à enseigner dans une société multiculturelle. Le multiculturalisme, en tant qu'élément de formation des enseignants, doit imprégner tous les programmes.

21. Qu'il y ait une étroite collaboration entre les éditeurs, le ministère et les représentants des différents groupes majoritaires et minoritaires en vue d'assurer la préparation de matériel d'apprentissage multiculturel de qualité.

22. Que les initiatives prises dans le cadre du Plan de préparation de matériel d'apprentissage soient poursuivies et élargies de manière à englober, si possible, le matériel préparé habituellement par des agents contractuels.

23. En cas de baisse considérable du nombre d'élèves des classes supérieures, que les conseils scolaires envisagent de transformer une école secondaire en centre d'enseignement des langues, de manière à permettre aux élèves qui ont commencé l'étude d'une langue donnée d'en terminer le programme.

24. Que l'enseignement des langues repose davantage sur les besoins de la collectivité que sur les traditions de l'école.

25. Lorsqu'un programme d'enseignement des langues ethniques se déroule d'une manière satisfaisante, que des mesures soient prises pour en évaluer les effets sur le programme du niveau secondaire.

26. Que les conseils scolaires voisins travaillent en collaboration, de manière à éviter la duplication des services, notamment dans l'enseignement des langues ethniques, et s'assurer que les services de consultation sont accessibles aux enseignants.

27. Que le programme d'enseignement des langues ethniques soit poursuivi sous sa forme actuelle pendant quatre ou cinq ans encore. Lorsqu'il sera entièrement mis en oeuvre, des mesures pourront être prises pour en étudier l'incidence sur l'ensemble du programme du niveau secondaire et planifier à long terme la mise au point d'un programme semblable à tous les niveaux.

28. Que le ministère de l'Education et le ministère des Services communautaires déterminent l'éventail des services à offrir aux enfants "normaux", "défavorisés" et "avancés" d'âge préscolaire et aux jeunes enfants d'âge scolaire en dehors des heures de classe.

29. Par le biais de mécanismes de surveillance, d'une aide financière suffisante et d'autres ressources, que le ministère de l'Education s'assure que les enfants qui ont droit aux services à l'enfance en difficulté les reçoivent.

30. Que la formation professionnelle en enfance en difficulté soit assurée par les établissements de formation des enseignants et qu'elle soit complétée au besoin, au niveau local, par des programmes variés de perfectionnement en cours d'emploi et de recyclage, et qu'une attention particulière soit apportée aux résultats de l'étude de Kobrick et Reich sur les programmes actuels (voir Tableau 8, page 33, Document de travail n° 36, Commission d'enquête sur la baisse des effectifs dans les écoles de l'Ontario, 1978).

31. Que le ministre de l'Education modifie les lois et règlements pour que soit énoncé clairement et sans équivoque le droit inaliénable de tout enfant à recevoir les cours et services dont il a besoin et qui sont prévus par les politiques du ministère.

32. Que le ministre de l'Education encourage la mise sur pied d'écoles communautaires et qu'à cette fin, des négociations soient entrepris avec le ministre des Services communautaires et sociaux afin d'assurer la coordination des efforts et services, y compris des ressources financières et administratives.

33. Que le ministre de l'Education s'entende avec le service de la planification de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario (qui a mis au point le modèle informatique requis et a accès à toutes les données nécessaires) pour préparer chaque année, à l'intention des conseils scolaires et à titre de service à la planification locale, les calculs nécessités par la recommandation du paragraphe précédent.

34. Que le ministre de l'Education ferme les Collèges de formation des enseignants de Toronto et de Hamilton à la fin de juin 1979 et confie leurs responsabilités aux facultés de pédagogie.

35. Que le ministère de l'Education envisage sérieusement la cessation des cours de formation professionnelle des enseignants, tout en continuant d'assumer un certain leadership dans la coordination des programmes offerts par les facultés de pédagogie et l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario.

36. Que le ministère de l'Education et le ministère des Universités et Collèges établissent immédiatement, pour septembre 1979 et septembre 1980, un contingentement des inscriptions aux facultés de pédagogie, en vue de les réduire de 50 pour cent par rapport à 1977-1978.

37. Que le ministère de l'Education et le ministère des Universités et Collèges, après consultation avec le Council of Ontario Universities et les universités qui ont des facultés de pédagogie, déterminent la taille minimale des facultés de pédagogie qui devraient être maintenues au cours des dix prochaines années, précisent celles qui devront être fermées et indiquent le contingentement -- sujet à révision périodique -- applicable à chacune des facultés restantes.

38. Que le plan recommandé au paragraphe précédent soit révisé en 1988 en fonction des besoins prévus en nouveaux enseignants dans les années 1990.

39. Que le ministère de l'Education et le ministère des Universités et Collèges, après consultation avec l'Ontario Teachers' Federation et les établissements de formation des enseignants, préparent un énoncé officiel des prévisions sur le nombre d'enseignants nécessaire au cours des dix prochaines années, y compris le nombre probable de nouveaux diplômés des établissements de formation des enseignants qui trouveront vraisemblablement un emploi dans le système scolaire public de l'Ontario.

40. Que l'énoncé mentionné dans la recommandation précédente soit distribué aux finissants de 13e année et aux universités, par l'entremise des présidents et doyens des facultés des arts et des sciences et de pédagogie; qu'il paraisse dans la publication Dimensions du ministère de l'Education et soit diffusé dans la presse écrite et électronique.

41. Que le ministère de l'Education et le ministère des Universités et Collèges obligent les conseils scolaires à réviser leurs projections relatives à leurs besoins en personnel, par matière. Ces prévisions doivent être mises à jour et communiquées chaque année au ministère par le biais du service de la planification de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario.

42. En se fondant sur les renseignements contenus dans le rapport dont il a été question dans la recommandation précédente, que le ministère, de concert avec les établissements de formation des enseignants, coordonne les inscriptions aux différents domaines d'études et niveaux, sans toutefois fixer de contingentement rigide.

43. Que les facultés de pédagogie révisent leurs programmes de manière à laisser aux étudiants le plus de souplesse possible dans le choix des domaines d'études et des niveaux scolaires.

44. Que les facultés de pédagogie diversifient leurs programmes de manière à décerner également des diplômes à ceux qui se destinent à un travail autre que l'enseignement régulier: garderies, travail social, jardins d'enfants, éducation dans les pays en voie de développement, par l'entremise du SUCO, par exemple; travail d'agent d'éducation au service de l'industrie et des entreprises commerciales, des pénitenciers, agent d'alphabétisation ou d'éducation des adultes.

45. Que les facultés disposent de plus de liberté et de souplesse dans le choix des stages pratiques pour leurs étudiants et qu'elles diversifient cet aspect de leur programme de formation.

46. Que les facultés qui auront mis au point un programme diversifié du type recommandé ci-dessus et approuvé par le ministère de l'Education et le ministère des Universités et Collèges, soient autorisées à augmenter leur contingentement.

47. Qu'une faculté de pédagogie soit transformée en centre de formation d'enseignants bilingues pour toutes les écoles de l'Ontario. Ce centre, qui deviendrait un microcosme dans lequel les candidats des deux langues officielles pourraient vivre et travailler dans un milieu bilingue, devrait être situé dans un endroit qui faciliterait l'accès aux deux langues et cultures.

48. Que les facultés mettent au point des programmes spéciaux à l'intention des enseignants excédentaires désireux de se recycler ou de se qualifier dans une autre discipline où leurs services seraient nécessaires.

49. Que le ministère de l'Education reconnaisse le principe d'un programme d'initiation à l'intention des nouveaux diplômés et invite les facultés de pédagogie à offrir ces programmes dans le prolongement de l'enseignement pratique.

50. Que le ministère de l'Education abandonne sa politique de décerner des certificats permanents d'enseignement et adopte plutôt un système de certificats temporaires de cinq ans, renouvelables seulements pour les enseignants pouvant attester de façon satisfaisante qu'ils se sont perfectionnés (au moins en suivant l'équivalent de six semaines de cours) au cours de la période précédant le renouvellement de leur certificat. Les enseignants qui désirent renouveler leur certificat devront fournir la preuve, non seulement de leurs qualifications, mais également de leurs succès professionnels (dans l'enseignement ou ailleurs).

51. Que les facultés de pédagogie et l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario soient encouragés à mettre au point un programme substantiel de formation en cours d'emploi et de perfectionnement professionnel à l'intention des enseignants, y compris le programme d'initiation indiqué dans la recommandation précédente. Les ministères pourraient, comme cela se pratique en Ecosse, financer

une certaine partie (par exemple, 20%) de ce programme. Cet encouragement pourrait aussi prendre une forme moins directe, par exemple en mettant au point une formule acceptable de subvention des activités en cours d'emploi à plein temps, au même titre que celles des cours réguliers de formation des enseignants. Je recommande de préférence l'adoption de cette dernière méthode.

52. Que les universités dotées d'une faculté de pédagogie et l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario soient incités, au moyen de subventions d'encouragement, par exemple, à mettre au point un programme menant à un diplôme ou à un grade universitaire en éducation des adultes, dont les crédits nécessaires pourraient être accumulés au moyen des différentes unités d'études des programmes de formation en cours d'emploi. Pour les subventions des inscriptions à ces cours, on pourrait adopter la formule dont il a été question dans la recommandation précédente.

53. Que les cours ouvrant droit à des crédits en vue d'un diplôme ou d'un grade universitaire en éducation des adultes soient dûment approuvés par le Conseil de l'université, étant entendu que pour l'obtention du diplôme seulement, il ne sera pas nécessaire de suivre la totalité ou la moitié des cours habituels comme dans la plupart des autres facultés. Pour rendre les programmes de formation en cours d'emploi accessibles au plus grand nombre, les unités d'étude correspondant à un cinquième ou à un quart des cours pourraient compter pour ce diplôme.

54. Dans la préparation de programmes en éducation des adultes, que les facultés de pédagogie et l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario sollicitent l'avis et la participation de leurs propres membres et de professeurs et administrateurs compétents et expérimentés de l'extérieur.

55. Que le ministère accepte de subventionner un certain pourcentage (par exemple, 10%) des activités d'une faculté de pédagogie ou de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario pour la mise sur pied d'un service de consultation distinct et approuvé à l'intention du système scolaire.

56. Que les frais accessoires propres aux activités de perfectionnement professionnel de courte durée dont il a été question dans la recommandation précédente (à l'exclusion, naturellement, de la rémunération des professeurs) soient assumés par les participants.

57. Que les conseils scolaires soient encouragés à maintenir des "banques" d'enseignants pour permettre à ceux qui le désirent de s'inscrire aux activités de formation en cours d'emploi.

58. Que les nouveaux diplômés soient d'abord embauchés à temps partiel (qu'on leur confie par exemple 1/2 ou 2/3 de tâche, avec salaire proportionnel) et qu'au cours de leur première année d'enseignement, ils soient tenus de participer au programme d'initiation et aux séminaires organisés par les facultés d'éducation et l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario (en collaboration avec le ministère de l'Education et les associations d'enseignants).

59. Dans la mesure du possible et en vue de faciliter l'accès à certains services spéciaux, que les facultés de pédagogie et l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario dispensent leurs programmes de perfectionnement en cours d'emploi dans les endroits les plus accessibles à l'ensemble des participants. Cette mesure s'applique notamment dans le cas des enseignants de la région Nord.

60. Que le ministère de l'Education et le ministère des Universités et Collèges mettent sur pied un comité consultatif sur les besoins en personnel et la formation des enseignants, représentatif de toutes les parties intéressées.[1]

61. Que les facultés de pédagogie et l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario soient encouragés à maintenir leurs programmes universitaires de formation pédagogique au moins à leurs niveaux actuels d'admissions.

62. Que les facultés de pédagogie et l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario soient encouragés à étendre leurs activités à la recherche pédagogique et que tous les membres du personnel, sans distinction, aient droit aux subventions générales et spéciales allouées à cette fin par les ministères et autres organismes.

---

[1] L'Ontario Teacher Education Forum, récemment approuvé, constitue un pas dans cette direction; il pourrait servir de base à ce comité.

63. Que les ministères envisagent l'élaboration d'une politique appropriée de compensation à l'égard des professeurs de pédagogie qui, en raison d'une décision ministérielle, ne pourront trouver un emploi correspondant à leur compétence.

64. Que les programmes visant à la formation d'agents de supervision qualifiés soient sévèrement restreints pour les cinq prochaines années, à moins qu'une certaine mobilité verticale automatique ne soit introduite dans le système.

65. Que les programmes de formation en cours d'emploi et le perfectionnement professionnel des enseignants soient encouragés par des congés d'étude et des exigences plus rigoureuses, notamment la nécessité de suivre des cours au niveau de la maîtrise ou du doctorat, des ateliers, conférences, mini-cours et programmes d'échanges. Sans s'écarter sensiblement des pratiques actuelles, cette politique inciterait sans doute un plus grand nombre d'enseignants à poursuivre une formation universitaire en pédagogie.

66. Dans tous les programmes de formation en cours d'emploi, qu'une attention particulière soit accordée aux problèmes de la gestion scolaire dans une situation de stagnation ou de compression; en pareil contexte, les solutions traditionnelles ne conviennent pas nécessairement. Ces programmes mettront l'accent sur une nouvelle forme de gestion par consultation et consensus, qui s'éloigne du modèle bureaucratique et se rapproche du modèle politique.

67. Que les bureaux régionaux soient renforcés le plus possible, à l'intérieur des limites financières existantes, pour permettre aux conseils scolaires de mettre au point des études démographiques et des plans de construction et de financement, de mettre en oeuvre des programmes-cadres et de préparer du matériel d'apprentissage.

68. Que soit entrepris immédiatement un effort soutenu pour promouvoir des solutions politiques décentralisées aux problèmes locaux et provinciaux découlant de la baisse des effectifs scolaires, notamment les problèmes de coordination et de coopération. Les administrateurs des conseils scolaires et les fonctionnaires du ministère de l'Education seront encouragés à promouvoir et à organiser des rencontres de discussions et de négociations pour traiter des problèmes communs aux conseils scolaires et aux groupes intéressés.

69. Que des mesures soient prises pour augmenter le contrôle du ministère sur certaines décisions d'ordre financier telles que l'utilisation et la vente des immeubles et terrains, les conditions de travail et les avantages sociaux du personnel, notamment les régimes de retraite, les gratifications de fin d'emploi, etc.

70. Que le ministère mette tout en oeuvre pour faciliter la formation d'une organisation provinciale de commissaires qui pourrait devenir leur porte-parole et jouer un rôle politique important.

71. Que les activités des bureaux régionaux soient élargies pour mieux aider les conseils scolaires locaux, en mutant à cette fin, si nécessaire, des membres du personnel du bureau central de Toronto.

72. Que le ministre passe en revue les objectifs, les activités et le personnel du bureau central et des bureaux régionaux, pour déterminer la pertinence et l'ampleur de la décentralisation dans les secteurs appropriés.

73. Que chaque conseil scolaire de la province soumette au ministre de l'Education une évaluation complète de ses besoins touchant les postes et fonctions de son personnel administratif, depuis le poste de directeur adjoint d'une école jusqu'à celui de directeur d'un conseil scolaire, et prépare un plan à court terme et à long terme de ses besoins en personnel dans ses écoles et son bureau central. Un exemplaire de cette évaluation et de ce plan, révisés, si nécessaire, tous les trois ans, sera soumis à l'approbation du ministère de l'Education par l'entremise des bureaux régionaux.

74. Dans la préparation de l'évaluation des besoins en personnel et autres, que les conseils scolaires se fondent sur l'hypothèse d'une délégation accrue des responsabilités au niveau de l'école; que le ministère de l'Education n'oublie pas cet élément dans l'évaluation et l'approbation de chacun des plans qui lui seront soumis.

75. Que le ministre s'assure que le personnel embauché par les conseils scolaires pour le règlement d'un problème urgent ou d'une crise de courte durée n'a été engagé que temporairement et en fonction d'une tâche déterminée.

76. Que le ministre de l'Education prenne immédiatement des mesures pour s'assurer que les dossiers de la classification des emplois sont dûment remplis au ministère et que les résultats sont publiés chaque année.

77. Que les ratios élèves/enseignant soient précisés pour chaque genre de tâche et calculés en se fondant sur les inscriptions au 30 septembre.

78. Dans leurs négociations avec les conseils scolaires, que les associations d'enseignants visent d'abord l'élimination des classes nombreuses. A cette fin, les négociations porteront non pas sur des diminutions du ratio moyen élèves/enseignant, mais sur la taille des classes des niveaux élémentaire et secondaire, qui sera reconsidérée chaque année, et sur un nombre maximum d'élèves.

79. Qu'aucune négociation ne soit entreprise par les enseignants ou par les conseils scolaires sur la seule base du ratio élèves/enseignant.

80. Que la notion de l'emploi continu soit retenue pour les engagements à plein temps et à temps partiel.

81. Que les enseignants qui prennent leur retraite prématurément puissent travailler jusqu'à 100 jours par année, au lieu de 20, sans être pénalisés, jusqu'à l'âge de 65 ans.

82. Que les règlements touchant la caisse de retraite soient modifiés pour permettre, d'ici à 1986, une retraite anticipée sur la base d'un facteur 85 (?).

83. Que la caisse de retraite soit contrôlée chaque année et qu'une évaluation complète en soit faite en 1986; si nécessaire, que les contributions des employeurs et des employés soient augmentées de temps en temps pour en conserver la valeur.

84. A la lumière de l'évaluation de 1986, des conditions économiques qui prévaudront alors et des perspectives d'avenir, qu'il soit décidé en 1986 soit de garder comme base le facteur 85, soit de revenir au facteur 90 ou à l'âge de 65 ans, ou d'adopter l'âge de 70 ans.

85. Que le monde de l'éducation se sensibilise de plus en plus aux réalités suivantes:
    (a) Retraite anticipée
    (b) Partage des tâches, notamment l'enseignement aux cours du soir ou d'été
    (c) Elimination des classes nombreuses
    (d) Encouragement aux divers types d'emplois à temps partiel
    (e) Promotions ou mutations, échanges et congés[1]

---

[1] Voir: Industrial Inquiry Commission on Educational Leave and Productivity, nommée par le ministère fédéral du Travail, 150 Main Street West, Hamilton, L8T 1H8.

(f) Formation en cours d'emploi, notamment cours de recyclage et travail, pédagogique ou non, dans le commerce ou l'industrie.

86. Que les exigences actuelles touchant les avis de démission soient remplacées par une disposition incorporée aux conventions collectives négociées entre les conseils scolaires et les enseignants et précisant que l'intention de démissionner doit être signifiée le plus tôt possible, de préférence un an avant la fin de l'emploi.

87. Que les conseils scolaires soient tenus de donner un avis de congédiement d'au moins un an (12 mois) aux employés excédentaires. Si les services de l'employé ainsi avisé sont encore requis dans les 24 mois, cet employé sera réintégré dans ses fonctions avec tous ses droits, privilèges et avantages antérieurs.

88. Que le ministère de l'Education recueille et distribue chaque année des renseignements complets sur le nombre, les qualifications, l'âge et le sexe de toutes les catégories du personnel, y compris le personnel de soutien à l'emploi des conseils scolaires.[1]

89. Que le ministre de l'Education modifie les lois et règlements et prévoie des nominations temporaires à des postes de surveillance ou d'administration dans un conseil scolaire et que les conditions touchant la durée et les modalités de ces nominations (y compris le traitement versé, reconnu pour fins de subventions) soient fixées par les règlements.[2]

---

[1] Bien qu'ils apparaissent dans le Rapport du ministre en 1975 et en 1976, ces renseignements ne figurent pas en 1977.

[2] Cette disposition s'appliquerait également aux employés des bureaux centraux et régionaux du ministère de l'Education.

90. Que chaque conseil scolaire prépare immédiatement et soumette au ministère de l'Education, avant le mois de juin 1979, ses plans à court terme jusqu'en 1983, et à long terme jusqu'en 1988, concernant les conditions de l'emploi, l'offre et la demande, la rémunération et les pensions du personnel non enseignant à plein temps et à temps partiel et, s'il y a lieu, les projets de contrats de services actuels et futurs confiés à l'extérieur.

91. Que le ministère de l'Education, en collaboration avec le Syndicat canadien de la fonction publique et les organismes syndicaux professionnels intéressés, fasse une enquête sur les causes et les effets des contrats confiés à l'extérieur, en vue d'en déterminer les avantages relatifs pour l'ensemble du système scolaire et la société en général.

92. Qu'une étude détaillée, analogue à celle de Rideout (1977) sur le personnel et le coût des écoles élémentaires, soit entreprise pour les écoles secondaires, y compris une révision des formules d'affectation du personnel et une série d'études de cas sur le rôle et la contribution du personnel non enseignant.

93. Que les membres du personnel non enseignant (les psychologues scolaires, par exemple) à qui un travail particulier est confié dans le cadre des programmes de l'enfance en difficulté soient inclus, selon l'importance de leur participation, dans le facteur de pondération utilisé pour le calcul des subventions à l'enfance en difficulté.

94. Qu'il n'y ait que deux unités de négociations habilitées à représenter le personnel non enseignant: une pour les employés de bureau, adjoints, conseillers, techniciens en audio-visuel et psychologues; l'autre pour les préposés à l'entretien, à l'exploitation, au transport et aux cafétérias.

95. Que chacun des membres du personnel soit compris dans l'une des unités de négociations mentionnées dans la recommandation précédente ou, à tout le moins, que chaque conseil scolaire encourage fortement toute initiative en ce sens.

96. Que les employés à temps partiel soient compris dans les unités de négociations et assurés des mêmes avantages sociaux que les employés à plein temps, y compris les avantages de la retraite.

97. Que chaque conseil scolaire soit autorisé à disposer comme il l'entend des immeubles désaffectés, à en faire servir immédiatement le produit à l'achat d'autres immeubles, ou à le déposer en fidéicommis pour une période pouvant aller jusqu'à cinq ans, sans que le principe des "subventions négatives" ne s'applique. Au cours de cette période, le conseil scolaire pourra utiliser ces fonds pour l'achat de nouvelles propriétés dont l'acquisition aura été approuvée par le ministère. Les revenus des fonds déposés en fidéicommis seront répartis entre le conseil scolaire et le ministère dans la même proportion que les revenus de la vente.

98. Que le ministère de l'Education assume intégralement, à même ses revenus courants, les coûts d'acquisition de nouveaux terrains, bâtisses et annexes, y compris leur remplacement, approuvés par le ministre et qu'il en soit immédiatement alors propriétaire. Cette mesure doit entrer en vigueur le plus tôt possible et s'appliquer rétroactivement à toutes les dépenses reliées aux immeubles et installations approuvées après le 31 décembre 1977.

99. (i) Qu'un moratoire de deux ans soit décrété sur la construction de nouvelles écoles secondaires et que les élèves excédentaires soient dirigés par autobus vers d'autres écoles.

(ii) Qu'au moins 50% du budget d'investissement soit consacré à la rénovation des installations scolaires et versé aux conseils scolaires sur la même base (c'est-à-dire selon le même ratio des dépenses provinciales par rapport aux dépenses locales) que les subventions d'exploitation.

(iii) Que les dépenses en immobilisation continuent d'être surveillées par le ministère par le biais des bureaux régionaux.

(iv) Lorsqu'un conseil scolaire accueille les élèves excédentaires d'un conseil scolaire voisin ou contigu, que le ministère offre ses services pour négocier les ententes et les conditions et lorsque l'intérêt public l'exige, les rendre obligatoires. Si nécessaire, que le ministre précise qu'aucune transaction projetée entre deux conseils scolaires ne sera approuvée à moins de servir l'intérêt des contribuables locaux et provinciaux.

(v) Que les conseils scolaires soient tenus de préparer, pour l'information du public, un énoncé de leurs politiques concernant le transport des élèves, les fermetures possibles ou prévues de classes et d'écoles et l'utilisation des locaux désaffectés (tel qu'indiqué dans le Rapport préliminaire n° 2 et l'Information Bulletin n° 1).

100. Que les entreprises* soient évaluées et taxées aux fins scolaires directement par la province et exemptées des taxes scolaires municipales. Le taux de la taxe scolaire sur les entreprises sera uniforme à travers la province et le produit de cette taxe servira à financer l'enseignement élémentaire (des systèmes séparé et public) et secondaire dans le cadre de la formule de péréquation qui s'applique aux subventions générales.

101. Que l'impôt foncier aux fins scolaires représente 40 pour cent des dépenses provinciales totales d'exploitation des conseils scolaires reconnues aux fins des subventions. (Si la première de ces deux recommandations fondamentales est acceptée, l'impôt foncier comprendra deux volets: l'impôt foncier provincial aux fins scolaires sur les entreprises et l'impôt foncier local aux fins scolaires sur les résidences et les exploitations agricoles. Ces deux volets représentent 40 pour cent des dépenses d'exploitation des conseils scolaires.)

---

* Dans le cas des entreprises appartenant à un particulier dont la part peut être déterminée, ce dernier doit pouvoir payer ses taxes soit au système scolaire public, soit au système des écoles séparées.

102. Que les contributions de l'employeur à la caisse de retraite des enseignants soient faites par les conseils scolaires et qu'elles soient comprises dans les dépenses d'exploitation reconnues aux fins des subventions.

103. Que les conseils scolaires dont la clientèle diminue reçoivent une aide particulière sous forme de "financement réparti" (établissement de la moyenne des inscriptions) permettant d'étaler sur plusieurs années la perte des revenus de subventions découlant de la baisse de leurs effectifs, tant que dure cette baisse.

104. Que les subventions spéciales aux conseils scolaires isolés soient maintenues. Je recommande en outre que les écoles qui connaissent des conditions géographiques ou autres particulières soient désignées par le ministre comme admissibles à des subventions spéciales. Ces subventions leur permettront d'offrir les cours et services essentiels définis par le ministre, même au prix d'un coût par élève exceptionnellement élevé. Je recommande également que les règlements permettent de s'assurer que ces subventions supplémentaires servent réellement aux écoles désignées.

105. Que les subventions "spéciales" ou "d'encouragement" actuelles du ministre de l'Education soient intégrées à la formule des subventions générales au moyen, par exemple, de "facteurs de pondération" (à l'exception des cas mentionnés ci-après). Mais si ces subventions doivent être maintenues comme élément distinct du

système des subventions scolaires, je recommande que le ministère assume tous les coûts des services qu'il entend promouvoir.

106. Que des subventions pour l'éducation de l'enfance en difficulté, l'enseignement aux francophones et l'enseignement des langues ethniques soient prévues dans une section spéciale des règlements et supervisées de manière à s'assurer qu'elles servent effectivement les fins pour lesquelles elles ont été prévues.

107. Que l'on ne perde jamais de vue le fait que l'enfant est non seulement le centre du système scolaire, mais l'unique raison de l'existence de ce dernier.

Appendice 2

Coûts de la mise en oeuvre des recommandations

Les recommandations de cette Commission visent principalement à favoriser l'adaptation de notre système scolaire public aux nouvelles réalités démographiques et économiques. La plupart se prêtent mal à une estimation valable des coûts. Le plus souvent, ces coûts sont si évidents qu'il n'est guère nécessaire de les souligner.

C'est le cas, par exemple, de la recommandation selon laquelle le gouvernement assumerait la majeure partie, soit 60 pour cent, des coûts d'exploitation des conseils scolaires. Depuis 1975, le gouvernement a accru progressivement sa participation, qui avoisine aujourd'hui 50 pour cent. Le changement suggéré n'influera sans doute pas sur les coûts par élève, mais comme il s'agit d'un changement très important dans le financement de notre système scolaire, il pourrait influer sur notre tendance à investir dans la chose scolaire. Cependant, nos dépenses aux fins scolaires continueront de dépendre d'une foule de décisions politiques, quelles que soient les modifications apportées au partage des coûts.

En matière de financement scolaire, la recommandation la plus fondamentale concerne l'uniformisation de la base et du taux d'imposition des entreprises commerciales et industrielles aux fins scolaires. Il se peut que pareille restructuration ait des conséquences politiques importantes. En effet, les propriétaires

assujettis à l'impôt foncier, désireux de saisir l'occasion de réduire leurs taxes, pourraient tenter d'obtenir, par des pressions politiques, une augmentation des taxes foncières des entreprises. J'ai recommandé que le pourcentage des dépenses des conseils scolaires assumé par les revenus provenant de la taxe foncière sur les entreprises demeure sensiblement au niveau actuel pour l'ensemble de la province. Rappelons que lorsque ces entreprises sont taxées par les municipalités, elles assument une partie des dépenses qui dépassent les plafonds admissibles. L'uniformisation du taux de taxation des entreprises à travers la province et la répartition égale des revenus entre les conseils scolaires auraient pour effet d'élever quelque peu les plafonds pour certains conseils. Mais nous n'avons aucune raison de croire que cela se traduirait nécessairement par une augmentation importante des dépenses. En effet, certains conseils scolaires dont les dépenses avoisinent ou excèdent légèrement les plafonds provinciaux pourraient être tentés de dépenser un peu plus, tandis que d'autres, qui dépassent actuellement les plafonds (et dont une part importante des revenus provient de la taxe foncière sur les entreprises), devraient taxer davantage les particuliers pour maintenir le niveau actuel de leurs dépenses. Ces changements entraîneraient vraisemblablement une légère augmentation de l'ensemble des dépenses des conseils scolaires de la province. Mais cette augmentation ne se ferait pas au détriment de la province. En effet, dans les conseils scolaires où l'imposition des entreprises est actuellement démesurément élevée et où l'on n'entend pas réduire les avantages relatifs parallèlement aux coûts moindres par élève, l'augmentation des dépenses devrait être financée par une augmentation de l'impôt foncier des particuliers.

L'uniformisation de l'évaluation et des taux d'imposition des entreprises à travers la province équivaut en quelque sorte à obliger un conseil scolaire à obtenir le consentement des propriétaires de son territoire pour dépasser les plafonds provinciaux. En d'autres termes, les contribuables locaux assumeraient directement -- et intégralement -- les dépenses excédant les plafonds fixés. Nul ne peut prévoir les effets de cette politique sur les investissements en matière scolaire au niveau local.

Comme tout indique que la baisse des effectifs scolaires n'entraînera pas des déséconomies considérables et durables, j'ai supposé qu'elle entraînera des économies. Ces économies devraient être proportionnelles à la baisse des effectifs. Depuis quelques années, la clientèle scolaire diminue d'environ 2 pour cent par année dans les écoles élémentaires, et cette baisse se poursuivra encore quelques années. L'an prochain ou dans deux ans, les effectifs des écoles secondaires diminueront à leur tour de 2 à 4 pour cent, et ce phénomène se continuera pendant environ cinq ans. Nous pouvons supposer que les économies qui en résulteront seront proportionnelles à cette baisse. J'ai recommandé qu'elles ne soient cependant pas réalisées immédiatement. Si l'on décidait d'adopter une certaine forme d'étalement ou de moyenne mobile pour atténuer les problèmes d'organisation et d'administration découlant de la baisse des effectifs, la province pourrait reporter de quelques années une partie des économies résultant de cette baisse. La période d'étalement souvent suggérée est de trois ans. Cela signifierait qu'une baisse de 2 pour cent des effectifs serait

calculée à raison de 0,67 pour cent seulement la première année, de 1,34 pour cent la deuxième année, et intégralement à compter de la troisième année.

L'augmentation des dépenses en matière scolaire suit généralement l'accroissement des revenus. Malgré la faible performance de notre économie au cours des dernières années et les améliorations très modestes auxquelles on peut s'attendre dans un avenir prévisible, nous accroîtrons probablement un peu chaque année nos dépenses réelles par élève. Il sera donc pratiquement impossible de déterminer avec précision l'importance exacte des économies découlant de la baisse de la population scolaire. L'utilisation de ces économies est laissée aux conseils scolaires, qui peuvent décider, par exemple, de les faire servir à l'amélioration de la qualité de l'enseignement (ce qui signifie une augmentation des dépenses par élève). Mais les économies résultant de la baisse de la clientèle scolaire sont une chose, et l'augmentation des dépenses par élève est une autre chose. Pour mettre en oeuvre les recommandations contenues dans ce rapport, il en coûtera pour l'année Y, par exemple, environ les deux tiers des économies découlant de la baisse des effectifs de l'année Y - 1 à l'année Y. Pour l'année Y + 1, il en coûtera environ le tiers des économies de l'année Y - 1 à l'année Y; pour l'année Y + 2, il n'en coûtera rien.

Les recommandations visant à réduire de moitié les inscriptions aux établissements de formation des enseignants, de septembre 1977 à septembre 1979, représenteront une économie de 50 pour cent au

chapitre des subventions provinciales pour la formation de nouveaux diplômés en pédagogie. Mais comme les maisons d'enseignement supérieur utilisent déjà une formule d'étalement pour déterminer le nombre de leurs inscriptions aux fins de subventions, ces économies ne seront pas réalisées immédiatement. J'ai recommandé que les établissements de formation des enseignants reçoivent des subventions pour la recherche, l'aide pédagogique et le perfectionnement professionnel des enseignants (y compris le perfectionnement en cours d'emploi). Cette recommandation entraînera des coûts. Je suggère que 40 pour cent des économies réalisées par la province à la suite de la réduction des inscriptions dans les établissements de formation des enseignants soit affecté à ces subventions (ou, plus exactement, réinvesti immédiatement).

De façon générale, les recommandations contenues dans ce rapport visent à permettre aux contribuables, au niveau local et provincial, de profiter des économies découlant de la baisse de la population scolaire. La mise en oeuvre de ces recommandations sera financée à même une partie des économies à court terme, pour faciliter la réorganisation. Si le gouvernement accepte, comme nous le lui recommandons, un transfert modeste mais significatif du fardeau fiscal du niveau local au niveau provincial, cela entraînera une dépense au niveau provincial, mais non une dépense accrue pour les contribuables locaux et provinciaux.

Depuis le début de ce chapitre, j'ai parlé des coûts et des économies en dollars réels, sans tenir compte de l'inflation. Je tiens à souligner une fois de plus que la plupart des problèmes qui semblent être des problèmes d'adaptation devant la baisse de la clientèle scolaire se révèlent finalement être des problèmes de gestion et de financement du système scolaire dans un contexte inflationniste.

Comme je l'ai déjà indiqué, je ne crois pas que nous adoptions des politiques provinciales ou locales en vue de réduire les dépenses réelles par élève. Je crois plutôt que nous continuerons à dépenser davantage par élève, même si le pourcentage de cette augmentation sera probablement très modeste par rapport aux années précédentes. J'ai souligné également qu'il se peut que nous décidions de consacrer une partie moins importante du produit provincial brut ou des revenus des gouvernements (au niveau provincial et local) à notre système scolaire public. Mais ce qui me préoccupe davantage, c'est que nous ne tenions pas compte de l'inflation en décidant de consacrer plus ou moins d'argent à la chose scolaire.

Dans mon deuxième rapport provisoire, j'ai recommandé que pour une période de deux ans, les subventions provinciales par élève ne soient pas inférieures à celles de 1978 et qu'elles soient indexées au coût de la vie. Les recommandations de ce rapport final entraîneront une augmentation réelle des subventions provinciales par élève. Je souhaite qu'elles soient mises en oeuvre, pour freiner

légèrement la diminution de la participation du gouvernement aux coûts d'exploitation des conseils scolaires. Mais je souhaite encore plus que le gouvernement mette en oeuvre ma recommandation touchant l'indexation annuelle des subventions. Autrement, je ne vois pas comment il sera possible de discuter intelligemment de ce que devraient être les niveaux de dépenses scolaires provinciales. Pour être bien renseignés sur la situation actuelle des dépenses en matière d'éducation, il faut d'abord établir clairement l'importance des modifications à apporter aux subventions provinciales par élève pour une année donnée, pour compenser l'augmentation du coût de la vie depuis l'année précédente. Ce n'est qu'ensuite que nous pourrons décider de maintenir, d'augmenter ou de diminuer le montant réel des subventions. Ce qui importe, ce n'est pas d'augmenter ou de réduire les subventions par élève, mais de savoir si, en fait, nous nous trouvons à les augmenter ou à les diminuer.

Appendice 3

Conclusion

En guise de conclusion, je résumerai et commenterai les points principaux de mon enquête. Les recommandations du deuxième rapport préliminaire et celles de ce rapport final ont déjà été présentées dans une section spéciale.

(1) Etendue du phénomène de la baisse de la population scolaire

La première tâche qui m'a été confiée a été de faire enquête sur l'étendue et la durée du phénomène de la baisse des effectifs dans les écoles de l'Ontario. Dès ma conférence du 14 octobre 1977, je prévoyais que ce phénomène s'étendrait sur une période de 10 à 15 ans. Cependant, je n'étais pas en mesure de préciser alors les tendances générales à long terme, c'est-à-dire jusqu'à la fin du siècle, la compilation par groupes d'âges des données du recensement de 1976 n'étant pas encore terminée, ce qui me privait de renseignements indispensables. Mais au moment de mon premier rapport préliminaire, j'ai eu accès à ces renseignements, non seulement pour l'Ontario, mais pour toutes les provinces, ce qui m'a permis d'établir des comparaisons et des scénarios possibles. J'ai donc pu présenter, dans mon premier rapport préliminaire, certaines projections jusqu'en 1986, avec une grande assurance, et même apporter des précisions sur certaines projections à long terme. Il m'apparaissait évident que la baisse de la clientèle des écoles élémentaires se poursuivrait au moins jusqu'en 1986 et que ses premiers effets sur les écoles

secondaires se feraient sentir à travers la province, à quelques exceptions près, affectant sévèrement certains conseils scolaires, notamment dans les grandes villes (et même dans quelques banlieues). Certains pourraient même voir la clientèle de leurs écoles secondaires diminuer de plus de 40 pour cent. Il m'apparaissait évident, en outre, que ce déclin se poursuivrait au-delà de 1986, mais de façon vraisemblablement moins rigoureuse. Ces renseignements, de même que les données sur la migration internationale et interprovinciale des autres provinces et de l'Ontario (cette dernière étant particulièrement influencée, en raison de sa position centrale), ont été abondamment commentés, à l'aide de tableaux et de graphiques. J'ai donné en outre des exemples de pays aux prises avec des problèmes analogues et commenté les tendances du taux de fécondité et autres changements démographiques au Canada et dans d'autres pays. Ce sont là des éléments fondamentaux dont il faut absolument tenir compte dans une étude sur la baisse des effectifs dans nos écoles.

Je dois cependant souligner que ce n'est que beaucoup plus tard que j'ai pu obtenir du Ministry of Treasury, Economics, and Intergovernmental Affairs (TEIGA) et de Statistique Canada[1] des renseignements essentiels sur certaines projections démographiques. Il me fallait absolument les données les plus récentes, car il apparut évident que les modèles et projections antérieures devaient être révisés par suite des changements imprévisibles résultant du

---

1 Au moment où j'écris ces lignes, je viens de recevoir du ministère de l'Education des projections pour juillet 1978.

recensement de 1976. J'ai commandé deux études de projections démographiques: l'une, à TEIGA, pour connaître les particularités des changements démographiques par comtés et par districts et leurs incidences sur les effectifs et les installations scolaires; l'autre, à Statistique Canada, qui a préparé par ordinateur neuf projections démographiques par groupes d'âges, à partir de certains paramètres sur le taux de fécondité et l'immigration. J'avais déjà préparé moi-même un ensemble de projections démographiques provisoires pour planifier la meilleure façon d'utiliser ces nouvelles données. J'avais reçu en outre des renseignements préliminaires sur le nombre des naissances enregistrées en Ontario en 1976 et 1977 et pour le début de 1978. Il apparaissait clairement que le problème de la baisse de la population scolaire avait une ampleur et une durée que je n'avais pas soupçonnées.

C'est pourquoi mon deuxième rapport préliminaire n'était plus, comme je l'avais d'abord prévu, un Livre blanc analysant des possibilités et des solutions de rechange, mais plutôt une description du phénomène de la baisse de la clientèle scolaire jusqu'à la fin du siècle, et un ensemble de recommandations touchant les domaines dans lesquels il m'apparaissait urgent que des mesures immédiates soient prises. Il me semblait également que je devais alerter les conseils scolaires pour qu'ils préparent immédiatement des plans à court terme et à long terme pour faire face aux problèmes particuliers qui les attendent. A la lumière des mémoires soumis à cette Commission et des audiences publiques tenues à travers la province, je savais que certains conseils scolaires connaîtraient

une augmentation de leur clientèle pendant plusieurs années, que d'autres auraient une clientèle stable, et qu'un grand nombre subiraient des pertes d'effectifs considérables. Aussi ai-je recommandé que le ministère de l'Education élabore, au niveau provincial, des plans à court terme et à long terme.

En préparant mon rapport final -- quelque peu retardé par la grève des postes et des problèmes de traitement de données pertinentes sur la situation actuelle -- j'ai pu confirmer mes projections provisoires et préparer un ensemble complémentaire de projections sur la population scolaire. Comme nous savons maintenant que les naissances ont encore diminué en 1978, que les migrations sont défavorisées par les conditions économiques et le taux de chômage élevé en Ontario, que nous enregistrons des pertes nettes au chapitre de la migration interprovinciale et que le taux de fécondité continue de décroître, nous pouvons être sûrs que le seul changement important dans les tendances de la population scolaire ne peut venir que d'une migration internationale accrue, du moins à court terme.

Nos écoles élémentaires connaîtront vraisemblablement une période de stabilisation de leurs effectifs après 1986 ou 1987, voire une augmentation générale à l'échelle provinciale, mais la clientèle des écoles secondaires continuera de diminuer jusqu'en 1993 ou 1994, alors qu'elle devrait se stabiliser par la suite, ou même amorcer une remontée. J'ai recommandé que nous nous préparions

à faire face à ces périodes de stabilisation et de croissance. Cependant, à moins d'un changement dans les tendances de la fécondité ou d'une augmentation de l'immigration, nous connaîtrons vraisemblablement une chute lente, continue et prolongée des effectifs, suivie de nouveaux cycles de baisses rapides vers la fin du siècle.

Le nombre des nouveaux diplômés en pédagogie constituera sûrement l'un des principaux problèmes à long terme: il y aura un excédent de nouveaux diplômés dans un avenir immédiat, puis une pénurie au début du XXIe siècle. En effet, pour un certain temps, les enseignants actuels suffiront amplement à la tâche mais leur mise à la retraite, qui se fera sur une courte période de temps, laissera un vide qu'il faudra combler (à moins que nous arrivions à synchroniser les mécanismes de la demande et ceux de la formation de nouveaux enseignants). Il faudra planifier soigneusement, à court terme et à long terme, les mécanismes d'embauchage et de mise à la retraite au niveau du conseil scolaire, de même que ceux de l'organisation de la formation des enseignants au niveau universitaire.

(2) Le problème des solutions

Les principaux problèmes découlant de la baisse de la population scolaire auront trait aux programmes, au personnel et aux installations. Au cours des dix à quinze prochaines années, tous les conseils scolaires sans exception connaîtront, à des degrés

divers, des problèmes dans ces domaines. Ceux qui connaissent actuellement une certaine stabilisation, voire une augmentation de leurs effectifs (du moins pour le moment) feront vraisemblablement face à des problèmes tout à fait différents, surtout si leur clientèle diminue en un endroit (en raison souvent uniquement de déplacements de population) et se stabilise ou augmente ailleurs.

Il n'existe pas de solution miracle pour éviter certaines conséquences désagréables telles que la réduction des programmes scolaires, le congédiement de personnel, la fermeture de classes ou d'écoles ou le transport d'élèves sur de grandes distances. Il n'existe pas non plus de solutions faciles aux problèmes découlant de l'inflation, qui aggravent celui de la baisse de la population scoalire. En outre, il n'y a pas de solution unique -- ou d'ensemble de solutions uniques -- convenant à tous les conseils scolaires. Il y a, naturellement, certains principes généraux dont il faut tenir compte, et quelques solutions qui peuvent s'appliquer à différentes situations. Mais de façon générale, chaque conseil scolaire constatera que ses problèmes sont uniques et qu'il doit inventer ses propres solutions. Heureusement, chacun peut puiser à même une banque de connaissances et d'expériences, car tout a été dit, ou presque, sur ce problème particulier et ses solutions, de sorte qu'un conseil scolaire peut recueillir suffisamment d'information pour trouver des solutions éprouvées adaptées à presque tous ses besoins.

(3) Conséquences principales

Nous devons accepter le fait qu'une baisse importante de la clientèle scolaire influera considérablement sur nos écoles, nos systèmes scolaires et nos élèves. Comme nous le savons déjà, certaines écoles et certains systèmes scolaires ont dû adapter ou réduire leurs programmes, notamment les services à l'enfance en difficulté et l'enseignement des langues. Cette situation ne changera pas. Certains enseignants et autres membres du personnel ont été remerciés, et d'autres le seront. Les programmes de formation des enseignants seront considérablement modifiés; dans un avenir immédiat, les inscriptions aux établissements de formation des enseignants seront rigoureusement contingentées et les programmes de formation en cours d'emploi seront accrus. Des classes devront être fermées et des écoles seront affectées à d'autres fins, ou même vendues ou démolies. La plupart de ces changements se produiront rapidement, au cours des dix ou quinze prochaines années.

(4) Elargissement du rôle de l'école

A mesure que diminue la clientèle traditionnelle de l'école, il faut songer à élargir le rôle de cette dernière. Cet élargissement se fera vraisemblablement avec la collaboration d'autres ministères et organismes. Une partie des locaux et du personnel excédentaires pourra être affectée à des programmes de formation à l'intention d'autres groupes, depuis les garderies jusqu'aux

installations pour les personnes âgées. Le problème consistera à coordonner la planification, la gestion et le financement de ces nouveaux services. Nous voyons déjà les débuts de cette nouvelle ère dans la collaboration entre le ministère de l'Education et les organismes fédéraux de main-d'oeuvre et les ministères de la Santé et des Services sociaux et communautaires. Ce ne sont pas les problèmes et les besoins pressants qui manquent (plusieurs, extrêmement urgents, exigent des mesures de prévention immédiates). Mais nous n'avons guère l'habitude ou l'expérience du travail d'équipe dans la recherche de solutions à des problèmes relevant des niveaux fédéral, provincial ou municipal. Notre plus grand espoir, sinon le seul, est que la collectivité locale, sensibilisée aux besoins réels exigeant la collaboration de différents organismes locaux, agisse comme catalyseur dans la mise sur pied d'entreprises conjointes, qui s'inscriraient dans les projets du ministère des Services sociaux et communautaires.

(5) Contraintes d'ordre économique et financier

Je me suis arrêté peut-être trop longuement sur les conditions économiques et financières actuelles de nos écoles. J'ai présenté les conditions économiques et l'évolution démographique comme les deux principales caractéristiques du nouveau contexte dans lequel nos écoles devront évoluer. La baisse de la population scolaire est l'une des conséquences évidentes de l'évolution démographique, mais les moyens que nous prendrons pour régler ce problème dépendent en grande partie des conditions économiques. Cependant, notre tendance à investir dans notre système scolaire le produit de notre activité

économique ne devrait pas dépendre uniquement de notre production, mais aussi de notre économie.

La mobilisation de nos ressources à des fins scolaires est un mécanisme complexe et dépend d'une organisation institutionnelle tout aussi complexe. Au niveau le plus abstrait, cette organisation institutionnelle est composée par le gouvernement provincial, les conseils scolaires et l'ensemble des électeurs et contribuables au niveau local et provincial. Mais le respect des complexités des finances publiques dans une démocratie bureaucratique moderne exige une connaissance des rôles de la Législature, du Cabinet, des ministres, des organismes gouvernementaux, des partis politiques, des groupes de pression, des associations professionnelles, des syndicats, des municipalités, des associations de contribuables et des organes d'information, dans la détermination des dépenses et des taxes scolaires. Comme le processus politique que constitue le financement de notre système scolaire public doit passer par cette institution politique complexe, il n'est pas toujours facile d'établir les relations entre les développements économiques et le financement de l'éducation.

Actuellement, le financement scolaire est davantage touché par l'inflation que par la croissance économique. Les fluctuations des prix ont des effets très divers sur les différents éléments de notre système de financement scolaire. C'est pourquoi notre système complexe de financement fonctionne mal. L'aspect de cette menace au fonctionnement harmonieux de notre système de financement

dont j'ai parlé longuement, c'est la question du maintien de la participation traditionnelle du gouvernement et des municipalités au financement des activités des conseils scolaires. A moins d'enrayer l'inflation -- et malgré mes observations antérieures, je comprends que le gouvernement provincial soit relativement impuissant à cet égard --, la meilleure façon de maintenir cette participation traditionnelle serait d'entreprendre une réforme énergique de la taxe foncière qui fasse en sorte que l'évaluation reflète plus rapidement l'évolution de la valeur marchande des immeubles.

Je suis d'avis qu'il revient d'abord au gouvernement provincial de tenir compte de l'inflation dans le financement scolaire. Mais le gouvernement et les conseils scolaires doivent en outre relever un autre défi: faire en sorte que, dans un avenir prévisible, les dépenses n'augmentent pas autant qu'au cours des dernières décennies. En réalité, il se peut que les dépenses totales des conseils scolaires, en dollars constants, soient inférieures à l'avenir et représentent vraisemblablement un pourcentage réduit des revenus du gouvernement (aux niveaux provincial et local) et du produit provincial brut. En notre qualité d'éducateurs -- et de politiciens et d'administrateurs responsables de l'enseignement public -- nous devons apprendre à vivre selon nos moyens.

(6) Mesures correctives

J'ai tenu à insister sur les économies qui résulteront de la baisse de la population scolaire. J'ai fait remarquer que les problèmes découlant de ce phénomène sont d'abord et avant tout des problèmes d'administration et d'organisation, et qu'ils seront généralement de courte durée. Mais je reconnais qu'il s'agit là de problèmes importants, et que nous devons agir d'une manière énergique pour éviter qu'ils ne nuisent aux élèves qui seront touchés par les mesures correctives qui seront adoptées.

Il y a plusieurs façons d'alléger les effets négatifs de la baisse des effectifs dans nos écoles. Le gouvernement provincial, qui dispose des ressources nécessaires pour agir le plus énergiquement, doit prendre ses responsabilités, et c'est vers lui que se tourne la population. La meilleure façon d'aider les conseils scolaires à se réorganiser est de leur fournir une aide financière à cette fin. En agissant ainsi, je le répète, le gouvernement ne ferait que reporter à plus tard certaines des économies résultant de la baisse de la population scolaire, de manière à faciliter le fonctionnement des conseils scolaires.

Les conseils scolaires doivent aussi, à leur tour, agir de façon analogue, en différant par exemple certaines économies pour assumer temporairement les dépenses supplémentaires nécessaires en cette période de transition. Ils peuvent notamment améliorer considérablement le moral des enseignants et des autres membres du personnel en planifiant longtemps à l'avance leurs besoins en

personnel. Il ne devrait y avoir que très rarement des employés qui deviennent "soudainement" excédentaires. Une planification soignée en ce sens est encore la façon la moins coûteuse de réduire les traumatismes. Ajoutons que les conseils scolaires peuvent se permettre une certaine "inefficacité" dans le congédiement du personnel excédentaire: il n'est pas nécessaire de réaliser toutes les économies possibles le plus rapidement possible.

Le premier aspect d'une bonne planification consiste naturellement à établir les meilleures projections possibles concernant les besoins en matière de personnel ou autres. Mais il existe d'autres façons de se préparer au changement. Les conseils scolaires peuvent réduire considérablement leurs problèmes actuels et futurs en manifestant un plus grand empressement à se prévaloir des services d'aide et de consultation des divers organismes gouvernementaux, municipaux et provinciaux.

Les preneurs de décisions au niveau de l'école et de la collectivité doivent apprendre à voir l'ensemble du problème de la fluctuation de la clientèle scolaire et à situer dans leur contexte les problèmes locaux qui en découlent. Ils doivent en outre manifester leur empressement à négocier des solutions raisonnables -- avec d'autres conseils scolaires et d'autres municipalités, agents de négociation et organismes gouvernementaux.

Les enseignants ont également un rôle important à jouer en cette période de transition. J'ai constaté leur empressement à participer à la planification et à la réorganisation. Ils ont, bien sûr, des intérêts en jeu, mais comme tous les contribuables, ils sont intéressés à la réduction des dépenses scolaires et des autres services publics; fidèles à leur réputation, ils font aussi passer les intérêts des élèves avant tous les autres. Il faut que les enseignants assument un leadership actif, individuellement et par le truchement de leurs associations professionnelles, dans la réorganisation du système scolaire. Je ne doute pas qu'ils le fassent.

Ce sont malheureusement les nouveaux diplômés et les étudiants désireux de s'inscrire aux facultés de pédagogie qui auront le plus à souffrir de la situation. Ironiquement, la meilleure façon de les aider, ce sera peut-être de les empêcher de réaliser leur désir! Il ne s'agit pas d'éliminer complètement les inscriptions aux facultés de pédagogie, mais de les réduire de 50 pour cent, de septembre 1977 à septembre 1979.

(7) Les coûts de l'éducation

Permettez-moi d'ajouter à mes commentaires sur les contraintes économiques et financières quelques observations finales. L'enseignement étant un secteur à forte concentration de main-d'oeuvre, son coût relatif, comme celui des autres services, augmentera avec le temps. Et comme il s'agit d'une "denrée supérieure", la demande de services augmentera parallèlement à celle d'une qualité accrue,

qui va habituellement de pair avec la prospérité économique. Mais les coûts réels par élève n'augmenteront que très lentement dans un avenir prévisible.

Pour quelque temps du moins, le monde de l'éducation fera face à une concurrence accrue des autres services publics. En outre, étant donné la faible augmentation de la productivité (et du revenu) par travailleur, les contribuables de l'Ontario et leurs représentants élus hésiteront à augmenter les revenus publics dans un avenir prévisible. Il sera déjà suffisamment difficile de maintenir les dépenses réelles par élève à leur niveau actuel et de les protéger de l'inflation.

Lors de la première conférence de cette commission, le 14 octobre 1977, le ministre de l'Education, l'honorable Tom Wells, déclarait: "Nous ne pouvons écarter ce problème" (celui de la baisse des effectifs scolaires). Au cours de l'année écoulée, il m'a été amplement démontré que la plus grande prudence en matière de dépenses scolaires s'impose. Ce n'est qu'à cette condition que nous pourrons respecter les priorités dans les budgets provinciaux et locaux, et maintenir, voire améliorer la qualité de notre enseignement, sans pour autant augmenter de façon marquée les dépenses réelles par élève.

(8) Problèmes sociaux

La baisse de la population scolaire n'est que l'un des chapitres intéressants de l'évolution démographique de notre population par groupes d'âges. Dans quelques années, il se peut que ce problème nous paraisse banal, par rapport aux problèmes de réorganisation de la société que nous connaîtrons alors.

Si je semble accorder une certaine importance aux problèmes découlant des changements démographiques, c'est en grande partie parce que les services publics me tiennent à coeur et que leur adaptation à l'évolution n'est jamais facile. Mais la baisse du ratio enfants/adultes représentera des économies et des avantages considérables pour notre société. Pendant plus d'une génération, cette baisse entraînera en effet une augmentation importante du produit total et du produit par habitant (sinon par travailleur).

Il est important de planifier et d'agir en vue de maximiser les avantages économiques d'une population qui comptera davantage d'adultes. Nous devons faire en sorte de retirer le maximum de la baisse du ratio des personnes à charge, non seulement pour avoir des taux de production plus élevés, mais pour augmenter l'accumulation de capitaux. Nous aurons d'ailleurs besoin de ces capitaux lorsque la diminution du nombre d'enfants entraînera une autre augmentation du ratio des personnes à charge, notamment celui des retraités par rapport à la population active. Nous seront d'autant plus en mesure de faire face à cette situation que nous aurons entre-temps maintenu

des taux élevés de production et accumulé des capitaux importants, que viendront encore grossir les modestes économies découlant de la baisse de la population scolaire.

Au terme de cette année de travail bien remplie, mais des plus intéressantes, j'aimerais conclure ce rapport final par la recommandation qui me semble la plus importante:

> Que l'on ne perde jamais de vue le fait que l'enfant est non seulement le centre du système scolaire, mais l'unique raison de l'existence de ce dernier.

Durant toutes ces années pendant lesquelles j'ai collaboré avec le ministère de l'Education (autrefois le Département de l'éducation) et ses fonctionnaires, les politiques gouvernementales ont reflété une conception très libérale de l'homme cultivé. Toutes nos politiques et nos pratiques doivent démontrer que cette conceptior n'a pas changé.

Le problème principal, à l'heure actuelle, vient de ce que ce concept n'a jamais encore été pleinement mis en pratique dans nos écoles, et qu'il pourrait même être mis en danger par les pressions et contraintes découlant de la baisse des effectifs scolaires et de la réduction de nos ressources. Je suis très conscient de ces risques, mais je crois qu'aucune de mes recommandations ou suggestions ne peut nous empêcher de poursuivre sincèrement cet objectif.